



00036508

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 02 January, 2016

HISTOIRE
DES FRANÇAIS.

TOME XIV.

Ouvrages du même Auteur, publiés par la
Librairie TRÉUTTET et WÜRTZ.

HISTOIRE DES FRANÇAIS; in-8°, tomes 1 à 12. *Paris*, 1821
à 1828..... 96 fr.

— Le même ouvrage, sur papier vélin superfin... 192 fr.

HISTOIRE DES RÉPUBLIQUES ITALIENNES DU MOYEN AGE ;
nouvelle édition, revue et corrigée. 16 vol. in-8°. *Paris*,
1826..... 112 fr.

DE LA LITTÉRATURE DU MIDI DE L'EUROPE ; nouvelle édi-
tion, revue et corrigée. 4 vol. in-8°. *Paris*, 1829. 28 fr.

JULIA SEVERA, ou l'An quatre cent quatre-vingt-douze
(Tableau des Mœurs et des Usages à l'époque de l'éta-
blissement de Clovis dans les Gaules). 3 vol. in-12.
Paris, 1822..... 7 fr. 50 c.

HISTOIRE DES FRANÇAIS,



J. C. L. SIMONDE DE SISMONDI,

Correspondant de l'Institut de France, de l'Académie impériale de Saint-Petersbourg, de l'Académie royale des Sciences de Prusse, Membre honoraire de l'Université de Wilna, de l'Académie et de la Société des Arts de Genève, de l'Académie Italienne, de celles des Georgofili, de Cagliari, de Pistoia; de l'Académie Romaine d'Archéologie, et de la Société Pontaniana de Naples.

TÔME QUATORZIÈME.

VOL. XIV

36508

de

A PARIS,

CHEZ TRÜTTEL ET WÜRTZ, LIBRAIRES,
RUE DE LILLE, N° 17.

A STRASBOURG et à LONDRES, même Maison de Commerce.

1831.

V. 14

409
F8 944
2/5/11
36508



00036508

80208

HISTOIRE DES FRANÇAIS.

SUITE DE LA SIXIÈME PARTIE.

CHAPITRE XII.

Dernières années de Charles VII. — Sa défiance du Dauphin et du duc de Bourgogne. — Condamnation du duc d'Alençon. — Mort d'Arthur III de Bretagne. — Campagnes en Italie de René d'Anjou et de son fils. — Révolutions d'Angleterre. — Mort de Charles VII. — 1457-1461.

LA partie brillante du règne de Charles VII, celle qui lui fit donner le surnom de Victorieux, se termine avec la retraite du dauphin, son fils, chez le duc de Bourgogne. Il avoit alors accompli sa cinquante-troisième année, et il avoit régné trente-quatre ans. Durant cette longue période, il avoit effectué ce qu'on auroit d'au-

tant moins attendu de lui qu'on l'auroit connu davantage. Sans avoir de talens distingués dans aucun genre, sans avoir ni force de volonté, ni caractère, il avoit reconquis la France, qui étoit presque en entier soumise au joug étranger à l'époque de la mort de son père. Alors on ne le distinguoit que sous le nom du petit roi de Bourges; en 1456 on le reconnoissoit universellement pour le plus grand roi de la chrétienté. Il réunissoit sous sa domination un plus grand nombre de provinces françaises que n'en avoit gouverné aucun de ses prédécesseurs de la race capétienne. Favorisé par les circonstances, par l'incapacité ou les querelles de ses rivaux, par les talens qui s'étoient développés chez ses sujets au milieu des guerres civiles, talens qui lui firent donner à bon droit le surnom de Charles-le-bien-Servi, il avoit marché à un agrandissement progressif, à un affermissement de son pouvoir, qu'il n'auroit jamais eu lui-même ni la force de désirer, ni la capacité de prévoir. La réunion du Dauphiné, qu'il enlevoit à son fils, fut la dernière de ses conquêtes. Considérée dans ses motifs, ce n'étoit pour lui qu'un acte de foiblesse et de favoritisme; mais dans ses effets elle élargissoit ses frontières, elle affermissoit son autorité, elle avertissoit toujours plus que toute résistance viendroit se briser contre la puissance royale, qu'il avoit rendue absolue.

Par une ordonnance donnée à Saint-Priest, 1457.
 en Dauphiné, le 8 avril 1457 (1), Charles régla
 que le pays de Dauphiné seroit désormais régi
 sous sa main; et il donna commission à Louis
 de Laval, seigneur de Châtillon, que le dau-
 phin en avoit nommé gouverneur, d'exercer cet
 office pour le roi. Ce fut l'époque de la réunion
 finale de cette grande province à la monarchie;
 non qu'elle ne fût toujours indépendante de nom,
 qu'elle ne fût toujours l'apanage des fils aînés des
 rois, mais elle ne fut jamais plus administrée,
 ainsi qu'elle l'avoit été par Louis, comme une
 souveraineté étrangère. Charles avoit appelé au
 conseil où cette grande décision fut prise, le
 roi de Sicile, les ducs de Calabre et de Bourbon,
 les comtes du Maine, de la Marche et de Duonois,
 les évêques de Constance et d'Angers, le maré-
 chal de Lohéac, l'amiral, les sires de La Forest
 et de Beauvais, Étienne Le Fèvre, Odet d'Aidie,
 bailli de Cotentin, Pierre d'Oriole et François
 Halé; c'étoient les hommes qui exerçoient alors
 un empire presque absolu sur l'esprit de Char-
 les VII (2). Dès-lors ils parurent prendre à tâche
 de nourrir son indolence aussi-bien que sa dé-

(1) Duclos, qui rapporte cette ordonnance, Preuves, p. 76, n'a pas remarqué qu'elle est postérieure à la retraite du dauphin, étant datée d'avril 1456 avant Pâques, c'est-à-dire de 1457, car les Français commençoient encore l'année à Pâques.

(2) Preuves de Duclos. T. III, p. 79. — Ordonn. de France. T. XIV, p. 426.

1457. fiance. Toute lutte étoit finie pour lui , il n'avoit plus rien à craindre de ses voisins ; il ne prit plus de part directe à aucun grand événement ; il recommença , comme il y avoit toujours été porté , à éviter les regards du peuple et le séjour des villes ; la date de ses diverses ordonnances nous le montre faisant toujours sa résidence dans quelque petit château : au mois d'avril 1457, à Saint-Priest en Dauphiné ; au mois de juillet, à Feurs en Forez ; au mois d'août , à la Ferté , près de Saint-Poursain ; et au mois de décembre, à Moutils-lès-Tours (1). Les historiens ne sachant attacher d'intérêt qu'aux actions militaires, se taisent désormais sur lui ; et pendant les cinq ans que se prolongea encore son règne , il rentra presque absolument dans l'ombre.

Le duc Philippe de Bourgogne, lorsqu'il fut de retour à Bruxelles de son expédition à Utrecht, établit le dauphin Louis au château de Génappe, qui est éloigné de quatre lieues de cette résidence ; il lui abandonna l'usage de ses vastes parcs , pour qu'il y prît le plaisir de la chasse, et il lui assigna une pension de deux mille cinq cents livres par mois. Charles VII avoit saisi absolument tous les revenus de son fils, et il comptoit le forcer à la soumission par la pénurie ; mais le duc de Bourgogne, qui se piquoit avant tout de chevalerie, et qui la faisoit surtout consister dans la

(1) Ordonn. de France. T. XIV, p. 426, seq.

libéralité et la magnificence, n'avoit garde de laisser éprouver le besoin à son cousin et au fils de son roi. Dès qu'il reconnoissoit le monarque français pour son supérieur, il devoit mettre son orgueil à donner la plus haute idée de sa puissance et de sa grandeur. Il lui envoya donc une ambassade solennelle pour lui représenter que c'étoit par amour pour lui, par respect pour la noble maison de France, dont il étoit lui-même issu, qu'il avoit fait l'accueil le plus honorable qu'il avoit pu à l'héritier présomptif de la couronne. En toute occasion, en effet, il montrait au dauphin la déférence la plus respectueuse, et il le traitoit comme son supérieur. Il l'engagea, au mois de février 1457, à être le parrain de sa petite-fille, Marie, fille unique et héritière de Charles-le-Téméraire, comte de Charolais. On rapporta à la cour de France que le dauphin se confiant à ces marques de déférence, avoit demandé à Philippe un secours d'hommes et d'argent pour faire la guerre à son père, et chasser d'auprès de lui ses mauvais conseillers, mais que ce duc lui avoit répondu : « Qu'il se mettoit de
« corps et de biens à son service, sauf contre
« monseigneur le roi son père, qu'il tenoit si
« puissant, si sage et si prudent, qu'il sauroit
« bien réformer ceux de son conseil, sans qu'il
« soit besoin qu'autrui s'en doive mêler. » (1)

(1) Matth. de Coucy. T. XI, c. 120, p. 275.

1457.

Aucune des démarches subséquentes du dauphin ne confirme cette accusation, d'avoir voulu faire la guerre à son père. Il vécut dès-lors à Génappe, dans une grande retraite, se livrant tour à tour ou à la lecture, ou à la chasse. Le duc de Bourgogne travailla, par ses ambassadeurs, à le réconcilier avec Charles VII; et les notes que ces deux souverains échangèrent à cette occasion nous ont été conservées; mais il semble qu'ils étoient déterminés d'avance à ne pas s'entendre. Louis se déclaroit prêt à demander pardon à son père dans les termes les plus humbles, ou par une lettre qu'il signeroit, ou par la dauphine, Charlotte de Savoie, qu'il offroit d'envoyer à la cour de France, ou en personne, à genoux et de vive voix, mais au député que le roi voudroit bien envoyer à la cour de Bourgogne pour le représenter. D'autre part, il persistoit à dire que tant qu'il verroit son père entouré de ses ennemis les plus acharnés, il ne pourroit trouver aucune sûreté à se mettre entre ses mains. Charles, de son côté, au lieu d'offrir à son fils aucune garantie ou aucune promesse, regardoit ses craintes comme un affront ou comme un empiétement de son fils sur son autorité; car ce fils osoit lui prescrire quels devoient être ses ministres. Il exigeoit donc, non seulement que le dauphin revînt, mais qu'il chassât ses mauvais conseillers, le bâtard d'Armagnac,

le sire de Montauban, le sire de Craon, et d'autres jeunes gens qui étoient venus le rejoindre. (1) 2457.

La cour où Louis étoit venu chercher un refuge étoit divisée comme celle de son père, et pour la même cause. Philippe n'avoit guère moins que Charles VII de foiblesse pour ses favoris, et de défiance à l'égard de son fils. Il avoit comblé de ses faveurs Jean de Croy, et tous les membres de sa famille puissante et orgueilleuse, ainsi que les Lalaing, les Lannoy et le maréchal de Bourgogne; tout le reste de la noblesse des Pays-Bas ressentoit contre ceux-ci une haine violente. En tête des mécontents on distinguoit Nicolas Raulin, le vieux chancelier de Bourgogne, qui long-temps avoit été l'homme de confiance du duc, et le comte de Saint-Pol avec toute la maison de Luxembourg; mais surtout le comte de Charolais, impatient, orgueilleux, brutal, et qui croyoit faire preuve de chevalerie en n'imposant aucun frein à ses passions. Celui-ci ne pouvoit supporter l'autorité que les Croy s'arrogeoient à la cour de son père. Philippe vouloit que les fonctions de chambellan

(1) Matth. de Coucy. T. XI, p. 278. — Jacq. du Clercq. T. XIII, c. 23, p. 195. — Préface de Lenglet du Fresnoy, p. 67, 68. — J. Chartier, p. 288-292. — Olivier de la Marche, T. IX, c. 33, p. 47. — Duclos. L. I, p. 31, et Preuves, T. III, p. 138-156. — Barante. T. VIII, p. 123.

1457. fussent remplies auprès de Charles par le fils du sire de Croy, tandis que Charles avoit choisi le fils du chancelier Raulin. Une violente querelle éclata entre eux le 17 février, à cette occasion. Le duc tira l'épée contre son fils, et il l'auroit tué si la duchesse ne s'étoit jetée à la traverse. Après beaucoup d'efforts du dauphin et de l'évêque de Liège, le duc et son fils se réconcilièrent, du moins en apparence. Cependant le duc ne pardonna point à sa femme de lui avoir préféré son fils; il exila deux serviteurs de celui-ci, et il s'abandonna plus que jamais à la domination de la maison de Croy. (1)

Charlotte de Savoie, seconde femme du dauphin, arriva à Gênappe le 10 juillet 1457. Elle entroit seulement alors dans sa dix-huitième année, et quoique mariée depuis cinq ans, elle n'avoit point encore vécu avec son mari. A cette occasion le duc de Bourgogne augmenta la pension qu'il faisoit à son hôte (2). Il s'apercevoit cependant que le séjour du dauphin dans ses États offensoit le roi de France; il savoit que plusieurs conseillers de celui-ci lui avoient proposé de déclarer la guerre au duc de Bourgogne, et d'enlever le dauphin à vive force de chez lui.

(1) Jacq. du Clercq. T. XIII, c. 26, p. 203. — Olivier de la Marche. T. IX, c. 33, p. 52.

(2) Math. de Coucy. T. XI, c. 123, p. 294. — Jacq. du Clercq, c. 28, p. 215.

Le comte de Saint-Pol, vassal en même temps de Philippe et de Charles, et qui sembloit vouloir se faire craindre de tous deux, pouvoit faire éclater ces hostilités par sa haine pour les Croy; Philippe avoit fait saisir le comté d'Enghien, qui lui appartenoit, pour le punir de quelques brigandages. Saint-Pol se présenta à Bruxelles le 15 septembre pour se justifier, mais il redoubla au contraire le mécontentement de son seigneur, soit en se munissant d'un sauf-conduit, comme s'il étoit un prince étranger, non un vassal, soit en se faisant accompagner par une suite si nombreuse, qu'il sembloit avoir voulu intimider son maître. La terre d'Enghien demeura confisquée, et Saint-Pol se retira à la cour de Charles, qu'il pressa de commencer les hostilités. (1)

Les ennemis du dauphin, qui croyoient nécessaire à leur sûreté que ce prince ne montât jamais sur le trône, désiroient vivement la guerre; les troupes françaises avoient reçu ordre de s'assembler sur les frontières de Picardie, et l'on s'y attendoit à quelque expédition; mais l'indolence de Charles VII l'arrêtoit autant que sa bonté. Il craignoit qu'une guerre avec la puissante maison de Bourgogne ne lui fit perdre sa tranquillité pour le reste de sa vie. Le sire de Prié, son grand-queux, ou chef de ses cuisines, qui pre-

(1) Jacq. du Clercq, c. 29, p. 218.

1457. noit rang aussi parmi ses conseillers, lui représentoit que, pour aller arrêter le dauphin, il faudroit s'avancer jusque sur les marches du Brabant, bien loin des frontières de France; ce qui ne pouvoit se faire sans livrer bataille aux troupes de Bourgogne, et sans donner à Louis le temps de s'éloigner davantage. Dans cette occasion, Charles VII lui accorda plus de confiance qu'à Dammartin, et il refusa de donner à celui-ci l'ordre de se porter en avant. (1)

Une autre querelle cependant paroissoit sur le point d'achever de brouiller Charles VII et Philippe. Le roi de Bohême et de Hongrie, Ladislas-le-Posthume, avoit fait demander en mariage Madelaine, fille du roi. Comme petit-fils de l'empereur Sigismond, de la maison de Luxembourg, il réclamoit l'héritage du duché de Luxembourg, que pendant sa minorité ses partisans avoient disputé les armes à la main au duc de Bourgogne. Le comte de Saint-Pol, qui étoit de la même maison, persuada à Charles VII de reconnoître les droits de Ladislas, de lui promettre sa fille, et en même temps son assistance pour recouvrer l'héritage de ses ancêtres. Ladislas n'avoit pas encore atteint dix-huit ans; retenu injustement en Autriche jusqu'à l'âge de treize ans, par l'empereur Frédéric III, il avoit

(1) Matth. de Coucy, c. 121, p. 286.

dû sa liberté aussi-bien que la délivrance de sa patrie des armes des Turcs, aux grandes victoires que Jean Huniades avoit remportées en son nom sur Amurath ; mais Ladislas n'étoit pas plus tôt arrivé en Hongrie, qu'il avoit disgracié Huniades. Ce héros étoit mort le 10 septembre 1456, et le 8 mars suivant Ladislas avoit fait trancher la tête à son fils aîné. Ce fut dans ces circonstances qu'on vit arriver à Paris l'ambassade hongroise qui venoit chercher Madeleine de France ; elle étonnoit tous les pays qu'elle traversoit, par son faste barbare. Son train étoit de sept cents chevaux et de vingt-six chariots. Comme ceux-ci contenoient de grandes richesses, et qu'on n'avoit point de remises pour les enfermer la nuit, ils étoient gardés par des esclaves qui étoient attachés dessus comme des dogues, avec de pesantes chaînes de fer, et qui, au milieu de l'hiver, couchent sur ces chars en plein air, par un froid excessif. Les ambassadeurs hongrois firent leur entrée solennelle à Tours, le 8 décembre ; le mariage devoit se célébrer d'abord après les fêtes de Noël. Mais le 26 décembre le roi reçut la nouvelle de la mort de Ladislas, survenue subitement à Prague, le 23 novembre 1457. Il ne laissoit point d'enfans, et ses prétentions sur le Luxembourg, qui étoient sur le point d'allumer la guerre, furent éteintes. Matthias Corvinus, second fils du grand Hunia-

1457. des, fut proclamé roi de Hongrie, et George Podiebrad, reconnu pour roi de Bohême, accorda la liberté de conscience aux hussites, et répandit ainsi les germes de la réformation. (1)

A la même époque le duché de Bretagne passait à un nouveau souverain. Pierre II, prince d'un esprit foible et d'un caractère dur et soupçonneux, tomba malade, et se crut ensorcelé par l'évêque de Rennes; on lui proposa de recourir à des sorciers pour lever le maléfice, mais il le refusa, déclarant qu'il aimoit mieux mourir de par Dieu que de vivre de par le diable. Il avoit rendu assez malheureuses sa femme, Françoise d'Amboise; il avoit chassé d'auprès d'elle tous ses domestiques, et jusqu'à sa nourrice; souvent même il l'avoit battue: la douceur de Françoise l'avoit enfin emporté sur son humeur sombre et violente; il la nomma pour être un de ses exécuteurs testamentaires. Quand il mourut, il déclara qu'il la rendoit vierge comme il l'avoit reçue, et qu'il s'étoit imposé cette pénitence pour se punir de ses déréglemens, entre autres de la naissance d'une fille naturelle qu'il laissoit après lui. Il expira le 22 septembre 1457. Son oncle, Arthur de Richemont, connétable

(1) J. Chartier, p. 296-300. — Matth. de Coucy, c. 125, p. 297. — Jacq. du Clercq, c. 30, p. 221, et 51, p. 250. Amelgardus. L. V, c. 5, f. 149.

de France, lui succéda; et prenant possession du pouvoir, avant même que Pierre fût expiré, il fit arrêter le 20 septembre ceux des officiers de sa maison qu'il soupçonnoit d'avoir contribué à la mort cruelle de Giles de Bretagne. Cependant leur crime ne put pas être prouvé, et ils furent relâchés le 6 avril suivant. (1)

Le nouveau duc voulut conserver la charge de connétable de France, qui sembloit ne s'accorder guère avec l'indépendance d'un souverain; mais quand on lui en fit l'observation, il répondit qu'il vouloit honorer dans sa vieillesse une dignité qui l'avoit honoré lui-même dans sa jeunesse. Il avoit été invité à venir à Tours pour rendre son hommage, à l'époque où devoient se célébrer les fêtes du mariage de Madelaine de France avec Ladislas-le-Posthume; quand il y fut, le roi le pressa de faire l'hommage lige pour la Bretagne; il s'y refusa, et, se voyant trop pressé, il déclara qu'il devoit consulter les États de la province avant de faire une telle démarche. Il repartit de la cour sous ce prétexte, bien déterminé à ne pas y remettre les pieds (2);

(1) Lobineau, *Hist. de Bretagne*. L. XVIII, p. 665. — D. Morice, *Hist. de Bretagne*. T. II. L. XI, p. 62. — J. Chartier, p. 295. — *Mém. de Richemont*, p. 409.

(2) *Mém. de Richemont*. T. VII, p. 410, 411. — Lobineau, *Hist. de Bretagne*. L. XVIII, p. 667. — D. Morice, *Hist. de Bretagne*. L. XI, p. 64. — Daru, *Hist. de Bretagne*. T. II. L. VI, p. 340

1457. cependant il conservoit toujours le même zèle pour la France, ou la même animosité contre l'Angleterre, et il se proposoit de profiter de la réunion des deux dignités de duc et de connétable pour tenter une descente en Angleterre, avec les compagnies d'ordonnance de France, les francs-archers, et l'arrière-ban de Bretagne, qu'il avoit convoqué. Tout récemment, au mois d'août 1457, les Français avoient fait une descente en Angleterre; leur expédition étoit commandée par le sénéchal de Normandie, sire de Brezé, et le capitaine d'Évreux. Elle étoit partie de Dieppe et de Harfleur; elle avoit pris terre, le 20 août, à Sandwich; elle avoit pillé la ville, et, après un combat où trois cents Anglais avoient été tués, elle étoit repartie avec la marée qui suivit celle qui l'avoit amenée. (1)

Ce pillage d'une ville et ce massacre de ses habitans étoient plutôt un acte de brigandage que de guerre, puisqu'il ne se lioit à aucune entreprise utile. Mais l'état de l'Angleterre pouvoit faire espérer aux Français des avantages plus durables, et donner quelque apparence de succès à leurs projets de conquête. Jacques II, roi d'Écosse, avoit recommencé la guerre dans le nord, et y avoit répandu la terreur (2). Le

(1) Jacq. du Clercq, c. 28, p. 215. — Berry, p. 478. — D. Morice. L. XI, p. 60.

(2) *Buchanani rerum Scotticar.* L. XI, p. 367. — Rapin Thoyras, T. IV. L. XII, p. 351.

duc d'York, les comtes de Salisbury et de Warwick, étoient maîtres du pays de Galles, du comté d'York, de la plupart des comtés septentrionaux et de Calais; leurs forces étoient à peu près égales à celles dont dispoit Marguerite pour la défense de la maison de Lancaster, à la tête desquelles elle avoit mis le jeune duc de Sommerset, fils de celui qui avoit péri pour elle à la bataille de Saint-Alban. Ces deux partis s'observoient, et cherchoient à se surprendre. Marguerite avoit fait écrire au duc d'York et à ses deux amis par Henri VI, pour les inviter, sous sa parole royale, à une conférence à Coventry, où elle avoit failli les surprendre et les faire périr (1). Quoique la guerre entre l'Angleterre et la France durât toujours, Marguerite étoit en secrète intelligence avec Charles VII, de même que le duc d'York avec le dauphin et les mécontents de France; l'un et l'autre, aveuglés par la haine, préféroient leurs ennemis étrangers à leurs ennemis domestiques, et compromettoient, par leurs guerres civiles et leurs intrigues, l'indépendance de leur pays. Cependant, le danger de la patrie devint si imminent, qu'il réveilla le zèle de quelques hommes sages; les chefs des deux partis convinrent de se réunir à Londres au commencement de l'année 1458,

(1) Rapin Thoyras. L. XII, p. 350.

1458. et d'y traiter en personne, entre eux, du rétablissement de la paix. Le duc d'York n'avoit point encore annoncé ouvertement ses prétentions à la couronne; il disoit n'être armé que pour le bien public. Les bourgeois de Londres lui étoient en général favorables, et leur milice, qu'on assuroit être forte de dix mille hommes, prit l'engagement de maintenir la paix entre les bandes de York et de Lancaster. En effet, Warwick y amena, au mois de février, six cents hommes, Salisbury en amena cinq cents, et le duc d'York en amena quatre cents; tandis que, du côté de Lancaster, Sommerset et Exeter avoient amené huit cents hommes; Northumberland, Égremont et Clifford, mille cinq cents. La capitale, remplie de soldats et partagée en deux camps, étoit dans l'anxiété; mais la présence même du danger hâta les négociations, et, le 3 avril, un traité admit dans le conseil royal les trois chefs du parti de York aux mêmes conditions que les chefs du parti de Lancaster. (1)

Cette pacification, qui ne s'annonçoit pas comme devant être de longue durée, et qui fut bientôt suivie de la retraite des seigneurs du parti d'York, avoit à peine eu le temps d'être connue en France, lorsque Charles VII convoqua les pairs du royaume pour siéger en juge-

(1) Rapin Thoyras. L. XII, p. 353.

ment sur son cousin le duc d'Alençon, accusé d'avoir voulu livrer le royaume aux Anglais. Le roi avoit annoncé d'abord que cette assemblée des pairs de France, réunis au parlement de Paris, se tiendroit à Montargis; il y fit convoquer, entre autres, les ducs de Bourgogne et de Bretagne. Le premier, qui savoit combien Charles étoit irrité contre lui à cause de l'asile qu'il avoit accordé à son fils, répondit que, par le traité d'Arras, il étoit expressément dispensé de rendre à Charles VII aucun des devoirs personnels d'un sujet; il demandoit donc si Charles vouloit exécuter ce traité, ou s'il céderoit aux suggestions de ses ennemis, qui désiroient les brouiller ensemble. Il ne refusoit point, cependant, de siéger en jugement sur un prince du sang, pair de France, mais il ne se rendroit à Montargis qu'avec une suite convenable à son rang. En effet, il fit convoquer tous les gens de guerre qui tenoient de lui des fiefs ou des arrière-fiefs, toute la milice des villes, ses archers et ses arbalétriers, et il fit mettre en état son artillerie. Le roi, averti de ces préparatifs, convoqua de son côté, pour le 2^{er} juin, l'arrière-ban de son royaume, comme si la guerre étoit imminente; toutefois il chargea Toison-d'Or, héraut de Bourgogne, de dire à son maître que, comme une suite aussi nombreuse que celle qu'il paroïsoit vouloir conduire causeroit beaucoup de

1458. dommage dans le pays, il le dispensoit d'assister en personne au procès du duc d'Alençon. (1)

Le duc de Bretagne ayant été convoqué à se trouver au parlement de Montargis en qualité de pair, répondit qu'il n'étoit point pair de France; qu'il ne vouloit point comparoître en cette qualité à Montargis ou ailleurs; que son duché n'avoit jamais fait partie du royaume de France, et qu'il n'en étoit pas un démembrement. Il se rendit cependant, plus tard, au lieu où s'assembla le parlement; mais ce fut pour solliciter en faveur de son neveu le duc d'Alençon, et non pour le juger (2); et il persista à refuser de se reconnoître pour pair de France, malgré l'érection de sa principauté en duché-pairie, qui avoit été faite par Philippe-le-Bel.

Une maladie épidémique avoit, sur ces entre-faites, éclaté à Orléans, et elle engagea le roi à transférer à Vendôme la convocation des pairs, qui devoient s'unir au parlement de Paris. Une partie de ce parlement eut ordre, cependant, de demeurer à Paris pour y décider les causes pendantes. Le roi avoit nommé ceux qui devoient venir à Vendôme et ceux qui devoient rester à Paris; et il avoit voulu que les derniers

(1) Jacq. du Clercq. T. XIII, c. 34, p. 247, et 35, p. 250.

(2) D. Morice, Hist. de Bretagne. L. XI, p. 65. — Actes de Bretagne. T. II, p. 17-29. — Daru. L. VI, p. 342.

décidassent les causes sans leurs collègues, mais ne prononçassent de jugement qu'après le retour de ceux-ci (1). Le 21 août 1458, Charles VII arriva lui-même à Vendôme, et le lendemain il tint sa séance royale; quelques séances préparatoires avoient déjà été tenues par les juges à Montargis, et le roi avoit annoncé au parlement qu'un des motifs qu'il avoit eus pour le transférer à Vendôme étoit l'avis qu'il avoit reçu qu'une grosse flotte anglaise, appelée par les intrigues du duc d'Alençon, se préparoit à envahir son royaume. La nouvelle n'avoit, sans doute, été inventée que pour indisposer les juges contre le prévenu. (2)

A la séance royale, Charles fit asseoir à sa droite, et deux marches au-dessous de lui, son second fils Charles, auquel il faisoit rendre tous les honneurs réservés d'ordinaire à l'héritier de la couronne. A ses pieds étoit assis le comte de Dunois, grand chambellan; sur le banc à droite, les ducs d'Orléans et de Bourbon, les comtes d'Angoulême, du Maine, de Foix, d'Eu, de Vendôme, et de Laval; au-dessous d'eux, trois présidens au parlement, le grand-maître de France, l'amiral, le grand-prieur, le marquis de Saluces, fils du duc de Savoie, quatre maîtres des requêtes, le bailli de Senlis, deux conseillers

(1) Ordonn. de France. T. XLV, p. 466, 467.

(2) Ordonn. de France. T. XIV, p. 470.

1458. du roi, et trente-quatre conseillers au parlement. Au pied du trône étoit le chancelier; à gauche, les six pairs ecclésiastiques, quatre évêques, et l'abbé de Saint-Denis; au-dessous, les seigneurs de la Tour-d'Auvergne, de Torcy, de Vauvert, de Prie, de Pressigny; les baillis de Touraine et de Rouen, les trésoriers de la couronne; Tristan l'Hermite, prévôt des maréchaux; le prévôt de l'hôtel, et trente-quatre conseillers au parlement; le procureur général, enfin, et deux avocats du roi, siégeoient sur un banc séparé. Ainsi cette cour, appelée à prononcer une sentence capitale sur un des premiers princes du sang, n'étoit qu'une commission choisie sans règle entre les pairs, les officiers de la couronne, les simples gentilshommes et les juges, sur le zèle desquels le roi croyoit pouvoir le plus compter. (1)

Un des ambassadeurs du duc de Bourgogne prononça, en faveur du duc d'Alençon, une harangue fort longue et fort ridicule, dans laquelle, au lieu d'examiner l'accusation, il rassembloit seulement toutes les citations des écrivains sacrés ou profanes qui pouvoient engager le roi à faire grâce, en les rangeant sous quatre chefs : la sublimité de sa propre dignité

(1) J. Chartier, p. 304 et suiv. — Ordonn. de France. T. XIV, p. 469, 470. — Jacq. du Clercq. T. XIII, c. 37, p. 260. — Barante. T. VHI, p. 178.

royale, la proximité du sang entre le roi et le duc d'Alençon, qui non seulement descendoit en ligne directe de Charles de Valois, mais qui avoit épousé la fille d'une sœur du roi; les services qu'avoient rendus ses aïeux; enfin, son propre caractère, où il y avoit, disoit-il, plus de négligence et de simplicité que de malice. L'évêque de Coutances répondit au nom du roi, rétorquant contre le duc d'Alençon tout ce que l'ambassadeur de Bourgogne avoit dit en sa faveur; après quoi, la cour prit connoissance des procédures qui avoient été commencées contre lui depuis deux ans. Elle s'en occupa près de deux mois; et enfin, le 10 octobre, Charles séant de nouveau en son lit de justice, l'arrêt fut lu par le chancelier. Il déclaroit le duc d'Alençon atteint et convaincu du crime de lèse-majesté; et, comme tel, le condamnoit à mort, avec confiscation de ses biens. Mais le duc de Bretagne, auprès duquel la duchesse d'Alençon s'étoit rendue dès l'année précédente pour implorer sa protection, avoit sollicité le roi avec tant d'instance en sa faveur, que celui-ci déclara aussitôt que, quant à la personne du duc, il vouloit que l'exécution fût différée jusqu'à son bon plaisir; et que, quant aux biens, eu égard surtout aux prières du duc de Bretagne, son oncle, il en laisseroit la plus grande partie à ses enfans. Il en détacha cependant la seigneurie de

1458. Nogent-le-Rotrou, qu'il donna au comte du Maine, son beau-frère; et d'autres qu'il distribua à d'autres courtisans qui, comme celui-ci, avoient donné leur voix pour condamner le prévenu. Le duc d'Alençon, dans sa défense, avoit prétendu n'avoir correspondu avec le duc d'York que de concert avec le dauphin; mais les juges évitèrent d'en trouver la preuve. Le duc fut enfermé dans la tour de Loches, avec un seul homme, qui lui fut donné pour le servir comme barbier et comme valet-de-chambre. (1)

Arthur, duc de Bretagne, qui, contre le vœu qu'il avoit fait, étoit revenu à la cour pour la défense de son neveu, ne la quitta point sans avoir rendu l'hommage au roi pour son duché; ce qu'il fit à Vendôme; le 14 octobre, protestant qu'il le rendoit tel que ses prédécesseurs l'avoient fait, et que cet hommage n'étoit point lige, encore que le chancelier de France affirmât le contraire (2). Mais Arthur ne survécut guère plus de deux mois à cet hommage; il ne porta, en tout, pas plus de quinze mois le titre de duc de Bretagne. Quoiqu'il fût âgé seulement de soixante-sept ans, son corps étoit usé comme

(1) Jacq. du Clercq, *op. cit.* 57, p. 275, 276. — Matth. de Coucy, c. 125, p. 300, 303. — J. Chartier, p. 312. — Ordonn. de Fr. T. XIV, p. 480. — Duclos, *Hist. de Louis XI*. L. I, p. 59.

(2) D. Morice, *Hist. de Bretagne*. B. XI, p. 66. — Actes de Bretagne. T. II, p. 130.

s'il avoit été beaucoup plus avancé dans la vieillesse. Dur de caractère, grossier de physionomie, court et ramassé de taille, il avoit toujours déplu à Charles VII, qu'il avoit servi trente ans, comme connétable, avec fidélité, mais avec plus de rudesse encore que de dévouement; il avoit souvent chassé d'autour de lui d'indignes favoris, prenant même quelquefois le parti plus expéditif de les faire tuer, au lieu de tenter de persuader son maître. Dans les momens des grands revers, de la grande désorganisation de la France, il avoit opposé sa volonté ferme et opiniâtre à la foiblesse du roi, et il avoit ainsi sauvé un État dont le chef désespéroit. Malgré la double répugnance de Charles et de Philippe, il les avoit amenés à signer le traité d'Arras, qui avoit détaché les Bourguignons du parti anglais, et qui avoit plus contribué qu'aucune victoire au salut de la France. On vantoit aussi ses talens militaires; peut-être auroit-il été plus juste de louer seulement sa bravoure et ses efforts pour rétablir quelque discipline dans les armées. Sa dureté s'allioit, dans son esprit étroit, avec un grand zèle religieux; il mortifioit son corps par le jeûne et l'abstinence. Il portoit constamment sur sa poitrine un pesant reliquaire d'or; il persécutoit sans pitié tous ceux qu'on lui dénonçoit comme magiciens, enchanteurs, sorciers, hérétiques ou blasphémateurs, et il croyoit ra-

1458.

cheter tous ses péchés en sévissant contre ceux qui lui paroïssent les ennemis de Dieu. On l'avoit surnommé *le Justicier*, à cause des nombreuses exécutions qu'il ordonnoit, après le plus court examen, pour punir ou les blasphêmes ou les fautes de discipline. Il s'étoit intimement lié avec Guillaume de Malestroit, auquel il avoit promis l'évêché de Nantes tandis qu'il n'étoit encore que comte de Richemont. Ce prélat, ambitieux et brouillon, au lieu d'en conserver pour lui de la reconnoissance, empoisonna ses derniers jours par des chicanes de tout genre : il lui refusa l'hommage pour le temporel de son église; il prétendit ne relever que du roi et du pape. Il fulmina contre ses officiers les censures, les excommunications, et il en fit arrêter quelques uns. Arthur, agité tour à tour par les scrupules et la colère, dépérissoit à vue d'œil. Les fêtes de Noël survinrent, et il voulut jeuner, prier long-temps à genoux, assister à matines, à la messe de minuit; à la messe du jour : ces actes de dévotion l'achevèrent; il mourut le lendemain, 26 décembre 1458. (1)

Par cette mort, la couronne de Bretagne passoit à François II, comte d'Étampes, né le 23 juin 1435, et fils de Richard, comte d'É-

(1) D. Lobineau, *Hist. de Bretagne.* L. XVIII, p. 670, 671. — D. Morice, *Hist. de Bretagne.* L. XI, p. 67. — *Mém. de Richemont*, T. VII, p. 413. — *Dara.* L. VI, p. 345.

tampes, plus jeune frère d'Arthur III, qui venoit de mourir. Ce prince n'avoit aucune relation de parenté avec Jean de Bourgogne, qui prenoit aussi le titre de comte d'Étampes, et qui lui donna une si odieuse célébrité dans les persécutions d'Arras (1). N'étant que le chef d'une branche cadette de la maison de Bretagne, il étoit *pauvre et disetteux*; cependant il étoit fils de Marguerite, sœur de Charles, duc d'Orléans; et il avoit épousé la fille de François I^{er}, seule héritière, avec sa sœur Marie, depuis mariée au vicomte de Rohan, de tous les droits de la branche aînée. Il ne pouvoit y avoir aucune opposition à son titre, et il prit possession du duché à Rennes, où il fit son entrée solennelle le 3 février 1459. Presque aussitôt après, il se rendit à Montbazou, où il fit hommage au roi, le 28 du même mois, avec les protestations ordinaires; le chancelier de France déclarant que l'hommage étoit lige, et le chancelier de Bretagne répondant qu'il ne l'étoit point; ce qu'indiquoit aussi le cérémonial, le duc faisant l'hommage debout, l'épée au côté, sans s'incliner et sans prêter de serment. (2)

(1) Celui-ci succéda au comté de Nevers en 1464 (du Clercq, T. XIV, p. 340), comme frère de Charles, qui fut comte de Nevers, de 1415 à 1464, et fils de Philippe, comte de Nevers, tué à la bataille d'Azincourt.

(2) D. Lobineau, Hist. de Bretagne. T. XVIII, p. 672. —

1459.

Le duc de Bretagne affectoit de n'être point pair de France, et refusoit constamment le serment qui lui étoit demandé pour sa pairie; le duc de Bourgogne prenoit au contraire avec affectation le titre de deux fois pair, pour la Bourgogne et pour la Flandre; mais il ne se regardoit pas comme obligé par là à plus de soumission. Charles VII avoit essayé de prendre sous sa protection, le 8 janvier 1458, la ville de Thionville, et le seigneur de Rodemat, dans le duché de Luxembourg (1); mais Philippe avoit repoussé avec hauteur cette tentative du roi, qui vouloit s'ingérer dans les affaires d'une province qui relevoit de l'Empire et non de la France. La correspondance entre les deux cours se continua pendant toute l'année 1459; avec un ton d'aigreur toujours croissant. Le duc s'inquiétoit des alliances que le roi avoit contractées ou renouvelées avec le roi de Danemarck, les Liégeois, les Bernois, le roi de Hongrie, l'empereur et les princes allemands; il croyoit y voir les rudimens d'une ligue formée contre lui : de son côté, Charles parloit au duc comme un souverain à son sujet; il lui reprochoit sa désobéissance à plusieurs arrêts du parlement de Paris, et le peu d'aide qu'il lui avoit donné pour la

D. Moricé, *Hist. de Bretagne*. L. XII, p. 71. — *Actes de Bretagne*. T. II, p. 1737.

(1) *Ordonn. de France*. T. XIV, p. 445.

défense du royaume ou l'expulsion des Anglais (1). Le dauphin, qui avoit travaillé à réconcilier son hôte le duc de Bourgogne avec les Gantois, adressoit au roi les lettres les plus humbles; il lui demandoit avec instance de le recevoir en grâce; mais il monstroit toujours plus d'éloignement pour se mettre entre les mains des favoris de son père, qu'il croyoit résolu à le faire périr. Au lieu de lui donner aucune garantie, Charles envoya à la fin de l'année une nouvelle ambassade au duc à Bruxelles. L'évêque de Coutances, qui'en étoit le chef, eut son audience le 21 décembre 1459. Le discours qu'il adressa au duc pour récapituler toutes les plaintes que la France avoit à former contre lui, dura au moins deux heures; il insista surtout sur deux points : le duc, disoit-il, avoit séduit le dauphin à venir vers lui, et il le soutenoit en ses pays contre le gré et la volonté du roi; et d'autre part, le duc n'empêchoit point les Anglais qui tenoient garnison à Calais de faire des incursions sur les terres de France pour les piller. Le duc, quoiqu'il n'eût guère la coutume de prendre lui-même la parole, se hâta de répondre, sans attendre les avis de

(1) Office du 7 mars 1459. — *Preuves de l'Hist. de Bourgogne*. T. IV, §. 179, p. 230. — *Matth. de Coucy*. T. XI, c. 128, p. 335. — *Amelgardus*. L. V, c. 14, f. 146, et c. 15, f. 148.

1459. son conseil, qu'il n'avoit jamais séduit le dauphin à venir le trouver; mais qu'il lui avoit donné un asile à cause de la crainte qu'il avoit du roi son père, et que tant qu'il auroit un denier, il le partageroit avec lui; qu'au reste, au lieu de l'empêcher de s'en retourner, il étoit prêt à le reconduire dès que le dauphin le désireroit, ou à le faire reconduire par le comte de Charolais, tellement accompagné qu'il ne courroit point de danger en route. Quant aux Anglais de Calais, il répondit qu'on ne pouvoit contenir dans l'ordre une troupe aussi indisciplinée; qu'ils ravageoient les terres de Bourgogne comme celles de France, et qu'il n'y savoit de remède que d'en faire pendre autant qu'on en pouvoit atteindre (1). Tout annonçoit la guerre: les comtes du Maine et de la Marche, le sire de Lohéac, maréchal de France, et le comte de Dammartin, la désiroient avec passion. Ils croyoient qu'elle pourroit empêcher la succession du dauphin; ils faisoient croire à Charles que son fils en vouloit à ses jours; ils lui représentoient qu'il avoit reçu des provocations bien suffisantes du duc de Bourgogne pour commencer les hostilités, et ils furent sur le point d'en obtenir l'ordre, dans deux conseils qui se tinrent le 26 et le 28 juillet 1460, à Villefranche en Berri, dans

(1) Jacq. du Clercq. T. XIV. L. IV, c. 2, p. 5.

l'hôtel du comte du Maine : mais lorsqu'ils croyoient avoir le plus alarmé le roi, son indolence prenoit le dessus; il refusoit de déclarer la guerre, et il redoubloit seulement de défiance et de précautions pour se mettre à l'abri des embûches contre sa vie, dont on lui faisoit croire qu'il étoit entouré. (1)

Le gouvernement devenoit cependant toujours plus silencieux. Charles, en évitant le séjour des villes, s'étoit rendu invisible à son peuple; il n'avoit plus de contact avec les Français, qu'il laissoit dans une ignorance absolue de leurs affaires, traitées uniquement dans son conseil secret; il n'assembloit plus d'États généraux, et dans presque toutes les provinces il avoit discontinué aussi les États provinciaux. Cependant ses commissaires continuoient à assembler chaque année les États de Languedoc, pour leur demander une aide ou un don gratuit, et les trois ordres conservoient assez de liberté en délibérant sur cette demande. Les commissaires royaux avoient demandé 150,000 livres aux États tenus au mois de mars 1457, à Montpellier, puis à Pézenas. Ceux-ci n'accordèrent cependant, en raison de la misère de la province, que 116,000 livres, payables en trois termes. Ceux de Carcassonne, tenus en mars 1458, en

(1) Preuves de l'Hist. de Bourgogne. T. IV, §. 181, p. 255.

1459. accordèrent 118,000; ceux de Béziers, en décembre 1459, et ceux du Puy, en décembre 1460, n'en accordèrent que 114,000, au lieu de 120,000 qu'on leur demandoit. Cette dernière somme fut cependant accordée en mars 1461, par les États de Montpellier. Outre le capital qui étoit transmis au roi, les États accordoient toujours huit ou dix mille livres, pour des présens au comte du Maine leur gouverneur, et au président de leur assemblée, et pour les frais de la députation qu'ils envoyoit au roi pour porter leurs doléances. Celles-ci représentoient comme cruelle la misère des peuples du Languedoc : les récoltes avoient manqué presque absolument dans les trois années 1457, 1458 et 1459; les vivres étoient si chers que tous les plus pauvres habitans manquoient de pain; la peste suivit la famine, et l'on assuroit que, dans les dix dernières années, la province avoit perdu un tiers de ses habitans. (1)

La députation qui portoit au roi les plaintes du Languedoc étoit composée de membres des trois ordres; tous les intérêts étoient donc représentés : mais la cour ne faisoit que la réponse qu'elle vouloit à une province qu'elle visitoit rarement, et qu'elle contenoit à l'aide des autres. Seulement elle n'essayoit pas d'y lever

(1) Hist. génér. de Languedoc. T. V. L. XXXV, p. 21, 22.

d'autres impôts que ceux que les États accorderoient. La levée des tailles et des aides, dans les autres provinces, sans nouvelles votations des États, ne laissoit pas que d'être accompagnée de beaucoup de difficultés. Le roi exigeoit que les collecteurs de la taille, dans chaque paroisse, fissent un rôle du nombre des feux de leur paroisse, et le transmissent aux élus, qui en donneroient copie aux généraux des finances, afin que ceux-ci connussent l'augmentation ou la diminution de la population taillable dans chaque élection. Il leur recommançoit de répartir également la taille, sans haine ni faveur, et il les menaçoit de les punir comme faussaires s'ils dissimuloient l'existence de quelque taillable. (1)

Mais le privilège de ceux qui se disoient exempts de taille donnoit lieu à de continuelles discussions, et chaque exemption rejetoit sur le reste de la paroisse le fardeau auquel un seul avoit trouvé moyen de se soustraire. Les nobles ni les clercs ne devoient point de tailles; les francs-archers en étoient exemptés en récompense de leurs services; les arbalétriers des villes prétendoient l'être aussi, puis tous ceux qui tenoient quelque office du roi; puis ceux qui étoient attachés à la maison des grands seigneurs : c'étoient toujours des gens jouissant de

(1) Ordonn. de Chinon, du 5 avril 1460. Ordonn. de France. T. XIV, p. 484.

1459. quelque crédit qui demandoient l'exemption; c'étoit sur les pauvres, les gens foibles et méprisés que le fardeau étoit rejeté. Aussi l'ordonnance elle-même de Charles nous apprend-elle « que plusieurs habitans maintiennent être char-
« gés outre les termes de raison, eu égard à au-
« tres; tandis que plusieurs autres habitans, par
« faveur et crainte, sans cause raisonnable, ont
« été et sont encore exempts de contribuer aux
« dites tailles. » (1)

La répartition des aides ne donnoit pas lieu à moins d'abus, et comme elles étoient levées sur la consommation, l'exemption que réclamoient les classes privilégiées introduisoit beaucoup de désordres dans la perception. Elle excita entre autres une querelle avec l'université de Paris, qui dura jusqu'à la fin du règne de Charles VII. Cette université ne donnoit guère l'exemple de la modération et du respect pour l'ordre public, qui auroient dû être le caractère des gens de lettres. Elle avoit un juge qui, sous le nom de conservateur apostolique, étoit chargé de faire respecter ses privilèges : mais ce juge, qui étoit alors l'évêque de Beauvais, ne faisoit qu'exécuter les ordres que lui donnoit l'assemblée des quatre Facultés. Celle-ci délibéroit comme un corps démocratique; la Faculté des lettres étoit

(1) Ordonn. de France. T. XIV, p. 484-489.

toujours la plus impétueuse et la plus ardente pour le maintien de ses privilèges. L'université frappoit d'excommunication les officiers du roi, ou bien elle ordonnoit la cessation des sermons dans Paris, et la fermeture des écoles, sans se soucier du tort qui en résultoit pour l'édification publique et pour les études. A l'occasion d'une querelle avec le prévôt de Paris et son lieutenant criminel, dans laquelle un écolier avoit été tué, l'université suspendit les sermons et les leçons à Paris, depuis le 10 mai 1453 jusqu'au 23 décembre 1454, et, par son obstination, elle obtint enfin une satisfaction complète (1). Elle recourut aux mêmes armes dans sa querelle avec la cour des aides, qui commença le 19 juillet 1459, à l'occasion d'un médecin condamné à payer le droit du quatrième sur des vins de son crû. Dans le cours de cette querelle, l'université déclara parjure l'évêque de Troyes, président de la cour des aides, accabla de citations, de monitoires, d'excommunications, les fermiers et officiers des aides de Paris et d'Alençon; elle fit cesser les sermons dans Paris, et elle menaça l'autorité civile de faire cesser également les actes scolastiques, et d'étendre les privations qu'elle avoit prononcées contre ceux qu'elle frappoit d'excommunication, jusqu'à la cin-

(1) Crevier, Hist. de l'Université. T. IV, L. VII, p. 197-219.
— Felibien, Hist. de la ville de Paris. L. XVI, p. 839.

1459. quième génération. En général, l'histoire de l'université est remplie presque uniquement de ses querelles ; ce corps tournoit habituellement contre les fidèles ou contre le progrès des études le pouvoir, qui lui avoit été donné pour l'édification des uns, pour la promotion des autres. Charles VII lui enjoignit, le 24 septembre 1460, d'annuler ces procédures violentes (1) ; mais, d'autre part, il enjoignit, le 23 novembre, à la cour des aides, de condamner aux dépens les fermiers qui avoient indûment taxé des maîtres, régens, écoliers et suppôts de l'université (2). Il envoya, au mois de janvier 1461, le maréchal le Lohéac à Paris, pour mettre la paix entre l'université et la cour des aides. Après de longues conférences, les cessations furent enfin levées le 27 janvier 1461, les excommuniés absous et les exclus réintégrés. (3)

Le parlement de Paris avoit été chargé, dès l'année 1457, d'instruire le procès du comte d'Armagnac. Les courtisans, qui espéroient avoir part à la distribution de ses biens s'ils étoient confisqués, l'avoient fait accuser non seulement d'inceste, mais de lèse-majesté. Son père même, quoique mort depuis plusieurs

(1) Ordonn. de la Salle en Berri. T. XIV, p. 497.

(2) Ordonn. de Bourges. — *Ibid.* p. 504.

(3) Crevier, Hist. de l'Université. T. IV, L. VIII, p. 258-268.

années, avoit été compris dans cette accusation. 1459.
Armagnac chargea ses procureurs de demander qu'il fût jugé par la Chambre des Pairs, comme étant issu du sang royal, et de lui obtenir un sauf-conduit. Charles accorda ce sauf-conduit sans difficulté, mais il lui refusa le jugement par les Pairs, parce que ce comte n'avoit aucun fief en pairie. Armagnac, en 1459, se présenta au parlement, qui le fit arrêter et conduire à la Conciergerie, sans égard pour le sauf-conduit du roi, qu'il déclara subreptice. Plus tard il le laissa sortir de prison, sous condition qu'il ne s'éloigneroit pas de plus de dix lieues de Paris, et il lui accorda pour son entretien dix mille couronnes d'or, à prendre sur les revenus de ses terres. Armagnac ne se crut pas tenu à observer une parole qu'on lui avoit extorquée, après avoir violé celle qu'il avoit reçue; lorsqu'il sut que son procès étoit sur le point d'être jugé, il partit à cheval, de Corbeil, avec un valet et un page; il passa l'Oise à la nage, près du bac de Choisy, où son page se noya; et, poursuivant son chemin sans s'arrêter, il arriva à Bruxelles. Mais il ne trouva point auprès du duc de Bourgogne la protection qu'il avoit espérée. Celui-ci refusa de le voir, soit en souvenir de son inimitié pour le père et l'aïeul d'Armagnac, soit pour ne pas mécontenter davantage Charles VII. Le dauphin lui donna audience à la chasse;

1459. après quoi Armagnac se rendit à Louvain, et de là à Rome, pour implorer la protection du pape. (1)

Pie II avoit succédé, le 19 août 1458, sur la chaire de saint Pierre, à Calixte III, mort le 6 août précédent, dans une vieillesse très avancée. C'étoit le même Énéas Sylvius Piccolomini qui s'étoit montré, au concile de Bâle, un des défenseurs les plus zélés de la liberté de l'Église, et qui s'étoit ensuite attaché comme secrétaire, d'abord à Félix V, puis à l'empereur Frédéric III (2). Il pouvoit à bon droit être compté parmi les hommes les plus savans, les plus éloquens, les plus adroits et les plus spirituels de cette époque, où les lettres, ailleurs qu'en France, brilloient déjà d'un grand éclat. Quant à sa conduite politique, elle fut loin d'être irréprochable : il changea ouvertement de principes dès qu'il y trouva son avantage. Tout porte à croire qu'il ne regardoit l'Église que comme une puissante organisation établie au profit des prêtres, et il chercha sans scrupule à en tirer parti pour lui-même. Mais au moment où il parvint au saint-siège, son intérêt se confondit de nouveau avec celui de la chrétienté et de l'humanité. Les Turcs, conduits par Mahomet II, étoient parvenus de Constantinople jus-

(1) Jacq. du Clercq. T. XIII, c. 48, p. 317.

(2) *Platina, vita de' Pontefici*, p. 430.

qu'aux rivages de l'Illyrie les plus rapprochés de l'Italie. Ils ambitionnoient la conquête de cette contrée si riche, où ils auroient détruit ces germes de civilisation qui devoient féconder l'Europe. Le vieux pontife n'avoit plus qu'une pensée, celle de résister au sabre de Mahomet, en formant, des États de l'Italie et de ceux de toute la chrétienté, un faisceau assez bien lié pour défendre Rome contre les barbares (1). Dans ce but, il convoqua, pour le 27 mai 1459, à Mantoue, une diète à laquelle il pria tous les souverains de l'Europe d'envoyer leurs ambassadeurs.

Charles VII nomma pour ambassadeurs, au congrès de Mantoue, les évêques de Paris et de Chartres, et Thomas de Courcelles, docteur en théologie. Mais ceux-ci s'arrêtèrent long-temps à Lyon avant de se rendre en Italie, et quand ils arrivèrent enfin, au lieu de vouloir concourir aux mesures de défense à prendre pour toute l'Europe, ils ne songèrent qu'à plaider les intérêts de la maison d'Anjou, que Charles VII avoit prise sous sa protection, et à former des plaintes contre le pape (2). Charles VII s'étoit toujours montré assez indifférent aux intérêts généraux de la chrétienté, et assez peu disposé à s'asso-

(1) Hist. des Républ. Ital. T. X, c. 79, p. 176 et suiv.

(2) Math. de Coucy, c. 127, p. 335. — *Raynaldi Annal. eccles.* 1459, §. 66 et 68.

1459. crier aux entreprises chevaleresques que lui proposoit Philippe. Depuis que l'âge et la mollesse avoient encore ajouté à son indolence naturelle, on ne devoit plus attendre de lui d'efforts généreux. Il fit annoncer avec chaleur au pontife, l'intérêt qu'il portoit au roi René d'Anjou son beau-frère, et il se plaignit de ce que le siège apostolique ne le secundoit point dans ses justes droits sur le royaume de Naples. René et son frère, Charles du Maine, étoient en effet alors ses conseillers habituels. Cependant il ne paroît pas qu'il leur eût donné aucune aide efficace pour la guerre dans laquelle ils étoient alors engagés. Cette guerre, qui occupa les dernières années du règne de Charles VII, demande cependant à être exposée ici brièvement.

René d'Anjou, frère de Marie, femme de Charles VII, et roi titulaire de Sicile, étoit alors âgé de cinquante ans. Il avoit perdu à Angers, le 28 février 1453, sa femme Isabelle de Lorraine, et un mois plus tard, le 26 mars 1453, il avoit cédé le duché de Lorraine au duc Jean de Calabre son fils (1). Il s'étoit retiré en Provence, où il se remaria, l'année suivante, à Jeanne de Laval; et, s'y livrant à son goût pour les arts et la poésie, il y avoit obtenu, par la débonnaireté de ses manières, le surnom

(1) Hist. de René d'Anjou. T. II, p. 95 et 100. — D. Calmet, Hist. de Lorraine. L. XXVIII, p. 852.

du bon roi René. C'est là que des ambassadeurs italiens vinrent le chercher, et lui proposer de faire une nouvelle tentative pour recouvrer le royaume de Naples. François Sforza, duc de Milan, et les Florentins, étoient alors en guerre avec Alphonse-le-Magnanime, d'Aragon, qui, onze ans auparavant, avoit chassé René de Naples. René, rassemblant en effet quelques milliers de ces routiers, de ces écorcheurs que l'expulsion des Anglais de France laissoit sans emploi, vint joindre François Sforza au mois de septembre 1453, et attaqua, de concert avec lui, les Vénitiens, alliés d'Alphonse. Mais, à la prise de Pontevico, le 19 octobre, ces soldats de René montrèrent une férocité qui révolta leurs alliés mêmes; massacrant les femmes, les enfans, et jusqu'aux prisonniers reçus à merci par les soldats de Sforza, ils sembloient vouloir détruire tout ce qui parloit italien. Les soldats de Sforza employèrent enfin la force pour faire cesser cette boucherie; alors le combat s'engagea entre les vainqueurs, et les Français furent jugés aussi inférieurs aux Italiens dans le maniement des armes et l'art militaire qu'ils l'étoient en humanité. Humiliés et irrités, ils pressèrent René de quitter l'Italie, et celui-ci les ramena en effet en Provence trois mois après en être sorti. (1)

(1) *Johannis Simonetæ*. L. XXIV, p. 655. — Républ. Italiennes. T. IX, c. 74, p. 422.

1459. Jean, duc de Calabre, fils de René, alors âgé de vingt-huit ans, fut appelé l'année suivante à Florence, pour conduire l'armée de la république contre Alphonse; mais des négociations de paix étoient déjà entamées au moment où il arriva dans cette ville, et du mois de février 1454 jusqu'au mois de mars 1455, qu'il en repartit, il n'eut point occasion de tirer l'épée pour ses alliés. (1)

Au mois de mai 1458, le duc Jean de Calabre rentra de nouveau en Italie. Cette fois c'étoit pour prendre possession de Gênes au nom du roi Charles VII. Le doge Pierre Frégoso venoit de soumettre cette république au roi de France, pour se faire un bouclier de son nom, contre ses ennemis domestiques et étrangers. Par son traité du 25 juin 1458, il ne déléguoit à Charles que le pouvoir légal du doge, tandis qu'il réservoit à Gênes ses lois, son gouvernement, ses finances, et tous les privilèges d'une ville libre (2). C'étoit de nouveau pour combattre Alphonse, et son amiral Bernard de Villa Marina, que le duc de Calabre étoit envoyé à Gênes avec dix galères et assez de troupes. La seigneurie de cette ville ne procuroit au roi de France pas d'autre avan-

(1) Républiq. Italiennes. T. X, c. 76, p. 76.

(2) Les préliminaires du traité avoient été signés en février. Le traité lui-même, signé à Beaugency, est dans Dumont. Corps diplomat. T. III, p. 245.

tage réel que de favoriser les tentatives de la maison d'Anjou sur le royaume de Naples. (1) 1459.

Mais avant d'attaquer Naples il falloit défendre Gènes, et le duc de Calabre se préparoit à y soutenir un assaut des Aragonais, lorsque l'une et l'autre armée apprit avec un égal étonnement la mort d'Alphonse d'Aragon, survenue à Naples; le 27 juin 1458. Ce prince magnanime, l'un des plus généreux protecteurs des lettres à leur renaissance, laissa en mourant tous ses états héréditaires d'Espagne à son frère Jean, roi de Navarre; mais il destina le royaume de Naples, qu'il avoit conquis, à son fils naturel Ferdinand, qu'il avoit légitimé, et fait reconnoître pour son successeur, par le parlement de Naples et par le pape. Ferdinand étoit peu digne du grand homme de qui il tenoit le jour. Sa cruauté et sa perfidie excitoient une méfiance universelle. Le peuple de Naples, plutôt que de lui obéir, songeoit déjà à rappeler cette maison d'Anjou, qui n'avoit point de droits réels au trône, mais qui y avoit prétendu si long-temps, qu'elle sembloit par là avoir fait alliance avec la nation. Le pape Calixte III, pendant le peu de semaines qu'il survécut à Alphonse, offrit son appui aux ennemis de Ferdinand, mais il mourut le 6 août, sans avoir eu le temps de rien entreprendre. Pie II, au con-

(1) Républ. Italiennes. T. X, c. 76, p. 78.

1459. traire, se hâta de reconnoître Ferdinand, pour ne pas allumer si près de la Grèce une guerre civile qui pouvoit amener les Turcs jusqu'à Rome. (1)

Dès le commencement de l'année 1459, les barons napolitains offrirent leur couronne au roi de Navarre, oncle de leur nouveau souverain; et celui-ci n'ayant pas voulu l'accepter, ils s'adressèrent à Jean, duc de Calabre, alors gouverneur de Gênes, auxquels ils promirent de faire couronner son père, le roi René, s'il vouloit les aider à se délivrer de Ferdinand. Mais Pie II avoit fait comprendre aux souverains d'Italie, réunis avec lui à Mantoue, combien il y avoit de danger à fomenteur une révolution semblable en présence des Turcs. François Sforza se défioit des Français, et ne vouloit pas contribuer à augmenter leur pouvoir en Italie. Pierre Frégoso, le même qui leur avoit livré Gênes, se repentoit déjà de s'être donné des maîtres au lieu d'alliés. Aidé par l'argent de Ferdinand, il avoit rassemblé dans les montagnes de la Ligurie une armée, avec laquelle il vint attaquer le duc de Calabre. Dans la nuit du 13 septembre 1459 il pénétra par escalade dans l'enceinte extérieure de Gênes. Le lendemain, il attaqua la seconde enceinte, et trouvant ouverte l'une des portes de la ville, il s'y élança, suivi de quelques cavaliers, tandis

(1) Républ. Italiennes. T. X, c. 77, p. 97.

que le reste de sa troupe combattoit sur un autre point le duc de Calabre. Bientôt cependant, 1459.
séparé des siens, il fut accablé par le nombre ; poursuivi dans les rues étroites de Gênes ; les pierres pleuvoient sur lui des fenêtres, il tomba enfin sans vie de son cheval, et ses troupes se dispersèrent. (1)

Ce succès laissa au duc de Calabre le loisir d'accepter les offres des barons angevins du royaume de Naples. Il s'embarqua à Gênes le 4 octobre 1459, sur une flotte de vingt galères, moitié génoises, moitié provençales, et avant la fin d'octobre il vint débarquer à Gaëte, avec Jean de Cossa, qu'il avoit fait amiral de sa flotte. Ferdinand avoit déjà fait arrêter quelques uns des barons napolitains sur la coopération desquels le duc angevin avoit compté, mais d'autres ne tardèrent pas à se déclarer pour lui. Antoine de Caldora, que les Français nommèrent Candolle, fils d'un des plus célèbres condottieri d'Italie, leur en donna l'exemple ; il fut bientôt suivi par le duc de Sora et le comte de Campo Basso, et avant la fin de l'hiver, l'Abruzze, la Pouille, et une partie de la Calabre avoient proclamé René pour roi de Naples. (2)

(1) Républ. Italiennes. T. X, c. 77, p. 106. — *Johannis Simonetæ*. L. XXVI, p. 698. — *Uberti Folietæ*. L. XI, p. 611. — *Ag. Giustitiani*. L. V, p. 213. — *P. Bizarro*. L. XIII, p. 300.

(2) Républ. Italiennes, *ibid.* p. 114. — Nostradamus, Hist.

1459.

Les efforts de Pie II pour maintenir la paix en Italie se trouvoient ainsi déjoués, et le congrès qu'il avoit assemblé à Mantoue ne laissoit aucune espérance de succès. Le pape s'étoit flatté d'abord d'exciter la vanité de Philippe, duc de Bourgogne, qu'il se plaisoit à nommer le grand-duc d'Occident, pour l'engager à accomplir le vœu par lequel il s'étoit lié à la croisade. Il lui faisoit offrir d'ériger ses États en royaume, et il attendit impatiemment ses ambassadeurs, qui n'arrivèrent à Mantoue que vers le milieu d'août 1459. C'étoient son neveu le duc de Clèves, Jean de Croy, le sire de Berg-op-Zoom, et l'évêque d'Arras (1). Mais ceux-ci ne répondirent point aux espérances de Pie II. Tout en protestant du zèle de leur maître pour la défense de la chrétienté, ils déclarèrent qu'il n'étoit point seul de force à lutter contre les Turcs, qu'il n'avoit fait vœu de marcher à la croisade qu'autant que l'empereur ou le roi de France lui en donneroient l'exemple, et qu'avant d'entreprendre cette guerre sacrée, il lui sembloit sage que le pape s'occupât à réconcilier les divers princes de la chrétienté, et entre autres les rois de France et

de Provence. T. VI, p. 622. — Bouche, *Hist. de Provence*. T. II, L. IX, p. 454. — *Angelo di Costanzo, Ist. del regno di Napoli*. L. XIX, p. 187.

(1) Math. de Coucy, c. 126, p. 349. — Jacq. du Clercq. T. III, c. 45, p. 305.

d'Angleterre. Pie II, dans sa réponse, qu'il nous a conservée lui-même (1), promet de travailler avec zèle à cette réconciliation, dont il sentoit l'importance; il convint que dans toutes les croisades précédentes les Français avoient donné l'exemple du zèle, et que c'étoient eux qui avoient fait le nerf des armées; mais il observa, d'autre part, qu'au lieu de deux ou trois cent mille hommes qu'on avoit vu marcher aux précédentes croisades, les meilleurs juges dans l'art militaire assuroient qu'il ne convenoit pas d'en employer plus de quarante ou de cinquante mille contre les Turcs, et qu'il seroit facile de lever cette armée en Allemagne, ou dans les parties les plus belliqueuses de l'Europe orientale, ce qui épargneroit des transports coûteux, pourvu que les souverains les plus riches de la chrétienté voulussent s'engager à les payer. Les ambassadeurs du duc de Bourgogne, pressés alors de faire une offre plus positive, annoncèrent que leur maître conduiroit en personne deux mille cavaliers et quatre mille fantassins en Hongrie, pourvu que les autres princes de la chrétienté fissent de leur côté un effort proportionné contre les Turcs.

En même temps que Pie II avoit la douleur

(1) Dans ses *Commentaires*, sous le nom de *Gobelinus Persona*. Lib. III. — Le fragment est rapporté dans *Raynaldi Anal. eccles.* 1459, §. 52, 53.]

1459. de voir s'évanouir ainsi toutes les promesses pleines de fanfaronnades qui lui avoient été faites pour la défense de la chrétienté, il voyoit s'animer la guerre qui pouvoit le plus la compromettre. Toutes les troupes de l'Italie, au printemps de l'année 1460, se dirigeoient vers le royaume de Naples pour se ranger sous les drapeaux de l'un ou de l'autre concurrent. Jacques Piccinino, un des plus célèbres condottieri de cet âge, amena sept mille hommes au duc de Calabre : d'autre part, le duc de Milan et le pape firent passer des secours plus considérables encore au roi Ferdinand. Les deux prétendants au trône, obligés de vivre sur le pays qui les avoit appelés, fatiguèrent bientôt son zèle, comme il arriva dans les guerres civiles; et les auxiliaires devenoient plus à charge aux Napolitains que les ennemis. Le roi René n'envoyoit point d'argent à son fils, et il ne paroît pas que le roi Charles lui ait fait passer des secours d'aucune espèce. Il n'est même fait aucune mention de la guerre de Naples dans aucun des historiens français contemporains. Le duc de Milan et le pape pourvoyoit au contraire beaucoup plus généreusement aux besoins de Ferdinand : en conséquence de cette différence, on vit plusieurs châteaux qui s'étoient déclarés d'abord pour les Angevins, relever les drapeaux d'Aragon; et le duc de Calabre, avec le prince de Tarente, son plus

puissant allié, étoient repoussés des provinces qu'ils avoient cru leur être les plus favorables, parce que les habitans savoient bien qu'ils n'y venoient que pour lever des contributions. Inquiets sur leur situation, et obligés de se réduire à la défensive, ils se fortifièrent dans la petite plaine de Sarno, enfermée entre deux rivières, les montagnes et la mer, dans la principauté citérieure. Ferdinand voulut les y forcer; il pénétra en effet dans leur enceinte, le 7 juillet 1460, mais embarrassé par une cohue de pillards qui s'étoient joints à lui, manquant d'espace, dominé par le château de Sarno, et d'autres fortifications, entre les mains des Angevins, au lieu de terminer la guerre, en écrasant ses adversaires dans leur dernière retraite, comme il s'en étoit flatté, ce fut lui qui fut complètement battu, et son armée fut dissipée. (1)

Cependant Isabelle de Clermont, femme de Ferdinand, et nièce du prince de Tarente, réussit, malgré cette grande défaite, à relever les affaires de son mari. On la vit à Naples, présentant ses six enfans au peuple, demander avec grâce et avec dignité l'aide de tous les citoyens pour conserver sur le premier trône d'Italie des princes italiens, de préférence à des Français. On assure qu'elle pénétra aussi dans le camp du duc de

(1) Hist. des Républ. Italiennes. T. X, c. 77, p. 125. — *Angelo di Costanzo*. T. III, L. XIX, p. 205.

1460. Calabre, en habit de moine franciscain, et que se jetant aux pieds de Jean Antoine Orsini, prince de Tarente, son oncle, elle le supplia de ne pas la faire descendre d'un trône où lui-même l'avoit placée. Le prince avoit jusqu'alors voulu punir le roi d'une offense privée qu'il en avoit reçue, dans laquelle l'inceste se joignoit à l'adultère (1). Les larmes de sa nièce le touchèrent cependant; il ralentit ses efforts dans la poursuite de la guerre; il persuada au duc de Calabre de perdre son temps à l'attaque des petites places de la Campanie plutôt que de marcher sur Naples, qui auroit ouvert ses portes dans le premier trouble qui suivit la défaite de Sarno; enfin il se retira de bonne heure pour mettre ses troupes en quartier d'hiver dans la Pouille. (2)

Le duc de Calabre ne pouvoit espérer des succès dans le royaume de Naples qu'autant que les Français maintiendroient leur domination à Gênes. La flotte génoise protégeoit les communications, entre les côtes de Provence et celles de Campanie. Gênes étoit l'étape naturelle de tous ceux qui suivoient cette route, et les richesses de la république avoient été jusqu'alors généreusement employées à seconder le roi René. Louis de La Vallée, que d'autres nomment Vallier,

(1) *Angelo di Costanzo*. L. XIX, p. 187.

(2) *Hist. des Républ. Italiennes*. T. X, c. 77, p. 124-127.
— *Angelo di Costanzo*. T. III, L. XIX, p. 210, 211.

avoit été nommé gouverneur de Gênes au départ du duc de Calabre ; en général, il s'étoit conduit avec modération, plutôt en magistrat d'un pays libre qu'en lieutenant d'un roi. Il avoit paru sentir que ce respect pour les droits d'un peuple qui s'étoit donné à lui volontairement, étoit le seul moyen de préserver son obéissance. Une imprudente demande de Charles VII, qui vouloit favoriser la maison d'Anjou, mais non pas à ses propres dépens, et qui jugeoit sans doute les richesses de Gênes inépuisables, offensa les Génois, les poussa à la révolte, et causa la ruine du duc de Calabre ; et ce qui peut paroître étrange, ce furent les guerres civiles d'Angleterre qui produisirent cette révolution dans le royaume de Naples.

En effet, Marguerite d'Anjou, femme de Henri VI, étoit sœur du duc de Calabre. Tandis que leur père, le bon roi René, ne s'occupoit en Provence que de poésie et de peinture, le frère et la sœur souffloient le feu des guerres civiles, l'un en Italie, l'autre en Angleterre ; et Charles VII, qui aimoit beaucoup son neveu et sa nièce, sous condition de ne rien sacrifier pour eux, vouloit que la république de Gênes aidât l'un et l'autre ; qu'elle mît ses galères au service de Marguerite comme à celui du duc de Calabre. Il insista d'autant plus en faisant cette demande aux Génois, qu'étant lui-même en

1460. apparence en guerre avec Marguerite, il ne pouvoit pas lui envoyer directement des secours. (1)

Les révolutions qu'éprouvoit l'Angleterre étoient si rapides qu'il est fort difficile de les suivre, plus difficile encore de les expliquer. Le caractère orgueilleux et despotique de Marguerite, qui regardoit comme au-dessous de la dignité royale d'être liée par aucun traité, et qui recouroit toujours de préférence aux mesures les plus violentes, contribuoit à les précipiter. Elle n'avoit pas respecté long-temps le traité de paix qu'elle avoit signé le 3 avril 1458, avec le duc d'York, les comtes de Salisbury et de Warwick. La même année, elle avoit cherché à faire massacrer le dernier dans un guet-apens, qu'on lui avoit dressé à l'issue du conseil; il y échappa, et elle donna l'ordre de l'arrêter; il fut averti à temps, et se réfugia à Calais, dont il avoit le gouvernement (2). Mais tout le parti d'York prit l'alarme, et la guerre recommença. Au mois de mars 1459, lord Salisbury avoit remporté à Borghcath une grande victoire sur lord Audley, qui commandoit les troupes de la reine. Cependant le parti d'York n'avoit point su la mettre à profit, il étoit resté sept mois dans l'inaction.

(1) *Petri Bizarri Senatus Popul. q. Genuensis Histor.* L. XII, p. 303. — *August. Giustiniani.* L. V, p. 214. 1.

(2) *Rapin. Thoyras.* t. XII, p. 56.

Lorsqu'il s'étoit ensuite rassemblé en force à Ludlow, dans le pays de Galles, au mois d'octobre, il avoit écrit au roi des lettres si soumises, qu'il avoit ainsi fait perdre courage à ses propres soldats, et animé ceux de Marguerite. Une terreur panique avoit dissipé toute l'armée du duc d'York ; il s'étoit sauvé en Irlande, Warwick et Salisbury à Calais, et tous trois avoient été condamnés par le parlement, avec leurs adhérens, comme coupables de haute trahison. (1) ✱

La reine avoit de nouveau l'avantage ; elle ne tarda pas à le perdre par la violence et la dureté de son caractère ; elle donna au comte de Wiltshire et à lord Scale une commission pour rechercher dans chaque province ceux qui avoient porté les armes pour le duc d'York ; et les envoyer au supplice : cette commission procéda avec une rigueur si excessive que tous les partisans de la maison d'York, qu'on commençoit à désigner par le nom de *la Rose blanche*, sentirent qu'il y avoit moins de danger pour eux à reprendre les armes qu'à attendre les huissiers des tribunaux. Le comte de la Marche, fils du duc d'York, débarqua à Sandwich au printemps de 1460, avec les comtes de Salisbury et de Warwick ; tout le comté de Kent prit les armes en leur faveur, Londres leur ouvrit ses portes,

(*) *Rapin Thoyras*. XII, p. 366. — *Polydore Vergili*, *Angl. histor.* L. XXIII, p. 507.

1460. et ils marchèrent ensuite contre la reine, qui, avec le roi, les ducs de Sommerset et de Buckingham, étoit alors à Coventry. Après plusieurs marches et contre-marches les deux armées se rencontrèrent à Northampton, le 15 juillet. La défection de lord Gray, au milieu du combat, causa la défaite de l'armée de la reine, et comme elle avoit eu l'imprudence de se mettre une rivière à dos, qui barroit le passage à ses fuyards, les conséquences de cette défaite furent désastreuses : dix mille soldats, partisans de Lancaster, ou de la Rose rouge, furent tués, ainsi que le duc de Buckingham, le comte de Shrewsbury, fils du grand Talbot, lord Beaumont, et plusieurs seigneurs. Henri VI fut fait prisonnier, et conduit à Londres ; la reine, le jeune prince de Galles et le duc de Sommerset se sauvèrent à Durham, d'où ils passèrent depuis en Écosse. (1)

Édouard, comte de la Marche, n'étoit pas moins cruel ou moins violent que Marguerite, et il souilla comme elle sa victoire par des supplices ; mais bientôt le duc d'York, son père, revint d'Irlande, se mettre à la tête de son parti, et pour la première fois, le 4 octobre 1460, il demanda au parlement, assemblé depuis deux jours, la couronne, dont il prétendit être l'héritier légitime, à l'exclusion de la maison de Lan-

(1) Rapin Thoyras, t. XII, p. 361. — Polyd. Vergil. L. XXIII, p. 509.

caster, qui l'avoit usurpée sur ses ancêtres. Il se soumit cependant, quand le parlement décida que Henri VI demeureroit sur le trône jusqu'à sa mort, et que le duc d'York, qui gouvernoit en son nom, seroit reconnu comme son successeur. C'étoit un nouveau rapport entre la destinée de Henri VI et celle de son aïeul Charles VI. De même il demeuroit revêtu du manteau royal, entouré de vains honneurs, tandis que son ennemi exerçoit déjà tous ses droits et étoit appelé à lui succéder. (1)

Mais les révolutions se pressoient en Angleterre avec une rapidité inconcevable. Tandis qu'un parlement tout favorable à la rose blanche régloit la succession à la couronne, Marguerite étoit revenue d'Écosse dans les comtés du nord de l'Angleterre; ses partisans étoient accourus auprès d'elle; les aventuriers, les brigands avides de pillage, dont le nombre s'étoit fort multiplié en Angleterre durant les guerres civiles, s'étoient rangés en foule sous ses étendards; elle avoit déjà dix-huit mille soldats, lorsque le duc d'York, sur la première nouvelle de son invasion, et ne s'attendant point à la trouver si forte, vint au-devant d'elle jusqu'à Wakefield, dans le comté d'York, avec quatre ou cinq mille hommes seulement. Il auroit pu s'enfermer dans le

(1) Rapin Thoyras. T. IV, L. XXI, p. 36

1460. château de Sandal, et y attendre que son fils, qui arrivoit de Londres avec un second corps d'armée, l'eût rejoint. Mais il ne put se résoudre à se laisser braver par une femme. Un des derniers jours de décembre, il se présenta en bataille dans la plaine de Wakefield. La reine avoit une telle supériorité de nombre, qu'en même temps qu'elle l'attaquoit de front avec avantage, elle avoit pu le faire tourner par un corps qui tomba sur ses derrières. La bataille ne dura pas plus de demi-heure. Le duc d'York y fut tué, le duc de Rutland, son second fils, âgé de douze ans, qui s'enfuyoit avec son gouverneur, fut atteint par lord Clifford, qui lui plongea un poignard dans le sein. Le même lord ayant trouvé le corps du duc d'York, lui coupa la tête, l'orna d'une couronne de papier, et la présenta ainsi à la reine. Lord Salisbury, couvert de blessures, ayant été fait prisonnier, fut décapité (1). Marchant ensuite sur Londres, Marguerite remporta, le 15 février 1461, à Barnard Heath, près de Saint-Alban, une seconde victoire sur le comte de Warwick, qui remit son mari, le roi Henri, entre ses mains. Aussitôt elle envoya au supplice les plus illustres de ses prisonniers. Mais les cruautés de la reine, les pillages et l'indiscipline des bandes armées qu'elle amenoit du nord, écartoient, pour les

(1) Jacq. du Clercq. T. XIV, c. 17, p. 78.

partisans de la rose blanche, toute idée de soumission. Le peuple de Londres prit les armes et refusa à Marguerite l'entrée de la capitale; les vivres commençoient à lui manquer; Édouard, comte de la Marche, fils du duc d'York, arrivoit du pays de Galles avec une puissante armée; il fut reçu dans Londres, tandis que la reine s'en éloignoit. Il demanda la couronne aux notables assemblés, et il la reçut le 5 mars, sous le nom d'Édouard IV, dans l'église de Saint-Paul, des mains de l'archevêque de Cantorbéry. Il marcha ensuite à la poursuite de la reine, qu'il atteignit à Townton, près de York, et sur laquelle il remporta, le 29 mars 1461, une grande et dernière victoire, qui la contraignit, avec le duc de Sommerset, à chercher de nouveau un refuge en Écosse. (1)

Charles VII étoit toujours censé être en guerre avec l'Angleterre. Depuis la conquête de la Guienne aucun traité n'avoit suspendu les hostilités, et elles se renouveloient quelquefois sur mer. Cependant il prenoit un vif intérêt à Marguerite, qui étoit sa nièce, et la nièce de Charles comte du Maine, l'homme à qui il accordoit alors le plus de confiance. Il fit publier à Rouen, le

(1) Rapin Thoyras. T. IV, L. XII, p. 373, et T. V, L. XIII, p. 4. — Jacq. du Clercq. T. XV, c. 24, p. 107. — Hurst, *Hist. of England*. T. IV, c. 21, p. 195. — Amelgarius. *ibid.*, c. 16, f. 150, et c. 17, f. 152. — *Polyd. Vergin*. L. XXXI, p. 20.

1461. 3 février 1461, l'ordre de bien recevoir dans tous les ports de la Normandie tous les Anglais du parti de Marguerite qui se présenteroient, encore qu'ils ne fussent point munis de passeports (1). En même temps, et dès la nouvelle de la bataille de Northampton, il faisoit presser les Génois d'envoyer une puissante flotte de galères à son secours. Cette demande causa beaucoup de fermentation à Gênes. De riches marchands génois étoient établis à Londres, et auroient été victimes des hostilités de la république. Les conseillers, après une discussion animée, dans laquelle le gouverneur, Louis de la Vallée, fut traité avec peu d'égards, rejetèrent la demande du roi, en déclarant que le trésor étoit vide (2). Alors le gouverneur chercha à le remplir par de nouvelles taxes; il demanda au commerce des emprunts forcés; les nobles, dont plusieurs étoient engagés dans cette profession, lui proposèrent d'augmenter plutôt les droits sur la consommation, dont ils étoient exempts. La querelle s'engagea bientôt entre les divers ordres de l'État sur les privilèges de la noblesse. Les Français, tous gentilshommes, qui étoient en garnison à Gênes, oublièrent dans cette occasion leur impartialité précédente. C'étoit leur cause

(1) J. de Troyes, Chroniq. scand. Coll. des Mém. T. XIII, p. 13.
 p. Bisarri S. P. Genuensis Hist. L. XIII, p. 305.

même qu'ils voyoient débattre dans un pays étranger. Ils ne pouvoient sentir de sympathie que pour la noblesse; ils se déclarèrent avec chaleur pour elle, et bientôt ils excitèrent dans le parti populaire une égale chaleur contre eux-mêmes. Le 9 mars 1461, un homme obscur sortit de l'un des conseils, en criant aux armes. Les plébéiens de Gênes répondirent à son appel, et Louis de la Vallée fut contraint de se retirer, avec tous les Français, dans la forteresse du Castelletto, abandonnant la ville aux partis des Adorni et des Frégosi, qui s'étoient momentanément réunis. (1)

Les historiens de cette époque évitent en général de parler des expéditions où la nation dont ils font l'histoire n'eut pas de succès. Aussi nous ne trouvons les suites de cette révolte de Gênes ni dans les chroniques de France, ni dans celles de Provence. Cependant une armée de six mille soldats, presque tous gentilshommes, et armés de casques et de cuirasses, quoiqu'ils dussent combattre à pied dans les montagnes de la Ligurie, fut embarquée en Provence, et envoyée à Gênes pour recouvrer cette ville importante. Les historiens génois affirment que le roi René

(1) *Johann. Simonetæ*. L. XXVIII, p. 719. — *Uberti Folietæ Genuens. Hist.* L. XI, p. 612. — *P. Bizarri*. L. XIII, p. 304. — *Ag. Giustiniani*. L. V, f. 214. — *Amalgardus*. L. V, c. 20, f. 157. — *Républ. Italiennes*. T. X, c. 78, p. 120.

1461. commandoit en personne cette expédition ; les Provençaux et les Français se taisent, et le nouveau biographe de René croit qu'il ne quitta point la Provence (1). Les Français, débarqués à Savonne, furent joints à Varagine par toute la noblesse génoise ; ils s'avancèrent sans rencontrer de résistance jusqu'à San - Pier d'Aréna , tandis que leur flotte vint jeter l'ancre en face de ce faubourg. De leur côté, Paul Frégoso, archevêque de Gênes, et Prosper Adorno, avec toute la jeunesse plébéienne, et les renforts que leur avoit fait passer le duc de Milan, occupoient les hauteurs au - dessus du couvent de San-Benigno. Trois jours se perdirent en négociations sans résultat, après quoi les Français commencèrent l'attaque le 17 juillet 1461. Ils s'emparèrent, avec leur impétuosité ordinaire, de la première des montagnes qu'ils attaquèrent, mais la chaleur étoit étouffante, ils étoient accablés par le poids de leurs armes. Ils devoient combattre toujours en montant sur une côte toujours plus escarpée ; ils étoient tourmentés par la soif, et ils s'éloignoient toujours plus de l'eau, tandis que les Génois en reculant regagnoient leurs forteresses, et se rapprochoient des rafraîchissemens qu'on leur avoit préparés sur les hauteurs.

(1) Villeneuve, *Hist. de René d'Anjou*. T. II, p. 145. — Nostradamus, *Hist. de Provence*. T. VI, p. 623. — Bouche, *Hist. de Provence*. T. II, L. IX, p. 465.

Enfin, à midi, le bruit se répandit dans les deux armées que Tiberto Brandolini, avec un corps considérable de cavalerie milanaise, arrivoit par la Polsevera au secours des Génois. Les Français commencèrent alors à perdre courage, et quelques uns à tourner le dos; dès que les Génois les virent plier, ils se précipitèrent sur eux, de toutes les hauteurs, et les acculèrent sur le rivage. Les Français y perdirent deux mille cinq cents hommes; beaucoup d'autres se noyèrent en voulant regagner à la nage leurs vaisseaux. Le Castelletto fut évacué; la flotte de René regagna les ports de Provence, et Louis de la Vallée fut chargé de conserver du moins Savonne avec une garnison. (1)

De même que Charles VII s'étoit brouillé avec les Génois, à l'occasion de sa nièce la reine Marguerite, il étoit sollicité de se brouiller aussi pour elle avec le duc de Bourgogne. Charles, comte du Maine, oncle de cette princesse, et les autres courtisans qui possédoient alors seuls l'oreille du monarque, lui représentoient que la faction du duc d'York, qui travailloit à recou-

(1) *Franc. Philelphi epistola apud Raynaldum Annal. eccles. 1461, §. 6.* — *Johannis Simonetæ. L. XXVIII, p. 725.* — *Uberti Folietæ. L. XI, p. 618.* — *Petri Bizarri. L. XIII, p. 309.* — *Ag. Giustiniani. L. V, f. 216.* — *Cris. da Soldo. T. XXI. Rer. It. p. 893.* — *Comment. Pii Papæ II. L. V, p. 126.* — *Bernard. Corio. P. VI, p. 956.* — *Républ. Italiennes. T. X, c. 78, p. 135-138.*

1461.

vrer le trône d'Angleterre, étoit liée avec tous ceux qui complotoient contre le sien ; qu'on avoit saisi ses correspondances avec le duc d'Alençon et le comte d'Armagnac, qu'elle trouvoit un appui dans le duc de Bourgogne, que ce prince avoit même envoyé le sire de la Gruthuse en Écosse, pour empêcher les Écossais de contracter alliance avec Marguerite ; mais que le vrai moteur de tous ces complots étoit le dauphin Louis ; que le duc d'Alençon avoit révélé dans son procès qu'il n'avoit jamais été que l'agent de ce fils dénaturé ; qu'on voyoit bien que le dauphin s'exerçoit en Angleterre aux impiétés qu'il préparoit à la France ; et qu'il valoit mieux pour le roi l'attaquer à force ouverte que d'attendre plus long-temps le résultat de ses noires intrigues. Charles VII, poussé par ses conseillers, se livroit tour à tour à la colère ou à la crainte. Il se croyoit en butte aux complots de Louis et du duc de Bourgogne ; il vouloit les traduire devant les tribunaux, mais son indolence s'effrayoit d'une déclaration de guerre, et malgré les instances de ses courtisans, il l'ajournoit toujours. Comme une des causes les plus habituelles de querelle entre Charles VII et Philippe étoit la juridiction que prétendoit le parlement de Paris sur les États de Bourgogne, les courtisans qui vouloient la guerre, firent entamer un procès nouveau. Le parlement évoqua à lui

les persécutions et la vaudoisie d'Arras, qui, 1461.
l'année précédente, avoient scandalisé la France.
Le 25 janvier 1461, un huissier du parlement se
fit ouvrir les prisons d'Arras, et en tira le sire
de Beaufort, qu'il conduisit à Paris; et le 17 fé-
vrier les vicaires d'Arras qui avoient été ajour-
nés devant le parlement, y comparurent. Les
plaidoyers, qu'on entendit au mois de juin, ré-
vélèrent toutes les atrocités des juges de l'inqui-
sition, dont nous avons déjà rendu compte, et
excitèrent un intérêt général pour leurs vic-
times. (1)

De son côté, le duc de Bourgogne saisit une
occasion d'accuser de prévarication les tribu-
naux de Charles VII; il tint un chapitre de la
Toison d'Or, à Saint-Omer, au mois de mai 1461;
et comme le duc d'Alençon étoit membre de cet
ordre, il le fit représenter par un de ses cheva-
liers; en même temps il fit prêcher publiquement
que ce duc, son cousin, avoit été condamné à
tort, et qu'il ne le tenoit pour coupable d'au-
cune mauvaise action. (2)

Dans l'une et l'autre cour, le fils sembloit prêt
à prendre les armes contre son père. Le comte
de Charolais, toujours plus irrité contre le sire
de Croy, favori du duc Philippe, chargea le

(1) Jacq. du Clercq. T. XIV, c. 19, p. 86; c. 22, p. 101,
et c. 28, p. 123.

(2) Jacq. du Clercq, c. 285, p. 116.

1461. comte de Saint-Pol de demander un asile à Charles VII, pour le cas où il seroit obligé d'en venir à quelque violence; et Charles lui promit toute son assistance, mais lui recommanda d'user de modération. « Car, dit-il, pour deux « royaumes tels que le sien, il ne consentiroit à « un vilain fait » (1). C'étoit d'un *vilain fait* qu'il soupçonnoit son fils Louis; on lui avoit fait croire que le dauphin avoit empoisonné Agnès Sorel; et sa nouvelle maîtresse, la dame de Villequier, nièce de la précédente, avoit soin de le lui remettre souvent en mémoire (2). Le dauphin écrivoit à son père les lettres les plus humbles; en réponse, Charles le pressoit de revenir à lui, de se soumettre, et de faire preuve d'obéissance (3). Cependant, il avoit consulté le pape Pie II sur un projet qu'il avoit formé pour appeler à la succession son second fils, de préférence au premier; mais le pontife l'en dissuada, en raison des guerres civiles qu'une si grande déviation des lois du royaume ne manqueroit pas d'exciter (4). Quand Louis fut monté sur le trône, il pressa le comte de Foix de questions,

(1) Preuves au Recueil de Duclos. T. III, p. 190-196.

(2) *Ibid.* p. 185.

(3) *Ibid.* p. 153-157.

(4) *Raynaldi Ann. ecclcs.* 1461, c. 47. — *Franc. Belcarii Comment. Rex. Gallic.* Lib. I, p. 1. — *Rob. Guaguini Compendium*, f. 159.

pour savoir jusqu'où cette intrigue, dont il avoit eu connoissance, avoit été conduite; mais le comte se garda de rien confesser sur un projet qui auroit mis sa tête en danger. (1)

Tandis que les comtes du Maine, de Dammartin, de Foix, en aigrissant Charles contre son fils, s'efforçoient de l'engager à lui déclarer la guerre ou à le déshériter, ils ne réussissoient qu'à lui remplir l'âme des plus noirs soupçons. Charles crut que son premier médecin, Adam Fumée, avoit été chargé par son fils de l'empoisonner; il le fit enfermer dans la citadelle de Bourges; il porta ensuite ses soupçons sur un chirurgien, qui s'enfuit à Valenciennes: l'un et l'autre furent ensuite employés par Louis XI (2). A cette époque, il survint à Charles un abcès dans la bouche, qui le fit cruellement souffrir; peut-être, en lui, donnant de la fièvre, égara-t-il sa raison. Pie II, le pontife qui régnoit alors, a écrit: « Que Charles, dont l'esprit n'étoit pas exempt
« de la démence de son père, se figura qu'il
« étoit menacé de périr par le poison, et refusa
« toute nourriture; il ne voulut pas même se
« fier à son plus jeune fils Charles, qui goûtoit
« devant lui les mets qu'on lui offroit. Ses amis,

(1) Recueil de Duclos, Lettre du comte de Foix, du 6 août.
T. III, p. 207.

(2) Fragment d'un anonyme contemporain dans Meyer.
Annal. Flan. & Ricæ. L. XVI, f. 325.

1461. « ses parens , qui le voyoient périr de faim ,
 « le supplioient en vain de manger ; mais on
 « disoit aussi qu'un ulcère qui s'étoit formé dans
 « sa gorge le lui rendoit impossible. » (1)

Les ennemis du dauphin sentirent bien alors qu'ils n'avoient plus le temps de l'écarter du trône. Si Chabannes, comte de Dammartin, en eut encore la pensée, comme il en fut accusé, et comme il paroît que Louis le crut, ce comte reconnut bientôt qu'il ne trouveroit, pour le faire, aucun appui dans le conseil. Les comtes du Maine, de Foix, de Dunois, de la Marche, et le sire d'Albret, s'engagèrent alors par serment à faire tous leurs efforts, lors même que le roi se rétabliroit, pour le réconcilier avec son fils, et ils demandèrent le même serment à tous les membres du conseil. Ils écrivirent ensuite au dauphin, le 17 juillet, pour lui rendre compte de l'état de son père (2); leur lettre, datée de Mehun-sur-Yèvre, où étoit alors le roi, à quatre lieues de Bourges, fut signée par ces cinq seigneurs, par le chancelier, Guillaume Juvénal des Ursins, par Dammartin, d'Estouteville, Tannégui du Châtel, Jean Bureau, Guillaume Cousinot, et six autres

(1) *Gobelinus Persona in Comm. Pii II. L. VI., et apud Raynaldi Annal. eccles. 1461, § 37.*

(2) Leur lettre est aux Preuves de Duclos, T. III, p. 196. Voyez aussi la Lettre du comte de Foix sur les derniers momens de Charles VII. *Ibid.* p. 198.

des serviteurs plus obscurs de Charles VII. Deux jours après, ceux-ci ne pouvant persuader au roi de prendre aucune nourriture, imaginèrent enfin de lui faire avaler de force des alimens liquides ; mais son gosier ne leur laissoit plus de passage, et le 22 juillet 1461, entre une et deux heures après midi, en suite de sept jours d'abstineñce, Charles VII mourut, dans la cinquante-huitième année de son âge. (1)

(1) Jacq. du Clercq. T. XIV, c. 29, p. 127. — Matth. de Coucy. T. XI, c. 130, p. 562. — Olivier de la Marche. T. IX, c. 54, p. 59. — Amelgardus. L. V, c. 21, t. 159. — J. Chartier, p. 316. — Berry, contin. p. 478. — Mém. de J. de Froyès. T. XIII, p. 13. — Lenglet du Fresnoy, Préface à *Côntines*. T. X, p. 83. — Duclos, Louis XI. L. I, p. 101. — Barante, *Ducs de Bourgogne*. T. VIII, p. 271. — *Belcarius*, *Comment. rer. Gallic.* Lib. I, p. 2.

CHAPITRE XIII.

Succession de Louis XI; son extrême activité. — Changement de ministère. — Abolition de la Pragmatique-Sanction. — Négociations de Louis avec les rois d'Espagne pour assurer la succession de Navarre à la comtesse de Foix. — Revers du duc Jean de Calabre et de la reine Marguerite d'Anjou. — Rachat des villes situées sur la Somme. — 1461-1463.

1461.

CHARLES VII étoit mort à Mehun-sur-Yèvre en Berri, le 22 juillet 1461, entre une et deux heures après midi. Le dauphin, son fils, étoit alors à Génappe, château sur la petite rivière de Dyle, à une lieue à l'est de Nivelles. Il se trouvoit donc à plus de cent lieues de distance du lit de mort de son père, séparé par les gardes des frontières de France et de Bourgogne, qui s'observoient avec jalousie et presque avec hostilité. Cependant le courrier qui apportoit à Louis la nouvelle de la mort de Charles, fit sa route avec célérité : il arriva le 25 à Génappe, et l'on assure que Louis, déjà prévenu par la lettre des princes de l'événement qui approchoit, fit accueil au courrier, d'un visage riant, comme

s'il lui apportoit la meilleure nouvelle, et le ré^{1461.}compensa par des présens considérables (1). On ne peut guère douter, du moins, qu'il n'éprouvât une secrète joie de voir finir son exil, ses craintes, sa dépendance, et d'entrer dans la carrière d'activité et de puissance pour laquelle il se croyoit fait. Il sentoit la nécessité d'user de diligence pour recueillir la couronne, dont il ne se tenoit point encore pour assuré. Il expédia à l'instant au duc de Bourgogne, qui étoit alors à Hesdin en Hainaut, un courrier pour lui communiquer la nouvelle qu'il venoit de recevoir; il lui annonçoit en même temps qu'il se rendroit immédiatement à Reims; il lui demandoit de l'y accompagner, et il lui donnoit rendez-vous à Avesnes en Artois. (2)

Le dauphin, que nous nommerons désormais Louis XI, n'étoit point encore certain que les ministres et les favoris de son père, qui l'avoient retenu pendant dix ans éloigné de la cour, qui avoient accrédité contre lui les plus odieuses calomnies, et qui avoient troublé la raison de Charles VII en faisant croire à celui-ci que son

(1) *Fragmentum anonymi cœvi apud Meyer. Annal. Flandriæ. L. XVI, f. 325.*

(2) J. de Troyes, *Chronique scandal.* T. XIII, p. 13 et 14. — *Mém. de Jacq. du Clercq* T. XIV, c. 29, p. 152. — *Olivier de la Marche.* D. LX, c. 34, p. 59. — *Amelgardi Ludow.* Lib. I, c. 1, f. 179.

1. 27. fils cherchoit à l'empoisonner, le laissoient sans résistance prendre possession du trône. Il croyoit donc avoir besoin de tout l'appui que pourroit lui donner le duc de Bourgogne. Mais les plus grands seigneurs de la cour, les comtes du Maine, de Foix et de Dunois, qui avoient cru pouvoir profiter de la toute-puissance de Charles pour changer l'ordre de la succession au trône, avoient déjà renoncé à ce projet, quand ils avoient vu qu'au lieu d'engager le roi à prendre des mesures vigoureuses, ils n'avoient fait que déranger son cerveau, et le livrer à des terreurs pusillanimes. Ils s'étoient engagés les uns envers les autres, du vivant de Charles VII, à se réunir franchement à l'héritier du trône (1). Ils sentoient bien qu'ils étoient trop foibles pour le repousser par une guerre civile; dans laquelle le peuple ne les secoureroit point, et ils avoient l'esperoir de se mettre à couvert du courroux du nouveau prince en lui sacrifiant l'un d'entre eux, sur lequel ils étoient convenus de rejeter tout ce qu'il y avoit eu d'hostile dans leur conduite. Ce fut Antoine de Chabannes, devenu comte de Dammarin en 1439, par son mariage avec Marguerite de Nanteuil, qu'ils vouèrent ainsi à l'indignation du monarque. Chabannes, qui avoit été

(1) Déclaration du comte de Foix. — Préface de Lenglet du Fresnoy à Cominac, T. X, p. 184. — Prouves de Duclos, Louis XI. T. III, p. 198.

capitaine d'écorcheurs, et engagé dans la guerre, s'étoit rendu particulièrement odieux au dauphin, en l'accusant, en 1446, d'avoir conspiré contre son père, et en se chargeant plus tard de l'arrêter en Dauphiné. Dès la mort de Charles, tous les amis de Chabannes l'abandonnèrent; tous ses serviteurs, à la réserve d'un seul, lui refusèrent leurs services; mais le nommé Voyault, qui étoit né son vassal, alla à lui, et le trouva à genoux devant un banc, « qui disoit « ses heures et plouroit moult fort. » Chabannes, après avoir donné à Voyault des lettres pour les amis qu'il croyoit avoir dans la nouvelle cour, se tint renfermé quelque temps au château de Saint-Fargeau, puis se cacha dans le Limousin, pour attendre des circonstances meilleures. (1)

Louis, arrivé à Avesnes, y avoit fait célébrer, le 2 août, un service solennel pour l'âme du roi Charles; il y assista en grand deuil avec le duc de Bourgogne, le comte de Charolais, le comte d'Étampes, Jacques, frère du duc de Bourbon (2), Adolphe de Clèves, les sires de Montauban, de Croy, de Contay, et beaucoup d'autres grands seigneurs. Le lendemain, Louis parut revêtu de pourpre; il semble que c'étoit l'étiquette de la cour, et déjà Charles VII en

(1) Relation de Voyault, serviteur de Chabannes. — Préface de Langlet du Fresnoy, à Comines. T. X, p. 192.

(2) Apparemment son frère naturel; d'ailleurs inconnu.

avoit usé de même à la mort de son père. Cependant cet habit de fête choqua les assistans; ils furent plus blessés encore de voir le nouveau roi partir presque aussitôt pour la chasse, exercice dont il étoit passionné, et auquel il ne sût point renoncer, comme il auroit dû le faire au moins par décence. (1)

Pendant ce temps, le corps de Charles VII avoit été conduit de Mehun à Paris par le duc d'Orléans, le comte d'Angoulême son frère, le marquis de Saluces, les seigneurs de Châteaubrun et de Rochefort, le prévôt de l'hôtel, et les domestiques de sa maison. Il étoit arrivé à Paris le 5 août; le service funèbre commença le 6 dès quatre heures du matin. Les comtes d'Eu et de Dunois s'étoient réunis au cortège avec le sire de Torcy, l'amiral de France, le maréchal de Lohéac; après eux venoient quatre présidens et cinquante conseillers au parlement, les échevins, la chambre des comptes, les divers ordres religieux, l'université de Paris, et la bourgeoisie. Le lendemain, le corps fut porté à Saint-Denis; un héraut d'armes, en abaissant sa masse sur la fosse, cria: « Priez pour l'âme du très excellent, très puissant et très victorieux prince le roi Charles, le septième de ce nom: » Puis il la releva après l'espace de temps suffisant pour dire un *Pater*

(1) Jacq. du Clercq, T. XIV, c. 66, p. 125.

noster, en criant : « Vive le roi Louis ! » C'est la première occasion bien authentique où l'on ait, par cette cérémonie, proclamé le principe qu'en France le roi ne meurt jamais. (1)

Au reste, ce principe étoit fort bien entendu des courtisans, qui accouroient avec le plus extrême empressement au-devant du nouveau distributeur des grâces. Louis XI les avoit vus, dès le premier jour, arriver par grandes troupes à Avesnes; tour à tour des gendarmes, des chevaliers, des princes, et des députés des bonnes villes, venoient lui rendre obéissance; les seigneurs qui étoient demeurés à Paris pour les funérailles de Charles VII accoururent à leur tour aussitôt qu'elles furent terminées. Avec eux vint Juvénal des Ursins, archevêque de Reims et chancelier, chargé de porter la parole pour la députation que sa ville épiscopale envoyoit au nouveau roi. Louis regardoit le chancelier comme un des membres du conseil de son père dont il avoit eu le plus à se plaindre, aussi il donna peu d'encouragemens à son éloquence; il lui fit dire d'avance par l'archevêque de Bourges d'être bref, et il le lui répéta lui-même dès qu'il le vit entrer; mais il n'étoit pas facile d'imposer silence à la faconde du chancelier. Sa langue, qu'il a eu soin de nous conserver, et

(1) Les cérémonies sont décrites fort au long dans le dernier chapitre de Math. de Coucy. T. XI, c. 130, p. 562-585.

divisoit en trois points, pour louer le nouveau roi sur la prudence, la sagesse et la patience dont il avoit fait preuve pendant son exil loin de son père; Louis dut subir l'éloge de ces vertus de la part de celui qu'il accusoit le plus de lui avoir donné occasion de les exercer. (1)

Mais tous les membres du conseil étoient convenus que Dammartin seroit regardé comme seul coupable des persécutions qu'avoit éprouvées le dauphin. Aussi, quand son envoyé Voyault arriva à son tour à Avesnes, avec les lettres dont il étoit chargé, y courut-il risque de la vie. Le premier auquel il s'adressa fut le sire de Montauban, auquel Louis XI venoit de promettre la charge d'amiral; dès que celui-ci eut vu la signature de la lettre que Voyault lui remettoit, il fit saisir ce messenger en donnant ordre de l'enfermer dans un sac et de le jeter à la rivière; quand on l'eut engagé à montrer moins d'emportement contre un malheureux qui avoit compté sur son amitié, il ordonna à Voyault de se retirer au plus vite, et de dire à Dammartin que si le roi le tenoit, il feroit manger son cœur aux chiens. Boniface Valperga, auquel Voyault s'adressa ensuite, le menaça également de le faire tuer: déjà beaucoup de courtisans avoient présenté des supplices au roi pour lui demander

(1) La harangue est dans les *Préfaces*, à la suite de Duclos. T. III, p. 208.

der la confiscation des terres d'un seigneur, qu'ils regardoient comme perdu. Cependant deux de ses amis, Jean de Reilhac et Joachim Rouhault, se montrèrent plus fidèles; ils firent dire à Dammartin de se cacher, et d'éviter d'être pris dans ce premier moment de colère, l'assurant que s'ils connoissoient bien Louis, le comte avoit de bonnes chances pour rentrer plus tard en faveur auprès de lui. (1)

A la demande de Louis, le duc de Bourgogne avoit convoqué tous ses gentilshommes et ses hommes d'armes, leur ordonnant de se trouver le 8 août à Saint-Quentin, pour accompagner le nouveau roi lorsqu'il iroit prendre possession de son trône. Mais le nombre de ceux qui se mirent en mouvement pour prendre part à cette entrée triomphale fut beaucoup plus grand que les deux princes ne s'y étoient attendus. On annonça même à Louis qu'il seroit accompagné par une armée de cent mille hommes. Il ne lui convenoit nullement de venir comme un conquérant prendre possession d'un royaume héréditaire; de fouler les provinces qu'il traverseroit pour leur faire nourrir une si grande armée, de s'exposer aux conséquences des querelles de ses sujets avec les Bourguignons, de paroître enfin ne tenir sa couronne que des mains du duc de Bour-

(1) Relation de Voyault. Préface de Lenglet du Fresnoy. T. X, p. 192.

gagné, Il pria donc celui-ci de n'amener que sa suite ordinaire, et les seigneurs les plus considérés de ses États : malgré le congé donné aux autres, sa suite se composa encore d'environ quatre mille combattans. (1)

Avec cette petite armée, Louis fit son entrée à Reims le 14 août, et la cérémonie du sacre fut célébrée le 18. Avant de recevoir l'onction sacrée, le nouveau roi voulut donner au duc de Bourgogne une marque signalée de déférence, en lui demandant de le faire chevalier de sa main, quoique ce fût une maxime reçue que les enfans de France étoient chevaliers dès leur naissance, et ne devoient recevoir la chevalerie de personne; mais rien ne pouvoit plus flatter le duc de Bourgogne, qui aimoit à se mettre en scène, que cette pompe chevaleresque. Louis, déjà revêtu des habits préparés pour le sacre, dans la cathédrale de Reims, et en présence de ceux qui représentoient les douze pairs de France, tira donc son épée, et la remit au duc de Bourgogne, qui lui donna la colée, selon les formes usitées dans les romans de chevalerie. Louis, reprenant ensuite son épée, conféra à son tour l'ordre de chevalerie aux deux frères du duc de Bourbon, aux deux fils du sire de Crey, et à Jean Bufeau, trésorier de France;

(1) Jacq^{ts} du Clerc # T. XLV, 6129, p. 130.

après quoi le duc de Bourgogne fit, de son côté, un assez grand nombre de chevaliers. Ce duc, qui possédoit deux des anciennes pairies, s'étoit fait représenter, pour celle de Flandre, par son neveu le duc de Clèves. Les comtes d'Angoulême, de Nevers, d'Eu et de Vendôme, représentoient les quatre autres pairies temporelles qui depuis long-temps étoient éteintes, et l'archevêque de Reims officioit. Le duc de Bourgogne déploya, dans cette occasion, tout le faste qu'on regardoit comme une prérogative de sa maison. Après le sacre, il fit au roi son hommage lige. Le traité d'Arras l'avoit dispensé d'accomplir ce devoir féodal envers Charles VII. Philippe, dans cette cérémonie, déclara à haute voix que de même qu'il promettoit au roi les services de la Bourgogne, de la Flandre, de l'Artois et des autres seigneuries qu'il tenoit de la couronne de France, il se montreroit toujours prêt à le seconder avec les armes et l'argent des autres pays qu'il ne tenoit pas de lui. Le duc de Bourbon, le comte de Vendôme, le comte de Nevers, et tous les seigneurs qui relevoient des fiefs de la couronne firent, à leur tour, hommage lige. (1)

(1) Jacq. du Clercq. T. XIV, c. 52, p. 159. — J. de Troyes, p. 19. — Olivier de la Marche. T. IX, c. 34, p. 60. — Amelgardus *Hyd.* XI, l. 1, c. 3, f. 174. — Barant. T. VIII, p. 280.

Après le dîner qui suivit le sacre, le duc de Bourgogne se mit à genoux devant le nouveau roi, « et lui requit, qu'en l'honneur de la mort et passion que notre Seigneur Jésus-Christ avoit endurée pour nous, il voulsit faire pardon, et pardonner son mal talent à tous ceux qu'il soupçonnoit avoir mis la discordie entre lui et son feu père; et avec ce, que tous ceux qui avoient été officiers et gouverneurs de son feu père, les voulsit laisser en leurs offices, si ainsi n'étoit qu'on trouvât par vraie information et bonne justice qu'ils eussent fait autre chose qu'ils ne devoient faire. Lesquelles requêtes le roi lui accorda, réservé jusques à huit personnes. » (1)

Il y avoit toujours eu quelque chose d'un peu théâtral dans les princes de la maison de Bourgogne, et le sage conseil que donnoit Philippe à Louis ne procédoit pas uniquement de son bon cœur, mais aussi du désir que chacun réputât combien il avoit montré, dans cette occasion solennelle, « sa grande humilité et bonté envers ceux qui l'avoient offensé. » Mais le souverain auquel il s'adressoit sembloit avoir de l'aversion pour tous ces effets de théâtre. C'étoit un homme d'un autre siècle, étranger aux vertus comme aux vices, aux passions comme aux loi-

(1) Sac. du Clercq. T. XIV, c. 32, p. 145.

blessés de ses plus proches parens. Louis XI, né le 3 juillet 1423, avoit alors trente-huit ans accomplis. Il étoit mûri par l'expérience et par la réflexion ; car l'on ne voit guère quels étoient parmi ceux qui l'approchoient, les hommes qui avoient pu former son esprit. Son père et son aïeul avoient eu de la bonté et de l'indulgence dans le caractère, ce qui ne les avoit pas empêchés de commettre, et plus encore de tolérer, beaucoup d'actions cruelles. Louis, au contraire, n'aimoit personne et ne ressentoit point de pitié ; d'autre part, il n'étoit pas très susceptible de colère ou de ressentiment. Il ne faisoit que le mal qu'il jugeoit utile ; malheureusement la plus légère utilité pour lui-même lui paroissoit un motif suffisant pour la cruauté la plus excessive. Charles VI et Charles VII ne pouvoient se dissimuler que leur tête étoit foible ; et ce sentiment joint à l'indolence et au dégoût pour le travail les avoit toujours disposés à se laisser conduire par ceux qui les approchoient. Louis XI étoit actif, inquiet, désireux de tout voir, se défiant de tous, décidé enfin à ne croire personne et à faire tout par lui-même. Le long règne du favoritisme lui avoit causé un profond dégoût. Il étoit résolu à ne pas tomber dans des défauts qui l'avoient fait souffrir, et pour les éviter, se décidoit presque toujours pour la conduite contraire à celle de ses prédécesseurs. Dans

retraite de Génappe, il avoit beaucoup lu ; en Dauphiné, il avoit beaucoup conversé avec ceux qui avoient fréquenté les cours des tyrans d'Italie ; il avoit appris d'eux, entre autres choses, à se défier de la noblesse et à se rapprocher du peuple. Il avoit surtout beaucoup étudié François Sforza, son voisin, son allié, qui, de son temps, presque sous ses yeux, avoit réussi par un mélange d'audace et d'adresse, de talent militaire et de trahison, à s'asseoir sur le trône de Lombardie, et il s'étoit proposé pour modèle ce prince, qui ne manquoit pas de qualités brillantes et d'une raison supérieure. C'étoit en étudiant que Louis avoit compris que la politique étoit une science, que l'administration des États devoit être soumise au calcul et non abandonnée au caprice et aux passions du moment. Louis eut toujours un but dans ses actions, un plan dans sa politique, quelquefois mal conçu, quelquefois mal suivi, mais toujours présent à sa pensée ; et c'étoit presque une révolution que de voir avec lui l'esprit entrer pour quelque chose dans le gouvernement de la nation.

Charles VII, plus par indolence que par défiance, s'étoit dérobé à tous les yeux ; Louis XI, beaucoup plus défiant que lui, beaucoup plus incapable d'affection, rechercha cependant la familiarité de ceux qui l'approchoient, et voulut, dans l'abandon d'une conversation animée et souvent

inprudente, saisir leur esprit et leur caractère. 146
Tous les princes de France avoient aimé le faste, et s'étoient crus obligés à une représentation toujours théâtrale, qui ne laissoit pas oublier un instant leur grandeur. Louis XI, qui le premier de sa race avoit de l'esprit, et qui s'en croyoit bien davantage encore, recherchoit l'occasion de briller par lui-même et non par son rang; et repoussa avec une affectation dont on n'avoit point encore vu d'exemple, la pompe des habits et des équipages, et tout ce qui sentoit l'apparat. Dans ces dispositions, la requête que lui avoit faite le duc de Bourgogne de ne rien changer au conseil de son père, ne pouvoit guère s'accorder avec ses projets; car, par caractère, par dégoût de ce qu'il avoit blâmé, et par impatience de ce qu'il avoit souffert, il étoit déterminé à prendre en tout le contre-pied de son prédécesseur. Le duc de Bourgogne ne tarda pas à s'en apercevoir, et le serviteur de Dammartin, qui étoit aussi venu à lui pour le solliciter en faveur de son maître, assure qu'il lui entendit dire au duc de Bourbon : « Cét homme ne régnera pas longuement en paix, sans avoir un merveilleusement grand trouble. » (1)

Après le sacre, Louis se rendit à Meaux, puis

(1). Relation de Voyault. — Préface de Comines. T. X, p. 209.

1461. * Saint-Denis, où il s'arrêta pour prier au tombeau de son père, et, à ce qu'on assure, pour pleurer moult tendrement. * (1) Le duc de Bourgogne le quitta à Meaux pour se rendre à Paris, où il fit son entrée le 30 août. Il y avoit vingt-six ans qu'il n'avoit revu cette ville, où dans sa jeunesse il avoit exercé tant de pouvoirs. Le lendemain il vint avec deux cent quarante seigneurs de sa suite, en dehors de la porte Saint-Honoré, pour y recevoir Louis XI. On assuroit que le cortège du roi se composoit de douze mille chevaux; tous les princes et tous les grands seigneurs s'y trouvoient, à la réserve des comtes de Foix, du Maine, et de Dammartin, qui n'avoient pas encore osé se présenter devant Louis. La ville de Paris avoit disposé le long du passage du cortège beaucoup de représentations dramatiques, qui furent fort admirées; aucune n'attira plus les regards que les sirènes de la rue du Ponceau. C'étoient trois belles filles, *disant petits motets et bergerettes*; elles étoient toutes nues, mais elles se déroboient en partie aux regards dans l'eau de la fontaine (2). D'autre part les yeux des bourgeois s'attachoient sur le duc de Bourgogne, qui, par la richesse de ses habits et de ses équipages, l'emportoit de beaucoup sur le roi. Plus d'un boucher le salua en lui

(1) Jacq. du Clercq, p. 44.

(2) J. de Troyes, p. 22.

disant qu'il étoit le bien-venu dans cette ville de Paris, où il avoit été si long-temps désiré. C'étoient en quelque sorte les derniers accens de l'ancienne faction de Bourgogne. (1)

Louis XI passa le mois de septembre à Paris, et les nombreuses ordonnances qu'il y rendit pendant ce premier séjour, attestent déjà avec quelle activité il s'occupoit de ramener toute l'administration sous sa main. Tandis qu'il étoit encore en Hainaut, il avoit donné à Avesnes, à la fin de juillet, des lettres qui confirmoient provisoirement dans leurs emplois les gens des comptes, les trésoriers du roi, et les maîtres des monnoies (2). Mais à peine fut-il arrivé à Paris qu'il s'occupa à remplacer les serviteurs de son père par des serviteurs à lui. Il destitua, le 3 septembre, Jean Juvénal des Ursins, de son office de chancelier, pour le remplacer par Pierre de Morvilliers (3). Il changea de même le procureur général; il nomma pour prévôt de Paris Jacques de Lille-Adam au lieu d'Éloi d'Estouteville. Il ôta au sire de Lohéac l'office de maréchal de France, et il le donna au bâtard d'Armagnac, qu'il nomma en même temps comte de Comminges, en récompense de ce qu'il l'avoit

(1) Jacq. du Clercq. T. XIV, c. 33, p. 146-163. — J. de Troyes. T. XIII, p. 19. — Amelgard. *Lud.* XI. L. I, c. 5, f. 178.

(2) Ordonn. de France. T. XV, p. 1 et 3.

(3) Ordonn. de France. T. V, p. 15, notes.

1461. toujours suivi dans son exil : pour le même motif il décora le sire de Montauban du titre d'amiral, encore qu'il eût la réputation d'un homme faux, vénal et cupide (1). Il rappela à la cour le comte d'Armagnac, qui étoit exilé du royaume, il le reçut gracieusement, lorsque ce seigneur rentra à Paris, le 28 septembre, et il lui rendit tous ses biens (2). Il accorda aussi au duc d'Alençon une abolition entière de la sentence capitale prononcée contre lui, il le remit en liberté, et lui rendit son duché, par son ordonnance du 11 octobre (3). Il dépouilla de toutes ses charges Pierre de Brezé, grand-sénéchal de Normandie, qui fut obligé de se cacher, tandis qu'on informoit contre lui. Le parlement commença aussi des poursuites contre le comte de Dammartin; Pierre Cousinot, secrétaire du roi, fut emprisonné, et Tannegui du Châtel, neveu de celui qui s'étoit rendu fameux au pont de Montereau, fut obligé de se retirer en Bretagne, après avoir avancé cinquante mille francs pour les funérailles de Charles VII, qui ne lui furent remboursés que dix ans après. (4)

(1) Amelgardus. L. I, c. 6, f. 160. — Jacq. du Clercq, c. 34, p. 165. — Barante. T. VIII, p. 279.

(2) Jacq. du Clercq, p. 157.

(3) Ordoïn. T. XV, p. 649. — Amelgardus, *Lyd.* XI. L. I, c. 2, f. 172; et c. 7, f. 182.

(4) D. Morice, Hist. de Bretagne. T. II. L. XII, p. 74. — Barante, T. VIII, p. 299, 300.

Par son ordonnance du 9 septembre, Louis révoqua toutes les aliénations du domaine de la couronne qui avoient été faites par son prédécesseur (1). Par celle du 16, il donna une organisation nouvelle au parlement de Paris; il régla qu'à l'avenir il se composeroit de douze pairs de France, huit maîtres des requêtes, et quatre-vingts conseillers, dont quarante clercs et quarante laïques, y compris les quatre présidens (2). Dans le même mois, il rendit encore un très grand nombre d'ordonnances, mais la plupart n'étoient que la confirmation d'anciens privilèges. (3)

Louis XI témoignoit publiquement les plus grands égards, la reconnoissance la plus vive au duc de Bourgogne; il étoit cependant impatient de se dérober à son inspection et à ses conseils. Il annonça qu'il vouloit aller rendre ses devoirs à sa mère, la reine Marie d'Anjou, qui étoit demeurée à Amboise, et il se rendit à l'hôtel d'Artois, pour prendre congé de Philippe, et le remercier. Celui-ci, qui fut averti de son approche, courut au-devant de lui, et le reçut à genoux au milieu de la rue. Toutes les démonstrations les plus exagérées d'affection et de reconnoissance d'une part, de respect de l'autre, furent données en spectacle au peuple. Louis

(1) Ordonn. de France. T. XV, p. 16.

(2) Ordonn. *Ibid.*, p. 18.

(3) Ordonn. *Ibid.*, jusqu'à la page 118.

146r.

partit ensuite pour Amboise, laissant le duc derrière lui à Paris : celui-ci se mit en route peu de jours après par Saint-Denis et Compiègne, pour Bruxelles, dont il avoit fait la capitale de ses États. Il traversa les terres du comte de Saint-Pol, que Louis avoit pris soin de réconcilier, soit avec lui, soit avec le sire de Croy. Dans le même temps, son fils, le comte de Charolais, faisoit un voyage en Bourgogne, où il n'étoit jamais retourné depuis sa naissance. (1)

Louis témoigna de l'affection à sa mère, la reine Marie, que Charles VII avoit toujours fort négligée ; il lui assigna un douaire de cinquante mille livres de rente en Languedoc. A cause d'elle, il fit aussi un bon accueil à ses deux frères, qui jusqu'alors s'étoient tenus à l'écart. A l'aîné, le roi René de Sicile, il donna, le 1^{er} novembre, le comté de Beaufort (2) ; au second, Charles, comte du Maine, il pardonna la part qu'il avoit eue aux intrigues qui l'avoient brouillé avec son père, et il lui confirma le gouvernement du Languedoc et de la Guienne. Il régla en même temps l'organisation du parlement de Toulouse, lequel devoit se composer seulement de cinq conseillers clercs, sept conseillers laïques, deux

(1) Jacq. du Clercq. T. XIV, c. 34, p. 164 ; c. 35, p. 166. — Olivier de la Marche. T. IX, c. 34, p. 63. — Amelgardus, *Lud.* XI. L. I, c. 8, f. 185.

(2) Ordonn. de France. T. XV, p. 176.

greffiers et cinq huissiers. Il lui soumit, indépendamment du Languedoc, le Bordelais, et tout le pays au midi de la Dordogne (1). Il s'établit ensuite à Tours, ville qu'il prit en affection, et où il passa une partie de l'hiver. Le comte de Charolais ne tarda pas à venir l'y rejoindre. Il y appela aussi le comte de Foix, Gaston IV, qui n'avoit jusqu'alors pas osé se rapprocher de lui ; après avoir eu quelques secrètes conférences avec lui, dans lesquelles il eut lieu de reconnoître son habileté, il jugea convenable de se l'attacher tout-à-fait, en faisant épouser au vicomte de Castelbon, fils de Gaston, Madeleine de France, sœur de Louis, la même qui avoit été promise à Ladislas de Hongrie. (2)

Quoique Louis n'eût rencontré aucune résistance, il sembloit craindre tous ceux qui étoient revêtus de quelque pouvoir, et s'attacher à les ménager. Il voulut donc s'assurer de François II, nouveau duc de Bretagne, qui étoit tenu de lui faire hommage, à l'occasion de son avènement à la couronne. Ce duc lui envoya une nombreuse ambassade à Tours, pour convenir avec lui de la forme de l'hommage, sur laquelle, à chaque

(1) Ordonn. de France. T. XV, p. 118, 120. — Hist. de Languedoc. T. V, L. XXXV, p. 25.

(2) Hist. de Languedoc, c. 6, p. 24. — *Belcarii Comment.* l. I, p. 4.

146r. renouvellement, il y avoit eu des disputes ; mais bientôt Louis fut averti que ces ambassadeurs avoient eu plusieurs conférences secrètes avec le comte de Charolais, qui étoit aussi à Tours ; qu'ils lui avoient proposé un traité d'alliance, et que le vice-chancelier de Bretagne en avoit déjà remis les préliminaires à l'héritier de Bourgogne. Louis jugea bien que ce traité entre ces deux feudataires ne pouvoit être conclu que pour leur mutuel appui contre lui. Il ne voulut cependant en montrer aucune colère, il ne parut pas même en être informé ; il se contenta de pourvoir à ce que les deux princes ne se rencontrassent pas chez lui, se réservant de les brouiller ensuite (1). Il ajourna donc son entrevue avec le duc de Bretagne, jusqu'à ce que le comte de Charolais fût parti. Celui-ci avoit déjà passé un mois à Tours ; Louis l'y avoit entretenu dans les fêtes, il lui avoit prodigué toutes les marques possibles d'affection. Un jour que ce prince s'étoit égaré à la chasse, Louis en avoit témoigné un degré d'inquiétude qui avoit été fort remarqué. On l'avoit vu ronger son bâton d'impatience, tandis que ses gardes, dispersés dans les bois, demandoient partout des nouvelles des chasseurs. C'étoit avec le comte du Maine, qui avoit été son ennemi, que Charolais

(1) Lobineau, Hist. de Bretagne. L. XVIII, p. 677. — D. Morice, Hist. de Bretagne. L. XII, p. 76. — Amelgardus, Lud. XI. L. I, c. 13, f. 194.

s'étoit égaré, et Louis soupçonnoit quelque trahison, ou craignoit d'en être accusé lui-même. (1) 1461.

Pour engager Charolais à partir de la cour, Louis ne crut pas devoir prendre d'autre moyen que de le combler de bienfaits. Toujours dominé par l'intérêt du moment, il ne craignoit point d'y pourvoir par de grands sacrifices, comptant bien qu'il sauroit reprendre plus tard ce qu'il auroit donné trop vite. Il accorda donc une pension de trente-six mille francs par an au comte de Charolais, et il le nomma son lieutenant en Normandie, donnant en même temps des ordres pour qu'on lui préparât la réception la plus splendide dans les villes de son gouvernement, dont il l'envoya prendre possession (2). Dès qu'il fut parti, Louis invita François II, duc de Bretagne, à se rendre à Tours; il reçut son hommage le 18 décembre, sans insister sur la demande qu'il se reconnût homme lige, puis il fit expédier au duc une commission par laquelle il l'instituait son lieutenant dans les provinces de Normandie, Maine, Anjou, et Touraine, pendant la durée du voyage qu'il vouloit faire dans le midi, et qui devoit être au moins de huit mois. Dans cette commission, du 4 janvier 1462, Louis ne révo-

(1) Jacq. du Clercq. T. XIV, c. 38, p. 181.

(2) Jacq. du Clercq, c. 38, p. 183. — Amelgardus, *Lud. XI*, L. I, c. 20, f. 208.

146r. quoit point la commission presque semblable qu'il avoit donnée au comte de Charolais ; il se réservoir d'expliquer ensuite comment elles n'étoient point incompatibles , mais il comptoit sur l'impétuosité du prince bourguignon pour le brouiller avec le breton, ne doutant point que dans l'exercice de droits indéfinis qui se croiseroient, ils ne prissent querelle ensemble. (1)

Louis avoit été, à son avènement à la couronne, prodigue de promesses aux peuples comme aux princes , et il n'avoit pas plus intention de tenir les unes que les autres , mais ce furent les peuples qui eurent les premiers à se plaindre de son manque de foi. A l'époque de son sacre il avoit protesté de son intention de gouverner légalement , d'abolir les impôts qu'il reconnoissoit être excessifs , de renoncer surtout à ceux qui n'auroient point été établis par des assemblées d'États. La Normandie étoit une des provinces où ils avoient conservé le droit de s'assembler. Les États y furent convoqués dans la première année du règne de Louis XI ; ils représentèrent que leurs constituans avoient été accablés d'impôts sous Charles V, que leur province avoit payé quatre cent mille francs par année en sus de ce qu'ils devoient au roi pour ses droits ordinaires et son

(1) Lobineau, Hist. de Bretagne. L. XVIII, p. 678. — D. Morice, Hist. de Bret. L. XII, p. 77. — Ordonn. de France. T. XV, p. 462. — Actes de Bretagne. T. II, p. 1762.

domaine ; ils lui envoyèrent une députation , et ils reçurent de lui de si bonnes paroles , qu'ils se séparèrent comblés de joie et d'espérance (1). Les États de Dauphiné avoient de même envoyé une députation que Louis avoit reçue avec faveur ; conservant pour eux une bienveillance particulière , il avoit accordé , le 12 octobre , des lettres-patentes à leur université de Valence , pour la mettre sur le même pied que celles d'Orléans , de Montpellier et de Toulouse , déjà fondées par ses prédécesseurs ; il accorda aux écoliers qui la fréquentoient les mêmes franchises. (2)

Mais Louis considéroit l'argent comme une puissance , il lui en falloit beaucoup pour arriver aux fins de sa politique , et de toutes ses paroles celles qu'il comptoit le moins exécuter , étoient celles qui promettoient un dégrèvement d'impôt. Au contraire , non seulement il maintint tous ceux qu'il avoit trouvés établis , il ne tarda pas à en demander de nouveaux , il aggrava entre autres d'une manière intolérable ceux qui se percevoient sur les vins (3). Il ne causa pas peut-être un mécontentement moins vif par un édit qui interdisoit , sous des peines sévères , la chasse à tous ses sujets. Non seulement Louis XI aimoit avec fureur cet exercice , sa passion étoit jalouse ,

(1) Amelgardus , *Lud. XI. L. I. , c. 9 et 10 , f. 187 , 188.*

(2) Ordonn. de France. T. XV , p. 127.

(3) Amelgardus , *Lud. XI. L. I. , c. 22 , p. 212*

146r. et il lui sembloit perdre toutes ses jouissances, dès que quelqu'un les partageoit avec lui (1). L'attente trompée redoubla le ressentiment des peuples. Dès la première année de son règne, Louis XI vit éclater des insurrections contre lui, à Reims, à Angers, à Alençon, à Aurillac, et dans d'autres lieux encore; celle de Reims fut la plus violente. C'étoit le 1^{er} octobre, jour de Saint-Remi, qu'on mettoit à l'enchère, en France, les fermes des subsides et les gabelles. Les Rémois, qui avoient compté sur leur abolition, en voyant commencer les criées, se soulevèrent, chassèrent les fermiers, brûlèrent leurs registres, et tuèrent même quelques uns d'entre eux. Louis, à cette nouvelle, dissimula; il fit filer des gens de guerre vers Reims, mais déguisés en habits de marchands ou de laboureurs; ils entrèrent dans la ville sans être remarqués, et, seulement lorsqu'ils y furent en force, le sire de Muy y arriva avec un nouveau corps de troupes; Joachim Rouhault, maréchal, et Jean Bureau, trésorier de France, le suivirent. Alors les exécutions commencèrent avec d'autant plus de rigueur qu'elles avoient été plus long-temps suspendues; le premier jour, un homme fut écartelé et six'eurent la tête tranchée; les exécutions continuèrent les jours suivans, jusqu'à ce qu'il y eût deux cents personnes

(1) Amelgardus, *Lud. XI*, L. I, c. 24, p. 209. — *Rob. Guaguini*, f. 139, verso.

de punies. Alors enfin, Louis accorda des lettres de grâce, au mois de décembre, pour le reste de la ville. Le traitement d'Angers et des autres villes rebelles fut à peu près le même. (1)

Une affaire importante se traitoit en même temps dans le conseil intime de Louis, et elle y fut décidée avec la précipitation dont il avoit déjà donné plusieurs preuves, surtout lorsqu'il s'agissoit de détruire ce que son père avoit fait. Jean Geoffroy, ou Goffrédi, évêque d'Arras et légat du pape, étoit déjà arrivé auprès de lui, avant qu'il eût quitté Paris. Il étoit chargé de le féliciter sur son avènement, et en même temps de le solliciter pour l'abolition de la pragmatique-sanction (2). Pie II, depuis qu'il étoit monté sur le trône de Saint-Pierre, étoit devenu le plus ardent antagoniste de cet édit, qui n'étoit autre chose que la récapitulation et la confirmation des actes du concile de Bâle, dont ce même homme, avant d'être pape, avoit été un des plus zélés promoteurs. Dans le fait, quoique la pragmatique-sanction donnât d'importantes garanties à la discipline et à la liberté de l'Église, ce n'étoit pas sous ce

(1) Amelgard. *Lud. XI.* L. I, c. 11, p. 191. — Jacq. du Clercq. T. XIV, c. 36, p. 172. — Ordonn. de France. T. XV, p. 297, 298. — Barante. T. VIII, p. 301. — Duclos. L. II, p. 111.

(2) Jacq. du Clercq, c. 34, p. 168. — *Raynaldi Ann. eccles.* 1461, §. 46.

1461. point de vue qu'elle étoit considérée. C'étoit une question de finance uniquement ; il s'agissoit de savoir à qui appartiendroient les revenus et souvent le pillage des églises. Depuis que la piété mal entendue des fidèles avoit enrichi les évêchés et les abbayes, tous ceux qui dispoient de quelque pouvoir politique avoient voulu aussi que ces riches bénéfices fussent donnés à ceux qu'ils favoriseroient. La concession d'un bénéfice à vie n'enrichissoit pas seulement le bénéficiaire ; le donateur pouvoit se réserver une part dans le revenu qu'il accordoit ; il pouvoit vendre ses droits de présentation ; il pouvoit percevoir les fruits des bénéfices vacans, et ceux mêmes, pendant une année, des bénéfices qu'il avoit accordés, sous le nom de premiers fruits et d'annates ; il pouvoit réserver le bénéfice pour lui-même ou l'accorder en commande à quelque laïque, et lorsqu'il ne faisoit aucun de ces marchés qu'on nommoit simoniaques, il trouvoit encore un immense avantage à faire de ce bénéfice la récompense de quelque service politique.

Dans la discipline primitive de la chrétienté, chaque église nommoit son pasteur, et le peuple concouroit avec le clergé dans cette nomination. Ce droit populaire ne fut formellement aboli que par le concile de Latran, en 1215. Le peuple, il est vrai, l'exerça rarement avec sagesse ; dès les premiers siècles de l'Église, des factions violentes

et le plus souvent armées, disposèrent de l'épiscopat; c'étoit cependant sous les empereurs romains et sous les rois mérovingiens la seule fonction démocratique qui fût laissée aux citoyens. Il est vrai que l'aristocratie, qui dominoit dans tout le reste de l'État, avoit envahi en réalité cette démocratie, qui n'étoit plus qu'apparente. Les élections faites par un peuple asservi à des chefs féodaux, tournoient toutes au profit de la féodalité. Aussi, sous les Carlovingiens, nous avons vu que les grands seigneurs en possession de tous les riches bénéfices, n'étoient plus désignés que sous le titre d'abbés. Les premiers rois de la troisième race, tout comme les empereurs de la maison salique, trouvèrent à leur tour moyen de disposer de ces élections, qui de droit étoient toujours populaires: ce fut souvent leur principale richesse. Mais les papes, jaloux des trésors qui passaient à des mains séculières, accusèrent ces princes de trafiquer non des revenus des abbayes, mais des dons du Saint-Esprit, qu'on supposoit y être annexés, et ils tournèrent ainsi contre eux une animadversion publique que rien ne pouvoit réveiller alors, si ce n'est les querelles de religion. De là naquit la guerre des investitures. Les papes et les princes temporels se ravirent tour à tour la nomination aux bénéfices, et tour à tour ils en abusèrent scandaleusement. La cour de Rome, qui accusoit les princes de simo-

1461. nie, fit elle-même un si honteux trafic des bénéfices ecclésiastiques, qu'il révolta Saint-Louis, et lui fit publier le premier des édits connus sous le nom de *pragmatique-sanction*. Les élections furent ôtées au pape, sauf dans des cas spécifiés, et réservées non plus au peuple, mais au clergé des diocèses; toutefois la couronne exerçoit sur ce clergé une influence presque toujours décisive: les libertés populaires alloient en diminuant; les parlemens, jaloux de l'Église, augmentoient à ses dépens la prérogative royale, et quel que fût le droit, la nomination réelle se trouvoit de nouveau dévolue, ou au souverain, ou aux grands vassaux les plus indépendans de lui.

L'usage avoit établi cependant une exception au droit des souverains temporels et des chapitres dans la collation des bénéfices. Toutes les fois qu'un titulaire mouroit en cour de Rome, le pape étoit en possession de nommer son successeur; peut-être seulement parce qu'il pouvoit accomplir cette nomination avant que le chapitre du diocèse fût convoqué; tout comme d'autre part, quand le prélat mouroit dans son diocèse, le chapitre pouvoit accomplir sa nomination avant que la cour de Rome en fût informée. Pour prévenir ces nominations par les chapitres, les papes commencèrent ensuite à accorder des bénéfices qui n'étoient point encore vacans, sous le titre de lettres de réservations ou de grâces expectatives;

puis, lorsqu'à la mort du titulaire, le patron séculier présentoit un nouveau sujet, et que le chapitre l'éli-soit, celui qui avoit obtenu du pape la grâce expectative, ou promesse du bénéfice, en appe-loit à Rome, et cette cour, dans sa propre cause, prononçoit toujours contre les droits des chapitres. Cependant le parlement s'indignoit de la vénalité de la cour de Rome, qui accordoit toutes ces grâces expectantes à prix d'argent; et l'uni-versité de Paris éprouvoit beaucoup de jalousie de ce que les bénéfices ecclésiastiques étoient usurpés par des Italiens. Ces deux corps furent constamment les défenseurs de la prérogative royale, du droit de présentation réservé au roi comme patron des églises, et du droit d'élection réservé aux chapitres. Ce fut là ce qu'ils appe-lèrent les libertés gallicanes. Des parlementaires et des docteurs de l'université se trouvoient, en 1438, en crédit auprès de Charles VII, et ce furent eux qui rédigèrent la seconde pragmatique-sanction, qui n'étoit qu'une ratification des décrets du concile de Bâle. La cour de Rome avoit repoussé avec indignation cette ordonnance; mais Charles VII s'étoit peu troublé de sa colère. Il n'avoit point cru qu'elle dût lui faire retirer sa confiance aux hommes habiles qu'il avoit jus-qu'alors consultés. Louis XI, au contraire, n'a-voit confiance en personne, il ne se laissoit jamais entraîner par l'autorité d'autrui; mais en exami-

1461. nant les affaires avec son esprit délié, il étoit presque toujours disposé à sacrifier l'intérêt de l'avenir à celui du moment présent.

Quant à la pragmatique-sanction, les principaux mobiles de sa conduite étoient d'abord le désir de plaire à tout le monde, à sa première accession à la couronne, et l'espoir de tromper la cour de Rome par des promesses qu'il n'exécuteroit pas. L'amitié de Pie II lui étoit promise, au prix de la révocation de cet édit, et Louis savoit déjà qu'en le révoquant, il pouvoit faire en sorte qu'il continuât à s'exécuter. Il paroît cependant qu'un motif de religion entra aussi dans sa détermination. Louis XI étoit un des plus zélés catholiques entre les princes qui ont régné sur la France : c'est-à-dire qu'il croyoit complètement et sans examen tout ce que lui enseignoient ses prêtres; qu'il étoit beaucoup plus-empressé à mortifier sa raison que ses passions, et qu'il préféroit s'imposer des observances plutôt que des vertus. Il écrivit de Tours, le 27 novembre 1461, à Pie II, « qu'il ressen-
« toit pour le vicaire du Dieu vivant une telle
« vénération, que dans les choses ecclésiastiques
« surtout, il étoit résolu d'écouter sa voix et de
« lui obéir, comme les brebis obéissent à leur
« berger..... Qu'avant même de parvenir au
« trône, un instinct de religion l'avoit induit à
« faire le vœu, porté par l'évêque d'Arras au

« saint-siège, qu'il supprimeroit la pragmatique, sachant qu'elle étoit odieuse au pape et au saint-siège, et qu'obéissance vaut mieux que sacrifice. Tous les hommes doctes de son royaume s'efforçoient, il est vrai, de réfuter les argumens du saint-siège, et de maintenir cette loi; toutefois, il aimoit mieux obéir à Dieu qu'aux hommes; il l'abolissoit donc, et il rétablissoit le saint-siège dans les mêmes prérogatives, dont Martin V et Eugène IV avoient été en possession, avant la publication de la pragmatique. » (1)

Cette lettre fut délibérée par le roi en son conseil, elle fut déposée au trésor des chartes, et elle fut regardée comme ayant force de loi. Elle contenoit un ordre exprès : « Par les présentes, y disoit Louis, nous repoussons, rejetons, et complètement abrogeons cette pragmatique dans notre royaume, notre Dauphiné de Viennois et tous nos autres domaines...., et nous te rendons ta puissance dans notre royaume, pour que tu l'exerces comme tu le voudras. » Il ne semble pas cependant qu'une lettre latine à un pape fût la forme convenable pour rendre une loi exécutoire dans le royaume, et quoique, dans cette occasion,

(1) *Raynaldi Annal. eccles.* 1461, §. 118. — *Ordonn. de France.* T. XV. p. 103. — *Dumont, Corps diplom.* T. III,

1467. Louis crût faire une concession à l'Église et à Dieu lui-même, il est probable qu'il ne renonçoit point à sa pratique habituelle de se réserver les moyens de reprendre d'une main ce qu'il auroit donné de l'autre. La cour de Rome fit usage du pouvoir qui lui étoit abandonné de multiplier les grâces expectantes, et de lever de l'argent sur toute collation de bénéfices. Le peuple étoit assez indifférent entre ceux qui prétendoient au droit de lui donner des pasteurs; et comme, dans les vingt-trois dernières années, il y avoit en beaucoup de procès entre les patrons laïques et les universités, il commença par applaudir à la soumission du roi aux volontés de l'Église, qui supprimeroit ces procès (1). Mais bientôt des plaintes sur la vénalité de la cour de Rome commencèrent à se faire entendre dans tout le royaume, et le parlement s'empressa de les recueillir. Il les présenta au roi en 1464. Il affirma que dans les trois ans qui s'étoient écoulés depuis l'abolition prononcée, il avoit vaqué en France plus de vingt archevêchés ou évêchés, et que pour quacun, entre les *propines* (présens pour boire) et les frais, il avoit été dépensé six mille écus en cour de Rome; que de même pour chacune des soixante grosses abbayes qui avoient vaqué dans le même espace de temps, il avoit

(1) Jacq. du Clercq. T. XIV, c. 58 p. 183, et L. V, c. 6 p. 312.

été dépensé au moins deux mille écus ; au moins cinq cents écus pour les doyennés, prieurés, prévôtés, commanderies, dont il avoit vaqué plus de deux cents ; au moins vingt-cinq écus pour chacune des grâces expectatives dont la cour de Rome avoit vendu dans le même temps plus de cent mille. (1)

A partir de la date de ces remontrances, le parlement ne voulut plus reconnoître les grâces émanées de la cour de Rome, lorsqu'elles étoient contraires à la pragmatique-sanction ; les appels comme d'abus recommencèrent, et la révocation accordée par Louis XI fut à peu près comme non avenue. L'évêque d'Arras, Jean Goffrédi, en avoit cependant fait son profit ; Pie II l'avoit nommé cardinal, dans la promotion du 18 décembre. (2)

Louis continuoit à promettre ou à répandre des grâces, comme s'il se sentoit encore mal affermi sur le trône, et qu'il eût besoin de se faire des partisans. Il donna, au mois de novembre 1461, le duché de Berri, pour être tenu en pairie, à son frère cadet, Charles, alors âgé de quinze ans, que ses ennemis avoient quelque temps songé à faire couronner à sa place (3).

(1) Remontrances du Parlement, Ordonn. de France, T. XV, p. 195-207.

(2) Raynaldi *Annal. eccles.* 1461, c. 121.

(3) Ordonn. de France, T. XV, p. 208.

1461. Louis cherchoit aussi à se donner un appui en Savoie, en faisant épouser à un frère de Charlotte de Savoie sa femme, la duchesse Françoise, veuve de Pierre II, duc de Bretagne. Le vicomte de Thouars, père de cette princesse, avoit arrangé ce mariage; mais sa fille, qui avoit adopté des notions exaltées de vie dévote, et qui, depuis son veuvage, avoit fait vœu de chasteté, se refusoit à passer à de secondes nocces. Thouars, pour se faire obéir de sa fille, qui, comme duchesse douairière, étoit devenue indépendante de lui, eût recours à Louis XI; de son côté Louis promit de lui donner un appui efficace, se flattant, par cette intervention, de s'assurer la reconnoissance du vicomte de Thouars en Bretagne, et des princes de la maison de Savoie. Louis annonça, au commencement de l'année 1462, qu'il avoit fait vœu de se rendre en pèlerinage à Saint-Sauveur-de-Rédon, et dès qu'il fut entré en Bretagne, le vicomte de Thouars représenta à sa fille qu'elle devoit aller lui rendre hommage pour une terre qu'elle tenoit de lui en Poitou: ses mesures étoient prises de concert avec le roi pour l'enlever et la livrer au prince de Savoie; mais Françoise, qui connoissoit ce projet de mariage, et qui se désoit de son père, de ses oncles et du roi, ne voulut se présenter à celui-ci qu'à Nantes, afin d'avoir au besoin l'appui des bourgeois d'une grande ville. En effet,

un de ses oncles ayant voulu l'arrêter dans les rues, le peuple de Nantes prit les armes pour elle et la remit en liberté. Le roi Louis XI désavoua cette violence, il la combla de marques d'égards, et vint lui faire visite dans le faubourg où elle étoit logée ; mais en même temps il prenoit ses mesures pour la faire enlever pendant la nuit, et la faire conduire à Paris. Le duc de Bretagne en fut averti, il la fit aussitôt rentrer à Nantes, il lui donna des gardes, et il montra beaucoup de ressentiment de ce que le roi avoit songé, sous ses yeux mêmes, à faire violence à la veuve d'un de ses prédécesseurs. (1)

Après cette tentative manquée, Louis et le duc de Bretagne se séparèrent avec un mécontentement mutuel. Le roi passa en Poitou, pour suivre son projet de visiter toutes les provinces de son royaume, pour les ramener plus complètement sous son autorité. Il étoit à Saint-Jean-d'Angely le 5 février, c'est là qu'il rendit une ordonnance sur les appellations de la chambre des comptes ; car il continuoit, dans ses voyages, de travail du cabinet avec une infatigable activité ; et comme son autorité étoit illimitée, il

(1) Lobineau, Hist. de Bretagne. L. XVIII, p. 678, 679. — D. Morice. Hist. de Bretagne. L. XII, p. 78. — Il n'est point fait mention de ce projet dans Guichenon, et l'on ne sait auquel des seize enfans du duc Louis de Savoie Française étoit destiné. Hist. de Savoie, T. II, p. 97, seq.

n'attendoit point d'être au milieu de son conseil pour rendre les ordonnances les plus importantes (1). Louis passa ensuite à Blaye, et de là à Bordeaux, où il étoit arrivé le 20 mars. Pothon de Xaintrailles, maréchal de France, venoit de mourir dans cette dernière ville. On avoit oublié les excès par lesquels ce capitaine d'aventuriers avoit signalé le commencement de sa carrière, durant la jeunesse de Charles VII, pour ne se souvenir que des services qu'il avoit rendus à son pays (2). Bordeaux éprouvoit encore les rigueurs par lesquelles Charles VII avoit puni sa rébellion; Louis XI, en s'en relâchant, se proposa de s'y faire aimer. Il rappela entre autres en Guienne, par un accord du 17 mai 1462, Jean de Foix-Grailly, comte de Candale, auquel il rendit ses biens. Jusqu'alors ce seigneur étoit demeuré fidèle au parti anglais. (3)

Louis XI mettoit du prix à rattacher entièrement à ses intérêts le comte de Foix, l'un des ministres de son père dont il avoit le plus éprouvé l'inimitié, mais dont l'habileté lui inspiroit le plus de respect; car le roi croyoit souvent voir la preuve d'une grande habileté dans une action qui inspiroit de l'horreur au commun des hommes.

(1) Ordonn. de France. T. XV, p. 319.

(2) Jacq. du Clercq. T. XIV, c. 36, p. 175.

(3) Hist. de Languedoc. L. XXXV, p. 24. — Ordonn. de France. T. XV, p. 482.

mes, et c'étoit en effet par une suite de crimes ¹⁴⁶⁴ que Gaston IV de Foix travailloit alors à assurer à sa femme Éléonore la couronne de Navarre. Gaston, pour les accomplir, avoit besoin de l'appui de Louis, et le voyage de celui-ci dans les provinces du midi, servit à resserrer leur alliance. La couronne de Navarre avoit été laissée par Charles-le-Noble, fils de Charles-le-Mauvais, à Blanche II sa fille; celle-ci avoit été mariée à Jean d'Aragon, frère d'Alphonse-le-Magnanime, et après lui avoir donné trois enfans, elle étoit morte le 1^{er} avril 1441. Son mari, Jean, qu'elle avoit fait couronner, continua à régner en Navarre après sa mort, quoique le trône eût dû appartenir aux enfans de sa femme. En 1444, il avoit épousé en secondes nocces Jeanne Henriquez, fille de l'amirante de Castille, et il avoit eu d'elle, le 10 mars 1452, un fils, depuis célèbre sous le nom de Ferdinand-le-Catholique. Le roi Jean de Navarre avoit succédé, le 27 juin 1458, à son frère Alphonse-le-Magnanime, dans les royaumes d'Aragon, de Catalogne, de Valence, des îles Baléares, de Sardaigne et de Sicile. On lui reconnoissoit de la valeur, et dans plus d'une occasion il ne se montra pas indigne du trône; mais, dominé par sa seconde femme, il conçut une haine violente contre ses enfans du premier lit, envers lesquels il s'étoit déjà rendu coupable d'une grande injustice, en leur retirant

le royaume de Navarre, qui auroit dû appartenir à Charles, prince de Viane, son fils aîné. Ce prince avoit été appelé à la couronne par les Navarrois en 1455 et 1456, mais son père l'avoit attaqué et vaincu, et l'avoit forcé à se réfugier à Naples, auprès de son oncle Alphonse-le-Magnanime. Lorsque celui-ci mourut, le prince de Viane demanda un asile à Henri IV, roi de Castille, ce roi étoit son beau-frère, car il avoit épousé, en 1440, Blanche, l'aînée des sœurs du prince de Viane; mais il s'en étoit divorcé en 1453. Cependant Charles de Viane, avec sa sœur Blanche, qui lui étoit tendrement attachée, furent reçus à la cour de Castille : l'autre sœur, Éléonore, étoit mariée au comte de Foix. Ce comte, au moment où son beau-frère aspira à la couronne de Navarre, témoigna beaucoup d'honneur de ce qu'il nommoit la rébellion d'un fils dénaturé, et il protesta à son beau-père que tant que celui-ci vivroit, il n'élèveroit aucune prétention sur la Navarre; en conséquence le roi Jean déshéritait, le 3 décembre 1455, son fils Charles et sa fille Blanche, en punition de leur désobéissance; et le 12 janvier 1457, il appela à hériter de sa couronne de Navarre Gaston IV de Foix, son gendre, et Éléonore, sa fille cadette (1). Feignapt ensuite de vouloir se réconcilier avec les aînés

(1) Zurita, *Anales de Aragon*. L. XVI, c. 55, et L. XVII, l. 1. — *Hist. de Languedoc*. L. XXXV, p. 25.

de ses enfans, il convoqua les cortès de ses divers royaumes à Lérida, pour le mois de décembre 1460, et il invita Charles de Viane et sa sœur, qui étoient alors en Castille, à s'y rendre. Au moment où ces deux princes entrèrent dans Lérida, le 2 décembre 1460, ils furent arrêtés par son ordre; ils furent enfermés au château de Mirélla, et une commission fut nommée pour faire leur procès. Cependant le prince de Viane étoit cher aux sujets de son père, autant que sa marâtre leur étoit odieuse; une insurrection contre elle éclata en Catalogne; bientôt l'Aragon et le royaume de Valence prirent également les armes, et Jeanne Henriquez, pour calmer le peuple furieux, alla elle-même ouvrir la prison du prince, et le remit aux Catalans; mais elle avoit pris ses précautions d'avance, le malheureux Charles de Viane mourut empoisonné le 23 septembre 1461. Sa sœur Blanche pouvoit encore se trouver sur le chemin ou des comtes de Foix, ou de Ferdinand-le-Catholique; le roi Jean, pour s'en délivrer, remit sa fille aînée à sa fille cadette, et le comte de Foix l'enferma au château d'Orthez. Il n'osa pas cependant la faire périr immédiatement. La mort du prince de Viane avoit causé un soulèvement d'horreur; tout le monde accusoit son père et sa marâtre de l'avoir empoisonné; l'insurrection éclatoit de nouveau dans tous les royaumes de Jean d'Ara-

^{1462.} gon, et sa fille étoit morte à cette époque, le premier crime auroit paru démontré par le second. Le comte de Foix prit patience : il attendit, et seulement le 2 décembre 1464, sa belle-sœur mourut aussi empoisonnée. Ce fut ensuite de tous ces crimes qu'Éléonore recueillit la couronne de Navarre en 1479, que sa petite-fille Catherine la porta, en 1494, dans la maison d'Albret, et que la petite-fille de celle-ci, Jeanne II, mère de Henri IV de France, la porta, en 1555, dans la maison de Bourbon-Vendôme. (1.)

Non seulement les Catalans recueilloient de nombreux indices de l'empoisonnement du prince de Viane, ils prétendoient aussi en être instruits d'une manière surnaturelle; ils assureroient que l'ombre de cet héritier du trône avoit apparu à plusieurs reprises dans les rues de Barcelonne, et avoit raconté toutes les circonstances de sa mort. La superstition secondant les passions politiques, l'insurrection de la Catalogne et de la Navarre éclata avec plus de violence que jamais; le roi Jean fut déclaré à Barcelonne ennemi de la patrie, et cette ville, dont toutes les habitudes étoient républicaines, commença

(1) *Lucii Marinei Siculi de reb. Hispan. Lib. XII, T. V. Hispan. Illustr., p. 415-424.* Mais il dissimule tous les crimes du roi et de la reine. — *Hieron. Blanca Aragon, Comment. T. III. Hisp. Illustr., p. 705.*

à prononcer le nom de république à la reine Jeanne Henriques, qui, avec son fils Ferdinand, s'étoit réfugiée à Gironne, y fut assiégée et exposée au plus extrême danger, car plusieurs des citoyens de Gironne n'avoient pas moins d'horreur pour elle que les assiégeans (1). Henri IV de Castille, dont la sœur Isabelle, qui depuis lui succéda, avoit été fiancée avec le prince de Viane, attaqua de son côté le roi d'Aragon, ou pour faire rendre la liberté à son fils, ou pour venger sa mort. Ce fut au milieu de ces convulsions que le comte de Foix se chargea de procurer au roi d'Aragon l'appui de Louis XI. Il alla trouver son beau-père à Olite en Navarre, et signa avec lui, le 12 avril 1462, au nom du roi de France, les préliminaires d'un traité d'alliance que les deux monarques devoient confirmer dans une entrevue à laquelle ils se disposèrent aussitôt. Le roi d'Aragon passa les Pyrénées, et s'avança jusqu'à Salvatierra en Béarn; Louis XI partit de Bordeaux pour venir l'y rencontrer. L'entrevue eut lieu le 3 mai 1462, dans un champ près de Salvatierra; les bases convenues à Olite y furent agréées et changées en un traité que les deux souverains signèrent (2). Louis promit à Jean sept cents lances françaises

(1) *Luc. Marinè Sicul.* L. XIV, p. 424-429.

(2) Traité d'alliance de Salvatierra, du 5 mai 1462, dans Dumont, *Cours diplomat.* T. III, p. 275.

1462.

pour réduire les Catalans ; le roi d'Aragon promit en retour deux cent mille écus au roi de France ; et comme il n'avoit point d'argent comptant, il donna en gage pour cette somme les deux comtés de Roussillon et de Cerdagne, dont le comte de Foix fut chargé, la même automne ; de prendre possession à son retour de son expédition en Catalogne. En effet, d'abord après la signature du traité de Salvatierra, il étoit entré en Espagne pour délivrer la reine Jeanne assiégée à Girone. Les sept cents lances françaises qu'avoit promises Louis XI, étoient commandées par le cousin du comte Jean V d'Armagnac, Jacques, que le roi venoit de faire duc de Nemours. Gaston de Foix y avoit joint cent vingt hommes d'armes et mille arbalétriers ; avec cette petite armée il fit lever le siège de Girone. (1)

Le comte de Foix avoit également engagé Louis XI à s'offrir pour médiateur entre le roi Henri IV de Castille et le roi Jean d'Aragon. Henri IV, qui s'étoit rendu méprisable par les mœurs les plus corrompues, par son incapacité pour les affaires, par le pouvoir qu'il abandon-

(1) Zurita, *Anales de Arag.* L. XVII, c. 38. — Luc. Murinei Siculi. L. XIV, p. 429. — Hist. gén. de Languedoc. T. V, L. XXXV, p. 26. — Préface de Lenglet Dufresnoy à Comines. T. X, p. 99, et Preuves, p. 246. — Amelgardus, *Lud.* XI, L. I, c. 16, p. 199. — Duclos. L. II, p. 140. — Barante. T. VIII, p. 318.

noit sur lui à ses favoris, savoit à peine quel but il se proposoit en attaquant le roi Jean, ou sur quel titre il devoit motiver son agression. Il annonçoit cependant qu'il vouloit s'emparer du royaume de Navarre, comme étant l'héritage de sa première femme, cette même Blanche qu'il avoit répudiée. Mais il accepta l'arbitrage de Louis XI, dans l'hiver qui suivit l'expédition du comte de Foix contre Gironne.

Le roi n'attendit point en Guienne l'issue de cette campagne ou de ces négociations. La suite de ses ordonnances nous le montre quittant Bordeaux à la fin de mai 1462, séjournant à Chinon et à Amboise pendant le mois de juin, faisant au mois de juillet une courte visite à Paris, d'où il revint à Chartres, passant le mois d'août en Normandie, et se trouvant de retour à Tours au mois d'octobre. Mais quaiqu'il eût une affection particulière pour cette ville, il la quittoit tour à tour pour Amboise, pour Villers, près de Montrésor, et pour Saumur; enfin au mois de février 1463, il retourna en Guienne (1). Cette vie errante obligeoit le monarque à s'interdire toute habitude de luxe, et dans sa demeure et dans ses habillemens; en effet aucun souverain ne dépensa moins pour lui-même, ne se montra à ses sujets vêtu avec plus de négligence; ne se

(1) Voyez la Table chronologique des Ordonn. T. XV
p. 774.

1462. fit plus servir par les gens des lieux où il passoit au défaut de ses courtisans et d'un cortège royal; ne vécut enfin plus familièrement avec des hommes de tout ordre. Au reste ces voyages continuel, dirigés quelquefois par des parties de chasse, quelquefois par des pèlerinages, s'accordoient également avec son activité, sa défiance et son désir de tout soumettre dans son royaume à son autorité personnelle. La Guienne étoit encore privée de presque tous ses privilèges, Louis XI, ambitieux de se faire aimer de ceux que son père avoit traités avec rigueur, confirma au mois de mars 1462 toutes les chartes que les princes anglais avoient accordées autrefois à la ville de Bordeaux, et que Charles VII avoit abolies (1). Il étendit bientôt la même faveur au comté de Comminges, à la ville de Bourg en Guienne, à celle de Bazas, et à Castillon d'Agénois. Occupé ensuite à réparer les désastres des anciennes guerres, il affranchit Bayonne de toute espèce d'impôt, et il y institua deux foires par année pour y rappeler le commerce (2). Peu après, le 10 juin, il détacha Bordeaux de la juridiction du parlement de Toulouse, et il institua dans cette ville un nouveau parlement, dont il choisit le président, le premier conseiller clerc, et

(1) Ordonn. de France. T. XV, p. 373, 377, 381, 384, 389, 425.

(2) Ordonn. du 19 mai 1462, p. 468.

le premier conseiller laïque, parmi les conseillers au parlement de Paris. Le ressort de cette cour souveraine comprit la Guienne, les Landes, l'Agénois, le Bazadois, le Périgord, et la Saintonge(1). Au commencement de l'année suivante il y joignit encore l'Angoumois, le Limousin, et le Quercy (2). Il diminuoit ainsi le ressort du parlement de Paris, contre lequel il commençoit à ressentir quelque jalousie, depuis qu'il lui voyoit prétendre une part dans la législation du royaume. Il lui interdit avec quelque sévérité d'empiéter sur le ressort du parlement nouveau (3); il lui adressa aussi à plusieurs reprises des lettres de jussion, pour lui ordonner d'enregistrer ses ordonnances sans aucune modification. Ce fut ainsi qu'il força l'enregistrement, le 3 avril 1462, de la concession du duché-pairie de Nemours, à Jacques d'Armagnac; le 10 juin 1462, du droit de haute justice qu'il accorda au comte de Tancarville; et qu'il fit enregistrer à la chambre des comptes, le 15 mars 1463, les lettres patentes par lesquelles il donnoit le comté de Comminges au bâtard d'Armagnac. (4)

4 Louis auroit eu cependant besoin d'être arrêté dans ses libéralités par les lenteurs du parlement;

(1) Ordonn. T. XV, p. 500, 502, 595, 608.

(2) *Ibid.* p. 610, 612.

(3) *Ibid.* p. 613 et 615.

(4) *Ibid.* p. 427, 498, 626.

1463.

car, entraîné par sa passion du moment, desirieux de se faire des partisans, de s'attacher ceux qui se montraient contraires à lui, ou de gagner des traîtres dans les conseils de ses adversaires, il prodiguoit pour eux l'argent, les domaines; les titres, en homme qui sentoit qu'il pourroit aisément reprendre ensuite les grâces qu'il auroit faites trop légèrement (1). Il eut bientôt épuisé ainsi l'argent qu'il avoit trouvé dans les coffres de son père, ou celui des recettes du royaume; aussi, au lieu d'alléger les impôts comme il l'avoit promis, il les appesantissoit sans cesse. Mais du moins il connoissoit les sources de la prospérité nationale, et il avoit l'intention de ne pas les obstruer. Il se proposoit surtout de protéger le commerce; plusieurs de ses ordonnances furent faites dans ce but. Il l'atteignit entre autres en ramenant à Lyon les quatre foires annuelles qui, avant son ordonnance du 8 mars 1463, se tenoient à Genève. (2)

Louis étoit revenu en Guienne, pour y terminer les affaires de sa médiation entre les souverains de l'Espagne. Il prononça le 23 avril 1463 à Bayonne, et il publia ensuite à Muret, le 24 mai, une sentence arbitrale entre les rois de Castille et d'Aragon, par laquelle il condamnoit le roi de Castille à abandonner la protection des

(1) Phil. de Comines. T. X, c. 10, p. 592.

(2) Ordonn. rendue à Acqs, T. XV, p. 644.

Catalans, et à retirer ses troupes de la Catalogne, tandis qu'il obligeoit en retour le roi d'Aragon à céder au roi de Castille le Méridad d'Estelle en Nayarre, comme compensation de toutes ses prétentions (1). Presque aussitôt après il partit de Bayonne, pour rencontrer Henri IV, qui de son côté s'étoit avancé d'Almaçan, où il tenoit sa cour, jusqu'à la Bidassoa. L'entrevue eut lieu sur les bords de ce fleuve, frontière de la France et de la Biscaye : Henri IV y étoit accompagné de son favori, Bertrand de la Cueva, comte de Médema, par lequel les grands de sa cour disoient qu'il faisoit faire jusqu'à ses enfans. En effet, dans les guerres civiles qui éclatèrent plus tard en Castille, Henri IV, signalé par le surnom de l'Impuissant, fut proclamé n'être point père de sa fille Jeanne, qu'il avoit cependant reconnue, et qu'il soutenoit de tout son pouvoir ; elle fut flétrie du nom de la Bertraneja, la fille de Bertrand, et la succession de Henri IV fut déferée à sa sœur Isabelle. Aux conférences de la Bidassoa, Bertrand de la Cueva étala un faste qui éclipsoit celui de son maître. Ses brodequins étoient enrichis de pierreries, et la nacelle dans laquelle il traversa la rivière portoit une voile de drap d'or ; Henri IV de son côté avoit déployé

(1) Zurita, *Anales de Arag.* L. XVII, c. 50 et suiv. — Hist. de Languedoc. T. V. L. XXXV, p. 27. — Ordonn. de France, de Muret, du 24 mai 1463. T. XV, p. 667.

1463.

pour cette entrevue, toute sa magnificence, et chacun de ses courtisans s'étoit fait un devoir de rivaliser de luxe. Louis, au lieu de chercher à le disputer en pompe aux Castellans, affecta au contraire une simplicité exagérée. Son habit étoit d'un drap commun de couleur brune, et sa tête étoit couverte d'un vieux chapeau, orné seulement d'une petite madonne de plomb. Le duc de Bourbon, le comte de Foix et son fils, auquel il faisoit désormais porter le titre de prince de Viane, le comte de Comminges, et Antoine de Châteauneuf sire du Lau, le courtisan que Louis XI aimoit alors le plus, s'étoient conformés à sa simplicité. Louis sembloit regarder comme une circonstance tout ordinaire, une entrevue pour laquelle Henri s'étoit préparé, comme pour une grande fête. Les Espagnols en furent blessés; les deux rois se séparèrent mécontents l'un de l'autre, et les deux nations, à partir de cette époque, semblèrent avoir changé en haine leur ancienne amitié. (1)

Le comte de Foix se plaignoit de ce que Louis XI avoit détaché le Mérimad d'Estelle du royaume de Navarre, qui devoit lui revenir après la mort du roi Jean II. Louis, qui mettoit un grand prix à conserver l'affection de ce comte,

(1) Philippe de Comines. T. XI. L. II, c. 8, p. 61. — Amelgardus, *Lud. XI*, L. I, c. 19, f. 207. — Hist. de Languedoc. L. XXXV, p. 27. — Duclos, Hist. de Louis XI. L. II, p. 162.

lui donna comme compensation, le 24 mai, la ville et seigneurie de Carcassonne, annonçant qu'il les échangeoit peut-être ensuite contre la Cerdagne, le Roussillon et le pays de Soule, provinces qu'il venoit de détacher de l'Aragon et d'acquérir par toutes ces négociations. (1) 1463.

Pendant les deux années qui s'étoient écoulées depuis que Louis XI étoit monté sur le trône, ses cousins germains Jean, duc de Calabre, et Marguerite, enfans du frère de sa mère, René d'Anjou, continuoient à éprouver les revers de la fortune, l'un dans le royaume de Naples, l'autre en Angleterre, et le roi veilloit sur les révolutions dont ils étoient le jouet, sans y prendre une part directe. Le duc de Calabre, secondé dans le royaume de Naples par la haine qu'on y avoit conçue contre Ferdinand, avoit été d'abord accueilli par les peuples avec enthousiasme, et avoit vu la plupart des provinces se ranger sous ses étendards; mais ses partisans s'étoient fatigués de faire tous les frais de la guerre et d'en éprouver tous les ravages; et le duc n'avoit plus reçu aucune assistance de France, depuis que l'armée que lui amenoit son père avoit été mise en pièces devant Gênes, le 17 juillet 1461; tandis qu'au contraire le pape Pie II et le duc François Sforza mettoient 1461-1463.

(*) Ordonn. de France, T. XV, p. 669.

1461. leurs trésors et leurs troupes au service de Ferdinand. Louis XI et le duc de Milan avoient de l'amitié l'un pour l'autre ; un traité de ligue et de confédération, de protection et de bonne intelligence, entre eux et leurs enfans et successeurs à perpétuité, avoit été signé par eux à Gênappe, en Brabant, le 6 octobre 1460, et ratifié le 1^{er} juin et le 24 juillet 1461 (1). On assure, cependant, qu'en montant sur le trône, Louis dit aux ambassadeurs de Milan qu'il puniroit désormais, comme roi de France, des hostilités qu'il avoit encouragées avant de régner ; mais François Sforza n'en persista pas moins dans la politique qu'il regardoit comme essentielle à l'indépendance de l'Italie, et comme pouvant seule fermer l'entrée de la Péninsule aux peuples que les Italiens nommoient barbares. Il repoussa les sollicitations des Florentins, celles de sa femme, celles de ses généraux, qui tous étoient favorables aux Français ; il rejeta les propositions que lui fit le duc de Calabre, et il dirigea tous ses efforts contre celui-ci pour le contraindre à évacuer l'Italie. (2)

Pie II n'étoit pas tout-à-fait si ferme dans ses

(1) Denis Dumont, Corps diplom. T. III ; p. 266. — Amelgardus, *Lud. XI*, L. I, c. 12, f. 193.

(2) *Johannis Simonetæ*. L. XXVIII, p. 726. — *Uberti Forlietæ*. L. XI, p. 619, 620. — Républiques Italiennes. T. X, c. 78, p. 140.

résolutions ; il se plaignoit à Sforza que la guerre de Naples épuisoit les trésors de l'Église, et la ruinoit par ses victoires mêmes. Il redoutoit aussi de se brouiller avec Louis XI ; celui-ci lui avoit envoyé, en 1462, une ambassade solennelle, composée des deux cardinaux de Coustances et d'Artois, des deux évêques d'Anjou et de Saintes, et du comte Pierre de Chaumont. Il annonçoit au pape qu'il avoit aboli la pragmatique-sanction dans tout son royaume ; qu'il avoit rendu au vicaire du Christ une vraie et entière obéissance ; et que si désormais, comme il étoit juste, le royaume de Sicile étoit rendu à la maison d'Anjou et Gênes aux Français, Louis enverroit en Grèce quarante mille chevaux et trente mille archers, avec lesquels il seroit facile de repousser les Turcs en Asie, et même de leur enlever le saint sépulcre (1). Pie II assure qu'il répondit que si René soumettoit son droit au jugement de l'Église, le pape accepteroit la suspension d'hostilités, et rappelleroit ses troupes ; qu'il ne le feroit cependant qu'à cette condition ; mais que si le roi se mettoit en effet en marche avec soixante-dix mille hommes au travers de l'Italie, tout lui deviendroit facile, car Gênes subiroit son joug, et

(1) *Gobelin's Comment. L. VII, apud Raynaldi Anjal. eccl'es.*
1462, §. 8.

1462

le royaume de Naples retourneroit à René. (1)
 Louis XI ne songeoit guère alors à exécuter cette bravade; aussi, au lieu de menacer le pontife, chercha-t-il à le gagner par des grâces inattendues; il lui donna les deux comtés de Valence et de Die en Dauphiné, en exécution d'une clause du testament du dernier comte, qui lui paroissoit ouvrir un droit en faveur de l'Église. Pie II, dans ses commentaires sur son pontificat, célèbre cette libéralité du roi de France; mais elle ne l'empêcha point de continuer à travailler à chasser les Français du royaume de Naples (2). Il appela même contre eux d'Épire le célèbre Jean Castriot, surnommé Scanderbeg, qui à cette époque étoit devenu la terreur des Turcs. Toutefois, le duc de Calabre, encore maître de la Pouille, parut conserver l'avantage, jusqu'au 18 août, qu'il fut battu à peu de distance de Troja, par le comte Alexandre Sforza; tandis que son plus fidèle allié, Sigismond Malatesti, étoit défait en Romagne, auprès de Mondolfo, dans la nuit du 13 au 14 août. Le 13 septembre suivant, Jean-Antoine Orsini, prince de Tarente, fit sa paix particulière avec Ferdinand, et renvoya dans les Ab-

(1) *Raynaldi Annal. eccles.* 1462, §. 9. — *Duclos, Hist. de Louis XI.* L. II, p. 129.

(2) *Gobelinus Personæ Comment.* L. IX. — *Raynaldi Annal. eccles.* 1462, §. 11.

bruzzes le duc de Calabre et son général Piccinino, 1462. qui s'étoient réfugiés chez lui. Dès-lors les Angevins furent réduits à vivre du pillage des provinces mêmes qui s'étoient déclarées pour eux ; le peuple et les grands commencèrent à les regarder avec une égale aversion et une égale crainte. Le 10 août 1463, Piccinino se détacha d'un prince dont la ruine étoit imminente, et fit sa paix séparée. Peu après, le duc de Calabre, repoussé de toute la terre ferme, fut contraint de se réfugier à l'île d'Ischia, d'où son père vint le tirer l'année suivante. (1)

La sœur du duc de Calabre, Marguerite d'Anjou, 1461-1463. femme du roi Henri VI, n'étoit pas moins malheureuse en Angleterre. Nous avons vu, dans le chapitre précédent, qu'après sa défaite à Townton, près de York, le 29 mars 1461, elle avoit été forcée, avec le duc de Sommerset, d'aller chercher un refuge en Écosse, où la minorité de Jacques III, et les combats entre des factions acharnées, lui faisoient toujours trouver des partisans ; elle leur abandonna la ville de Berwick, seule possession qui lui fût demeurée en Angleterre, et elle passa en France pour y chercher des secours ; tandis que son antagoniste, Edouard IV, se faisoit couronner à Londres, le 20 juin, et qu'il répandoit sur les échafauds le

(1) Républ. Italiennes, c. 78, p. 143. — *Angelo de' Costanzo*. L. XX, p. 250-262.

1461-1463. sang des seigneurs qui s'étoient déclarés pour la maison de Lancaster, (1).

Louis XI accueillit très bien à Tours, à sa première arrivée, le duc de Sommerſet, qui y avoit précédé Marguerite ; il choisit celle-ci pour sa commère, afin de tenir ensemble sur les fonts de baptême, au mois de mars 1462, un fils de la duchesse d'Orléans, qui fut ensuite Louis XII (2). Cependant, il n'étoit nullement disposé à faire pour elle de grands sacrifices, dans l'état de dénuement où il la voyoit ; il consentit seulement à ce que Henri de Brezé, sire de la Varenne, lui conduisît deux mille combattans en Angleterre, comptant également pour une bonne fortune que Brezé, qu'il n'aimoit pas, y pérît ou qu'il fût victorieux (3). Toutefois, ce capitaine débarqua dans le Northumberland, s'empara du château d'Alnwick, et s'y fortifia. L'in-fatigable Marguerite rassembla les partisans de sa maison, attira des aventuriers d'Ecosse, et se trouva bientôt à la tête d'une armée que son nombre sembloit rendre formidable ; mais Montague, frère du comte de Warwick, qui commandoit sur cette frontière les soldats d'Edouard IV ou de la Rose blanche, vint l'attaquer à Hedgley-

(1) Rapin Thoyras. T. V. L. XIII, p. 9.

(2) Jacq. du Clercq. T. XIV, c. 38, p. 81, et c. 41, p. 196.

(3) Jacq. du Clercq, c. 43, p. 214.

More, et remporta sur elle un premier avantage ; 1462.
il la poursuivit à Hexham, et là, il la défit entièrement. Le duc de Somerset, les lords Ross et Hungerford, qui tombèrent aux mains des vainqueurs, furent aussitôt décapités. Marguerite avoit donné l'exemple de ces procédés sanguinaires, et chaque victoire de l'un ou de l'autre parti étoit toujours souillée par l'exécution des captifs. (1)

Ce fut après cette dernière défaite que Marguerite, s'enfuyant à travers des bois avec son jeune fils, le confia aux mains d'un brigand, qu'elle y rencontra, en lui disant *Sauve le fils de ton roi*. Cet homme, dans un accès subit de générosité, se chargea de sa sûreté, et la conduisit à un petit port de mer, où elle put s'embarquer et gagner l'Écluse (2). Henri VI, qui, pendant une année, avoit été caché dans le Lancashire, y fut découvert, livré à Édouard IV, et conduit à la Tour. Brezé, assiégé dans Alnwick, fut obligé de se rendre après une longue résistance, sous condition d'être renvoyé sur le continent. Il vint rejoindre Marguerite à l'Écluse (3).

(1) Amelgardus, *Lud.* XI. L. I, c. 14, f. 195. — Rapius Thoyras, *Præf.* L. XIII, p. 15. — *Hume's Hist. of Engl.* T. IV, c. 22, p. 208.

(2) Jacq. du Clercq. T. XIV. L. V, c. 1, p. 295. — Cont. de Monstrelet, édit. in-folio. Paris 1572. T. III, p. 96.

(3) Jacq. du Clercq. L. IV, c. 43, p. 244. — Amelgardus, *Lud.* XI. L. I, c. 16, f. 197.

1462. Celle-ci s'y étoit mise sous la protection du comte de Charolais; encôre qu'elle nourrit contre le duc son père un profond ressentiment, parce qu'il avoit signé une trêve avec Édouard IV, comine roi d'Angleterre. On lui avoit entendu dire alors que si le duc de Bourgogne tombôit jamais en son pouvoir, elle se feroit placer pour passer entre sa tête et son corps. Quoiqu'il en fût informé, le duc de Bourgogne n'oublia point avec elle sa galanterie accoutumée; il la reçut honorablement à Hesdin; il la défraya avec toute sa suité, pendant le séjour qu'elle fit dans les Pays-Bas: mais il l'invita à continuer sa route pour ne pas exciter les plaintes d'Édouard IV, et elle alla s'établir dans le Barrois, qui appartenoit à son frère. (1)

Philippe, duc de Bourgogne, avoit été d'angoreusement malade au mois de février 1462, et des soins qu'il avoit alors reçus de son fils et de sa femme avoient effacé en partie les impressions fâcheuses qu'il avoit reçues contre eux (2). De son côté le comte de Charolais se figuroit que les partisans de son père avoient formé contre lui les plus sinistres projets: il profita du retour de sa faveur pour faire arrêter au mois de juillet un valet de chambre du duc, nommé Constantin ou Toustain, pour lequel Philippe avoit

(1) Jacq. du Clercq, L. III, t. 1, p. 296, 297;

(2) Jacq. du Clercq, L. IV, c. 40, p. 189,

beaucoup d'amitié : il l'accusa d'avoir envoyé en Lombardie un gentilhomme bourguignon , avec commission d'y acheter un poison destiné à le faire périr. Le gentilhomme n'ayant pas ensuite été payé de ses peines, dénonça Toustain, qui fut menacé de la torture; on lui arracha des confessions assez peu vraisemblables; après quoi il eut la tête tranchée aussi bien que son dénonciateur. Charolais reprochoit à celui-ci d'avoir participé au crime, et de ne l'avoir dénoncé ensuite que faute d'avoir été bien payé. (1)

Ce supplice étoit beaucoup moins la preuve du crime du prévenu que de l'affoiblissement du duc, qui ne prenoit plus le même intérêt qu'autrefois à ses affaires. Il n'étoit encore âgé que de soixante-sept ans; mais au moyen âge, et avec la vie dissolue que menaient alors les grands, c'étoit être vieux pour un prince. Louis XI crut que sa foiblesse, causée en partie par la maladie, étoit plus grave encore, et il voulut en profiter pour le ramener à la dépendance où les autres feudataires s'étoient déjà rangés. Il le fit sommer de rompre toute communication avec Édouard IV, afin d'augmenter d'autant le parti de Marguerite; il tenta aussi d'établir la gabelle du sel en Bourgogne, où elle

(1) Jacq. du Clercq, L. IV, c. 41, p. 197.

1463. n'avoit jamais été introduite. Philippe refusa, ou de gêner le commerce de ses sujets, ou de laisser le roi lever des impôts sur eux. Il envoya Jean de Croy, sire de Chimay, en ambassade à Louis, pour repousser ces deux prétentions. Chimay eut beaucoup de peine à obtenir une audience; enfin, comme le roi sortoit de sa chambre, il l'arrêta pour lui exposer les plaintes de son maître. « Votre duc de Bourgogne, lui dit le roi, prétend-il donc être d'une autre nature, et d'un autre métal que les autres princes du royaume? — Sans doute, lui répondit Chimay; car il vous a soutenu contre la volonté du roi votre père, ce que nul autre n'auroit osé faire. » Le roi rentra dans sa chambre sans répliquer, et Dunois demanda à Chimay comment il avoit osé parler ainsi. « Si j'avois été à cinquante lieues d'ici, reprit-il, et que j'eusse cru que le roi voulût m'adresser de telles paroles, je serois revenu pour lui répondre comme j'ai fait. » (1)

Au reste Louis ne se laissoit point aller à son ressentiment: il avoit trop d'esprit pour ne pas comprendre l'esprit des autres, et s'apercevoir quand ils avoient l'avantage sur lui; mais, d'autre part, il poursuivoit son projet de ramener la maison de Bourgogne au niveau des autres fet-

(1) Jacq. du Clercq. t. IV, c. 42, p. 107.

dataires. Au lieu donc de se fâcher contre le sire de Croy, il ne songea qu'à l'attacher à ses intérêts par des présens qu'il distribua à lui-même et à sa famille. Il nomma Antoine de Croy grand-maître de France, et lui donna le comté de Guines, la baronie d'Ardrès et les châtelainies de Saint-Omer, déclarant en même temps qu'il prenoit envers et contre tous la protection de la maison de Croy. Il réveilla ainsi la jalousie du comte de Charolais contre cette maison. Il attachâ aussi à son service le comte d'Étampes, que Charles-le-Téméraire haïssoit autant que les Croy. Se trouvant alors assuré des principaux conseillers du duc, il lui demanda une entrevue, et vers le milieu de septembre il vint le trouver à Hesdin. Philippe, à la suite de sa maladie, étoit toujours affoibli de corps et d'esprit. Ses courtisans lui avoient conseillé de consentir au rachat des villes de la Somme, telles qu'Amiens, Abbeville, Saint-Quentin, que Charles VII, par le traité d'Arras, avoit laissées en gage au duc de Bourgogne, pour la somme de 400,000 écus. Ils comptoient que, si ce rachat s'effectuoit du vivant du vieux duc, tout cet argent resteroit entre leurs mains. Pour la même raison le comte de Charolais, qui auroit préféré conserver ces villes pour couvrir le comté d'Artois, desiroit du moins que si elles devoient être rachetées, ce ne fût pas avant son

1463. règne, pour qu'une somme aussi considérable servît à ses vues politiques. Mais Charles étoit alors à Gorcum en Hollande, et déclaroit ne pas vouloir revenir à la cour de son père, tant qu'il y verroit dominer les Croy et le comte d'Étampes. Il ne put donc s'opposer à la conclusion d'un marché dans lequel Louis ne faisoit, après tout, qu'user de son droit. Les 400,000 écus furent payés au duc de Bourgogne, Louis ayant emprunté de toutes mains, pour trouver de l'argent comptant, et ayant même fait saisir dans les églises l'argent des dépôts et consignations, et celui qui étoit en réserve pour la solde des troupes et pour les gages de ses officiers. Ainsi Louis, sans livrer de combats, avoit dans les deux premières années de son règne étendu et assuré ses frontières, au midi, par l'acquisition du Roussillon et de la Cerdaigne, au nord, par le recouvrement des meilleures forteresses de son royaume, qui commandoient le passage de la Somme. (1)

(1) Amelgardus, *Lud. XI*, L. I, c. 21, p. 209, et c. 23, p. 215. — Jacq. du Clercq. L. V, c. 1 et 2, p. 298-303. — *Cont. de Monstrelet*, f. 97. — *Franc. Belcarii Comment. rer. Gallicar.* L. I, p. 6.

CHAPITRE XIV. •

Jalousie des princes contre Louis XI. — Le comte de Charolais se met à la tête de l'administration des États de Bourgogne. — Il fait alliance avec les princes français. — Guerre du bien public. — Bataille de Montlhéry. — Négociations et traité de Conflans. — 1463-1465.

L'EXTRÊME activité du roi Louis contrastoit d'une manière qui causoit une surprise continue avec l'apathie et l'indolence de ses prédécesseurs. Il étoit sans cesse en voyage, se contentant de peu, appelant les hommes de tout état autour de lui, employant jusqu'aux prêtres de village à écrire des lettres qu'il leur dictoit sur les affaires d'État ; se mêlant des intérêts des particuliers, surveillant les princes, se défiant d'eux ainsi que de tous ceux qui l'approchoient. Avidement cependant de conseils, sachant choisir les plus habiles, et dans les lettres où il les consultoit, employant un mélange de familiarité et de plaisanterie qui auroit aisément fait croire qu'il avoit beaucoup d'affection pour eux (1).

(1) Lenglet Dufresnoy, Préface à Copines, B. X, P. 50.
— G. Chastelain, Chron. T. XLII. Col. de Buchon, c. 49.

1463.

Sa finesse et sa défiance habituelle lui faisoient découvrir les menées de ceux qui l'approchoient de plus près, et reconnoître des manquemens qui méritoient à bon droit son courroux. Il avoit récompensé généreusement ceux qui s'étoient dévoués à lui dans le malheur, tandis qu'il avoit été leurs emplois aux serviteurs de son père, qui avoient aigri ce monarque contre lui; mais peu susceptible de rancune, et faisant cas de l'habileté, soit qu'elle se déployât pour ou contre lui, il avoit bientôt reconnu que plusieurs de ceux qui s'étoient montrés ses ennemis, étoient supérieurs en talens à ses serviteurs; que d'ailleurs l'habitude des affaires les avoit formés, en sorte qu'il commençoit à les rappeler auprès de lui. Nous avons vu qu'il avoit donné un commandement au sire de Brezé, qu'il confirma le comté du Maine dans son gouvernement, qu'il aida le comte de Foix à monter sur le trône de Navarre. Il n'avoit pas été moins gracieux envers les serviteurs plus obscurs de son père. Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, en fut averti; il sentoit que si Louis aimoit les hommes habiles et peu scrupuleux, personne n'avoit plus de titres à sa faveur que lui. Lorsque Louis, revenant de la conférence de la Bidassoa et de

p. 8. (Les cent quarante-cinq premiers chapitres de cette Chronique sont perdus.) — Brantôme, Hommes illustres, T. II, p. 26. — Bayle, T. VIII, p. 339.

Bordeaux, passa près de l'endroit où il s'étoit caché dans le Limousin, Dammartin sortit de sa retraite, et vint se jeter aux pieds du roi. « De-
 « mandez-vous^t justice ou miséricorde ? lui dit
 « celui-ci avec surprise. — Justice ! s'écria Dam-
 « martin. — Eh bien, je vous bannis pour toujours
 « du royaume, mais je vous donne 1,500 écus
 « d'or pour vous conduire en Allemagne » (1).
 Le ressentiment de Louis envers un homme qui
 avoit intenté contre lui les accusations les plus
 odieuses duroit encore. D'ailleurs tous les courti-
 sans prenoient à tâche de l'entretenir, en rejetant
 sur Dammartin toutes leurs fautes. Le parlement
 l'avoit déclaré, le 6 septembre 1462, criminel
 de lèse-majesté, et l'avoit condamné à la peine
 de mort avec confiscation de ses biens. Les héritiers
 de Jacques Cœur recouvrèrent alors en par-
 tie les domaines de leur père, que ce seigneur s'é-
 toit fait donner par Charles VII ; le reste des biens
 de Dammartin fut mis sous la garde de Charles
 de Melun, maître-d'hôtel du roi, qui avoit pressé
 au parlement la condamnation du prévenu, et
 qu'on vit parcourir avec avidité ses divers hôtels,
 pour en enlever la vaisselle d'argent, les tapis-
 series, les lits, les titres, et jusqu'aux grilles de
 fer qui fermoient les cours (2). Dammartin,

(1) Préface de Comines, p.^o 108. — Preuves *Ibid.* T. II, p.^o 218.

(2) Jacq. du Clercq. T. XIV. L. V, c. 1, p. 302. — Du-

1463. toutefois, ne voulut pas laisser le champ libre à ses ennemis; au lieu de partir pour l'Allemagne, il vint de lui-même se remettre au bailli de Mâcon, qui le fit conduire dans les prisons de Paris. La sentence rendue par contumace fut annulée par un nouvel arrêt du parlement, du 20 août 1463, la confiscation des biens fut cependant maintenue, et Dammartin fut relégué dans l'île de Rhodes à perpétuité; mais comme il ne put trouver de caution pour garantir qu'il n'en sortirait pas, il fut enfermé à la Bastille. (1)

Le parlement punissoit Dammartin pour avoir fait, le 27 septembre 1446, une dénonciation calomnieuse à Charles VII contre son fils; et soit qu'on juge son faux rapport ou ses conséquences, on ne peut trouver le ressentiment de Louis XI exagéré. Aussi personne, de son temps, ne songeoit-il à le lui reprocher. D'ailleurs, la cruauté, la cupidité et le manque de foi étoient alors si communs parmi les princes, qu'on ne jugeoit point leur caractère moral avec délicatesse. Ceux qui avoient l'esprit assez ouvert pour apprécier l'habileté de Louis XI, disoient de lui avec Philippe de Comines : « Qu'il étoit digne de grande mémoire et louange, car en lui la

Dufresnoy, Préface de Comines. T. X, p. 216. — Bonamy, *Mém.* sur Jacques Cœur, Acad. des Inscript. T. XX, p. 543.

(1) Jacques du Clercq, p. 502. — Dufresnoy, Préface, p. 109, et *Œuvres*, p. 222.

« vertu et bonnes conditions précédoient les vices..... et qu'on n'avoit jamais connu nul prince, où, à regarder le tout, il y eût moins qu'en lui à blâmer » (1). Ce n'étoit point ainsi cependant qu'en jugeoit la masse du peuple. Louis XI excitoit une haine et une défiance universelles, qui n'étoient point proportionnées à ce qu'on avoit vu jusqu'alors de ses actions. Il faut reconnoître dans ce jugement un progrès dans le sentiment moral et dans le tact de la nation. Le tyran ne s'étoit pas encore dévoilé, mais il s'étoit fait pressentir. Il avoit laissé apercevoir qu'il mettoit sa gloire à tromper; et déjà, avant d'avoir souffert de ses déceptions, on se révoltoit contre elles par amour de la vérité : on s'étoit formé en théorie une idée plus relevée des devoirs et du but du gouvernement, que celle qu'autorisoit l'expérience, parce qu'on commençoit à connoître les ouvrages des anciens ou ceux des Italiens sur la politique, et qu'on s'accoutumoit à réfléchir. On se figuroit dans le passé, sous le gouvernement de Charles VII, un bien-être démenti par l'histoire; on disoit qu'à un père doux et bienveillant, avoit succédé un fils âpre et véhément (2); on convenoit que Louis XI étoit clairvoyant, fin, habile; mais on ajoutoit qu'il étoit incertain, soupçonneux, opiniâtre,

(1) Prologue de Philippe de Comines. T. X, p. 288, 289.

(2) *Rob. Guaguini Compend* Lib. 10, f. 159.

1463. indocile envers son père, injuste envers son frère, ingrat pour le duc de Bourgogne, envieux des grands, et désireux de se venger de tous ceux qui avoient bien servi Charles VII (1). La petite noblesse ne pouvoit lui pardonner ses ordonnances sur la chasse, qu'avec une jalousie extravagante, il vouloit réserver toute à lui seul; les princes, qui avoient grandi pendant les guerres civiles, et qui s'étoient accoutumés dans leurs gouvernemens à une indépendance presque absolue, voyoient avec jalousie et avec haine un roi qui attiroit à lui seul toute l'autorité, qui vouloit tout voir, tout connoître, qui ne reconnoissoit en eux que des agens de son pouvoir, et qui, dans ses voyages continuels, venoit chez eux s'y conduire en maître; et décidoit, sans les consulter, d'affaires qu'ils estimoient ne regarder qu'eux-mêmes et leurs sujets.

Mais, de tous les princes, celui qui nourrissoit le plus de haine contre Louis XI, étoit Charles-le-Téméraire, fils du duc de Bourgogne et comte de Charolais. La nomination du duc de Bretagne au gouvernement de Normandie, qui venoit de lui être donné à lui-même, au lieu de le brouiller avec ce duc, comme Louis XI s'en étoit flatté, l'avoit indigné contre le roi. Les avances que Louis faisoit aux Croy et au comte

(1) *Ranc. Belcarii Comm.* L. I, p. 3.

d'Étampes, ses ennemis, les grâces qu'il leur accordoit, lui sembloient autant d'actes d'hostilité contre lui-même. Aussi superstitieux que violent, Charolais croyoit aux maléfices; il prétendoit que le comte d'Étampes, le même qui s'étoit signalé à Arras par son zèle pour l'inquisition, avoit fait faire contre lui une image enchan-tée de cire pour le faire périr; et il avoit fait arrêter beaucoup de malheureux qu'il poursui-voit comme ses complices, en donnant à en-tendre que tous ces sortilèges étoient faits à l'in-stigation du roi (1). Charolais avoit en même temps renouvelé des négociations avec le duc de Bretagne, qui se défioit du roi autant que lui; il lui avoit envoyé le comte de Saint-Pol, et Antoine Raullin en ambassade, et ceux-ci avoient signé, le 18 juillet, un traité d'alliance et de confédération avec le duc de Bretagne, qui étoit dirigé contre le roi. Les deux princes se proposoient d'y faire entrer aussi Édouard IV d'Angleterre, qui, par ses victoires sur la maison de Lancaster, sembloit s'être mis en état de se faire craindre de nouveau de la France. Le duc de Bretagne fit passer en Angleterre, pour cette négociation, son confesseur ainsi que son vice-chancelier Rouville, déguisé en dominicain. (2)

(1) Jacq. du Clercq. T. XIV. B. IV, c. 45, p. 219.

(2) D. Lobineau, Hist. de Bretagne. B. XVIII, p. 686. — D. Morice, Hist. de Bretagne. L. XII, p. 82, 85 — Actes de

1463.

Louis XI étoit déjà en partie instruit de ces intrigues, qu'il ne tarda pas à connoître jusqu'au fond, tant il mettoit d'activité à gagner des traîtres dans les conseils de ses ennemis, et à y entretenir des espions. Il se rendit à Hesdin, à la fin de septembre 1463, auprès du duc de Bourgogne. Dès le 12 septembre il lui avoit fait passer un premier paiement de deux cent mille écus pour le rachat des villes de la Somme; il lui remit les deux cent mille autres le 8 octobre. Philippe, qui l'avoit reçu avec une grande courtoisie, lui demanda de ne point destituer les gouverneurs qu'il avoit donnés aux villes de la Somme; tant qu'ils se conduiroient bien: le roi s'empressa de le promettre, mais il n'avoit garde d'exécuter sa promesse; il lui auroit semblé n'être point maître des villes qu'il venoit de recouvrer. Dès qu'il eut pris congé du duc de Bourgogne à Hesdin, le 19 octobre, il se hâta de changer tous les gouverneurs des villes, et de demander de nouveaux sermens aux habitans, comme s'il avoit la plus grande défiance de la maison de Bourgogne. (1) .

Pendant que Louis XI étoit à Hesdin, auprès du duc de Bourgogne, il y étoit arrivé une ambassade du roi Édouard IV, dont le chef, George,

Bretagne. T. III, p. 70 et 86. — Georg. Clavelain. T. XLII.

146, p. 1. — Anselardus, *Lud.* XI. L. I, c. 24, f. 215.

(1) Jacq. de Clercq. T. XIV. L. V, c. 2, p. 505.

évêque d'Exeter, étoit frère du comte de Warwick, et chancelier du royaume⁽¹⁾. Il paroît que Louis XI profita de ce qu'il se trouvoit rapproché d'un personnage si important, pour le voir secrètement et le sonder. L'évêque d'Exeter venoit renouveler les trêves entre l'Angleterre et la maison de Bourgogne; mais Louis soupçonnoit qu'il étoit aussi chargé de mener à fin la ligue projetée contre lui, entre Édouard IV, Charolais et le duc de Bretagne. Il lui fit accepter ainsi qu'à ses collègues des présens considérables; en même temps il lui donna à entendre qu'il pourroit bien rendre à Edouard IV la Normandie et la Guienne, si, à ce prix, le monarque anglais vouloit s'engager à l'aider à réduire les ducs de Bourgogne et de Bretagne, et les autres princes du sang sous son entière domination. Louis XI ne faisoit cette offre que pour entamer des négociations, gagner la confiance des ambassadeurs et connoître leurs secrets: Dans son avidité pour découvrir les intentions d'autrui, il ne ménageoit jamais ses propres paroles, et il ne songeoit point qu'elles seroient répétées de manière à lui causer plus de dommage qu'il ne trouveroit de profit à pénétrer le secret d'autrui.

Louis ne projetoit point alors de faire la guerre au duc Philippe de Bourgogne, mais il voyoit

(1) Rymer, *Acta*. T. XI, p. 504.

1463. bien qu'il seroit fort mal avec son successeur, et il regardoit déjà la mort du vieux duc comme imminente. Depuis l'automne de 1461, Philippe avoit eu plusieurs attaques d'apoplexie; quoiqu'elles n'eussent pas été violentes; une rechûte pouvoit l'emporter d'un moment à l'autre. Louis savoit de même combien le duc de Bretagne étoit mal disposé pour lui, encoré que celui-ci pût à tâche de paroître soumis et empressé à tout sacrifier pour la paix. L'évêque de Nantes avoit mis en opposition l'autorité du roi et celle du duc; il avoit donné à Louis XI occasion de prétendre que les évêques de Bretagne ne relevoient que de la couronne, puisque supérieurs aux ducs en dignité, ils ne pouvoient être leurs sujets. Le roi avoit nommé le comte du Maine avec d'autres commissaires, pour décider ce différend, et le duc de Bretagne les avoit reconnus pour juges; mais en même temps il entroit en traité avec Édouard IV, et il lui annonçoit qu'il vouloit le reconnoître comme son suzerain plutôt que le roi de France. (1) *

Dans les conférences de Hesdin, les ambassadeurs anglais avoient prolongé d'une année leur trêve de commerce avec les États du duc de Bourgogne. Ils avoient aussi conclu avec Louis XI une trêve d'une année, qui ne s'éten-

(1) Morice, Hist. de Bret. L. XII, p. 83 — Actes de Bretagne. T. III, p. 44, 47.

doit pas aux opérations maritimes. Édouard, à la sollicitation du duc de Bourgogne, avait accordé à Jean de Lannoy un passeport pour l'Angleterre, où il devoit être ambassadeur du roi de France (1). Le 28 mars de l'année suivante, la trêve fut rendue commune sur mer comme sur terre, et de nouvelles négociations furent entamées pour la paix entre les deux royaumes; cette paix devoit se traiter au mois de juillet 1464, dans un congrès à Saint-Omer (2). Louis XI avoit une grande considération pour Édouard IV, d'autant que ce roi, âgé seulement de vingt-deux ans, s'étoit déjà illustré par tant de victoires; mais il mettoit surtout la plus haute importance à entretenir un ambassadeur à sa cour, pour surveiller les intrigues des princes français, qu'il savoit être tous en traité avec l'ennemi de son royaume.

Dans son entrevue à Hesdin avec le duc de Bourgogne, Louis avoit cherché à dissuader ce vieux prince du projet qu'il avoit formé de conduire une croisade contre les Turcs. Philippe, dans son ardeur de chevalerie, s'étoit lié par le vœu du faisán à la délivrance de la Terre-Sainte, sans songer presque à autre chose qu'à l'effet dramatique de cet engagement pris par toute la cour; mais dès lors les conquêtes de Mahomet II

(1) Rymer. T. XI, p. 507 et 508 à 511.

(2) Rymer, *Acta*. T. XI, p. 513, 518, 520, 523, 526.

1463. dans toute la péninsule grecque et illyrienne , et la terreur de l'Italie, avoient fixé les esprits sur la nécessité de s'unir pour la défense de la chrétienté. Pie II, par une bulle du 22 octobre 1463, avoit appelé tous les chrétiens à la guerre sacrée, et avoit annoncé le rassemblement à Ancône de l'armée qu'il vouloit conduire lui-même; menaçant en même temps des foudres de l'Église ceux qui troubleroient sa paix, ou attaqueroient quelque prince chrétien. Philippe, devenu plus superstitieux par le progrès de l'âge et de la maladie, crut que le dérangement de sa santé étoit une punition du ciel, pour n'avoir point exécuté son vœu, et il envoya l'évêque de Tournai à Rome pour le renouveler entre les mains du pape (1). Louis, sans prendre un intérêt bien vif à son vieux parent, étoit fort chagrin de le voir s'engager dans une expédition où, selon toute apparence, il périroit de fatigue et de maladie, tandis qu'il laisseroit le sceptre à un fils dont Louis connoissoit l'impétuosité, l'irritabilité, l'ambition et l'orgueil. Cependant ses conseils ne purent point détourner Philippe du projet qu'il avoit arrêté. Ce duc convoqua à Bruges, pour le 15 décembre, tous les prélats, seigneurs, chevaliers et écuyers de ses bonnes villes, et il leur demanda leur assistance; leur annonçant

(1) *Raynaldi Ann. eccles.* 1463, §. 22. 23

en même temps qu'il comptoit s'embarquer à Aigues-Mortes au mois de mai suivant, afin d'aller combattre les ennemis de la foi. (1) 1463.

Cette assemblée fut ensuite ajournée au 10 janvier 1464, pour être tenue en même temps que celle des trois États de Flandre. Comme les seigneurs et les députés se rendoient à Bruges, ils firent visite le 3 janvier au comte de Charolais, qui étoit venu s'établir à Anvers, et ils le supplièrent de se réconcilier à son père; l'abbé de Cîteaux se mit même à ses genoux pour le lui demander au nom de Dieu, Charles commença par répéter tous les propos de ses serviteurs, auxquels il avoit ajouté trop de créances, par récapituler tous ses griefs contre la maison de Croy; il céda toutefois à leurs instances, et le lundi 5 janvier 1464, il entra à Bruges, monta aussitôt à la chambre de son père, et s'agenouilla par trois fois devant lui; à la troisième fois il lui dit : « Mon très redoutable seigneur et père, « j'ai entendu qu'êtes mal content de moi pour « trois choses, à vous déclarées dans un mien « écrit (relatives à sa défiance de la maison de « Croy); toutefois si en ce, ou en autres choses, « je vous ai aucunement troublé, ou courroucé, « je vous en prie mercy. » Alors le duc lui dit : « De toutes vos excuses je sais bien ce qu'il

(1) Jacq. du Clercq T. XIV. L. V, c. 4, p. 310.

1464. « en est, ne m'en parlez plus; mais puisqu'êtes
 « ici venu à mercy, soyez-moi bon fils et je vous
 « serai bon père », et le prit par la main et lui
 pardonna tout. (1)

Le jour même où le comte de Charolais étoit entré à Bruges, le sire de Croy en étoit sorti pour se retirer à Tournai auprès du roi de France. Ce n'étoit pas que le duc de Bourgogne songeât à le disgracier, mais Croy ne se seroit pas cru en sûreté dans la même ville que le colérique fils de son maître. Louis se trouvoit encore sur la frontière de Flandre; il visitoit les provinces que le duc de Bourgogne tenoit de sa couronne, comme s'il vouloit leur rappeler l'autorité royale trop long-temps oubliée. Il vint à Arras le 24 janvier; mais, après s'être fait montrer les privilèges de la ville, pour ne pas troubler la juridiction du duc de Bourgogne, il refusa d'y faire rentrer des bannis qui demandoient à le suivre; il repartit d'Arras précipitamment le 30 janvier de grand matin, après avoir annoncé qu'il y passeroit encore plusieurs jours: c'étoit son usage, afin d'éviter les embûches qu'on pouvoit lui tendre sur sa route. Il séjourna à Tournai du 6 au 18 février; les habitans lui donnèrent une fête où ils firent descendre comme des nues devant lui, la plus belle fille de leur ville;

(1) Jacq. du Clercq. L. V, c. 5, p. 316, c. 6, p. 324.

celle-ci ouvrit sa robe, pour lui montrer qu'ils portoient tous la fleur de lis dans le cœur. Le 18 février il vint de Tournai à Lille : c'étoit un grand jour de fête pour cette ville; les bourgeois y jouèrent les uns contre les autres, et le meilleur combattant étoit nommé le roi de l'épINETTE. Le roi assista à ces fêtes, où l'on déployoit plus de richesse et de luxe que dans aucune ville de son royaume. Le duc de Bourgogne vint l'y joindre avec sa sœur la duchesse de Bourbon, et Louis le sollicita de nouveau si vivement de renoncer à sa croisade, que Philippe promit de la différer au moins d'une année; de son côté Louis lui promettoit que s'il pouvoit dans cet intervalle faire sa paix avec le roi d'Angleterre, il mettroit sous ses ordres dix mille soldats français, pour le seconder dans cette expédition (1). Afin de ne pas tromper entièrement l'attente du pape, Philippe fit armer deux mille hommes, qui s'embarquèrent le 21 mai à l'Écluse, sous les ordres de ses deux bâtards Antoine et Baudouin, avec ordre d'aller joindre Pie II. Les frais de cet armement, fait avec la somptuosité ordinaire de la maison de Bourgogne, épuisèrent les trésors du duc; ils auroient suffi pour donner au pape une aide bien plus efficace. (2)

Tandis que Louis XI visitoit les frontières de

(1) Jacq. du Clercq. L. V, c. 7, p. 328.

(2) Jacq. du Clercq. L. X, c. 9, p. 540.

1464. Flandre, sa mère, Marie d'Anjou, mourut à Poitiers le 23 novembre 1463, au retour d'un pèlerinage qu'elle avoit fait à Saint-Jacques de Compostelle. Louis avoit beaucoup d'affection pour elle; et c'étoit en partie par ressentiment de la manière dont elle avoit été traitée, qu'il s'étoit brouillé avec son père. Elle avoit pris soin de réconcilier son fils avec ses deux frères, René roi titulaire de Sicile, et Charles comte du Maine; elle servoit ainsi de lien entre lui et les princes du sang, et après sa mort il se trouva beaucoup plus isolé au milieu des grands seigneurs, qu'il fatiguoit par son activité et par ses défiances. (1) Après avoir pris congé du duc de Bourgogne à Lille, le 24 février, Louis revint à Arras, puis de là à Paris et enfin à Saint-Cloud, où le duc de Savoie son beau-père l'attendoit.

Louis de Savoie étoit un prince foible et sans talens, qui avoit été presque toujours aux prises avec ses sujets, et qui avoit excité surtout leur jalousie en accordant toute sa confiance aux Chypriotes qu'Anne de Lusignan sa femme avoit amenés avec elle. Presque toujours perclu de goutte, il avoit peu de moyens de se faire craindre, et l'aîné de ses fils, qui depuis fut Amédée IX ou le Bienheureux, n'avoit pas plus de caractère ou de talent que lui. Le cinquième de ses fils au contraire, Philippe comte de Bresse,

(1) Jacq. du Clercq. L. V, c. 5, p. 307.

alors âgé de vingt-cinq ans , étoit un homme remuant, ambitieux, brave, mais sans principes. Les mécontents de Savoie ayant offert de le mettre à leur tête, il se chargea de chasser les Chypriotes de la cour de son père : il tua de sa main dans la chapelle de Thonon, pendant la messe, et en présence de ses parens, Jean de Varaz, maître d'hôtel du duc; il ordonna de jeter dans le lac Jacques de Valperga, chancelier de Savoie, qui s'échappa cependant; il s'empara du trésor de sa mère, et jetant les sacs d'argent aux pieds de son père, il lui dit de voir comme on le voloit. La cour de Savoie étoit frappée de terreur; le comte de Bresse y étoit seul obéi; sa mère mourut dans le plus fort de son ressentiment contre lui. Le duc de Savoie s'adressa à son gendre le roi de France, qui offrit aussitôt sa médiation, et qui invita tous les princes de Savoie à venir l'attendre à Paris. Le duc Louis s'entrepressa d'y venir avec son fils aîné. Le comte de Bresse faisoit au contraire des difficultés pour suivre son père; mais le roi lui envoya le sire de Crussol, sénéchal de Poitou, avec un sauf-conduit. Se croyant alors en sûreté, Philippe entra en France, mais arrivé à Vierzon, il fut arrêté par un des gentilshommes que Louis lui avoit donnés pour l'accompagner, et enfermé au château de Loches. (1)

(1) Guichenon, Hist. général. de Savoie. T. II, p. 94 et 166;

1464.

Philippe de Bresse méritoit peu d'égards ou de pitié, mais la mauvaise foi du roi n'en fut pas moins amèrement relevée par tous les princes, qui avoient déjà de grandes raisons de se défier de lui. Le roi savoit que tous ces princes le regardoient comme leur ennemi; il savoit que le duc de Bretagne avoit écrit, au duc de Berri, au roi de Sicile, aux ducs de Bourgogne et de Bourbon, au comte du Maine, et aux autres princes du sang, pour leur dénoncer le roi comme ayant proposé aux Anglais de leur céder la Normandie et la Guienne, pourvu qu'ils l'aïdassent à réduire à son obéissance les ducs de Bourgogne et de Bretagne (1). De tous côtés il voyoit croître autour de lui le nombre des mécontents et des ennemis. Tandis qu'il pouvoit craindre à toute heure d'être attaqué par ses sujets et ses parens, Louis ne vouloit pas s'exposer à l'être aussi par les étrangers; aussi mit-il beaucoup d'empressement à renouer sa première alliance avec le duc de Milan François Sforza. Un traité fût signé entre eux à Nouvion, près d'Abbeville, le 22 décembre 1463, par lequel Louis abandonnoit au duc de Milan les seigneuries de Gênes et de Savonne, en retour pour une promesse d'assistance mutuelle; la ville de

— Chron. de Savoie, de Guîll. Paradin. L. III, p. 327. — Jacq. du Clercq, c. 8, p. 338. — G. Chastelain, c. 147, p. 4.

(1) Actes de Bretagne, T. III, p. 86.

Savonne fut ensuite évacuée par les Français, au commencement de février 1464 (1). Louis, vers la même époque, renouvela également l'alliance que son père avait contractée avec les cantons suisses (2); quelques mois plus tard il en contracta une autre avec George Podiebrad, le nouveau roi de Bohême (3). Se croyant alors assuré que les frontières de la France ne seroient point envahies, qu'il pourroit au contraire être secouru au besoin par ses voisins, il travailla avec plus de confiance à ramener à l'obéissance les princes du sang.

C'étoit le comte du Maine qu'il avait nommé commissaire pour juger ses différends avec le duc de Bretagne. Celui-ci différa jusqu'au 29 octobre à prononcer sa sentence; par elle il mettoit en séquestre le temporel de l'évêché de Nantes, entre les mains du roi, et il attribuoit au roi le droit de régale sur les évêchés de Bretagne pendant leur vacance. Cette sentence si contraire aux intérêts du duc de Bretagne, fut un nouveau grief à ses yeux contre le roi, et il ne permit point qu'elle fût mise à exécution. Sa correspondance secrète avec les princes du sang lui

(1) Dumont, Corps diplom. T. III, p. 293. République ital. T. X, c. 98, p. 152.

(2) A Abbeville, le 29 novembre 1463, Dumont. T. III, p. 293.

(3) A Dieppe, le 18 juillet 1464, Dumont. T. III, p. 315.

1464. faisoit espérer que leur appui ne lui manqueroit pas au moment du besoin. Toute la maison d'Anjou étoit irritée du traité d'alliance de Louis XI avec François Sforzà, duc de Milan, qui avoit été le principal auteur des revers du duc de Calabre. Le viêux duc Charles d'Orléans, qui prétendoit hériter du duché de Milan par le droit de Valentine Visconti sa mère, n'étoit pas moins offensé de ce que son compétiteur étoit reconnu par la France; enfin le duc de Bourbon étoit blessé de ce que le roi lui avoit ôté le gouvernement du duché de Guienne. (1)

* Le comte de Saint-Pol, de la maison de Luxembourg, étoit aussi au nombre des princes que Louis considéroit comme ses ennemis. Il le fit ajourner à son de trompe, sous peine d'être banni du royaume; à la troisième sommation le comte eut le courage de se présenter au roi à Nogent, se fiant sur sa parole royale, et il s'en trouva bien. Le roi reçut son serment et son hommage pour les terres qu'il tenoit de lui; il voulut l'engager aussi à jurer qu'il ne serviroit point le comte de Charolais, mais Saint-Pol déclara qu'il étoit lié à lui par des sermens antérieurs, et qu'il ne pouvoit les rompre. Le roi, après l'avoir traité avec distinction, lui permit de se retirer librement. (2). Au mois de juin sui-

(1) D. Morice, Hist. de Bretagne. L. XII, p. 87.

(2) Jacq. du Clercq, L. V, c. 8, p. 358.

vant Louis alla à son tour lui faire visite dans sa ville de Saint-Pol. De là il passa à Hesdin au mois de juillet, pour y avoir une nouvelle conférence avec le duc de Bourgogne. Il étoit en traité avec lui, par l'entremise du sire de Croy, pour racheter les châtelainies de Lille, Douai et Orchies, dont il lui offroit deux cent mille livres; mais le comte de Charolais avoit montré tant de mécontentement de la vente des villes de la Somme, que son père n'osa pas conclure ce nouveau marché, qui l'auroit blessé davantage encore (1). D'ailleurs le duc avoit plusieurs causes de mécontentement contre le roi : il se plaignoit qu'il eût fait alliance avec les Liégeois qui en étoient devenus plus arrogans envers leur évêque et les officiers de la maison de Bourgogne; qu'il voulût imposer aux feudataires vassaux à la fois de la France et de la Bourgogne, le serment de ne servir aucun autre que lui, enfin qu'il ne consentît point à se réconcilier avec le comté de Charolais. (2)

Le roi étoit revenu à Abbeville, le duc étoit toujours à Hesdin; et les négociations continuoient entre eux; le sire de Croy alloit de l'un à l'autre, et le roi cherchoit à flatter son vieux parent, à corrompre ses conseillers, à saisir l'occasion de profiter de l'affoiblissement de sa tête,

(1) Jacq. du Clercq. L. V, c. 11, p. 348.

(2) G. Chastelain, c. 151, p. 13. — Jacq. du Clercq, p. 349.

1464. lorsqu'au mois de septembre, le comte de Charolais, qui étoit à La Haye, y fit arrêter le bâtard de Rubempré, aventurier au service de Louis, qui s'étoit rendu suspect en rôdant sur les côtes de Hollande avec une galère légère montée de cinquante hommes déterminés. Charolais interrogea lui-même son prisonnier, puis il écrivit à son père qu'il n'avoit pas de doute que Rubempré ne fût venu là pour l'enlever, et le conduire en France, où le roi l'auroit enfermé dans un donjon, comme il avoit fait du comte de Brèsse. Dès qu'il se seroit défait de lui, il n'auroit plus eu de peine à s'emparer de cet immense héritage de la maison de Bourgogne, qu'on voyoit bien qu'il convoitoit. (1)

Le duc de Bourgogne fut excessivement troublé de cet avertissement; il commença à craindre d'être aussi enlevé lui-même, et la bonne harmonie qui avoit subsisté jusqu'alors entre lui et le roi fut pour jamais détruite. Louis espérant le tranquilliser lui fit dire, le 9 octobre, qu'il viendrait le lendemain le trouver à Hesdin, mais le duc, au lieu de l'attendre, partit le jour même pour Saint-Pol, d'où il se retira ensuite à Lille. (2)

(1) Jacq. du Clercq. L. V, c. 12, p. 355. — G. Chastelain, c. 181, p. 81; cap. 184, p. 93, et c. 185, p. 97. — Amelgard-Lud. XI, c. 25, f. 218.

(2) Jacq. du Clercq. L. V, c. 15, p. 356. Olivier de la

Le roi fut à son tour très déconcerté de la colère que ressentait le duc de Bourgogne; il avoit toujours désiré se maintenir en bons termes avec lui, et il sentoit combien sa réputation seroit entachée, si l'on ajoutoit foi à l'attentat imputé au bâtard de Rubempré. Pour calmer la frayeur du duc de Bourgogne, qui fuyoit devant lui, il se retira de son côté jusqu'à Rouen, puis il convoqua dans cette ville, pour le 28 octobre, des députés de Tournai, d'Arras, de Noyon, d'Amiens, de Cambrai, d'Abbeville, de Saint-Quentin; et des autres villes limitrophes des États de Bourgogne. Il se présenta à cette assemblée avec les comtes d'Angoulême, d'Eu, de Nevers, le duc de Nemours, l'amiral de France, et d'autres grands seigneurs. Il la fit haranguer par Pierre de Morvilliers, son chancelier; celui-ci déclara en son nom, combien il étoit indigné du bruit qu'on avoit fait courir qu'il eût songé à enlever le comte de Charolais. Il protesta que si Rubempré veilloit en effet un homme pour l'enlever, c'étoit Jean de Rouville, vice-chancelier de Bretagne, que le duc, son maître avoit envoyé en Angleterre, pour traiter avec les anciens ennemis du royaume. Il fit remarquer que le bâtard de Rubempré n'étoit pas un homme assez considérable, et n'étoit pas accompagné d'assez de monde pour

1464. que le roi eût pu le charger d'enlever un si grand prince. Personne ne répondit, et l'assemblée se sépara, en apparence convaincue. (1)

Le roi pouvoit imposer silence à ses sujets, mais il n'étoit pas si facile de faire taire les Bourguignons. Il crut qu'il y réussiroit mieux s'il étoit le premier à se plaindre. Le 5 novembre il envoya à Lille, où le comte de Charolais étoit arrivé la veille auprès de son père, une ambassade composée du comte d'Eu ; de l'archevêque de Narbonne, et de Pierre de Morvilliers, chancelier de France. Ce dernier, chargé de porter la parole, étoit un homme arrogant et dur dans ses manières. Il déclara qu'il étoit chargé de faire de *hautes et grièves doléances* des bruits qu'on avoit fait courir dans les Pays-Bas, au déshonneur du roi ; il demanda que le bâtard de Rubempré lui fût rendu, qu'Olivier de la Marche, qui l'avoit arrêté, lui fût livré, que divers prédicateurs, qui dans leurs sermons avoient fait allusion à l'enlèvement médité du comte de Charolais, lui fussent livrés aussi. Comme le comte de Charolais, présent à l'audience, vouloit répondre, Morvilliers l'interrompit en disant qu'il n'étoit point chargé de conférer avec lui. Il hasarda contre le duc de Bourgogne lui-même une accusation

(1) Jacq. du Clercq. L. V, c. 14, p. 357. — George Chastelain, c. 200, p. 167. — Amelgard. *Lud.* XI. L. I, c. 26, f. 210.

indirecte d'avoir manqué à sa parole, en n'attendant pas le roi à Hesdin. Le duc répondit lui-même, avec un mélange de bonne humeur qui montrait qu'il n'oublioit point que le roi avoit été tout récemment son hôte. Il dit que si son fils étoit soupçonneux, il ne tenoit pas cette qualité de lui, l'homme le plus confiant de la terre, mais peut-être de sa mère, qui en effet l'avoit souvent soupçonné lui-même d'infidélité, qu'il jugeroit cependant lui-même Rubempré, et verroit jusqu'à quel point les soupçons de son fils étoient fondés. Qu'il n'y avoit aucun motif pour renvoyer au roi cet aventurier arrêté en Hollande, où le duc n'avoit point de supérieur, ou pour livrer Olivier de la Marche, officier de sa maison, qu'il puniroit lui-même s'il avoit manqué en quelque chose au roi. Quant aux prédicateurs, il n'étoit, dit-il, que prince séculier, et ne toucheroit jamais aux gens d'Église. Il s'anima quand il en vint à l'accusation d'avoir manqué à sa promesse, et il dit avec feu : « Je veux bien
 « que chacun sache que je ne promis oncques
 « chose de ma bouche, à homme qui vive, que
 « je n'aie tenue à ma possibilité », puis reprenant aussitôt le ton de la plaisanterie, il ajouta en riant : « je ne fais oncques faute, fors aux
 « dames. » Un de ses conseillers rappela ensuite aux ambassadeurs que si le duc tenoit de grands siefs de la maison de France, il en avoit de plus

1464. grands encore pour lesquels il ne relevoit de personne. — « Il n'est pas roi cependant », reprit le chancelier de France. — « Je veux bien que chacun sache, répondit le duc, que si je l'avois voulu, je serois roi. » Deux jours après, dans une nouvelle audience donnée aux ambassadeurs, le comte de Charolais répondit très longuement, mais avec modération, à toutes les charges qu'ils avoient portées contre lui. Puis, comme ils se retiroient, il s'approcha de l'archevêque de Narbonne, et lui dit à voix basse. « Recommandez-moi très humblement à la bonne grâce du roi, et lui dites qu'il m'a bien fait laver ici par son chancelier, mais avant qu'il soit un an il s'en repentira. » (1)

En retournant auprès du roi, les ambassadeurs firent assembler tous les notables des villes qu'ils traversèrent, ou de Tournai, Douai, Arras, Doulens, et Amiens; partout ils déclarèrent que le roi étoit très irrité des propos répandus contre lui à l'occasion du bâtard de Rubempré et du comte de Charolais; ils ordonnèrent en même temps que si quelqu'un tenoit dans leur ville des propos semblables, les magistrats le fissent arrêter et l'envoyassent au roi, pour qu'il le punît; que si quelqu'un, sans répéter des propos, leur prêtoit

(1) Jacq. du Clercq. L. V, c. 15 et 16, p. 360-367. — George Chastelain, c. 106, 7 et 8, p. 129-156, avec beaucoup de verbiage. — Phil. de Comines. L. I, c. 1, p. 300.

croyance, ils le chassassent aussitôt de la ville. (1) 1464.
 Tel étoit alors l'esclavage dans lequel les rois prétendoient retenir la pensée; ne l'oublions point, en lisant les historiens du temps; ils exposoient leur liberté et même leur vie, lorsqu'ils se hasardoient à rapporter un fait ou un jugement qui déplaisoit à leurs maîtres.

Le comte de Charolais avoit déclaré hautement aux ambassadeurs de France qu'il s'étoit fait frère d'armes du duc de Bretagne. Le comte de Saint-Pol s'étoit avancé à son tour, et avoit déclaré que les ambassadeurs ayant chargé le duc de Bretagne de trahison et de lèse-majesté, il étoit prêt pour le défendre (2). Cet accord entre les seigneurs redoubla la défiance de Louis; il revint à Tours pour se rapprocher des frontières de Bretagne, et là, le 18 décembre, il rassembla les princes de son sang et les gens de son conseil, pour les mettre au fait de ses démêlés avec la Bretagne. Le chancelier et le président de Toulouse instruisirent d'abord l'assemblée du procès concernant les régales de Bretagne; le surlendemain, le roi lui adressa la parole à son tour, et l'on assure qu'on n'avoit encore entendu personne s'exprimer en français avec plus de force et d'élégance. Il exposa l'état de délabrement où il avoit trouvé les affaires, la

(1) Jacq. du Clercq, c. 16, p. 367.

(2) G. Chastelain, c. 196, p. 135.

1464. pauvreté du trésor, l'affoiblissement de l'autorité royale ; il raconta ce qu'il avoit fait pour la sûreté du royaume, comment il avoit acquis le Roussillon & la Cerdagne, les villes des bords de la Somme ; il protesta de sa reconnoissance envers les princes du sang, avec le concours desquels il vouloit toujours gouverner, et, il dénonça comme calomnieuses les lettres du duc de Bretagne qui l'accusoient d'avoir voulu s'allier à Édouard IV contre ses parens et ses amis, contre les ducs de Bourgogne, de Bretagne et de Bourbon. Le roi de Sicile fut chargé de lui répondre par tous les seigneurs qui étoient présens ; il protesta de leur reconnoissance, de leur dévouement, de leur fidélité ; il déclara que ces seigneurs regardoient comme des calomnies les insinuations du duc de Bretagne, qu'ils s'emploieroient à l'envi pour le réduire à son devoir. Tous les princes du sang s'écrièrent alors qu'ils avoient le roi de Sicile de tout ce qu'il venoit de dire, et qu'ils étoient prêts à vivre ou mourir pour le roi. Cependant cette assemblée se composoit des ducs de Berry, d'Orléans, de Bourbon, de Nemours, des comtes d'Angoulême, de Nevers, de Saint-Pol, de Boulogne, de Tancarville, de Penthièvre, qui presque tous étoient déjà engagés dans les complots par lesquels se préparoit la ligue qui prit le nom du *bien public*. (1)

(1) Jacq. du Clercq. L. V, c. 17, p. 369. — Hist. de l'As^s

L'assemblée s'étant séparée, Louis se retira à Amboise pour le reste de l'hiver, et y ayant été bientôt averti que les commissaires qu'il avoit envoyés en Bretagne, pour signifier au duc la sentence rendue contre lui par le comte du Maine, n'avoient point été reçus à Nantes, il donna ordre d'assembler ses troupes pour réduire au printemps suivant le prince breton à l'obéissance; il vit avec plaisir les princes du sang qui s'étoient engagés à le seconder, mettre aussi leurs soldats sur pied. 1464.

Vers le même temps, à la fin de février 1465, on vit revenir à Bruxelles les deux bâtards de Bourgogne, Antoine et Baudouin, qui, partis pour la croisade, neuf mois auparavant, avec deux mille combattans, n'avoient jamais été plus loin que Marseille: Ils y avoient perdu beaucoup de monde par les maladies, et ils y avoient laissé leurs équipages, après un séjour de trois ou quatre mois⁽¹⁾, lorsqu'ils avoient été avertis que Pie II avoit succombé dans sa malheureuse expédition. Ce pontife s'étoit trouvé à Ancône entouré d'une foule prodigieuse de paysans, de gens sans aveu, de soldats, accourus pour la semblée de Tours. Actes de Bret. T. II, p. 89. — D. Morice, Hist. de Bret. L. XII, p. 88. — Amelgardus, Lud. XI, c. 57, f. 222. — D. Lobineau, Hist. de Bretagne. L. XVIII, p. 681; L. XIX, p. 690-693. 1465.

(1) Jacq. du Clercq. L. V, c. 19, p. 377. — George Chastelain, c. 165, p. 48.

1465. croisade à laquelle il les avoit invités, mais indignés qu'il ne leur offrît pour toute paie que des indulgences; on assuroit que cette cohue s'élevoit à trois cent mille hommes, sans vivres, sans armes, et impatiens de toute discipline. Le vieux pontife, déjà malade, épuisa le reste de ses forces à lutter contre tous les contre-temps qu'il éprouvoit, et à être témoin de la ruine de tous ses projets; il expira à Ancône le 14 août 1464, et sa mort entraîna l'abandon de l'expédition, la ruine de Scanderbeg, qu'il avoit engagé à renouveler la guerre, et la conquête de toute l'Albanie par les Turcs. (1)

Il n'y avoit que peu de jours qu'Antoine, le grand bâtard de Bourgogne, étoit revenu à Bruxelles, lorsque le vieux duc tomba malade, le 2 mars, et il fut bientôt dans un si grand danger qu'on désespéra de sa vie. La cour étoit partagée en deux partis; celui de son fils, qui prenoit visiblement l'ascendant, et celui des seigneurs de Croy. Ceux-ci avoient amassé d'immenses richesses, ils s'étoient fait donner les gouvernemens les plus rapprochés des frontières de France: on les accusoit d'être vendus à cette puissance, d'avoir voulu livrer à Louis XI le fils de leur maître, par l'entremise du bâtard de Rubempré, dont le frère étoit neveu du sire de Croy, et de se pré-

(1) Républ. Italiennes. T. X, c. 79, p. 219, et seq.

parer à lui livrer aussi, au moment de la mort du duc, tous les châteaux qu'ils possédoient dans le Luxembourg, le Namurois, le Boulonois et le Hainaut. Charolais, tandis que son père étoit à toute extrémité, fit, le 8 mars, prendre possession de ces diverses places; mais le lendemain la crise étoit passée, Philippe fut déclaré hors de danger, et toute sa jalousie contre son fils, toute sa crainte d'être dominé, se réveillèrent en même temps. Les Croy obtinrent de lui l'ordre de se faire rendre toutes leurs forteresses. Le comte de Charolais n'étoit pas endurant; il avoit avec lui ses principaux partisans, les sires Jean de Luxembourg, de Fiennes, de Haut-Botardin, de Roussy, de Château-Guyon; le prince d'Orange, et une foule de chevaliers; d'ailleurs toute la cour et la bourgeoisie se tournoient vers le soleil levant. Il n'hésita donc pas à écrire à toutes les villes des États de son père, qu'il tenoit les deux Croy, Antoine, et Jean sire de Chimay, Philippe de Quiévrain, fils de celui-ci, et le sire de Lannoy son neveu, pour ennemis de l'État, leur ordonnant de quitter la cour à l'instant, qu'il leur en méserrieroit. Quiévrain vint se jeter aux genoux du vieux duc et implora sa protection; celui-ci s'abandonna à la plus violente colère; il sortit de sa chambre armé d'un épée, et s'écria qu'il verroit si son fils oseroit bien faire tuer ses serviteurs en sa présence. Cependant la

1465. vigueur de son esprit comme celle de son corps étoient éteintes, les Croy sentirent qu'ils ne pouvoient lutter plus long-temps contre l'héritier de leur maître; aussi, sans prendre congé de celui-ci, ils se retirèrent en France, emportant leurs effets les plus précieux. Tous les autres courtisans travaillèrent avec ardeur à réconcilier Philippe avec son fils : cette réconciliation s'opéra dans la semaine sainte, et dès le 14 avril 1465, Charles-le-Téméraire comte de Charolais commença réellement à régner sur les États de Bourgogne. Son père, affoibli par l'âge et les infirmités, lui abandonnant dès-lors sans partage la direction des affaires. (1)

Ce changement dans les affaires de Bourgogne étoit fatal pour Louis XI. Il avoit prodigué tant d'argent et de grâces aux Croy, que par leur moyen il dominoit toujours le vieux duc; il savoit prendre avec lui un ton de familiarité, d'amitié et de reconnaissance, qui apaisoit ses ressentimens; et tout en ne faisant jamais une seule des choses que le duc lui demandoit, il le cajoloit encore. Mais au moment où les Croy furent écartés, un ennemi violent, impétueux, actif, défiant, vint prendre la place d'un vieux parent, d'humeur facile, qui aimoit encore le

(1) Jacq. du Clercq, L. V, c. 20, p. 380-393, et c. 26, p. 418. — Phil. de Comines. T. X, c. 3, p. 304. — Barante. T. VIII, p. 442.

1465.
roi qu'il avoit obligé, en raison des services qu'il lui avoit rendus. Charles se présenta pour chef à tous les princes français; doublement mécontents de voir sur le trône un homme de talent, et un homme qui ne faisoit aucun cas d'eux. Louis mettoit dans sa conversation beaucoup d'abandon, d'esprit, et souvent de méchancelé; il demandoit bien conseil aux plus habiles sur le détail des affaires, mais il ne se déterminoit que par ses propres idées, et il n'admettoit personne à connoître le plan général qu'il s'étoit proposé de suivre. Quelques agens obscurs, quelques valets de l'intérieur, étoient seuls supposés connoître quelque partie de ses secrets; et tandis qu'il avoit parlé dans l'assemblée de Tours de sa confiance dans les princes du sang, de son désir de gouverner de concert avec eux, c'étoit d'eux au contraire qu'il se défioit le plus. On assure que le vieux duc d'Orléans, s'étant fié à ces paroles mielleuses, et ayant essayé non seulement de justifier le duc de Bretagne, mais même d'exposer les plaintes qu'on formoit contre le gouvernement, le roi lui répondit avec tant de dureté, l'accusant d'intentions criminelles, et d'alliance avec les ennemis de l'État, que ce prince, alors âgé de soixante-quatorze ans, se retira tout troublé, tomba malade d'émotion, et mourut le 4 janvier 1465, laissant son fils Louis,

1465. âgé seulement de deux ans, déjà fiancé à Jeanne de France, seconde fille du roi. (1)

La dureté des reproches que Louis XI adressoit au duc d'Orléans n'étoit peut-être pas sans excuse : le roi pressentoit une conjuration qui se tramoit autour de lui, sans pouvoir la saisir. A cette époque même, la ligue étoit formée : tous les ennemis de Louis XI s'étoient liés réciproquement par des engagemens scellés. C'étoit dans l'église de Notre-Dame de Paris, à la fin de décembre 1464, que les agens des princes s'étoient donné rendez-vous ; perdus au milieu de la foule, ils se reconnoissoient les uns les autres à une aiguillette rouge brodée à leur ceinture. Plus de cinq cents princes, chevaliers, écuyers, dames et demoiselles, étoient engagés dans le secret, et ils avoient réussi à le dérober à Louis XI, le plus soupçonneux de tous les rois. (2) Le comte de Saint-Pol avoit été l'agent le plus actif de ces intrigues ; c'étoit lui, surtout qui avoit négocié l'alliance entre le duc de Bretagne et le comte de Charolais, et c'étoit ensuite de la cour de Bretagne qu'étoient partis des émissaires sous des

(1) Les louanges du bon roi Louis XII, par Claude de Seyssel; édit. de Théodore Godefroy, 1615, in-4°. — Addition aux Mémoires de Comines; éd. de Godefroy, in-12. T. III, p. 209.

(2) Olivier de la Marche. T. IX, c. 35, p. 69. — D. Félibien, Hist. de la ville de Paris. T. II. L. XXII, p. 850.

habits de dominicains, de franciscains, de carmélites et d'augustiniens, pour pénétrer jusqu'à ceux qu'on savoit que Louis XI faisoit le plus surveiller par ses espions. Jean II duc de Bourbon n'avoit seul pas eu besoin de se cacher pour aller à la cour de Bourgogne; sa mère, sœur du duc Philippe, y avoit fixé sa résidence (1). Dans toutes leurs conférences, les mécontents se plaignoient également du mépris que Louis XI faisoit des princes de son sang et de la noblesse, de la confiance qu'il accordoit à des hommes sans naissance; de la dureté des lois sur la chasse, de la pesanteur des impôts, et de l'usage honteux que faisoit Louis de leur produit, pour gagner des traîtres dans les maisons de tous les princes ses vassaux. L'association qui étoit proposée devoit se former pour procurer le bien public, et le nom seul de *bien public* qui fut donné à cette ligue, étoit un hommage au progrès des lumières : c'étoit la profession d'un principe qui n'avoit point encore été proclamé, c'est que le bien public doit être le but du gouvernement; mais les princes qui s'associoient pour l'obtenir, étoient encore bien peu en état de connoître sa nature.

Une ambassade que le duc de Bretagne envoya au roi à Poitiers, au commencement de

(1) *Franc. Belcarii Comment. L. I, p. 10.*

1465. mars, amena enfin l'explosion qui se préparoit depuis long-temps. Elle étoit composée de Tannegui du Châtel, du vice-chancelier et d'Odet d'Aydie, sire de Lescun, favori du duc; elle venoit demander un délai de trois mois pour consulter les États de Bretagne sur les demandes que faisoit le roi. Louis fit très bon accueil aux députés, et surtout à Odet d'Aydie, qu'il avoit à cœur de séduire; il les laissa jouir de la liberté de voir qui ils voudroient à la cour, liberté dont Odet profita pour avoir avec le duc de Berri plusieurs conférences secrètes, et il leur accorda presque tout ce qu'ils demandoient. Lorsque le roi partit pour un pèlerinage à Notre-Dame du Pont en Limousin, l'ambassade reprit la route de Bretagne, mais elle s'arrêta à quatre lieues de Poitiers. Bientôt les ambassadeurs y furent joints par le duc de Berri, frère du roi, qui étoit secrètement convenu, avec Odet d'Aydie, de se retirer avec eux en Bretagne. (1)

Le duc de Berry, âgé seulement de dix-neuf ans, et dépourvu de talent et de caractère, savoit à peine de quoi il étoit mécontent. Son frère, il est vrai, ne le mettoit pas plus dans sa

(1) Jacq. du Clercq. T. XIV. L. V, c. 21, p. 395. — Olivier de la Marche. T. IX; p. 68. — Amelgard. *Lud. XI. L. I, c. 26, f. 225.* — Lobineau, Hist. de Bretagne. L. XIX, p. 694. — D. Morice, Hist. de Bretagne. L. XIII, p. 91.

confiance qu'il n'y mettoit des conseillers plus graves ; il ne lui permettoit pas de faire plus de dépenses qu'il n'en faisoit lui-même ; mais de tels griefs pouvoient à peine être énoncés. Le duc de Berri écrivit au duc de Bourgogne une lettre qui devoit servir de manifeste à la guerre au bien public. Il y parloit *du discord et piteux gouvernement* des gens qui entouroient le roi ; du danger qu'il couroit lui-même, sans donner aucune précision à ses plaintes ; il annonçoit qu'il vouloit incessamment entrer en France avec les autres princes et seigneurs qui'avoient promis de l'aider à tenir les champs, et il invitoit le duc de Bourgogne à agir de même (1) : Mais ce jeune homme n'étoit qu'un mannequin que les autres princes faisoient mouvoir. Accoutumés, dans les dernières années du feu roi à l'opposer à son frère, à le nommer l'espoir de la France, ils croyoient encore pouvoir se couvrir de son nom ; ils comptoient sur les chances d'une guerre civile pour les débaïrasser du roi, et ils espéroient retrouver sous son successeur cette indépendance des princes du sang qui leur faisoit chérir le souvenir des règnes de Charles VI et Charles VII. L'homme que Louis soupçonnoit le plus d'avoir voulu élever son frère à sa place, Antoine de Chabannes comte de Dammartin, parut

(1) De Nantes, 15 mars. — Addition à Monstrelet. vol. III, p. 110.

1465. aussi aux princes l'homme le plus propre à ces nouvelles intrigues. Dans la première semaine de mars, une brèche fut faite, au pied de la tour de la Bastille où ce comte étoit enfermé; un petit bateau étoit tout prêt pour lui faire traverser le fossé; un bon cheval l'attendoit, et il s'enfuit vers Saint-Fargeau, puis de là à Moulins, sans être arrêté en route. (1)

Le duc de Berri trouva à la cour de Bretagne le comte de Dunois, qui avoit tant illustré sous le dernier règne le nom de bâtard d'Orléans; Lohéac, Chaumont, de Beuil, Tannegui du Châtel, qui avoient été les plus accrédités dans les conseils du dernier roi : le duc d'Alençon, qu'il avoit au contraire condamné à mort, et que Louis XI avoit remis en liberté; Jean V, comte d'Armagnac, auquel Louis XI n'avoit pas montré moins d'indulgence, qu'il avoit rappelé de son exil, et auquel il avoit pardonné tous ses crimes, avoit promis son assistance, aussi-bien que son cousin Jacques d'Armagnac comte de Pardiac, que Louis avoit fait duc de Nemours; à eux se joignirent le sire d'Albret et le vicomte de Polignac. (2)

(1) Jacq. du Clercq, c. 22, p. 594. — Cabinet de Louis XI, *apud* Godefroy. T. III, p. 173.

(2) J. Bouchet, *Annales d'Aquitaine*. L. IV, f. 52. — Amelgard. *Lud. XI*. L. II, c. 11, f. 226. — *Hist. gén. de Languedoc*. T. V. L. XXXV, p. 51. — Barante. T. VIII, p. 456.

Louis, en voyant de toutes parts l'orage éclater contre lui, écrivit à son beau-frère Jean II duc de Bourbon, qu'il croyoit lui être fidèle, pour lui donner avis de la fuite du duc de Berri, et lui demander d'accourir auprès de lui en lui amenant ses cent lances d'ordonnance. Le duc lui adressa en réponse, de Moulins, le 13 mars, une fort longue lettre qu'il rendit publique, pour lui servir de manifeste. Il lui disoit : « Que les princes de son sang et de son lignage avoient considéré les façons qui ont été trouvées, tant au fait de la justice, police et gouvernement du royaume, qu'aux grandes extrémités et excessives charges du pauvre peuple, lequel soutient charges, vexations et molèstes importables. » Il ajoutoit que les plaintes des princes n'ayant point été écoutées par le roi, ils étoient convenus : « De eux trouver et mettre ensemble pour les remontrer et donner à connaître par une voix les choses dessus dites, pour y donner d'ores en avant bon ordre et provision, autre qu'il y en a depuis que la couronne de France est en ses mains. » (1)

Le langage du duc de Bourbon étoit toujours respectueux, toutefois il fut le premier à commettre des actes d'hostilité. Il fit saisir à Cosne

(1) Jacq. du Clercq. L. V, c. 22, p. 401

1465. le sire de Crussol, écuyer du roi, et à Moulins, Guillaume Juvénal des Ursins, l'ancien chancelier, avec maître Pierre Doriol, général des finances, et il les envoya en prison. En même temps le sire de Beaujeu, le comte de Damartin et quelques autres, se rendirent maîtres de Bourges et appelèrent les nobles du Berry, au nom de leur duc, à prendre les armes (1). De son côté Louis donna à Tours, le 16 mars, un manifeste qu'il fit publier dans tout son royaume; il y reprochoit aux conspirateurs. « De troubler
 « le bon état de la France, qui étoit si paisible et
 « tranquille, que marchandise couroit franche-
 « ment partout, que chacun vivoit paisible-
 « ment en sa maison, fussent gens d'église,
 « nobles, bourgeois, marchands, laboureurs;
 « toutes sortes de gens, étrangers ou du royaume,
 « pouvoient entrer et sortir par toutes les par-
 « ties, avec leurs denrées et marchandises,
 « et argent, et toutes autres choses quelcon-
 « ques, sans danger ou empêchement. » Il annonçoit que sachant que plusieurs princes, prélats, gens d'église, barons, chevaliers et bourgeois s'étoient laissés séduire sous couleur du bien de chose publique, et que peut-être, de peur d'être traités en criminels de lèse-

(1) *Belcarii Comment.* L. I, p. 11. — J. de Troyes. T. XIII, p. 28. — Amelgard. *Lud.* XI. L. II, c. 2, f. 227, et c. 5, f. 231. — Barante. T. VIII, p. 457.

majesté, ils faisoient difficulté de se réduire, il déclaroit : « Que tous ceux qui voudroient
« venir, et se réduire envers lui, dedans un mois
« ou six semaines au plus tard, délaissant et
« abandonnant le damnable parti desdits re-
« belles, il les recevroit bénignement, et dès
« le présent leur impartissoit sa bénigne grâce. »
Ceux qui formoient alors le conseil du roi, et
qui signèrent avec lui ce manifeste, étoient les
comtes d'Eu, du Maine, de Comminges mar-
chéchal de France, et Maulévrier, grand-sénéchal,
et les sires du Lau, Daumont, de Montreuil,
et d'autres qu'on ne jugeoit pas dignes d'être
nommés. (1)

Gaston IV, comte de Foix, étoit demeuré
fidèle au roi ; ce fut lui qui maintint la Guienne
et le Languedoc dans l'obéissance (2). Le roi de
Sicile et le comte du Maine étoient chargés de
veiller à la sûreté de la Normandie ; Jean d'É-
tampes, devenu comte de Nevers et de Rethel,
étoit lieutenant général en Picardie. Sachant
quelle haine le comte de Charolais nourrissoit
contre lui, il se hâta de mettre en état de dé-
fense les frontières des Pays-Bas ; mais la plupart
des gentilshommes de la province, entraînés
par le comte de Saint-Pol, abandonnèrent le

(1) Jacq. du Clercq. L. V, c. 23, p. 407.

(2) Hist. de Languedoc. L. XXXV, p. 31.

1465. comte de Nevers pour prendre le parti de Bourgogne. (1)

L'évêque de Tournai avoit demandé aux États de Flandre et de Brabant assemblés à Bruxelles, le 24 avril, un subside pour mettre en état le comte de Charolais de seconder avec une forte armée le frère du roi ; cette armée ne fut pas prête avant le 15 mai, jour où Charles entra en France avec quatorze cents hommes d'armes et huit mille archers ; le comte de Saint-Pol commandoit son avant-garde : les autres divisions de l'armée étoient sous les ordres d'Adolphe de Ravestein frère du duc de Clèves, et du bâtard de Bourgogne. (2)

Le roi avoit prévu ce retard de l'armée des Pays-Bas ; aussi il avoit essayé d'empêcher, par sa promptitude, ses ennemis de se réunir, afin de les battre en détail. Dès le 15 mars il envoya à Paris son lieutenant Charles de Melun, et Jean Balpe évêque élu d'Évreux, pour mettre la ville en état de défense et gagner l'affection des bourgeois par de bonnes promesses. Quoiqu'il sût que le duc de Calabre étoit engagé avec ses ennemis, il appela son père, le roi René, et le comte

(1) Jacq. du Clercq. L. V, c. 24, 25 et 27, p. 412, 415 et 422.

(2) Jacq. du Clercq. T. XV, L. V, c. 28, p. 1. — Phil. de Comines. T. X. c. 5, p. 502. — Olivier de la Marche. T. IX, c. 55, p. 70.

du Maine à Angers, les chargeant de veiller sur les démarches du duc de Bretagne (1). Il avoit déjà rassemblé près de vingt mille combattans : à leur tête, il entra en Berri; il n'essaya point de soumettre la ville de Bourges, qui avoit une bonne garnison, mais il attaqua de plus petites places, accordant les meilleufes conditions à toutes celles qui vouloient capituler, ne se vengeant de personne, ne menaçant personne, écoutant toutes les propositions qu'on vouloit lui faire, et faisant observer à ses soldats une si bonne discipline que tout le pays fut bientôt pour lui. De cette manière il se trouva maître, avant le milieu de mai, d'une bonne partie du Berri et du Bourbonnais. Pendant ce temps, le duc de Nemours et la duchesse de Bourbon négocioient, et lui faisoient, au nom de la ligue du bien public, les demandes les plus exorbitantes. Berri vouloit une augmentation d'apanage; Nemours demandoit le gouvernement de Paris et de l'Île-de-France; Dunois, la Normandie; le duc de Calabre, la Champagne; Saint-Pol, le Cotentin; Bourbon, le Lyonnais et le Forez; et Armagnac, l'épée de connétable. Louis négocioit pour gagner du temps, mais le temps profitait aussi à ses ennemis. Bientôt il apprit que deux cents lances de Bourgogne étoient arrivées au duc de

(.) J. de Troyes. T. XIII, p. 29.

1465. Bourbon, tandis que Charolais s'étoit avancé par Nesle, Roye, Montdidier, jusqu'à Saint-Denis, sans que le comte de Nevers eût pu maintenir assez de monde sous ses ordres pour l'arrêter nulle part (1). En même temps le duc de Bretagne commençoit enfin à se mettre en mouvement avec dix mille combattans, entre lesquels on comptoit trois cent vingt-six lances et deux mille archers; le duc de Nemours et le comte d'Armagnac s'avançoient au midi; et les Bourguignons au levant, donnoient la main au duc de Bourbon.

Louis XI comprit combien il lui importoit de se rapprocher de Paris, pour empêcher la défection de cette grande ville, qu'il avoit jusqu'alors trop négligée; mais avant de s'éloigner du Bourbonnais et de l'Auvergne, il voulut étonner par sa vigueur les confédérés, auxquels ses négociations précédentes avoient laissé prendre trop d'assurance: il rassembla les divers corps de son armée, que commandoient le maréchal de Comminges, Sallazar, Giresme, et Guillaume Cousinot, et il vint donner l'assaut à Gannat, dont il s'empara après un combat de quatre heures. Aussitôt après, il marcha sur Riom, où se trou-

(1) Jacq. du Clercq. T. XV, c. 33, p. 13. — J. de Troyes, p. 31. — Phil. de Comines. T. X, c. 2, p. 319. — Amelgard. Lud. XI. L. II, c. 4, f. 235. — Barante. T. VIII, p. 477. — Lobineau, Hist. de Bretagne. L. XIX, p. 696.

voient alors les ducs de Bourbon et de Nemours, le comte d'Armagnac et le sire d'Albret, et il leur inspira tant de terreur qu'ils s'empressèrent de demander un armistice; il fut signé le mercredi 4 juillet. Le roi promit de recevoir à Paris, le 15 août, les ambassadeurs des princes, et d'examiner leurs plaintes dans une assemblée du royaume; les princes promirent de poser les armes dans le Bourbonnais, l'Auvergne, le Berri et les marches de Bourgogne, et de s'y conduire en sujets fidèles, en attendant la décision du roi. (1)

Sans compter beaucoup sur la bonne foi des princes, Louis se flatta d'avoir, par ce traité, arrêté leur marche; il partit aussitôt pour Paris, avec une armée qui ne passoit pas douze ou quatorze mille hommes, mais qui étoit composée de bonnes troupes, bien disciplinées, qui payoient tout sur leur route, qui ne commettoient aucun désordre, et auxquelles les peuples souhaitoient la victoire. Les soldats des princes, au contraire, vivoient de brigandages; les chefs ne songeoient qu'à leur intérêt privé, et le nom du bien public, qu'ils avoient invoqué, s'attachoit à eux par dérision, car personne moins qu'eux ne sembloit avoir le bien public en vue.

(1) Jean de Troyes, p. 59. — Comines, c. 2, p. 526. — Addit. à Monstrelet, vol. III, f. 157. — Barante. T. VIII, p. 478.

1465. Cependant l'annonce qu'ils vouloient le chercher avoit réveillé l'opinion ; le nom des États-Généraux étoit de nouveau prononcé, et une ballade circuloit dans Paris, dans laquelle on rappeloit que *les trois États de France* portoient seuls le poids de la guerre, qu'eux seuls donnoient de l'argent, qu'eux seuls pouvoient donner un bon conseil, qu'eux seuls enfin devoient sauver la France. (1)

Le comte de Charolais avoit employé le mois de juin à traverser la Picardie et arriver jusque devant Paris : personne n'avoit osé lui tenir tête, mais personne aussi n'avoit osé exciter un mouvement en sa faveur. Il avoit avec lui Jean de Rouville, vice-chancelier de Bretagne, qui étoit porteur de plusieurs blancs-seings de son maître, dont il se servoit au hasard pour donner des nouvelles de son armée ; il annonçoit, sans en rien savoir, que les ducs de Berri et de Bretagne approchoient, et il s'efforçoit de calmer ainsi le mécontentement de Charolais, qui se plaignoit que tous ses alliés lui manquoient de parole ; car ils s'étoient tous donné rendez-vous devant Paris pour le 25 juin (2). Enfin, les Bourguignons reçurent des avis plus positifs ; ils apprirent que l'armée de Bretagne approchoit en effet ; que le

(1) Ballade *des trois États de France* dans Jacq. du Clercq. T. XV, p. 10.

(2) Philippe de Comines. T. 1, c. 5, p. 512.

comte du Maine l'avoit suivie jusque près de Vendôme ; que de là il s'étoit dirigé sur Beaugency pour rejoindre Louis XI, tandis que les deux ducs avoient pris le chemin de Chartres ; mais qu'avant d'arriver à Paris, ils trouveroient probablement l'armée du roi sur leur chemin. Charolais, qui le 8 juillet s'étoit emparé du pont de Saint-Cloud (1), fit traverser le 15 la Seine à toute son armée, et se mit en marche par la route d'Étampes. Le comte de Saint-Pol, qui commandoit son avant-garde, s'avança jusqu'à Montlhéry, et occupa la ville, mais sans attaquer le château, où il y avoit quelques soldats du roi. Charolais ne passa pas Longjumeau ; et le bâtard de Bourgogne, qui conduisoit l'arrière-garde, étoit de deux lieues plus en arrière encore. (2)

Louis étoit brave et il entendoit bien la guerre, mais il aimoit toujours mieux ne pas livrer aux chances d'une bataille un avantage qu'il croyoit pouvoir atteindre par une négociation ; il s'avançoit donc avec rapidité, dans l'espérance d'entrer à Paris avant que Charolais eût passé la Seine, et d'empêcher ainsi la réunion des deux armées ennemies. Le 6 juillet, il étoit parti de Montluçon, en Bourbonnais ; il passa

(1) Jacq. du Clercq. T. XV, c. 51, p. 7. — Le 10 juillet, selon J. de Troyes, p. 45.

(2) Jacq. du Clercq, c. 52, p. 12. — J. de Troyes. T. XIII, p. 48.

1465. par Orléans, où il traversa la Loire, et il arriva enfin le 15 à Châtres ou Arpajon; il avoit donné le commandement de son avant-garde à Pierre de Brezé, grand-sénéchal de Normandie, quoiqu'il ne fût pas sans défiance à son égard. Celui-ci, pressé de questions, lui avoit même répondu en riant, qu'il avoit donné ses scellés aux princes, mais que son corps demeureroit au roi (1). Le matin du 16 juillet, Brezé repartit d'Arpajon à la tête de l'avant-garde, et il dit à quelques amis : « Je les mettrai aujourd'hui si près l'un « de l'autre, qu'il sera bien habile qui les pourra « démêler. » Il sentoit lui-même apparemment que sa conduite équivoque le rendoit suspect à tous les partis, et que le moment étoit venu d'écartier tous les doutes par quelque action d'éclat; mais il fut tué l'un des premiers en attaquant les Bourguignons qui occupoient Montlhéry. (2)

Au moment où Brezé vint attaquer le comte de Saint-Pol à Montlhéry, celui-ci, qui étoit averti de son approche, avoit rangé ses fantassins le long d'un grand fossé garni d'une haie; leur front étoit défendu, en outre, par des pieux plantés devant eux, et leurs ailes par tout leur charroi. Brezé et Saint-Pol avoient, de part et

(1) Phil. de Comines. T. X, c. 3, p. 327.

(2) Phil. de Comines. *Ibid.* p. 327. — Jacq. du Clercq. T. XV, c. 53, p. 15. — J. de Troyes. T. XIII, p. 62.

d'autre, fait demander du renfort à Louis et à Charolais, en représentant qu'engagés comme ils l'étoient; ils ne pouvoient plus reculer sans honte et sans déroute; cependant, soit la mort de Brezé, soit la force de la position de Saint-Pol, empêchèrent qu'il y eût autre chose que des escarmouches entre les deux avant-gardes, depuis sept heures qu'elles étoient en présence, jusqu'à près onze heures, que Louis arriva d'Arpajon et Charolais de Longjumeau. Les deux armées se composoient de la plus brave chevalerie de France; mais les Bourguignons avoient, depuis trente ans, joui d'une paix presque constante. Parmi les soldats du roi, on en comptoit peu qui eussent servi dans la guerre contre les Anglais; les uns et les autres ne combattoient qu'avec répugnance dans une guerre civile, et contre leurs compatriotes; aussi la bataille s'engagea sans aucun acharnement. Charolais, arrivé derrière le fossé que défendoit Saint-Pol, fit mettre pied à terre à sa cavalerie, puis peu après la fit remonter à cheval, encore indécis sur l'usage qu'il en devoit faire. Le sire de Contay s'approcha de lui, et lui fit observer que les gens du roi arrivoient à la file; que s'il les chargeoit rapidement, il les détruiroit avant qu'ils eussent eu le temps de se former, tandis que s'il attendoit davantage, il pourroit bien être accablé par le nombre. Il lui conseilla donc

1465. de tourner à droite avec sa gendarmerie, au travers des champs de blé et de fèves, pour trouver le bout du fossé; mais il lui recommanda, comme la traite étoit longue, de faire deux haltes pour reformer sa ligne et laisser souffler ses chevaux, avant de charger l'ennemi. Charolais partit en effet dans cette direction; mais, entraîné par son impétuosité, ne regardant point en arrière si sa troupe pouvoit le suivre, et ne faisant point de halte, il arriva presque à la débandade sur l'armée française, laissant en arrière ses archers et gens de pied, qui le suivoient comme ils pouvoient. Le comte du Maine, qui lui étoit opposé, s'il avoit fait son devoir, l'auroit aisément mis en déroute; mais, soit lâcheté, soit trahison, il prit la fuite en le voyant arriver, et Charolais continua à le chasser avec la même impétuosité, sans songer qu'il se séparoit tout-à-fait de son armée.

A l'aile gauche des Bourguignons, les deux armées étoient également séparées par un grand fossé garni d'une haie, au travers de laquelle les archers des deux parts tiroient les uns sur les autres : mais quand les Français maîtres du château virent que Charolais avoit tourné l'un des bouts du fossé, et s'étoit éloigné, ils le tournèrent eux-mêmes par l'autre bout, pour charger ceux qui restoit derrière. Les gendarmes de Bourgogne accoururent pour défendre leurs ar-

chers; mais croyant faire preuve de bravoure 1405.
par leur impétuosité, ils se jetèrent à la traverse
et culbutèrent leur propre infanterie. Chargés
ensuite par les compagnies d'ordonnance du roi,
ils furent renversés, et mis en fuite. Le comte de
Saint-Pol eut bientôt rallié les siens au bord de
la forêt, à demi-lieue de distance; mais beau-
coup d'autres s'enfuirent du côté de Saint-Cloud,
où ils passèrent la Seine; et continuant à fuir,
ils furent pris sur les bords de l'Oise. La fuite
simultanée d'une partie des deux armées fut en-
suite un grand sujet de moquerie: on assura
qu'un des guerriers du roi s'étoit enfui sans toute-
ner bride jusqu'à Lusignan en Poitou, et un de
ceux de Charolais jusqu'au Quesnoy en Hai-
naut. (1)

Charolais avoit déjà passé de demi-lieue Mont-
lhéry, quand le sire de Contay l'atteignit, et
l'avertit que le roi avoit mis en déroute son aile
gauche, et que s'il ne se pressoit de revenir sur
ses pas, il ne pouvoit manquer d'être pris. Cha-
rolais, qui n'avoit pas gardé plus de cent hommes
autour de lui, dont l'un étoit Philippe de Co-
mines, alors âgé de vingt ans, tourna bride; et
traversa au galop Montlhéry, déjà plein de fan-

(1) Phil. de Comines. T. X, ch. 5, p. 328, 338. — *Preuves*.
Ibid. n° 31, p. 480. — Jacq. du Clercq. E. V, c. 36, p. 18.
— Olivier de la Marche. T. IX, c. 56, p. 70. — *de Troyes*.
T. XIII, p. 51. — Amelgard, *Lud.* XI. L. II, ec. 5, f. 257

1465. tassins du roi, qui ne surent pas l'arrêter, et qui se sauvèrent dans les jardins. Il rentra dans sa première position; Louis, de son côté, étoit dans la sienne; ils avoient de nouveau entre eux la même haie et le même fossé qui les avoient séparés au commencement du combat; mais l'un et l'autre étoit alarmé de la déroute d'une partie de son armée; l'un et l'autre pouvoit avec peine retenir autour de son drapeau un petit nombre de guerriers fidèles; l'un et l'autre étoit menacé, quelquefois même assailli, par des ennemis épars autour de lui. Charolais y fut même blessé à la gorge, et auroit été pris, sans le fils de son médecin, qui se précipita devant lui. Enfin les soldats errans sur le champ de bataille commencèrent à se réunir à leurs deux chefs; Saint-Pol ramena à Charolais, en bon ordre, ceux qu'il avoit contenus ensemble à l'entrée du bois : huit cents hommes d'armes se trouvèrent alors réunis autour de l'étendard de Bourgogne; mais la nuit étoit survenue, et rendoit impossible de renouveler le combat. (1)

Cette nuit, Charolais la passa sur le champ de bataille, dans une enceinte formée par ses charriots, tenant conseil avec ses capitaines sur ce qu'il lui restoit à faire. Il étoit averti que le maréchal Ronhanlt étoit sorti de Paris avec

(1) Phil. de Coming. t. 4, c. 4, p. 539-543. — Jacq. du Clercq, c. 35, p. 22. — H. de Troyes, t. III, p. 52.

deux cents hommes d'armes et la bourgeoisie pour l'attaquer par derrière. Il ne savoit point quelle étoit la force du roi, dont il voyoit toujours les feux vis-à-vis de lui. Il ne savoit pas mieux où étoient les ducs de Bretagne et de Berri, le vice-chancelier Rouvillé, qui lui en avoit donné sans cesse de fausses nouvelles, s'étoit enfui au moment du combat; il se sentoit séparé de ses États par la Seine, l'Oise, la Somme, et par une population ennemie. Saint-Pol et le sire de Haut-Bourdin le pressoient de brûler ses bagages, et de se retirer au plus vite. Contay lui représenta, au contraire, que le premier pas qu'il feroit en arrière seroit considéré par tous ses soldats, comme un signal de se débander; qu'abandonné par son armée au milieu de la France, il seroit infailliblement pris. Cette inquiétude duroit encore lorsqu'on vint lui annoncer que le roi, après avoir pris quelque repos à Montlhéry, s'étoit, sans attendre le jour, mis en marche pour Corbeil, lui abandonnant ainsi le champ de bataille. Charolais reconnut donc qu'il avoit remporté la victoire dans cette première bataille qu'il eût jamais livrée; dès-lors il conçut la plus haute opinion de ses talents militaires; il ne voulut plus écouter les conseils de personne; et le meilleur des observateurs, Comines, qui étoit auprès de lui, attribua à ce premier succès la présomption et la passion

1465. de la guerre qui l'entraînèrent plus tard à sa ruine. (1)

Les ducs de Bretagne et de Berri étoient à Châteaudun pendant la bataille de Montlhéry ; on leur annonça tour à tour que Charolais y avoit été défait, puis que le roi y avoit été tué : ils se mirent en mouvement pour se rapprocher ; Charolais vint au-devant d'eux, et, le 21 juillet, ils se réunirent à Étampes (2). Dès-lors les princes ligués avoient sur le roi l'avantage du nombre : dans l'armée bretonne, on comptoit six mille hommes à cheval, parmi lesquels se trouvoient huit cents hommes d'armes des meilleurs du royaume. La bataille de Montlhéry avoit coûté deux mille hommes à chacune des deux armées ; mais de plus, tout le corps que commandoit le comte du Maine avoit pris la fuite et ne s'étoit jamais rallié ; aussi Louis XI sentoit sa faiblesse ; il ménageoit tout le monde, il faisoit bon accueil à tous ceux qui le rejoignoient, il ne reprochoit à personne sa fuite, et il ne sembloit animé que d'amour pour ses sujets et d'attention pour le bien de son royaume. (3).

Le roi ne s'arrêta point à Corbeil ; il entra

(1) Phil. de Comines. L. I, c. 4, p. 347. — Olivier de la Marche. T. IX, c. 35, p. 73.

(2) Jacq. du Chevreuil. L. V, c. 39, p. 29.

(3) Phil. de Comines. L. I, c. 4, p. 35. — Olivier de la Marche, c. 35, p. 77. — de Troyes. T. XIII, p. 55.

le 18 juillet à Paris, et y passa quinze jours. Tandis qu'il s'efforçoit de gagner les cœurs des Parisiens par ses manières affables et par les grâces nombreuses qu'il leur accordoit, il appeloit de toutes parts, mais surtout de Normandie, des hommes d'armes pour reformer son armée. Les princes, de leur côté, séjournèrent quinze jours à Étampes, après quoi ils jetèrent un pont sur la Seine à Moret, en Gâtinais, pour se réunir au duc de Calabre, qui venoit les joindre avec les Lorrains, et au sire de Neuchâtel, qui, comme maréchal de Bourgogne, leur amenoit les milices de ce duché. Toutes les forces du royaume sembloient réunies contre le roi. Cette puissante aristocratie des princes du sang, qui avoit grandi durant les guerres civiles et remplacé la féodalité, s'étoit armée tout entière contre le trône; elle avoit au moins cinquante mille hommes sous ses ordres, quand la ligue du bien public vint menacer Paris; cette armée prit ses quartiers, au levant de la ville vers Charénton, Vincennes et Saint-Denis. Les ducs de Bourbon et de Nemours et le comte d'Armagnac étoient venus rejoindre le comte de Charolais, malgré l'engagement qu'ils avoient pris à Riom de poser les armes. (1)

(1) Philippe de Comines. L. I, c. 6, p. 361. — Olivier de la Marche, c. 35, p. 80. — Jacq. du Clercq. L. V, c. 38, p. 26, et c. 40, p. 31. — Amelgard. *Lud.* XI. L. II, c. 6, f. 240.

1465.

Louis n'avoit pas cent hommes d'armes autour de lui au moment où il entra dans sa capitale ; mais tous ceux qui s'étoient débandés après la bataille de Montlhéry, et même le comte du Maine, s'empresèrent de venir le rejoindre quand il fut à Paris. Cependant le samedi 10 août, comme l'armée des princes n'étoit pas encore arrivée devant les murs de la capitale, il crut avoir le temps d'aller chercher les compagnies d'ordonnance et la noblesse qui se rassemblaient en Normandie, et dont la marche paroissoit trop lente au gré de son impatience : il partit donc pour cette province, après avoir confié au comte d'Eu et à Charles de Melun, la défense de la capitale et de l'armée qui y étoit déjà rassemblée (1). Il étoit absent quand les princes passèrent la Seine, et que le duc de Berri vint se loger au château de Beauté. Le lendemain, 22 août, un hérault de ce prince apporta quatre lettres à Paris, adressées aux bourgeois de la ville, à l'université, aux gens d'église et au parlement, pour leur demander de lui envoyer des députés comme régent de France, afin de traiter avec lui sur le bien public du royaume. Pendant le peu de jours que le roi avoit passés à Paris, il y avoit eu plusieurs personnes écartelées, pendues ou noyées par arrêt du prévôt des maréchaux,

(1) Jacq. du Clercq. L. V, c. 41, p. 34. — J. de Troyes, p. 62.

pour avoir correspondu avec les princes. Cependant les corps, auxquels le duo de Berry s'adressoit ne firent point de difficulté d'accepter la conférence (1). Guillaume Chartier, évêque de Paris, conduisit, le 23 août, au château de Beauté, une députation composée de trois bourgeois, trois ecclésiastiques, trois conseillers au parlement, et quatre docteurs des quatre facultés de l'université (2). Les princes demandoient à être reçus dans Paris, et à convoquer l'assemblée des États-Généraux, pour réformer le royaume. Les députés de Paris trouvoient ces demandes assez justes, mais seulement ils ne vouloient pas admettre les gens de guerre dans leur ville; ou si des soldats devoient y passer, ils exigeoient, que ce fût à la file et par petits détachemens. La négociation, sur ce point seulement, traîna en longueur; Louis XI en fut averti, il se hâta de revenir, et rentra à Paris le 28 août, avec deux mille hommes d'armes, la noblesse de Normandie, et un grand nombre de francs-archers. Il disoit lui-même plus tard à Comines, que si les princes avoient été admis dans la ville avant lui, il n'auroit plus eu de ressource que de se retirer en Suisse ou à Milan, chez le duc François Sforza (3).

(1) Félibien, Hist. de la ville de Paris. T. II. L. XVI, p. 852.

(2) J. de Troyes, p. 70.

(3) Phil. de Comines. L. I, c. 8, p. 377. — J. de Troyes, p. 73. — Olivier de la Marche, p. 83.

1465.

• Ce n'étoit pas sans raison que Louis XI comptoit sur l'amitié de ce prince : il fut bientôt averti que le duc de Milan lui avoit envoyé quinze cents hommes d'armes, et trois mille fantassins, sous les ordres de son fils, Galéas Sforza. Cette armée étoit entrée par le Dauphiné en Forez; elle y avoit attaqué les châteaux du duc de Bourbon, dont elle avoit pris un grand nombre (1). En même temps les Liégeois, avec lesquels Louis avoit contracté alliance, avoient envoyé le 22 août défier le duc de Bourgogne à Bruxelles, et avoient mis le siège devant sa ville de Linbourg (2). Louis mettoit son espoir dans ces diversions lointaines, tandis qu'autour de Paris il permettoit tout au plus à ses soldats de légères escarmouches, bien résolu de ne pas livrer de bataille. Il jugeoit que ses adversaires épuiseroient avant lui leurs trésors; le comte de Charolais étoit seul riche, et seul il étoit obligé de payer pour tous les autres; l'indiscipline de leurs soldats aliénoit toujours plus les peuples; le duc de Berri, par sa légèreté et ses vacillations, perdoit tout crédit entre les princes qui avoient fait de lui leur chef, et déjà

(1) *Johannis Simonettae*. L. XXXI, p. 173. — Républ. Italiennes. T. X, c. 8, p. 276.

(2) *Traité d'alliance avec Liège*, du 17 juin 1465, dans Dumont, Corps diplom. T. III, p. 328. — Jacq. du Clercq, c. 45, p. 43.

Louis découvroit entre eux des germes de mécontentement et de défiance. Pour avoir occasion de les développer, il commença à entrer en traité avec eux. (1)

Des trêves furent donc, à plusieurs reprises, conclues pour un ou deux jours, puis interrompues par des hostilités, puis renouvelées; tandis que des conférences furent ouvertes à la Grange aux-Mercièrs, près de Bercy. Le comte du Maine, le sire de Précigny, président de la chambre des comptes, et Jean Dauvet, premier président de Toulouse, y traitoient pour le roi; le comte de Saint-Pol, le duc de Calabrè, le comte de Dunois, pour les princes, avec d'autres encore, car chacun vouloit avoir ses représentans aux conférences. Louis avoit donné ordre à ses commissaires d'écouter toutes les demandes, de donner des espérances à toutes les ambitions; de tenter la cupidité de tous les subalternes. Quoique son armée fût fort belle, il ne vouloit pas l'exposer aux chances d'une bataille, d'autant plus qu'il se défioit du comte du Maine et de presque tous les seigneurs qui continuoient à se ranger sous ses étendards. Mais cette défiance même, comparée à l'accueil qu'il faisoit à ses ennemis, contribuoit à ébranler ses partisans. Chacun voyoit que pour obtenir de lui des

(1) Phil. de Comines. L. 1, c. 9, p. 383. — Olivier de la Marche, p. 83.

465. dignités et de l'argent, il valoit mieux le menacer que le servir. Il étoit dupe de sa propre finesse, et il doubloit ses dangers par son excessive prudence. En effet, dans les conférences, qu'on nommoit souvent le marché de la Grange-aux-Merciers, tandis qu'il achetoit à prix d'argent les serviteurs des princes, il en perdoit beaucoup des siens. Chaque jour on voyoit dix ou douze gentilshommes passer de son camp à celui des seigneurs; les bourgeois de Paris commençoient à murmurer; irrités et humiliés de voir que le roi ne garantissoit point leurs campagnes ravagées; les provinces étoient abandonnées sans défense, aux princes, et le duc de Bourbon méditoit une attaque sur la Normandie. (1)

Louis sentoit le désavantage de ces négociations prolongées, sa défiance s'accroissoit par les défections qu'il avoit déjà éprouvées. Cependant il ne pouvoit se résoudre à livrer bataille, quoiqu'il y eût eu déjà plusieurs canonnades assez vives au travers de la rivière, et qu'il eût empêché les Bourguignons de la repasser au Port-à-l'Anglais. Il desiroit plutôt se trouver en personne aux conférences, comptant en même temps sur son adresse, sur la grandeur des promesses qu'il pourroit faire, et sur la bon-

(1) Phil. de Comines. L. I, c. 9, p. 590. — Olivier de la Marche, c. 35, p. 83. — J. de Troyes, p. 79.

homie et la grâce qu'il savoit mettre dans ses discours. Le 16 septembre, il proposa au comte de Saint-Pol de venir le trouver, lui donnant pour otage le comte du Maine, et ils eurent ensemble un entretien de deux heures. Mais quelque envie qu'eût le roi de conclure, les demandes des princes étoient si exorbitantes, qu'il fut forcé à les rejeter; les hostilités furent dénommées de nouveau le 18, et il retira ses troupes du Port-à-l'Anglais, pour éviter un combat (1). Les princes demandoient en quelque sorte un partage du royaume entre eux. C'étoit l'exécution du projet qu'ils avoient formé sur la fin du règne de Charles VII, quand ils avoient cherché à exclure Louis de la succession. La maladie trop rapide du vieux monarque les avoit seulé empêchés de le mettre à exécution.

Le 21 septembre, le gouverneur de Pontoise livra cette ville aux Bretons, Louis XI fut d'autant plus alarmé de sa trahison, qu'il lui avoit été recommandé par Joachin Rouhault, maréchal de France, en qui jusqu'alors il avoit eu une entière confiance (2). Cinq jours après il fut averti qu'une des portes de la Bastille avoit été laissée ouverte toute la nuit, et que les Français sur les murs du quartier Saint-Antoine

(1) Phil. de Comines. L. I, c. 9, p. 389. — J. de Troyes, p. 85.

(2) J. de Troyes, p. 87.

1465. avoient été encloués; mais la garde bourgeoise avoit pris l'alarme; elle s'étoit rassemblée en allumant de grands feux, et rien n'avoit été tenté contre la ville (1). Enfin le vendredi 27 septembre, Rouen fut livré au duc de Bourbon; et ce fut la veuve du sire de Brezé, sénéchal de Normandie, tué à la bataille de Montlhéry, qui ménagea cette dernière trahison. (2).

La nouvelle de la perte de Rouen détermina Louis à consentir à toutes les concessions qui lui étoient demandées par les princes. Il avoit déjà eu une conférence personnelle avec le comte de Charolais. Il étoit arrivé en bateau, par la rivière, jusque vis-à-vis de l'armée de Bourgogne, et ayant fait appeler Charolais, il lui avoit dit : « Mon frère, m'assurez-vous ? » Celui-ci ayant répondu « Monseigneur, oui, comme frère », sans demander aucune autre garantie, il étoit descendu aussitôt parmi les Bourguignons, avec les sires du Lau, de Montauban et de Melun. Il avoit félicité Charles, en riant, de s'être montré homme de parole, en le faisant repentir, avant la fin de l'an, du message qu'il lui avoit envoyé par le chancelier Morvilliers; et, reprenant ensuite plus sérieu-

(1) J. de Troyes, p. 93. — Phil. de Comines. L. I, c. 11, p. 397.

(2) J. de Troyes, p. 98. — Amelgard. *Lud.* XI. L. II, c. 7, f. 241.

1465.
 sement, il avoit désavoué Morvilliers de tout ce qu'il avoit dit de blessant dans cette occasion. Il étoit ensuite entré immédiatement en négociation, et s'étoit montré disposé à accorder tout ce que le comte de Charolais demandoit pour lui-même ; mais il avoit fait plus de difficultés sur les demandes des autres princes, et il avoit entre autres refusé d'accorder en apanage la Normandie à son frère le duc de Berri. (1)

Mais, dès que Louis reçut la nouvelle de la défection de Rouen, qui fut bientôt suivie de celle de toute la Normandie, il fit demander une seconde conférence au comte de Charolais, en dehors de son camp, à Conflans. Il étoit accompagné seulement par cent chevaux des Écossais de sa garde ; le comte vint à lui, laissant son escorte en arrière, et ils se promènèrent sur le chemin qui mène à Paris, si préoccupés de leur conversation qu'ils ne s'aperçurent point qu'ils entroient dans un grand boulevard occupé par la garnison de Paris, et où le comte étoit absolument au pouvoir du roi. Celui-ci, en abordant le comte de Charolais, qu'il appeloit son frère, parce qu'en effet il avoit été marié à sa sœur Catherine, lui annonça, le premier, la révolte des Normands, et la résolution qu'elle lui faisoit prendre de céder à la fortune, et de

(1) Philippe de Cominés. E. I, c. 12, p. 403.

1465.

consentir à toutes les conditions sur lesquelles il avoit disputé jusqu'alors : la principale étoit, en effet, l'abandon de cette même Normandie à son frère. Il auroit cû manquer à ce qu'il devoit, à la couronne de France, dit-il, en démembrant ainsi le royaume ; mais, puisque les Normands, l'avoient fait d'eux-mêmes, il cesseroit de s'y opposer. Toutes les bases du traité étant ensuite convenues entre eux, Louis fit ramener Charolais à son camp par une cinquantaine de chevaux à lui. Ce camp étoit dans une grande fermentation : Saint-Pol, Contay, Haut-Bourdin, le maréchal de Bourgogne et les autres seigneurs de l'armée de Charolais ne croyoient jamais le revoir ; ils rappeloient l'aventure du pont de Montreaux, et croyoient moins encore à la foi de Louis XI qu'à celle de son père. Le maréchal de Bourgogne cependant avoit fait rentrer l'armée dans le camp, en disant : « Si ce jeune prince, fol et enragé, s'est allé perdre, ne perdons pas sa maison, ni le fait de son père, ni de nôtre, et, pour ce, que chacun se retire en son logis, et s'y tienne prêt, sans se troubler de fortune qui advienne ; car nous sommes suffisans, nous tenant ensemble, de nous retirer jusques es marches de Flaïnault, ou de Picardie, ou en Bourgogne. » Lorsque Charolais revint auprès de ce vieux serviteur, grâce à la bonne foi de Louis XI, il le pria de ne point

le tancer pour *sa grande folie*, dont il s'étoit aperçu trop tard. (1)

La trêve fut proclamée dans les deux camps le 1^{er} octobre : depuis ce jour jusqu'au 30, où la paix fut enregistrée au parlement, et publiée, le roi continua à montrer aux princes, et surtout au comte de Charolais, une amitié et une confiance, presque illimitées. Il fournissoit leur camp de vivres, il accueilloit leurs soldats dans Paris ; il assistoit aux revues de leur armée sans gardes, s'abandonnant entre leurs mains (2) ; enfin il accorçoit à leurs demandes des conditions qui sembloient le mettre dans leur absolue dépendance. Trente-six commissaires furent nommés par lui pour réformer dans le royaume tous les abus, dont les princes s'étoient plaints : le passé devoit être mis en oubli ; nul ne pouvoit reprocher à autrui ce qu'il avoit fait pendant la guerre, et toutes les confiscations qu'avoient prononcées les tribunaux étoient révoquées. Le roi accorçoit, à son frère, comme apanage, et en échange contre le Berri, le duché de Normandie et d'Alençon, pour être transmis en héritage à ses enfans, de mâle en mâle. Il restituoit au comte de Charolais les villes de la Somme qu'il avoit si récemment rachetées, se réservant

(1) Phil. de Comines, L. I, c. 13, p. 414.

(2) J. de Troyes, 90, 416.

1465. seulement de pouvoir les racheter de nouveau, non de lui, mais de ses héritiers, au prix de deux cent mille écus d'or. Il lui abandonnoit, de plus, en propriété perpétuelle, Boulogne, Guines, Roye, Péronne-et Montdidier. Il donnoit au duc de Calabre, régent de Lorraine, Mouzon, Sainte-Menehould, Neufchâteau, cent mille écus comptant, et la solde de cinq cents lances pour six mois. Il abandonnoit au duc de Bretagne la régale, objet de leur querelle, et une partie des aides; il lui cédoit Étampes et Montfort, et il faisoit des présens à sa maîtresse, la même dame de Villequier, qui avoit été auparavant maîtresse de Charles VII. Il donnoit au duc de Bourbon plusieurs seigneuries en Auvergne, cent mille écus comptant, et la solde de trois cents lances; au duc de Nemours, le gouvernement de Paris et de l'Île-de-France, avec une pension et la solde de deux cents lances; au comte d'Armagnac, les châtellemes de Rouergue, qu'il avoit perdues, une pension, et la solde de cent lances; au comte de Dunois, la restitution de ses domaines, une pension, et une compagnie de gendarmes; au sire d'Albret, diverses seigneuries sur sa frontière. Il rendoit au sire de Lohéac l'office de maréchal, avec deux cents lances; il faisoit Tannequiel du Châtel grand-écuyer; de Baill, amiral; le comte de Saint-Pol, connétable. Il payoient enfin à

Antoine de Chabannes, comte de Dammartin; il lui rendoit tous ses biens, et lui accordoit une compagnie de cent lances. Telles étoient les principales clauses de ce traité de Conflans, le plus humiliant que des sujets rebelles eussent jamais arraché à la couronne, mais aussi le plus dégradant pour le caractère des princes ligués, car ils terminoient, en se partageant les dépouilles du peuple, aussi-bien que celles du roi, la guerre qu'ils avoient entreprise sous le prétexte du bien public. (1)

(1) Le traité de Conflans se trouve dans les Preuves de Godefroy à Comines, édit. de Bruxelles, 1723, in-8°. T. IV, sous la date du 5 octobre, p. 68-85, avec un autre accord à Saint-Maur-des-Fossés, du 29 octobre, p. 85-97, et la protestation secrète de Louis XI en parlement, contre ce traité, p. 97. — Les mêmes, dans Dumont, Corps diplomatique. T. III, p. 335, 337, 340, et dans les Ordonnances de France. T. XVI, p. 355-413, — et Actes de Bretagne, T. III, p. 104-114. — Sur ces négociations, voyez Philippe de Comines. T. X, L. I, c. 14, p. 418. — J. du Clercq, T. XV, c. 52, 53, p. 64-83. — J. de Troyes. T. XIII, p. 111. — Olivier de la Marche, T. IX, c. 35, p. 89 — Continuat. de Monstrelet, f. 122. — Amelgard. *Lud.* XI, L. II, c. 9, f. 247. — Plancher, Hist. de Bourgogne, T. IV, L. XX, p. 339. — Lobineau, Hist. de Bretagne, L. XIX, p. 698. — D. Morice, Hist. de Bretagne, L. XIII, p. 97. — *Belcarit comment. rer. Gallicar.* L. I, p. 27. — *Guagnini Compend.* f. 144. — Duclos, L. III, p. 243. — Barante, T. VIII, p. 534-542.

CHAPITRE XV.

Changement dans la politique de Louis XI; il reprend la Normandie à son frère. — Charolais détruit Dinant; il succède à son père. Sa guerre contre Liège. — Louis abandonne les Liégeois; il assemble à Tours les États-Généraux; il force le duc de Bretagne à signer le traité d'Angenis. 1465—1468.

LA guerre du bien public opéra un grand changement et dans la politique et dans les sentimens de Louis XI. Elle augmenta le mépris qu'il avoit conçu pour les hommes, et elle l'affranchit du respect qu'il conservoit encore pour la morale. Jusqu'alors, la haine qui se manifestoit contre lui sembloit n'être point motivée; rien ne l'avoit encore signalé comme indigne de la confiance, ou des grands ou du peuple. On lui avoit reproché sa conduite envers son père : il s'étoit enfui de sa cour, il est vrai; mais Charles, dominé par ses favoris, et accoutumé à laisser commettre sous ses yeux les plus odieuses violences, justifioit assez les craintes de Louis. Depuis que lui-même il étoit monté sur le trône, on l'avoit vu inquiet, actif, défiant, avide,

quelquefois manquant de foi; cependant, si on le comparoit à tous ceux qui l'avoient précédé, on devoit encore reconnoître en lui un bon roi. Son activité n'avoit tendu qu'à maintenir la paix dans tout son royaume, qu'à réconcilier la France avec tous les peuples étrangers. Il avoit conclu des traités avec les rois de Castille et d'Aragon, qui lui avoient valu l'acquisition du Roussillon et de la Cerdagne; en Italie, il s'étoit assuré l'alliance de François Sforza duc de Milan, le plus habile prince de son temps; il avoit obtenu celle du pape par le sacrifice de la *Pragmatic-Sanction*, chère à l'université et au parlement, mais odieuse à l'Église et au peuple. En Angleterre, il avoit recherché l'amitié du comte de Warwick, qu'on nommoit déjà le faiseur de rois, et par elle il avoit conclu une trêve avec Édouard IV, qui se prolongeoit d'année en année. Ses négociations avec la Bourgogne avoient été couronnées de succès tant que le duc Philippe avoit régné, car il avoit conservé son amitié, tout en recouvrant de ses mains les villes de la Somme.

A l'intérieur, son gouvernement, jusqu'à l'explosion de la guerre du bien public, sembloit de même avoir été prospère. On lui avoit reproché d'avoir écarté tous les conseillers de son père, mais il avoit contre eux de justes sujets de ressentiment et de défiance, et quand on se

1465. souvent de ce qu'il avoit éprouvé de leur part ; on peut plutôt louer son indulgence et son support de n'en avoir puni aucun , que blâmer sa sévérité. Il avoit maintenu , aggravé même des impositions onéreuses , mais en même temps il avoit établi un grand ordre dans ses finances ; il ne se laissoit point voler par ses trésoriers , et il ne dissipoit point lui-même, pour ses plaisirs ou sa vanité, l'argent de son peuple ; il payoit régulièrement ses soldats , et il ne leur permettoit jamais de vexer les campagnards ou les bourgeois. Les grands se plaignoient qu'il ne gouvernoit point par leurs conseils ; qu'il ne les admettoit point dans sa confiance , mais c'étoit leur faute s'ils ne savoient pas le persuader , car il écoutoit tout le monde , il cherchoit partout les talens et les lumières , et sa familiarité encourageoit jusqu'au moindre de ses sujets. Enfin , il avoit déjà inspiré la terreur par quelques supplices cruels , mais il ne s'étoit point en cela distingué de ses prédécesseurs. C'étoit son père qui avoit nommé grand - prévôt de l'hôtel Louis Tristan l'Hermitte , gentilhomme que Dunois avoit fait chevalier en 1451 , pour s'être distingué à la prise de Fronsac. Cet homme sanguinaire étoit chargé de veiller à la sûreté du monarque ; il faisoit pendre ou jeter dans un sac à la rivière , sans forme de procès , ceux qui excitoient sa défiance ; mais ces exécutions subites , qui n'avoient encore

atteint que des hommes obscurs , étoient alors si communes , le connétable de Richemont en avoit donné avant lui de si fréquens exemples , qu'on ne les remarquoit pas même. 1465.

La guerre du bien public parut avoir agi sur l'esprit de Louis XI, de manière à lui faire conclure qu'il étoit peu nécessaire de gêner ses inclinations, puisque ses grands et son peuple étoient aussi émpressés à le blâmer pour le bien que pour le mal qu'il faisoit, et que les bienfaits qu'il avoit répandus n'avoient excité aucune reconnoissance. Il avoit vu tous les princes du sang conspirer contre lui, sans provocation, sans motif, seulement parce qu'ils se défioient de son habileté, et qu'ils ne vouloient pas lui voir augmenter la puissance de la France. Il les avoit vus manquer à leurs devoirs de sujets et de princes, aussi-bien qu'à la foi tout récemment jurée; et il en conclut que les devoirs et la foi étoient des liens moins puissans encore qu'il ne l'avoit cru. Ceux qu'il avoit comblés de plus de bienfaits, ceux qu'il avoit tirés des prisons de Charles VII, ou relevés de condamnations capitales, avoient spéculé sur sa mort à la bataille de Monllhéry, et manifesté l'intention, ou de le précipiter du trône, ou de le réduire si bas qu'ils n'eussent jamais plus lieu de le craindre. Les guerriers les plus illustres du règne précédent, ceux dont la France célébroit les vertus, Dunois,

1465. Lohéac, Tannegui du Châtel, s'étoient rangés parini les conspirateurs; ils avoient songé à l'exclure de la succession au mépris des lois de la monarchie, et ils ne s'étoient pas montrés plus scrupuleux que le comte de Dammartin, ou tel autre des courtisans de son père, dont il avoit de tout temps connu la haine.

Louis XI n'en conçut de colère contre personne : il ne vit dans ces événements qu'une leçon de politique. Comme dans les jeux de cartes, qui, récemment inventés, occupoient alors beaucoup la pensée, il conclut qu'il avoit mal joué, et qu'il falloit changer de main ; il travailla donc à refaire son jeu, en reprenant les uns, écartant les autres, sans plus d'affection, d'estime ou de pitié pour les hommes qu'il choisissoit ou qu'il rejetoit, qu'il n'en auroit eu pour ces figures peintes. Il n'apprécioit chaque personnage que d'après son pouvoir de servir ou de nuire ; il ne gardoit de rancune à aucun ; il faisoit même plus de cas de celui qui en lui nuisant davantage avoit mieux prouvé son habileté ; mais s'il ne trouvoit pas avantageux de se servir de lui, il étoit tout prêt à le faire périr sans haine, sans esprit de vengeance, seulement pour qu'un autre ne s'en servit pas contre lui.

Les plus malhabiles lui paroissent ceux qui lui étoient demeurés fidèles sans le bien servir. Plusieurs lui avoient donné de justes raisons de

craindre qu'ils ne fussent secrètement liés avec ses ennemis, et n'avoient point su profiter de sa crainte pour lui extorquer de bonnes conditions. Ce furent les premiers dont il songea à se défaire. 1465.

Pendant tout le mois d'octobre, le roi avoit vécu au milieu de tous les princes mécontents avec lesquels il traitoit, et qu'il avoit eu le loisir de bien étudier. Le 3^e octobre fut le jour fixé pour mettre, au château de Vincennes, le traité à exécution. Le roi donna, pour cette journée, la garde de ce château au comte de Charolais, en garantie de la sûreté des princes, et dans ce château même le roi reçut successivement l'hommage de son frère Charles de France pour le duché de Normandie, du comte de Charolais pour les terres de Picardie qu'il lui rendoit, puis de tous les seigneurs qui avoient quelque hommage à lui faire. Le comte de Saint-Pol fit le serment de son office de connétable; des lettres de pardon furent distribuées à tous ceux à qui elles avoient été promises, ensuite tous les seigneurs prirent congé et du roi; et l'un de l'autre, et ils partirent le même jour dans toutes les directions. Le duc de Bretagne accompagnoit Charles de France en Normandie, dont il alloit prendre possession; Louis XI accompagna le comte de Charolais jusqu'à Villiers-le-Bel, village à quatre lieues de Paris, et ce fut là qu'ils se séparèrent l'un de

1465. l'autre, le dimanche 3 novembre, avec de grandes démonstrations de courtoisie et d'affection mutuelle. (1)

Dès que, par le départ des princes, Louis XI se retrouva en liberté, il s'occupa de choisir de nouveaux amis et de se donner de nouveaux instrumens. Dans la guerre du bien public, les seuls princes qui eussent paru se ranger de son parti étoient ceux de la maison d'Anjou; mais il n'étoit nullement content d'eux. Le roi René, qu'il avoit laissé à Sautmur, ne lui avoit donné d'autre aide qu'une lettre qu'il avoit écrite à son fils, pour l'engager à ne pas se joindre aux rebelles (2). Le comte du Maine avoit commandé pour lui un corps d'armée considérable, mais sa conduite lâche ou perfide à Montlhéry avoit été; bien près de lui causer la perte de sa couronne. Le duc de Calabre enfin, fils de René, s'étoit joint avec les Lorrains aux princes ligüés, et on l'avoit estimé entre eux le plus brave et le plus exercé aux armes, comme sa troupe étoit la meilleure et la plus en ordre (3). Dès-lors, Louis regarda les princes de la maison d'Anjou comme des serviteurs ou inutiles ou dangereux; le comte

(1) Philippe de Cominés, L. I, c. 14, p. 119. — Jacq. du Clercq, T. XV, L. V, c. 53, p. 81.

(2) Histoire de René d'Anjou, par Villeneuve-Bargemont, T. II, L. V, p. 159-162.

(3) Phil. de Cominés, T. X, L. I, c. 11, p. 399-401.

du Maine lui parut particulièrement inépte, 1465.
puisqu'il le soupçonnoit de l'avoir trahi sans
avoir su en tirer parti ; il cessa donc de le ménager,
et l'année suivante, il lui ôta le gouvernement de Languedoc, que le comte du Maine
avoit conservé vingt-six ans.

D'autre part, Jean II, duc de Bourbon, lui
avoit fait sentir qu'il avoit plus de pouvoir de
nuire que Louis XI ne l'avoit cru d'abord. Il
avoit, le premier, pris les armes contre lui, au
moment où le roi, qu'il trompoit, comptoit assez
sur lui pour invoquer son secours. Après avoir
signé l'armistice de Rióm, le 4 juillet, il l'avoit
violé sans scrupule, et étoit venu poursuivre le
roi devant Paris ; il avoit enfin soulevé la Nor-
mandie, et par ce dernier succès il avoit déter-
miné le roi à signer le traité de Conflans. Le duc
de Bourbon étoit intimement lié avec les princes
soulevés dans le midi, le duc de Nemours, le
comte d'Armagnac, le sire d'Albret, et le vicomte
de Polignac ; c'étoit lui qui leur avoit fait pren-
dre et poser les armes ; il étoit beau-frère du roi,
ayant épousé Jeanne, fille de Charles VII. Il avoit
trois frères légitimes, l'un archevêque de Lyon,
le second sire de Beaujeu, et le troisième évêque
de Liège ; plusieurs frères bâtards, puissans dans
le clergé ou dans l'armée, et plusieurs sœurs qui
avoient contracté de grands mariages. Louis,
par toutes ces considérations, désira s'assurer

1465. entièrement de lui. Le 19 novembre, il le nomma son lieutenant-général dans l'Orléanais, le Blésois, la Sologne, le Berri, le Lyonnais, l'Albigeois, le Velay, Vivarais, Gévaudan, Rouergue, Quercy, Limousin et Périgord. Peu content d'une si immense faveur, il lui donna encore, le 5 juin 1466, le gouvernement de Languedoc, avec vingt-quatre mille livres de pension (1). A ce prix Louis se crut assuré de son beau-frère, et l'employa désormais à détruire ceux avec lesquels il avoit été jusqu'alors associé.

Le roi fit en même temps d'autres changemens moins importans dans ses conseils, mais d'après les mêmes principes. Dès le 4 novembre, il rendit la place de prévôt de Paris à Robert d'Estouteville, créature de son père, qu'il avoit destitué et mis à la Bastille (2). Le 7, il nomma premier président du parlement de Paris, Jean Dauvet, président de celui de Toulouse, qu'il avoit employé dans les négociations du traité de Conflans; et le 9, il rendit l'office de chancelier à Jean Jouvenel des Ursins; destituant Morvilliers, qui, par son arrogance, avoit si vivement offensé contre lui le comte de Charolais : beaucoup d'autres serviteurs plus obscurs furent en même temps rappelés aux emplois qu'ils occupoient

(1) Hist. de Languedoc, T. V, L. XXXV, p. 32.

(2) J. de Troyes, greffier de l'Hôtel-de-Ville de Paris, T. XIII, p. 112.

sous Charles VII. Dans le même mois de novembre, le roi confirma les privilèges de la ville de Paris, en y joignant les expressions les plus flatteuses pour la bourgeoisie; puis il partit pour Orléans, afin de surveiller de plus près l'exécution de ses nouveaux projets. (1)

Entre les princes qui avoient pris part à la ligue du bien public, la plupart ne lui donnoient déjà plus d'inquiétude. Le duc de Bourbon lui répondoit de tous ceux du midi; Louis travailloit à regagner le duc de Calabre, en lui faisant espérer qu'il donneroit en mariage Anne sa fille aînée à Nicolas, marquis de Pont-à-Mousson, fils de ce duc (2). Le comte de Charolais, le plus redoutable de tous, étoit déjà engagé dans une entreprise difficile. En partant de Paris il s'étoit mis en route par Amiens pour prendre possession des villes de la Somme, puis par Mézières pour le pays de Liège. Il se proposoit de châtier les puissantes communes de cet évêché, surtout Dinant et Liège, villes riches, populeuses, manufacturières, dont son père avoit injustement usurpé les privilèges; mais qui saisissoient toutes les occasions de les recouvrer par les armes. Louis XI les avoit excitées contre le duc de Bourgogne, en leur promettant de puissans

(1) J. de Troyes, p. 114. — *Guaguini Compendium*, L. X, p. 144, verso.

(2) Duclos, Hist. de Louis XI, T. I, L. IV, p. 264.

1465. secours, il les avoit abandonnées ensuite, et ne les avoit point comprises dans le traité de Conflans. Les habitans de Dinant avoient fait un mannequin à l'image de Charolais ; ils l'avoient revêtu de ses armes, et ils l'avoient pendu à un gibet devant la ville de Bouvines, qui appartenoit au duc de Bourgogne (1); et ce comte, ardent à s'en venger, avoit fait publier dans tous les États de son père un ordre à tous ceux qui portoient les armes, sous peine de la corde et de confiscation de corps et de biens, de se trouver à Mézières, le 5 novembre, prêts à le suivre pour la guerre de Liège. C'étoit toujours par de telles menaces qu'il rassembloit ses armées, et par la terreur qu'il conduisoit ses soldats. Il n'y avoit si grand personnage sous ses ordres qu'il ne frappât du bâton s'il étoit en colère, ou qu'il ne fît périr dans les supplices s'il éprouvoit de la résistance. (2)

Sans rien faire pour les habitans de Dinant et de Liège, Louis comptoit qu'ils occuperoient longtemps son beau-frère de Charolais : ces bourgeois, fiers, turbulens, accoutumés aux armes, croyoient, dans leur ignorance, pouvoir se mesurer aux plus grands princes. Louis n'avoit donc plus à s'inquiéter que de son frère Charles et du duc de Bretagne, qui, avec Dammartin, Dunois,

(1) Jacq. du Clercq, T. XV, L. V, c. 47, p. 51.

(2) Jacq. du Clercq, c. 54, p. 83.

Lohéac, et les autres moindres confédérés, avoient pris la route de la Normandie. Ils regardoient cette riche province, qui produisoit seule un tiers des revenus de la couronne, comme destinée à satisfaire l'ambition et la cupidité de tous. 1465.

L'avidité de ces seigneurs ne tarda pas à brouiller les deux ducs. Odet d'Aydie, sire de Lescun, habile intrigant, favori du duc de Bretagne, et qui peut-être étoit secrètement gagné par les présens que lui prodiguoit Louis XI, s'étoit fait promettre par Charles de France le gouvernement de Rouen : les jeunes gens qui se croyoient le plus avant dans la faveur du frère du roi, ressentirent beaucoup de jalousie de ce que la plus belle des places dont il pouvoit disposer leur étoit enlevée. Jean de Lorraine, sire de Harcourt; Louis de Harcourt, évêque de Bayeux; les sires du Bueil, de Chaumont, d'Aillon et d'Amboise, prirent à tâche d'éveiller dans l'esprit du jeune Charles l'envie et la défiance qu'ils ressentoient eux-mêmes, non seulement contre Odet d'Aydie, mais contre son maître le duc de Bretagne. Ils firent répandre parmi les bourgeois de Rouen, que le duc de Bretagne, afin de demeurer leur maître, vouloit emmener dans son pays le frère du roi, qui venoit d'être nommé duc de Normandie; d'autres avertirent le duc de Bretagne que, s'il se

1465. montrait dans Rouen, un guet-apens lui étoit préparé. Les deux ducs s'étoient arrêtés au mont Sainte-Catherine, où ils se préparoient pour l'entrée solennelle qu'ils devoient faire à Rouen le 25 novembre, lorsque tout à coup les bourgeois soulevés arrivèrent en force à Sainte-Catherine, enlevèrent Charles, sans lui donner même le temps de s'habiller, et l'introduisirent sans pompe avec ses amis dans leur ville. (1)

Le duc de Bretagne, étonné de cette manifestation d'hostilité, blessé de la défiance que le nouveau duc de Normandie ne tarda pas à faire paroître, aigri par les insultes auxquelles les Bretons se trouvèrent en butte de la part des Normands, se vit contraint à reprendre la route de sa province avec sa petite armée. Il traversa pour cela la Basse-Normandie. Les commandans des villes lui ouvrirent leurs portes; mais, soit qu'il profitât de précédens ordres donnés par Charles, ou qu'il cédât à une colère subite, ou enfin qu'il exécutât un plan concerté d'avance, on le vit bientôt en possession de Coutances, d'Avranches, de Bayeux, de Caen, de Saint-James-de-Beuvron, et de Pontorson. Louis,

(1) Phil. de Comines, L. I, c. 15, p. 423. — Jacq. du Clercq, L. V, p. 85. — Amelgard. *Lud.* XI, L. II, c. 10, f. 250. — Lobineau, Hist. de Bretagne, L. XIX, p. 698. — D. Morice, Hist. de Bretagne, L. XIII, p. 98.

qui veilloit ses mouvemens, d'Orléans, où il avoit déjà rassemblé quelques troupes, accourut aussitôt en Normandie, et fit offrir au duc de Bretagne de le maintenir dans les villes dont il venoit de s'emparer, et de se lier à lui par une plus intime amitié. Ils se réunirent à Caen, où ils signèrent, le 23 décembre, un traité par lequel le duc de Bretagne s'engageoit à servir désormais Louis en bon, vrai et loyal parent et serviteur, renonçant, pour lui, à toute autre alliance qu'à celles du duc de Calabre et du comte de Charolais, et même à la leur s'ils attaqueroient le roi les premiers. Tandis que Louis promettoit au duc de le défendre envers et contre tous; il renouveloit l'abandon de ses prétentions à la régale des évêchés de Bretagne, et recevoit dans sa grâce et sous sa sauvegarde, les comtes de Dunois et de Daumartin, le maréchal de Lohéac, le sire de Lescun et le vice-chancelier Rouville (1). Ce fut pour les trois premiers l'occasion, non seulement d'un pardon, mais d'une réconciliation complète avec le roi, qui dès-lors commença à faire usage de Daumartin surtout, comme du plus habile et du moins scrupuleux des hommes d'État de son

(1) Actes de Bretagne, T. III, p. 113, 115, 116. — D. Morice, Hist. de Bretagne, L. XIII, p. 99. — D. Lobineau, Hist. de Bretagne, L. XIX, p. 698. — Dumont, Corps diplom. T. III, p. 540.

1465. temps. Louis, ayant ainsi complètement isolé son frère Charles, crut pouvoir ne pas tenir plus de compte à son égard du traité de Conflans que s'il n'eût jamais existé. Il entra par Sées, Argentan et Falaise dans l'apanage qu'il venoit de lui accorder, en même temps que le duc de Bourbon prenoit Évreux et Vernon, et le sire de Melun, Gisors et Gournai. Leurs trois corps d'armée se réunirent ensuite devant Rouen. Charles de France effrayé, fit demander avec instance des secours au comte de Charolais; mais celui-ci étoit trop occupé dans le pays de Liège pour lui donner aucune assistance. Charles recourut alors au duc de Bretagne; celui-ci s'avança jusqu'à Honfleur pour le recevoir dans
1466. cette ville, et, le 10 janvier 1466, il envoya un sauf-conduit au frère du roi, qui ne tarda pas à s'y rejoindre, tandis que Rouen capitula et se soumit au roi, ainsi que tout le reste de la Normandie. (1)

Quoique le duc de Bretagne; dans son ressentiment, eût sacrifié le prince Charles par le traité de Caen, il fut alarmé de voir que sa ruine avoit été si rapide et si complète; il craignit que son tour, et celui de tous ceux qui avoient signé la ligue du bien public, ne suivît bientôt.

(1) Jacq. du Clercq, T. XV, p. 85. — J. de Troyes, T. XIII, p. 117. — Amelgard, *L. XI*, L. II, c. 10, f. 250, et c. 11, p. 253.

Il envoya donc Rouville et le chancelier Chauvin pour intercéder pour lui auprès du roi, et il obtint un compromis, par lequel le prince Charles remettoit la décision de son apanage, aux ducs de Bretagne, de Calabre et de Bourbon. Louis faisoit alors espérer qu'au lieu de la Normandie, il donneroit le Dauphiné à son frère; celui-ci ayant suivi le duc François en Bretagne, fixa sa résidence au château de l'Herminie. Pendant ce temps, Louis reprenoit tranquillement possession de toute la Normandie, faisoit noyer le sire d'Esternay, et quelques hommes moins considérables, qui avoient eu part au dernier soulèvement de cette province, et traitoit au contraire tous les hommes marquans qui l'avoient trahi, avec la même affabilité que s'il n'avoit eu contre eux aucun sujet de ressentiment. (1)

Louis ne vouloit pas s'exposer à une seconde ligue des princes contre lui; il travailloit à les brouiller les uns avec les autres, à s'attacher ceux qui lui avoient inspiré le plus de crainte, et à se défaire au contraire des serviteurs qui lui étoient restés fidèles pendant la guerre du bien public, mais qu'il regardoit comme l'ayant

(1) Philip. de Comines, T. X, l. I, c. 15, p. 423, et c. 26, p. 427. — Olivier de la Marche; T. IX, c. 35, p. 91. — J. de Troyes, T. XIII, p. 119. — Jaq. du Clercq, c. 56, p. 87. — Amelgard. *Lud.* XI, c. 13, f. 258, et c. 14, f. 260.

1466. mal servi. Parmi eux-ci, il avoit absolument retiré sa confiance à Jean, comte de Nevers, qui n'avoit pas pu arrêter les progrès du comte de Charolais. Il lui avoit précédemment promis la réversion du comté-pairie d'Eu, après la mort de Charles, d'Artois, parvenu alors à un grand âge, et en qui cette branche de la maison royale étoit près de s'éteindre. Il retira sa promesse pour accorder cette réversion à Marie de Savoie, sœur de sa femme, qu'il maria en même temps au comte de Saint-Pol, son nouveau connétable (1). A la bataille de Montlhéry, Saint-Pol lui avoit donné plus de souci qu'aucun autre de ses ennemis, et il vouloit se l'attacher. Il ôta à Charles de Melun sa charge de grand-maître-d'hôtel pour la donner au sire de Croy, et à Philippe de Melun son père, le gouvernement de la Bastille pour le donner à Hugues de Chavigny; il fit arrêter Antoine de Châteauneuf, seigneur du Lau, qu'on avoit jusqu'alors regardé comme son favori, sans expliquer les motifs de sa disgrâce; enfin il accorda au comte de Dammartin une compagnie de cent lances, et il fit avec lui plusieurs échanges de terres à sa convenance; témoignant assez hautement qu'aucun seigneur ne lui inspiroit plus d'estime, parce qu'aucun n'avoit su

(1) Ce don fut accompli à Montargis le 14 avril 1466. Du mont, *Congés diplom.* T. III, p. 346.

lui faire plus de mal (1). D'autre part, pour s'attacher toujours plus le duc de Bourbon, il donna au bâtard de Bourbon son frère une de ses filles naturelles en mariage, avec l'office d'amiral de France, demeuré vacant par la mort du sire de Montauban. (2) 1466.

Par tous ces changemens, Louis croyoit s'être assuré d'avoir désormais un parti parmi les princes, et d'avoir en même temps des hommes plus habiles et plus dévoués dans le conseil; mais il ne pouvoit pas se dissimuler, d'autre part, qu'il avoit redoublé la défiance de tous, en se jouant, pour dépouiller son frère, du traité qu'il avoit signé avec eux tous à Conflans. Charles redemandoit un apanage, tantôt en se justifiant, tantôt en invoquant la protection des garans de ce traité. Louis ne rejetoit pas absolument ses demandes; il lui offroit tour à tour pour apanage, ou le Roussillon et la Cerdagne, ou le Bas-Dauphiné, ou telle autre province que les princes du sang, bien instruits des lois du royaume, jugeroient convenable. Mais, quant à la Normandie, il déclaroit que son aliénation compromettrait l'indépendance de sa couronne; il disoit que le vœu des peuples

(1) Jean de Troyes, p. 125-129. — Ordonn. de France, T. XVI, p. 454. — Duclos, Hist. de Louis XI, L. IV, p. 264-273.

(2) J. de Troyes, p. 131.

1166. l'avoit donnée; malgré lui, à son frère; que le vœu des peuples la lui avoit reprise, et qu'ils devoient se soumettre l'un et l'autre à cette décision. Ce fut à peu près le langage qu'il tint à Olivier de la Marche, envoyé par le comte de Charolais à son frère (1), ou celui de ses propres ambassadeurs à Bruxelles.

Louis sentoit bien, en effet, que ni son frère, ni les ducs de Calabre et de Bretagne ne reprendroient les armes contre lui, s'ils n'étoient pas soutenus par la puissante maison de Bourgogne. Le duc Philippe, affoibli par de fréquentes attaques d'apoplexie, abandonnoit sans partage le gouvernement à son fils, et, sans pouvoir juger les motifs de sa politique, il embrassoit avec passion ou ses amitiés ou ses haines; et le comte de Charolais n'étoit pas homme à se laisser cajoler par de douces paroles, ou endormir dans la sécurité, tandis que ses alliés étoient dépouillés des avantages qu'il avoit demandés et obtenus pour eux. Louis ne pouvoit espérer de trêve de sa part, qu'autant qu'il seroit occupé ailleurs. Au moment où Charolais étoit sorti de France pour attaquer les Liégeois, ceux-ci, effrayés de le voir approcher avec une armée si redoutable, tandis que Louis les avoit abandonnés par le traité de Conflans, offrirent de traiter. Ils

(1) Olivier de la Marche, T. IX, c. 58, p. 91.

avoient pour évêque Louis, quatrième frère du duc de Bourbon et beau-frère de Charolais. C'étoit un prélat adonné au faste et aux plaisirs, indolent, et qui se soucioit peu du gouvernement de ses États. Mais, au lieu de respecter les privilèges de ses sujets, qui, d'après les chartes de ses prédécesseurs, avoient le droit de se gouverner presque en république, il les avoit abandonnés au joug du duc de Bourgogne, qu'il avoit nommé *mainbourg*. C'étoit le titre que portoit à Liége le premier magistrat de la république, qui étoit en même temps lieutenant de l'évêque. Par un traité signé le 22 janvier 1466, les Liégeois se soumirent non seulement à ce que Charolais fût leur mainbourg, mais encore à ce que cette fonction, avec presque tous les droits de la souveraineté, passât à ses successeurs à perpétuité. Ils lui promirent, de plus, la somme prodigieuse de six cent mille mailles d'or, qu'ils s'engagèrent à lui payer en six mois. (1)

Mais Charolais avoit trop de mépris pour des bourgeois pour pouvoir prendre soin de les protéger contre ses soldats; et, en effet, comme il se retiroit avec son armée, quelques uns de ses gendarmes prirent querelle avec des bourgeois de Saint-Tron, en tuèrent une vingtaine, et

(1) Jacq. du Clercq, T. XV, c. 56, 57, p. 91, 93. — *Belcaïi Comment. rerum Gallicar.* L. II, p. 29. — Au lieu de mailles, il dit florins du Rhin, tandis que trois mailles valent un florin.

1466.

pillèrent plusieurs maisons. D'autre part, les Liégeois étoient pleins de ressentiment et de haine, et dès que la terreur que causoit la présence de l'armée fut passée, les querelles recommencèrent. La ville de Dinant étoit alors la seconde en importance de l'évêché de Liège. Elle avoit été enrichie par des manufactures de cuivre et de laiton, qu'on nommoit alors de la *dinanderie*, et sa population étoit nombreuse et belliqueuse. Les bourgeois de Dinant avoient sans cesse des querelles avec ceux de Bouvines, de l'autre côté de la Meuse; et au printemps de 1466, soit qu'ils eussent reçu quelque nouvelle provocation, ou qu'ils fussent secrètement excités par des agens de Louis, ils attaquèrent et pillèrent plusieurs villages autour de Bouvines. Charolais étoit trop orgueilleux et trop fritable pour pardonner de tels outrages commis dans son comté de Namur. Cependant il auroit voulu marcher au secours de Charles de France et du duc de Bretagne; il n'étoit pas même sans inquiétude sur les villes du bord de la Somme, que Louis pouvoit aussi bien vouloir reprendre que la Normandie, et il les visita soigneusement au milieu de juin, en les garnissant de gens de guerre (1). Mais la colère contre les habitans de Dinant l'emporta. Il fit publier, dans les di-

(1) Jaq. du Clercq, T. XV, p. 58, p. 96.

verses provinces des Pays-Bas, l'ordre, à tous les hommes portant les armes, de se trouver dans le pays de Namur, le 28 juillet, prêts à entrer en campagne. (1)

L'armée qui s'assembla dans le Namurois, au commencement d'août, fut une des plus puissantes qu'eût encore levées la maison de Bourgogne; on y comptoit plus de trente mille soldats de toutes armes. On leur annonça que le pape avoit excommunié les habitans de Dinant pour leur désobéissance, et qu'ils n'étoient plus tenus à aucun ménagement envers eux. Le 17 août, Charolais, accompagné par le comte de Saint-Pol et les plus grands seigneurs de ses Etats, conduisit cette armée devant Dinant, et le lendemain, il se rendit maître des faubourgs, qu'il brûla : mais les bourgeois, loin de se laisser effrayer, accabloient Charolais d'invectives, et redoublaient ainsi sa colère. Il mit en batterie sa puissante artillerie, et foudroya la ville sans interruption pendant huit jours, au bout desquels une si grande partie des murailles étoit abattue que les Bourguignons pouvoient entrer de toutes parts. En vain les habitans de Dinant offrirent de se rendre, de vie sauve; en vain les Liégeois, avec quarante mille hommes de milice, s'avancèrent au secours de leurs confédérés;

(1) Jacq. du Clercq, c. 39, p. 102.

166. Charolais refusa toute capitulation, et Dinant se rendit à discrétion le mardi 25 août. L'armée entière entra dans la place, un quartier fut assigné à chacun de ses corps, puis un pillage effroyable commença, avec une régularité qui ôtoit tout espoir à ses victimes! Tout ce qui pouvoit avoir quelque valeur fut arraché des maisons, et chargé sur des bateaux qui couvroient la Metuse; tous les hommes furent garrottés, pour être vendus en esclavage, en exécution de la bulle du pape, Paul II, qui n'étoit intervenu dans cette querelle étrangère que pour aggraver, au nom de la religion, les horreurs de la guerre. Les femmes, les enfans et les gens d'église furent chassés hors des murs. Après quoi, le vendredi 28 août, après minuit, le feu fut mis à cette malheureuse ville, jusqu'alors une des plus florissantes des Pays-Bas, et elle fut détruite de fond en comble. (1)

Dès ambassadeurs de Liège étoient au camp de Charolais, à Bouvines, au temps même où la malheureuse ville de Dinant étoit en flammes; ils entendoient les soldats de cette armée féroce demander avec instance qu'on les conduisit à Liège, pour qu'ils pussent traiter de même cette

(1) Jacq. du Clercq, T. XV, c. 60, 61, p. 108-124. — Amekgard, *Jud.* XI, c. 16 et 17, f. 264-266. — Raynaldi *Annal. eccles.* 1406, §. 17. — Guaguari *Comment.* L. X, f. 143, verso. — Franc. Belcarri, L. II, p. 31.

autre ville excommuniée. Quoiqu'ils supplias-
sent Charolais de leur accorder la paix, ils ne
purent l'empêcher de venir camper devant Liège
le 6 septembre. Cependant il accepta enfin leur
soumission, et leur promesse de payer six cent
mille florins en six ans, en garantie de laquelle
ils donnèrent cinquante otages. A ces conditions,
la paix fut signée le 10 septembre, et, le 14, le
comte licencia son armée. (1)

Dinant étoit détruit, Liège étoit ruiné; mais
en sacrifiant ces courageux alliés, Louis XI avoit
obtenu son but; il avoit occupé pendant une
année son redoutable adversaire, et il s'étoit
procuré du loisir pour traiter, sans lui, avec les
ducs de Bretagne et de Calabre, les affaires de
son frère. Le duc de Calabre étoit alors absolu-
ment gagné par le roi; il se chargea au mois
d'août d'aller trouver le prince Charles en Bre-
tagne, porteur d'une commission de Louis
« pour mettre et faire venir en ses mains, di-
« soit le roi, notre dit frère Charles, et lui pro-
« mettre de le tenir en sûreté, et de lui accorder
« la somme de deniers qu'il verra être à faire
« pour sa provision de vivre. Et les choses qu'il
« promettra et accordera, nous consentons

(1) Jacq. du Clercq, *Œ.* XV, c. 64, p. 128. — Phil. de Co-
mines, T. XI, L. II, p. 1. — Olivier de la Marche,
T. IX, c. 36, p. 99. — *Œ.* de Trévies, T. XIII, p. 155. — Amel-
gard. L. II, c. 18, p. 268.

1466. « qu'il les puisse tenir de point en point....
 « nonobstant la promesse et scellé que notre dit
 « cousin nous a baillé de nous servir à l'encontre
 « de notre dit beau frère » (1) : Les termes
 mêmes de ces pleins-pouvoirs prouvent que le
 duc de Calabre s'étoit chargé d'une commission
 bien honteuse; et si le prince Charles s'étoit fié à
 lui, on peut douter qu'il eût de long-temps re-
 couvert sa liberté : mais Charles refusa ces of-
 fres; le duc de Bretagne étoit bien aise de le
 garder dans ses États. Ce dernier adressoit à
 Louis des protestations de soumission; tandis
 qu'en même temps il envoyoit secrètement des
 ambassadeurs à Edouard IV en Angleterre, et
 à Charolais en Bourgogne. Il préparoit une ligue
 nouvelle, mais l'année entière s'écoula en né-
 gociations dans lesquelles tous ces princes cher-
 choient à se tromper les uns les autres. (2)

L'une des clauses du traité de Conflans avoit
 été la convocation de trente-six commissaires,
 auxquels seroient soumises les plaintes qui
 avoient donné lieu à la ligue du bien public.
 Les commissaires nommés par le roi devoient
 être pris douze parmi les gens d'église, douze

(2) Commission en date du 8 août 1466, dans le Comines de Godefroy, T. IV, p. 182.

(2) D. Lobineau, Hist. de Bretagne, L. XIX, p. 701. — D. Morice, Hist. de Bretagne, L. XII, p. 103. — Actes de Bretagne, T. III, p. 134-137.

1466.
 parmi les chevaliers, et douze parmi les gens de justice; et ce qu'ils ordonneroient pour la réforme du royaume, devoit être dans les quinze jours approuvé par le roi et rendu exécutoire. Louis XI fit choix du comte de Dunois pour présider ces commissaires, qui furent nommés réformateurs du bien public : ils se réunirent à Paris le 15 juillet; mais ils ne se trouvèrent jamais ensemble plus de vingt-un; le sentiment de l'inutilité de leur mission détourna les autres de s'y rendre; en effet, on ne pouvoit guère s'attendre à ce que des hommes choisis par le roi, et uniquement dépendans de lui, missent des bornes à l'autorité royale. Une maladie pestilentielle qui se déclara pendant l'été à Paris, et qui devint si redoutable, que du mois d'août au mois de novembre, il y périt quarante mille personnes, servit de motif ou de prétexte aux réformateurs du bien public pour se séparer sans avoir rien fait (1). Ils se donnèrent rendez-vous à Étampes pour l'hiver suivant.

1467.
 Les réformateurs n'ayant opéré aucune réforme, le prince Charles se trouvant dépouillé de tout apanage, et le duc de Bretagne demeurant seul chargé de pourvoir à ses dépenses, le mécontentement de ces deux princes étoit toujours le même; celui du peuple et de la petite

(1) J. de Troyes, T. XIII, p. 133. — *Gauguin's Compend.* L. X, f. 145, verso.

1467. noblesse alloit croissant, car les taxes avoient été aggravées pour subvenir aux dépenses de la guerre du bien public et du traité qui l'avoit terminée. Le roi paroïssoit aussi devenir plus cruel; il avoit ordonné en Normandie le supplice d'un grand nombre de ceux qui avoient livré cette province à son frère; ils étoient jetés dans un sac à la rivière, ou décapités, et leurs têtes exposées au bout d'une lance dans les villes, sans que le peuple connût ni leur crime ni leur jugement. Cependant l'accord n'étoit plus général entre les princes contre Louis; les ducs de Bourbon et de Nemours, les comtes d'Armagnac et de Dammartin étoient désormais dévoués au roi: le dernier étoit même fort actif pour arrêter ceux que Louis XI tenoit pour suspects et les remettre entre ses mains (1). Le duc de Bretagne en voyant que les membres de la ligue du bien public s'abandonnoient ainsi les uns les autres, se jugeoit le plus exposé: il sentoit qu'au fond il avoit plus fait que les autres pour provoquer Louis, que son indépendance, au centre du royaume, où il pouvoit introduire les Anglais, étoit plus dangereuse pour la France, et que l'asile qu'il avoit accordé au frère du roi étoit une nouvelle offense. Aussi, tout en protestant de sa fidélité et de sa résolu-

(1) Guaguini Compend. L. X, f. 145, verso.

tion d'observer le traité de Caen, il se mettoit le plus qu'il pouvoit en état de défense, et il contractoit des alliances avec Édouard IV roi d'Angleterre, avec Christiern 4^e roi de Danemarck, avec Amé IX duc de Savoie, et son oncle Philippe de Bresse, que Louis venoit de remettre en liberté (1). Seulement, accoutumé lui-même à se jouer de ses alliances, il ne pouvoit non plus ajouter beaucoup de confiance dans les promesses de ses alliés. 1467.

Sur ces entrefaites Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, mourut à Bruges, le lundi 15 juin 1467, d'une nouvelle attaque d'apoplexie. Son fils, qui lui avoit souvent causé de vifs chagrins, et qui, même dans l'état d'affaissement et de maladie du duc, excitoit encore quelquefois sa jalousie, ressentit cette mort avec désespoir, comme si elle lui rappeloit à la fois tous ses manquemens. Il fit faire à son père les plus magnifiques obsèques qu'on eût encore vues, même dans cette maison, toujours célèbre pour la magnificence. Il trouva, à ce qu'on assure, 400,000 écus d'or dans le trésor de son père, outre une valeur énorme en vaisselle d'or et d'argent et en meubles de toute espèce. (2)

(1) D. Lobineau, Hist. de Bretagne, L. XIX, p. 702. — D. Morice, Hist. de Bretagne, T. XIII, p. 103. — Actes de Bretagne, T. III, p. 151.

(2) Jacq. du Clercq, T. XV, L. V, c. 66, p. 140. — G. de la Roche, Hist. de la ville de Bruges, p. 140.

1467. Aussitôt après la mort de son père, le nouveau duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire, se rendit à Gand pour recevoir l'hommage de cette ville, la plus grande et la plus riche de la Flandre et de tous ses États. Il y fit son entrée le 23 juin, et la ville déploya pour le recevoir une pompe proportionnée à sa richesse. Cependant les Gantois n'avoient point oublié les anciens privilèges dont le duc Philippe les avoit dépouillés; le regret pour leurs libertés étoit aiguë encore par les vexations du fisc dans la perception d'impôts qu'ils n'avoient point consentis. Un droit d'entrée sur les denrées, qu'on nommoit *la cueillote*, excitoit surtout leur ressentiment. La fermentation sourde qui régnoit à Gand se développa dans le mouvement que donna à toute la population la double solennité de l'entrée du nouveau duc, et de la fête de Saint-Lieuyin qui avoit lieu à la même époque. Tous les ouvriers et les artisans avoient passé la nuit à boire dans les tavernes des faubourgs. Le lendemain de l'entrée du duc, ils rentrèrent dans la ville avec leurs bannières déployées; ils démolirent la maison des percepteurs de la cueillote, parce que, dirent-ils, elle

de cette Chronique. — *Georges Chastellain*, T. XLII, c. 234, p. 275. — *Olivier de la Marche*, T. IX, c. 37, p. 113. — *Philippe de Comines*. T. XI, L. II, c. 1, p. 2. — *Barante, Ducs de Bourgogne*, T. VIII, p. 591.

barroit le chemin à la châsse de Saint-Lieuvin ; puis ils vinrent se ranger en armes sur la place du Marché, demandant à grands cris la restitution des anciens privilèges de leur patrie. Charles étoit entré dans la ville qu'il regardoit comme sa capitale, sans avoir le moindre soupçon du danger qu'il alloit y courir ; il y aînoit comme en un lieu de sûreté tous les trésors de son père ; il conduisoit sa fille avec lui pour qu'elle eût part aux honneurs de sa joyeuse entrée, et il n'avoit pour toute défense qu'un corps peu nombreux de gentilshommes. Il essaya bien d'aller parler aux insurgés qui occupoient la place du Marché, mais au lieu de pouvoir les engager à se séparer, ce fut lui qui dut céder, et leur permettre de rétablir leurs soixante-douze compagnies de corps de métiers avec leurs bannières, leur administration municipale et leurs blancs chaperons. Un des artisans de Gand étoit monté hardiment au balcon où le duc s'étoit placé pour haranguer le peuple, et lui avoit exposé ses demandes, après chacune desquelles il avoit interpellé la foule qui étoit en bas, pour l'appuyer par ses acclamations. Le duc et les gentilshommes qui l'entouroient eurent peur ; ils promirent tout ce qui leur étoit demandé, et Charles s'estima heureux de ressortir de Gand avec sa fille, le 1^{er} juillet, se dirigeant vers Malines, avec un senti-

1467. ment profond d'humiliation et de colère, qu'il dut comprimer quand il vit toutes les villes de la Flandre et du Brabant s'agiter en même temps pour recouvrer leurs privilèges, (1)

Louis XI, qui recherchoit les bourgeois, qui entendoit leurs intérêts, qui connoissoit leurs goûts, avoit peut-être travaillé en secret pour préparer cette explosion des Flamands en faveur de leurs privilèges. Il fit du moins tout ce qu'il put pour la rendre plus générale, pour l'étendre aussi aux Liégeois, pour l'appuyer par la demande que fit le comte de Nevers, aux États de Brabant assemblés à Louvain, de reconnoître ses droits à la succession de cette province. Louis assura le comte de tout son appui, dans cette prétention, qui ne paroissoit pas sans fondement; car la branche de Nevers étoit bien plus rapprochée que celle de Bourgogne, de Philippe, le dernier duc de Brabant, mort sans enfans le 4 avril 1430.

Mais le duc Charles montra dans cette première année de son règne bien moins d'emportement, bien moins d'obstination qu'on n'en avoit attendu de lui. Il résolut de calmer ses sujets des Pays-Bas en se conformant à leurs desirs, quelque ressentiment qu'il conservât contre

(1) *Georg. Chastellain*, c. 247, p. 309, et 55, p. 335-366. — *Phil. de Comines*, T. XI, L. II, c. 4, p. 36. — *Barante*, T. IX, p. 132.

les Gantois; il confirma, depuis qu'il fut sorti de leur ville, les concessions qu'il leur avoit faites dans un moment de danger et il entra en traité avec les États de Brabant, qui étoient assemblés à Bruxelles, et après douze jours de négociations il fut reconnu par eux de préférence au comte de Nevers; de son côté il confirma leurs privilèges, et à son entrée à Bruxelles il se montra gracieux envers tous les bourgeois. Des insurrections avoient éclaté à Aâvers et à Malines; il les reprima sans sortir des voies légales et avec plus d'indulgence que de sévérité. Avant la fin de septembre, enfin, se trouvant reconnu par tous les Pays-Bas, il ne lui resta plus à s'occuper que de soumettre de nouveau la ville de Liège, à laquelle les troubles de Gand avoient donné le courage de reprendre les armes; et que le comte de Dammartin, qui commandoit une armée française à Mézières et dans les Ardennes, rassuroit par de fréquens émissaires du puissant appui de Louis XI. (1)

Louis, en effet, avoit gagné par les troubles des Pays-Bas plusieurs mois pour affermir son autorité en France, et il desiroit faire durer ces mouvemens assez de temps pour accomplir son

(1) Chronique de George Chastellain. T. XLII, c. 254 à 267. P. 338 et suiv. — Barante, T. XIX, p. 1-32. — Meyer, *Annuaire Flandr.* L. XVII, p. 341.

1467. œuvre. Les commissaires du bien public s'étoient rassemblés de nouveau à Étampes, et Louis, qui se tenoit assuré du comte de Dunois qui les présidoit, de l'archevêque de Reims, de l'évêque de Limoges, du premier président Dauvêt et de presque tous les membres de cette assemblée; qu'il avoit choisis parmi ses sujets les plus obéissans, les employoit pour accomplir les mesures dont il auroit craint d'encourir lui-même la responsabilité. Il avoit écrit aux ducs de Bretagne, de Bourgogne, d'Alençon et de Nemours, aux évêques, sénéchaux, baillies et magistrats des villes, pour les inviter à signaler à ces commissaires les abus qu'ils auroient remarqués dans l'administration de la justice, des finances ou de la tenue des gens de guerre; lui-même il leur dénonçoit successivement tous ceux dont il étoit mécontent, pour les excepter de l'amnistie sous prétexte d'accomplir la réforme des abus qu'il avoit promise (1). Il leur soumit en même temps la décision de ses différends avec le duc de Bourgogne, qui regardoient principalement la souveraineté du Vimeux et des autres pays qu'il avoit cédés par le traité de Conflans; il prétendoit en avoir abandonné que le domaine utile et en avoir retenu la souveraineté. Les réformateurs du bien pu-

(1) Duclôs, Hist. de Louis XI. 2. I. L. IV, p. 258., d'après les manuscrits de Fobbe Legrand.

blic, par un arrêt du 2 janvier, donnèrent gain de cause au roi sur tous les points. (1).

Louis ne pouvoit point douter, d'après cette décision, du mécontentement du duc de Bourgogne; il connoissoit assez l'inimitié du duc de Bretagne, à laquelle il répondoit par un égal désir de lui nuire. Il avoit dépouillé son frère de tout apanage, et il savoit bien qu'il avoit ainsi excité le mécontentement de tous les princes. La concession de puissans apanages aux princes du sang étoit fort contraire aux intérêts réels de la France; elle ouvroit les frontières, elle appauvrissoit la couronne, elle rejetoit sur un petit nombre de provinces le fardeau de la défense publique, au lieu de le faire supporter par toutes; elle soustrayoit enfin la moitié du royaume à la juste protection des lois. Mais on n'est que trop disposé dans les monarchies à regarder la royauté comme une propriété et non comme une fonction, à lui appliquer les lois des héritages, non celles de la convenance des États: on ne consultoit point le bien de la France, mais les droits de la famille royale, on regardoit comme injuste qu'un seul fils eût tout le patrimoine, que l'autre n'eût rien, on admettoit en faveur de l'aîné la suprématie des droits régaliens, que sous la condition que le cadet eût aussi un par-

(1) Duclor. L. IV, p. 184.

1769 tages, qu'il eût aussi des sujets, et non pas seulement des révéntus.

Louis savoit donc que la ligue du bien public subsistoit réellement toujours entre Charles de France et les ducs de Bourgogne et de Bretagne; il étoit instruit de leurs constantes négociations, des messages, qu'ils s'envoyoient l'un à l'autre en passant par l'Angleterre. Il en avoit intercepté plusieurs, mais il ne devoit pas il tenoit tous les fils de cette conspiration, ni plusieurs autres des princes du sang, qui paroissent soumis, n'y étoient pas secrètement engagés. Il avoit à cœur de gagner du temps, de différer l'explosion d'une nouvelle révolte, et surtout de suivre les menées de ses ennemis en Angleterre. Edouard IV, qui avoit inspiré d'abord une si haute idée de ses talens et de son bonheur par ses victoires durant les guerres civiles d'Angleterre, étoit un peu déchu de cette grande considération. On attribuoit au comte de Warwick plus qu'à lui, le mérite d'avoir placé sur le trône, depuis qu'on le voyoit abandonner sans retenue tout l'empire des passions de la jeunesse, et ne donner dans la royauté que le privilège de poursuivre tous les plaisirs. Ce comte de Warwick avoit voulu se marier à Bonne de Savoie, ce qui l'auroit rendu le beau-frère du roi de France. Mais tandis que Warwick étoit sur le continent, occupé à négocier ce mariage, Edouard IV ayant

conçu de l'amour pour une de ses sujettes, Elisabeth Woodville, l'épousa malgré l'opposition de sa mère, et accorda bientôt une faveur sans bornes au père et au frère de sa femme, qu'il créa comtes de Rivers. (1)

Au lieu de s'allier à la France en épousant Bonne de Savoie, sœur de la reine, Édouard IV négocioit avec le duc de Bourgogne, qui lui faisoit demander en mariage sa sœur Marguerite d'Angleterre (2). Louis voyoit donc avec inquiétude ses ennemis resserrer les liens qu'ils avoient formés ensemble. Il ne montra point de ressentiment de l'affront qu'avoit reçu sa belle-sœur Bonne de Savoie, et il fit la cour à Édouard, comme s'il mettoit le plus grand prix à recouvrer son amitié. Le grand comte de Warwick, chargé de quelque mission auprès de lui, étant venu en France, il alla le recevoir à Rouen le 7 juin; il le combla de présents, il fit venir à Rouen la reine et ses filles pour l'honorer d'avantage, et il passa douze jours en secrètes conférences avec lui; il le fit ensuite accompagner à son retour en Angleterre par l'amiral bâtard de Bourbon, l'évêque de Laon, Jean de Popaincourt, et maître Olivier la Daim, ou le diable son barbier, l'homme qui, par son adresse et sa finesse, avoit

(1) Rapin Thoyras. T. V. L. 1111, p. 25.

(2) Rymer. T. XI, p. 564.

1467. le plus gagné sa confiance, et qu'il chargeoit de surveiller tous les autres. (1)

Les ambassadeurs de Louis en Angleterre ne lui rapportèrent, au bout de trois mois, rien de tranquillisant sur les dispositions d'Édouard à son égard; et Louis, quelque désir qu'il eût d'éviter la guerre, fut obligé de prendre des mesures de défense. Gaston, comte de Foix et prince de Navarre, lui étoit toujours dévoué; il s'étoit lié à lui par de nouveaux sermens, le 18 mars, et s'étoit surtout sur lui que le roi comptoit pour la défense de la Guienne; il avoit aussi chargé le duc de Bourbon de convoquer l'arrière-ban du Languedoc pour le mois de juillet 1467, et d'exiger de tous les gentilshommes qui se rendroient sous ses drapeaux, le serment qu'ils seroient prêts à le servir contre le prince Charles, les ducs de Bourgogne et de Bretagne, et tous leurs adhérens (2). Louis croyoit cependant devoir compter plus encore sur les bourgeois que sur les gentilshommes. Il pensa qu'il flatteroit les Parisiens en leur accordant le même privilège de se distribuer en compagnies de milice, chacune sous sa bannière, que les Gantois venoient d'extorquer au duc de Bourgogne; il passa, le

(1) Mémoires de Jean de Troyes. T. XIII, p. 121. — Amelgard. Lud. XI. L. III, c. 19, f. 270. — Guaguini Compend. L. III, f. 145, verso.

(2) Hist. gén. de Languedoc. T. VII. L. XXXV, p. 55-58.

14 septembre, la revue de cette milice, où tous les habitans mâles de l'âge de seize ans à celui de soixante, durent paroître tout au moins avec un bâton à la main, s'ils n'avoient pas d'autres armes ; il la trouva forte de soixante mille hommes, et pour augmenter encore la population déjà si puissante de sa capitale, il lui accorda le droit d'asile pour tous ceux qui seroient poursuivis par la justice, excepté les criminels de lèse-majesté. (1)

Tout se préparoit pour la guerre, mais la guerre n'éclatoit point encore, et Louis, qui avoit acheté à un si haut prix la paix de Conflans, retardoit autant qu'il pouvoit le renouvellement des hostilités. Enfin les Liégeois, au mois d'août, vinrent attaquer la ville d'Huy, toujours dévouée à l'évêque de Liège, et exemptée, en conséquence, des contributions de guerre que le duc de Bourgogne avoit imposées à tout l'évêché (2). L'évêque, Louis de Bourbon, y avoit établi sa résidence, le duc de Bourgogne lui envoya le sire de Bossut avec une compagnie de gendarmes pour l'aider à se défendre ; mais l'évêque préféroit se tenir loin du danger : il déclara au sire de Bossut qu'il abandonnoit la ville à son sort, qu'il vouloit se retirer à Bruxel-

(1) J. de Troyes, Mémoires. 1. II, p. 142, 144 et 152.
— Guaguini Compend. L. X, f. 145, verso.

(2) George Chastellain. T. XLII, c. 265, p. 177.

1467. les, et qu'il le sommoit de lui servir d'escorte. Ce chevalier dut obéir malgré lui, quoiqu'il s'attendît bien à être maltraité, comme il le fut en effet, par le duc de Bourgogne, à son arrivée, pour avoir obéi à *un couard et lâche prêtre* (1). La conséquence de cette retraite fut la prise de Huy par les Liégeois. Le duc de Bourgogne en ressentit une violente colère, et il convoqua toutes les troupes des Pays-Bas à Louvain, pour le mois d'octobre, afin d'entrer à leur tête dans l'État de Liège, et de s'en venger.

Presque en même temps les hostilités éclatèrent sur la frontière de Normandie. Le duc d'Alençon en donna le signal. Louis l'avoit retiré du château de Loches, et avoit aboli la sentence capitale portée contre lui, à la fin du règne de Charles VII. Il avoit exigé cependant qu'Alençon pardonnât aux témoins qui avoient déposé contre lui; ce duc l'avoit promis, et ne laissa pas que de les faire assassiner. Il étoit entré dans la ligué du bien public, et le roi lui avoit pardonné de nouveau. Enfin, au mois d'octobre 1467, il déclara dans son duché d'Alençon, Charles de France comme son suzerain et duc de Normandie. Ce prince et le duc de Bretagne entrèrent aussitôt dans le duché d'Alençon; de là, ils passèrent dans la Basse-Normandie, signalant leur

(1) G. Chastellain. T. XLIII, c. 272, p. 34.

passage par d'horribles dévastations, et ils s'emparèrent en peu de temps de Caen et de Bayeux (1). Le prince Charles étoit sans argent, mais Antoinette de Maillesais, dame de Villequier, mit en gage ses joyaux pour lui en procurer. C'étoit cette même nièce d'Agnes Sorel, qui, l'égalant en beauté, lui avoit succédé comme maîtresse de Charles VII, dans ses dernières années. Réfugiée à la cour du duc de Bretagne, elle lui avoit inspiré une passion violente, et comme elle y conservoit la même haine pour Louis, qu'elle soupçonnoit d'avoir fait empoisonner sa tante, elle avoit inspiré ses sentimens à son amant; et elle l'avoit brouillé à cette occasion avec Tanne-gui du Châtel, qui vouloit l'engager à se réconcilier avec le roi. (2)

Le moment étoit venu pour le roi de se mettre à la tête des troupes qu'il avoit pris tant de peine à former, d'attaquer vigoureusement le duc de Bretagne, et d'accomplir l'œuvre qu'il avoit commencée. Mais Louis, si entreprenant dans les intrigues, si brave dans le combat, conservoit cependant une étrange pusillanimité, lorsqu'il falloit risquer un événement décisif. Pour ne rien donner au hasard, il étoit toujours prêt à

(1) Mém. de J. de Troyes. T. XIII, p. 157. — D. Igoineau, Hist. de Bretagne, L. XIX, p. 70. — D. Moice, Hist. de Bretagne. L. XIII, p. 102.

(2) Franc. Belcarii Comm. L. II, p. 36.

1467. apaiser ses ennemis par une négociation même honteuse, plutôt que de leur livrer bataille. Le souvenir de la défection universelle qu'il avoit éprouvée dans la guerre du bien public, l'avoit tellement frappé, qu'il étoit toujours plus en crainte de ses serviteurs que de ses ennemis. Quand il fut instruit, le 15 octobre, de la levée de boucliers du duc d'Alençon, il envoya aussitôt le maréchal de Lohéac pour lui tenir tête en Normandie, et celui-ci recouvra en peu de temps la ville et le duché d'Alençon, avec l'aide du comte du Perche, fils de ce duc (1). En même temps Louis confisqua les biens de la dame de Villequier, ainsi que ceux de Catherine de Luxembourg, veuve du duc Arthur III, qui s'étoit fixée en Bretagne : soupçonnant son ancien favori, Antoine du Lau, sire de Châteauneuf, d'avoir eu part à ce nouveau complot, il le fit chercher par Tristan l'Hermite, au château de Sully-sur-Loire, où il étoit arrêté : on répandit aussitôt le bruit qu'il avoit été cousu dans un sac et jeté, il avoit cependant été transféré seulement au château d'Usson en Auvergne. Enfin Louis fit dire à Tannegui du Châtel de venir le trouver, et qu'il pouvoit compter sur son amitié et sur ses récompenses ; en effet, il le nomma

(1) *Mém. de Sca de Troyes*. T. III, p. 158. — *Guaguini Compend.* L. X, f. 146, recto.

gouverneur du Roussillon (1). Mais, au lieu d'entrer en Normandie, lorsqu'il étoit déjà arrivé à Vernon avec son armée, il entama de nouvelles négociations. 1467.

Le comte de Saint-Pol étoit venu l'y joindre, prêt à remplir les fonctions de cette charge de connétable que le roi avoit été forcé de lui donner. Saint-Pol étoit en même temps feudataire du roi et du duc de Bourgogne, mais il étoit plus dévoué à ce dernier, qu'il avoit de nouveau servi dans sa guerre contre les Liégeois. Louis le renvoya au duc de Bourgogne, auprès duquel il avoit déjà d'autres ambassadeurs, lui demandant ou de s'abstenir d'attaquer les Liégeois, ses alliés, ou de conclure avec lui une trêve d'une année, pendant laquelle le duc de Bourgogne pourroit châtier les Liégeois, et Louis les ducs de Bretagne, d'Alençon, et Charles de France. Bourgogne répondit que les Liégeois avoient eux-mêmes commencé les hostilités en attaquant la ville de Huy, il se croyoit donc en devoir de les punir, sans que ce fût pour lui une raison d'abandonner ses alliés. Il supplioit en conséquence le roi de ne rien entreprendre sur le pays de Bretagne. « Monseigneur, répliqua le connétable, vous ne choisissez point, car vous prenez tout, et voulez faire la guerre à votre plaisir à

(1) *Belcarii Comment.* L. II, p. 36.

1467. « nos amis, et nous tenir en repos, sans oser
 « courre à nos ennemis, comme vous faites aux
 « vôtres. Il ne se peut faire, ni le roi ne le souf-
 « feroit point. — Les Liégeois sont assemblés,
 « reppit le duc, et m'attends d'avoir la bataille
 « avant qu'il soit trois jours. Si je la perds, je
 « crois bien que vous ferez à votre guise; mais
 « aussi si je la gagne, vous laisserez en paix les
 « Bretons. » (1) 17

Le duc Charles avoit raison; il étoit trop tard pour négocier; et Louis laissoit échapper l'occasion favorable d'agir. Parmi les ambassadeurs qu'il avoit envoyés au duc, le plus spirituel; et celui qui jouissoit le plus de sa confiance, étoit Jean Balne, fils d'un tailleur de Poitou, qu'il avoit fait évêque d'Évreux, puis d'Angers, et qu'enfin le pape Paul II venoit, le 6 septembre, de créer cardinal (2). Cet homme, qui avoit un grand talent pour l'intrigue, encourageoit Louis XI dans son goût pour se fier aux négociations plutôt qu'aux combats. Il paroît qu'il consentit à cette époque à signer, avec le duc de Bourgogne, un traité par lequel Louis XI promettoit de s'abstenir pendant six mois de toute entreprise militaire, tout en laissant le duc de

(1) Phil. de Comines, T. XI, l. II, ch. 2, p. 12. — Mém. de Jean de Troyes, T. XIII, p. 161. — Guaguini Compend. l. X, f. 146, recto. — F. Belcasi Comment. L. II, p. 35.

(2) Raynaldi Annal. eccl. 1467, § 16.

Bourgogne libre d'agir contre les Liégeois (1); et comme il étoit possible que le roi ne satisfît pas cet engagement, Saint-Pol prit sur lui, comme connétable, de donner des ordres pour que Dammartin ne fit point passer de secours aux Liégeois, et pour que la paix fût observée, tout au moins jusqu'à ce que les intentions du roi fussent connues (2).

Ce répit étoit plus qu'il n'en falloit au duc Charles pour terminer la campagne de Liège. Il avoit dans ce moment entre ses mains trois cents otages, que les Liégeois et les villes dévouées d'en lui avoient donnés à leur dernière pacification. Il consulta son conseil sur ce qu'il devoit en faire. Contay fut d'avis de les mettre tous à mort. Le sire d'Himbercourt, qui avoit quelque temps gouverné la ville de Liège pour les Bourguignons, insista au contraire pour qu'on les remit tous en liberté, en les avertissant que s'ils étoient repris les armes à la main, ils le paieroient de leur vie; cet avis plus humain prévalut. (3).

Les Liégeois étoient avancés, avoient près de

(1) *Guaguini Compend.* L. X, f. 146, verso. — J. de Troyes, p. 161.

(2) *Chronique de Georges de Selve*, T. XIII, c. 54, p. 39 à 64. Les récits de Chastellain, dont la diffusion et les prétentions sont extrêmes, ont guidé Baran. T. IX, p. 61-68.

(3) *Phil. de Comines*, T. XI, p. 14.

1467. trente mille hommes, jusqu'à Bruestein, dans le Harbain, pour défendre la garnison qu'ils avoient mise à Saint-Tron. Le duc les y vint attaquer le mercredi 28 octobre. Jamais il ne montra plus d'habileté, de sang-froid, de prudence, dans la disposition d'une bataille. Les Liégeois, de leur côté, firent preuve de leurs progrès dans la tactique aussi bien que de leur bravoure. Leurs deux ailes étoient appuyées par des marais, leur front étoit couvert par un fossé. Les archers bourguignons les assaillirent avec tant de vigueur qu'ils les forcèrent de reculer, et qu'ils passèrent le fossé; mais dans ce moment ils avoient presque épuisé leurs traits, le sire de Wilde, capitaine des Liégeois, s'en aperçut, il ramena aussitôt à la charge sa troupe, armée de longues piques, et il eulbuta de nouveau les archers bourguignons dans le fossé. Charles fit alors avancer Philippe de Crèvecoeur et d'Emérye, avec leurs gendarmes, qui avoient mis pied à terre. La mêlée avoit commencé, et dans le combat d'homme à homme la forte épée du gendarme avoit l'avantage sur la pique du bourgeois. Les Liégeois furent mis en déroute: six mille morts ou blessés restèrent sur le champ de bataille, et parmi eux le sire de Wilde; leur chef; les fuyards, couverts comme ils l'étoient par des marais, purent faire leur retraite sans perdre beaucoup de prisonniers. Saint-Tron, et ensuite

Tongres, ouvrirent leurs portes aux vainqueurs. 1467.
Le duc fit trancher la tête à une dizaine de bourgeois dans chacune de ces villes ; il ne pardonna à aucun des otages qu'il venoit de relâcher, de s'être trouvé de nouveau sur son chemin, (1)

Le 11 novembre, le duc de Bourgogne se présenta devant Liège. Les bourgeois, déjà troublés par la perte de la bataille, apprirent en même temps que Louis avoit envoyé à Charles le sire de Mouy, pour ratifier la trêve que Saint-Pol avoit signée en son nom. Se voyant abandonnés, il ne leur restoit plus qu'à se soumettre ; trois cents bourgeois, en chemise, la tête et les pieds nus, se présentèrent au duc, lui déclarant qu'ils lui remettent leur ville à discrétion, sauf le feu et le pillage. Mais, pendant l'absence de cette députation, composée des hommes les plus modérés de la ville, les plus violents amentèrent de nouveau la populace, qui résolut de rompre la capitulation et de se défendre. Charles croyant la ville gagnée, et comptant en prendre possession le lendemain matin, avoit chargé le sire d'Himbercourt d'en occuper la porte avec deux cents hommes seulement. Celui-ci entendit bientôt sonner le tocsin, la populace s'approchoit de lui en lui criant des injures, la moindre bravade

(1) Phil. de Comines, T. XI, l. II, p. 16-24. — Oliv. de la Marche, T. II, P. II, c. 1, p. 100-101. — F. Delcarré Comment. rer. Gall. l. II, p. 34.

1467. de sa part l'eût fait tailler en pièces. Il usa de prudence ; il envoya quelques bourgeois de Liège faire des propositions d'accommodement au peuple ameuté ; la négociation calma les esprits, le sommeil gagna le plus grand nombre, les plus furieux s'échappèrent, et le lendemain personne n'opposa de résistance à l'entrée du duc, qu'il fit par la brèche. Il fit couper la tête à quelques otages, abattre les tours et les remparts, désarmer les habitants, et enlever leurs bannières. Il abolit leurs privilèges, ils emmenèrent leur artillerie, il leur imposa une contribution extraordinaire de cent vingt mille florins, et le 24 décembre, il retourna à Bruxelles, après avoir terminé heureusement une guerre qui auroit pu lui devenir funeste ; car si les Liégeois étoient obstinés à se défendre, la saison des pluies avoit commencé, les vivres et l'argent manquoient aux Bourguignons, et peu de jours plus tard il auroit été contraint à lever le siège en désordre. (1)

Le manque de décision de Louis XI avoit eu pour lui les effets les plus désastreux ; il avoit causé la ruine d'une ville dont l'alliance lui avoit été souvent avantageuse ; il avoit rendu à Charles un pouvoir presque absolu dans ses États ; car les Gantois, effrayés, avoient renoncé aux

(1) Phil. de Comines, t. XI, p. 11, c. 3 et 4, p. 24-35. — Ollivier de la Marche, p. n, c. 1, p. 124. — Franc. Belcarri Comment. L. II, p. 34. — Barons, t. IX, p. 80.

privilèges qu'ils lui avoient arrachés, et lui avoient renvoyé à Bruxelles toutes leurs bannières (1); exemple qui avoit été suivi par les autres communes de ses États. Enfin Louis ne s'étoit pas même, à ce prix, mis à couvert d'une attaque; car le duc de Bourgogne annonçoit déjà la convocation de l'arrière-ban pour marcher au secours de ses cousins Charles de France et le duc de Bretagne (2). Le roi en étoit réduit à demander désormais la paix à ces derniers. Il le fit par l'entremise du comte de Dammartin, du trésorier Ladriesche, et de l'archevêque de Milan, légat du pape. Il offrit, pour prix de la trêve qu'il demandoit, de laisser à son frère, tant qu'elle dureroit, la possession et les revenus de la Basse-Normandie, qu'il occupoit. Le 13 janvier 1468, la trêve fut signée entre Louis et le duc de Bretagne; elle devoit durer jusqu'au 18 juin; des députés des princes devoient se réunir à Cambrai, pour y traiter de la paix générale, et y régler l'apanage du prince Charles, qui prenoit toujours le titre de duc de Normandie. En attendant leur décision, le roi devoit faire passer à son frère seize mille livres pour ses dépenses courantes. (3)

(1) Godefroy, *Preuves de Comines*. T. IV, p. 223.

(2) J. de Troyes. T. XIII, p. 165.

(3) Lobineau, *Hist. de Bretagne*. L. XIX, p. 703, 704. — D. Morice, *Hist. de Bret.* L. XIII, p. 105. — *Actes de Bretagne*, T. III, p. 154, 155, 157.

1468.

On ne peut sans étonnement mesurer les sacrifices auxquels Louis XI se soumettoit, non pas pour éviter, mais pour retarder seulement de quelques mois, la guerre civile; ils donnent à sa conduite une apparence de pusillanimité et d'indécision qui excite le mépris. Cependant ce monarque si habile, si bien informé par des espions, savoit peut-être plus encore que nous ne pouvons en juger, combien étoit étroite l'union des princes contre lui; combien il avoit lieu de se défier même de ceux de son parti, tels que les princes de la maison d'Anjou, et surtout le comte du Maine, toujours en correspondance avec le duc de Bourgogne, ou le duc de Bourbon, dont les trois frères étoient entièrement dévoués au duc de Bourgogne; ou enfin le duc de Nemours et le comte d'Armagnac, qui traitoient sans cesse avec les Anglais (1). Louis paroissoit persuadé que, dès qu'il donneroit à ses ennemis le temps de s'entendre, il trouveroit de nouveau le royaume entier conjuré contre lui; il ne sembloit voir pour lui d'espérance qu'autant qu'il réussiroit à tromper ses cousins par des traités, et à profiter de leur sécurité pour les accabler séparément les uns après les autres. Les négociations avec les ducs de Bretagne et de Bourgogne n'avoient pas d'autre but.

(1) Barante. T. IX, p. 99. — G. Chastellain. T. XLIII, c. 310, p. 128. — Hist. gén. de Lang. T. V, L. XXXV, p. 39.

Toutefois il se demanda aussi s'il ne pourroit point recourir à son peuple pour s'opposer aux princes de son sang. Il lui sembloit que le peuple n'étoit pas moins intéressé que lui à les empêcher de se partager l'État. Chacune de leurs demandes étoit l'occasion d'une charge nouvelle pour les contribuables, et en appelant l'assemblée des États-Généraux à prononcer entre lui et les membres de sa famille, il espéroit mettre de son côté le droit et l'opinion publique. Il convoqua donc cette assemblée à Tours, pour le 1^{er} avril 1468. Il invita chaque ville à lui envoyer trois députés, et il eut soin de les faire choisir parmi les hommes qu'il savoit lui être le plus dévoués. Mais pour tirer vraiment parti de cette assemblée nationale, il auroit fallu relever sa considération plus qu'il n'avoit intention de le faire, l'associer réellement au gouvernement du royaume, lui permettre de travailler à la réforme des abus sous lesquels les sujets gémissaient, à la diminution des impôts, que Louis avoit déjà doublés depuis le commencement de son règne. Et Louis, jaloux, défiant, absolu, en abaissant l'autorité des princes, ne vouloit pas en élever une autre à sa place. Il ne consentoit à se servir du peuple qu'autant que celui-ci n'auroit de volontés que les siennes.

L'assemblée des États fut ouverte le 6 avril

1468.

1468 (1), dans la grande salle de l'archevêché de Tours. Cette salle avoit été partagée en trois parquets, exhausés les uns au-dessus des autres. Celui du roi occupoit tout le fond de la salle, et étoit élevé de trois degrés; le second, au centre, n'étoit élevé que d'une marche; le troisième, plus bas encore, entouroit le second en guise de fer à cheval. Au milieu du premier parquet, le roi étoit assis sur son trône. Il avoit à sa droite un fauteuil pour le cardinal de Ballue, que Louis aimoit à placer, comme prince de l'Église, au-dessus de tous les princes du sang; à sa gauche, un autre fauteuil pour le roi de Sicile. Sur ce même parquet, étoient debout les comtes de Nevers et d'Eu, le comte de Foix et son fils le vicomte de Narbonne; deux étrangers, le prince de Piémont et le comte de Pembroke, donné pour frère du roi d'Angleterre; le vieux Dunois, que la goutte forçoit à demeurer assis, et MM. de Tancarville, de Châtillon, de Bueil, de Longueville, avec plusieurs autres seigneurs. Au haut du second parquet se trouvoient cinq des évêques pairs de France, et cinq des grands officiers de la couronne; à droite, le connétable, le chancelier, dix-sept évêques, et les procureurs de plusieurs autres; à gauche, le marquis du Pont, les comtes du Perche, de Guise,

(1) Comme c'étoit avant Pâques, on comptoit alors 1467, c'est la date que portent les actes.

de Vendôme, de Montfort, et le comte Dauphin, tous alliés à la famille royale (1). Enfin, au troisième parquet, derrière les évêques, étoient les gens du conseil du roi et les ambassadeurs du roi de Sicile, du duc d'Orléans et du comte d'Angoulême, et derrière les princes du sang, étoient vingt-huit barons en personne, et les procureurs de plusieurs autres. Au bout du même parquet et en face du trône, « les notables personnes, tant gens d'église, bourgeois, nobles, qu'autres, qui, là étoient venus, garnis de pouvoirs suffisans, représentant la plus grande et saine partie des bonnes villes et cités du royaume; de chacune ville il y avoit un homme d'église et deux laïques. » On y voyoit la députation de soixante-quatre villes, ou cent quatre-vingt-douze députés. (2)

Jean Juvénal des Ursins, archevêque de Reims, après s'être mis à genoux devant le roi pour prendre ses ordres, adressa à l'assemblée son discours d'ouverture : « Très haut et très puissant prince, dit-il, et très révérend père « en Dieu (le cardinal), et vous, messeigneurs,

(1) Le greffier ne nomme pas les ducs de Bourbon et de Nemours, et les comtes du Maine et d'Angoulême, que Chastellain dit avoir été présents. — Chron. c. 298, p. 101.

(2) Procès-verbal de l'assemblée des États-Généraux, par M^e J. Prevost, notaire et secrétaire du Roi. — Isambert, Recueil général des anciennes lois françaises. T. X, p. 547.

1468. « prélat, gens d'église, ducs, comtes, nobles, « bourgeois et habitans des bonnes villes; je vous « prie, supplie et requiers très humblement, « que si je dis chose qui semble être dite sans « cause de répréhension, que la veuillez prendre « en gré; et se aucune chose je dis mal à propos « et non excusable, que la veuillez imputer à « ma vieillesse et ignorance, et m'en tenir pour « excusé. Il m'est aucunement souvenu de ce « que fit ce noble empereur, roi des enfans d'Is- « rael, Josué : car après qu'il fut ordonné roi, « et avoit le gouvernement des dits enfans d'Is- « raël, assembla tous les trois États, et leur fit « la requête que fait à présent le roi notre sou- « verain seigneur. Et leur réponse fut en effet : « *Quæcumque volueris faciemus, et obediemus* « *tibi; quicumque tibi non obediunt, morte mo-* « *riantur.* Nous ferons tout ce que tu voudras, « et t'obéirons, et ceux qui ne te voudront obéir « soient condamnés à mort. Et laquelle réponse « il me semblè que nous devons dire et faire au « roi, et lui donner confort et aide de corps et de « biens, à le servir loyaument jusqu'à ce qu'il « lui plaira ordonner et commander. » Sans en- « trer ensuite dans aucun examen des affaires qui « devoient être soumises à l'assemblée, le chan- « celier chercha à établir par des textes de l'Écri- « ture sainte, des lois romaines, des philosophes « et des poètes, que l'obéissance des sujets doit

être sans limite, car leurs corps et leurs biens appartiennent au prince. (1)

Louis XI, à son tour, parla à l'assemblée, et il le fit avec modestie et déférence, non comme son chancelier, en lui demandant seulement d'obéir. « Le roi, dit George Chastellain, en propre
« personne et de son propre sens, fit une très
« belle et notable relation touchant cette diffi-
« culté pendant présentement, de la duché de
« Normandie, que monseigneur Charles, son
« frère, entendoit emporter pour son partage ;
« et comme lui de soi ne se vouloit justifier, ce
« sembloit, en sa propre querelle et cause, ne
« soi arroger d'en savoir bien faire de son propre
« sens, il protesta devant eux tous être insuffisant
« et non idoine ; veu encore que la matière tou-
« choit au bien universel de tout le royaume. » (2)

Un membre des États enfin s'excusant d'oser donner le conseil que le chancelier demandoit, passa en revue, presque dans le même style que lui, et avec non moins de figures et d'érudition (3), les maux du royaume, qui entraîneroient sa mort s'il n'y étoit porté remède. Il y avoit, dit-il,

(1) Le discours est rapporté dans le Recueil de Duclos. T. III, p. 233.

(2) George Chastellain. c. 298, p. 102.

(3) Ce discours nous est rapporté comme faisant partie de celui du chancelier. L'orateur dit cependant à plusieurs reprises : « Quant à ce que M. le chancelier a touché ». Duclos. *Ib.*, p. 236.

1468. trois maladies mortelles , pour les États comme pour les hommes, savoir : les membres se séparant du chef, c'est-à-dire les princes s'appropriant des provinces sous titre d'apanage; et il demandoit qu'on en revînt à la constitution de Charles V, qui avoit fixé les apanages à douze mille livres de rente ; 2°. la fièvre chaude qu'éprouvoit le royaume , par les vexations des soldats et les taxes excessives ; et il demandoit que, quant aux premiers , on leur fît respecter les ordonnances ; que, quant aux taxes, le roi rendit les aides uniformes , retranchât les petites aides , et réduisît le prix du sel au taux qui avoit été fixé lors de l'établissement de la gabelle. Le troisième mal du royaume enfin , étoit la perte de son sang ; savoir l'argent. Celui-ci , en partie , s'écouloit à Rome , et il demandoit le rétablissement de la pragmatique-sanction pour l'étancher : en partie passoit aux marchands étrangers pour objets de luxe ; et il demandoit l'établissement de lois-somptuaires ; et en partie se dissipoit en pensions exorbitantes ; et il demandoit que le roi les supprimât , et reprît même ce qu'il avoit trop légèrement donné.

Quoique nous ayons le procès-verbal de ces Etats , tel qu'il fut dressé par leur greffier , il ne nous apprend pas autre chose sur leurs délibérations ; ce greffier , beaucoup plus occupé des formes que du fond des affaires , s'étend longuement sur les remerciemens des Etats , sur leurs

protestations de fidélité, et passe rapidement sur la question des apanages, et sur les alliances des grands feudataires avec les ennemis du royaume. Ces États ne durèrent que huit jours, du 6 au 14 avril; ils se montrèrent absolument sounis à la volonté royale; aussi ne saurions-nous voir avec M. Roederer, dans cette assemblée servile, l'origine de la constitution actuelle; de la chambre haute, qui entouroit le monarque sur les deux parquets plus élevés; de la chambre basse, composée des députés des trois ordres, sur le troisième parquet. Les bancs où sont placés des hommes qui avoient si peu le sentiment de leurs droits, ne sauroient être donnés comme preuves des institutions antiques, de la monarchie. (1)

George Chastellain rend compte en peu de mots, mais qui équivalent à tout ce que contient le procès-verbal sur les délibérations de ces États; ils répondirent tous ensemble : « Que pour
« nulle rien sous le ciel, ne faveur, ne affection
« fraternelle, ne obligation de promesse, ne op-
« portunité de donation et provision, ne peur, ne
« menace de guerre, ne regard à nul temporel
« danger..... le roi ne devoit acquiescer en la

(1) Une relation de ces États, rédigée par Jean le Prévost, leur greffier, se trouve dans la Collection des États Généraux, T. IX, p. 204, et Recueil général des anciennes lois françaises, T. X, p. 547-560. Voyez Roederer, Louis XII, c. 13, p. 95, et Ségur, Hist. de Louis XI, p. 205.

1468. « séparation de la duché de Normandie, ne en « son transport en mains d'homme vivant que « la sienne » (1). D'après les lois, ajoutèrent-ils, monseigneur Charles auroit dû se contenter d'un apanage de 12,050 livres de rente avec titre de duché ou de comté; et puisque son frère vouloit bien lui en accorder 60,000, il devoit en être fort reconnoissant. Quant au duc de Bretagne, qui excitoit des troubles dans le royaume, et qui contractoit alliance avec les Anglais, il devoit être sommé d'évacuer les villes qu'il avoit usurpées, et s'il ne le faisoit, il en seroit chassé à force ouverte; les gens d'église offrant pour cela le secours de leurs prières, et les autres ordres leurs corps et leurs biens; enfin les États résolurent d'envoyer une ambassade au duc de Bourgogne, pour l'inviter à assister le roi dans le rétablissement d'une bonne justice partout son royaume. Avant de se séparer, les États nommèrent des commissaires chargés de réformer les abus (2). Parmi leurs réformes, nous ne devons pas compter cependant la plus importante de celles que la France doit à Louis XI, l'immovibilité des offices de judicature. Elle est de cinq mois antérieure aux États de Tours; l'édit est

(1) Chron. de George Chastellain, c. 299, p. 104.

(2) Chron. de J. de Troyes. T. XIII, p. 169. — *Guaguini Compend.* L. X, f. 147, recto. — G. Chastellain. T. XLIII, c. 299 et 300, p. 103. — Barante, T. IX, p. 108.

du 21 octobre, enregistré au parlement le 28 novembre 1467 : Louis XI paroît s'y être porté de lui-même. Il reconnoît que les mutations fréquentes en ses offices, depuis le commencement de son règne, ont diminué le zèle de ses officiers, qui craignent une destitution ; il attribue ces mutations à des influences étrangères, et il statue que désormais : « Il ne donnera aucun office s'il « n'est vacant par mort ou par résignation faite « de bon gré, et consentement du résignant, ou « par forfaiture préalablement jugée et déclarée « judiciairement par juge compétent. » Nous reviendrons ailleurs sur cette ordonnance importante, qui a fondé l'indépendance de l'ordre judiciaire. (1)

Pendant que la nation française promettoit à son roi de le soutenir, les princes resserroient leurs liens avec les Anglais. Charles, duc de Bourgogne, avoit obtenu enfin ce qu'il désiroit depuis long-temps, la main de Marguerite d'Angleterre, sœur du roi Édouard IV. Elle étoit arrivée à l'Écluse le 25 juin ; le 27 elle avoit eu sa première entrevue avec son époux, auquel elle avoit été aussitôt fiancée par l'évêque de Salisbury, et le 2 juillet le mariage avoit été célé-

(1) Ordonnances de France. T. XVII, du 21 octobre 1467, à Paris, enregistré le 28 novembre, p. 25. — Conférences des Ordonnances. L. X, fol. 5. — *Guaguini Compendium*. L. X, f. 146, verso.

1468. bré à Bruges avec toute la splendeur que la maison de Bourgogne apportoit à ses fêtes (1). De son côté, le duc de Bretagne, de concert avec Charles de France, frère du roi, avoit conclu avec Édouard IV d'Angleterre un traité signé le 3 avril à Greenwich, par lequel Edouard s'engageoit à faire passer à Cancale, en Bretagne, trois mille archers anglais pour attaquer le roi de France, sous condition que les deux ducs lui remettroient en gage toutes les places fortes qu'ils possédoient en Normandie (2). Ainsi les princes du sang et le frère lui-même du roi ne trahissoient pas seulement le monarque, mais l'indépendance même de la France.

Les députés des États de Tours avoient engagé le duc de Bourgogne à prolonger la trêve seulement jusqu'au 15 juillet. Le comte de Saint-Pol, qui avoit voulu prendre part aux négociations pour maintenir la paix, avoit offensé Charles-le-Téméraire en faisant son entrée à Bruges avec toute la pompe d'un connétable de France (3). Le duc faisoit rassembler son armée autour de Saint-Quentin, et il publioit qu'il

(1) Meyer, *Annal. Flandriæ*. L. XVII, f. 344. — Olivier de la Marche. T. IX, c. 2, p. 132-204. — Barante. T. IX, p. 125.

(2) Morice, *Hist. de Bretagne*. L. XIII, p. 106. — *Actes de Bretagne*. T. III, p. 159, 169. — *Rymer Acta*. T. XI, p. 615, 618, 624.

(3) G. Chastellain, c. 302, p. 109.

alloit entrer en France , non pour faire la guerre au roi , mais pour le forcer à maintenir ses promesses à son frère et au duc de Bretagne. Louis reconnut enfin que le moment de recourir aux armes étoit venu ; il fit publier à Paris , l'ordre à tous nobles et gens suivant la guerre , de se trouver en armes et prêts à le suivre le 8 juillet , pour aller où il leur seroit ordonné (1). Il fit avancer la plus grande partie de ses troupes du côté des Pays-Bas , et visitant lui-même alternativement Compiègne , Senlis , Noyon , Chauny , il n'y paroissoit occupé que de ce qui se passoit dans les États de Bourgogne. Dans le même temps cependant deux autres armées se formoient en silence ; l'une sous les ordres du bâtard de Bourbon , qu'il avoit fait amiral , et comte de Roussillon , devoit attaquer la Basse-Normandie ; l'autre , sous les ordres de Nicolas d'Anjou marquis de Pont et fils du duc de Calabre , devoit entrer en Bretagne par Chantocé et Ancenis. Cette double opération fut exécutée avec rapidité et précision. En moins d'un mois le bâtard de Bourbon reprit toutes les villes que les Bretons occupoient dans la Basse-Normandie ; le marquis de Pont avoit pris Chantocé et pressoit le siège d'Ancenis. Le duc de Bretagne , qui n'avoit cessé de

(1) Jean de Troyes , p. 175.

1468. provoquer la guerre, n'étoit point en mesure de se défendre. Il étoit plus embarrassé qu'assisté par Charles de France, qui dans toutes les circonstances difficiles se monroit aussi pusillanime qu'incaféable. Il écrivit le 5 août avec instance au duc de Bourgogne, se plaignant de ce qu'il l'abandonnoit dans ses plus grandes nécessités, puisque, d'après ses promesses, il auroit dû être dès le 15 juillet en campagne (1). Mais il falloit du temps pour faire parvenir ces lettres, et Louis veilloit sur toutes les frontières pour intercepter les messages envoyés aux Pays-Bas. Le duc de Bretagne et Charles de France éprouvoient une frayeur mortelle; on assure qu'Odet d'Aydie sire de Lescun, qui gouvernoit ces deux princes, étoit secrètement gagné par Louis XI. Ils demandèrent à négocier. Chauvin, chancelier de Bretagne, Antoine de Beauvau et Michel de Parthenay, se présentèrent au camp du marquis de Pont, pour assurer le roi de la soumission des deux ducs et demander une trêve; cette trêve fut signée le 21 août pour douze jours seulement: le duc, qui assembloit son armée à Chateaubriand, se flattoit qu'elle lui donneroit le temps de recevoir des secours de Flandre et d'Angleterre. Le

(1) Lobineau, Hist. de Bret. L. XIX, p. 704, 705. — D. Morice, Hist. de Bretagne. L. XIII, p. 106. — Actes de Bretagne. T. III, p. 182. — Jean de Troyes. T. XIII, p. 177.

marquis de Pont la mit mieux à profit pour se réunir avec l'amiral, après quoi il recommença l'attaque contre Ancenis et s'en rendit maître. 1468. Alors les ambassadeurs de Bretagne renoncèrent à demander d'autres délais, et signèrent à Ancenis même, le 10 septembre 1468, un traité par lequel le duc de Bretagne renonçoit à l'alliance du duc de Bourgogne, soumettoit la fixation et l'apanage de Charles de France à l'arbitrage du duc de Calabre et du chancelier de Bretagne, qui devoient prononcer avant deux ans, et jusqu'à cette époque fixoit à 60,000 livres la pension de ce prince. Le duc s'engageoit à abandonner Charles de France, s'il n'acceptoit pas les termes qui lui étoient offerts. Les villes conquises de part et d'autre devoient être restituées, et chaque prince pardonnoit à ses sujets ce qu'ils auroient pu faire contre lui pendant la guerre. (1)

(1) Traité d'Ancenis, dans Dumont, Corps diplomatique. T. III, p. 392; et dans Actes de Bretagne. T. III, p. 188. — Jean de Troyes. T. XIII, p. 178. — Phil. de Comines. T. XI, L. II, c. 5, p. 43. — Meyer, *An. Flandr.* L. XVII, p. 545. — Lobineau, *Hist. de Bret.* L. XIX, p. 706. — Compte rendu au Roi, de M. de Pont. Actes de Bretagne. T. III, p. 186. — Barante. T. IX, p. 142. — Ducloux. L. V, p. 315.

CHAPITRE XVI.

Louis demande une entrevue à Péronne à Charles-le-Téméraire. — Il y est arrêté. — Traité de Péronne. — Prise de Liège. — Trahison de Ballue. — Réconciliation de Louis avec son frère, qu'il fait duc de Guienne. — Révolutions d'Angleterre. — Edouard IV, chassé par Warwick, se réfugie en Hollande. — 1468-1470.

LOUIS XI en forçant le duc de Bretagne à signer le traité d'Ancenis, avoit atteint le but vers lequel se dirigeoit depuis long-temps sa politique; non seulement il avoit dissous la ligue de ses ennemis, il avoit encore décrédité celui qui avoit encouragé jusqu'alors tous les mécontents de l'intérieur; il avoit mis en évidence sa pusillanimité et son manque de foi, en lui faisant abandonner ses alliés le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne, avant même qu'il eût éprouvé aucun dommage. Il avoit en même temps détaché du duc de Bretagne, du duc de Bourgogne et des Anglais son propre frère Charles de France, dont il avoit fait connoître la foiblesse et l'incapacité. Mais pour tirer parti

de ce premier succès, il falloit encore dompter le duc de Bourgogne, et l'amener de son côté à renoncer à sa constante hostilité, à sa liaison avec tous les mécontents de l'intérieur dont il se faisoit le chef, et avec le roi d'Angleterre, le grand ennemi de la France à l'étranger.

Deux voies étoient ouvertes pour arriver à ce but, la guerre et les négociations. Il sembloit naturel de croire que Louis voudroit avoir recours à la première ; Charles s'étoit montré son plus constant et son plus mortel ennemi. Il assembloit son armée au Quesnoy ; l'on parloit avec étonnement de sa prodigieuse artillerie, de ses deux mille huit cents chars, qui couvroient toutes les campagnes autour de Lille ; mais on ajoutoit qu'il faudroit encore un grand temps avant que tout fût mis en ordre et en train d'aller en avant ; tandis que l'artillerie du roi n'étoit pas moins redoutable, et qu'elle étoit déjà toute prête pour l'action (1). On savoit que lorsque le héraut du duc de Bretagne avoit apporté à Charles la nouvelle du traité d'Ancenis, celui-ci avoit refusé de le croire, et dans sa colère avoit voulu faire mourir celui qui lui donnoit une si mauvaise nouvelle (2). L'armée française au contraire étoit pleine d'ardeur ; elle demandoit qu'on la conduisît contre ces Bour-

(1) Chr. de George Chastellain. T. XLIII, e. 317, p. 143.

(2) Phil. de Comines. T. XI, L. II, c. 5, p. 45.

468. guignons qui depuis plusieurs générations faisoient le malheur de la France : c'étoit à elle à venger, disoit-elle, tant d'affronts reçus, tant d'attaques répétées (1). Tous les détails qu'on recevoit sur les États du duc de Bourgogne indiquoient un mécontentement sourd, une fermentation croissante qui en faciliteroit la conquête. Les Flamands n'avoient point oublié leurs anciennes libertés que le duc avoit foulées aux pieds, leurs justices et magistratures municipales dont il ne tenoit aucun compte, leur droit de consentir aux impôts, que ce duc avoit tous augmentés sans leur assentiment. Pour imprimer plus de terreur, et sous prétexte de délivrer le pays des gens de mauvaise vie et des brigands qui se multiplioient à la suite de l'armée, Charles avoit institué un prévôt des maréchaux nommé Maillotin du Bac, « homme « haut et aigre, disoit-on, à entreprendre ce « que autre n'eût voulu faire ; il faisoit de « grandes et dures exécutions par le pays de « Picardie sur le mot de son maître, et fit exé- « cuter grand nombre des plus huppés, et n'é- « pargnoit ni grands ni petits (2). » C'étoit, il est vrai, de la même manière que la France étoit gouvernée ; Tristan l'Ermitte comme prévôt des maréchaux, et le comte de Saint-Pol

(1) George Chastellain, c. 325, p. 166.

(2) George Chastellain, c. 318, p. 145.

comme grand connétable , « se délectoient , 1468.
 « comme dit Chastellain , à faire pendre gens ;
 « l'un faisoit nettoyer son quartier aussi tout en
 « pareil que l'autre , et faisoit pendre et noyer
 « sans épargne gens d'armes , et autres qui se
 « contrefaisoient et travailloient les pauvres
 « gens. » (1)

Le duc avoit offensé la noblesse de Flandre en faisant mourir, malgré les sollicitations des familles les plus distinguées, un bâtard de la Haneide, qui au reste avoit bien mérité ce supplice par un meurtre odieux, et chacun l'auroit reconnu si les gentilshommes avoient pu se persuader que les lois étoient faites aussi pour eux (2). Le duc étoit, ajoute le même historien, qui vivoit alors à sa cour, « roide et dur à ses
 « gens, en diverses manières non apprises ; par
 « espécial aux nobles hommes, lesquels il main-
 « tint et voulut asservir en étroites servitudes,
 « comme de l'audience où il falloit être enclos
 « trois fois la semaine, comme à un sermon, et
 « puis être sujet à toutes autres ordonnances du
 « vespre et du matin : et si d'aventure il es-
 « chéoit de méprendre à qui que ce fût en cas
 « encore dispensables, si convenoit-il encore
 « porter correction volontaire. Parquoi beau-
 « coup de gens de bien s'en fatiguèrent et en

(1) George Chastellain, c. 318, p. 145.

(2) G. Chastellain. T. XLIII, c. 303 à 309, p. 114-125.

1468. « devinrent tout froids. Si le sçut bien le roi, et « espéroit-il attirer beaucoup de ces gens par- « devers lui à confusion de l'autre » (1). Antoine de Chabannes comte de Dammartin, qui jouissoit alors d'un grand crédit auprès du roi, prenoit à tâche de lui faire connoître cette fermentation qu'il remarquoit dans les États de son rival ; il l'assuroit que les Liégeois traités si durement par lui étoient sur le point de reprendre les armes ; Dammartin avoit à l'heure même parmi eux deux agens qui les excitoient et leur promettoient le secours de la France ; et si Louis XI vouloit donner l'ordre d'attaquer, son général lui promettoit d'humilier bientôt l'orgueil de la maison de Bourgogne.

Mais Louis IX, qui avoit tant de talens pour combiner ses plans , tant de supériorité sur ses adversaires par l'étendue de ses vues , tant d'art dans les intrigues ; qui choisissoit des serviteurs si habiles , qui trouvoit des traîtres dans les conseils de tous ses ennemis , et qui n'étoit arrêté dans l'accomplissement de ses desseins par aucune règle morale, par aucun sentiment d'honneur, par le respect pour aucun engagement, échouoit toujours dans ses projets par les dé-

(1) George, Chastellain , c. 527. p. 175. Nous n'avons que des fragmens de cet auteur très proluxe. Les feuillets où il ra- contoit les événemens les plus importants de cette histoire sont perdus.

fauts de son propre caractère ; et ce caractère uni à des talens du premier ordre étoit un des plus étranges , des plus inexplicables , des plus contradictoires qui eût encore été mis en évidence. Cet homme cruel et faux avoit naturellement de l'abandon ; il avoit besoin d'amitié , et il se livroit avec effusion de cœur à ceux qu'il nommoit ses amis. Il nous est resté un grand nombre de ses lettres , et leur tournure est presque toujours caressante : on y remarque un mélange de gaieté et de bonhomie , même lorsqu'il donne les ordres les plus sévères ou les plus cruels à ceux qu'il nomme ses amis ou ses compères (1). Mais séduit surtout par l'habileté et la finesse , il ne choisissoit guère ses amis que parmi des hommes d'un esprit délié , qui avoient brillé à ses yeux par des tromperies , qu'il croyoit propres à trahir les autres , et qui presque toujours le trahissoient aussi lui-même.

L'homme qui dans ce moment avoit le plus de part à ses affections et le plus d'empire sur lui , étoit le cardinal de Ballue , dont l'esprit souple et inventif et le caractère sans foi et sans principes , sembloient s'accorder avec les siens. Fils d'un tailleur ou d'un meunier , il étoit né au bourg d'Angle en Poitou , en 1421. Il s'étoit

(1) Voyez plusieurs de ces lettres dans la Préface de Commines. T. X, p. 135-149 ; dans le Cabinet de Louis XI, éd. de Godefroy. T. III, p. 170 ; et dans Brantôme, Grands Capitaines, T. II, p. 28.

1468.

avancé comme prêtre dans la maison de l'évêque de Poitiers, qui l'avoit fait son exécuteur testamentaire; il avoit alors détourné les meilleurs effets de la succession de son patron : il avoit ensuite accompagné à Rome Jean de Beauvau évêque d'Angers, et il y avoit fort augmenté ses richesses par une simonie sans pudeur. Vers l'an 1463, le roi l'avoit fait conseiller au parlement, et l'avoit chargé de lui présenter des sujets pour les promotions ecclésiastiques : l'année suivante il le fit évêque d'Évreux. Peu après son sacre, il fut attaqué et blessé la nuit, en sortant de chez une femme dont il étoit amoureux en même temps que Charles de Melun, qu'il soupçonna de ce guet-apens, et qu'il chercha dès-lors à perdre : il noircit par des calomnies la réputation de Jean de Beauvau, dont il avoit été commensal ; il le força à renoncer à son évêché d'Angers, qu'il se fit donner ensuite. « C'est, disoit le roi, un bon diable d'évêque pour cette heure, je ne sais ce qu'il sera à l'avenir. » La protection de Louis lui fit enfin obtenir, le 16 septembre 1467, le chapeau de cardinal, qu'il mérita aux yeux de la cour de Rome en faisant confirmer l'abolition de la pragmatique-sanction, et en la faisant enregistrer au tribunal du Châtelet. (1)

(1) Ducloux, Vie de Louis XI. L. V, p. 346-352. — Notes de Godefroy à Comines. T. IV, p. 209.

Ballue avoit la prétention de servir Louis XI dans les camps aussi-bien que dans les conseils, et on l'avoit vu un jour monté sur une mule, en rochet et en camail, passer la revue des milices de Paris; ce qui avoit engagé Dammartin à venir demander à haute voix à Louis XI de vouloir bien l'envoyer faire faire leurs exercices aux prêtres du diocèse d'Évreux, tandis que l'évêque d'Évreux inspectoit ses soldats (1). Toutefois Ballue sentoit bien que c'étoit pendant la paix, et par les négociations et les intrigues, qu'il pouvoit s'élever plus haut encore. Il étoit avide d'argent, et on l'accuse d'en avoir reçu des deux mains, de Louis XI et de Charles le-Téméraire; il étoit jaloux des gens de guerre, et en particulier de Dammartin, et il s'attacha à persuader au roi qu'il atteindroit bien mieux le but qu'il se proposoit, s'il dominoit le duc de Bourgogne par la supériorité de son esprit, que s'il l'humilioit par une victoire qu'il n'étoit pas sûr de remporter.

Tout brave qu'il étoit, Louis XI craignoit la guerre, et ne pouvoit se déterminer à exposer sa supériorité aux chances d'une bataille. Il avoit, d'autre part, la plus haute confiance dans son habileté comme négociateur, dans son pouvoir de persuasion, dans l'entraînement de sa

(1) *Guaguini Compend.* L. X, f. 146, verso.

1468. conversation, ouverte, caressante et badine. Il se souvenoit avec satisfaction d'avoir en peu de temps désarmé la colère de Charles aux conférences de Conflans, et il ne doutoit pas de le subjuguier une seconde fois s'il trouvoit l'occasion de lui parler encore. Ses flatteurs et ses conseillers, Ballue, Guillaume d'Haraucourt, évêque de Verdun, et le connétable de Saint-Pol, qui, placé entre les deux princes, et vassal de l'un et de l'autre, ne pouvoit que perdre à la guerre, le confirmoient dans cette confiance. La plupart des capitaines qui l'avoient servi avant la guerre du bien public étoient tombés dans sa disgrâce; Antoine de Châteauneuf, sire du Lau, Poncet de Rivière et Charles de Melun, lui étoient même représentés par les gens d'église comme l'ayant trahi; et tandis qu'il en concevoit plus de défiance pour tout ce qui étoit militaire, plus de désir de traiter plutôt que de combattre, il redoubloit de sévérité pour punir ces vieilles offenses, et il donnoit à Tristan l'Ermite l'ordre de poursuivre les traîtres avec la dernière rigueur. Après avoir fait transporter le sire du Lau au château d'Usson, il voulut le faire enfermer dans une cage de fer que le cardinal de Ballue avoit inventée pour punir les prisonniers d'État. L'amiral bâtard de Bourbon, gouverneur du château d'Usson, auquel il en donna l'ordre, répondit, à ce qu'on assure, que

si le roi prétendoit qu'on traitât ainsi ses prisonniers, il pouvoit les garder lui-même (1). Du Lau trouva moyen de s'échapper en corrompant ses gardes. Quand le roi en fut instruit, il entra dans une furieuse colère; il donna, ordre à Tristan l'Ermite de faire le procès de tous ceux qui auroient favorisé cette fuite, et Tristan fit trancher la tête au gouverneur du château, au fils de sa femme et au procureur du roi, après leur avoir fait avouer à la torture que c'étoient eux qui étoient coupables (2). Charles de Melun fut à son tour livré à des commissaires qui lui firent son procès. Il étoit accusé d'avoir eu quelques communications avec les princes à l'époque où il défendit Paris contre eux, pendant la guerre du bien public. Ballue, dont il avoit été le rival en amour, et Dammartin, dont il s'étoit fait attribuer les biens pendant sa proscription, mirent beaucoup d'acharnement à le poursuivre : on l'interrogea par la torture, puis Tristan lui fit trancher la tête, au petit Andely, le 20 août 1468. (3)

Louis XI croyoit, par ces suplices, intimider

(1) Duclos. L. V, p. 318, d'après les papiers de Legrand. — Barante. T. IX, p. 134.

(2) Jean de Troyes, p. 175. — *Guaguini Compend.* L. X, f. 147, recto.

(3) Jean de Troyes, p. 175. — *Guaguini.* L. X, f. 147. — Cabinet de Louis XI, chap. 11, p. 178, édit. du Comines de Godefroy. T. III.

1468. les traîtres, à l'époque même où il confioit sa liberté, sa vie même, à des intrigans. Jean Vo-brissel, un des valets de chambre favoris de Louis XI, fut dépêché à Charles-le-Téméraire, de Compiègne, où étoit le roi, pour proposer au duc de le recevoir à Péronne, promettant que cette conférence suffiroit pour renouveler leur ancienne amitié, et terminer tous leurs différends. Pour toute sûreté, Louis ne demandoit que la parole de son cousin Charles. Celui-ci se soucioit fort peu de cette entrevue; il disoit qu'ayant fait de grandes dépenses pour assembler son armée, il aimoit mieux vider tout d'un temps sa querelle. Louis étoit, au contraire, si empressé d'entrer en conférences, qu'il fit offrir à Charles 120,000 écus d'or pour payer ses troupes, et que, sans avoir pris plus de sûreté, il lui en fit payer la moitié comptant. (1)

Le cardinal Ballue, et Tannequi-du Châtel, gouverneur du Roussillon, furent renvoyés au duc pour le presser de convenir d'une entrevue. Il paroît qu'ils ne dirent point au roi combien le duc s'en soucioit peu; d'autre part, ils tranquillisèrent celui-ci sur les nouvelles qu'on recevoit alors de la fermentation qu'on éprouvoit à Liège, en conséquence des intrigues du roi.

(1) Phil. de Comines. T. XI, L. II, c. 5, p. 43. — Jean de Troyes. T. XIII, p. 178. — Duclos. L. V, p. 323. — Barante T. IX, p. 150.

Enfin ils rapportèrent à Louis une lettre de la main même de Charles, datée de Péronne le 8 octobre, dans laquelle il disoit au roi : « Mon-
 « seigneur, si votre plaisir est venir en cette ville
 « de Péronne, pour nous entrevoir, je vous
 « jure et promets, par ma foi et sur mon hon-
 « neur, que vous y pouvez venir, demurer
 « et séjourner, et vous en retourner sûrement à
 « votre bon plaisir, toutes les fois qu'il vous
 « plaira, franchement et quittement, sans qu'au-
 « cun empêchement de ce faire soit donné à
 « vous ni nul de vos gens, par moi ne par
 « autre, pour quelque cas qui soit ou puisse
 « advenir. » (1)

Louis faisoit lui-même assez peu de cas de ses promesses, et il ne redoutoit le parjure que lorsqu'il avoit juré sur la vraie croix de Saint-Laud, parce qu'il étoit persuadé que, dans ce cas, celui qui avoit faussé son serment mouroit dans l'année. Cependant, sans autre garantie que la lettre de Charles, il n'hésita point à se confier à son ennemi. Ce qu'il avoit voulu une fois, il le désiroit avec passion ; et tous les obstacles disparoissoient devant l'accomplissement de cette volonté. En vain, Dammarlin et les maréchaux Rouhault et Lohéac s'efforçoient de le dissuader de ce voyage, il partit

(1) Preuves de Comincs. T. XI, p. 520.

1468. le 9 octobre pour Péronne, avec une garde de quatre-vingts Écossais et une soixantaine d'autres cavaliers. Le connétable, le cardinal de Ballue, le duc de Bourbon, avec le sire de Beaujeu et l'archevêque de Lyon, ses frères, le confesseur du roi, enfin l'évêque d'Avranches, l'accompagnèrent. Philippe de Crèveœur vint à sa rencontre avec les archers du duc. Celui-ci s'avança lui-même pour le recevoir jusqu'à la rivière Doing; les deux princes rentrèrent ensemble dans Péronne. Le roi appuyoit familièrement sa main sur l'épaule du duc, en causant avec lui. Il fut logé dans la maison du receveur de la ville, parce que le château étoit vieux, inhabité et mal en ordre. (1)

Mais au moment même où le roi entroit dans Péronne, l'armée du duché de Bourgogne, commandée par le sire de Neuchâtel, maréchal de ce duché, y entroit par une autre porte. Elle avoit été levée pour faire la guerre à la France, et elle étoit animée des sentimens les plus hostiles. Neuchâtel se regardoit comme injustement dépouillé par le roi de la seigneurie d'Épinal : il

(1) Mém. de Phil. de Comines. T. XI, L. II, c. 5, p. 46. — Jean de Troyes, p. 180. — Olivier de la Marche. T. IX, L. II, c. 3, p. 210. — Amelgard. *Lud.* XI. L. II, c. 21, f. 274. — *Fr. Belarii Comment.* L. II, p. 36. — *Guaguini Compend.* L. X, f. 147, verso. — *Pauli Æmilii de Rebus Gest. Francor.*, p. 346.

avoit accueilli dans son armée tous les mécontents et les bannis de France : du Lau, Poncet de Rivière, Durfé, et ce même Philippe de Bresse que le roi avoit retenu en prison pendant deux ans. Ces seigneurs se présentèrent aussitôt au duc; ils se déclarèrent prêts à le servir envers et contre tous; mais ils le prièrent en même temps de garantir leur sûreté, puisqu'ils se trouvoient en présence de leur plus grand ennemi. Louis, averti aussitôt de l'accueil que recevoient ces exilés, commença à se troubler et à s'accuser d'imprudence. Il craignit qu'ils ne tentassent contre lui quelque attaque nocturne dans la maison bourgeoise qu'il habitoit, et il demanda à être logé dans le château, où ses Écossais pourroient tout au moins le défendre contre une surprise. Le duc le lui accorda sans difficulté, et les conférences commencèrent. (1)

Le roi offroit à Charles de confirmer les traités de Conflans et d'Arras; il ne lui demandoit en retour autre chose que de se lier à lui par un serment de fidélité envers et contre tous. Charles persistoit à réserver ses alliés, soit le roi d'Angleterre, soit les deux ducs de Bretagne et de Normandie, encore que ces deux-ci l'eussent les premiers abandonné. Quelque aigreur se ma-

(1) Phil. de Comines. L. II, c. 5, p. 49, 50. — Plancher, Hist. de Bourgogne. T. IV, L. XXI, p. 367. — Duclos, L. V, p. 325. — Barante, T. IX, p. 158.

1468. nifestoit déjà dans cette discussion, lorsque, le second jour, des nouvelles reçues de Liége remplirent tout à coup les Bourguignons d'horreur et de colère. Louis XI, quand il s'étoit résolu à faire la guerre au duc de Bourgogne, avoit envoyé des émissaires à Liége pour soulever cette ville contre son oppresseur; il avoit ensuite changé trop rapidement de système pour avoir le temps de défaire ce qu'il avoit fait; d'ailleurs il n'étoit pas facile d'arrêter la fermentation des Liégeois. Cette ville, remplie d'une immense population d'artisans braves, querelleurs, brutaux et ignorans, étoit presque toujours gouvernée par les passions de la multitude. Celle-ci se confioit en sa force, et ne comprenoit pas que personne pût lui résister. Louis de Bourbon, évêque de Liége, prélat voluptueux et efféminé, qui s'étoit mis sous la protection des ducs de Bourgogne, et qui avoit sanctionné tous les actes tyranniques de Charles et de son père contre les droits et les libertés de ses sujets, n'inspiroit aux Liégeois ni affection ni estime. Le duc venoit de lui donner l'avis ou l'ordre de sortir de Liége, et de se retirer à Tongres avec le sire d'Himbercourt, qui représentoit le duc dans cet évêché. La populace de Liége résolut de les ramener tous deux de force dans la ville. Deux mille hommes surprirent Tongres dans la nuit du 9 au 10 octobre, saisirent le sire d'Himbercourt, l'évêque et ses

chanoines, et les ramenèrent en triomphe vers Liège. En chemin, Guillaume de Wilde, prévôt de la ville, rendit la liberté à Himbercourt, qui avoit toujours montré beaucoup de bienveillance aux Liégeois. Les chanoines étoient, au contraire, fort odieux au peuple : quinze ou seize d'entre eux furent tués ; leurs membres dépecés furent portés au bout des piques, autour de l'évêque, et ces forcenés se les jetoient souvent les uns aux autres par une féroce plaisanterie. (1)

Les fuyards de Tongres, en arrivant à Péronne, racontèrent ces scènes effroyables, et les exagérèrent encore. Dans les premiers momens, on assuroit que l'évêque et Himbercourt avoient été mis en pièces, et qu'on avoit reconnu les ambassadeurs français au milieu de la populace furieuse. Charles se figura que Louis étoit venu à Péronne pour l'endormir dans la sécurité, tandis qu'on attaqueroit ses quartiers. Il jura de se venger d'une manière terrible : il fit placer à l'instant une garde de ses archers à la porte du château, où le roi fut dès-lors prisonnier. En plaçant cette garde, on dit d'abord à Louis qu'elle étoit destinée à arrêter un voleur, et à recouvrer une cassette de diamans qui avoit été enlevée à Charles. Bientôt cependant on rapporta au roi la cause de tout ce mouvement, et

(1) Phil. de Comines. L. II, c. 7, p. 55.

1468. les menaces et les propos insultans de Charles : en même temps on lui montrait tout près de lui la grosse tour où Charles-le-Simple étoit mort, en 929, après avoir été tenu quatre ans enfermé, par Héribert, comte de Vermandois (1). Louis, frappé de cette image, sentoit tout le danger de sa position. En effet, si ceux qui dans ce moment entouroient le duc avoient entretenu sa colère, le roi ne seroit jamais sorti vivant de ses mains. Heureusement Comines se trouva seul auprès de lui, avec deux valets de chambre, dans cette première journée, et il prit à tâche de le calmer avec adresse. Le roi n'avoit avec lui qu'une douzaine de ses serviteurs dans le château; les autres, logés dans la ville, étoient introduits par le guichet, les uns après les autres, quand il les faisoit demander. Ce fut par eux qu'ayant tiré 15,000 écus de sa cassette, il les fit distribuer parmi les conseillers de Bourgogne, en accompagnant ce présent de son apologie. Aucun serviteur du duc n'arrivoit jusqu'à lui; c'étoient les siens qui alloient de sa part offrir de jurer la paix aux conditions qui lui avoient été proposées deux jours auparavant; à quoi il ajoutoit qu'il aideroit le duc à punir les Liégeois. La nuit calma quelque peu le duc de Bourgogne. Le lendemain, il assembla son con-

(1) Phil. de Comines. L. II, c. 7, p. 59. — *Franc. Belcarii Comment.* L. II, p. 57.

seil, et les délibérations s'y prolongèrent pendant une partie de la seconde nuit. Quelques uns proposèrent que le duc fit venir le duc de Normandie, et signât avec lui une paix avantageuse à tous les princes du sang. Ceux-là entendoient bien que le roi ne seroit pas remis en liberté : « Car on ne délivre jamais, ou à peine, » dit Comines, si grand seigneur quand on lui a fait si grande offense. Le courrier qu'on devoit envoyer au duc de Normandie étoit déjà tout prêt dans l'antichambre. Cependant la plupart des conseillers s'effrayoient de la trahison qu'alloit commettre le duc de Bourgogne, en ne respectant point un sauf-conduit qu'il avoit donné de sa propre main. Pierre de Goux, chancelier de Bourgogne, faisoit valoir les conditions offertes par le roi, qui decidoit et à l'avantage du duc toutes les contestations pendantes depuis si long-temps avec la couronne, en laissant pour ôtages le duc de Bourbon, le cardinal son frère, le connétable et plusieurs autres. (1)

En effet, le traité fut dressé de manière à confirmer toutes les prétentions les plus exagérées de la maison de Bourgogne, toutes celles que, depuis trente ans, le feu roi avoit repoussées. Il fallut renoncer à toutes les réserves de

(1) Phil. de Comines. L. II, c. 9, p. 70. — Olivier de la Marche. L. II, c. 3, p. 211. — Franc. Belcarri. L. II, p. 37.
— Pauli Æmilii, p. 347.

1468. souveraineté, à toute juridiction du parlement sur les villes de la Somme, sur le Vimeu, sur la Flandre; il fallut enfin que Louis se résignât à l'humiliation de marcher lui-même contre les Liégeois, qu'il avoit poussés à reprendre les armes, et qu'il les punît pour avoir fait ce qu'il les avoit sollicités de faire; encore fut-il difficile d'engager Charles à se contenter de ces conditions. La troisième nuit, il ne se déshabilla point, non plus que les deux précédentes; mais après s'être jeté quelques momens sur son lit, il se relevoit, se promenoit avec agitation, menaçoit Louis à haute voix, et parloit de prendre les partis les plus violens. Enfin, le matin du 14 octobre, il se fit annoncer chez le roi par les sires de Créqui, de Chamilly et de La Roche, et il entra dans l'appartement où Louis étoit détenu. Celui-ci, dit Olivier de La Marche, présent à l'entrevue, ne put celer sa peur. Mon frère, « dit-il au duc, ne suis-je pas sûr en votre maison et en votre pays? Et le duc lui répondit : « Qui, monsieur, et si sûr, que si je voyois venir un trait d'arbalète sur vous, je me mettrois « au-devant pour vous garantir. Et le roi lui « dit : Je vous remercie de votre bon vouloir, « et veux aller où je vous ai promis; mais je « vous prie que la paix soit dès maintenant jurée « rée entre nous » (1). Comines, qui étoit éga-

(1) Olivier de la Marche. L. II, p. 212.

lement présent, dit que « comme le duc arriva, « la voix lui trembloit, tant il étoit ému et prêt « de se courroucer. Il fit humble contenance « du corps, mais son geste et paroles étoient « après » (1). Le roi avoit été secrètement averti combien il y auroit eu de danger pour lui à refuser quoi que ce fût. Dans le traité qu'on lui présentoit, l'apanage de son frère étoit changé de nouveau : au lieu de la Normandie, il devoit recevoir la Champagne et la Brie, avec quelques seigneuries voisines. Le roi approuva tout; il promit de nouveau de marcher contre Liège avec le duc, et d'y mener autant ou aussi peu de troupes que celui-ci voudroit (2). Le roi portoit toujours avec lui le morceau de la vraie croix que Charlemagne avoit possédé, et qu'on nommoit la croix de Saint-Laud, parce qu'on le conservoit dans l'église de Saint-Laud d'Angers. Cette relique, qui inspiroit au roi une sorte de terreur, parce qu'il lui supposoit le pouvoir de se venger dans l'année d'un parjure, fut tirée de ses coffres, et placée entre les deux souverains, qui posèrent la main dessus pour jurer la

3, 4

(1) Comines. L. II, c. 9, p. 74.

(2) Le traité de Péronne se trouve dans Godefroy, Preuves de Comines. T. IV, p. 235-274; la ratification en Parlement, p. 274, et les pièces annexées, p. 277-305; dans Dumont, Corps diplomat. T. III, p. 394, et dans le Recueil des Traités de paix. T. I, p. 567.

1468. paix, après quoi les cloches furent mises en branle; les deux princes déjeunèrent ensemble, puis montèrent à cheval pour se faire voir dans la ville. (1)

Dès le lendemain de la signature du traité, le duc se mit en route pour attaquer Liège, conduisant le roi avec lui. Celui-ci n'avoit pu faire venir que trois cents hommes d'armes, qu'il rencontra à Cambrai. Le duc au contraire avoit une belle et nombreuse armée. Les Flamands et les Picards étoient sous ses ordres immédiats: le sire de Neufchâtel commandoit les Bourguignons. Le comte de Bresse ayant avec lui ses deux frères, le baron de Romont et l'évêque de Genève, conduisoit un corps de Savoyards; enfin les hommes de Luxembourg, de Limbourg, de Hainault, de Namur, marchaient aussi sous leurs drapeaux respectifs. Charles arriva devant Liège le 21 octobre.

Le roi n'hésita point à faire prendre à ses gens la croix de Saint-André, devise du duc, son vassal, et à répondre lui-même par le cri de *Vive Bourgogne!* aux Liégeois, qui criaient *Vive le Roi! Vive la France!* La rage de ces pauvres gens fut extrême, lorsqu'ils ne purent

(1) Olivier de la Marche. T. IX, c. 3, p. 212. — Phil. de Comines. T. XI, L. II, c. 9, p. 70-78. — Jean de Troyes. T. XIII, p. 181. — Histoire de Bourgogne. T. IV, L. XXI, p. 370. — Duclos. T. I, L. V, p. 350. — Barante. T. IX, p. 166.

plus douter qu'ils étoient attaqués par l'allié 1468.
lui-même qui les avoit excités à prendre les
armes. Quoique leurs murailles fussent encore
renversées depuis le précédent siège, et leurs
fossés comblés, ils résolurent de se défendre à
outrance. Le premier jour, ils firent une vigou-
reuse sortie; mais ils furent repoussés avec
perte. Dans la nuit suivante, ils attaquèrent
avec une nouvelle impétuosité l'avant-garde,
qui s'étoit logée à leurs portes; ils la mirent en
fuite, quoiqu'elle fût forte de près de deux
mille hommes, et ils répandirent l'alarme dans
toute l'armée. Le duc les repoussa, sans per-
mettre qu'on réveillât Louis, qui ne fut in-
struit de cette attaque que le lendemain. Dans
cette journée, l'armée entière se logea au pied
des murs; mais, la nuit suivante, une nouvelle
sortie des Liégeois la mit encore en danger; et,
cette fois, ce fut Louis qui, avec autant de sang-
froid et de prudence que de bravoure, dirigea
la manœuvre par laquelle ils furent forcés à la
retraite. Huit jours entiers, les Liégeois, sans
murailles, sans artillerie, sans cavalerie, sans
alliés, tinrent tête aux deux souverains. Les
habitans du Franchémont, contrée montueuse
très rapprochée de Liège, accouroient dans la
ville pour prendre part à sa défense, et montroient
plus de valeur encore que les Liégeois; d'autre
part, ceux des habitans qui étoient les moins

1468. propres à porter les armes s'échappoient de nuit avec leurs effets les plus précieux pour se réfugier dans les Ardennes. La nuit du 29 au 30 octobre, six cents hommes du Franchemont arrivèrent par derrière jusqu'aux logis du roi et du duc de Bourgogne, et les mirent dans le plus grand danger. Charles, toujours prêt à soupçonner Louis de trahison, d'autant plus peut-être qu'il l'avoit trahi le premier, ne songea d'abord à se défendre que contre lui; lorsqu'il eut mieux reconnu ses assaillans cependant, ces braves gens furent entourés, et périrent presque tous. Le lendemain étoit un dimanche; le peu de combattans qui restoient dans la ville, comptant sur la sainteté du jour, se livroient au repos, quand, à huit heures du matin, l'armée de Bourgogne entra par les brèches, que personne ne songeoit à défendre. La population alarmée se réfugia dans les églises; mais elles ne furent pas plus respectées que ne l'avoit été le jour du repos. La cathédrale de Saint-Lambert, où le roi et le duc avoient été rendre grâce, fut seule préservée du pillage. Comme les Liégeois ne faisoient aucune résistance, le massacre s'arrêta après que les Bourguignons en eurent tué deux cents environ; ils laissèrent s'enfuir le reste par le pont de la Meuse, tandis qu'ils ne s'occupoient plus qu'à piller. Quarante mille hommes étoient entrés dans cette malheureuse ville, aux

quels on avoit donné licence de s'abandonner à toutes leurs plus odieuses passions. Les uns assouvissoient leur soif de débauche, d'autres leur cupidité, en s'efforçant d'arracher aux malheureux qu'ils arrêtoient le secret de leurs trésors cachés. Ceux qui s'étoient enfuis vers les Ardennes n'échappoient point à ces calamités; les uns y périssoient de faim, de froid et de misère; d'autres tomboient entre les mains des gentilshommes du pays, qui les dépouilloient, et les assommoient, pour s'en faire un mérite auprès du duc, encore qu'ils eussent auparavant combattu à leurs côtés; d'autres enfin étoient arrêtés sur la frontière par les troupes françaises, et renvoyés à Charles, qui les faisoit mourir. (1)

Louis cependant montrait à tous les Bourguignons un visage riant; il célébroit leur bravoure et celle de leur duc; il se disoit rempli de joie de la punition qu'ils avoient infligée à une ville toujours remuante. Quand il eut rejoint Charles, il répéta ces flatteries avec plus de chaleur encore, et il réussit ainsi à calmer enfin sa colère et sa défiance. Le duc lui demanda de ratifier de nouveau le traité de Péronne. Il le fit avec empressement. Le duc demanda encore qu'il pardonnât à Dulau, la Rivière et Dürfé. Volontiers, dit le roi; mais vous pardonnera aussi,

(1) Phil. de Comines. L. II, c. 13, p. 98.

1468. mon frère, au comte de Nevers et à la maison de Croy. A cette condition, le duc n'insista pas, et les deux princes se séparèrent le 2 novembre, avec plus de démonstrations d'amitié qu'ils ne s'en étoient encore donné. Tandis que le duc accompagnoit le roi à une demi-lieue en dehors de Liège, celui-ci, paroissant se raviser tout à coup, lui dit : « Si d'aventure mon frère qui est « en Bretagne ne se contentoit du partage que je « lui baille pour l'amour de vous, que vous « driez-vous que je fisse ? » Ledit duc lui répondit soudainement sans y penser : « S'il ne le veut « prendre, mais que vous fassiez qu'il soit content, je m'en rapporte à vous deux. » Le roi sut bientôt mettre à profit ces dernières paroles. Il se dirigea vers Sélis, tandis que le duc de Bourgogne revint à Liège, où il passa encore huit jours, et il les consacra à compléter la destruction de cette malheureuse ville. On fouilloit, par son ordre, les caves et toutes les cachettes des maisons, et tous les habitans qu'on y découvroit, on les pouvoit dans la Meuse. Le 9 novembre, Charles ressortit de la ville pour aller ravager le pays de Franchemont; mais il y laissa un corps de sapeurs du Limbourg, chargés d'isoler, d'avec le reste de la ville les églises, et environ trois cents maisons cléricales qu'il vouloit conserver. Quand ils eurent ainsi coupé la communication, tout le reste fut détruit par

le feu , et , à quatre lieues de distance , dans les montagnes , l'armée entendit encore les cris épouvantables de ceux qui périssoient au milieu des flammes. (1)

Le roi étoit impatient de rentrer en France pour empêcher que sa courté captivité et les concessions qu'il avoit été forcé de faire à ses ennemis n'apportassent un plus grand désordre dans ses États. Il avoit fort redouté que le comte de Dammartin , qui commandoit une belle armée sur la frontière , ne fit , pour lui rendre la liberté , quelque tentative qui auroit pu lui coûter la vie. Il avoit écrit , à plusieurs reprises , à Dammartin , l'assurant que c'étoit sans nulle contrainte et de bon cœur qu'il alloit à Liège. « Monsieur le grand-maître , lui écrivoit-il le 22 octobre , tenez-vous sûr que je ne vais en ce voyage du Liège par contrainte nulle , et que je n'allai oncques de si bon cœur en voyage , comme je fais en cestui-ci. Et puisque Dieu m'a fait grâce et Notre-Dame , que je me suis armé avec monsieur de Bourgogne , tenez-vous sûr que jamais nos brouilleurs de par-dèlà ne le

(1) Phil. de Comines. T. XI, L. II, c. 11 à 15, p. 85-111. — Oliv. de la Marche. T. IX, L. II, c. 3, p. 214-216. — J. de Troyes. T. XIII, p. 184. — *Amelgard. Lud. XI. L. II, c. 22, 23 et 24, p. 277, 280 et 284.* — *Meyer, Annual. Flandr. L. XVII, f. 346.* — Duclos, Hist. de Louis XI. L. V, p. 338. Barante. T. IX, p. 188. — Plancher, Hist. de Bourgogne. T. IV, L. XXI, p. 572.

1468. « sauroient faire armer contre moi. Monsieur le
 « grand-maître, mon ami, vous m'avez bien
 « montré que m'aimez, et m'avez fait le plus
 « grand service que pourriez faire (en empê-
 « chant toute hostilité); car les gens de mon-
 « sieur de Bourgogne eussent cuidé que je les
 « eusse voulu tromper, et ceux de par-delà
 « eussent cuidé que j'eusse été prisonnier; ainsi,
 « par défiance les uns des autres, j'étois per-
 « du (1). » Louis avoit recommandé à Dam-
 martin de congédier l'arrière-ban et les francs-
 archers; en se gardant bien qu'ils ne se portassent
 à quelque violence; mais Dammartin, qui re-
 marqua qu'un secrétaire du duc surveilloit sans
 cesse l'envoyé du roi, ne voulut pas exécuter
 cet ordre. Il chargea au contraire ce secrétaire
 « d'assurer le duc que si le roi ne revenoit bien-
 « tôt, tout le royaume le viendroit quérir. »
 En même temps il se tint en repos, jugeant
 bien qu'un secours intempêtif pouvoit faire à
 Louis plus de mal que de bien. Dès que le roi
 fut arrivé à Senlis, il fit venir ses officiers du
 parlement et de la chambre des comptes, et il leur
 donna l'ordre d'entériner sans contradiction, et
 d'accomplir dans tous ses articles le traité de
 Péronne. Ce traité fut publié à Paris, le 19 no-
 vembre, et en même temps le roi fit menacer

(1) Cabinet de Louis XI, Ed. de Godefroy. T. III, p. 179
 et 181.

des peines les plus sévères ceux qui se permet-
troient aucun blâme, aucun manque de respect
à l'égard du duc de Bourgogne. (1)

Cependant le roi étoit honteux du piège où
il étoit allé se jeter de lui-même ; il ne voulut
point entrer dans Paris, pour ne pas s'exposer
aux propos du peuple ; il craignit même si fort
les railleries auxquelles il sentoit qu'il devoit
être en butte, qu'il fit saisir toutes les pies, les
geais, les corbeaux auxquels on avoit appris à
parler, et enregistra les mots que leurs maîtres
leur avoient enseigné à prononcer, pour punir
tous ceux qui leur auroient fait répéter le nom
ou de Péronne, ou de Pérette de Châlons, bour-
geoise de Paris, alors sa maîtresse (2). En même
temps il cherchoit, tant qu'il dépendoit de
lui, à réparer sa faute. Déterminé à ne pas re-
nouveler la guerre de Bourgogne et à ne don-
ner à Charles aucun sujet de plainte, il désar-
moit sur cette frontière, et il faisoit passer
Dammartin dans les provinces du midi ;

Toutefois, il ne renonçoit point à son plan
général, de ramener les princes du sang à l'o-
béissance ; c'étoit, en effet, la seule manière

(1) J. de Troyes. T. XIII, p. 186. — Duclou. L. V, p. 351.
— Barante. T. IX, p. 208-214. — Guaguini Compend. L. X,
f. 147, verso.

(2) J. de Troyes, p. 187. — Guaguini Compend. L. X, f. 148.
recto.

1468.

d'affermir et de conserver la royauté. Il voyoit avec plaisir Jean, duc de Calabre, qui étoit appelé à hériter de tous les domaines de la maison d'Anjou, de la Provence, de la Lorraine, du Barrois et du Maine, se livrer à une ambition nouvelle, et employer contre les nations étrangères un courage et des talens qu'il redoutoit. Ce n'étoit plus au trône de Naples que prétendoit ce prince, mais à celui d'Aragon. Les Catalans n'avoient pu pardonner à leur roi Jean II, ou à sa femme, l'empoisonnement de ses deux enfans. Après la mort du prince de Viane, ils lui avoient opposé don Pedro de Portugal, qu'ils proclamèrent leur roi; mais celui-ci étant mort le 29 juin 1467, ils offrirent leur couronne à René d'Anjou, qui leur envoya à sa place son fils Jean, avec huit mille combattans, Angevins, Provençaux, Lorrains et Barrois. La guerre de Catalogne se prolongea jusqu'au 16 décembre 1470, que le duc de Calabre mourut à Barcelonne, de maladie. Louis XI lui avoit fourni quelques secours, et en avoit promis davantage; c'étoit, en partie, pour l'appuyer qu'il faisoit passer Danmartin, avec ses meilleures troupes, dans le midi. Mais il s'aliéna ainsi le roi d'Aragon; dont il avoit recherché l'amitié au commencement de son règne; et, quand la guerre de Catalogne fut terminée, il

fut appelé à défendre contre lui le Roussillon , 1468.
qu'il avoit acquis de lui. (1)

Un second motif de Louis pour envoyer Dammartin avec son armée dans le midi , étoit la nécessité de contenir dans l'obéissance les princes de la maison d'Armagnac , dont la mauvaise foi avoit excité son juste ressentiment. Deux fois déjà il avoit pardonné les trahisons du comte d'Armagnac , et de son cousin le comte de Pardiac , qu'il avoit fait fluc de Nemours ; et cependant il découvroit sans cesse de nouvelles conspirations de ces seigneurs contre lui. Le 26 janvier 1469 , Louis nomma le comte de Dammartin son lieutenant-général en Guienne , Languedoc , Périgord , Auvergne et Limousin ; le chargeant particulièrement de réprimer les désordres des gens de guerre ; le comte d'Armagnac se croyant menacé , écrivit à Édouard IV au mois de mars suivant , pour l'inviter à tenter une descente en Guienne , lui promettant de lui livrer Toulouse , et de le joindre avec le duc de Nemours et le sire d'Albret , à la tête de quinze mille combattans. (2)

Louis avoit encore une autre vue sur ces

(1) Georges Chastellain. T. XLIII, c. 311, p. 129. — D. Calmet, Hist. de Lorraine, L. XXVII, p. 876-880. — J. de Troyes, p. 189. — Histoire de René d'Anjou. T. II, L. VI, p. 167, 176.

(2) Hist. gén. de Languedoc. L. XXXV, p. 39.

1469. provinces. Il ne pouvoit se résoudre à mettre son frère en possession de l'apanage qu'il lui avoit promis par le traité de Péronne. Il sentoit que, s'il livroit la Champagne et la Briè à un prince faible, dominé par ses ennemis, et toujours sollicitant la protection du duc de Bourgogne, c'étoit la même chose que s'il cédoit ces provinces au duc lui-même, son plus redoutable adversaire. Il mettoit ainsi la Bourgogne en communication directe avec les Pays-Bas, et il ouvroit aux Bourguignons son royaume, jusqu'aux portes même de Paris. Il aimoit donc mieux donner à son frère un apanage beaucoup plus considérable, mais éloigné du duc de Bourgogne, et il lui fit offrir le duché de Guienne en échange, qu'il proposoit même d'agrandir pour lui. Le duc de Bretagne et Charles de France étoient alors tous deux gouvernés par Odet d'Aydie, sire de Lescuns, gentilhomme né et marié en Guienne, que le duc de Bretagne avoit envoyé au roi au mois de décembre, pour terminer les difficultés qui arrêtoient encore l'exécution du traité d'Amiens (1). Louis profita de cette entrevue pour faire accepter au Gascon convoiteux des présents considérables, et le gagner entièrement à ses intérêts. Il lui fit même signer, le 6 février, la promesse « de

(1) Lobineau, Hist. de Bretagne. L. XIX, p. 707.

« servir désormais le roi comme s'il étoit dans sa maison », et de ne se mêler des faits du seigneur Charles que pour faire service au roi, « et non à lui. » (1)

Charles de France, foible, inconstant, incapable de comprendre les affaires, ne s'occupant uniquement que de ses plaisirs, étoit assez disposé à accepter l'échange qui lui étoit offert ; mais une intrigue s'étoit formée à la cour même de France pour contrarier les desseins du roi. Depuis l'entrevue de Péronne, Louis avoit conçu quelque défiance contre le cardinal de Ballue, qui la lui avoit conseillée ; et il avoit au contraire élevé dans sa faveur Dammartin et les autres qui avoient voulu l'en détourner. Ce fut, et ce qu'il semble, un des motifs du cardinal pour trahir son maître et son bienfaiteur en faveur du duc de Bourgogne : d'ailleurs cet homme, qui ne s'étoit élevé que par l'intrigue, et qui n'avoit plu à Louis que par son adresse à suivre les voies les plus tortueuses, étoit entraîné par ses habitudes, même en dépit de ses intérêts, à tromper ceux qui se confioient en lui. De concert avec Guillaume d'Haracourt, évêque de Verdun, qui avoit été attaché à Charles de France, il étoit entré en correspondance avec le duc de Bourgogne ; il l'avertissoit des efforts

(1) Barante. T. IX, p. 215.

^{1469.} que faisoit Louis pour engager son frère à accepter la Guienne en échange contre la Champagne, et il lui suggéroit ce qu'il avoit à faire pour l'empêcher. (1)

Le duc de Bourgogne envoya, au mois de février, des ambassadeurs à Louis, pour le presser de mettre son frère en possession de l'apanage qu'il lui avoit promis. Louis les fit retenir aussi long-temps qu'il put à Paris, en leur faisant donner chaque jour de nouvelles fêtes, tantôt par le cardinal de Ballue, tantôt par le président du parlement, celui de la chambre des comptes, le prévôt des marchands et d'autres magistrats. (2) Cependant il pressoit son frère Charles de terminer avec lui l'échange qu'il lui avoit proposé; mais Charles, averti par le duc de Bourgogne de ne pas se séparer de lui, n'avoit le courage ni de refuser ni d'accepter les offres que Tannequij du Châtel avoit été chargé, par le roi, de lui faire; et, pour gagner du temps, il faisoit des pèlerinages à divers sanctuaires de Bretagne, comme son frère avoit accoutumé de faire. (3) ●

Sur ces entrefaites, vers le milieu d'avril, un prêtre nommé *Simon Bêlée*, appartenant à

(1) Preuves de Godéfray à Comines. T. IV, p. 209.

(2) Jean de Troyes, p. 189.

(3) Phil. de Comines. L. II, c. 15, p. 115. — Lobineau, Hist. de Bret. L. XIX, p. 707.

l'évêque de Verdun, fut arrêté, et conduit au P^oi, à Amboise; on avoit trouvé une lettre cousue dans ses habits, que le cardinal de Ballue adressoit au duc de Bourgogne. La peur lui fit bientôt expliquer toute la négociation dont il étoit chargé. Le roi apprit ainsi que les deux prélats trahissoient les secrets de leur maître, et, de concert avec le duc de Bourgogne, excitoient Charles de France à rejeter les termes qui lui étoient offerts. Louis entra contre eux dans une furieuse colère; il les manda aussitôt à Tours, où les deux prélats arrivèrent sans se douter de rien, jusqu'au moment où on les conduisit en prison. Le cardinal cependant demanda et obtint une audience du roi. Pendant plus de deux heures, on les vit s'entretenir en se promenant ensemble sur le chemin qui mène d'Amboise à Notre-Dame-de-Cléry, où Louis alloit en pèlerinage. On ne sut point si Ballue s'efforça de fléchir, par des aveux et des supplications, le monarque qui l'avoit appelé son ami, ou s'il protesta de son innocence. Louis vouloit que les rigueurs qu'il nommoit sa justice fussent enveloppées d'un impénétrable mystère, et la vue de ceux qu'il condamnoit à la souffrance ne lui inspiroit aucune compassion. En congédiant Ballue, il le fit enfermer au château de Montbazon, et il nomma une commission de huit seigneurs ou magistrats pour faire son procès.

1469. Comme il mit à leur tête le redoutable Tristan-l'Ermitte, et qu'il partagea entre eux, par avance, les effets les plus précieux de celui qu'ils devoient condamner, on vit bien quelle sentence il attendoit d'eux. Le reste des biens du cardinal fut séquestré; son argent et sa vaisselle furent portés au trésor royal (1). Amelgard assure que l'agent de Ballue auprès de Charles de France, Thomas de Loraille, mourut bientôt après, empoisonné dans un repas, avec trois ou quatre personnes de sa famille. Le jeune prince n'étant plus excité par personne à s'opposer aux vues du roi, fut créé duc de Guienne, par lettres patentes, datées d'Amboise le 29 avril 1469. Ce duché fut étendu jusqu'à la Charente, et comprit le Périgord, l'Aunis, la Saintonge, et plusieurs districts détachés du Languedoc. En même temps une amnistie fut publiée en faveur de tous ceux qui avoient agi contre le roi pour le service de son frère ou du duc de Bretagne. (2)

L'établissement de Charles dans son nouveau duché de Guienne n'auroit été guère moins dan-

(1) Jean de Troyes, p. 192-196. — Phil. de Comines. L. II, c. 15, p. 114. — Amelgard. *Ludov. XI*. L. II, c. 25, f. 287. — Duclos. L. V, p. 346-356. — Barante. T. IX, p. 217-225.

(2) Hist. gén. de Languedoc. L. XXXV, p. 40. — Lobineau, Hist. de Bretagne, L. XIX, p. 708. — D. Morice, Histoire de Bretagne. L. XIII, p. 110. — Amelg. *Lud. XI*. L. II, c. 26, f. 289. — Cabinet de Louis XI, Godefroy. T. III, p. 183.

gereux pour Louis que celui auquel il renon-
çoit en Champagne, s'il avoit dû s'y trouver
entouré des princes de la maison d'Armagnac,
toujours engagés dans quelque rébellion. Aussi
le comte de Dammartin avoit-il commission de
les soumettre. Il avoit obtenu pour cet objèt
cent vingt mille livres des États du Languedoc,
assemblés à Montpellier au mois de mai 1469;
il avoit rassemblé quatorze cents lances et dix
mille francs-archers; le bâtard de Bourbon, le
maréchal de Lohéac, les sénéchaux de Tou-
louse et de Carcassonne, commandoient sous
ses ordres. Il marcha d'abord contre Jean V,
comte d'Armagnac. Mais celui-ci n'osa point
l'attendre, et sortit du royaume. Le parlement
de Paris l'ajourna à comparoître le 28 septem-
bre; Armagnac n'obéit point: le procès fut
prolongé par les délais qu'on accordoit toujours
aux grands seigneurs, et ce ne fut que le 7 sep-
tembre 1470 qu'un arrêt déclara ce comte cri-
minel de lèse-majesté, et confisqua ses biens.
Louis, au lieu de les donner au duc de Guienne,
auquel il les avoit promis, les partagea entre
plusieurs seigneurs de sa cour. Dammartin con-
duisit ensuite son armée contre Jacques, duc
de Nemours; mais, quoique Louis n'eût pas
moins de ressentiment contre ce seigneur que
contre son cousin d'Armagnac, il résolut de
l'épargner pour cette fois, et il donna le 8 dé-

1469. cembre, à Dammartin des pouvoirs pour traiter avec lui. Nemours livra quelques places de sûreté à ce général ; il prêta serment de fidélité au roi, et le fit prêter à ses vassaux ; il se soumit enfin, s'il y manquoit, à ce que tous ses domaines fussent confisqués, et à ce qu'il fût jugé lui-même comme un simple particulier, et non comme pair de France. Ce traité fut signé à Saint-Flour en Auvergne, le 17 janvier 1470. (1)

Tandis que Dammartin pacifioit ainsi le Midi, Louis XI offroit à son frère de l'y mettre en possession du plus grand apanage qu'eût jamais eu prince de France. Mais le duc de Guienne, toujours indécis, toujours inconséquent, avoit recommencé à négocier avec les ennemis du roi. Il avoit signé un engagement qui le mettoit presque dans la dépendance du duc de Bretagne ; il avoit fait demander à Édouard IV, par l'entremise du duc de Bourgogne, un sauf-conduit pour pouvoir se retirer en Angleterre, avec une suite de cinq cents personnes et tous ses trésors (2). Cependant, ramené à ses premiers projets par Odet d'Aydie et Gilbert de Chabannes, il partit enfin de Redon pour se rendre

(1) Cabinet de Louis XI, dans Godefroy, T. III, sur le comte d'Armagnac, p. 189-193, et sur Nemours, p. 195. — Hist. génér. de Languedoc. L. XXXV, p. 41. — Barante. T. IX, p. 250.

(2) En date du 6 mai. — Rymer. T. XI, p. 644.

à La Rochelle, où il prêta, le 19 août, sur la croix de Saint-Laud, le serment de fidélité et d'obéissance, en prenant possession de son nouvel apanage. (1)

Ce n'étoit pas assez pour la sûreté de Louis; il vouloit avoir une entrevue avec son frère; comptant, pour ramener cet homme foible à l'obéissance, sur l'ascendant qu'il savoit gagner dès qu'on l'approchoit, sur cette familiarité et cette aisance de conversation qu'il savoit prendre à volonté. Le duc, au contraire, avoit peur de cette conférence; il paroît qu'il avoit entendu raconter comment Louis, en apprenant la mort d'Alphonse frère de Henri IV roi de Castille; s'étoit écrié: « La pâque Dieu, le roi de Castille est bien heureux! (2) » Lorsqu'il consentit à voir le roi, il exigea des précautions qui surpassoient celles du pont de Montereau. Ce fut aussi un pont, mais un pont de bateaux qui fut construit pour la conférence, près de l'embouchure de la Sèvre, au milieu des grands marais qu'elle traverse entre la Saintonge et le Poitou. On choisit encore le 24 septembre; jour de la pleine lune, pour que les eaux qui faisoient la sûreté du jeune prince fussent plus

(1) Ordonn. de France. T. XVII, p. 209, 255, 258. — *Guaguini Compend.* L. X, f. 148, recto.

(2) *Pauli Æmilii de Gestis Francor.*, p. 348. Alphonse de Castille, mort le 5 juillet 1468, avoit été, comme Charles de France, à la tête de plusieurs rébellions contre son frère.

1469.

élevées. Sur un des bateaux du pont, une loge avoit été construite pour la conférence : elle étoit partagée par un grillage en fer et en bois. Louis devoit laisser au village de Puyravault les quatre cents chevaux qui l'avoient accompagné jusque là, et entrer sur le pont de bateaux avec douze compagnons désarmés seulement. Le duc de Guienne devoit laisser sa garde au château de Charon sur l'autre rive, et n'amener non plus que douze personnes. Mais le roi ne s'étoit pas trompé quand il avoit compté reprendre au premier entretien tout son ascendant sur son frère. Celui-ci fut à peine devant lui, qu'il accusa ses conseillers d'une défiance aussi injurieuse, et qu'il demanda avec instance à pouvoir passer du côté du roi pour se jeter dans ses bras. On apporta en effet des planches avec lesquelles on jeta un pont d'un bateau à l'autre : le duc y passa et se jeta aux genoux du roi, qui le releva, l'embrassa et l'assura qu'il lui pardonnoit. Le lendemain et les jours suivants ils se virent familièrement ; ils eurent sans témoins de longues conférences et leur réconciliation parut être complète. (1)

Louis n'avoit alors point encore de fils ; son

(1) Lettre du Roi au chancelier, sur cette entrevue. *Preuves de Duclos*. T. III, p. 249. — *Cardin. Papiensis Comm.* L. VII, c. 9. *Raynaldi Annal. eccl. Jes.* 1469, 22, 23. — Barante. T. IX, p. 235-242. — Duclos. L. V, p. 367.

frère étoit l'héritier présomptif de la couronne , et il cherchoit de bonne foi à se l'attacher : il songeoit même à lui faire faire un brillant mariage avec l'héritière de Castille , et il envoya le cardinal d'Alby et le sire de Torci à Cordoue , avec commission de demander à Henri IV pour le duc de Guienne , ou sa fille ou sa sœur. La légitimité de la première , connue sous le nom de Jeanne la Bertrandeja , étoit contestée , et l'on ne savoit point encore laquelle devoit hériter de la couronne , d'elle ou de la célèbre Isabelle. Les guerres civiles de Castille firent tomber cette négociation (1). Pendant qu'elle duroit encore , le connétable comte de Saint-Pol et Pierre de Remiremont , vinrent trouver le duc de Guienne de la part du duc de Bourgogne pour confirmer l'alliance qui avoit toujours existé entre eux , s'assurer si le frère du roi étoit content de son apanage ; s'il ne l'étoit pas , lui offrir de contraindre le roi à en donner un meilleur , lui proposer en mariage Marguerite de Bourgogne et lui porter le collier de la toison d'or : le duc de Guienne rejeta toutes ces offres , et déclara qu'ayant tout lieu d'être content du roi , il tenoit ses amis pour amis , ses ennemis pour ennemis. (2)

(1) Duclos. L. V, p. 369. — Baranta. T. IX, p. 243.

(2) Lettre d'Ant. de Bueil au roi , Cabinet de Louis XI. T. III, p. 183.

1469. Louis XI avoit de son côté fondé le 1^{er} août 1469 un ordre de chevalerie sous l'invocation de saint Michel, à l'aide duquel il vouloit tenter d'affermir dans l'obéissance, et de rallier à sa personne ceux à qui il accorderoit cette distinction. Il envoya le collier de cet ordre nouveau au duc de Guienne, au duc de Bourbon, au connétable, au bâtard de Bourbon, qu'il avoit fait comte de Roussillon, au bâtard d'Armagnac, qu'il avoit fait comte de Comminges; à Dammartin et à Tannegui du Châtel. Il ne créa d'abord que douze chevaliers, et l'ordre n'en devoit jamais comprendre plus de trente-six. Mais le duc de Bretagne, auquel il l'avoit offert, ne voulut point le recevoir pour ne pas se lier par de nouveaux sermens à plus d'obéissance qu'il n'en vouloit rendre au roi. (1)

Louis étoit bien averti que le duc de Bretagne cherchoit toutes les occasions de resserrer son alliance avec le duc de Bourgogne et le roi d'Angleterre; qu'il avoit envoyé auprès de l'un et de l'autre un abbé de Bégar chargé de s'assurer leurs secours; que tandis qu'il avoit refusé son ordre, il avoit accepté celui de la toison d'or de Bourgogne, et que le duc de Bourgogne

(1) Ordonn. de France. T. XVII, p. 236. — Cabinet de Louis XI. T. III, p. 193. — Lobineau, Hist. de Bretagne. L. XLIX, p. 709. — D. Morice, Hist. de Bretagne. L. XIII. p. 111.

avoit porté publiquement l'ordre de la jarrètière d'Angleterre. Cependant il dissimuloit, attendant des circonstances plus heureuses; loit de protester contre le traité de Péronne, que Charles-le-Téméraire lui avoit arraché par la violence, il l'observoit religieusement, et il attendoit que ce prince, par sa hauteur et son imprudence, se fût jeté dans de nouveaux embarras. Depuis sa victoire de Liège, le duc de Bourgogne avoit affermi son pouvoir dans ses propres États. Il avoit visité la Hollande et la Zélande, se plaisant à s'inspirer de la crainte aux grands, de la confiance aux petits; il y avoit augmenté les impositions et exigé avec plus de sévérité le service militaire. Les Gantois effrayés avoient renoncé entre ses mains à toutes leurs libertés, qu'ils avoient si long-temps et si vaillamment défendues (1). Tout étoit chez lui prêt pour le combat. Un observateur attentif pouvoit reconnoître, il est vrai, que tout étoit tendu, que tout étoit forcé, qu'un sourd-mécontentement régnoit en tous lieux, mais tant que chacun obéissoit la puissance de Charles en étoit augmentée (2). Il venoit encore d'accepter, le 9 mai 1469, des mains du duc Sigismond d'Autriche, en gage pour une somme

(1) Godefroy, *Preuves de Comines*. T. IV, p. 214-234.

(2) Meyer, *Annal. Flandr.* L. XVII, f. 347.

1469.

d'argent assez considérable, le landgraviat d'Alsace, le comté de Ferrette, le Brisgau, le Sundgau, et les quatre villes forestières des bords du Rhin; il avoit donné à Pierre de Hagenbach, son maître d'hôtel, ordre d'en prendre possession avec quinze cents chevaux et quatre mille fantassins. C'étoient des pays qui, depuis quelque temps, étoient presque chaque année ravagés par les Suisses: la noblesse de Souabe, qui haïssoit ces montagnards, qui les provoquoit et ne savoit pas ensuite les repousser, avoit engagé le duc Sigismond à mettre ces districts sous la protection de l'orgueilleux duc de Bourgogne, le regardant comme le prince qui se vengeroit avec le plus de vigueur d'une offense qui lui seroit faite par des paysans qu'il méprisoit (1). Louis XI étoit loin de mépriser ces paysans; il avoit refusé de prendre en engagement ces mêmes pays, que le duc Sigismond lui avoit offert avant d'entrer en traité avec Charles-le-Téméraire; il étoit charmé au contraire de voir son rival entrer en lutte avec un peuple qu'il jugeoit si formidable, et chercher des ennemis ailleurs qu'en France. Il s'occupoit à cette époque de resserrer ses anciens liens avec les cantons suisses, et le 20 septem-

(1) Muller, *Geschichte der Schweiz*. T. IV, cap. 7, p. 571-576. — Barante. T. IX, p. 192-199.

bre 1470 il signa avec eux à Tours un nouveau traité d'alliance. (1) 1469.

L'arrestation du cardinal de Ballue avoit failli brouiller Louis avec la cour de Rome ; ce n'est pas que Paul II eût de l'affection ou de l'estime pour ce prélat, qu'il n'avoit admis qu'avec répugnance dans le sacré-collège ; mais, depuis qu'il en étoit membre, le pape le regardoit comme exempt de toute autre juridiction que la sienne. Louis, superstitieux lui-même, et ménageant l'opinion populaire, ne s'étoit pas non plus sans inquiétude attaqué à l'un des princes de l'Église. Aussi envoya-t-il à Rome deux ambassadeurs, hommes de loi, pour informer le pape de l'arrestation des deux prélats, et lui demander de nommer des commissaires pour les juger. Ce ne fut qu'après de longues conférences que Paul consentit à nommer ces commissaires ; encore les chargea-t-il, non de juger les prélats, mais de travailler à leur délivrance. Toutefois, Louis avoit gagné du temps par cette démarche, et comme la captivité devoit être le seul châtiment qu'il pût infliger à des hommes d'église, il la rendit aussi dure que possible. Il fit enfermer le cardinal et l'évêque de Verdun, chacun dans une cage de fer de huit pieds en carré. Ils y demeu-

(1) Dumont, Corps diplomat. T. III, p. 415.

1469. rèrent dix ans, l'un à Onnain, près de Blois; l'autre à la Bastille. Le cardinal de Ballue avoit été l'inventeur de ces odieuses cages. (1)

Un des motifs de Louis pour rester en suspens, au lieu d'agir contre le duc de Bretagne ou le duc de Bourgogne, étoit son inquiétude sur l'issue des révolutions d'Angleterre. Les longues guerres qui avoient commencé, presque avec le règne de la maison de Valois, avoient accoutumé la France à redouter l'Angleterre, et à croire que son intervention dans les affaires du continent seroit plus dangereuse qu'elle ne pouvoit réellement l'être. Louis, mettant en oubli les liens du sang qui l'unissoient à sa cousine Marguerite d'Anjou, avoit recherché l'amitié du comte de Warwick, qui avoit chassé cette reine d'Angleterre, jeté Henri VI en prison et mis Édouard IV sur son trône. Il avoit cru s'assurer ainsi l'alliance de ce jeune roi, qui, admiré pour sa bonne mine, brillant de bravoure, heureux dans ses entreprises, étoit chéri des soldats et du peuple. Cependant Édouard IV joignoit peu de qualités solides à cet éclat. Il étoit emporté, inconsidéré, avide de plaisirs, et il abandonnoit les affaires à ses fa-

(1) Relation de l'ambassade à Rome de Guill. Cousinot; dans les Preuves de Duclos. T. III, p. 250-291. — *Raynaldi Annecles.* 1469, §. 21. — Duclos. L. V, p. 356-362. — Barante T. IX, p. 225, 229.

voris ; ce qui ne l'empêchoit pas d'être jaloux d'une autorité qu'il exerçoit rarement lui-même. Il s'emportoit contre toute opposition , et il punissoit avec une cruauté impitoyable ceux qui tomboient entre ses mains après s'être déclarés contre lui. Depuis qu'il avoit offensé Warwick en rompant le mariage que ce puissant seigneur , qui l'avoit mis sur le trône , négocioit pour lui avec la sœur de la reine de France , il avoit resserré son alliance avec tous les ennemis de Louis, les ducs de Bourgogne, de Bretagne, de Normandie, de Nemours et le comte d'Armagnac. Warwick, mécontent, s'étoit retiré dans son gouvernement de Calais. 1469.

Louis XI, qui, au lieu de l'alliance du roi d'Angleterre, se trouvoit réduit à celle d'un sujet factieux, n'en demeura pas moins fidèle à l'amitié qu'il avoit contractée avec lui, et attendit ce que produiroit la vengeance du plus riche, du plus puissant et du plus belliqueux des seigneurs anglais. Warwick suscita bientôt un ennemi à Édouard dans sa famille même : il aigrit la jalousie du duc de Clarence, frère du roi, qui se plaignoit d'avoir trop peu de part au gouvernement; il lui fit espérer qu'il l'élèveroit sur le trône, et il lui donna sa fille aînée en mariage avec une dot considérable (1). Bien-

(1) Rapin Thoyras. T. V, L. XIII, p. 58. — Hume, *History of England*. T. IV, c. 22, p. 214.

1469. tôt les révoltes contre l'autorité d'Édouard IV commencèrent ; mais depuis celle qui éclata au mois d'octobre 1469 dans le comté d'York, il devient difficile de suivre le fil de ces violentes guerres civiles. De grands seigneurs paroisoient tout à coup en armes à la tête d'une troupe nombreuse de partisans, livroient bataille dès les premiers jours de leur soulèvement, faisoient trancher la tête après leur victoire aux chefs de leurs antagonistes, ou perdoient la leur sur un échafaud, s'ils étoient défaits, avant qu'on eût pu comprendre pourquoi ils se trouvoient en armes, le plus souvent contre leurs amis et leurs parens. Sire Henri Nevil, lord Pembroke, lord Rivers, beau-père du roi, le comte de Devonshire, avoient ainsi péri après autant de défaites, avant le printemps de 1470, où Warwick et Clarence se mirent tout à coup à la tête d'un nouveau parti de révoltés. Quelques uns assurent que le roi tomba en leur pouvoir, et qu'il fut quelque temps prisonnier dans un château de l'archevêque d'York, d'où il réussit à s'échapper ; mais cet événement si important est traité de fabuleux par d'autres ; et comme l'Angleterre, à l'époque de ces guerres civiles, n'a eu aucun historien, on ne peut guère accorder de foi pour ce qui la regarde à ceux des pays voisins, qui tombent dans des erreurs grossières sur ses

révolutions. Le comte de Warwick, ayant été défait à Stamford en bataille rangée, vint chercher au mois de mai un asile à Calais avec le duc de Clarence et ses deux filles; mais sir John Wenlock, son lieutenant, l'en repoussa à coups de canon, et Warwick fut forcé d'aller chercher un refuge à Honfleur. (1)

Édouard IV n'accordoit aucun pardon aux vaincus; aussi tous les amis de Warwick et de Clarence arrivèrent bientôt auprès d'eux, et l'on assura qu'il n'y avoit pas moins de quatre-vingts navires anglais entre Honfleur et Harfleur. Ceux qui les montoient ne trouvèrent point d'autre ressource pour se maintenir en pays étranger que la piraterie; ils atinèrent en course contre les Anglais fidèles à Édouard IV, et contre les Flamands leurs alliés (2). Le duc de Bourgogne prétendit qu'ils vendoient ensuite sur les marchés de France les marchandises qu'ils avoient enlevées à ses sujets, et il demanda à Louis d'arrêter un tel brigandage, en chassant des ports de Normandie les Anglais ses ennemis.

Louis, qui avoit fait avancer des troupes sur

(1) Ph. de Comines. T. XI, L. III, c. 4, p. 139-148. — *Polydori Vergilii Angl. Histor.* L. XXIV, p. 516. — *Fr. Belcarii Comment.* L. II, p. 44. — *Pauli Æmilii Veronens.*, p. 350. — *Rapin Thoyras.* T. V, L. XIII, p. 44. — *Hume*, T. IV, c. 22, p. 219. — *Barante.* T. IX, p. 257-263.

(2) *Jean de Troyes*, p. 203.

1470. les frontières de Bretagne, et obligé le duc à signer à Angers un nouveau traité, en confirmation de celui d'Ancenis, avoit envoyé en même temps deux ambassadeurs au duc de Bourgogne pour protester de son désir de conserver la paix avec lui; mais, d'autre part, il rassembloit ses troupes en Normandie, et il permettoit à Warwick de continuer ses courses. La patience échappa bien vite au duc de Bourgogne; il donna ordre, le 25 juin, de saisir dans tous les pays de sa domination, tous les biens appartenans aux marchands français, pour servir à ses sujets de compensation des dommages qu'ils avoient éprouvés (1). En même temps son armée navale, commandée par le sire de la Vire, parut à Chef de Caux, et attaqua sans ménagement, non seulement les Anglais de Warwick, mais aussi les sujets du roi. (2)

Louis XI avoit eu à cette époque même une grande joie : la reine lui avoit donné le 30 juin un fils, qui fut depuis Charles VIII (3). Il ne voulut point la troubler en renouvelant une guerre qu'il redoutoit toujours. Sa flotte étoit inférieure et en nombre de vaisseaux, et en

(1) J. de Troyes, p. 206. — Duclos. T. II, L. VI, p. 14. — Barante. T. IX, p. 268.

(2) Comines. T. XI, L. III, c. 5, p. 148.

(3) J. de Troyes, p. 206.

habileté à celle du duc de Bourgogne. Il donna donc ordre au bâtard de Bourbon, son amiral, de ne point témoigner de ressentiment pour les provocations qu'il avoit reçues, d'éviter les hostilités, surtout de ne pas livrer de bataille : il écrivit à ses ambassadeurs de s'adresser au duc de Bourgogne dans le langage le plus pacifique ; enfin il recommanda à la duchesse de Clarence et aux dames anglaises de sa suite, de s'éloigner des côtes, de peur que les Bourguignons n'y fissent une descente et ne les enlevassent. En même temps il engagea le comte de Warwick à passer dans la Basse-Normandie ; et à y disperser ses vaisseaux jusqu'à ce qu'il se sentit en état de faire une descente en Angleterre. (1)

De cette descente Louis faisoit en effet dépendre sa propre sûreté, et l'espérance de soumettre ses ennemis ; il écrivoit le 22 juin à Bourré du Plessis son secrétaire : « M. du Plessis, vous savez assez le désir que j'ai et dois avoir du retour de Warwick en Angleterre, tant pour le bien que ce me seroit de le voir au-dessus de ses querelles, ou à tout le moins que par son moyen le royaume d'Angleterre fût en brouillis, comme pour éviter les questions qui pour sa demeure par deçà, pourroient avenir, dont vous en avez connu les

(1) *Amelgardi Ludov. XI. B. III., c. 3, f. 95.* — Barante : T. IX, p. 270.

1470.

« commencemens : pourquoi vous prie que
 « vous mettiez peine. . . . qu'il parte le plus
 « prestement que faire se pourra. . . . mais j'en-
 « tends que ce soit par toutes les plus douces
 « voies que pourrez, et en manière qu'il n'aper-
 « çoive que ce soit pour autres fins que pour
 « son avantage; et aussi ferez apprêter de mes
 « navires pour le conduire, si sans conduite ne
 « vouloit partir. » (1). Plus tard il écrivit :
 « MM. de Conrèssault et du Plessis pourront
 « dire à M. de Warwick que le roi l'aidera de
 « tout son pouvoir à recouvrer le royaume
 « d'Angleterre, par le moyen de la reine Mar-
 « guerite, ou pour qui il voudra. Car le roi
 « aime mieux lui que la reine Marguerite ou
 « son fils; et pour l'amour de M. de Warwick
 « s'est toujours tenu aussi étranger à eux que
 « s'il ne les avoit jamais vus. » (2)

C'étoit en effet la reine Marguerite que War-
 wick se préparoit à faire remonter sur le trône
 d'Angleterre, d'où lui-même l'avoit fait des-
 cendre. Louis se chargea de leur réconciliation :
 le comte de Vendôme et le sire de Châtillon
 allèrent de sa part la chercher en Lorraine,
 tandis que son père, le roi René, arriva de
 Provence à Angers (3). Ce fut lui qui fit sentir

(1) *Œuvres de Duclos*, T. III, p. 291.(2) Barante. *T. IX*, p. 276.(3) *Hist. de René d'Anjou*. T. II, L. VI, p. 179.

à Marguerite, qui étoit hautaine et profondément offensée, la nécessité d'accepter les offres de Warwick. Son fils, Édouard de Lancaster, alors âgé de dix-huit ans, épousa le 25 juillet au pont de Cé la seconde fille de Warwick, et devint ainsi beau-frère du duc de Clarence, frère de son antagoniste (1). Il fut convenu que Warwick et le duc de Clarence, dès qu'ils seroient descendus en Angleterre, retireroient Henri VI de sa prison, le proclameroient roi, et exerceroient en commun la régence jusqu'à ce que le prince de Galles fût majeur. Si celui-ci venoit à mourir sans enfans, la couronne passeroit au duc de Clarence et à ses descendants. (2) *

- Tout étoit prêt pour l'invasion, et les partisans de Warwick en Angleterre consentirent à se réunir à ceux de la maison de Lancaster qu'ils avoient combattus jusqu'alors ; mais la flotte de Bourgogne veilloit toujours sur les côtes de Normandie, et Warwick, même secondé par toutes les forces de Louis XI, n'auroit pu la braver, lorsque vers le milieu de septembre une tempête violente la força à abandonner sa station devant la Havre, et à se ré-

(1) Lettre de Louis à du Plessis. *Preuves de Duclos*. T. III, p. 294.

(2) *Rapin Thoyras*. T. V, L. XIII, p. 48. — *Hume*. T. IV, p. 221. — *Duclos*. T. II, L. VI, p. 15. — *Baume*. T. IX, p. 296. — *Polydori Vergilii Angl. Histor.* L. XXIV, p. 520.

1470. fugier partie en Hollande, partie en Écosse. Le lendemain le vent étoit favorable, et Warwick, convoyé par l'amiral de France, vint prendre terre à Plymouth et à Dartmouth. (1)

Le duc de Bourgogne étoit régulièrement averti par le connétable comte de Saint-Pol des préparatifs de Louis XI et de Warwick, et il avoit transmis ses informations à Édouard IV; mais celui-ci, jeune, présomptueux, avide de plaisirs; ne songeant qu'aux fêtes et à la galanterie, croyoit au-dessous de lui de s'inquiéter de ce que faisoit un rebelle; et il répondoit au duc de Bourgogne qu'il ne désiroit rien tant que de voir Warwick en Angleterre pour se mesurer avec lui. Lorsqu'il le sut débarqué, il pria Charles d'envoyer sa flotte sur les côtes d'Angleterre pour qu'il ne pût pas s'échapper, car la place ne seroit pas long-temps tenable pour lui. (2)

Bientôt l'événement montra combien il avoit mal apprécié et le crédit de Warwick et le sien sur le peuple. Tous deux appeloient en même temps aux armes leurs partisans: l'un à Dartmouth, l'autre à Nottingham, et tous deux rassemblèrent près de soixante mille hommes; mais les soldats du roi laissoient reconnoître à leurs murmures, combien sa hauteur, sa

(1) Comines. Liv. III, c. 5, p. 153. — Jean de Troyes. T. XIII, p. 299. — Cabinet de Louis XI. T. III, p. 296.

(2) Comines, c. 5, p. 153.

cruauté et sa légèreté leur inspiroient de défiance. Warwick étoit entré à Londres au commencement d'octobre, et le 6 de ce mois, tandis qu'il marchoit contre Édouard, il avoit proclamé de nouveau Henri VI, qu'il avoit tiré de prison. Le marquis de Montague et l'archevêque de York, frères de Warwick, venant de se déclarer pour lui : des *writs* ou lettres closes étoient envoyés dans toutes les provinces pour convoquer un nouveau parlement (1). Lord Scâle, beau-frère d'Édouard, et Hasting, son grand-chambellan, vinrent l'avertir que l'armée sur laquelle il comptoit ne vouloit plus de lui, qu'elle se préparoit à le livrer à Warwick, qui s'approchoit et qui n'étoit plus qu'à trois milles de distance. Il n'y avoit plus un moment à perdre; Édouard partit au galop pour Lynne, port du comté de Norfolk, où il trouva heureusement trois petits vaisseaux prêts à mettre à la voile. Quelques milliers de cavaliers fidèles avoient couvert sa retraite.

« Le roi Édouard, dit Comines, n'eut autre
 « loisir que de s'aller fourrer dedans ces hurques
 « de Hollande : . . . Leur coutume d'Angleterre
 « est, que quand ils sont au-dessus de la ba-
 « taille, ils ne tubent rien, et par especial du
 « peuple; car ils connoissent que chacun quiert
 « leur complaire, parce qu'ils sont les plus

(1) Rapin Thoyras. V. XII, p. 52. — Rymér. T. XI, p. 661.

1470.

« forts, et si ne mettent nuls à finance; par
 « quoi tous ces gens n'eurent nul mal dès que
 « le roi fut parti.... Ainsi fuit ce roi Édouard,
 « avec ses deux hurques et un petit navire sien,
 « et quelque sept ou huit cents personnes avec
 « lui, qui n'avoient autres habillemens que leurs
 « habillemens de guerre; et si n'avoient ni
 « croix ni pile, ni ne savoient à grand'peine où
 « ils alloient » (1). Dans le moment où Édouard
 prit cette résolution désespérée, il n'y avoit que
 onze jours que le comte de Warwick étoit
 entré à Londres. Comme le roi fugitif abandon-
 noit son royaume, il risqua d'être pris en mer
 par quelques navires Osterlings ou de la Bal-
 tique, qui le poursuivirent. Le 11 octobre, il
 vint prendre terre à Alokmaer en Frise, d'où le
 sire de la Gruthuse le conduisit aussitôt à La
 Haye, auprès du duc de Bourgogne. Ce fut ainsi
 qu'en moins de quinze jours il fut expulsé d'un
 royaume, où les plus grands monarques le
 croyoient en état de braver tous ses ennemis,
 et de leur inspirer à eux-mêmes de la crainte. (2)

(1) Comines. *l. III*, c. 5, p. 153-161.

(2) Comines. *L. III*, c. 5, p. 155. — J. de Troyes, p. 210-212. — *Amelgard. Lud. XI. L. III*, c. 6; f. 303. — *Chroniq. des maîtres d'hôtel de Bourgogne. Godeffroy. T. III*, p. 360. — *Franc. Belbarii. L. II*, p. 45. — *Guaguini Compend. L. X*, f. 148, verso. — *Rapin Thoyras. L. XIII*, p. 51. — *Hume. T. IV*, c. 22, p. 224. — *Duchés. T. II. L. VI*, p. 17. — *Barante. T. IX*, p. 304-307. — *Polyd. Vergil. L. XXIV*, p. 521.

CHAPITRE XVII.

Assemblée des notables. — Surprise de Saint-Quentin. — Courte guerre en Picardie contre Charles de Bourgogne. — Édouard I^{er} recouvre la couronne d'Angleterre. — Mort du duc de Guienne. — Charles en accuse le roi. — Il attaque Beauvais et ravage la Normandie. — Sa retraite. — Trêve de Senlis. — 1470-1472.

LES résolutions de l'Angleterre étoient, aux yeux de Louis XI, un événement de la plus haute importance, et auquel son existence même étoit attachée ; car, malgré l'habileté qu'il avoit déployée depuis le commencement de son règne, malgré les succès qu'il avoit obtentus, sa situation étoit toujours la même ; il étoit toujours entouré de princes du sang ; gouverneurs, et presque propriétaires des provinces, secrètement ligés contre lui, et désireux d'arriver à une absolue indépendance. Le duc de Bretagne vouloit à peine se reconnoître pour Français, et refusoit au roi l'hommage lige ; le duc de Bourgogne avoit fait cet hommage pour une partie de ses Etats, mais il s'en indignoit, et vouloit s'y soustraire à l'avenir en prenant la couronne royale :

1470.

tous les autres ducs, tous les autres comtes, se proposoient l'exemple de ces deux-là, et vouloient comme eux s'affranchir du joug de l'autorité royale; tous recouroient à l'étranger, tous invitoient le roi d'Angleterre à envahir le sol français, et promettoient de le reconnoître pour leur suzerain; tous, jusqu'au frère du roi, lors même qu'ils s'étoient réconciliés à leur chef, qu'ils s'étoient liés à lui par de nouveaux traités, continuoient à correspondre avec ses ennemis, et étoient prêts à le trahir s'ils y trouvoient leur avantage: le roi le savoit, il connoissoit toutes leurs secrètes intrigues, mais menacé par tous également, et ne pouvant se fier à personne, il ne trouvoit qu'un moyen de se maintenir, c'étoit de faire agir les uns contre les autres ces princes, ses parens, qu'au fond il regardoit tous comme ses ennemis.

La réputation de Louis XI est restée entachée par le concert d'accusations de tous ceux qui s'alarmèrent contre lui; il nous est représenté par l'histoire comme le grand maître en perfidie et en cruauté. Les peuples sont en général si indulgens pour les vices des rois, et les historiens ont eu si rarement la permission d'exprimer des vérités sévères pour les puissans, que cet accord d'accusation doit faire une impression profonde sur nous. Cet homme devoit être bien odieux; qui, à une telle époque, trouvoit encore moyen

de se faire signaler comme plus cruel , plus perfide que les autres ; et , en effet , quand nous recherchons les détails du règne de Louis XI , nous y trouvons un assez grand nombre de traits qui méritent notre indignation , pour justifier le jugement que la postérité a porté contre ce roi ; mais lorsque nous commençons à le comparer avec ses contemporains , ce jugement est ébranlé ; une déloyauté si universelle signaloit alors les princes , un tel mépris pour la vie des hommes , pour le bonheur des peuples ; pour la morale publique , se faisoit remarquer dans tous les gouvernemens ; que nous ne comprenons plus en quoi Louis étoit plus mauvais que les autres , qu'il nous semble même bien plus souvent la victime que l'auteur des crimes politiques de son temps .

Entouré de princes et de nobles , dont il n'y en avoit pas un seul qui ne lui marquât de foi , Louis sut comprendre que son plus ferme appui seroit l'affection du peuple ; il sut la rechercher par la familiarité de ses manières avec les bourgeois , qu'il visitoit dans leurs maisons ; il sut même la mériter par des réformes importantes dans la législation ; cependant il ne l'obtint jamais ; soit que les supplices nombreux qu'on ordonnoit en son nom inspirassent l'horreur et l'effroi , soit que la haine que les princes ressentoient pour le roi , et les accusations qu'ils ne cessent de

1470. répandre contre lui excitassent un préjugé inefaçable.

Le recueil des ordonnances contient un nombre si considérable d'actes privés, de concessions personnelles ou temporaires, d'arrêtés de pure administration, que l'on se perd dans ce chaos, et qu'il est fort difficile d'y démêler les actes du législateur. Ceux-ci cependant sont en général, sous le règne de Louis XI, signalés par des vues élevées, on pourroit même dire libérales. Tandis que le roi tient dans la discipline et l'obéissance les gens de guerre, qui, sous le règne précédent, avoient si cruellement opprimé toutes les provinces; qu'il les soumet, pour la répression de leurs offenses, à la justice des lieux où ils résident (1); il relève les bourgeois et leur donne le moyen de se faire respecter; il arme leurs milices, il distribue toute la population de Paris sous soixante et une bannières, qui forment en même temps des corps de métiers et une milice nationale; il leur laisse choisir eux-mêmes leurs officiers dans des assemblées tenues chaque année à la Saint-Jean, où chaque chef de famille a droit de suffrage dans sa compagnie (2). Considérant ensuite le service qu'ils font dans cette milice nationale comme acquittant leur dette pour la défense de l'Etat, il les dispense des con-

(1) Ordonnance d'Amboise, 13 mai 1470. T. XVII, p. 295.

(2) Ordonnance de Chartres, de juin 1467. T. XVI, p. 671.

vocations au ban et à l'arrière-ban, adressées aux autres sujets du royaume. (1) 1470.

Le plus sûr moyen de relever la considération des bourgeois étoit sans doute de leur donner des armes, une organisation militaire, et les moyens de se défendre, mais Louis XI ne s'en tient pas là : dans un grand nombre de chartes accordées à des villes différentes, il crée une administration municipale, qui doit son pouvoir aux suffrages et à la confiance du peuple. Ainsi, par exemple, à Troyes, ce sont tous les citoyens qui doivent se réunir au son de la cloche, pour élire trente-six personnes, lesquelles désigneront douze d'entre elles pour être échevins, et les vingt-quatre autres demeureront conseillers de la municipalité (2). A Poitiers, à Tours, à Niort, à Fontenai, les échevins sont de même élus par l'assemblée du peuple; ils lèvent de certains impôts qui sont réservés pour les dépenses municipales (3); à la Rochelle, l'administration est également républicaine, et un privilège bien important est accordé à cette ville de commerce, c'est celui de pouvoir trafiquer avec les ennemis de l'État, et notamment avec les Anglais, même au milieu de la guerre (4). En même temps les

(1) Ordonnance d'Amboise, 18 février 1470. T. XVII, p. 281.

(2) Ordonnance d'Amboise, mai 1471. T. XVII, p. 426.

(3) Ordonnance de mars 1472. T. XVII, p. 470.

(4) Ordonn. de la Rochelle, 26 mai 1472. T. XVII, p. 492.

1470. bourgeois de ces villes privilégiées obtinrent la permission d'acquérir et de posséder des fiefs nobles. Orléans, Amiens, et un grand nombre d'autres riches communes durent cette prérogative à la libéralité de Louis XI (1). Mais en les mettant sur le même niveau que les nobles, Louis XI n'oublioit pas que c'étoit au commerce que les bourgeois devoient leur indépendance avec leur fortune; plusieurs de ses ordonnances sont destinées à encourager le commerce, tantôt en organisant les corps de métiers, tantôt en multipliant et protégeant les foires, tantôt enfin, en réglant le cours des monnoies étrangères aussi bien que nationales, proportionnellement à leur valeur intrinsèque; et malgré les préjugés qui obscurcissoient encore la science de l'économie politique, la plupart de ces ordonnances sont sages et justes; (2).

Mais l'acte le plus important de Louis XI pour la liberté de la France, fut sans doute l'ordonnance du 21 octobre 1467, sur l'immovibilité des officiers royaux, que nous avons déjà mentionnée; elle fut adressée à tous les justiciers et officiers, et à leurs lieutenans, aussi bien qu'aux gens des comptes et aux trésoriers: elle fut regardée comme comprenant non seulement les juges, mais les avocats et procureurs du roi, et les

(1) Ordonn. T. XVII, p. 318, 401.

(2) T. XVII, p. 15, 362, etc.

employés des finances; et elle créa l'indépendance de cet ordre nouveau, qu'on désigna par le nom de gens de robe, et qu'on vit bientôt grandir dans l'estimation publique par le savoir, l'élévation de caractère et la vertu (1). C'est à dater de cette époque seulement que le corps de la magistrature de France méritera notre estime, souvent notre admiration. La création de ce noble esprit parlementaire mériterait à Louis XI la reconnaissance éternelle de la France, si l'on pouvoit supposer qu'il en avoit prévu les conséquences. Mais il est probable qu'il songeoit bien peu alors à la barrière qu'il élevoit ainsi contre les abus du pouvoir absolu; et qu'il se trompoit autant en ne voyant dans l'inamovibilité qu'une garantie du zèle des magistrats, que nous nous trompons aujourd'hui en la prenant pour une garantie suffisante de l'impartialité des juges entre le pouvoir et le peuple.

Louis XI avoit déjà, en 1468, trouvé de l'appui dans les Etats de Tours, lorsqu'il les avoit opposés aux grands de son royaume; il crut de même devoir invoquer la coopération d'une assemblée nationale, lorsque la révolution inattendue qui précipitoit Edouard IV de son trône lui fit croire que le moment étoit venu d'attaquer ceux de ses grands vassaux qui avoient fait alliance

(1) Ordonn. de Paris, 21 octobre 1467. T. XVII, p. 25.

1470. avec cet ennemi de son royaume. Les succès du comte de Warwick avoient de beaucoup dépassé son attente ; à peine en fut-il instruit, qu'il fit publier, le 14 octobre, son alliance avec Henri VI d'Angleterre, ordonnant que les Anglais fussent désormais reçus en France, comme ses propres sujets ; à l'exception toutefois d'Edouard de la Marche, qui avoit usurpé le trône d'Angleterre, et de ses complices (1). Dans cette proclamation, il annonçoit comme fait ce qu'il avoit intention de faire, car ce fut seulement le 13 novembre qu'il nomma Louis de Harcourt patriarche de Jérusalem, Tannegui du Châtel, Congrèssault et Yves du For, ses ambassadeurs pour aller auprès de Henri VI, le féliciter sur sa délivrance, et conclure un nouveau traité avec lui (2). Pendant ce temps, il alla lui-même rendre grâce à Dieu, dans un pèlerinage à Notre-Dame de Celles en Poitou, et fit faire à Paris et dans toutes les villes de son royaume de grandes processions et actions de grâce ; il voulut que la reine Marguerite y assistât avec son fils le prince de Galles, la princesse et la comtesse de Warwick sa mère ; et il fit accompagner ces dames, qui étoient restées en France, par les comtes d'Eu, de Vendôme et de Dunois (3). Ce fut au milieu de ces

(1) J. de Troyes, p. 211.

(2) Rymer. T. XI, p. 667.

(3) J. de Troyes, p. 213.

réjouissances qu'il adressa des lettres de convocation aux notables de son royaume, pour se rendre à Tours au mois de novembre. Soit qu'il jugeât que, dans une circonstance pressante, la nomination de députés aux États-Généraux prendroit trop de temps, ou qu'il se défiât de l'esprit qui pourroit animer cette assemblée, ou qu'il crût que, dans l'état de confusion où étoient tous les droits politiques, les personnages qu'il convoqueroit seroient aussi bien regardés par la nation comme ses représentans que si elle les avoit élus elle-même; ce fut lui qui désigna tous les membres de cette assemblée. (1). « Il n'y
 « appela, dit Comines, que gens nommés, et
 « qu'il pensoit qui ne contrediroient pas à son
 « vouloir. »

Les notables qui se réunirent à Tours étoient le roi René de Sicile et son petit-fils le marquis de Pont, le duc de Bourbon et ses deux frères, le sire de Beaujeu et l'archevêque de Lyon; les comtes d'Eu, de Gaise, du Perche, le dauphin d'Auvergne, le comte de Saint-Pol, connétable de France, le chancelier, le comte de Dauphin, les évêques de Langres, d'Avranches, de Soissons et de Valence, les comtes de Vaudemont et de Dammarin, le sire de Rohan, les sires de

(4) Ordonnances de France. T. XVII, p. 363. — Phil. de Comines. T. XI, L. III, c. 1, p. 119. — Fr. Balguy Comment. L. II, p. 41.

1470. Lohéac et de Gamaches, maréchaux de France, le comte de Roussillon, amiral de France, sept autres grands barons, et trente-deux magistrats, présidens des diverses cours de justice ou de finance, en tout soixante et une personnes. Le roi fit exposer à cette assemblée ses griefs contre le duc de Bourgogne, et l'accusa d'avoir, en pleine paix, fait attaquer par sa flotte les ports de Normandie, d'y avoir tenté plusieurs descentes, d'y avoir fait proférer par ses officiers, contre le roi, les plus outrageuses paroles; d'avoir porté en public l'ordre de la Jarretière de son ennemi Édouard, et son enseigne la croix rouge; d'avoir exigé de ses vassaux, sujets de la couronne, le serment de servir le duc envers et contre tous, sans excepter le roi; d'avoir fait saisir les biens des Français, venus à sa foire d'Amiens, au mépris des franchises qu'il avait lui-même octroyées; d'avoir accordé des lettres de représailles à Jacques de Savoie pour une cause pendante au parlement de Paris; d'avoir enfin omis d'accomplir plusieurs des conditions auxquelles il s'étoit engagé par le traité de Péronne. Ces différens griefs furent longuement débattus dans l'assemblée des notables; après quoi ils déclarèrent que par ces actes d'hostilité Charles avait dégagé Louis des obligations qu'il avait contractées à Péronne; qu'il lui avait au contraire imposé le devoir d'en chercher par les

armes le redressement, auquel tous s'offrirent de coopérer. De nouveau les notables furent appelés à délibérer sur les garanties que plusieurs d'entre eux, aussi-bien que les ducs de Guienne et de Bretagne, avoient données au traité de Péronne, et après une discussion assez longue, ils convinrent qu'ils en étoient également dégagés. Louis donna le 3 décembre, à Amboise, sa sanction royale à cette délibération, dont il fit dresser acte par trois notaires apostoliques. (1)

Les notables s'étoient prononcés à l'unanimité, *sans discrépance ou diversité aucune*, contre le duc de Bourgogne. Cependant quelques uns d'entre eux étoient encore secrètement d'intelligence avec lui; d'autres souhaitoient la guerre, seulement pour occuper le roi; ayant remarqué que, tant qu'il craignoit quelque chose, il étoit plein de douceur et de courtoisie, et qu'il répandoit ses dons à pleines mains pour s'attacher des créatures; tandis qu'au contraire sa défiance et son activité reprenoient le dessus pendant la paix; alors il ne songeoit plus qu'à punir chacun de sa mauvaise conduite, et à lui retirer les dons qu'il lui avoit faits. Entre tous ces seigneurs, le connétable comte de Saint-Pol étoit celui dont la politique étoit le

(1) Ordonnances de France. T. XVII, p. 353. — Preuves de Godefroy sur Comines. T. IV, p. 309-317. — Dumont, Corps diplomat. T. III, p. 428.

1470.

plus tortueuse. Il possédoit, entre la Picardie et la Flandre, de vastes et riches seigneuries, couvertes de forteresses et de vassaux exercés aux armes; les unes relevoient directement du roi, qu'il servoit comme connétable; les autres, du duc de Bourgogne, au service duquel il avoit laissé ses deux fils. Louis l'avoit fait son beau-frère, en lui faisant épouser Marie de Savoie; sœur de sa femme; il étoit aussi parent assez proche du duc de Bourgogne. Placé entre ces deux souverains, il se flattoit de s'agrandir à leurs dépens, en vendant alternativement ses services à l'un, puis à l'autre. Non moins jaloux de l'autorité royale qu'aucun des princes plus puissans, il étoit toujours, de tout son cœur, attaché aux principes de la ligue du bien public. Ses premières affections avoient été pour le duc de Bourgogne; mais il l'avoit offensé par son faste. Il avoit, à son tour, éprouvé sa brutalité: il le haïssoit; il étoit bien aise de pouvoir l'humilier avec l'aide du roi: toutefois c'étoit avec l'intention de le ramener à agir d'après ses vues, de le forcer à accorder aux princes les conditions qu'il lui faisoit secrètement proposer, et de s'unir ensuite à lui pour abattre l'autorité royale. Depuis la naissance du dauphin, le duc de Guienne n'étoit plus l'héritier du trône, et il avoit recommencé à intriguer avec ses ennemis. Les princes vouloient lui faire épouser Marie de

Bourgogne, fille unique et héritière de Charles-le-Téméraire : celui-ci ne pouvoit se résoudre à se donner un gendre, qu'il auroit bientôt considéré comme un rival. Il promettoit donc sans aucune intention de tenir. Les princes, qui le connoissoient, voulurent lui forcer la main. Le duc de Guienne demandoit au roi la permission d'attaquer le duc de Bourgogne avec cinq cents hommes d'armes. Le comte de Saint-Pol, qui en avoit quatre cents sous ses ordres, écrivit au roi que, dès qu'il le voudroit, il seroit maître de Saint-Quentin, d'Amiens et d'autres villes sur la Somme, mais l'un et l'autre, après avoir effrayé Charles, et l'avoir décidé à marier sa fille, comptoient se tourner tout à coup contre Louis, et le forcer à consentir à l'émancipation complète des princes du sang. (1)

Le duc de Bourgogne, qui, par sa mère, étoit parent de la maison de Lancaster, ne s'étoit allié que par politique à Édouard IV; il avoit encore à sa cour les ducs de Sommerset et d'Exeter, ministres de son rival; auxquels il avoit donné refuge dans leur détresse, et il croyoit pouvoir aisément se réconcilier par leur entremise avec Henri VI ou la reine Marguerite. Aussi, lorsqu'il reçut la première nouvelle du désastre d'Édouard IV, à laquelle on ajoutoit que ce

(1) Phil. de Comines T. XI, L. III, c. 1, p. 16-17.

1470. roi avoit été tué dans sa fuite, n'en fut-il que médiocrement affligé; Charles regardoit comme une alliance dangereuse celle d'un homme si imprudent, qui avoit méprisé tous ses conseils. Mais, lorsqu'il vit arriver Édouard à sa cour, il sentit combien sa situation se compliquoit; il ne pouvoit plus, avec honneur, abandonner son beau-frère. Il lui assigna donc cinq cents écus d'or par mois pour ses dépenses, et il lui promit son assistance pour le replacer sur le trône. Bientôt il apprit que sir John Wenloch, gouverneur de Calais, qui avoit refusé l'entrée de sa ville à Warwick quand il le voyoit fugitif, avoit cependant trouvé moyen de lui persuader qu'il lui étoit toujours secrètement dévoué; au moment où il avoit appris la révolution d'Angleterre, il avoit relevé ses enseignes et commencé les hostilités contre les terres du duc qui l'avoisinoient. Charles envoya aussitôt Comines à Wenloch, pour lui demander de conserver entre eux des relations de bon voisinage, et rappeler qu'il étoit allié du roi et du royaume; en sorte qu'il avoit intention de rester ami des Anglais, quelque souverain qu'ils voulussent choisir. (1)

Charles ne vouloit nullement entrer en même temps en guerre avec le roi de France et le roi

(1) Phil. de Comines. T. XI, L. III, c. 6, p. 161.
Créneau de Phil. de Comines. *Biog. Préuves*, p. 526.

d'Angleterre : quoiqu'il eût provoqué le premier par ses hostilités en Normandie, il s'attendoit si peu à être attaqué par lui, qu'après avoir retenu quelque temps un corps nombreux de gendarmes à gages ménagers, comme on s'exprimoit alors, c'est-à-dire en leur payant une petite solde pour qu'ils restassent chez eux à sa disposition, il venoit de les congédier. Après l'assemblée des notables, un huissier du parlement osa se présenter à lui dans la ville de Gand, pour l'ajourner. Il en conçut une furieuse colère, il fit jeter l'huissier en prison ; mais il se persuada toujours plus que le roi vouloit agir contre lui par des voies légales, et non par les armes. Le duc de Bourbon le tira de cette sécurité. Trahissant les secrets du roi et les engagements qu'il venoit de prendre dans l'assemblée des notables ; il écrivit au duc non seulement que le roi alloit l'attaquer, mais encore qu'il avoit de secrètes intelligences dans plusieurs villes de la Somme, et qu'il espéroit s'en emparer par surprise (1). Il étoit trop tard : Charles étoit alors en Hollande, et ne put pas prendre tout de suite des mesures de défense. Il revint en hâte à Hesdin ; à peine y étoit-il arrivé avec un petit nombre de serviteurs, que, le 4 janvier 1471, son frère naturel Baudouin s'évada

(1) Phil. de Comines. L. III, c. 1, p. 122.

1471. d'après de lui, se retira en France, et prit service chez le roi; et, le 6 janvier, le comte de Saint-Pol s'approcha de Saint-Quentin, ville située au milieu de ses seigneuries, promit aux bourgeois que, pendant seize ans, il les maintiendrait exempts de toute imposition, et leur fit arborer les drapeaux du roi: il laissa cependant retirer, sans le molester, la Vieuville, qui y commandoit pour le duc (1). Ces deux événemens troublèrent vivement Charles; il craignit de voir éclater en même temps des désertions nombreuses dans son domestique; et des soulèvemens dans ses villes frontières; il étoit si dur dans ses manières, si exigeant, quelquefois si brutal, et si chiche à compenser ses emportemens par des libéralités, que personne ne lui étoit attaché. Déjà le fils du prince d'Orange et celui du chancelier Raulin l'avoient quitté pour passer au service de Louis XI (2). Ceux qui l'approchoient de plus près étoient ceux qui détestoient le plus son joug. Il rassembla cependant en hâte quatre ou cinq cents chevaux, avec lesquels il s'avança jusqu'à Doulens pour contenir Amiens; mais il n'osa pas entrer dans cette dernière ville, et les bourgeois qui tenoient son

(1) Phil. de Commes. L. III, c. 2, p. 123. — Amelgard, Ludov. XI. L. III, c. 7, f. 305. — Fr. Belcarii. L. II, p. 42. — Duclos. T. II, L. VI, p. 26.

(2) Chron. de George Chastellain. T. XXIII, c. 327, p. 175.

parti, découragés par ses hésitations, ouvrirent leurs portes au roi. (1) 1471.

L'acquisition de ces deux villes étoit importante; mais Louis XI n'auroit pas commencé les hostilités s'il n'avoit compté sur des défactions beaucoup plus nombreuses que Saint-Pol lui avoit promises, et qu'il devoit attendre, en effet, du mécontentement que ressentoient tous les sujets du duc de Bourgogne. Depuis long-temps Dammartin entretenoit des intelligences à Auxerre, dont Louis lui recomman-
doit de tirer parti (2). Il ne put cependant se faire ouvrir les portes de cette ville. Il entra en Picardie, et saisit, en exécution d'un décret du parlement, les prévôtés de Vimeu et de Beauvaisis. Il se fit livrer Roye par le sire de Poix, qui entra au service du roi; mais il ne put prendre ni Montdidier, où le sire de Rely se défendit avec une foible garnison, ni Abbeville, que le sire d'Esquardes vint couvrir avec trois mille hommes.

Une guerre de plume, pleine d'invectives et de grossièretés, avoit commencé en même temps que les hostilités entre les deux souverains. Charles avoit écrit au comte de Dammartin, pour lui reprocher de violer les traités, et

(1) Phil. de Comines. L. III, c. 2, p. 123.

(2) Lettre de Louis XI à Dammartin, du 13 décembre, dans les Preuves de Duclos. T. III, p. 296.

1471. de participer ainsi au parjure du roi, « auquel
 « Dieu tout-puissant n'a pas donné autorité de
 « rompre ses promesses, et contemner son nom
 « et sa puissance. » Dammartin lui avoit ré-
 pondu en lui reprochant la violence faite au roi
 à Péronne, « dont il ne vous est demeuré, dit-
 « il, très haut et puissant prince, que le dés-
 « honneur et la foi que vous avez par droit
 « perdue; lesquelles choses dureront, par éter-
 « nelle mémoire, envers tous princes qui sont
 « nés et à naître » (1). Bientôt Charles et Louis
 s'attaquèrent par des accusations plus honteuses.
 Charles apposta un homme, un nommé *Jean*
Roc, marchand de Genève, qui vint offrir au
 roi d'assassiner le duc de Bourgogne. Louis re-
 connut bientôt en lui un emissaire de celui qu'il
 offroit d'assassiner; il comprit que le duc vou-
 loit seulement obtenir des preuves contre lui
 pour le compromettre, et il fit faire le procès
 de Jean Roc, qui fut condamné à mort par le
 parlement. Bientôt après, Charles accusa le roi
 d'avoir voulu le faire assassiner par le bâtard
 Baudouin de Bourgogne, le sire d'Arson et Jean
 de Chassa, qui avoient successivement aban-
 donné la cour de Bourgogne pour celle de
 France; et; pour donner plus de poids à cette
 accusation, il fit punir du dernier supplice quel-

(1) Lettre du duc, du 16 janvier, et réponse de Dammartin.
 Cabinet de Louis XI. T. III, p. 198 et 201.

ques malheureux comme étant leurs complices. Jean de Chassa publia, en réponse, une sorte de manifeste, dans lequel il « certifie et « affirme sur son honneur que oncques le dit « maître Baudouin, bâtard de Bourgogne, le dit « Jean d'Arson ne autres, ne lui parlèrent de « conspiration ne entreprises quelconques contre « la personne du dit Charles de Bourgogne... » « mais que, pour son honneur et la vérité de la « justice, il doit déclarer, non sans grand dé- « plaisir, que la cause qui l'a mu à s'absenter « sans congé de la maison de Bourgogne, s'est « pour des très viles, très énormes et déshon- « nêtes choses que le dit Charles de Bourgogne « fréquentoit et commettoit contre Dieu, notre « créateur ; contre nature et contre notre loi. » Le bâtard Baudouin, de son côté, publia un manifeste, dans lequel il prétendit que son frère Charles l'avoit autrefois sollicité d'assassiner le duc Philippe leur père. (1)

Pendant que les princes s'attaquoient par ces honteuses accusations, et que les peuples étoient assez disposés à les croire toutes également fondées, Dammartin avoit passé la Somme, dégagé

(1) Preuves de Duclou. T. III, p. 297-302. — Preuves de l'Histoire de Bourgogne. T. IV, n° 228, p. 298. — Amelgard. *Lud.* XI. L. III, c. 4, f. 299, et c. 5, p. 301. — George Chastellain. T. XLIII, c. 328-333, p. 176-190. — Barante. T. IX, p. 335-342.

avec toutes leurs troupes, et de lui rendre Saint-1471.
 Quentin s'il vouloit donner sa fille en mariage
 au duc de Guienne. Charles, jaloux de qui-
 conque pouvoit partager son autorité, croyoit
 qu'il se donneroit un maître en acceptant un
 fils de France pour gendre. Quoiqu'il parût donc
 se prêter à ces intrigues, il concevoit un pro-
 fond ressentiment contre le connétable, de ce
 que celui-ci vouloit le violenter. (1).

Pendant ce temps, les troupes de Bourgogne
 s'étoient réunies, et Charles se trouvoit à la tête
 de quatre mille lances garnies, ou de six hommes
 chacune; il avoit quatorze cents chariots d'ar-
 tillerie et de munitions, dont chacun portoit
 deux conducteurs et deux pionniers, et il atten-
 doit encore des renforts considérables. Il sortit
 d'Arras pour attaquer Pecquigny, dont il s'em-
 para; il y passa la Somme, et vint assiéger
 Amiens. Le connétable, d'après les ordres du
 roi, s'avança sur sa gauche jusqu'à Bapaume,
 pour l'inquiéter (2). Le comte de Dammartin
 auroit voulu que le roi, s'approchant avec la belle
 armée qu'il avoit à Beauvais, et, secondé par
 le connétable et par lui-même à la tête des bour-
 geois d'Amiens, attaquât le duc de toutes parts;
 mais Louis XI ne voulut jamais faire courir à
 son royaume les chances d'une bataille dans la-

(1) Phil. de Comines. L. III; c. 12, p. 146, col. 3, p. 130.

(2) Cabinet de Louis XI, Godefroy. T. III, p. 206.

1471. quelle il auroit à craindre, outre les revers de la fortune, les trahisons de ceux qui se donnoient pour ses amis. (1)

La manière injurieuse dont les deux souverains s'étoient attaqués ne les empêcha pas de se lasser bien vite d'une guerre dont ils ne recueilloient aucun des avantages qu'ils en avoient attendus. Le duc ne pouvoit se flatter de reprendre Amiens, que défendoit une armée nombreuse ; les vivres commençoient à manquer dans son camp ; les promesses insidieuses du duc de Guienne, du duc de Bretagne et du connétable, l'offensoient, parce qu'elles étoient jointes à des conditions qu'il ne vouloit pas remplir. La patience lui échappa, et il envoya au roi, par le sire de Quingey, un billet de six lignes de sa main, dans lequel il s'humilioit envers lui, et lui donnoit à entendre qu'il avoit été poussé à l'attaquer par des gens qui les trompoient tous deux (2). Le roi, qui se croyoit, en effet, entouré de traîtres, et qui ne voyoit éclater en Flandre aucun des soulèvemens qu'on lui avoit annoncés, embrassa avec joie cette première ouverture. Le 4 avril, une trêve de trois mois fut signée entre les deux princes ; pendant sa durée, chacun devoit garder ce qu'il avoit acquis,

(1) Phil. de Comines. II, III, c. 3, p. 153, 154. — Barante, T. III, p. 369. — Duclos. L. VI, p. 32.

(2) Phil. de Comines. L. III, c. 3, p. 134.

excepté sur les frontières de Lorraine, où le duc de Bourgogne et le duc Nicolas devoient rentrer dans les possessions qu'ils occupoient avant le commencement des hostilités. Cette trêve fut aussitôt publiée dans les deux camps, malgré le chagrin qu'elle causoit à Dammartin et aux capitaines français, qui regrettoient que tant de préparatifs de guerre eussent abouti à si peu de chose; et malgré le dépit profond du connétable, qui voyoit ainsi lui échapper le fruit de toutes ses intrigues. (1)

Un des motifs des deux princes pour conclure la trêve d'Amiens étoit l'état d'attente et d'incertitude où les tenoient les révolutions qui recommençoient en Angleterre. Charles-le-Téméraire avoit évité pendant trois mois d'avoir une entrevue avec son beau-frère Édouard IV, réfugié chez lui. Au lieu de s'engager à l'aider à remonter sur le trône, il avoit d'abord voulu se rapprocher de la maison de Lancaster, ancien objet de ses affections; il avoit fait pour cela des avances aux ducs de Sommerset et d'Exeter, qui avoient été long-temps réfugiés à sa cour. Il avoit écrit de la manière la plus affectueuse à sir John Wenloch, lieutenant de Warwick à

(1) Phil. de Cominès. L. III, c. 3, p. 135 et J. de Troyes, p. 219. — Amelgard. L. III, c. 14, f. 618. — Preuves de l'Histoire de Bourgogne. T. IV, n° 232, p. 301. — Duclos. L. VI, p. 54.

1471. Calais, et aux bourgeois de cette ville (1). Mais toutes ces avances avoient été repoussées, et Warwick avoit promis à Louis XI quatre mille Anglais pour attaquer la Flandre et l'Artois. Il consentit donc à recevoir le roi Édouard à Saint-Pol, le 7 janvier, lendemain du jour où la ville de Saint-Quentin lui avoit été enlevée, et où la guerre avec la France avoit commencé; et, dans cette entrevue, il promit à son beau-frère qu'il l'aideroit à tenter la fortune (2). Toutefois il déclara qu'il ne vouloit point s'armer contre la maison de Lancaster, à laquelle il tenoit par le sang, ni provoquer la nation anglaise, au moment où il avoit lui-même déjà tant d'ennemis. Il prêta seulement, sous main, à Édouard cinquante mille florins; il fit armer pour lui trois ou quatre gros vaisseaux au port franc de la Vère en Zélande; il y ajouta quatorze navires nolisés dans la Baltique, qui devoient demeurer à son service jusque quinze jours après son débarquement; puis, lorsque Édouard eut mis à la voile le 10 mars, le duc fit publier une défense, sous peine de la vie, à tous ses sujets, de l'assister ni directement ni indirectement. (3)

Édouard IV vint débarquer à Ravenspur,

(1) Preuves de l'Hist. de Bourgogne. T. IV, n° 222, p. 289.

(2) Rœpin Thoyras. T. V, L. XIII, p. 57.

(3) Phil. de Comines. L. III, c. 8 et 9, p. 168, 169; Hume. T. IV, p. 228.

dans le Yorkshire ; c'étoit le même port où 1471.
 Henri IV étoit venu débarquer soixante-douze
 ans auparavant, quand il commença la révo-
 lution qui mit la maison de Lancaster sur le
 trône. Comme lui, Édouard IV passa plusieurs
 jours sans voir arriver auprès de lui aucun de
 ses partisans, et, commençant déjà à perdre
 courage, il déclara qu'il n'en vouloit point à
 Henri VI, ni à son trône ; qu'il venoit seule-
 ment réclamer son héritage comme duc d'York ;
 Ce fut sous ce titre, qu'il entra dans la ville
 d'York. Le marquis de Montague, frère de
 Warwick, commandoit dans la province ; mais
 il n'osa point se présenter sur son passage ;
 bientôt les partisans de la Rose Blanche pri-
 rent les armes, et vinrent en grand nombre se
 ranger sous ses drapeaux. Quand il entra dans
 Nottingham, son armée étoit déjà redoutable ;
 et il y reprit le titre de roi. (1)

Montague rassembloit ses troupes à Ponte-
 fract ; Warwick, qui étoit à Londres quand il
 apprit le débarquement d'Édouard IV, donna
 rendez-vous aux siennes à Coventry ; le duc de
 Clarence se chargea de lever une troisième
 armée ; puis toutes trois devoient se réunir
 pour accabler Édouard. Mais celui-ci s'étoit dès
 long-temps réconcilié secrètement avec son frère.

(1) Rapin Thoyras. L. XIII, p. 60. — Amelgard. L. III,
 c. 9, f. 309. — Polydor. Vergil. B. XXIV, p. 522.

1471. Il marcha, de son côté, comme s'il vouloit l'attaquer le premier, et, arrivés en présence l'un de l'autre, les deux frères s'embrassèrent, et les deux armées se réunirent. Toutefois le duc de Clarence fit dire au comte de Warwick son beau-père qu'il se chargeoit de faire sa paix avec le roi Édouard, et que celui-ci se rappelleroit seulement qu'il l'avoit placé sur le trône, non qu'il l'avoit chassé ensuite. Warwick repoussa toutes ces ouvertures; il ne se laissa décourager ni par l'abandon de son gendre le duc de Clarence, ni par celui de son frère l'archevêque d'York, qu'il avoit laissé à Londres, ni par la fermentation qui se manifestoit dans cette ville en faveur d'Édouard: il continua à rassembler ses partisans et à fortifier son armée sans oser cependant se présenter sur le passage d'Édouard. Celui-ci entra dans sa capitale le 11 avril. Il y retrouva la reine sa femme, qui n'en étoit jamais sortie; elle s'étoit seulement retirée, avec deux mille de ses partisans, dans l'asile de Westminster, et les franchises de ce lieu de refuge avoient été respectées par ses ennemis. C'étoit là qu'elle avoit mis au monde un fils, qui fut Édouard V. Henri VI, réduit à une complète imbécillité, fut renvoyé dans la prison de la Tour, d'où on l'avoit sorti sept mois auparavant. (1)

(1) Ph. de Comines. L. III, c. 7, p. 169. — Rapin Thoyras

Les possessions du comte de Warwick étoient si vastes, et ses vassaux lui étoient si dévoués, qu'il pouvoit dans ses seuls domaines lever une nombreuse armée, également prête à le servir pour ou contre la maison d'York. Bientôt son frère Montaguë vint le rejoindre avec les soldats qu'il avoit rassemblés dans le nord. D'autre part, les ducs de Sommerset et d'Exeter et le comte d'Oxford lui avoient amené les plus zélés partisans de la maison de Lancaster. La reine Marguerite d'Anjou et son fils le prince de Galles étoient depuis quelques jours en mer, avec des troupes françaises que Louis XI avoit mises sous leurs ordres au moment où il avoit signé la trêve d'Amiens avec le duc de Bourgogne. Warwick préféra ne pas les attendre. Il vouloit bien rendre la couronne à Marguerite; mais il craignoit que si elle la reprenoit elle-même, elle ne se souvint plutôt de ses anciennes offenses que de ses derniers bienfaits. Il se détermina donc à marcher vers Londres; à dix milles de cette ville, il rencontra, le 24 avril 1471, Édouard IV, qui l'attendoit dans la plaine de Barnett. La bataille s'engagea aussitôt, et Édouard IV y retrouva le bonheur qui l'avoit accompagné dans toutes ses guerres. Warwick, qui étoit gros et fort lourd, et que son frère

L. XIII, p. 64. — *Humé.* T. IV, p. 229. — *Barante.* T. IX, p. 381. — *Polydori Vergili.* L. XXIV, p. 525.

1471. engagea à descendre de cheval, fut tué dès le commencement de la mêlée : son frère le marquis de Montague le fut aussi ; le duc d'Exeter fut laissé pour mort sur le carreau ; le duc de Sommerset et le comte d'Oxford, après avoir vaillamment combattu, prirent la fuite quand la déroute eut commencé, et réussirent à s'échapper. Contre l'usage des guerres civiles d'Angleterre, le massacre continua long-temps encore depuis que les vaincus ne se défendoient plus. (1) Le jour même où l'armée de Warwick étoit mise en pièces à Barnett, Marguerite d'Anjou et son fils débarquoient à Weinouth. Ils y furent bientôt informés de la déroute de leur armée, de la mort des capitaines sur l'appui desquels ils avoient le plus compté, et du soulèvement de Londres, qui s'étoit donnée à leur ennemi. Le courage de Marguerite succomba à ces revers inattendus. Pour dérober son fils aux dangers des guerres civiles, elle vouloit repartir à l'instant avec lui pour la France. Le duc de Sommerset, qui arriva auprès d'elle avec un grand nombre des fugitifs de Barnett, eut beaucoup de peine à la retenir. Cependant le gouverneur

(1) Phil. de Comines. L. III, c. 7, p. 171. — Pauli Æmiliæ Veron. gesta Francor. p. 350. — Bedard Comment. L. II, p. 47. — Amelgard. Lud. XI. l. III, c. 10, f. 312. — Polyd. Vergil. L. XXI, p. 526. — Rapius Phlogras. L. XIII, p. 65. — Mém. T. IV, p. 250.

de Calais lui amena bientôt sa brave garnison ; les soldats français que lui avoit fournis Louis XI arrivoient , de nombreux partisans de la maison de Lancaster accouroient pour se ranger autour d'elle , et le comte de Pembroke travailloit à soulever en sa faveur le pays de Galles. Sommerset lui conseilla de se mettre en marche pour rejoindre ce comte ; mais , avant d'avoir passé la Saverne et rencontré Pembroke , Marguerite fut atteinte , à Tewksbury , par Édouard IV et ses frères Clarence et le féroce Richard , duc de Gloucester ; la bataille s'engagea le 4 mai. Sommerset essayâ de défendre un parc qu'il avoit fortifié à la hâte ; mais , se laissant tromper par une ruse commune de guerre , il en sortit pour poursuivre le duc de Gloucester , qui feignoit de se retirer. Accablé en rase campagne , et forcé de rentrer précipitamment dans son camp , il s'indigna de ce que sir John Wenloch , le gouverneur de Calais , ne l'avoit pas appuyé , et il le tua à la tête de ses troupes. La confusion qui suivit cette violence facilita la victoire d'Édouard IV ; le camp de la Rose Blanche fut forcé. Sommerset s'enfuit dans l'abbaye de Tewksbury , d'où les vainqueurs le tirèrent par de trompeuses promesses , et le décapitèrent le lendemain. Le jeune Édouard de Lancaster , prince de Galles , âgé de dix-huit ans , fut fait prisonnier , et amené devant Édouard IV.

1471. « Comment osez-vous, lui dit celui-ci, entrer à main armée dans mon royaume? — J'y viens, répondit le jeune homme, réclamer mon légitime héritage. » Édouard, à ces mots, le frappa au visage de son gantelet, et aussitôt ses frères se jetèrent sur le jeune prince, et le massacrèrent sous les yeux du roi. Peu de jours après, le duc de Gloucester se fit conduire à la Tour, et y égorga Henri VI. Marguerite, qu'on trouva évanouie sur son chariot; fut enfermée à la Tour. Il y avoit cinq mois que son frère Jean, duc de Calabre, étoit mort en Catalogne, et le vieux roi René d'Anjou apprit de nouveau, presque en même temps, les désastres de ses deux enfans (1). Le comte de Pembroke, à la nouvelle de cette défaite, licencia son armée, et se réfugia en Bretagne avec son neveu le jeune comte de Richmond. Ce dernier étoit le seul qui pût avoir quelque prétention à représenter encore la maison de Lancaster. Les guerres civiles avoient été conduites avec tant de féroacité que tous les membres de la famille royale, et presque tous les chefs de parti, étoient morts dans les batailles ou sur l'échafaud; ainsi le trône d'Édouard IV étoit affermi par la disparution de tous ses rivaux. (2)

(1) Hist. de René d'Anjou. T. II, p. 181, 184.

(2) Phil. de Comines, L. III, c. 7, p. 174. — Amelgard. E. III, c. 13, f. 315, et 13, f. 316. — Rabin

La destruction de Warwick et de son parti étoit un sanglant revers pour le roi Louis XI. Il avoit cru avoir un allié puissant sur le trône d'Angleterre ; à sa place, il y voyoit, au bout d'une campagne de vingt et un jours, un ennemi belliqueux, vainqueur dans huit ou neuf batailles, et désireux d'occuper au-dehors l'activité et la bravoure des Anglais, exercés par de si longues guerres civiles. Édouard IV se hâta d'exprimer au duc de Bourgogne, par une lettre en date du 28 mai, sa reconnaissance pour une assistance qui, quoique donnée d'assez mauvaise grâce, l'avoit remis sur le trône. Il lui offroit, en retour, son aide sur le continent (1). Louis, qui s'étoit proposé, pour déjouer les trames intérieures, de s'assurer de l'amitié de tous les voisins de la France, se trouvoit de nouveau isolé en Europe. Tandis que le roi d'Angleterre le menaçoit, le roi d'Aragon le rendoit responsable de la guerre que lui avoit faite la maison d'Anjou. Le roi de Castille, sans cesse en lutte avec ses sujets, ne pouvoit être un appui pour personne. Le grand ami de Louis, François Sforco, duc de Milan, mort pendant la guerre du bien public, avoit été remplacé

Thoyras. T. V, l. XIII, p. 71. — *Polyd. Vergil.* l. XXIV, p. 529. — Hume, T. IV, p. 233. — Duclos, T. II, l. VI, p. 38. — Barante, T. IX, p. 387.
 (1) Preuves de Bourgogne. T. IV, n° 257, p. 306.

1471.

par son fils Galéas, qui s'étoit rendu odieux à tous ses sujets, et qui avoit plus besoin d'assistance qu'il n'étoit en état d'en donner. Le beau-frère enfin de Louis, Amédée IX, duc de Savoie, qui avoit épousé Yolande, sœur du roi, étoit presque imbécille : ses frères s'étoient soulevés contre lui ; ils l'avoient assiégé, avec sa femme, au château de Montmeillan ; ils le firent prisonnier, et Louis XI fut obligé d'envoyer le gouverneur du Dauphiné pour déliyrer sa sœur et la conduire à Grenoble, encove qu'il n'ignorât pas que cette sœur étoit aussi entrée en négociations avec le duc de Bourgogne. (1)

En même temps que Louis voyoit se détacher de lui au-dehors tous ses alliés, ses ennemis se multiplioient au-dedans. Peu de princes étoient plus foibles, plus inconstans, plus incapables de se gouverner eux-mêmes que Charles, duc de Guienne, et François II, duc de Bretagne ; cependant aucun ne montrait une jalousie plus constante contre Louis XI, un désir plus ardent de lui enlever le pouvoir. Leurs favoris, et surtout Odet d'Aydie, sire de Lescun, sembloient ne pouvoir pardonner à un roi de gouverner lui-même au lieu de se laisser gouverner. En vain Louis XI s'efforçoit de les gagner par des présens, par des faveurs de tout genre ; ce n'étoit qu'envers lui qu'ils se montraient incorruptibles. Le duc de

(1) Guichenon, Hist. gén. de Savoie. T. II, p. 127-129.

1471.
 Guienne étoit demeuré auprès du roi pendant la courte campagne de Picardie, et ensuite pendant la révolution d'Angleterre; mais, tandis qu'il juroit à son frère, une fidélité inviolable, il recommençoit à solliciter le duc de Bourgogne de lui accorder la main de la princesse Marie (1). L'abbé de Bégar et le chancelier de Bretagne alloient sans cesse du duc de Bretagne au duc de Bourgogne, et portoient à l'un et à l'autre les messages secrets du frère du roi. Le duc de Bretagne, qui avoit perdu sa première femme Marguerite, épousa, sur ces entrefaites, une fille de Gaston, comte de Foix, et prince de Navarre; à cette occasion, il fit entrer dans la ligue secrète formée contre le trône ce seigneur, que Louis XI avoit cherché à s'attacher par tant de faveurs, et qui jusqu'alors lui étoit demeuré fidèle (2). Par un autre traité, le duc de Bourgogne promit secrètement sa fille à Nicolas, duc de Calabre et de Lorraine, à qui Louis XI avoit déjà promis la sienne. Marie de Bourgogne devoit apporter, avec sa main, un immense héritage; elle étoit donc un meilleur parti qu'Anne de France, et Nicolas commença à son tour à se préparer à assaillir, par surprise, le roi, qui le regardoit comme son gendre, et qui l'appeloit

(1) Amelgard. L. III, c. 15, f. 521.

(2) D. Morice, Hist. de Bretagne, t. XIII, p. 106. — Actes de Bretagne. T. III, p. 225.

1471. souveht son fils. Ainsi la ligue des princes contre le roi se recrutoit sans cesse : cependant c'étoit en se trompant les uns les autres que ces seigneurs se coalisoient. Charles promettoit en même temps sa fille Marie au duc de Guienne et au duc de Lorraine ; plus tard , il la promit à Philibert , fils et successeur d'Amédée IX , mort le 28 mars 1472 , et à Maximilien d'Autriche , fils de l'empereur Frédéric , pour les armer tous contre le roi. Il déguisoit à chacun soigneusement la connoissance de ses négociations avec les autres , et , en réalité , il ne vouloit en conclure aucune , un gendre lui paroissant être un rival ou un maître qu'il se donneroit. (1)

Le roi , qui avoit séjourné à Ham en Vermandois pendant la révolution d'Angleterre , et qui étoit revenu de là à Paris , avec son frère et le comte de Dammartin , avoit en partie connoissance de ces intrigues. Il avoit demandé à son frère de jurer sur la croix de Saint-Laud qu'il n'épouserait point Marie de Bourgogne sans son consentement ; il lui représentoit d'ailleurs que Charles le Téméraire n'avoit que trente-huit ans ; qu'il étoit encore probable qu'il auroit un fils , et qu'alors cet héritage de Bourgogne qu'il lui faisoit espérer seroit perdu. En même temps Édouard IV s'opposoit de son côté

(1) Phil. de Comines. L. III ; c. 86 p. 181.

à ce mariage; il représentoit au duc de Bourgogne, que si le dauphin, enfant foible et maladif, venoit à mourir, Charles de France, après avoir épousé sa fille, réuniroit la couronne de France aux États de Bourgogne, et deviendrait dangereux pour l'indépendance de l'Angleterre; il déclara donc qu'il n'entreroit dans la ligue contre Louis XI, qu'autant que ce projet de mariage seroit rompu (1). Si l'un et l'autre avoient connu la pensée secrète de Charles-le-Téméraire, ils auroient pu s'épargner ces remontrances. Celui-ci cependant paroissoit s'engager toujours plus envers Charles de France. Il lui fit dire par le chancelier de Bretagne et l'abbé de Bégar qu'il trouvat moyen de s'évader de la cour de son frère, et que, dès qu'en rentrant dans son gouvernement de Guienne il auroit recouvré son indépendance, le mariage s'accompliroit (2). En effet, Louis ayant quitté Paris pour Orléans, et comptant aller de là avec son frère à Cellés en Poitou, Charles de France le quitta précipitamment au mois de juillet 1471 et se retira dans son gouvernement de Guienne.

Charles de France n'eut pas plus tôt quitté son frère, qu'il commença à agir, si ce n'est en ennemi, du moins en prince qui se mettoit en

(1) Ph. de Comines. L. III, c. 8, p. 177 et 186.

(2) Instructions pour un ambassadeur du duc de Bretagne. Actes de Bretagne. T. III, p. 225.

1471. même temps au-dessus de ses engagements et des lois du royaume. Il envoya à Rome l'évêque de Montauban, pour obtenir une dispense afin d'épouser sa cousine Marie de Bourgogne. La mort du pape Paul II, survenue le 26 juillet, et la nomination, le 5 août, de Sixte IV de la Rôvere, qui le remplaça, suspendirent cette négociation (1). En même temps, Charles appela à sa cour Jean V, comte d'Armagne, au mépris de la sentence qui l'avoit déclaré coupable de lèse-majesté; il lui rendit ses États, que le roi avoit confisqués, et il le nomma son lieutenant-général en Guienne. (2)

C'étoit bien là ce que désiroit le duc de Bourgogne; toute sa politique tendoit à affaiblir tellement l'autorité royale, que la France demeurât partagée entre plusieurs princes du sang tous plus foibles que lui. Un jour que des ennemis du roi le pressoient de commencer les hostilités, avec l'armée qu'il rassembloit entre Péronne, Roye et Montdidier, où il comptoit déjà douze cents lances d'ordonnance, il appela à lui Commines dans l'embrasure d'une fenêtre. « Voilà, lui dit-il, le seigneur d'Urfé qui me presse de faire mon armée la plus grosse que je puis, et

(1) *Raynald. Annal. eccles.* 1471, b, 01, 02, 03.

(2) *Hist. de Languedoc*, T. V, L. XXXV, p. 43. — Lettre de Louis XI à Dammarin. *Cabinet de Louis XI*, T. III, p. 207. — *Amélgord*. L. III, c. 16, f. 325.

« me dit que nous ferons le plus grand bien du 1471
 « royaume. Vous semble-t-il que si j'y entre
 « avec la compagnie que j'y mènerai, j'y fasse
 « guère de bien? — Je lui répondis en riant qu'il
 « me sembloit que non; et il me dit ces mots :
 « J'aime mieux le bien du royaume de France
 « que M. d'Urfé ne pense; car pour un roi qu'il
 « y a, j'y en voudrois six. » (1)

Cependant le duc de Guienne ayant quitté le roi, et fait des actes qui devoient le mécontenter, le duc de Bourgogne crut pouvoir sans inconvénient susciter des obstacles ou apporter des retards à l'accomplissement du mariage qu'il lui avoit promis. D'autre part, les ennemis du roi songèrent pour son frère à une autre alliance qui auroit également fortifié leur ligue. Ils proposèrent de lui faire épouser Éléonore, l'une des filles du comte de Foix. Sa sœur aînée venoit d'épouser le duc de Bretagne; une autre étoit mariée au comte d'Armagnac; l'alliance de la Navarre et de l'Aragon étoit aussi attachée à ce mariage, qui auroit associé contre le roi tous les princes du Midi. Louis fut bientôt averti de ce nouveau projet, qui avoit été suggéré par le sire de Lescun, et il écrivit au sire du Bouchage, qui le représentoit alors auprès de son frère, pour qu'il y mit obstacle. « Au regard du ma-

(1) Phil. de Comines. L. III, c. 8, p. 186

1471. « riage de Foix ; lui dit-il, vous savez le mal
 « que ce me feroit, et pour ce, mettez-y tous vos
 « cinq sens de nature à m'en garder... Si M. de
 « Guienne veut prendre femme qui ne soit point
 « suspecte, tant que je vivrai je n'aurai inspec-
 « tion sur lui, et aura puissance en tout le
 « royaume de France, autant ou plus que moi.
 « Brief, M. du Bouchage, mon ami, si vous
 « pouvez gagner ce point vous ne mettrez en
 « paradis ; et demeurez par-delà tant que M. de
 « Lescun s'en soit allé, dussiez-vous faire le ma-
 « lade » (1). En même temps le roi écrivoit de
 la manière la plus affectueuse au comté de Foix ;
 il lui renvoyoit son fils, le vicomte de Narbonne,
 pour le disposer bien en faveur de la France ;
 mais comme il avoit lieu de se défier de tous
 ceux qu'il employoit, il écrivit d'autre part au
 duc de Guienne, pour le mettre en garde contre
 le vicomte ; et ce duc n'eut plus grande hâte que
 de montrer à Narbonne la lettre du roi ; ce qui
 donna à Narbonne occasion d'écrire au roi une
 lettre assez vive, pour lui reprocher cette espèce
 de trahison. (2)

La ligue entre les princes se resserroit cepen-
 dant ; les ducs de Guienne, de Bourgogne et de

(1) Lettre de Louis, du 18 avril, Preuves de Duplos. T. III,
 p. 514.

(2) Sa lettre, du 28 août, est dans les Preuves de l'Histoire de
 Languedoc. T. V. n° 21, p. 46.

Bretagne, les comtes de Foix et d'Armagnac, 1471. avoient accepté les secours que le roi d'Angleterre leur offroit, et ils promettoient de lui abandonner en retour la Normandie et la Guienne: ce n'étoit rien moins que l'anéantissement de la monarchie, pour lequel les princes du sang étoient conjurés. (1)

De son côté, Louis XI tenta des combinaisons nouvelles: il voyoit bien que le duc de Bourgogne n'avoit au fond aucune affection pour son frère. Il lui fit donc offrir une alliance intime contre les ducs de Guienne et de Bretagne, dont le prix seroit la restitution de tout ce qu'il lui avoit enlevé en Picardie au commencement de l'année; l'abandon du connétable et du comte de Nevers à sa vengeance; enfin, le mariage du dauphin avec mademoiselle de Bourgogne. Comme le dauphin n'étoit encore âgé que de peu de mois, c'étoit le prince qui pouvoit inspirer le moins de jalousie à Charles-le-Ténéraire. Aussi ces propositions furent-elles acceptées avec assez d'empressement. Un traité fondé sur ces bases fut signé au Crottoy, le 3 octobre 1471 (2); mais ni l'un ni l'autre des deux princes n'avoit aucune intention de l'exécuter. Dès le mois de septembre, Louis étoit averti.

(1) Duclou. L. VI, p. 48. — Barante. T. IX, p. 402.

(2) Il est dans Dumont, Corps diplomat. T. III, p. 440. et dans Godefroy, Preuves de Comines. T. IV, p. 664.

1471. que son frère étoit malade de la fièvre à Sainte-Sévère; et spéculant déjà sur la probabilité de sa mort, il se proposoit seulement de gagner du temps (1). De son côté, le duc de Bourgogne comptoit qu'au moment de la signature du traité, Saint-Quentin et Amiens lui seroient remis, et qu'aussitôt qu'il en seroit en possession il commenceroit les hostilités. Ainsi; tandis qu'il chargeoit le sire de Quingey de porter au roi la ratification du traité, il lui donnoit pour l'accompagner un écuyer nommé Henri, qui portoit au duc de Bretagne une lettre dans laquelle il l'avertissoit de ne concevoir aucune inquiétude, car le traité du Crotoy n'étoit qu'une ruse, qui ne l'empêcheroit point de persister dans son ancienne alliance avec lui (2). Mais plus les deux princes étoient de mauvaise foi, plus ils se défioient l'un de l'autre, ou plutôt, plus ils se devinoient réciproquement. Le roi refusoit de remettre Amiens, Saint-Quentin et les autres places fortes, avant de tenir les scellés du duc; et le duc ne vouloit point donner ces scellés avant que les places lui fussent livrées; il affectoit de craindre que le roi n'en fit usage pour le brouiller avec ses anciens alliés; probablement

(1) Lettre de Louis XI à Dammartin. Cabinet de Louis XI. T. III, p. 207.

(2) D. Morice, Hist. de Bretagne, L. XIII, p. 119. — Ph. de Comings, E. III p. c. 9, p. 199.

il comptoit ne point les remettre du tout, 1471.
 puisqu'ils auroient été des preuves de sa per-
 fidie. Louis chargea le 17 novembre ses ambas-
 sadeurs, le sire de Craon, et Pierre Doriale,
 chancelier de France, de lever ces difficultés;
 et l'hiver s'écoula sans qu'ils pussent en venir à
 bout. (1)

La trêve d'Amiens, conclue d'abord pour trois
 mois, avoit été prolongée pour l'année (2); mais
 tout sembloit se préparer pour la reprise des
 hostilités. Le duc de Guienne avoit rassemblé
 des troupes pour attaquer son frère. De son
 côté, le roi envoya cinq cents lances dans le 1492.
 Quercy et l'Agénois, avec un corps de francs
 archers, et un train d'artillerie, sous les ordres
 de Ruffec, de Balzac et de Gaston du Lion (3).
 Au milieu de l'hiver, le duc de Guienne envoya
 de nouveaux ambassadeurs au duc de Bour-
 gogne; ils étoient chargés de l'assurer qu'il étoit
 guéri, ou du moins en pleine convalescence; il
 ajoutoit qu'il s'étoit compromis en rappelant le
 comte d'Armagnac, en armant ses vassaux, en
 leur demandant le serment de le servir contre
 tout le monde, même contre le roi; qu'il avoit
 refusé les offres les plus avantageuses, que son

(1) Preuves de l'Histoire de Bourgogne, n° 259, p. 308.

(2) J. de Troyes, p. 225.

(3) Hist. de Languedoc. L. XXXV, p. 43. J. de Troyes,
 p. 225.

1472. frère lui avoit même proposé sa fille en mariage ; qu'il savoit à présent que le roi avoit quinze à seize mille hommes sur ses frontières, et qu'il avoit annoncé l'intention de l'attaquer au milieu de février. Qu'il lui sembloit donc qu'il étoit bien temps que le duc de Bourgogne terminât une négociation qui duroit depuis si long-temps, et qu'il lui donnât, comme il le lui avoit promis, sa fille en mariage. (1)

Louis XI sentoit tout le danger de sa situation ; il voyoit l'orage s'annoncer de tous côtés contre lui. A l'expiration de la trêve, au 4 mai, il s'attendoit à être attaqué de tous les côtés à la fois, et il ne pouvoit compter sur aucun allié ; il se sentoit tellement isolé qu'il ne dédaignoit pas de recruter dans les rangs de ses adversaires ceux que, par de grandes récompenses, il pouvoit espérer de s'attacher. C'est ainsi qu'il fit alors sa paix avec Philippe de Savoie, comte de Bresse, et avec le sire du Lau, auquel il permit d'acheter des mains de Tanneui du Châtel, le gouvernement du Roussillon, au prix de 24,000 écus. C'étoit le premier exemple d'un gouvernement que le roi permettoit de vendre (2). Dans son inquiétude, le roi ordonna des processions à Paris en l'honneur de la vierge Marie ; il voulut que chacun se mît à genoux, au moment où

(1) Preuves à l'Hist. de Bourgogne. T. IV, n. 240, p. 511.

(2) Duclou, L. VI, p. 56. — Barante, T. IX, p. 412.

sonneroit la grosse cloche, et répêta^t trois fois *Ave Maria*. Il avoit la plus grande dévotion pour la Vierge, et il ne doutoit point que les pratiques du culte ne fussent un moyen de concilier sa faveur, plus efficace encore que les actes vertueux (1). Cependant il commençoit aussi à mettre son espérance dans un autre événement. Colette de Jambes, dame de Montsoreau, et veuve du vicomte de Thouars, étoit maîtresse du duc de Guienne, dont elle avoit eu deux enfans; elle avoit récemment acquis tant de crédit sur lui, qu'elle avoit presque exclu de sa faveur Odet d'Aydie, sire de Lescun; mais elle étoit tombée malade en même temps que le duc son amant, au mois de septembre; et après avoir languï pendant deux mois, elle étoit morte le 14 décembre. On assura que l'abbé de Saint-Jean-d'Angely, aumônier du duc de Guienne, avoit pelé une pêche qu'il avoit présentée à la dame de Thouars; que celle-ci en avoit mangé la moitié, et avoit donné l'autre au duc de Guienne; que cette pêche enfin étoit empoisonnée, et que l'abbé de Saint-Jean, en présentant le poison, avoit servi les vengeances du sire de Lescun ou la politique du roi. (2)

Le 29 décembre, Louis avoit écrit au comte de Danmartin : « Madame de Thouars est

(1) Jean de Troyes, p. 226.

(2) Bouchet, Annales d'Aquitaine. Partie IV, f. 157.

14/2. « morte, et ils ont emmené le jeune monsieur
 « de Guienne, qui a les fièvres quartes. Il a fait
 « faire premièrement serment à ses gendarmes de
 « le servir même contre moi ; mais il y en a
 « aucuns qui ne l'ont pas voulu faire et s'en sont
 « venus » (1). Le 18 mars, Louis écrivoit au même
 Dammartin : « Monsieur le grand-maître, de-
 « puis les dernières lettres que je vous'ai écrites,
 « j'ai eu nouvelles que M. de Guienne se meurt,
 « et qu'il n'y a point de remède en son fait ; et
 « le m'a fait savoir un des plus privés qu'il
 « ait avec lui, par homme exprès ; et ne croit
 « pas, ainsi qu'il dit, qu'il soit viv à quinze jours
 « d'ici, au plus qu'on le puisse mener... Afin
 « que soyez sûr de celui qui me fait savoir les
 « nouvelles, c'est le moine qui dit ses heures
 « avec M. de Guienne ; dont je me suis fort
 « ébahi, et m'en suis signé depuis la tête jus-
 « ques aux pieds » (2). C'étoit l'abbé même de
 Saint-Jean-d'Angely, accusé d'être l'empoison-
 neur. On voit percer dans cette lettre la joie
 secrète de Louis ; et en effet la mort de son frère
 devoit le tirer d'un grand danger. C'étoit l'épo-
 que des fratricides ; nous avons vu ceux des en-
 fans d'Aragon et de Navarre ; nous verrons bien

(1) Duclos, Preuves, T. III, p. 323.

(2) Duclos, Preuves, T. III, p. 324. — Cab. de Louis XI.
 T. III, p. 210. Dans ce dernier, la lettre porte la date du
 18 mai.

tôt celui du duc de Clarence. Louis croyoit 1472.
avoir droit de vie et de mort sur ses sujets et sur son frère. Il ne songeoit pas même que ses sentences eussent besoin d'être revêtues des formalités de la justice, et il ne montra ni surprise ni colère quand on le soupçonna d'un empoisonnement. Cependant nous voyons que la maladie de la dame de Thouars dura trois mois; que celle du duc de Guienne dura huit mois tout entiers; que l'une et l'autre fut déclarée être une fièvre quarte; et nous ne croyons pas qu'aucun poison pût produire de tels effets.

Sur ces entrefaites, et comme le roi revenoit d'un pèlerinage au Puy-Nôtre-Dame, en Anjou, il apprit que le traité avec le duc de Bourgogne, tel qu'il l'avoit proposé, avoit enfin été signé par ce duc, qui consentoit à abandonner ses deux alliés, pour pouvoir sans retenue exercer sa vengeance contre le comte de Nevers et le connétable. Le duc l'avoit juré en personne; le sire de Craon et le chancelier de France l'avoient juré au nom du roi; et ils amenoient avec eux Simon de Quingey, écuyer et échanson du duc de Bourgogne, pour qu'il vît jurer le roi à son tour. Mais celui-ci, qui attendoit d'autres nouvelles, fit naître des délais pour renvoyer de jour en jour cette ratification. Enfin le courrier si impatientement attendu arriva. Il annonça que le duc de Guienne étoit mort le 24 mai 1472.

1472.

Aussitôt Simon de Quingey fut congédié sans ratification, et l'armée royale, qui étoit préparée depuis long-temps, entra en Guienne et se saisit des principales places de ce duché. (1)

Le duc de Bourgogne n'avoit jamais voulu croire les avis qu'on lui avoit donnés de la longue maladie du duc de Guienne; un chevaucheur d'écurie, chargé de lettres secrètes de lui, suivoit Quingey pour assurer le duc de Bretagne qu'il n'avoit aucune intention de tenir le traité qu'il venoit de jurer; et son armée étoit toute prête pour soutenir, par les armes, sa mauvaise foi, en envahissant le royaume. La nouvelle de la mort du duc de Guienne, qui renversoit tous ses projets, le frappa donc comme un coup de foudre. Dans son ressentiment, il fit écrire et répandit partout un manifeste dans lequel il accusoit le roi d'homicide, de lèse-majesté, de trahison, de parricide, de parjure, et d'autres crimes énormes. Il avoit tenté, disoit-il, deux ans auparavant, de le faire périr lui-même *par glaive ou par venin*; et à présent il avoit fait mourir piteusement son frère, *par poisons, ma-*

(1) Phil. de Cœmines. T. XI, L. III, c. 9. p. 190. — Jean de Troyes, p. 229. — Amelgard. L. III, c. 16, f. 326. — Fr. Petrar. L. II, p. 49. — Guaguini Compend. L. X, f. 149 verso. — Pauli Æmilii Veron., p. 349. — Histoire de Bourgogne. T. IV, L. XXI, p. 407. — Histoire de Languedoc. T. V, L. XXXV, p. 44. — Lobineau, Histoire de Bretagne. L. XIX, p. 716. — Morice, Histoire de Bretagne. L. XIII, p. 120.

leſſes, ſortilèges, et invocations diaboliques. (1) 1472.

En Guienne, Odet d'Aydie, ſire de Lescun, dès le moment de la mort de ſon maître, avoit déclaré qu'il avoit été empoisonné à la ſuggeſtion du roi, et avoit accusé de ce crime Jordan Faure de Die, abbé de Saint-Jean-d'Angely, et Henri de la Roche, écuyer de la cuisine du duc. Il les avoit aussitôt fait arrêter tous deux, et avoit fait commencer leur procès à Bordeaux. Puis, lorsqu'il vit approcher l'armée du roi, il les fit embarquer tous deux avec lui, et il les conduisit en Bretagne, où leur procès fut continué. Une année plus tard, il fut repris par des commissaires nommés conjointement par le duc de Bretagne et le roi : c'étoient Louis d'Amboise et Pierre de Sacierge. Louis XI les engagea à se rendre auprès de lui, et à lui apporter le procès, qui fut supprimé. L'abbé de Saint-Jean-d'Angely disparut de sa prison d'une manière étrange; ses juges reçurent des grâces infinies du roi, et ce fut alors que commença la grandeur de la maison d'Amboise (2). Tout parut suspect dans ce procès; et Brantôme prétend que le fou de

(1) Preuves à l'Hist. de Bourgogne. T. IV, n° 265, p. 519. — Autre lettre, en levant le siège de Beauvais, le 16 juillet. *Ibid.*, p. 417, et dans Godefroy, Preuves de Comines. T. IV, p. 415.

(2) Bouchet, Annales d'Aquitaine, f. 158. — Amelgard. Liv. III, c. 16, f. 326.

1472. roi l'entendit un jour « comme il étoit en ses
 « bonnes prières et oraisons à Cléry, devant
 « Notre-Dame, qu'il appelloit sa bonne patronne,
 « au grand autel, comme il disoit : Ah ! ma
 « bonne dame, ma petite maîtresse, ma grande
 « amie, en qui j'ai eu toujours mon reconfort,
 « je te prie de supplier Dieu pour moi, et être
 « mon advocate envers lui; qu'il me pardonne
 « la mort de mon frère, que j'ai fait empoi-
 « sonner par ce méchant abbé de Saint-Jean.
 « Je m'en confesse à toi, comme à ma bonne
 « patronne et maîtresse; mais aussi qu'eussé-je
 « su faire? il ne me faisoit que troubler mon
 « royaume; fais-moi donc pardonner, ma bonne
 « dame, et je sais ce que je te donnerai » (1).
 Quelque soupçon cependant que l'on conçût
 dans toute la France contre le roi, le duc de
 Guienne n'en avoit aucun lui-même. Dans son
 testament dicté immédiatement avant sa mort,
 ou huit mois après l'aventure de la pêche, si
 elle a quelque réalité, il recommandoit ses ser-
 viteurs à son frère; il lui demandoit pardon pour
 les offenses qu'il lui avoit faites, et il lui par-
 donnoit à son tour celles qu'il avoit pu en rece-
 voir. (2)

Dans l'excès de sa colère, le duc de Bour-
 gogne passa aussitôt la Somme et entra dans le

(1) Brantôme, Digression sur Louis XI, T. II, p. 24.

(2) Cabinet de Louis XI, T. III, p. 211.

royaume, jurant de tout mettre à feu et à sang, encore que la trêve, qui avoit été prolongée à plusieurs reprises, ne dût expirer que le 15 juin. Il se présenta devant Nesle le 11 juin. Le petit Picart, vaillant capitaine, y commandoit cinq cents francs-archers, avec lesquels il repoussa vigoureusement la première attaque des Bourguignons; mais la place n'étoit pas tenable : le lendemain, il se rendit auprès du bâtard de Bourgogne pour capituler. Il ne put obtenir qu'on promît à ses archers la vie sauve, qu'autant qu'ils abandonneroient au vainqueur tous leurs bagages, leurs armes, et même leurs habits. Tandis qu'il acceptoit ces dures conditions, quelqu'un de ses archers, qui n'en étoit pas informé, tua un des hérauts du duc. Ce fut un prétexte aux Bourguignons de se précipiter par la porte que les bourgeois avoient ouverte, de déclarer la capitulation rompue et de commencer un horrible carnage. Le capitaine fut pendu, ceux de ses archers qui ne furent pas égorgés, eurent le poing coupé; le feu fut mis aux maisons.

Les bourgeois s'étoient réfugiés dans la grande église; les soldats égorgèrent tout ce qu'ils y trouvèrent, hommes, femmes et enfans. Quand le duc y entra à cheval, le parquet étoit couvert de cadâvres qui nageoient dans le sang. Il s'écria seulement en se signant : « Qu'il voyoit

1472. « moult belle chose , et qu'il avoit avec lui de
« moult bons bouchers. » (1)

Le 14 juin, le duc de Bourgogne se présenta devant Roye. Quoiqu'il y eût dans cette ville deux cents lances commandées par les sires de Balaguy, de Muy et de Rubempré, et quatorze cents francs-archers, ces derniers, effrayés du massacre de Nesle, ne voulurent pas se défendre. Les commandans furent obligés de rendre la ville le 16 à midi, avec tous les approvisionnemens qu'elle contenoit, et qui étoient évalués à 100,000 écus d'or. La garnison abattue et humiliée dut sortir de la ville en pourpoint. Les gendarmes se retirèrent à Beauvais; les francs-archers se débandèrent.

Le sire de Balaguy étoit capitaine de Beauvais; les bourgeois de cette ville, qui étoient pleins de zèle et de courage, se sentirent mortifiés d'avoir pour chef un homme qui venoit de se laisser chasser de Roye d'une manière aussi humiliante; cependant il ne lui manquoit aucune des qualités d'un bon officier, et il fit bientôt voir qu'il étoit digne de les commander. Le duc de Bourgogne se présenta devant cette ville le samedi 27 juin, avec une des plus redoutables armées qui eussent encore envahi la

(1) Ph. de Comines: L. III, c. 9, p. 195. — Jean de Troyes, p. 231. — Chron. des maîtres d'hôtel de Bourgogne, dans Godsfroy. T. III, p. 369.

France (1). Balaguy l'attendit dans un petit fort, à l'entrée du faubourg que les Bourguignons devoient traverser à leur arrivée, et il s'y défendit plusieurs heures avec quelques gentils-hommes qui l'accompagnoient, pour donner aux bourgeois de Beauvais le temps de faire leurs derniers préparatifs. Il se retira ensuite blessé dans la ville par la porte du Limaçon. Les Bourguignons se répandirent aussitôt dans le faubourg croyant la ville gagnée; mais ils furent arrêtés par le fossé qui séparoit le faubourg de la ville, et ils virent qu'il y avoit là un nouvel assaut à livrer. Cet assaut se prolongea onze heures entières, et les habitans de Beauvais le soutinrent avec un courage héroïque, quoique à la fin de la journée il n'y eût plus entre eux et les assaillans que les flammes qui dévorôient la porte: mais ils y apportèrent sans cesse des combustibles pour en faire un vaste bûcher que les Bourguignons n'osèrent pas franchir.

Les femmes de Beauvais se signalèrent dans cette défense par leur courage; une jeune fille, Jeanne Lainé surnommée *Hachette*, arracha l'étendard des Bourguignons comme ils venoient de le planter sur la muraille, et le porta en triomphe à l'église des Jacobins (2). Enfin,

(1) Jean de Troyes, p. 234. — Amelgard, l. IV, c. 8, f. 327.

(2) Lettres d'exemption, à elle accordées par le Roi. Ord. de France. T. XVII, p. 583.

1472. huit heures du soir, les sires de la Roche-Tenon et de Fontenailles entrèrent dans la ville à la tête de leur gendarmerie, qu'on avoit envoyé chercher à Noyon; ils se présentèrent aussitôt sur la muraille avec deux ou trois cents hommes d'armes, et firent ainsi cesser l'assaut. (1)

Le duc de Bourgogne avoit compté enlever Beauvais d'un coup de main, et ne s'étoit point préparé à en faire le siège; mais il crut son honneur engagé à ne pas se laisser rebuter par la résistance qu'il éprouvoit, et à renouveler le lendemain son attaque. Toutefois, il ne fit point traverser la rivière à une partie de son armée pour fermer aux assiégés la porte de Paris, et les capitaines du roi répandus dans la province en profitèrent. Le jour même, le maréchal Rouhault y entra avec cent lances; le lendemain et les jours suivans, des corps nombreux de gendarmerie, d'archers, de pionniers, des convois d'artillerie, de munitions, de vivres, y arrivèrent de tous les côtés. L'artillerie du duc de Bourgogne y avoit enfin été conduite et foir droyoit les remparts; mais ses capitaines l'assuroient qu'il y perdoit ses peines, puisque la garnison étoit désormais assez nombreuse pour défendre la haie d'un champ aussi bien que le

(1) *Guaguini Compend.* Ia X, f. 149, verso. — *Fr. Belcarri.* L. II, p. 50. — *Barrate.* T. X, p. 12-18; d'après une relation du siège.

mur d'une ville. Charles-le-Téméraire ne les écouta point ; dur, hautain , ne montrant aucune affection à ses officiers ou à ses soldats , il répondoit brutalement à la plus légère objection ; il croyoit toujours en savoir plus que les autres , et se soumettant aux privations et aux fatigues qu'il imposoit à ses soldats , il lui sembloit en avoir assez fait pour les encourager. Il commanda l'assaut pour le 9 juillet , persuadé , quoi qu'on lui pût dire , que les assiégés ne l'attendroient pas et s'enfuiraient pendant la nuit. Les Bourguignons commencèrent l'attaque à sept heures du matin avec leur vaillance accoutumée , et plantèrent sur la muraille trois étendards , qui en furent bientôt arrachés. Après trois heures de combat , le duc avoit déjà perdu mille ou quinze cents hommes , tandis que les bourgeois étoient à peine atteints par quelques coups ; il reconnut alors qu'il étoit inutile de persister , et il fit sonner la retraite. (1)

Quoique le duc ne pût plus espérer de prendre Beauvais , où le roi faisoit passer sans cesse de nouveaux secours , il ne savoit pas se déterminer à lever le siège. Le 16 juillet , il y publia un nouveau manifeste contre Louis , plus injurieux encore que le précédent ; puis dans la nuit

(1) Ph. de Comines. L. III, c. 10, p. 205-208. — Amélgard. I. IV, c. 2, f. 330. — Jean de Troyes, p. 255. — Barante. T. X, p. 18-25. — Duclos. L. VI, p. 74.

1472. du 22 juillet, il délogea en prenant la route de Normandie. Il espéroit que les assiégés le suivroient avec trop de précipitation, et que lorsqu'ils auroient vidé la place, son arrière-garde, qu'il avoit détachée dans ce but, pourroit s'en emparer; mais le maréchal Rouhault étoit sur ses gardes, et évita cette embûche (1). Le duc, rendu plus furieux par son mauvais succès, traversa toute la Normandie jusqu'à la mer, brûlant sur son passage les villes et les bourgades. Il prit ainsi Eu, Saint-Valery, Neufchâtel; il s'avança jusqu'aux portes de Dieppe, puis il revint devant Rouen, où il avoit donné rendez-vous au duc de Bretagne, et il s'y arrêta du 30 août au 3 septembre (2)

Malgré son activité, Louis n'avoit pu se trouver immédiatement sur les frontières qu'attaquoit le duc de Bourgogne. Au moment où il avoit appris la mort de son frère, il étoit parti du Plessis-lès-Tours pour soumettre la Guienne, et il étoit entré successivement dans la Rochelle, Saint-Jean-d'Angely et Bordeaux. Là, il avoit appris que son royaume étoit attaqué de tous les côtés à la fois. Tandis que le duc de Bourgogne étoit devant Beauvais, son lieutenant, le comte de Romont, de la maison de Savoie, par-

(1) Lettre du mar. Rouhault, du 24 juillet. Preuves de Comines. T. XI, p. 358.

(2) Phil. de Comines. L. III, c. 10, p. 209.

toit d'Auxerre et s'avançoit jusqu'à Joigny, et le comte de Roussi, fils du connétable, mais demeuré au service du duc de Bourgogne, ravageoit le pays, de Tonnerre jusqu'à Troyes en Champagne (1). Nicolas, duc de Lorraine et de Calabre, renonçant à la main d'Anne, fille aînée du roi, qui lui avoit été promise, avoit obtenu de Charles-le-Téméraire la promesse de la main de sa fille et de son héritage; en conséquence il avoit fait attaquer la France sur la frontière de Lorraine, et il avoit lui-même été joindre le duc de Bourgogne, à la tête de ses meilleurs soldats, qui l'avoient accompagné jusqu'à Rouen (2). Le roi René de Sicile, aïeul de Nicolas, pour ne pas paroître approuver la rébellion de son petit-fils, s'étoit retiré en Provence; mais il avoit laissé dans le Maine et l'Anjou son frère le comte du Maine, dont la conduite étoit fort suspecte, et qui paroissoit vouloir seconder le duc de Bretagne dans ses hostilités: enfin le comte d'Armagnac, fortifié dans sa ville de Lectoure, intriguoit dans toute la Guienne pour la soulever de nouveau; et le duc d'Alençon, secrètement d'accord avec le

(1) Jean de Troyes, p. 235, 247.

(2) Traité d'alliance de Charles et Nicolas, à Arras, le 25 mai, et promesse de mariage à Mons, le 13 juin. Preuves de Comines, dans Godéfray. T. IV, p. 374, 381 et 386. — D. Calmet, Hist. de Lorraine. L. XXVIII, p. 892.

1472. Bourguignon, auquel il vouloit livrer son duché, se mettoit en route pour aller le rejoindre. (1)

Louis avoit opposé le maréchal Rouhault au duc de Bourgogne, le bâtard de Seigneley et le sire de Plancy, au comte de Romont, le dauphin d'Auvergne, au comte de Roussi, et il avoit donné commission à Tristan l'Ermitte d'arrêter le duc d'Alençon et de le conduire au château du Louvre. Il avoit chargé le sire de Beaujeu de continuer la guerre de Guienne, et pour s'attacher plus intimement ce seigneur, long-temps rangé parmi ses ennemis, il lui promettoit sa fille Anne, que le duc Nicolas de Lorraine venoit d'abandonner d'une manière si offensante. Le sire de Beaujeu força le comte d'Armagnac à capituler le 15 juin dans Lectoure, et à lui remettre tous ses domaines à la réserve des villes d'Eaulse et de Fleurances, moyennant une pension de 12,000 livres; mais alors même, il étoit la dupe du gascon perfide, qui l'attiroit dans un piège : tous ceux qui l'entouroient étoient secrètement gagnés par Armagnac, et au mois d'octobre Beaujeu fut arrêté dans Lectoure, et toute la Guienne fut de nouveau soulevée. (2)

(1) Cabinet de Louis XI. T. III, p. 215. — Amelgard. Lud. XI. L. IV, c. 4, f. 335.

(2) Jean de Troyes, p. 248. — Guaguini Compend. L. X,

Louis s'étoit chargé, comme de la partie la plus périlleuse, de tenir tête au duc de Bretagne et de surveiller la maison d'Anjou. Mille Anglais conduits par Richard de Harleston avoient déjà été introduits en Bretagne par le duc François II; et celui-ci négocioit par l'entremise de lord Rivers avec Édouard IV, pour en faire passer dans son duché un beaucoup plus grand nombre. Il signa en effet à Château-Giron, le 11 septembre, un traité avec le roi d'Angleterre, qu'il appeloit son souverain seigneur, par lequel Édouard s'engageoit à passer en Bretagne, au printemps suivant, pour tenter la conquête de la France, et le duc promettoit de le joindre avec toutes les forces de son pays. Si quelque obstacle forçoit Édouard à n'envoyer qu'un lieutenant à la tête de son armée, le duc ne seroit plus tenu de le joindre qu'avec quatre centz lances et ses archers. Jusqu'au 1^{er} avril le duc se réservoit de conclure des trêves avec Louis, s'il se voyoit trop pressé par lui, avant que les Anglais pussent venir à son secours. (1)

Louis s'empara en peu de temps de la Guér*

f. 150, verso. — Amelgard. L. IV, c. 3, f. 333. — Histoire de Languedoc. L. XXXV, p. 44.

(1) Actes de Bretagne. T. III, p. 246. — D. Mosice, Hist. de Bretagne. L. XIV, p. 122. — D. Lobineau, Hist. de Bretagne. L. XIX, p. 719.

1472. che, d'Ancenis et de Machecou ; le duc François II, toujours remuant, toujours formant des ligues contre le roi, n'étoit cependant jamais prêt, et il évitoit de tout son pouvoir les combats qu'il avoit provoqués : non seulement il ne se rendit point, selon sa promesse, devant Rouen, où il avoit donné rendez-vous au duc de Bourgogne ; il s'empressa d'envoyer au roi Philippe des Essarts et Guillaume de Souplainville, chargés de lui demander une trêve pour le reste de la campagne. Louis savoit probablement que cette proposition s'accordoit avec le nouveau traité que le duc de Bretagne avoit fait avec Edouard IV ; on croit même que Lescur, qui désapprouvoit une alliance avec les Anglais, l'en avoit fait avertir. Mais le roi avoit pour principe qu'il y a toujours de l'avantage à gagner du temps contre une coalition, puisqu'on donne ainsi loisir aux élémens de discorde qu'elle contient de se développer. Il voyoit qu'en négociant avec le duc de Bretagne, il engageoit celui-ci à manquer au duc de Bourgogne, et qu'il semoit ainsi la discorde entre ces deux redoutables feudataires ; il consentit donc à une trêve qui devoit durer jusqu'au 30 novembre (1). En même temps il entama une négociation à laquelle il mettoit plus d'importance

(1) Lettre de Louis XI à Tannequin du Châtel. — Actes de Bret. T. III, p. 249.

encore. Il avoit une haute idée de l'habileté du sire de Lescun, qui avoit gouverné en même temps son frère le duc de Guienne et le duc de Bretagne. Il ne conservoit contre lui aucun ressentiment de ce qu'il s'étoit toujours montré son ennemi, et de ce qu'il l'avoit accusé à la face de l'Europe, comme un empoisonneur et un fraticide; sachant que les deux ambassadeurs de Bretagne étoient dans son intime confiance, il leur demanda à quel prix il pourroit obtenir que Lescun s'engageât à être tant son serviteur qu'il l'avoit été du feu duc de Guienne. Souplainville présenta une note que Louis accepta aussitôt sans y rien changer. Les conditions auroient pu cependant lui paroître exorbitantes: Lescun devoit être nommé amiral de Guienne; capitaine des châteaux de Bordeaux et de Blaye, et comte de Comminges. Il devoit avoir une pension de 6,000 livres, une autre de 2,000 comme amiral, une de 1,200 livres pour son frère, et 24,000 écus d'or comptant. Les deux négociateurs ne s'étoient pas non plus oubliés eux-mêmes; Souplainville demanda la mairie de Bayonne, la prévôté de Dax et la seigneurie de Saint-Séver, avec 2,000 écus comptant et 1,200 livres de pension. Des Essarts demanda la maîtrise des eaux et forêts de Champagne, le bailliage de Meaux, 10,000 écus

1472. comptant, et douze cents francs de pension. (1)

Pendant que cette négociation se continuoît, Louis XI s'attachoit à gagner aussi un serviteur à la cour de Bourgogne. En effet, ce fut l'époque de la défection du sire de Comines, l'homme de meilleur conseil, de l'esprit le plus juste et le plus délié qui fût alors auprès de Charles-le-Téméraire. Comines, le premier en France, nous a fait, par ses mémoires, connoître les hommes de son temps le premier, il a généralisé ses observations, de manière à s'élever aux règles de la politique. Ce n'étoit encore, il est vrai, que cette politique perfide, qu'on a depuis nommée *machiavelique*. Comines l'avoit réduite en système avant Machiavel, comme Louis XI et ses rivaux l'avoient pratiquée avant le duc de Valentinois. En parlant de lui-même, Comines se contente de dire : « En « viron ce temps, je vins au service du roi, « lequel avoit recueilli des serviteurs de son « frère le duc de Guienne la plus grande part, « et étoit au Pont de Cé, où il étoit tiré contre « le duc de Bretagne » (2). Il paroît que rebuté de la dureté, de la présomption, des violences

(1) Phil. de Comines. L. III, c. 111, p. 210-213. — Godefroy, Preuves. T. IV, p. 429. — D. Morice, Hist. de Bretagne. L. XIV, p. 122. — Lobineau, Hist. de Bret. L. XIX, p. 719, 720. — Barante, Hist. de Bret. T. I, p. 44. — Duclaux, L. VI, p. 78.

(2) Phil. de Comines. T. XI, L. III, c. 11, p. 210.

de Charles-le-Téméraire, et peut-être offensé par quelque insulte personnelle, il se détacha d'un prince qu'il jugeoit devoir bientôt se perdre, pour passer auprès du roi, qui, dès le temps de sa captivité à Péronne, avoit été frappé de ses talens, l'avoit gagné par ses attentions, et avoit reçu de lui de secrets services. Comines devoit renoncer à son patrimoine en Flandre en quittant le cœur de Bourgogne; Louis XI lui compensa ce sacrifice : on trouve l'indication de plusieurs donations qu'il lui fit, à partir du 28 octobre 1475; l'une d'elles fut de 30,000 écus d'or pour acheter la terre d'Argenton, dont Comines porta le titre à la cour de Louis XI. (1).

On ne connoît aucune autre circonstance de la défection de Comines; mais il est probable qu'il profita, pour quitter son maître, de la retraite de celui-ci, quand, le 3 septembre, il s'éloigna de Rouen. Le duc de Bourgogne, après avoir dévasté la Normandie de la manière la plus cruelle; commençoit à y manquer de vivres; il apprenoit avec colère que le connétable comte de Saint-Pol étoit entré dans la Picardie et l'Artois, et qu'il y traitoit ses sujets avec non moins de cruauté qu'il venoit de traiter lui-même les ha-

(1) Notice sur Comines, T. X des Mémoires, p. 7. — Godfroy, Annotations sur Comines, T. X, p. 533. — Barante, T. X, p. 37. — *Comy, Beltrarii*, II, p. 51.

1472. bitains du pays de Caux. Il voyoit bien que le duc de Bretagne ne pourroit pas venir le joindre en Normandie, et qu'il étoit inutile de l'attendre : il lui écrivit donc avec affection, le 4 septembre, pour lui rendre compte de ce qu'il avoit déjà fait, lui annoncer qu'il alloit porter la guerre dans quelque autre quartier plus dommageable au roi, et lui promettre de ne point se séparer de lui, après quoi il reprit le chemin de la Picardie et de l'Artois, (1)

Le départ du duc de Bourgogne nata les négociations de Louis XI avec Lescur et le duc de Bretagne. La trêve qui avoit été proposée par ce duc fut signée le 25 octobre. Il avoit cru de son devoir de demander qu'elle fût rendue commune aux ducs de Bourgogne et de Lorraine ses alliés, et il leur avoit envoyé son poursuivant d'armes, Montfort, pour le leur signifier. Louis XI y avoit consenti, mais en même temps il écrivoit, le 3 novembre, au comte de Dammarin et au connétable, de se contenter de la faire publier, puis de la tenir ou de la rompre, selon qu'ils verroient qu'ils y trouveroient plus de profit (2). En même temps Louis XI pressoit Lescur de se rendre à la conférence qui avoit été proposée, pour s'entendre sur la politique qu'il seroit adopter au duc de Bretagne, et il lui

(1) La lettre est dans Baranté. T. II, p. 59.

(2) Cabinet de Louis XI, III, p. 266.

avoit envoyé pour cela un sauf-conduit. Mais sur ces entréfaites, des Essarts, l'ambassadeur de Bretagne, fut averti que Tannegui du Châtel, son ennemi personnel, revenoit à la Cour. Il fut vivement alarmé, et le roi lui-même ne fut pas sans inquiétude que ce seigneur ne lui jouât un tour de tête de Breton. Ce Onc' homme, lui « écrivit-il, me fait si belle peur que eut Philippe « des Essarts, quand il sut que vous veniez; et « nous pria à moi et à Blanchefort, que nous « vous écrivissions pour Dieu que vous atten- « dissiez jusques à lundi qu'il se partiroit. « Monsieur de Lescun me veut faire jurer sur « la vraie croix de Saint-Laud, pour venir de- « vers moi; mais je voudrois bien avant, être « assuré de vous que vous ne fissiez point faire « d'embûché sur le chemin; car je ne voudrois « point être en danger de ce serment. Je vous « l'exemple que j'en ai vu cette année de mon- « sieur de Griègne » (1). Toutes les précautions nécessaires à la sûreté de Lescun furent prises, tous les sermens furent prêtés, il eut avec le roi l'entrevue que tous deux désiroient; il reçut de

1472.

(1) Lettre de Louis XI, du 12 novembre. *Preuves de Duclos*. T. III, p. 317. — *Actes de Bretagne*. T. III, p. 250. Si Louis avoit empoisonné son frère après avoir prêté serment avec lui sur la croix de Saint-Laud, il n'auroit pas cru que ce frère fût mort dans l'année pour avoir violé son serment, ou il auroit craint de le suivre de près.

1472. lui les récompenses qui lui étoient promises, et, en retour, il engagea son maître, le duc de Bretagne, à se détacher du duc de Bourgogne aussi bien que des Anglais.

La trêve, qui n'avoit d'abord été conclue que pour six semaines, fut prolongée pour une année, le 8 décembre, ou jusqu'au 25 novembre 1473, et Louis, ayant ainsi réussi à dissoudre la ligue qui lui étoit opposée, en déterminant le duc de Bretagne à manquer aux engagements qu'il avoit contractés envers Charles le Téméraire et Édouard IV, s'estima heureux d'acheter cette trêve par la restitution de ses conquêtes en Bretagne, et fut payé de 60,000 livres auquel il s'obligea. (1)

Toutefois l'alliance qui avoit menacé le trône de Louis étoit ébranlée, et non dissoute. Le duc de Bretagne, en traitant sans ses alliés, ne croyoit pas les abandonner; il demandoit à Louis de traiter en même temps avec le duc de Bourgogne, et déjà des conférences étoient ouvertes à Senlis; l'abbé de Begar, devenu évêque de Léon, s'y rendit au nom du duc de Bretagne. Louis y avoit envoyé, comme négociateurs, son chancelier Pierre Doriole, le grand-maître Dammartin et l'évêque d'Aire. L'union, cependant

(1) Phil. de Comines, L. III, c. 2, p. 212. — J. de Troyes, p. 247. — Actes de Bretagne, P. III, p. 251. — Lobineau, Hist. de Bretagne, L. XIX, p. 720.

n'étoit plus la même entre les princes : Charles de Bourgogne, qui avoit promis en même temps sa fille au duc de Guienne et au duc de Calabre, depuis la mort du premier, ne vouloit plus la donner au second : il l'obligea même à renoncer, le 5 novembre, aux promesses de mariage qui avoient été échangées entre eux (1). En même temps, le duc de Bourgogne, croyant toujours défendu son honneur toutes les fois qu'il assouvissoit sa colère, n'étoit plus donné que par le désir de se venger du connétable comte de Saint-Pol. La correspondance de ce général avec lui pendant qu'il lui faisoit la guerre, ses offres de défection, et les conditions qu'il y mettoit, lui paroissoient autant d'actes de trahison, et, ce qui l'offensoit davantage encore, autant de tentatives pour le dominer. Pour mettre le comble à sa rage, après ces longues négociations, Saint-Pol avoit dévasté la Picardie et l'Artois comme l'ennemi le plus acharné, tandis que Charles, à son retour de Normandie, après avoir brûlé Neufchâtel, Longueville, Falz et tous les villages qu'il avoit traversés, s'étoit trouvé arrêté à l'entrée des seigneuries du comte de Saint-Pol, et n'avoit pu y pénétrer (2). Son

(1) Preuves de Godefroy. T. IV. p. 376, 388 et 390. — Journal du maître d'hôtel de Bourgogne. T. III. p. 371. Godefroy.

(2) Jean de Troyes, p. 244.

1472. armée avoit beaucoup souffert, ses finances étoient épuisées; les négociateurs de Louis XI lui donnoient à entendre que la paix pourroit être un moyen de se venger de Saint-Pol, car le roi étoit instruit de toutes les trahisons de son connétable, et ne lui savoit aucun gré de succès qu'il avoit remportés dans une guerre qu'il avoit provoquée pour son intérêt privé; et les peuples qui en avoient été victimes, les généraux, les soldats français, que le connétable avoit tous offensés par sa hauteur, s'empreseroient de conjurer pour sa ruine. Le duc de Bourgogne se déterminâ donc à consentir à une trêve avec le roi, qui fut publiée dans son camp dès le 11 novembre, et qui cependant paroît n'avoir été définitivement rédigée à Senlis que le 22 mars 1473. Comme elle étoit destinée à donner le temps de traiter de la paix dans un congrès qui devoit s'ouvrir à Amiens, elle s'étendoit seulement jusqu'au 30 avril suivant, mais elle fut ensuite prolongée (1), et dura plusieurs années.

(1) Journal du maître d'hôtel. Gouffroy. T. III, p. 371. — Comines. L. III, c. 19, p. 213. — Joan de Troyes, p. 248. — Actes de Bretagne. T. III, p. 254. — Traité de paix. T. I, p. 593. — Hist. de Bourgogne. T. IV, L. XXI, p. 411.

CHAPITRE XVIII.

Louis profite des entreprises de Charles sur l'Empire pour abattre le duc d'Alençon et le comte d'Armagnac, et affaiblir la maison d'Arjau. — Il soumet de nouveau le Roussillon. — Il excite les Suisses contre Charles. — Cela lui laisse ruiner son armée au siège de Huningue. — Descente d'Edouard IV à Calais. — Louis le détache de Charles. — 1473-1476.

IL y avoit déjà onze ans que Louis XI étoit sur le trône, et, durant cette longue période, il avoit soutenu jusqu'à la trêve de Senlis une lutte constante avec les princes qui possédoient les plus grandes provinces de France. Ceux-ci avoient profité de la folie de Charles VI, de l'indolence et de la faiblesse de caractère de Charles VII, pour s'en attribuer en quelque sorte la souveraineté. Ce n'étoit pas l'ancienne féodalité qui luttoit contre la royauté, comme on l'a dit souvent, pour faire retomber le ressentiment national sur un nom odieux à la haine. Les familles des pairs du royaume, anciens rivaux de Hugues Capet, étoient depuis des siècles éteintes ou dépouillées de leurs fiefs. Les grands barons, ou le second ordre de la haute noblesse, ne leur avoient pas

long-temps survécu, et les provinces ne reconnoissant plus, dans leurs seigneurs, les descendans de familles qui les eussent gouvernées autrefois, n'étoient liées à eux par aucun attachement héréditaire. C'étoit la royauté qui s'armoit contre elle-même; c'étoit du pied du trône que pousoient sans cesse les rejets qui l'étouffoient, ou l'affaibloient. La nouvelle féodalité ne se composoit que de princes du sang; elle étoit née surtout des Valois; presque tous ceux qui disputoient à Louis XI sa couronne, descendoient des fils ou des filles du roi Jean, son trisaïeul.

La haute naissance de tous ces princes les avoit accoutumés à se croire au-dessus des lois qui régissent le vulgaire. Leur sang paroissoit trop pur pour être jamais versé par les ministres des tribunaux; leurs crimes n'étoient pas du ressort de la justice humaine, et on leur persuadoit aisément que la justice divine elle-même étoit indulgente pour tant d'illustration. La honte ne les atteignoit pas plus que le châtimant ou le remords. Chacun d'eux, entouré de complaisans et de flatteurs, croyoit ses actions louables, par cela seul que c'étoit lui qui les avoit faites, et trouvoit toujours des agents pour les actes les plus criminels qu'il lui plaisoit d'ordonner. Cette suite de complots, de trahisons, de guerres civiles, où demeurèrent engagés, pendant plusieurs générations, les hommes sur lesquels se fixoient

sous les regards du peuple, et auxquels cependant on n'osoit adresser aucun reproche, que les prédicateurs au contraire justifioient ou célébroient à l'envi dans leurs chaires, dégradâ la morale publique et la politique à un point peut-être sans exemple dans le monde. En fait de mauvaise foi, comme en fait de férocité, Louis XI n'étoit pas plus dépravé que Charles-le-Téméraire, que le comte d'Armagnac, que la plupart de ceux auxquels il disputoit le pouvoir; il étoit seulement plus habile, et quoique son habileté luiournât souvent à piège, elle faisoit reconnoître un système dans sa politique; on s'en haïssoit davantage, parce qu'il paroissoit avoir raisonné le crime, tandis que tous les princes du sang de son temps le commettoient par instinct.

La trêve de Senlis n'apaisa point la haine qui animoit Charles de Bourgogne et tous les princes du sang contre Louis; elle ne mit un terme ni à leurs calomnies, ni à leurs complots, ni aux vengeances du roi. Cependant elle fit époque dans le règne de celui-ci, parce que le plus violent de ses antagonistes cessa dès-lors de diriger uniquement contre lui les forces de ses vastes États. Charles-le-Téméraire ne vouloit écouter les conseils de personne; il croyoit possible tout ce qu'il avoit résolu dans ses emportemens; mais si ses efforts venoient à se briser contre quelque obstacle, alors il accueilloit avec empressement

1472. quelque nouveau projet tout différent de celui qu'il suivoit auparavant ; il lui sembloit ainsi se dispenser en même temps et de compromettre plus long-temps sa puissance, et de suivre aucun des conseils que des hommes plus sages lui auroient donnés ; il croyoit éviter de céder ou à la force ou à la prudence. Ses États étoient presque également partagés entre la France et l'Empire. Le duché de Bourgogne relevoit du roi des Français, aussi-bien que la Flandre, l'Artois, la Picardie, le Charollais, les comtés d'Auxerre et de Mâcon. D'autre part, le comté de Bourgogne relevoit de l'empereur, aussi-bien que les duchés de Brabant, de Limbourg et de Luxembourg, la Hollande, le Hainaut et le reste des Pays-Bas. Cette double dépendance étoit insupportable à un caractère aussi fier et aussi ombrageux que le sien ; son orgueil s'indignoit de reconnaître un supérieur ; il vouloit être roi, et affranchir en même temps ses grands fiefs des deux suzerainetés entre lesquelles ils étoient partagés. Il avoit commencé par lutter avec Louis, dont la supériorité l'offensoit davantage ; tout à coup il tourna ses efforts contre l'empereur Frédéric III, et il fit dès-lors peser sur l'Allemagne le pouvoir que lui donnoient l'armée redoutable et la richesse avec lesquelles, depuis la guerre du bien public, il troublait la France. Quelques négociations qu'il venoit d'entamer, attirèrent toute son attention

de ce côté. Quoiqu'il conservât autant de rancune que jamais contre Louis XI, il cessa, depuis la trêve de Senlis, de conduire ses redoutables armées contre lui; et il lui laissa ainsi le loisir d'écraser quelques uns de ses moins puissans adversaires. Les succès du roi, ainsi que l'affermissement de son pouvoir, auroient été plus marqués encore si, vers la même époque, sa santé n'avoit pas commencé à décliner, et si les infirmités n'étoient venues arrêter son activité infatigable.

Ce fut presque immédiatement après son retour de la campagne de Normandie que le duc de Bourgogne s'engagea dans la première des guerres qui devoient désormais tourner ses plus puissans efforts contre l'Allemagne. Le 7 décembre 1472, il acheta du vieux Arnolphe d'Égmont, duc de Gueldre, pour le prix de trois cent mille florins, le duché de Gueldre et le comté de Zutphen, dont ce vieillard ne vouloit pas laisser la succession à son fils Adolphe. Depuis long-temps, la conduite d'Adolphe de Gueldre avoit été un objet de scandale pour la chrétienté. Dès l'an 1456, il s'étoit retiré avec sa mère à la cour de Bourgogne, pour susciter de là des révoltes dans les États de son père. Durant sept ans il lui fit la guerre, ou il le troubla par ses complots. Le duc Philippe de Bourgogne se rendit médiateur entre le père et le fils en 1463. Les

1472. engagea à partager entre eux la souveraineté, et en même temps il accorda en mariage au fils, sa nièce Catherine de Bourbon, sœur de la comtesse de Charolais. Mais, durant les fêtes mêmes qui suivirent ce mariage, Adolphe fit enlever dans son château son père Arnolphe; et l'entraîna presque nu à pied, par un froid rigoureux, à dix milles de distance, puis l'enferma dans un cachot du château de Buren; et, à ce qu'on assure, il vint à plusieurs reprises l'insulter et le menacer au travers des barreaux qui faisoient parvenir un peu de jour dans sa noire prison. Lorsque Charles succéda à son père, il voulut engager son beau-frère à rendre la liberté au malheureux vieillard. Il essaya d'abord la persuasion, il eut ensuite recours aux menaces, et il contraignit enfin Adolphe à tirer son père de prison, et à le lui mener à Hesdin, en 1470 (1). Il retint quelque temps les deux ducs à sa cour, mais il ne put vaincre la haine forcenée qu'ils nourrissoient l'un contre l'autre. Jusqu'alors Charles s'étoit montré favorable à son beau-frère, qui avoit aussi un parti nombreux à Nimègue et dans les autres villos, que le vieillard avoit fort mal gouvernées; mais le caractère dépourcé que manifestoit Adolphe l'aliéna de lui. Il le fit arrêter

(1) Preuves de Godofroy à Comines. T. IV, p. 431. — Amelgard. L. IV, p. 540. — Franc. Belcarii Comment. L. II, p. 54.

dans le château de Namur, il acheta de son père son héritage, et en même temps le traduisant devant le chapitre de la Toison-d'Or, dont il étoit chevalier, il le fit condamner, le 3 mai 1473, à finir ses jours en prison, en punition de son impiété envers son propre père. (1)

Le duc Gérard, de Juliers, avoit des prétentions sur le duché de Gueldre; au nom de sa mère, Charles les acheta; le 20 juin 1473, pour le prix de quatre-vingt mille florins du Rhin (2); en même temps, il entra dans la Gueldre avec une puissante armée: la seule ville de Nimègue lui opposa quelque résistance, elle capitula le 19 juillet, et lui remit les enfans du duc Adolphe, ses neveux, qui s'y étoient enfermés. Il réunit leur héritage à ses vastes États; et cette courte campagne étoit à peine terminée, qu'il s'adressa à l'empereur Frédéric III, pour obtenir de lui une conférence où ses nouveaux projets devoient se développer. (3)

Louis, qui veilloit sur les démarches de son rival, vit bien qu'il ne seroit pas de quelque temps en état de recommencer la guerre qu'il

(1) Phil. de Comines. T. XI, l. IV, c. 2, p. 227. — *Meyers Annal. Flantriæ*. L. XVII, f. 356. — *Hist. de Bourgogne*. T. IV, L. XXI, p. 416. — *Baſantc. T. X, p. 54-62.*

(2) Le contrat dans Dumont. T. III, p. 600.

(3) *Hist. de Bourgogne*. L. XXV, p. 414. — *Annal. germanicæ*. L. IV, c. 7, f. 342. — *Baſantc. T. X, p. 63.*

1473. avoit suspendue. Il jugea donc le moment favorable pour punir ceux des princes du sang qu'il avoit toujours trouvés ses ennemis; pour écraser surtout ceux qui, n'ayant pas leur alliance avec le duc de Bourgogne; ne pouvoient pas invoquer son assistance; et qui avoient cependant redoublé dans les guerres précédentes les dangers du roi, en répandant le trouble dans les provinces les plus éloignées. D'ailleurs, le changement survenu dans sa santé commençoit à affecter son humeur. Il accomplissoit, au mois de juillet, sa cinquantième année; sa vigueur étoit peu diminuée, mais ses nerfs étoient irrités, une bile noire le tourmentoit, et le malaise qu'il éprouvoit le rendoit plus dur, plus impitoyable pour les autres.

Le premier des princes du sang dont il résolut de se venger fut Jean II, duc d'Alençon, l'un des moins puissans parmi eux, mais non des moins coupables. Il étoit arrière-petit-fils du frère de Philippe VI, le premier des Valois. Sous le règne de Charles VII, il avoit déjà été accusé d'avoir conspiré contre l'indépendance de la monarchie; et d'avoir traité avec les Anglais. Il avoit alors été condamné à mort le 20 octobre 1458, comme coupable de lèse-majesté. Si dans le temps le jugement avoit paru sévère et les preuves incomplètes, le duc d'Alençon, auquel Charles VII avoit laissé la vie, se n'osa dès-lors avoir pris à

tâche de montrer qu'il avoit mérité sa condamnation. Louis XI, à son avènement au trône, lui avoit pardonné; Alençon en avoit profité pour faire assassiner ceux qui avoient déposé contre lui; il avoit ensuite fabriqué de la fausse monnoie; il étoit entré dans la ligue du bien public, et dans chacun des complots formés contre le roi; il venoit enfin, durant la dernière guerre, de traiter avec le duc de Bourgogne pour lui vendre le duché d'Alençon et le comté du Perche (1). Tristan l'Érmite, d'après l'ordre du roi, l'arrêta à Brezoles, dans le Perche, au mois de février 1473; et le conduisit d'abord au château de Loches, ensuite à la tour du Louvre (2). Louis chargea le parlement de le juger, mais pour être plus sûr que la sentence seroit conforme à ses demandes, il n'hésita pas à distribuer d'avance les biens du prévenu à ses juges, tandis qu'il se mit lui-même en possession de ses fiefs. Au mois d'août il fit son entrée à Alençon, pour remettre la ville et tout le duché sous sa main : comme il s'avançoit en pompe, un page, aux fenêtres du château, qui le regardoit passer, fit tomber par mégarde une énorme pierre qui se trouvoit détachée, et qui déchira le manteau du roi sans le blesser. Louis se crut sauvé par un miracle; il fit le signe de la croix;

(1) Hist. de Bourgogne. T. IV, L. XXI, p. 413.

(2) Jean de Troyes, p. 251 et 256.

1473.

baisa la terre, releva la pierre, et la porta en pèlerinage au mont Saint-Michel avec son manteau. Cependant, ayant reconnu que le page n'avoit eu aucun mauvais dessein, dès le troisième ou quatrième jour il le fit sortir de prison. (1),

•Messire Pierre Doriol; que le roi avoit nommé chancelier, le 28 juin 1472, à la mort de Juvénal des Ursins, (2), poursuivoit dans le même temps la condamnation du duc d'Alençon devant le parlement. Elle fut prononcée le 18 juillet 1474. Ce duc, déjà âgé de soixante-six ans, fut, pour la seconde fois, condamné à mort; le roi lui fit grâce de la vie, mais le retint en prison jusqu'à sa mort; survenue en 1476. (3)

Le second des princes du sang que le roi résolut de rabaisser fut Jean V, comte d'Armagnac; il étoit petit-fils de Bernard VII, le fameux connétable qui avoit donné son nom au parti opposé aux Bourguignons, et de Bonne, fille du duc de Berri, frère de Charles V. Il étoit cousin de Louis XI, mais seulement au huitième degré. A l'égal du duc d'Alençon, il s'étoit signalé par des crimes honteux, des trahisons, et une noire in-

(1) Jean de Troyes, p. 259. — Hist. de Bourgogne. L. XXI, p. 413. — Lohéneau, Hist. de Bretagne. L. XIX, p. 721. — Barante. T. X, p. 110, 124. — Duclos. L. VII, p. 87, 96.

(2) Preuves de Godefroy. T. IV, p. 363.

(3) Jean de Troyes, p. 275. — Guaguini Compend. L. X, f. 150, verso.

gratitude envers Louis XI, qui avoit commencé son règne par lui faire grâce. Déterminé cette fois à ne pas l'épargner, le roi chargea de sa vengeance le cardinal d'Albi, Jean Goffredi, ancien évêque d'Arras, qu'on nommoit le diable d'Arras, depuis les terribles persécutions qu'il avoit exercées dans cette ville contre les Vaudois. Il mit sous ses ordres les deux sénéchaux de Toulouse et de Beaucaire, Gaston du Lion et le sire de Balzac, auxquels il promit d'avance une forte part dans la confiscation des domaines d'Armagnac, afin de les intéresser davantage au succès de l'entreprise. Dès le mois de janvier, ces capitaines rassemblèrent une forte armée avec laquelle ils assiégèrent, dans Lectoure, le comte d'Armagnac. Celui-ci demandoit à traiter, mais le cardinal ne voulut entendre pendant deux mois à aucune proposition d'accommodement ; cependant comme toutes ses attaques étoient repoussées, il consentit enfin à donner audience à l'évêque de Lombéz et à Gratien Faure, chancelier du comte. La négociation présenta moins de difficultés, qu'Armagnac ne s'y étoit attendu ; le cardinal promit à celui-ci qu'il pourroit se rendre en sûreté auprès du roi, pour y être ouï en justice sur ce qui lui étoit imputé ; que les gens de guerre et tous ses serviteurs pourroient se retirer où bon leur sembleroit, sans être inquiétés ; que la ville de Lectoure conserveroit

1473. ses privilèges, et que la comtesse (ce n'étoit plus la sœur d'Armagnac, mais Jeanne, fille de Gaston VI, comte de Foix) avoit le choix d'un lieu sûr pour y faire sa résidence. Le 4 mars, cette capitulation fut jurée; le 5, le sire de Beaujeu et les autres prisonniers d'Armagnac furent remis en liberté; le comte livra le château, et vint avec sa femme, qui étoit grosse de sept ou huit mois, se loger dans une maison de la ville. Le 6, pendant que les deux députés du duc étoient en conférence avec le cardinal, Balzac et son lieutenant Montfaucon entrèrent dans la ville, à la tête de leurs gendarmes et de leurs francs-archers, par la porte qui leur avoit été livrée; ils se rendirent aussitôt à la maison qu'occupoit le comte; ils entrèrent dans la chambre où il étoit assis auprès de sa femme; et, après lui avoir rendu son salut, Montfaucon se retourna vers Pierre Gorgia, franc-archer, qui l'avoit suivi : « Exécutez, lui dit-il, ce qui vous est com-
« mandé. » Celui-ci se jetant aussitôt sur Armagnac, le poignarda sous les yeux de sa femme; d'autres massacrèrent ses serviteurs; ils arrachèrent leurs bijoux à la comtesse et à celles de ses femmes qu'ils laissèrent en vie. Gaston du Lion, qui entra dans cet instant, empêcha de nouveaux attentats, et fit conduire la comtesse avec ses dames au château de Buzet. Mais peu de jours après, deux secrétaires du roi, Macé

Guervadan et Olivier le Roux se présentèrent chez elle avec un apothicaire, et la contraignirent à prendre un breuvage destiné à la faire avorter. Le poison étoit trop fort; la mère y succomba dès le second jour, avec l'enfant qu'elle portoit dans son sein. Pour jeter un voile sur toutes ces horreurs, le cardinal ne voulut pas qu'il restât dans Lectoure une personne qui pût réclamer contre la foi violée; les soldats se répandirent dans les maisons, pillèrent tout, égorgèrent tout; et, pour être assurés que personne ne leur avoit échappé, ils mirent ensuite le feu à la ville. En effet, de toute la population de Lectoure, il ne survécut que trois femmes, et trois ou quatre hommes auxquels on avoit permis de suivre la comtesse. (1)

La terreur qu'inspiroit le gouvernement de Louis XI cacha long-temps les atroces circonstances de cet événement. Plusieurs des historiens du temps crurent ce que disoient les ministres du roi, que le comte d'Armagnac s'étoit attiré son châtiment, par une attaque subite sur les soldats introduits dans Lectoure en vertu de

(1) Hist. génér. de Languedoc. L. XXXV, p. 47, avec les pièces originales, et le *Actum* lu aux États-Généraux de Tours. 1484. — Procès-verbal des États-Généraux, par Masselin, f. 86-95, Bibliothèque du Roi, n° 351, manusc. — Jean de Troyes, p. 252. — *Guaguini Compend.* L. X, f. 150, verso. — *Franc. Belcarii Comment.* L. II, p. 50. — *Pauli Æmilii Veron.* p. 350.

1473.

la capitulation. Le caractère d'Armagnac n'inspiroit aucun intérêt ; et la soupçonneuse police de Louis XI ne permettoit aucune sorte de réflexion, ou la circulation d'aucun rapport sur les affaires publiques. Toutefois la destinée de ce comte rappeloit forcément au souvenir des Français la dépravation qui faisoit choisir à Louis XI, pour ses ministres, les hommes les plus flétris par l'opinion publique ; ceux qui ne devoient leur illustration qu'à des crimes. Le cardinal d'Albi, que les sentences du parlement sur les persécutions d'Arras avoient signalé comme un homme atroce, étoit chargé par le roi de cette dernière vengeance, tandis que celui qui le premier avoit aplani la voie du crime au comte d'Armagnac, Ambroise de Cambrai, référendaire du pape Calixte III, qui avoit fabriqué de fausses bulles pontificales pour permettre l'inceste ; qui, déjà souillé par un meurtre, avoit été repoussé même par sa mère, venoit d'être appelé auprès du roi, de recevoir de lui une pension, et d'être élevé aux fonctions de maître des requêtes, puis de chancelier de l'université de Paris. (1)

Charles, vicomte de Fézensac, frère du comte d'Armagnac, fut arrêté et conduit à la Bastille, où il demeura dix ans prisonnier, moins comme

(1) *Guaquini Compend.* L. X, f. 150, verso.

ayant participé aux complots de son frère, que comme pouvant prétendre à son héritage; Charles d'Albret, seigneur de Sainte-Basille, et troisième fils du sire d'Albret, pris à Lectoure, fut décapité, pour avoir contribué peu de mois auparavant à l'arrestation en trahison du sire de Beaujeu (1). Quelques lettres du duc de Nemours, cousin du comte d'Armagnac, furent saisies à Lectoure, et servirent à convaincre le roi que les deux cousins continuoient à agir de concert avec tous les princes mécontents. Comme cependant le duc de Nemours n'avoit fait aucun mouvement ostensible, Louis le laissa pour le moment en repos. Enfin Gaston IV, comte de Foix, beau-père du comte d'Armagnac, que Louis XI avoit si long-temps ménagé, ne vivoit plus à cette époque; il avoit passé en Navarre pour s'y mettre à la tête des ennemis de son beau-père, le roi d'Aragon, et il y mourut au mois de juillet 1472. Son fils aîné, le prince de Viane, étoit mort deux ans avant lui d'une blessure reçue dans un tournoi; et son petit-fils, François Phoebus, fils de Madéleine, sœur de Louis XI, étoit mineur. Madéleine avoit fait hommage au roi son frère, le 26 février 1473, comme régente des comtés de Foix et de Bigorre au nom de son fils (2). Ainsi, les puissantes mai-

(1) Mém. de Jean de Troyes, p. 254.

(2) Hist. génér. de Languedoc. T. V, L. XXXV, p. 64;

1473. sons qui jusqu'alors avoient maintenu leur indépendance au pied des Pyrénées, se trouvoient toutes ou détruites ou soumises.

Mais à l'époque même où Louis XI croyoit s'être mis en sûreté du côté de la frontière d'Espagne, par la soumission de ses grands feudataires, il reçut la nouvelle d'un sanglant revers qu'il avoit éprouvé en Roussillon. Le roi Jean II d'Aragon, qui avoit long-temps excité l'honneur de ses sujets par la manière dont il avoit traité ses enfans du premier lit; qui étoit devenu aveugle; qui avoit été près de se voir renversé du trône; avoit recouvré, dans l'âge le plus avancé, et depuis la mort de sa seconde femme, une vigueur nouvelle. Un médecin juif lui avoit rendu la vue en lui levant la cataracte, opération jusqu'alors inouïe, et qui passa pour un miracle (1). Il avoit recouvré la Catalogne depuis la mort du duc Jean de Calabre; Barcelonne lui avoit ouvert ses portes le 17 octobre 1472. Le Roussillon, accablé d'impôts par le roi de France, et maltraité par ses gens de guerre, se souleva au mois de février 1473. Il ne resta au roi que les trois châteaux de Salces, Collioure et Perpignan; les villes et tous les villages

Mariana, *Hist. de España*, L. XXIII, c. 16, p. 527; édition d'Anvers. 1737, in-12. T. VIII.

(1) Le 11 septembre et le 12 octobre 1469. — Mariana, *Hist. de España*. T. VIII, L. XXIII, c. 10, p. 294.

se déclarèrent pour le roi d'Aragon ; tous les Français qui s'y trouvoient épars furent massacrés. Le vieux roi Jean, alors âgé de soixante-seize ans, entra dans Perpignan, où les bourgeois le reçurent avec des transports de joie, et il entreprit le siège du château (1). Pendant deux mois et demi la garnison de ce château se défendit sans recevoir de secours de France. Enfin, le cardinal d'Albi s'en approcha avec l'armée qui avoit vaincu le comte d'Armagnac. Il étoit à Narbonne, au milieu d'avril, avec neuf cents lances et dix mille archers. Philippe de Savoie, comte de Bresse, lieutenant du roi en Roussillon, avoit assemblé le ban et l'arrière-ban du Languedoc. Ensemble ils vinrent mettre le siège devant Perpignan (2). Mais le courage du vieux roi, qui étoit venu s'enfermer dans cette place, avoit excité un tel enthousiasme parmi ses sujets, que de toutes parts ils accouroient pour le défendre. Don Ferdinand son fils, qui avoit épousé Isabelle de Castille, lui amena cinq cents lances castillanes, auxquelles il joignit les levées qu'il put faire en Aragon. Lorsqu'il eut sept mille hommes sous ses ordres, il s'approcha de

(1) Mariana, *Hist. de España*. L. XXIII, c. 48, p. 354.

(2) Hist. de Languedoc. L. XXXV, p. 49. — Mariana, *Hist. de España*. L. XXIII, c. 19, p. 363. — Sarita, *Anales de Aragon*. L. XVIII, c. 48-53. — *Luigi Martini Siculi*. L. VIII, p. 461, in *Hispania illustrata*. T. I.

1473.

Perpignan, au commencement de juillet. Les Français étoient affoiblis par les maladies que l'ardeur du climat et les eaux corrompues avoient multipliées dans leur armée, ils n'osèrent pas attendre une attaque, et ils se retirèrent après avoir mis le feu à leur camp avec tant de précipitation, que beaucoup de malades périrent dans les flammes. Le sire du Lau et le sénéchal de Beaucaire, avoient été faits prisonniers par les Aragonais; les autres généraux français convinrent avec Ferdinand d'une suspension d'armes, qui devoit durer du 14 juillet jusqu'au 1^{er} octobre. (1)

Louis XI apprit avec beaucoup de dépit la nouvelle de ce traité et les pertes énormes qu'avoit faites son armée de Roussillon. Il donna ordre aussitôt de rassembler une nouvelle armée, et il en donna le commandement à Jean de Daillon, sire du Lude, bailli de Cotentin, un des hommes qui lui plaisoient le plus, et qui lui avoit donné la plus haute idée de son habileté par son talent pour l'intrigue et son manque de foi. Mais il ne le chargea pas de renouveler la guerre; il se sentoit encore entouré de trop de dangers, et il ne désiroit que de gagner du temps. Il proposa au contraire un nouveau traité

(1) Mariana. E. XXIII, c. 19, p. 364. — *L. Marinuzzi Sicula* L. XVIII, p. 463. — Jean de Troyes, p. 255, 257. — Barante. T. X, p. 105.

qui fut signé le 17 septembre. Il convint de rendre dans l'année le Roussillon et la Cerdagne au roi d'Aragon, si, avant cette époque, ce roi pouvoit lui restituer la somme de deux cent mille écus, pour laquelle ces deux comtés lui avoient été engagés; s'il ne le pouvoit pas, ces petites provinces devoient demeurer en toute propriété au roi de France. Jusqu'à cette époque, elles devoient rester en dépôt entre les mains du gouverneur et des capitaines de place qui seroient nommés par l'un des rois, sur la proposition de l'autre, et qui devoient prêter serment à tous les deux. (1)

Le roi savoit trop bien que tous les princes du sang persistoient dans leur alliance secrète contre lui, pour s'exposer à une guerre avec un souverain étranger. Depuis son traité avec le sire de Lescun; il ménagoit le duc de Bretagne; il lui répétoit que c'étoit de concert avec lui qu'il vouloit traiter de paix avec le duc de Bourgogne; il appelloit ses ambassadeurs aux conférences qu'il avoit avec ceux de ce dernier à Senlis; puis à Compiègne; et en attendant une pacification définitive, il prolongoit la trêve avec les Bretons, d'abord jusqu'au 15 juin 1474, ensuite jusqu'au 1^{er} mai 1475. Toutefois, il

(1) Preuves de l'Hist. de Bourgogne. T. IV, n^o 254, p. 358. — Amelgard. L. IV, c. 5, f. 357. — Barante. T. X, p. 108. — Duclos. L. VII, p. 99.

1473. n'ignoroit pas que, tandis que Lescun le servoit fidèlement, un autre favori plus obscur du duc de Bretagne entretenoit des relations avec les Anglais. C'étoit Landois, fils d'un tailleur d'habits, qui, entré au service de François II comme valet de garde-robe, l'avoit servi bassement dans ses intrigues amoureuses, et avoit été élevé en récompense jusqu'au poste de grand-trésorier. Cet intrigant, pour se donner une importance politique, étoit entré en correspondance avec Édouard IV, et il le pressoit, de concert avec le duc de Bourgogne, de passer enfin en France, pour recouvrer la couronne qui avoit été cédée à Henri VI. (1)

Presque à l'égal du duc de Bretagne, la maison d'Anjou avoit donné de l'inquiétude à Louis XI. Son chef, il est vrai, le roi titulaire de Naples, René, surnommé le Bon, étoit d'un caractère doux et facile, mais foible. Il avoit quelque talent pour les arts, la musique, la poésie, la peinture; il n'en avoit aucun pour le gouvernement. Agé alors de soixante-cinq ans, on le regardoit déjà comme un vieux bonhomme, dont il n'y avoit rien à espérer et rien à craindre. Comme arrière-petit-fils du roi Jean, il étoit parent au septième degré de Louis; de plus, il étoit frère de sa mère, et d'une mère que Louis

(1) Lobineau, Hist. de Bretagne. L. XIX, p. 721. — D. Morice, Hist. de Bretagne. L. XIV, p. 125.

avoit beaucoup aimée. D'autre part, il étoit jaloux de son neveu ; il désiroit son abaissement ; et, quoiqu'il n'osât point lui faire la guerre, il étoit presque toujours d'intelligence avec ses ennemis. René vivoit habituellement en Provence, seule partie de l'héritage de Jeanne II de Naples qui lui fût demeurée ; mais il étoit aussi reconnu comme souverain dans l'Anjou. Son fils Jean, qui avoit porté le titre de duc de Calabre, avoit gouverné le duché de Lorraine, depuis la mort de sa mère ; il avoit disputé avec courage mais sans succès les deux royaumes de Naples et d'Aragon, et il étoit mort à Barcelonne le 16 septembre 1470. Nicolas, petit-fils de René, avoit succédé à Jean dans le duché de Lorraine, il étoit âgé de vingt-cinq ans, doué de quelque talent, ambitieux, et plus ardent qu'aucun autre prince dans le projet d'abaisser Louis XI. Il l'avoit combattu dans la guerre du bien public ; et, quoique le traité de Conflans lui eût valu plusieurs avantages ; quoique Louis XI lui eût promis sa fille aînée en mariage, il avoit rompu cette alliance pour demander la main de Marie de Bourgogne ; et il avoit accompagné Charles-le-Téméraire dans cette campagne de Normandie où le pays avoit été ravagé avec tant de fureur. Il se plaignoit de n'avoir pas reçu du roi des secours suffisans pour la guerre de Catalogne ; mais son resenti-

1473. ment paroissoit surtout excité par des paroles piquantes qui avoient échappé à Louis dans la conversation. (1)

Le duc de Bourgogne avoit engagé le duc Nicolas à lui rendre la promesse de mariage que lui avoit donnée sa fille ; mais il l'assuroit, qu'il ne persistoit pas moins à la lui destiner ; que sa politique le forçoit à l'offrir à Maximilien d'Autriche, fils de l'empereur Frédéric III ; mais qu'après avoir obtenu de ce seigneur ce qu'il desiroit de l'empereur, il reviendrait au gendre de son choix, à celui dont les États étoient situés de manière à réunir les membres épars de sa monarchie, la Bourgogne et les Pays-Bas. Le duc Charles venoit tout récemment de l'encourager à faire une tentative pour s'emparer, par trahison, de la ville libre et impériale de Metz, que les ducs de Lorraine avoient long-temps convoitée. Des soldats de Nicolas, déguisés en charretiers, avoient surpris, le 9 avril, en pleine paix, une des portes de la ville ; ils avoient égorgé les portiers, et commençoient déjà à se répandre dans les rues en criant *Ville gagnée ! tuez ! tuez !* lorsqu'un bourgeois vint à troubler la herse, qui referma la porte, et empêcha que les assaillans ne fussent secourus du dehors. Les Messins attaquèrent avec fureur ceux

(1) Calmeau, Hist. de Lorraine. L. XXVIII, p. 391.

qui étoient déjà entrés, et les massacrèrent tous (1). Le duc de Lorraine assembloit des forces plus considérables, et se préparoit à venir mettre le siège devant Metz, lorsqu'il mourut soudainement le 13 août, après trois jours de maladie. Les ennemis du roi répandirent que Nicolas avoit été empoisonné par sa maîtresse, que Louis avoit subornée, et celui-ci ne fit aucun effort pour réfuter cette accusation. (2)

La mort de Nicolas apportoit, en effet, un grand avantage à Louis XI; elle faisoit passer le duché de Lorraine à Yolande, fille de René, qui avoit épousé Ferry de Vaudemont, héritier de la branche cadette de Lorraine. Celle-ci céda aussitôt la couronne ducale à son fils René II, qui étoit alors âgé de vingt-deux ans. Le duc de Bourgogne savoit apparemment que ce jeune prince ne seroit point aussi disposé que son prédécesseur à entrer dans son alliance, ou bien, selon son caractère, il aima mieux recourir, avec lui, à la violence qu'à la persuasion. A peine fut-il instruit de la mort de Nicolas qu'il donna commission à un capitaine allemand qui avoit été au service de celui-ci, d'enlever René II, qui étoit alors à Joinville, et de le lui

(1) D. Calmet, *Hist. de Lorraine*. L. XXVIII, p. 895. *Hist. de René d'Anjou*. T. II, p. 196 et 341

(2) Meyer, *Annal. Flan. &c.* L. XVII, f. 357. D. Calmet, *Hist. de Lorraine*. T. XXVIII, p. 898.

1473. amener auprès de l'empereur Frédéric III, avec lequel il étoit alors. Cette violence fut aussitôt exécutée; mais Louis XI, qui veilloit sur les événemens, fit à l'instant arrêter un neveu de l'empereur, qui faisoit ses études à Paris; il chargea en même temps le sire de Craon d'assembler l'arrière-ban et les francs-archers de Champagne pour se tenir prêts à défendre la Lorraine si elle étoit attaquée, et il força ainsi l'empereur à faire relâcher le jeune duc (1). Par cette assistance, donnée si à propos, Louis gagna l'amitié de René II; il se mit en possession, sans difficulté, du duché de Bar, qui faisoit partie de l'héritage de Nicolas, mais auquel la branche de Vaudemont n'avoit pas de droit. Peu auparavant, le 10 avril 1473, Charles d'Anjou, comte du Maine, celui qui avoit été le favori de Charles VII, et que Louis XI accusoit de l'avoir trahi à la bataille de Montlhéry, mourut; âgé de soixante ans. Son fils, qui portoit aussi le nom de Charles, lui succéda: en ce dernier devoit s'éteindre la maison d'Anjou, que ces deux morts avoient fort affoiblie, et qui n'inspira dès-lors plus d'inquiétude à Louis XI (2). C'étoit une bonne fortune pour ce

(1) Mémoires de Jean de Troyes, p. 257. — D. Calmet, Hist. de Lorraine. L. XXX, p. 4008. — Histoire de René d'Anjou. T. II, p. 197. — Barante. T. X, p. 72 et 82.

(2) Notes sur l'Histoire de René d'Anjou. T. II, p. 395.

monarque toutes les fois qu'un des princes du sang mouroit. Une autre branche de la maison royale s'étoit déjà éteinte au mois de juillet 1471, par la mort, dans un âge très avancé, de Charles d'Artois, comte d'Eu; le seul des princes du sang qui n'eût jamais conjuré contre le trône. C'étoit le descendant, à la sixième génération, de Robert d'Artois, frère de Saint-Louis. Comme il ne laissoit point d'enfants, le roi s'étoit mis en possession de son comté. (1).

Depuis la guerre de bien public, Jean II, duc de Bourbon, ne s'étoit plus rangé ouvertement parmi les ennemis du roi; mais celui-ci avoit eu des preuves certaines qu'il correspondoit toujours avec ses ennemis. Descendu à la sixième génération de Robert, fils cadet de Saint-Louis, le duc de Bourbon étoit, par ses agnats, assez éloigné du trône; mais il y tenoit de près par les femmes. La sœur de son bisaïeul étoit femme de Charles V; son aïeul avoit épousé la fille du duc de Berri; sa mère étoit de la maison de Bourgogne, et lui-même avoit épousé une sœur de Louis XI. Sa maison, enrichie de générations en générations par ces puissantes alliances, avoit acquis, par une si longue possession; plus d'influence sur ses vassaux; elle étoit regardée comme unie par le sang, les habi-

(1) Jean de Troyes, p. 224.

1473. tudes et les affections aux peuples qu'elle gouvernoit, presque autant que l'avoient été les anciens feudataires, et elle étoit obéie avec un dévouement qu'on ne retrouvoit point dans les autres apanages. Louis, qui connoissoit le mécontentement secret et les intrigues du duc de Bourbon, au lieu de l'en punir, cherchoit à se l'attacher par des faveurs nouvelles; il donna en mariage à Pierre de Beaujeu, frère de ce duc, Anne de France, sa fille aînée, alors âgée de douze ans, et il maria la seconde, Jeanne de France, qui n'avoit que neuf ans, à Louis, duc d'Orléans, qui n'en avoit que onze. La dot de chacun fut de cent mille écus d'or (1). La maison d'Orléans n'avoit jusqu'alors pu lui donner aucune inquiétude, à cause de l'extrême jeunesse des princes qui en étoient les chefs. Elle ne se composoit plus que de Louis, dont il faisoit son gendre, et de son cousin Charles d'Angoulême, âgé de quatorze ans; le mariage du premier des deux avec la fille du roi sembloit répondre à l'avenir de leur fidélité.

Ainsi Louis avoit vu, dans le cours de l'année qui s'étoit écoulée depuis la trêve de Senlis, la

(1) Contrat de mariage de Jeanne de France avec Louis d'Orléans, du 28 octobre 1473. Traité de paix. T. I, p. 596. — Contrat d'Anne de France avec Pierre de Bourbon, duc de Beaujeu, du 3 novembre 1473. Traité de paix. T. I, p. 598. — Fréd. Léonard. T. I, p. 467.

1473.
plupart des maisons princières qui lui avoient causé tant d'alarmes , intimidées ou réduites à l'obéissance : le duc d'Alençon étoit captif, le comte d'Armagnac étoit mort, le comte de Fôix étoit mort, le duc de Nemours étoit frappé de terreur, le duc de Lorraine étoit mort, le comte du Maine étoit mort, le vieux roi René étoit affoibli par la mort de son fils, le duc de Bretagne prolongeoit ses traités de trêve, les maisons de Bourbon et d'Orléans s'allioient à la maison royale par des mariages. Le duc de Bourgogne seul, toujours indépendant, toujours menaçant, continuoit à donner de l'inquiétude, et Louis s'étoit rapproché de ses frontières et étoit venu s'établir à Compiègne pour veiller sur lui. Il y avoit aussi été rappelé par un coup de tête inattendu du connétable, comte de Saint-Pol. Celui-ci, qui, en épousant une princesse de Savoie, étoit devenu beau-frère du roi de France, se croyoit au-dessus de toute vengeance et de tout châtement. Arrogant, fastueux, despotique autant que dissimulé, il espéroit se faire craindre des deux grands princes entre lesquels il étoit placé, et il comptoit se maintenir en les étonnant par sa hardiesse. Au mois de décembre 1473, il s'approcha tout à coup de Saint-Quentin, ville qu'il avoit enlevée, au nom du roi, au duc de Bourgogne; il en fit sortir le sire de Curton, qui y commandoit pour le roi une garnison

1473. de cent lances, et il en prit possession en son nom propre, annonçant en même temps que de mauvais propos tenus contre lui à la cour du roi, des retards dans la solde de ses quatre cents lances d'ordonnance, des passe-droit qu'il avoit éprouvés à Meaux et dans d'autres places où il devoit commander comme connétable, l'avoient déterminé à se faire justice lui-même. Louis crut d'abord que cette défection étoit combinée avec le duc de Bourgogne; il usa de ménagemens; il accorda, le 20 janvier, au connétable, satisfaction sur tous ses griefs, sans pouvoir à ce prix recouvrer Saint-Quentin (1). Mais, tandis qu'il négocioit avec lui, il chargeoit son ambassadeur auprès du duc de Bourgogne de chercher à s'accorder avec lui pour se défaire d'un voisin aussi inquiet, aussi remuant, et qui leur étoit si odieux à tous deux. (2)

Le duc de Bourgogne, tout plein de son projet de fonder une monarchie indépendante, s'étoit alors éloigné de cette frontière. Après la conquête du duché de Gueldre, il ne s'étoit occupé que de l'entrevue qu'il avoit demandée à l'empereur Frédéric III, où il vouloit déployer toute sa magnificence. Il avoit d'abord proposé pour cette entrevue la ville de Metz; mais les bourgeois, avertis par la tentative récente du

(1) J. de Troyes, p. 266.

(2) Phil. de Comines. L. III, c. 11, p. 214.

duc Nicolas, se défièrent, avec raison, de lui, et ne voulurent pas le recevoir. La ville de Trèves fut alors choisie d'un commun accord; Frédéric III s'y rendit le 18 septembre, Charles-le-Téméraire le 29, et ils y rentrèrent ensemble ce jour-là en grande pompe. L'empereur conduisoit à sa suite son fils Maximilien, un fils prisonnier de Mahomet II, empereur des Turcs, et un grand nombre des princes de l'Allemagne. Mais le duc de Bourgogne, entouré des seigneurs des Pays-Bas et des chefs de son armée, effaçoit par son luxe toute la magnificence germanique : la cote d'armes qu'il portoit par-dessus son armure étoit seule chargée de pierreries pour une valeur de deux cent mille écus. Frédéric III et les princes allemands se sentirent humiliés d'un luxe qui rabaissoit à leurs yeux le chef de leur empire. Cependant ils pressoient Charles de conclure le mariage de sa fille Marie de Bourgogne avec Maximilien, fils de Frédéric; c'étoit le but annoncé de leur conférence mais c'étoit aussi la conclusion que Charles éloignoit de tout son pouvoir. Il demandoit auparavant que ses États fussent érigés en royaume; il vouloit être investi lui-même de la dignité de vicaire général de l'Empire, ou même être désigné pour roi des Romains, afin que le sceptre de l'Empire passât par ses mains avant de parvenir à son gendre. Il retardoit encore les négociations en

1473. portant à l'empereur ses plaintes contre le roi de France, qu'il fit accuser de nouveau par le chancelier de Bourgogne, Guillaume Hugonet, d'avoir empoisonné son frère. Le 4 novembre, Frédéric III donna à Charles l'investiture du duché de Gueldre. Les préparatifs étoient faits pour une cérémonie bien plus importante, dans laquelle, peu de jours plus tard, Frédéric devoit couronner le nouveau roi : mais le mécontentement entre les deux souverains alloit croissant, avec la haine entre les deux peuples ; des agens français étoient parvenus à l'oreille du monarque autrichien, et avoient excité sa défiance. Tout à coup, la veille du jour fixé pour le couronnement, Frédéric III monta furtivement dans un bateau sur la Moselle, et se retira à Cologne, où il fut suivi de toute sa cour ; et Charles le-Téméraire, humilié de perdre une dignité dont il se croyoit déjà sûr, s'aperçut qu'en voulant tromper les Autrichiens par l'espoir d'un riche mariage, il n'avoit trompé que lui-même. (1)

Le duc de Bourgogne, demeuré seul à Trèves,

(1) Lettre d'Arnold de Llain sur cette conférence, dans Godefroy, T. IV, p. 407. — Hist. de Bourg. T. IV, L. XXI, p. 416. — Amelgard. L. IV, c. 8, f. 344, et c. 9, f. 346. — D. Calmet, Hist. de Lorraine. L. XXIX, p. 925. — Barante. T. X, p. 74-86. — Meyer, *Annal. Flandriæ*. L. XVII, f. 558, 569.

ne savoit point encore s'il devoit regarder les princes d'Autriche comme ses ennemis; mais du moins il vouloit, en leur faisant connoître sa puissance, leur inspirer le désir de le ménager davantage, et ses projets d'ambition, comme son ressentiment, dirigeoient toujours plus ses efforts contre l'Allemagne. Il résolut d'abord de visiter la Lorraine, dont il avoit besoin pour établir la communication entre ses divers États. Le nouveau duc René II, quoique dévoué secrètement au roi, n'avoit pas osé refuser de signer avec lui, le 15 octobre, un traité d'alliance; il le reçut avec respect à Nancy, au milieu de décembre, lorsque Charles, à la tête de huit mille combattans, traversa son duché (1). De là, le duc de Bourgogne entra dans son comté de Ferrette, en Alsace. C'étoit le domaine qu'il tenoit en gage du duc Sigismond d'Autriche; son landvoght, le sire de Hagenbach, y avoit exercé la plus cruelle tyrannie. Charles avoit paru approuver ses violences et ses caprices; les extorsions auxquelles il soumettoit les bourgeois et les marchands; l'insolence de ses débauches avec leurs femmes et leurs filles. Le duc de Bourgogne se plaisoit à professer ainsi hautement son mépris pour la race allemande; qu'il traitoit de brute

(1) D. Calmet, Histoire de Lorraine. L. XXX, p. 1010 — Amelgard, L. IV, p. 10, p. 340. — Barante, T. I, p. 87. — Duclos, L. VII, p. 95.

1473. et de grossière, son dessein d'anéantir tous les privilèges des cités, et de défier les Suisses, qui lui avoient envoyé des ambassadeurs pour se plaindre des affronts qu'ils avoient reçus de Hagenbach. Le duc voulut que celui-ci commandât son avant-garde, composée de mille cavaliers et de deux mille aventuriers lombards qu'il avoit pris à sa solde; et, sans accorder d'audience aux ambassadeurs suisses, il les conduisit, avec lui, au travers de l'Alsace et de la Franche-Comté jusqu'à Dijon, où il fit son entrée le 23 janvier 1474. (1)

Charles, entouré de peuples qui le détestoient et le craignoient, sembloit encore se plaire à chercher de nouveaux ennemis. Mortellement offensé par l'empereur, qui avoit trompé son espérance, il sembloit désirer une occasion de défier son pouvoir. Elle vint alors même se présenter à lui. L'archevêque de Cologne, nouvellement élu, Robert de Bavière, après avoir dissipé son revenu dans de folles dépenses, avoit voulu reprendre ses domaines, engagés, par ses prédécesseurs, à plusieurs seigneurs du pays, sans restituer l'argent qu'ils avoient donné pour ces gages. Il étoit ainsi entré en querelle avec sa noblesse, son chapitre et sa bourgeoisie; il

(1) Hist. de Bourgogne. T. IV, L. XXI, p. 420. — Barante. T. X, p. 13. — Muller, Gesch. der Schweiz. Buch IV, c. 7, p. 653.

avoit été condamné par l'empereur, auquel les engagistes avoient eu recours : il avoit enfin été déposé, et Hermann, frère du landgrave de Hesse-Cassel, avoit été élu archevêque à sa place. Mais Robert avoit alors recouru au duc de Bourgogne, qui étoit petit-fils d'une princesse de Bavière, et allié du comte palatin et de toute cette maison ; et Charles-le-Téméraire lui avoit promis, avec orgueil, qu'il le rétablirait sur son siège, en dépit de l'empereur, de son chapitre, de la noblesse, et de la bourgeoisie de son archevêché. Il retourna dans son duché de Luxembourg au mois de mars, et il s'y prépara, avec ardeur, à ramener à Cologne l'archevêque Robert de Bavière, comme s'il n'avoit pas eu d'autre querelle. (1)

Louis voyoit avec plaisir son plus redoutable ennemi s'engager en Allemagne, dans des guerres qui lui paroissent devoir être sans fin. Cependant il savoit bien que sa haine étoit aussi ardente que jamais. Il crut même avoir découvert que le duc employoit contre lui ces armes criminelles qu'il l'accusoit, devant toute l'Europe, d'avoir employées contre les ducs de Guienne et de Lorraine. Un nommé *Jean Hardi*, serviteur de Marchand Ythier, autrefois argentier et con-

(1) Meyer, *Annal. Flanbr.* t. XVII, p. 360, 361. — *Raynaldi Ann. eccles.* 1474, p. 30. — Amégar. L. IV, c. 11, f. 351. — Barante. T. X, p. 151.

1474.

seiller du duc de Guienne, et alors retiré en Bretagne, fut accusé d'avoir cherché à corrompre deux cuisiniers du roi, ses anciens camarades; il leur avoit fait accepter de l'argent, et il leur avoit donné un poison, qu'ils devoient répandre dans le potage du roi. Hardi fut amené à Paris le 20 janvier 1474. Son procès fut fait en parlement, selon les lois; il fut condamné et exécuté le 30 mars, sans que le nom du duc de Bourgogne fût inséré au procès, quoique ce fût alors l'opinion commune qu'il avoit promis vingt mille écus de récompense à celui qui le déferoit au roi. (1)

Louis ne se livroit jamais au ressentiment contre ceux qui pouvoient se faire craindre. Encore qu'il vît Charles travailler à le déshonorer aux yeux de l'Europe, et qu'il le soupçonnât en même temps de vouloir le faire périr, il étoit tout prêt à négocier de nouveau avec lui. Bien plus, au moment où il avoit appris que le connétable avoit surpris Saint-Quentin, il avoit envoyé le sire de Curton, le même que Saint-Pol avoit chassé de cette place, à Bouvines-sur-Meuse pour y traiter, avec le chancelier de Bourgogne et le sire d'Hymbersourt, de la vengeance commune aux deux souverains. Le con-

(1) Jean de Troyes, p. 253 et 267. — Guaguini Compend. L. X, f. 51, recto. — Barthelemy, T. X, p. 154. — Duclos, VII, p. 111.

nétable, qui étoit hautain, et qui ne ménageoit personne, étoit l'objet de la haine de tous les serviteurs du duc comme du roi. Il avoit récemment donné un révérent au sire d'Hymercourt; il avoit dépouillé Carton de son gouvernement; il avoit aussi offensé mortellement le comte de Dammartin. Des deux parts, on montra un égal empressement pour le sacrifier. Il fut convenu que le connétable seroit déclaré l'ennemi commun de Louis et de Charles; que celui des deux qui l'arrêteroit le premier devroit, dans les huit jours, ou le faire mourir, ou le livrer à l'autre; que le roi confisqueroit celles de ses seigneuries qui relevoient de la France, et le duc celles qui relevoient de la Flandre ou de l'Artois; que Saint-Quentin enfin demeureroit à Charles, aussi bien que l'argent et les meubles du comte de Saint-Pol. Déjà les scellés étoient échangés entre les ambassadeurs, quand, le lendemain de la signature, ils reçurent un ordre du roi de ne rien conclure. Saint-Pol, qui avoit été averti de ce qui se tramoit contre lui, avoit réussi à persuader à Louis qu'il pouvoit encore le servir contre le duc de Bourgogne. Les ambassadeurs, qu'une haine commune avoit fait agir de concert, se rendirent réciproquement et de bonne grâce leurs scellés. Seulement ils convinrent de prolonger la trêve de Sephis, qui existoit toujours

1474. entre la France et le duc de Bourgogne, jusqu'au 1^{er} mai 1475. (1)

En suspendant ses vengeances contre Saint-Pol, Louis vouloit le regagner entièrement pour l'employer contre le duc de Bourgogne. Il n'avoit de confiance que dans ses utoyens personnels de persuasion ; il croyoit que personne ne savoit, comme lui, ce qu'il falloit dire ou ce qu'il falloit taire pour captiver un homme. Il proposa donc une conférence au connétable. Celui-ci, qui se sentoit coupable, et qui savoit ce qui avoit été résolu contre lui à Bouvines, n'osoit point se mettre entre les mains du roi. Pour le tranquilliser, Louis consentit à lui laisser prendre les mêmes sûretés que le duc de Guienne son frère avoit déjà prises contre lui. Une forte barrière sépara les deux princes, qui se rencontrèrent sur une chaussée élevée dans le voisinage de Ham, et chacun laissa en arrière un corps de cavalerie pour sa garde. Cependant le connétable eut bientôt honte des précautions qu'il prenoit contre son souverain ; il s'en excusa sur la présence du comte de Dammartin, son ennemi capital ; il passa la barrière, il embrassa, sur la demande du roi, le comte de Dammartin ;

(1) Phil. de Comines. T. XI, L. III, c. 11, p. 219, et L. IV, c. 1, p. 231. — Actes aux Preuves de Bourgogne, n° 253, p. 335. — Jean de Troyes, p. 273. — *Franc. Belcarii*. L. II, p. 52. — *Pauli Emilii*, p. 349.

il suivit même Louis à Noyon pour avoir avec lui une plus longue conférence, et ne revint que le lendemain à Saint-Quentin. Personne ne sut ce qui avoit été traité entre eux, Louis n'admettant jamais aucun de ses conseillers dans ses secrets; mais il est probable qu'il reconnut qu'il n'avoit aucun fonds à faire sur le connétable, qui ne voulut point se donner franchement à lui. Ils se séparèrent cependant avec autant d'expressions de cordialité que s'ils étoient pleinement réconciliés; ce qui n'empêcha pas Saint-Pol de recevoir, deux jours après, un message secret du duc de Bourgogne, auquel il fit de nouvelles promesses; tandis que le roi revint à son projet de se défaire d'un sujet qui avoit osé prendre contre lui des précautions aussi offensantes, et qui avoit résisté à son adresse, et à ses cajoleries. (1).

Louis avoit des preuves certaines que le duc de Bourgogne persistoit dans son projet d'ériger ses États en royaume indépendant, auquel il songeoit à donner le titre de *royaume de la Gaule belgique*. Il avoit, le 3 janvier, institué à Malines un parlement sur le modèle de celui de Paris; il l'avoit partagé de même, en chambre des

(1) Phil. de Comines. L. III, c. 11, p. 221. — Jean de Troyes, p. 271. — *Glaguini Compend.* L. X, f. 151, verso. — *Belcarii Comment.* L. II, p. 52. — *Pauli Æmili Veron.* p. 349. — Duclos. L. VII, p. 119. — Barante. T. X, p. 207.

1474. requêtes, conseillers clercs et conseillers laïques; il avoit ordonné que toutes les causes de sa nouvelle monarchie ressortissent de ce parlement (1). Il paroissoit considérer comme les limites naturelles de cette nouvelle monarchie celles dans lesquelles avoit été renfermé l'ancien royaume de Lorraine, après le partage de l'empire de Charlemagne, et il vouloit soumettre à sa domination tous les pays situés sur les deux rives du Rhin, dès son origine jusqu'à la mer. Cette ambition l'appeloit à dompter les Suisses et plusieurs peuples de la race allemande qui interrompoient la communication entre la Franche-Comté et les Pays-Bas. Comines donne à entendre qu'il conseilla au roi de consentir à prolonger la trêve de Senlis, afin de laisser « ledit duc s'aller
« heurter contre ces Allemagnes, qui est chose
« si grande et si puissante qu'il est presque incroya-
« ble; disant que quand ledit duc aura pris une
« place, ou mené à fin une querrellé, il en entre-
« prendra une autre, et qu'il n'étoit pas homme
« pour jamais se saouler d'une entreprise (et en
« cela étoit opposé au roi); car plus il étoit
« embrouillé et plus s'embrouilloit, et que mieux
« ne se pourroit venger de lui que de le laisser
« faire. » (2)

(1) Meyer, *Annal. Flandr.* L. XVII, f. 560. — Joucn. des maîtres d'hôtel. Preuves de Godefroy. T. III, p. 584.

(2) Phil. de Comines. L. IV, c. 1, p. 252.

La tyrannie de Pierre de Hagembach avoit hâté l'explosion du ressentiment des Allemands. L'archiduc Sigismond d'Autriche, le margrave de Bade, les évêques de Strasbourg et de Bâle, les villes de Strasbourg, de Colmar, de Haguenau, de Sohelestadt, signèrent les préliminaires d'une ligue de dix ans pour leur défense commune (1). Le canton de Berne envoya jusqu'à Tours Nicolas de Diesbach, qui, le 10 janvier, signa avec le roi un projet d'alliance, par lequel Louis promettoit aux Suisses une pension tant que dureroit la guerre, et se réservoit la faculté de lever chez eux des soldats, moyennant une paie de quatre florins et demi du Rhin par mois (2). Le duc, dans son arrogance, avoit commencé par renvoyer de Dijon les ambassadeurs suisses sans leur donner de réponse. Les princes de la maison de Savoie, qui lui étoient dévoués, lui firent cependant sentir l'imprudence de sa conduite en traitant avec tant de hauteur ces hardis montagnards; ils l'engagèrent à envoyer en Suisse deux gentilshommes du comte de Romont, qui parcoururent au mois de mars tous les cantons, en leur portant des paroles amicales de leur seigneur, et leur demandant

(1) Muller, *Gesch. der Schweiz*. B. IV, c. 7, p. 658. — Ph. de Comines. L. IV, c. 2, p. 245.

(2) Muller, *Ibid.*, p. 635. Le traité est dans Dumont, *Corps diplomat.* T. III, p. 469.

1474. de maintenir entre eux et les États de Bourgogne l'ancienne paix et l'ancienne harmonie. Les Suissés étoient effrayés de la puissance et de la richesse du *grand-duc de l'Occident*, comme on le nommoit alors, avec lequel ils alloient entrer en lutte. Ils n'avoient point encore d'ambition ou de cupidité, et ne demandoient pas mieux que de rester en paix. Les deux gentilshommes revinrent à Dijon, rapportant de tous les cantons des assurances pacifiques (1). Mais le duc ne les avoit point attendus, il étoit reparti par Besançon et Nancy, sans réformer aucun des abus dont on s'étoit plaint, sans rendre justice à aucun des marchands suissés que Hagembach avoit dépouillés, sans recommander à celui-ci plus de modération. Au contraire, le landvoght, glorieux de la protection de son maître, redoubla d'insolence envers les villes libres, de cupidité envers les marchands, d'impudence dans ses débauches. A cette époque, deux Allemands que Louis avoit choisis pour ses ambassadeurs, Jean, comte d'Eberstein, et Jost de Sillinen, arrivèrent dans la contrée, et engagèrent les Suissés à signer un traité d'alliance avec Sigismond d'Autriche, auquel la France s'engageoit à fournir l'argent nécessaire pour racheter son

• (1) Leur relation est dans les Preuves de Godefroy. T. IV, p. 442-458. — Muller. B. IV, c. 7, p. 659.

comté de Ferrette (1). Sigismond fit aussitôt avertir le duc de Bourgogne que la somme pour laquelle il avoit engagé ce comté étoit à sa disposition à Bale, et qu'il demandoit la restitution de ses domaines. Mais, avant qu'il pût recevoir sa réponse, les habitans de Brisach, poussés à bout, s'étoient soulevés le 10 avril contre Pierre de Hagembach, et l'avoient fait prisonnier. Vingt-six juges avoient été convoqués des villes du voisinage; son procès avoit été fait sur la place publique; il avoit été condamné, et avoit eu la tête tranchée le 9 mai. En même temps, les peuples insurgés avoient rendu la possession du comté de Ferrette au duc Sigismond d'Autriche. (2).

La fureur de Charles à cette nouvelle fut extrême; mais, depuis le commencement du printemps, il ne s'occupoit, dans son duché de Luxembourg, qu'à rassembler l'armée avec laquelle il avoit promis à Robert de Bavière de le rétablir sur le siège de l'archevêché de Cologne. Il y avoit appelé trois mille Anglais et plusieurs condottieri italiens, qui, plus habiles et meilleurs courtisans que les autres, étoient l'objet de la défiance de tous leurs compagnons d'armes; il s'occupoit sans cesse à perfectionner l'armée

(1) Le traité fut ratifié à Senlis par le roi, le 10 juin. *Œuvres* de François I. T. IV, p. 458-464. — Muller. B. IV, c. 7, p. 665.

(2) Muller. B. IV, c. 7, p. 673. — Garante. S. X, p. 69.

1474. de ses soldats, à rendre leur discipline plus sévère, leurs corps plus endurcis à la fatigue, leur caractère plus farouche. Aucune armée n'avoit égalé la sienne par l'éclat des armes, la vigueur des hommes et des chevaux, la réputation de bravoure. Avec elle, il comptoit que peu de temps devoit lui suffire pour triompher de tous ses ennemis. Il se proposoit d'abord d'envahir l'électorat de Cologne, puis de se venger d'une manière effroyable des Alsaciens et des Suisses, enfin de revenir sur le roi de France; et de terminer par une grande victoire leur longue rivalité. Dans l'exécution de ces projets, au mois de juillet seulement, il put entrer dans l'électorat de Cologne; et, le 30 juillet, il mit le siège devant la petite et forte ville de Neuss, où Hermann de Hesse, l'archevêque rival de Robert, étoit enfermé avec dix-huit cents hommes. (1)

Louis ne perdoit jamais de vue son redoutable rival; il avoit qu'alors même il avoit envoyé à Londres le grand bâtard de Bourgogne pour y conclure avec Édouard IV une ligue contre lui. Mais il comptoit que la résistance des Allemands et des Suisses seroit plus longue que le

(1) *Annuaire de Louvain*, T. XI, pl. IV, c. 1, p. 233. — *Journal des maîtres d'hôtel*, T. III, p. 390. — *Olivier de la Marche*, T. II, c. 4, p. 216. — *Antiquaire*, Lud. XI, L. IV, c. 22, f. 351. — *Chron. de J. Hooghe*, Collect. de Buphon, T. III, c. 1, p. 1. — *Garante*, T. X, p. 230.

duc de Bourgogne ne l'avoit calculé, et qu'elle lui donneroit le temps de réduire les autres ennemis qui le menaçoient dans l'intérieur de son royaume, avant qu'il dût s'engager dans cette terrible lutte. Le pape Sixte IV avoit essayé de réconcilier les princes français, afin de réunir leurs armes contre les Turcs, qui devenoient toujours plus redoutables. Vers la fin de l'année 1472, il avoit nommé le cardinal Bessalon pour être son légat auprès du roi et des ducs de Bourgogne et de Bretagne; ce vieillard, illustré par la science, l'un des réfugiés de Constantinople, que l'Italie regardoit avec vénération, fut reçu avec si peu d'égards par le roi, qu'on assure qu'il en mourut de chagrin. (1) Le pape lui donna pour successeur le cardinal d'Estouteville, qui ne voulut pas accepter cette mission. Il fut remplacé par le cardinal de Viterbe, qui à son empressement à recevoir des présents, Louis reconnoît comme plus propre à le servir dans sa politique. Il l'engagea ensuite à fulminer une excommunication contre celui du roi ou du duc de Bourgogne qui se refuseroit à la paix, et Louis, au lieu de se montrer offensé de cette bulle, qui portoit atteinte à l'indépendance de sa couronne, la fit afficher dans toutes les villes

(1) Brantôme, *Vie de Charles VIII*, édit. de 1827, T. II, p. 41. — *Raynald's Annal. ecclés.* 1472, §. 7 et 8. — *Brantôme*, T. X, p. 114.

1474. frontières de son Etat, afin de protester ainsi de son désir de conserver la paix, et de rejeter sur son rival, s'il la violoit, le fardeau de l'excommunication. (1)

Louis, qui avoit toujours évité la guerre, avoit un motif de plus pour la craindre dans l'état de sa santé. Il la sentoit déchoir rapidement; mais il cherchoit à faire illusion aux autres comme à lui-même, en redoublant d'activité. Il ne se monroit guère à Paris que pour un jour ou deux, pendant les fêtes, et pour capter les suffrages du peuple; tandis que, le plus souvent, il alloit de pèlerinage en pèlerinage, ayant soin toutefois de les diriger vers les lieux où il traitoit en même temps quelque négociation importante; ou bien il séjournoit dans les pays de chasse, car il suivoit toujours cet exercice avec la même ardeur. (2) Sa sévérité et sa défiance devenoient en même temps toujours plus grandes. Le peuple étoit accablé par les levées d'argent qu'il ordonnoit coup sur coup, et les murmures étoient punis par des supplices. La perception d'une taxe nouvelle pour la réparation des murailles de Bourges, occasionna un tumulte dans cette ville, et un des employés fut tué. Louis y envoya aussitôt

(1) *Burgale*. T. II, p. 178. — *Préfaces de l'Hist. de Bourgog.* T. IV.

(2) Jean de Troyes, p. 273, 277.

Pierre de Rohan, du Bouchage, et Yves du Fou, avec des troupes pour en tirer vengeance, et il écrivit coup sur coup, le 12 et le 15 mai, trois lettres à du Bouchage, en lui répétant : « Qu'on « punisse grièvement les coupables, mais en « bonne justice; que ceux qui méritent d'être exé- « cutés soient pendus à leur porte; qu'on amène « les prisonniers au bois de Vincennes, parce qu'ils « seroient trop près de leurs parens, s'ils étoient « dans la tour ou à Meun..... Aussi, informez- « vous bien s'il n'y a nul des gros qui soient con- « sentans de l'émotion, car les pauvres ne l'ont « fait d'eux-mêmes, et n'épargnez nuls. » Il chan- gea en même temps la magistrature de Bourges; il voulut qu'elle se composât d'un maire et de douze échevins, qu'il nomma lui-même, comme il nommoit ceux de Tours..(1)

Bientôt après Louis découvrit que son oncle René d'Anjou étoit entré en traité avec le duc de Bourgogne, pour lui vendre son héritage, la Provence, le duché de Bar et l'Anjou, aussi bien que ses prétentions aux couronnes de Sicile, de Jérusalem et d'Aragon. Charles comptoit de cette manière pouvoir se passer de la consécration de l'empereur pour se faire roi, et renouveler les royaumes d'Arles, de Bour- gogne et de Lorraine, se fondant sur le fait

(1) Preuves de Duclos. T. III, p. 242-244. — Diction. h. v. n. p. 118. — Barante. T. X, p. 215.

1474. seul qu'il en réunissoit tous les Etats. Jean Brescin, natif du duché de Bar, secrétaire du roi René, fut chargé de cette négociation. Il passa, à plusieurs reprises, de la cour de Provence à celle de Bourgogne. René venoit de faire, le 22 juillet, un testament par lequel il instituait Charles du Maine, son neveu, pour être son héritier; mais il se laissa séduire, pour l'annuler, par l'offre d'une somme considérable d'argent, dont il étoit toujours à court. D'ailleurs, il étoit jaloux de l'activité et de l'habileté supérieure du roi. Il proposa, pour but à son alliance avec le duc de Bourgogne, d'ôter à Louis le gouvernement de ses finances et de ses gendarmes, et de le placer sous la tutelle des quatre plus grands seigneurs de son royaume, dont deux seroient le duc de Bourgogne et le roi René (1)

Louis, qui connoissoit toutes ces manées, se présenta devant Angers au mois d'août, s'en fit livrer les portes, et constitua maître Guillaume Carisais, greffier du parlement, pour gouverneur des domaines qui appartenoient à la maison d'Anjou. Il paroît que René étoit alors en Provence; cependant Bourdigné, dans les Annales d'Anjou, raconte que René étoit, à cette époque,

(1). Confession de Brescin, Preuves de Bourgogne. T. IV, no 265, p. 212. — Bouche, Hist. de Provence. T. II, p. 472, 473. — Barante. T. X, p. 212.

à son château de Baugé, non loin d'Angers, qu'il étoit occupé à peindre une perdrix grise au moment où l'occupation de sa capitale lui fut rapportée, et que, sans montrer autrement son trouble, il continua à peindre, en disant que le roi n'auroit pas de guerre avec lui pour son duché d'Anjou. (1)

D'après le traité fait l'année précédente, le roi d'Aragon fut obligé de rendre la somme pour laquelle il avoit engagé le Roussillon, ou renoncer à recouvrer cette province; mais il étoit sans argent, et les habitans, qui détestoient le joug français, le pressèrent de ne pas les abandonner. Il envoya deux grands seigneurs de son royaume en ambassade auprès de Louis, pour discuter cette restitution. D'une part, ils prétendirent que les secours que Louis avoit fournis en 1462 à Jean II, et qui avoient été évalués en argent, comme partie de la somme avancée par la France, n'étoient pas arrivés à temps; de sorte que Louis n'avoit aucun droit de se les faire rembourser; l'autre part, ils avancèrent que Louis, ayant fourni des secours au duc de Lorraine pour envahir la Catalogne,

(1) Bourdigné, *Annales d'Anjou et du Maine*, p. 152, éd. de 1529. Ouvrage plein de fautes. — Hist. de René d'Anjou. T. II, p. 199. — G. de Troyes, p. 276. — Bouchet, *Annales d'Aquitaine*. P. IV, f. 159. — Bouché, *Hist. de Provence*. T. II, p. 472. — Nostredamus, *Histoire de Provence*. T. VI, p. 635.

1474

ne pouvoit plus réclamer le bénéfice d'un traité qu'il avoit violé (1). Louis, frappé de la mauvaise foi de ces allégations, comprit que cette ambassade ne lui étoit envoyée que pour gagner du temps, attendre les récoltes et approvisionner les forteresses. En conséquence, sans se soucier de la trêve, il fit entrer, en Roussillon, à la fin d'avril, le sire du Lude, avec quatre cents lances et trois mille archers, qui ravagèrent tout le pays et brûlèrent tous les blés. Pendant le même temps, il faisoit arrêter les ambassadeurs de Jean II à Lyon, pour que, dans l'attente de leur prochain retour, on ne prît pas de mesures de défense. Il faisoit répandre que les Aragonais avoient rompu la trêve, puis enfin il fit assiéger la ville d'Elne, qui se rendit le 5 décembre. (2)

Le roi d'Ecosse avoit averti Louis de la ligue nouvelle qu'avoient formée contre lui le roi Édouard, les ducs de Bourgogne et de Bretagne; et, au mois d'octobre, les hérauts d'armes d'Édouard vinrent le sommer de rendre à leur maître les deux duchés de Guienne et de Normandie, ou de se préparer à la guerre. En même temps, les Bourguignons, sans respect

(1) Mariana, *Hist. de Esp.* T. VIII, L. XXIV, c. 3, p. 390.

(2) Mariana, *Hist. de Esp.*, p. 397. — Jean de Troyes, p. 20, 27, 280. — *Poésies de Quiclos* G. III, p. 344. — *Hist. gén. de Languedoc*. L. XXXV, p. 50.

pour la trêve, avoient surpris Verdun, et fait une incursion dans le Nivernais (1); et le duc de Bretagne avoit accueilli, à Saint-Malo et à Tréguier, deux mille Anglais qui lui étoient amenés par le sire de Dunas, émigré gascon; qui de là dirigeoit dans son pays des intrigues pour faire soulever la Guienne en faveur des Anglais. (2)

Charles-le-Téméraire, persuadé qu'il viendrait, à bout en peu de temps de tous ses ennemis, avoit mis beaucoup d'activité à former cette ligue nouvelle, contre la France, comme s'il étoit déjà prêt à tourner ses armes contre elle. Le 25 juillet 1474, six traités différens, négociés par Antoine, grand bâtard de Bourgogne, avoient été signés à Londres. Par eux, Charles s'engageoit à assister de tout son pouvoir Édouard IV à recouvrer son royaume de France; et Édouard lui promettoit en retour le duché de Bar; les comtés de Champagne, de Nevers, de Rhétel, d'Eu; de Guise, la baronnie de Douzy et les villes de la Somme; pour les réunir, libres de tout hominagè, à sa nouvelle monarchie. Édouard promettoit de plus d'entrer en France, le 1^{er} juillet 1475, à la tête de dix mille soldats anglais: c'étoit à peu près l'époque à laquelle finissoit la dernière trêve entre la

(1) Jean de Troyes, p. 278.

(2) Lobineau, Hist. de Bretagne. L. XIX, p. 721.

1474. Bourgogne et la France (1). Le connétable avoit promis qu'il ouvreroit les portes de Saint-Quentin au roi d'Angleterre : le duc de Bretagne s'engageoit à faire, de son côté, une puissante diversion en faveur des alliés. La duchesse Yolande, régente de Savoie, elle-même, entra dans la ligue formée contre Louis XI son frère; et peu après, par un traité signé à Montcalier, le 30 janvier 1475, elle y engagea aussi le duc de Milan, Galeas Sforza, dont son fils avoit épousé la fille. (2)

Louis fit, selon son usage, très bon accueil aux hérauts d'armes anglais qui venoient lui dénoncer la guerre, et il les combla de présents : c'étoit pour lui le moyen de conserver toujours quelques intelligences parmi ses ennemis. Il chargea l'amiral de France, bâtard de Bourbon, de prévenir la descente qu'il croyoit que les Anglais méditoient à la Hogue dans le Cotentin; il fit avancer ses troupes, qui reprirent Verdun sur les Bourguignons; et lui-même, arrivé à Angers, entra en négociations avec le duc de Bretagne, et lui fit renvoyer les Anglais qu'il avoit déjà reçus dans ses ports. (3).

(1) Rymer. T. XI, p. 804 à 817, et Dumont, Corps diplomatique. T. III, p. 485. — *Capit. Thoyres.* t. XIII, p. 87.

(2) Guichard. T. II, p. 140. — Dumont, Corps diplomat. T. III, p. 496.

(3) Preuves de Duclou. T. III, p. 346. — D. Morice, Hist. de Bretagne. L. XXV, p. 127.

Les nouvelles que le roi recevoit d'Allemagne l'engageoient à persister dans sa politique, et à retarder autant que possible le commencement de la guerre. Charles avoit rencontré à Neuss bien plus de résistance qu'il ne s'y étoit attendu. Guillaume d'Arenberg ; sire de la Mark, surnommé *le Sanglier des Ardennes*, avoit rassemblé sur la rive droite du Rhin, une armée avec laquelle il tenoit en échec toute la puissance des Bourguignons. Frédéric III s'étoit, au mois de novembre, avancé sur la gauche du même fleuve, avec l'armée de l'Empire, qu'on disoit forte de soixante mille hommes. Louis s'étoit engagé à envoyer à leur aide une troisième armée de vingt mille hommes sous les ordres des sires de Guçon et de Sallazar ; mais jugeant les forces allemandes bien suffisantes pour ruiner les Bourguignons, il n'exécuta point sa promesse. (1)

En même temps, Étienne de Hagembach et le comte de Blamont, deux lieutenans de Charles, avoient envahi, au mois d'août, la Haute-Alsace, et la mettoient à feu et à sang, pour venger le supplice du landvoght Pierre de Hagembach. Mais les montagnards de la Suisse et les libres bourgeois des villes de Souabe s'armèrent pour la défense de leurs confédérés, le roi leur avoit fait passer quatre-vingt mille florins de Rhin pour

(1) Phil. de Comines. L. IV, c. 2 ; p. 239. — Amgardus. L. IV, c. 13, f. 353.

1474. leurs premières dépenses ; et un héraut d'armes de l'Empire vint trouver Charles dans son camp devant Neuss, pour lui déclarer la guerre au nom de la ligue de la Haute-Allemagne (1). Le 25 octobre, l'envoyé de Berne, Nicolas de Scharnachthal, sortit de cette ville à la tête de trois mille hommes de milice, et recueillant à mesure qu'il avançoit les troupes des confédérés, il entra par Montbéliard dans la Franche-Comté avec dix-huit mille hommes, moitié Suisses, moitié Souabes ou Alsaciens ; il mit le siège devant Héricourt. Le maréchal de Bourgogne et le comte de Romont s'approchèrent de lui le 13 novembre pour le forcer à le lever. Scharnachthal, laissant la garde de son camp aux Allemands, marcha avec ses Suisses seulement contre les Bourguignons, qui comptoient dans leur armée douze mille cavaliers et huit mille fantassins. Armés de leurs longues hallebardes, les Suisses s'avancoient en silence, mais comme une masse compacte que rien ne pouvoit rompre, à quoi rien ne pouvoit résister. Aucune race d'hommes n'égaloit alors les Suisses pour la vigueur du corps, l'apparante insensibilité à la douleur, la détermination imperturbable de combattre, tant qu'il leur restoit un souffle de vie. L'infanterie des Bourguignons fut la première hachée sous

(1) Müller, *Gesch. der Schweiz*. B. IV, c. 7, p. 695.

les hallebardes suisses ; la cavalerie vint à son tour se rompre contre leurs phalanges, et prit la fuite ; le massacre fut effroyable ; les Suisses ne faisoient aucun prisonnier pendant le combat, mais ils ne poursuivoient point leur ennemi vaincu. Trois jours après, Héricourt se rendit à eux, et ils rentrèrent dans leurs foyers. (1)

Tandis que l'armée du maréchal de Bourgogne étoit détruite en bataille par les Suisses, celle de Charles-le-Téméraire se fendoit au siège de Neuss. Opposant son caractère inflexible aux souffrances de ses soldats, à la perte de ses équipages, aux rigueurs du climat, il continua le siège pendant tout l'hiver, en présence d'armées au moins égales en nombre à la sienne. Dès le commencement du printemps, les Suisses recommencèrent les hostilités, et prirent et pillèrent Pontarlier. De son côté, le duc René II de Lorraine ayant fait alliance avec Louis XI et Frédéric III, envoya défier le duc de Bourgogne, et entra dans le Luxembourg (2). Louis, qui voyoit avec plaisir son ennemi épuiser ses forces contre d'autres que lui, auroit volontiers prolongé de nouveau la trêve, qui devoit expirer au mois de mai ; mais Charles s'y refusa. Alors le roi recon-

(1) Muller. B. IV, c. 8, p. 696-705. — Barante, p. 251-258.

(2) Hist. de Bourgogne T. IV, L. XXI, p. 437. — Dumont, Corps diplom. T. III, p. 698 et 698.

1475. manda du moins aux généraux qui comman-
doient pour lui en Roussillon, de mettre toute
leur activité à terminer cette guerre avant que
celle du nord recommençât. La mort du roi de
Castille, Henri IV, survenue le 12 septembre
1474, et la guerre civile qui éclata pour sa suc-
cession entre sa sœur Isabelle et sa fille Jeanne,
secondèrent les desirs de Louis. Ferdinand d'A-
ragon, mari de la première, ne put plus donner
son attention aux affaires du Roussillon, et Per-
pignan capitula le 10 mars 1475. (1)

Les capitaines qui avoient dirigé ce siège,
Jean de Daillon, sire du Lude, Yves du Fou,
et le napolitain Boffile del' Giudice, avoient
accordé aux habitans une capitulation honorable
et avantageuse ; mais Louis savoit qu'ils le haïs-
soient, il ne vouloit pas leur laisser la possibilité
de se révolter de nouveau ; et il envoya le sire du
Bouchage à Perpignan, avec commission de vio-
ler ce traité ; jamais il ne se montra plus bas et plus
ouel, que dans sa correspondance avec du Bou-
chage à cette occasion. Il donna d'abord l'ordre
de chasser tous les habitans de la ville, et de les
remplacer par une population française ; puis,
comme les généraux alléguoient les engagemens
qu'ils avoient pris, il leur proposa de forcer tous
les gentilshommes à émigrer, en faisant souffrir

(1) J. de Troyes, p. 287. — Amelgard. L. IV, c. 13, f. 356.
— Mariana, *Hist. de Esp.* L. XXVI, c. 4, p. 490.

au pays une famine artificielle ; s'ils ne partoient pas assez tôt, d'ameuter contre eux la populace, et de faire piller leurs maisons ; dès qu'ils s'éloigneroient, de les exiler, en punition de ce qu'ils émigroient, de confisquer leurs biens, et de les donner à des Français. En même temps il recommandoit à du Bouchage d'éloigner de la province tous les officiers qui avoient eu part à la capitulation, pour qu'on ne pût pas avoir recours à leur témoignage, d'en faire sortir aussi l'évêque et tout le clergé, en les trompant par de belles promesses qu'on n'exécutoit point ensuite ; enfin, de bâtir une citadelle à Perpignan, et de raser toutes les autres villes du Roussillon. Une trêve de six mois, qui fut conclue avec le roi d'Aragon, acheva ensuite de tranquilliser le roi sur la sûreté de cette frontière. (1)

Au moment où la trêve de Bourgogne expiroit, le roi entra en Picardie avec son armée ; rien n'y étoit préparé pour lui résister. Il attaqua d'abord le Tronquois, petite place qu'il prit d'assaut, qu'il rasa, et dont il fit pendre tous les habitans ; il se présenta ensuite devant Montdidier, Roye et Corbie ; qui capitulèrent successivement ; mais il n'observa aucune de leurs capitulations, il fit piller ces malheureuses villes, et les

(1) Lettre de Louis XI dans les Preuves de Duclos. T. III, p. 349-353, et dans Barante. T. X, p. 288-300. — Duclos de Languedoc. L. XXXV, p. 50. — Duclos. L. VII, p. 135.

1475. brûla ensuite (1). De faux avis, qui lui furent donnés par le connétable, le déterminèrent alors à conduire son armée en Normandie pour empêcher le débarquement des Anglais, et il n'y trouva point d'ennemis. Édouard transportoit, il est vrai, dès le 20 juin, son armée en France, mais lentement, de Douvres à Calais, et en employant trois semaines pour franchir le détroit. Il amena ainsi quinze cents hommes d'armes bardés de fer, quinze mille archers à cheval, beaucoup de gens de pied, et une nombreuse artillerie. Édouard débarqua lui-même à Calais le 5 juillet, et il envoya aussitôt son héraut d'armes Jarretière à Louis, pour le sommer de lui rendre la couronne de France, afin qu'il pût faire cesser l'oppression de l'Église, de la noblesse et du peuple. Louis reçut ce héraut avec une courtoisie et une débonnairété qui le charmerent; il lui dit que la guerre ne convenoit pas plus au roi d'Angleterre qu'à lui-même, qu'il ne tarderoit pas à s'apercevoir que le duc de Bourgogne et le comte de Saint-Pol, qui l'avoient appelé sur le continent, le trompoient, que déjà il voyoit que ces princes n'étoient point venus au devant de lui, et que le duc de Bourgogne en particulier, loin d'être en état de le secourir, avoit ruiné au siège de Neuss sa belle armée. Il

(1) Phil. de Comines. L. IV, c. 3, 2. 240. — J. de Troyes, p. 289, 291. — Fr. Belouin. L. III, p. 60.

fit donner ensuite au héraut d'armes trente aunes de velours et trois cents écus, et il lui en promit mille si, par son entremise, il pouvoit faire une bonne paix avec le roi d'Angleterre. (1)

Les observations d'Édouard IV ne tardèrent pas en effet à confirmer les paroles que Louis avoit adressées à son héraut. Charles le Téméraire s'étoit épuisé au siège de Neuss, et il y avoit perdu seize mille hommes, les plus braves de son armée : ce qui restoit, fatigué, découragé, étoit peu en état de recommencer la campagne. Après avoir obtenu l'avantage dans un combat, le 24 mai, contre Frédéric III, il étoit entré en négociation avec lui; le 27 juin, il avoit enfin levé le siège de Neuss, qui l'avoit retenu onze mois (2), mais il n'avoit pas osé montrer les débris de son armée à Édouard. Il envoya d'abord à celui-ci sa sœur, la duchesse de Bourgogne, il arriva lui-même, neuf jours après, à Calais, presque sans suite. Il dit à son beau-frère qu'il avoit jugé que leurs deux armées auroient eu peine à vivre ensemble dans un pays déjà dévasté; qu'il croyoit donc plus convenable

(1) Ph. de Comines. L. IV, c. 5, p. 264. — *Franz. Belcaris* L. III, p. 61.

(2) Ph. de Comines. L. V, c. 4, p. 259. — *J. de Troyes* p. 297. — *Olivier de la Marche*, F. IX, v. 4, p. 225. — *Meyn* L. XVII, c. 364. — *J. Molinet*, c. 18, p. 116. — *Amelgard* L. IV, c. 14, f. 36.

1475. qu'elles se donnassent rendez-vous à Reims, pour y faire sacrer Édouard IV comme roi de France; qu'il y conduiroit son armée au travers de la Lozaine et du Barrois, tandis que les Anglais s'avanceroient par la Picardie. Ce plan de campagne, si différent de celui qui avoit été arrangé, d'avance, causa beaucoup de mécontentement à Édouard. Son armée, toute brillante qu'elle paroissoit, ne se composoit que de nouvelles levées, sans expérience, sans connoissance du langage, des localités, des manières de combattre du continent; et des progrès que l'art de la guerre avoit faits en France, en Bourgogne et en Italie; ses soldats étoient inhabiles à supporter aucune privation, et c'étoit surtout pendant les premiers pas qu'ils faisoient en France qu'ils auroient eu besoin d'y être appuyés par de vieux guerriers accoutumés à la manière d'y combattre. (1)

D'autre part, l'armée anglaise inspiroit au roi de la terreur, par le souvenir des anciennes guerres d'Édouard III et de Henri V, quoique leur position relative fût bien différente. D'ailleurs, Louis redoutoit des soulèvemens en France, s'il arrivoit qu'il perdit une bataille. Car il estimoit n'être pas bien aimé de ses sujets et serviteurs, dit Comines, et pas spécial des

(1) Ph. de Comines. L. IV, p. 244 et 262.

« grands » (1). En effet, il avoit foulé le peuple pour lui arracher de l'argent, plus qu'il n'avoit fait aucun de ses prédécesseurs. En même temps il s'étoit montré sans pitié, soit dans ses guerres, soit dans sa justice prévôtale. Cependant on lui savoit gré de son habileté, de la bonne police qu'il maintenoit sur des routes, de la protection qu'il accorderoit au commerce; on étoit assez disposé à raconter en niant ses perfidies les plus atroces comme de bons tours (2); et tous ses rivaux étoient aussi redoutés des peuples que lui. Mais les princes du sang n'en jugeoient pas ainsi. Ils regardoient toujours Louis comme le grand ennemi de leur ordre. Ceux mêmes qui lui paroissent dévoués se seroient empressés à le précipiter du trône, si l'occasion s'étoit présentée à eux. Le plus acharné contre lui étoit François II, duc de Bretagne. Sa maîtresse, la dame de Villequier, et son trésorier, Landois, qui nourrissoient sa haine, l'avoient emporté sur Lescun, qui servoit fidèlement le roi de France. Le duc de Bretagne envoyoit sans cesse des agens secrets à Édouard IV et au duc de

(1) L. IV, c. 4, p. 337.

(2) « Entre plusieurs bons tours, de dissimulations, feintes, finesse et galanteries que fit ce bon roi en son temps, se fit celui, lorsque par gentille industrie il fit mourir son frère le duc de Guienne quand il se pensoit le moins. » Brantôme Digression sur Louis XI, t. II, p. 23.

1475. Bourgogne, pour les presser de commencer leur attaque et pour leur promettre son assistance ; il faisoit en même temps assembler la noblesse et les milices de son duché, et cependant la trêve entre la Bretagne et la France avoit été prolongée (1). Le duc de Bourbon nedounoit guères moins d'inquiétude à Louis : ce roi étoit bien instruit de sa secrète correspondance avec les deux autres ducs et avec le connétable. Pour veiller de plus près sur lui, il le pressoit avec instance de venir à sa cour ; mais le duc de Bourbon se disoit malade de la goutte, et demouroit dans ses fiefs. Il y étoit à portée de donner les mains aux Bourguignons qui, sous les ordres du comte de Roussi, fils du connétable, envahissoient le Nivernais. Louis, pour mettre en sûreté cette frontière, avoit donné au sire de Combronde le commandement des francs-archers d'Auvergne, de Beaujolais et de Bourbonnais ; et bientôt il eut la satisfaction d'apprendre que celui-ci avoit atteint les Bourguignons le 20 juin à Gnipty près de Château-Clinon en Nivernais ; qu'il les avoit entièrement défaits ; que leur chef, le comte de Roussi, étoit demeuré prisonnier ; et que les Français entroient en Bourgogne du côté d'Auxerre et de

(1) Lobineau, Hist. de Bretagne, t. XIX, p. 722. — D. Morice, Hist. de Bretagne, t. XIV, p. 128. — Actes de Bretagne, t. III, p. 285. — Dana, t. III, p. 47.

Mâcon (1). A peu de jours de distance, l'amiral, bâtard de Bourbon, que le roi avoit chargé de ravager la Picardie et la Flandre, rencontra le 27 juin, aux portes d'Arras, un corps d'armée flamand, commandé par Jacques de Saint-Pol, frère du cométable, il le battit et le fit prisonnier avec les sires de Contay, de Carncet et de Miramont. (2)

La nouvelle de ces divers échecs arrivoit successivement à Édouard comme il s'avançoit en Picardie à la tête de son armée; en même temps il recevoit des informations plus précises sur l'état de désorganisation où étoit tombée l'armée de Charles-le-Téméraire; et plus il voyoit celui-ci de près, moins il prenoit confiance en lui. Ils s'acheminoient ensemble de Calais par Guines, Saint-Omer, Arras, Doulens et Péronne; mais ce fut avec une profonde irritation qu'Édouard vit qu'au lieu de lui ouvrir ces villes, qui étoient à lui, le duc de Bourgogne y entroit seul, et lui en faisoit fermer les portes (3). Édouard IV avoit gagné tant de grandes batailles, il avoit un si prompt coup d'œil militaire, ou tant de bon

(1) J. de Troyes, p. 294. — Histoire de Bourgogne. T. IV, l. XXI, p. 437. — Barante. T. X, p. 554.

(2) Phil. de Comines. l. IV, c. 3, p. 244. — J. de Troyes, p. 295. — Barante. T. X, p. 338.

(3) Phil. de Comines. l. IV, c. 6, p. 270. — Amelgardus. l. IV, c. 16, f. 364. — Barante. T. X, p. 555.

1475. heur, qu'on le regardoit comme un grand général : cependant il étoit indolent et éperduement adonné au plaisir. Il ne sentoit plus d'attrait pour la guerre, et il ne s'étoit engagé dans cette expédition que parce qu'il l'avoit regardée comme un moyen de se faire livrer par le duc de Bretagne Gaspard Tudor, comte de Pembroke, et son neveu Henri, comte de Richmond, qui fut depuis Henri VII; c'étoient les derniers représentans de la maison de Lancaster qui eussent survécu à tant de massacres. Le vent les avoit poussés sur la côte de Bretagne, lorsque, en 1471, ils fuyent les vengeances d'Édouard après la bataille de Tewksbury, et le duc de Bretagne les retenoit à Vannes en captivité, comme propres à le faire courtiser ou craindre par le roi d'Angleterre (1). D'autres prétendoient même qu'Édouard n'avoit jamais eu une intention sérieuse de faire la guerre à la France, mais qu'ayant épuisé son trésor par ses prodigalités, et voyant avec quelle passion les Anglais regrettoient leurs conquêtes en France et leurs anciens trophées, il n'avoit concerté cette expédition que pour tromper son parlement, obtenir de lui d'abondans subsides pour commencer cette guerre, et

(1) Rapiu Thoyras, T. V, L. XIII, p. 77. — Robineau, Hist. de Bretagne, L. XIX, p. 72. — D. Morice, Histoire de Bretagne, L. XV, p. 126. Demandes de Louis XI pour la mise en liberté de ces princes. Actes de Bret. T. III, p. 266.

se les approprier ensuite en la terminant brusquement. (1)

L'armée anglaise étoit enfin parvenue au milieu des fiefs, que possédoit le connétable comte de Saint-Pol, et devant les portes de Saint-Quentin, qu'il s'étoit engagé à livrer à Édouard IV, pour qu'il en fit sa place d'armes. Mais Saint-Pol, en haine aux deux partis, sachant que Louis et Charles avoient déjà conjuré sa perte, n'osoit se fier ni à l'un ni à l'autre, et les offensoit toujours plus tous les deux par ses irrésolutions. Sa femme, Marie de Savoie, sœur de la reine de France, mourut sur ces entrefaites, ce qui lui fit perdre l'appui principal qu'il avoit auprès de Louis (2). Ce monarque étoit très offensé de ce que, par un faux avis, il l'avoit envoyé en Normandie. Le duc de Bourgogne ne l'étoit pas moins, de ce que, trois fois, il avoit fixé le jour pour lui livrer Saint-Quentin, et trois fois il avoit fait fermer les portes à ses troupes, comme elles se présentent pour en prendre possession. Son frère et son fils venoient d'être faits prisonniers par les Français. De pourceau il avoit offert au roi de lui livrer Saint-Quentin, si celui-ci vouloit lui faire serment sur la croix de Saint-Laud de ne lui faire aucun mal; et Louis

(1) *Fr. Belarii*. L. II, p. 55

(2) *Phil. de Comines* L. IV, c. 4, p. 254. — *Guichenot*, *Hist. gén. de Savoie*. T. II, p. 100

1475. en répondant, qu'il lui feroit tout autre serment qu'il voudroit, mais jamais celui-là, n'avoit fait qu'augmenter sa défiance (1). En sa qualité de connétable de France, il avoit entrepris le siège d'Ayegnes, puis il l'avoit abandonné tout à coup après avoir découvert, à ce, qu'il disoit, dans son armée, deux hommes qui avoient commis sion du roi de l'assassiner. (2). Il s'étoit renfermé à Saint-Quentin, et il avoit renvoyé de là à Édouard, pour lui faire de nouvelles offres de service. Mais au moment où le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne se présentèrent devant Saint-Quentin, et lui demandèrent possession de sa forteresse, il ne put se résoudre à remettre sa vie et sa fortune entre leurs mains; il refusa, il fit plus; il donna ordre de tirer sur eux, et leur tua deux ou trois soldats. Les Anglais retournèrent à Péronne remplis d'indignation, non seulement contre le connétable, mais contre le duc de Bourgogne, qui protestoit que cette canonnade n'étoit qu'une feinte; ils accusoient hautement le premier de trahison; mais ils laissoient assez voir qu'ils n'avoient pas meilleure opinion du second, qui, après les avoir appelés si loin de leur patrie, n'avoit pas encore été rejoint par un de ses soldats. Charles-le-Témé-

(1) Phil. de Comines. L. IV, c. 6, p. 267. — Baraune. T. X,

(2) Comines, c. 4, p. 255.

raire entreprenoit tour à tour son apologie et celle du connétable; mais, peu accoutumé à se modérer lui-même ou à calmer le ressentiment d'autrui, il déclara tout à coup qu'il vouloit partir pour aller rejoindre son armée qu'il avoit laissée dans le Luxembourg; et sans songer qu'il s'éloignoit du roi d'Angleterre au moment où il étoit plus essentiel pour lui de l'apaiser et de regagner sa confiance, il le quitta en effet le lendemain 12 août, en le laissant plein d'aigreur et de soupçons. (1)

Louis, toujours bien informé de ce qui se passoit dans le camp de ses ennemis, fit présenter ce jour-là même un de ses hérauts d'armes au camp anglais. Celui-ci, conduit devant Édouard IV, lui déclara que son maître n'avoit d'autre désir que de vivre en bonne amitié avec lui, et demanda un sauf-conduit pour des ambassadeurs qui viendroient traiter de la paix. Édouard se voyoit trahi par le connétable et le duc de Bourgogne; éloigné de quarante lieues de Calais, il n'étoit pas encore maître d'une seule place; ses soldats souffroient déjà de la fatigue et de la difficulté des vivres; la saison des pluies approchoit, il accueillit donc avec joie cette proposition. Les deux rois n'étoient séparés que par une distance de quatre lieues; car

(1) Phl. de Comines L. IV, c. 6, p. 272. — Fr. Belcarré L. III, p. 62. — Pauli Emili Veron. p. 352.

1475.

Louis étoit alors à Lions en Santerre : les communications furent donc très promptes, et dès le lendemain, 13 août, les ambassadeurs des deux monarques se rencontrèrent dans un petit village auprès d'Amiens. Ceux d'Angleterre commencèrent par demander que Louis rendît à leur maître la couronne de France, puis tout au moins la Normandie et la Guienne. Mais ce n'étoit là de leur part que de vaines paroles, une sorte de protestation pour maintenir leurs droits. Bientôt ils firent connaître les vraies conditions dont ils se contenteroient. Édouard ne demandoit que de l'argent et une trêve de neuf années, et Louis se montra empressé de le satisfaire. Dès ce même jour, les préliminaires furent signés. Ils portoient que soixante-quinze mille écus seroient payés comptant au roi d'Angleterre; que sa fille épouserait le fils du roi de France, auquel le duché de Guienne seroit donné pour apanage; et que, jusqu'à ce que ce mariage s'accomplît, soixante mille écus seroient chaque année payés par la France à l'Angleterre. Pour mettre le dernier sceau à ce traité, il fut convenu enfin que les deux rois auroient une entrevue le 29 du même mois. (1)

(1) *Dei. de Comines. l. IV, ch. 28, p. 281. — J. de Troyes, p. 298. — Journal des maîtres d'hôtel, Godefroy. T. III, p. 607. — Amelg. l. IV, c. 17, p. 360. — Fr. Belcam. L. III, p. 63. — Peyron. T. XII, p. 14. — Barante. T. X, p. 367.*

CHAPITRE XIX.

*Traité de Pecquigny, de Soleure et de Senlis.
 — Supplice du connétable. — Guerre du duc
 de Bourgogne contre les Suisses. — Ses défaites
 à Grandson, à Morat, à Nancy. — Sa mort
 — Embarras de sa fille. — Louis envahit les
 deux Bourgognes et la Picardie. — 1475-1477.*

COMINES, qui considérait l'histoire comme une
 leçon de politique, non comme un catalogue
 des événemens, a tracé le portrait suivant du
 roi Louis XI, qu'il avoit bien étudié : « Entre
 « tous ceux que j'ai jamais connus, dit-il, le
 « plus sage pour soi tirer d'un mauvais pas, en
 « temps d'adversité, c'étoit le roi Louis XI ; le
 « plus humble en paroles et en habits, et qui
 « plus travailloit à gagner un homme qui le
 « pouvoit servir ou qui lui pouvoit nuire ; et ne
 « s'ennuyoit point d'être refusé une fois d'un
 « homme qu'il prétendoit gagner, mais y con-
 « tinuoit en lui promettant largement, et don-
 « nant par effet argent et états qu'il connoissoit
 « qui lui plaisoient. Et ceux qu'il avoit chassés
 « et déboutés en temps de paix et de prospé-
 « rité, il les rattachoit bien mieux quand il en

« avoit besoin à s'en servir, et ne les avoit en
 « nulle haine pour les choses passées. Il étoit
 « naturellement ami des gens de moyen état et
 « ennemi de tous grands qui se pouvoient passer
 « de lui. Nul homme ne prêta jamais tant l'o-
 « reille aux gens, ni ne s'enquit de tant de choses
 « comme il faisoit, ni qui voulût jamais con-
 « noître tant de gens. Car aussi véritablement
 « il connoissoit toutes gens d'autorité et de va-
 « leur qui étoient en Angleterre, en Espagne,
 « en Portugal, en Italie et es seigneuries des
 « ducs de Bourgogne et Bretagne; comme il
 « faisoit ses sujets. Et ces termes et façons
 « qu'il tenoit lui ont sauvé la couronne, vu les
 « ennemis qu'il s'étoit lui-même acquis à son
 « avènement au royaume; mais surtout lui a
 « servi sa grande largesse. Car ainsi comme sa-
 « gement il conduisoit l'adversité, à l'opposite,
 « dès qu'il cuïdoit être assuré, ou seulement en
 « d'une trêve, se mettoit à mécontenter les gens
 « par petits moyens, qui peu lui servoient, et
 « à grand peine pouvoit endurer la paix. Il étoit
 « léger à parler des gens, et aussitôt en leur pré-
 « sence qu'en leur absence; sauf de ceux qu'il
 « craignoit, qui étoient beaucoup; car il étoit
 « assez craintif de sa propre nature. Et quand
 « pour parler, il avoit reçu quelque dommage
 « ou en avoit suspicion, et le vouloit réparer,
 « il usoit de toute parole en personnage propre.

« Je sais bien que ma langue m'a porté grand
 « dommage, aussi m'a-t-elle fait quelquefois du
 « plaisir beaucoup; toutefois c'est raison que je
 « répare l'amende. Et n'usoit point de ces pri-
 « vées paroles qu'il ne fit quelque bien ou per-
 « sonnage à qui il parloit, et n'en faisoit nuls
 « petits. » (1)

Lors de l'invasion d'Édouard IV, Louis ne s'étoit point départi de son habitude d'estimer au plus haut toutes les difficultés, et de n'attaquer ses adversaires que quand il étoit sûr de les vaincre. Ne mettant de prix à aucune sorte de point d'honneur, et faisant consister sa dignité non dans l'éclat extérieur, mais dans la force réelle, il ne se laissoit jamais arrêter par la considération que ce qu'il alloit faire pourroit être messéant à un roi de France. Il n'avoit pas craint de faire les premières avances au roi d'Angleterre, et des avances peut-être humiliantes, lorsqu'il étoit attaqué par lui. De même, dans le cours de la négociation, il ne mit aucune importance à une prétention des Anglais, qui auroit révolté un autre roi. Ceux-ci ne voulurent point reconnoître son titre. Dans le traité même, signé près d'Amiens le 29 août; Édouard ne l'appela jamais que *le très illustre prince, Louis de France, notre très cher cou-*

(1) Phil. de Comines. L. I, ch. 10; T. X. p. 305.

1475. *siz* (1). Louis XI qui se sentoit plus roi qu'aucun autre, ne fit sur ces lettres pas la moindre difficulté. Il n'en mit pas plus de réservé dans ses prévenances envers tous les Anglais et envers leur roi. Sa conversation étoit facile et enjouée; il sembloit toujours dire avec bonhomie toute sa pensée; les épithètes de *mon ami*, *mon frère*, se retrouvoient sans cesse et dans sa conversation et dans ses lettres, et il les employoit avec une grâce affectueuse; aussi comptoit-il sur le pouvoir de sa parole, et vouloit-il causer avec tout le monde. Excellent observateur, et doué d'une mémoire imperturbable, il savoit à quoi chacun étoit propre, et il choisissoit avec perspicacité même les plus humbles de ses agens. Il venoit d'en donner une preuve singulière. Il n'avoit pas voulu qu'on pût savoir dans son camp qu'on envoyoit un héraut d'armes au roi d'Angleterre. Ce ne fut donc pas son héraut, dont l'absence auroit été remarquée, qu'il dépêcha, mais un obscur valet du sieur Méricion de la Rochelle, dont il avoit observé l'esprit et l'adresse, et qu'il désigna lui-même à Comines; pour qu'on lui fit une fausse cotte d'armes et un faux émail, avec lesquels il se présenta au camp des Anglais. (2)

(1). Rymer. T. XII, p. 17. — Dumont, Corps diplomat. T. III, p. 499-504.

(2). Phil. de Comines. T. XI, B. IV, c. 7, p. 274.

Jamais Louis n'avoit tant désiré gagner l'amitié de personne comme il désiroit alors gagner celle d'Édouard IV et des Anglais; aussi jamais il ne se montra plus affable dans ses manières, plus libéral dans ses dons. Seize mille écus de pension furent distribués entre les courtisans d'Édouard; et cependant Louis étoit alors à court d'argent, et obligé d'emprunter de toutes mains pour compléter la somme de soixante-douze mille écus, qu'il avoit promis de payer comptant (1). Tous les plus grands seigneurs d'Angleterre se montrèrent avides de recevoir ses dons, encore que le roi exigeât qu'ils lui signassent des quittances; le seul lord Hasting se refusa à cette dernière formalité, parce qu'il recevoit en même temps une pension du duc de Bourgogne. Au reste les seigneurs offrirent eux-mêmes, et firent offrir par leur roi, une bassesse de plus, celle de donner à Louis les noms de tous ceux qui le trahissoient, et les preuves écrites de leurs intrigues en Angleterre. (2)

Le bruit de ces négociations étoit bientôt parvenu au duc de Bourgogne et au connétable; et leur causoit beaucoup d'alarmes. Le premier, qui étoit depuis six jours à Valenciennes, revint en hâte, avec seize chevaux seulement, trouver Édouard, lui reprocher amèrement d'avoir

(1) Rh. de Comines. L. IV, c.

(2) Comines. *Ibid.* p. 283.

1476. traité avec leur ennemi commun, lui déclarer qu'il n'accepteroit point d'être compris dans la trêve, et qu'il continueroit la guerre au moins pendant trois mois après son départ. Il parloit très haut, en anglais, devant tout le monde, en jurant par saint George selon sa coutume; et quand il vit qu'il ne pouvoit rien obtenir d'Édouard, il ressortit transporté de colère (1). De son côté, le connétable, à la première nouvelle de ces négociations, avoit député au roi Louis de Créville, un de ses gentilshommes, pour s'attribuer le mérite d'avoir bropillé le duc de Bourgogne avec les Anglais. Ce jour même, le sire de Contay, gentilhomme du duc de Bourgogne, qui avoit été fait prisonnier devant Arras, mais que le roi avoit remis en liberté sur parole, pour l'employer à traiter avec son maître, venoit de rentrer au camp. Le roi le fit cacher derrière un paravent, tandis qu'il donnoit audience à Créville. Celui-ci, pour antuser Louis, raconta la dernière entrevue entre le duc et le connétable, en contrefaisant le premier, jurant et frappant du pied, appelant Édouard IV un bâtard, fils d'un archer, et menaçant de le détrosser, comme il se retireroit. Le roi rioit à gorge déployée, et faisoit répéter à Créville son conte,

(1) Phil. de Comines. L. IV, c. 8, p. 290. — Journal des naîtres d'hôtel, Godefroy. T. III, p. 397. — Franc. Belcaris Comment. L. III, p. 65. — Barante. T. X, p. 378.

sous prétexte qu'il commençoit à devenir sourd. Le sire de Contay, qui étoit caché seul avec Comines, derrière le paravent, enrageoit de voir son maître ainsi tourné en ridicule, et n'eut plus grande hâte que de courir l'informer comment ses alliés se moquoient de lui (1). C'étoit ce que désiroit Louis : il vouloit amener le duc de Bourgogne à lui sacrifier le connétable, et il étoit prêt à faire la paix à cette condition.

Après la retraite du duc de Bourgogne, le roi d'Angleterre s'étoit approché jusqu'à demi-lieue d'Amiens, où étoit le roi Louis. Celui-ci lui envoya plus de trois cents chariots chargés des meilleurs vins qu'il put trouver. En même temps, il laissoit entrer dans Amiens tous les Anglais qui en avoient envie ; des tables étoient dressées à la porte de la ville et le long des rues ; toutes les auberges avoient ordre de traiter gratis les soldats d'Édouard qui se présenteroient, et une fois l'on en compta jusqu'à neuf mille dans la ville ; ils y entroient tout armés ; ils s'enjuroient ; et s'ils avoient alors pris querelle avec les Français, ils auroient pu mettre le roi en danger. Quoique celui-ci en ressentît quelque inquiétude, il ne voulut point permettre qu'on en empêchât aucun d'entrer ; mais il fut charmé de voir arriver enfin le 29 août, jour fixé pour son

(1) Comines. L. IV, c. 8, p. 286.

475. entrevue avec Édouard, qui mettoit un terme à ces visites dangereuses. Pour cette entrevue, un pont fut construit sur la Somme, à Pecquigny : il fut partagé par une barrière qu'il étoit impossible de franchir, et qui n'avoit point de portes. Les rois arrivèrent par les deux rives, avec douze personnes seulement, jusqu'à la barrière. Louis XI, le premier, salua Édouard avec affection et courtoisie, l'assurant qu'il étoit l'homme qu'il desiroit le plus voir. Les traités avoient été rédigés conformément aux préliminaires; seulement la trêve avoit été réduite à une durée de sept ans. La plus entière liberté de commerce étoit assurée aux marchands des deux nations. Les deux rois promettoient de s'assister réciproquement; de se défendre l'un l'autre au besoin contre leurs sujets rebelles; ils s'unissoient par le mariage de leurs enfans; ils nommoient de part et d'autre tous leurs allés. Enfin, Louis promettoit une rançon de cinquante mille livres pour Marguerite d'Anjou, veuve de Henri VI; et Édouard, qui d'avoit jusqu'alors retenue prisonnière à la Tour, promettoit, par considération pour Louis, de la remettre à ce prix en liberté (1). Les deux expéditions de ce traité furent échangées entre les deux souverains : chacun déclara approuver la sienne;

(1) Le traité dans Rymer. T. XII, p. 19-24.

après quoi ils mirent en même temps, au travers du grillage de la barrière, une main sur le Missel, l'autre sur la vraie croix, et ils en jurèrent l'observation. 1475.

Louis reprit ensuite la conversation avec gaiété; il invita Édouard à venir le trouver à Paris, l'assurant que les dames de sa cour méritoient d'être vues, et lui présentant le cardinal de Bourbon, qui étoit à sa suite, comme un confesseur complaisant, prêt à l'absoudre s'il étoit entraîné dans quelque péché. Cependant il trouva Édouard beaucoup plus empressé à accepter cette invitation qu'il n'en avoit envie. « C'est un très
« beau roi, dit-il après la conférence : il aime
« fort les femmes; il pourroit trouver quelque
« affêtée à Paris qui lui sauroit bien dire tant
« de belles paroles qu'elle lui feroit envie de
« revenir; et ses prédécesseurs n'ont que trop
« été à Paris et en Normandie. » Louis, après avoir fait retirer les assistans, à la réserve de Comines, demanda à Édouard ce qu'il devoit faire, si le duc de Bourgogne ne vouloit pas accepter la trêve; Édouard répondit qu'il s'en rapportoit à ce que feroit Louis avec lui. Encouragé par cette indifférence, Louis fit une question semblable quant au duc de Bretagne; mais Édouard répondit qu'il l'avoit toujours trouvé son meilleur et son plus fidèle allié, et qu'en tout temps il seroit prêt à passer la

1475. mer pour le défendre. Les deux rois se séparèrent ensuite avec toutes les expressions de la plus grande cordialité, et Édouard se remit en marche pour l'Angleterre, fort satisfait d'avoir reçu de l'argent de son parlement pour faire la guerre à la France, et de l'argent de Louis pour faire la paix. (1)

Quoique le duc de Bourgogne eût déclaré qu'il ne vouloit point accepter la trêve du roi d'Angleterre, dès qu'il apprit qu'elle étoit signée, il manifesta un vif désir de traiter de son côté, moins par crainte du roi que pour avoir la liberté de suivre ses projets de vengeance contre le duc de Lorraine, les Alsaciens et les Suisses. Comme le roi n'en avoit pas moins d'envie, le sire de Contay, qui alloit sans cesse de l'un à l'autre, n'eut pas de peine à arranger les conditions. Une trêve de neuf années fut signée le 13 septembre, au château de Solture, entre Luxembourg et Montmédy, par le duc de Bourgogne et le roi. Ce traité, de même que celui avec le roi d'Angleterre, fut désigné par le nom de *trêve marchande*, parce qu'il ouvroit toutes les communications de commerce entre les sujets des deux souverains. Ceux-ci abolissoient

(1) Phil. de Comines. T. XI, L. IV, c. 10 et 11, p. 302-322. — J. de Troyes, p. 300. — Fr. Belcarii Comment. L. III. p. 64. — Guaguini Compend. L. X, f. 152. — Pauli Æmiliî *Ærot.* L. II, p. 352. — Rapin Thoyras. L. XIII, p. 95. — *Barthe.* T. X, p. 387-405.

de part et d'autre les offenses mutuelles, et ren-
doient les biens confisqués : ils compren-
doient dans la trêve tous les alliés de l'un ou de l'autre
qui, avant le 1^{er} janvier suivant, déclareroient
vouloir en profiter : mais, par des articles se-
crets, Louis abandonna les Suisses ses alliés,
tandis que le duc de Bourgogne abandonna le
roi d'Aragon. Tous deux aussi repousoient le
connétable de leur alliance. Charles s'engageoit
même par serment, si ce seigneur tomboit entre
ses mains, à le faire punir dans huit jours,
comme criminel de lèse-majesté, ou bien à le
livrer au roi, quatre jours après l'expiration de
ce terme. De son côté, Louis abandonnoit au
duc la confiscation de toutes les seigneuries de
Saint-Pol, de tous ses biens meubles, et même
la possession de Saint-Quentin, qu'il avoit si
récemment enlevée au roi. (1)

Enfin, la trêve qui subsistoit toujours entre
le roi et le duc de Bretagne fut changée en
un traité de paix qui fut signé à Senlis le 9
octobre. Le duc renonça à toutes les alliances
qu'il avoit contractées avec les ennemis du roi :
il lui prouit obéissance, et l'un et l'autre prince
s'engagea à pardonner, sans réserve, à tous ceux

(1) Preuves de Godafoy. T. IV, p. 470-495. — Phil. de
Comines. L. IV, c. 12, p. 323. — J. de Troyes, p. 204. —
Molinet, c. 15, p. 154. — Dumont, Corps diplom. T. III,
p. 505. — Amelgard. L. IV, c. 18, f. 368, et L. V, c. 1, f. 371.

1475. de leurs serviteurs qui avoient passé de la cour de l'un à celle de l'autre. Ce traité fut confirmé par les sermens les plus solennels, pris sur les reliques les plus honorées en Bretagne et sur la croix de Saint-Laud. Il fut confirmé par les scellés de tous les principaux seigneurs bretons, et ensuite par le vote des États de Bretagne assemblés à Redon. Cependant il ne suspendit pas même les négociations du duc de Bretagne avec l'Angleterre. (1)

Le connétable, en apprenant la réconciliation de tous les princes qu'il avoit joués, étoit dans la stupeur et l'effroi. Il savoit que le roi d'Angleterre avoit remis à Louis toutes ses lettres, en sorte qu'il n'y avoit plus aucun moyen de lui dissimuler ses trahisons. Il songea d'abord à garnir bien ses places et à s'y défendre à toute outrance ; mais il s'aperçut bientôt que ses officiers, se sentant tous arrière-vassaux, ou du roi de France ou du duc de Bourgogne, ne vouloient pas s'engager pour lui dans une guerre sans espérance, qui les exposeroit eux-mêmes à être traités en rebelles. Bien plus, ceux qui tenoient pour lui Saint-Quentin livrèrent cette place, au roi le 14 septembre,

(1) Lobineau, Hist. de Bret. t. XIX, p. 723. — D. Morice, Hist. de Bret. t. XIV, p. 129. — Actes de Bretagne. T. III, p. 286, 286. — Dumont, Corps diplom. T. III, p. 518. — Baru, Hist. de Bret. T. III, p. 47.

lendemain de la signature du traité de Soleure ; il sentit l'imprudence de s'enfermer avec des serviteurs, si découragés dans celle de Ham, dont il avoit d'abord compté faire son lieu de refuge. Il eut ensuite la pensée de se retirer en Allemagne, avec tous ses trésors ; mais il ne sut pas prendre à temps une résolution qui lui sembloit si désespérée : il avoit été l'ami du comte de Chauolais, le guide et le protecteur de sa jeunesse ; il crut retrouver dans le duc de Bourgogne quelque reste de cette ancienne amitié, et, avec une garde de quinze ou vingt chevaux seulement, il se rendit à Mons, auprès de son meilleur ami, le sire d'Aimerics, grand-bailli de Hainaut, faisant en même temps demander un sauf-conduit au duc de Bourgogne. En réponse, le duc donna l'ordre à Aimerics de le faire garder dans l'hôtellerie où il logeoit, ce qui fut exécuté (1).

Le duc cependant ne ressentit ni compassion ni affection pour ce seigneur, son proche parent et l'ami de son enfance. Lorsqu'il reçut sa lettre en date du 14 novembre, dans laquelle Saint-Pol lui rappeloit sa parenté, son ancienne familiarité et ses services, il répondit brutalement à l'envoyé qui l'apportoit : « Dites-lui qu'il a perdu

(1) Phil. de Comines. L. IV, c. 21, p. 325, et c. 22, p. 324.
— D'autres disent cependant qu'il obtint le sauf-conduit *Belcaris*. L. III, p. 66.

1475. « son papier et son espérance. » Tout aussi vainement le connétable s'étoit recommandé au grand-maître-comte de Dammartin, en lui rappelant le serment qu'ils s'étoient fait de s'assister mutuellement, comme chevaliers de l'ordre de Saint-Michel (1). Le roi lui fit écrire que, pour ses grandes affaires, il avoit besoin d'une tête comme la sienne : « Ce n'est que la tête que je demande, ajouta-t-il avec un rire féroce; le corps peut rester où il est » (2). Dès que Louis XI fut instruit de la retraite du connétable, il fit demander au duc de le lui livrer, conformément à leur traité. Mais les sermens que Charles venoit tout récemment de prêter n'étoient pas un motif déterminant pour lui. Il vouloit bien vendre la tête du connétable, mais à un prix plus élevé que celui dont il étoit convenu; et comme Louis XI, toujours ardent à obtenir l'objet de ses desirs et à l'acheter à tout prix, sembloit dans ce moment ne rien désirer tant que la mort du connétable, le duc de Bourgogne l'engagea à consentir à ce qu'il mit une condition nouvelle à son extradition, savoir, que Louis abandonneroit à ses vengeances le duc René de Lorraine, quoique celui-ci eût décliné; le 2 novembre, accéder à la trêve si-

(1) Les deux lettres sont dans le cabinet de Louis XI, Godfr. L. III, n. 7; p. 18.

(2) Comines, c. 11, p. 315.

gnée à Soleure. Ce jour-là même, Louis signa 1475.
à Savigny des lettres par lesquelles il déclaroit
que le duc de Bourgogne pourroit, sans violer
la trêve, s'emparer de Nancy et de la Lorraine,
parce que les Lorrains avoient donné des se-
cours aux gens de Ferrette, qui n'étoient pas
compris dans la trêve. Le chancelier Hugonnet
et le sire d'Himbercourt, ennemis jurés du con-
nétable, avoient été préposés à sa garde, et
après en avoir reçu l'ordre du duc, ils le livrè-
rent, le 24 novembre, à l'amiral de France, et
aux sires du Bouchage, de Saint-Pierre, et Ce-
risais, qui le conduisirent aussitôt à Paris, où
il arriva le 27 du même mois. (1)

Le connétable fut immédiatement enfermé à
la Bastille, où, dès le lendemain, le chancelier,
le premier président et plusieurs conseillers au
parlement vinrent l'interroger. Les charges
contre lui étoient nombreuses, et ses trahisons
contre la France étoient prouvées par plusieurs
pièces authentiques, par celles entre autres
qu'avoient remises le roi d'Angleterre, le duc
de Bourgogne, le duc de Bourbon et Charles
du Maine. Les deux derniers avoient cherché

(1) Phil. de Comines. T. XI, l. IV, c. 12, p. 324-335. —
Chr. de J. Molinet. T. XLIII, c. 27, p. 178. — J. de Troyes,
p. 306. — Cabinet de Louis XI. T. III, c. 7, p. 217. — Gode-
froy, Preuves. T. IV, p. 423. — Fr. Belcarii Comment. L. III,
p. 66. — Pauli Emilii Veron. L. X, p. 553.

1475. à se faire pardonner leurs complots en sacrifiant leur complice. Le connétable ne pouvoit rien nier; il ne l'essaya pas, il chercha plutôt à distraire l'attention des juges en parlant d'un projet du duc de Bourgogne de faire mourir le roi, dont il prétendit avoir eu connoissance. Toutefois les révélations qu'il avoit annoncées furent si vagues qu'on ne put y donner aucune suite; mais, Louis XI, qui étoit alors au Plessis-lès-Tours, d'où il pressoit par des lettres la condamnation du connétable son beau-frère, quand il fut informé de ce qu'il venoit de dire, écrivit au sire de Saint-Pierre qu'il regrettoit de n'avoir pas été à Paris, pour faire mettre le connétable à la torture, et le faire parler plus clair. Le parlement, toutes les chambres assemblées, assista à l'un des quatre interrogatoires que subit Saint-Pol. On n'avoit encore jamais vu les juges absoudre ceux que poursuivoit la colère royale, et cette fois du moins le procès fournilloit d'amplés motifs pour justifier une condamnation. Le chancelier la prononça au connétable le 19 décembre. Il lui annonça qu'il devoit être décapité en place de Grève, et tous ses biens confisqués. Par grâce seulement la cour lui accorda que son corps fût enseveli en terre sainte. Peu d'heures après, sa tête tomba en effet sous la hache du bourreau. (1)

(1) Jean Molinet, T. XLIII, c. 28, p. 186. — Amelgardus.

Le connétable avoit aliéné l'affection de tous ceux qui l'avoient connu, et quelque inouï que fût le supplice d'un si haut personnage, il excita peu de pitié. Il imprima cependant une tache à tous ceux qui y avoient contribué. Les uns, comme le roi d'Angleterre et les grands seigneurs de France, avoient trahi sa confiance en livrant aux tribunaux sa correspondance confidentielle; les autres, comme le roi de France et le duc de Bourgogne, avoient fait un marché honteux sur sa tête. La confiscation de ses biens meubles rapporta au duc 80,000 écus, et il eut en outre le loisir de s'emparer de la Lorraine, qu'il convoitoit depuis si long-temps, et qui lui permettoit désormais de marcher toujours sur ses terres, depuis l'extrémité de la Hollande jusqu'au voisinage de Lyon.

Charles étoit entré en Lorraine au mois de septembre 1475. Sa dureté et sa hauteur avoient aliéné successivement les plus grands personnages de sa cour, tels que le comte de Nevers, Jean de Challon, prince d'Orange, le bâtard Baudouin de Bourgogne, qui successivement s'étoient retirés auprès de Louis XI. Il les avoit remplacés par des aventuriers de toute nation,

L. V, c. 3, f. 375, et c. 4, f. 372. — Extrait du procès. Preuves de Comines. T. XI, p. 547. — Preuves de Godefroy. T. IV, p. 505. — J. de Trojes, p. 311. — Duchesne. L. VII, p. 168. — Barante. T. X, p. 428-445.

1475. qu'il croyoit plus aveugles dans leur obéissance, et surtout par des condottieri italiens. Jacques Galeotti et Nicolas de Campo Basso étoient leurs chefs : tous deux avoient appartenu, dans le royaume de Naples, à la faction des Angevins, et ils avoient suivi en France le duc Jean de Calabre. Le duc Charles, dans un de ces emportemens auxquels il étoit sujet, donna un jour un soufflet à Campo Basso. Le condottiere, qui étoit de la maison illustre des comtes de Montfort, ne laissa pas percer son profond ressentiment, mais il jura de tirer du prince qui l'avoit offensé une éclatante vengeance, et il entra dès-lors en correspondance avec le duc René, auquel il faisoit la guerre (1). Celui-ci, dès qu'il apprit la marche de l'armée de Bourgogne contre lui, accourut auprès de Louis XI pour invoquer le traité de Soleure, qui le comprenoit dans la trêve, et réclamer les secours que le roi lui avoit promis s'il étoit attaqué. Louis répondit à René que sans doute il étoit mal informé; que Charles ne pouvoit songer à entrer en Lorraine; mais que s'il l'attaquoit, le roi juroit la Pâque Dieu qu'il iroit lui-même l'en chasser. En même temps il lui donna l'amiral de France avec huit cents lances pour le protéger; mais celui-ci, qui avoit reçu les ordres secrets de son maître, laissa une

(1) *Belcaris Comment. L. III, p. 66. — Pauli Æmilii Veron. L. X, p. 353.*

partie de sa troupe à Bar-le-Duc, s'arrêta avec le reste à Joinville, et refusa de tenir tête nulle part aux Bourguignons. Charles, en s'avancant en Lorraine, traitoit le pays avec sa cruauté accoutumée; presque toujours il faisoit pendre les habitans des châteaux qui lui opposoient quelque résistance. Le 29 novembre, enfin, il se rendit maître de Nancy, et le malheureux René II fut obligé de revenir à la cour du roi qui l'avoit trompé, pour essayer encore de l'intéresser en sa faveur. (1)

A peine Charles avoit accompli la conquête de la Lorraine, qu'avec cette même armée qu'il avoit déjà si cruellement fatiguée, d'hiver précédent, au siège de Neuss, il voulut, dès le commencement de l'année 1476, au cœur de l'hiver, commencer une autre campagne plus fatigante encore et plus dangereuse contre les Suisses. Il est vrai que ceux-ci, harassés par ses vexations continuelles, et par le passage des aventuriers qu'il attiroit en grand nombre d'Italie sous ses étendards, venoient, le 14 octobre 1475, de déclarer la guerre au comte de Romont, prince de la maison de Savoie, mais serviteur dévoué du duc de Bourgogne, qui possédoit le pays de Vaud. Ils avoient mis à feu

(1) D. Calmet, Hist. de Lorraine. L. XXX, p. 1019. — J. Molinet. T. XLIII, c. 24, p. 148, et 26, p. 174. — Amelgard. L. V, c. 2, f. 373.

1476. et à sang toute la contrée située entre les lacs de Neuchâtel, de Morat et de Genève, et ils avoient forcé les villes du pays de Vaud, et ensuite Genève, à leur payer d'énormes contributions. Le duc de Bourgogne voyoit dans cette attaque une insulte, plus encore qu'un dommage, et c'étoit pour s'en venger sur les Suisses d'une manière éclatante qu'il partit de Nancy, le 11 janvier, pour se mettre à la tête de son armée. (1)

Louis XI avoit honteusement abandonné les Suisses par son traité avec le duc de Bourgogne ; mais ses engagements ne l'empêchoient jamais de prendre d'autres engagements contradictoires. Par un nouveau traité du 26 octobre 1475, il avoit promis aux Suisses de les secourir contre le duc de Bourgogne, de leur payer vingt mille francs par année, comme marque de son affection, et de donner quatre florins et demi du Rhin de solde par mois aux soldats qu'il lèveroit dans les cantons (2). Il avoit aussi, le 31 décembre, signé à Andelnach une alliance avec l'empereur Frédéric III et les princes de l'Empire, par laquelle les deux souverains s'engageoient à attaquer le duc de Bourgogne, chacun de leur côté, avec une armée de trente mille

(1) Muller, *Gesch. der Schweiz*. B. IV, cap. 8, p. 738-764. — Amelgard. L. V, cap. 5, f. 379. — Barante. T. X, p. 458-468.

(2) Dumont, *Corps diplom.* T. III, p. 520. — *Traité de paix*. T. I, p. 634.

hommes ; et l'empereur avoit en même temps reconnu et confirmé l'alliance de Louis avec les Suisses (1). On ne voit pas que Louis ait fait la moindre démonstration pour mettre ensuite ces traités en exécution. Mais, quand il sut que Charles se préparoit à entrer en Suisse, il résolut tout au moins de se rapprocher, pour recevoir plus tôt des nouvelles, et pourvoir à tout événement. Au mois de février, il quitta donc Tours et Amboise, où il avoit passé l'hiver ; pour se rendre à Lyon par le Bourbonnais et l'Auvergne. (2)

Charles-le-Téméraire, toujours plus enivré de ses précédens succès, toujours plus impatient de toute espèce de conseil, plus furieux de toute résistance, avoit amené environ trente mille hommes sur les frontières de la Franche-Comté, et il y avoit été rejoint par le comte de Romont, avec quatre mille Savoyards et six mille aventuriers de Lombardie ou de Piémont. Le comte de Campo Basso commandoit ces derniers, qui, faisant de la guerre leur gagne-pain habituel, l'emportoient, par leur dextérité dans les armées et leur discipline, sur les soldats des princes qui n'étoient pas constamment en guerre. D'ailleurs Charles étoit importuné des habitudes

(1) Traités de paix, T. I, p. 635, 636, 637. — Dumont, T. III, p. 520.

(2) J. de Troyès, p. 528.

1476.

de liberté des Flamands et de l'indépendance chevaleresque de ses gentilshommes ; l'adresse, la flatterie, la dissimulation et les manières de cour de Campo Basso lui plaisoient bien davantage. De nouveau, il se croyoit près de courir sur son front la couronne royale ; il étoit toujours en marché avec le vieux roi René, de qui il vouloit acheter les droits et les titres, et, d'avance, il affectoit d'étaler la pompe d'un roi. Jamais tant de trésors n'avoient été réunis dans l'armée d'un conquérant, à côté de plus belles et plus coûteuses machines de guerre. A son approche, les Suisses avoient abandonné le passage du Jura, à Jougne et la ville d'Orbe, Le point de Romont, qui conduisoit son avant-garde, avoit surpris, dans la nuit du 12 au 13 janvier, Yverdon, ville de son domaine, qu'il avoit perdue l'année précédente. La garnison s'étoit retirée le long de la côte occidentale du lac de Neuchâtel jusqu'à Grandson, à une lieue de distance. Elle s'étoit enfermée dans ce château, élevé sur un monticule isolé, entre le lac et la bourgade qu'il commande. George de Stein y avoit huit cents Suisses sous ses ordres. Trois assauts successifs et dix jours de combat avoient déjà emporté plusieurs des plus braves, les vivres commençoient à manquer, les Bernois avoient vainement tenté d'en faire arriver par le lac, lorsqu'un gentilhomme homignion,

comme en Suisse, on en avoit été loyal, fut in-
 tréduit dans Grandson. Vous vous défendez
 « encore mes amis, leur dit-il, vous croyez
 « donc avoir toujours une patrie. Eh quoi ?
 « n'avez-vous pas vu le ciel enflammé au levant
 « la nuit dernière ! c'étoit Fribourg qui brûloit
 « tout a péri, hommes, femmes, enfans, dans
 « la ville embrasée. Berne et Soleure ont capi-
 « tulé : voulez-vous résister seuls, profitez plutôt
 « de la bonté de Charles, qui estime votre bra-
 « voure. » La garnison, troublée de ce rapport,
 accepta la médiation qu'on lui offroit, et consentit
 à suivre dans le camp, le dernier jour de février,
 le gentilhomme, sur la recommandation duquel
 elle avoit compté. « Par saint George ! s'écria
 « le duc en les voyant, quelles gens sont ceci ? —
 « Monseigneur, répondit le Bourguignon, c'est
 « la garnison de Grandson qui s'est mise à votre
 « miséricorde (1). — Eh bien, qu'on les donne
 « à Maillottin le Barré. » C'étoit le nom de son
 prévôt des maréchaux, « lequel, sans pitié et
 « miséricorde, en fit pendre, par trois bon-
 « reaux, aux arbres prochains, le nombre de
 « quatre cents ou environ, et les autres furent
 « jetés au lac. » (2)

(1) Mallar. L. V, c. 5, p. 15-19. Il nomme le gentilhomme
 Repéchaux.

(2) Mallar. L. V, p. 129. — Oliv. de la Marche. T. IX,

Paris, 1789.

Charles de Bourgogne avoit cru que l'effroi de cette exécution lui soumettroit la Suisse. Ses soldats au contraire furent effrayés du calme avec lequel les braves qu'il avoit trompés allèrent à la mort. Pendant ce temps, l'avoyer de Berne, Scharnachthal, avoit assemblé l'armée des confédérés à Morat, d'où il la conduisit à Neuchâtel. Les contingens de chaque canton étoient arrivés, et vingt mille braves paysans étoient sous les armes, tous gens de pied; on assure qu'ils n'avoient pas avec eux soixante hommes à cheval. Charles avoit tracé son camp à deux lieues en avant de Grandson, auprès du couvent de la Lance; à une lieue plus loin encore, toujours en suivant la rive du lac, de Grandson à Neuchâtel, le sire de Rosimbois avoit occupé pour lui le fort château de Vaux-marcus, appartenant à une branche bâtarde de la maison de Neuchâtel. Le camp bourguignon étoit fortifié avec art, et les Suisses n'avoient de chances de succès qu'autant qu'ils pourroient engager le duc à en sortir. Mais ils comptèrent, avec raison, sur son orgueil et sa colère. Le 3 mars au matin, comme les chemins étoient encore en partie couverts de neige, en partie changés en fondrières par la pluie qui étoit tombée dans la nuit, un corps suisse, assemblé

derrière la Reuss, traversa les hauteurs au-dessus de Vauxmarcqs, et descendit dans la plaine, formant un carré long, au centre duquel floïtoient les bannières de Berne et de Lucerne. Dès que Charles en fut averti, il mit son armée en mouvement. « Marchons à ces vilains, s'écria-t-il, quoique ce ne soient pas gens pour nous. » En cet instant les Suisses, parvenus au milieu des vignobles qui entourent le lac, se jetèrent à genoux pour prier, selon leur coutume, avant d'engager le combat. Ce fut un grand sujet de risée pour les Bourguignons, qui crurent qu'ils imploroient déjà miséricorde. Déterminés à n'en accorder aucune, ils s'élançèrent sur ce carré long tout hérissé de halberdars, qui avançoit de nouveau d'un pas égal et ferme; toute leur bravoure et leurs efforts répétés ne purent l'entamer un seul instant. Les plus nobles et les plus vaillans de l'armée de Bourgogne tomboient tout autour sans y faire nulle impression. Le sire de Château-Guyon, Louis d'Aymeries, Jean de Lalaing, Saint-Sorlin, Poitiers, Pierre de Lignano, avoient été tués, et le bataillon carré avançoit toujours. Tout à coup, à trois heures, après midi, le soleil dissipa les nuages et brilla sur les armures luisantes d'une seconde division de l'armée suisse, qui descendoit sur la gauche des Bourguignons; en même temps les deux terribles cornets des hautes montagnes, qu'on cou-

146. noissidit sous les noms du *Vaudois d'Ury* et de la *Vache d'Underwâld*, se firent entendre. Une terreur subite frappa l'armée de Charles ; si elle s'épuisait déjà en combattant les seules milices de Berné, Lucerne, Fribourg et Zurich, qui formoient le premier corps, que pourroit-elle faire, assaillie par ce corps plus redouté, des anciens vainqueurs de la maison d'Autriche ? En vain Charles, avec un courage indomptable, rallioit ses soldats, les ramenoit au combat, se précipitoit là où le danger paroissoit le plus imminent ; de toutes parts les corps dont il s'éloignoit prenoient la fuite ; son camp étoit déjà traversé par les vainqueurs ; ses soldats avoient déjà dépassé Grandson dans leur retraite, quand lui-même, séparé des siens, pour lesquels il ne voyoit plus de salut, prit la fuite à son tour, et, avec cinq cavaliers seulement, vint chercher un refuge dans le fort de Jougne, au passage du Jura. Les immenses richesses dont il avoit fait une pompe vaine tombèrent au pouvoir des paysans vainqueurs, qui n'en connoissoient pas le prix. Les trois plus gros diamans de la chrétienté, qui ornent encore aujourd'hui les trésors du pape, de l'empereur et du roi de France, furent vendus d'abord pour quelques écus ; la vaisselle d'or et d'argent ne fut point distinguée de celle d'étain ou de cuivre, et les riches tapis de Flandre se vendirent à l'aune, dans une pe-

titte boutique de village, comme une étoffe lourde et grossière. (1)

Louis n'avoit ni combattu à Grandson, ni aidé les Suisses en leur envoyant aucun des secours qu'il leur avoit promis. Cependant ce fut lui, plus encore qu'eux, qui profita de leur victoire, et qui résolut à l'instant d'accabler les ennemis qui lui restoient, et qu'il ne craignoit plus. Dès le 4 mars, en apprenant la bataille, il écrivit au parlement de procéder contre René d'Anjou, roi de Sicile, pour le punir de son alliance avec les ennemis de l'État; car Louis venoit de découvrir que René étoit en marche pour livrer la Provence au duc, et que le sire de Château-Guyon étoit déjà désigné pour en prendre possession. Le parlement répondit qu'on pouvoit en bonne justice procéder contre lui par prise de corps; que, cependant, par égard pour son rang et pour son âge, il seroit mieux de l'ajourner à comparoître en personne (2). Louis reçut cette réponse à Lyon, à son retour

(1) Muller, *Gesch. der Schweiz*. B. V, cap. 1, p. 19-32. — Barante. T. XI, p. 17-54. — J. Molinet, c. 29, p. 193. — Olivier de la Marche, c. 6, p. 235. — Pl. de Comines. L. V, c. 7, p. 349. — J. de Troyes, p. 329. — Amelgard. L. V, c. 6, p. 382; confond la bataille de Grandson avec celle de Morat. — Muller fixe la bataille au 3 mars; mais J. de Troyes, peut-être avec plus de vraisemblance, au samedi 2 mars.

(2) Phil. de Comines. T. XI, L. V, c. 2, p. 357. — Hist. de René d'Anjou. T. III, L. VII, p. 282.

1496.

d'un pèlerinage qu'il s'étoit empressé de faire, pour célébrer la victoire des Suisses; à Notre-Dame-du-Puy, où il avoit témoigné cette humble dévotion et cette libéralité envers l'Église, qui le distinguèrent toujours (1). Il trouva en même temps à Lyon Charles du Maine, neveu de René, qui avoit pris le titre de duc de Calabre, depuis la mort du duc Nicolas. Son oncle éverti de la déroute de Charles-le-Téméraire, l'envoyoit au roi pour lui faire les plus humbles soumissions, et lui promettre de renoncer pour jamais à l'alliance de Bourgogne. Aux yeux de Louis, la meilleure garantie d'une promesse étoit le serment sur la croix de Saint-Laud. René se prêta le 7 avril, à l'hôtel-de-ville d'Aix, en présence des ambassadeurs de France; et peu après il vint trouver le roi à Lyon. Louis avoit d'abord songé, pour éviter de nouvelles intrigues de René, à l'engager à lui abandonner ses gouvernemens, en se contentant d'une pension de soixante mille livres. Pour l'y déterminer, il n'auroit eu qu'à faire valoir les diverses réclamations pécuniaires qu'il pouvoit élever contre lui, pour l'héritage de sa propre mère Marie d'Anjou, pour la dot d'Anne de France qu'il avoit avancée à Nicolas; enfin, pour la rançon de Marguerite d'Anjou, qu'il avoit payée au roi

(1) Hist. de Languedoc. L. XXXV. p. 52.

d'Angleterre. Mais il semble qu'en voyant son oncle et son cousin il reconnut qu'ils n'avoient pas pour long-temps à vivre, et il se contenta d'exiger qu'ils le fissent leur héritier. René n'avoit cependant que soixante-huit ans ; Charles que quarante, tandis que Louis en avoit cinquante-trois. Il se fit céder, le 7 mars, par Marguerite d'Anjou, reine d'Angleterre, tous ses droits, tant sur la Lorraine, comme succession de sa mère, que sur les duchés d'Anjou et de Bar, et sur le comté de Provence, comme succession de son père (1). S'étant ainsi assuré des droits de succession de toutes les branches de la maison d'Anjou, il résolut d'attendre la mort de René pour les faire valoir. Il fit à celui-ci l'accueil le plus amical ; il le remit même en possession des duchés d'Anjou et de Bar ; seulement il eut la précaution de mettre une garnison et un gouverneur de son choix dans le château d'Angers, et surtout de gagner par de riches présents les deux conseillers du vieux René, Jean de Cossa, et Palamède de Forbin, qui lui répondirent désormais de sa conduite. (2)

La duchesse de Savoie, sœur du roi, et Ga-

(1) Preuves de Godfroy. T. IV, p. 340. — Dumont. T. III, p. 526. — Isambert, Recueil des Lois franç. T. X, p. 759.

(2) Vie de René d'Anjou. T. III, L. VIII, p. 112. — Nodding, trad. de Nodding, Chron. de Provence. P. vi, p. 638. — J. de Troyes, p. 334. — Franc. Belcarii, L. III, p. 71.

1476. léas Sforce, duc de Milan, sur la nouvelle de la bataille de Grandson, ne montrèrent pas moins d'empressement à abandonner un prince dont ils avoient déjà éprouvé l'insolence, et à rechercher de nouveau la faveur de Louis XI. Sforce demandoit même à faire alliance avec Louis contre Charles; la duchesse de Savoie gardoit plus de ménagemens; tous deux cependant, aussi-bien que le roi René, pouvoient désormais être comptés parmi les alliés du roi, non plus parmi ses adversaires. (1)

Il ne restoit plus dans le Midi qu'un seul de ces princes ligués dans la guerre du bien public; que Louis regardât encore comme son ennemi; c'étoit Jacques d'Armagnac, comte de la Marche et duc de Nemours, fils du comte de Perdiac, second fils du fameux connétable d'Armagnac. Il avoit été l'ami et le compagnon de Louis XI encore dauphin, par qui il avoit été marié à Louise d'Anjou, fille du comte du Maine et nièce du roi René. Depuis la guerre du bien public, ce seigneur s'étoit éloigné de la cour; mais, quoiqu'il n'eût paru dans aucune guerre civile, le roi avoit surpris ses intelligences avec tous ses ennemis, entre autres avec le duc de Bourgogne; aussi dès qu'il fut instruit de la déroute de celui-ci à Grandson, il chargea le sire

(1) Phil. de Comines L. V. c. 2, p. 574.

de Beaujeu d'aller assiéger le duc de Nemours dans son château de Carlat. Le duc fut fait prisonnier, et conduit à Vienne en Dauphiné, où le roi étoit alors; mais celui-ci ayant refusé de le voir, il fut enfermé au château de Pierre-Encaire, d'où, à la fin de juillet, il fut transféré à la Bastille. Sa femme, pendant le siège de Carlat, mourut en couches de douleur et d'effroi. (1) Parmi les officiers de la couronne, il y en avoit aussi quelques uns dont le roi avoit appris à connoître les intrigues et les trahisons, par les correspondances que lui avoit remises le roi d'Angleterre, ou par les aveux du connétable. Ils eurent pouvoir se venger d'eux au moment où il cessoit de ressentir la crainte du duc de Bourgogne : plusieurs d'entre eux furent disgraciés. Le plus illustre entre ceux à qui il fit éprouver sa colère, fut le maréchal Joachim Rouhault; il s'étoit mêlé de l'intrigue pour vendre la succession de René au duc de Bourgogne; le roi le fit arrêter, et juger à Tours par des commissaires. La sentence de ceux-ci, en date du 26 mai, ne porta point cependant sur ce qui excitoit le ressentiment du roi; elle condamna Rouhault, sur de prétendues concussions exercées dans ses fonctions de maréchal, à perdre tous ses emplois, à

(1) J. de Trèves, p. 350. — Amelgard. L. V, c. 7, f. 587. — Guaguini *Compendium*. L. X, f. 155, recto. — Barante. T. XI, p. 350.

1476. payer une amende de vingt mille francs, et à être banni du royaume (1).

Le duc de Bourgogne avoit envoyé à Lyon le sire de Contay, chargé de porter au roi des paroles humbles et gracieuses. Il le prioit de l'excuser s'il n'avoit pu encore se rendre à une entrevue à Auxerre que lui avoit fait proposer Louis, et il lui demandoit de lui maintenir la trêve. Le roi fit un accueil courtois à l'envoyé de Bourgogne, et dissimula sa joie; mais le peuple montrait moins de ménagement; et Contay put entendre force chansons piquantes à la louange des vainqueurs de son maître (2). Celui-ci cependant étoit humilié et non abattu. Comme les Suisses n'avoient point de cavalerie à Grandson, ils n'avoient pu poursuivre les fuyards, et la déroute des Bourguignons avoit été peu meurtrière. Le duc avoit bien plus souffert que son armée. Vaincu par des ennemis qu'il méprisoit, lui qui étoit accoutumé à ce que rien ne lui résistât, il en avoit comme perdu l'esprit. Il se retira dans la solitude, il laissa croître sa barbe; il se mit à boire du vin qu'auparavant il ne goûtoit jamais; il fut quelque temps gravement malade. Toutefois, il fit effort sur lui-même, et reprit bientôt son activité, avec son désir ardent de se venger. Mais

(1) Duclos. L. VIII, p. 184. — Barante. T. X.

(2) Philippe de Comines. L. V, c. 2, p. 364.

son caractère en étoit devenu plus impérieux et plus féroce encore : c'étoit désormais sous peine de la vie qu'il ordonnoit à ses serviteurs d'exécuter ses ordres : personne ne songeoit plus à l'approcher pour lui donner un conseil ; et lui-même ne montrait plus dans sa conduite la prudence ou la connoissance de l'art de la guerre, qu'on y avoit remarquées autrefois. (1)

Cependant il étoit revenu à Lausanne, où il assembloit de nouveau son armée ; ses soldats dissipés à Grandson venoient le rejoindre, avertis que, s'ils essayoient de se retirer dans leurs foyers, l'ordre étoit donné dans tous les gouvernemens de Charles de les traiter en déserteurs, et de les punir du dernier supplice. Cinq mille Flamands, six mille Luxembourgeois, quatre mille Italiens et trois mille Anglais de nouvelles troupes étoient venus se ranger sous ses drapeaux. En se retrouvant à la tête d'une armée florissante, Charles reprit son arrogance accoutumée. Il apprit que Louis avoit des discussions assez vives avec le pape Sixte IV sur les libertés de l'Église gallicane ; que le neveu de ce pape, Julien de la Rovere, cardinal de Saint-Pierre-aux-Liens, qu'il avoit nommé gouverneur d'Avignon et légat auprès du roi, avoit soutenu avec hauteur les prétentions de Rome :

(1) Hist. de Comines. T. XI, L. V, c. 3, p. 363. — Olivier de la Marche, c. 6, p. 436. — Haroult. T. XI, p. 60.

1476.

C'étoit le même homme en effet, qui, dans une vieillesse avancée, se fit remarquer par son caractère impétueux, quand il fut pape sous le nom de Jules II. Le roi avoit eu l'intention d'intimider en même temps le Saint-Siège et le roi René, en donnant ordre à l'amiral d'entrez avec deux cents lances dans le comté d'Avignon. Charles aussitôt fit dire au roi que, s'il apprenoit qu'il molestât le pape dans ses possessions de Provence, il viendrait le défendre avec toute son armée (1). Louis n'eut garde de fournir à Charles un prétexte, que peut-être celui-ci cherchoit, pour laisser là ces Suisses si difficiles à vaincre, et venir se venger sur le royaume. Il désiroit au contraire le voir s'engager contre eux toujours plus avant. Il protesta qu'il ne se départiroit point de sa neutralité; mais en même temps il combla de présens les ambassadeurs suisses qui étoient venus auprès de lui; il leur fit les plus magnifiques promesses, célébra leur valeur, et les enivrant par ses flatteries, pour se faire pardonner son manque de foi à leur égard. (2)

Au reste, il eut bientôt la satisfaction de voir Charles s'engager de nouveau dans la guerre. Après avoir séjourné quelque temps à Lausanne

(1) *Annal. eccles. Raynaldi.* 1476, §. 157. — *Nostradamus*, list. de Provence. F. vi, p. 640. Muller, *op. cit.*, page 250.

(2) *Mém. des Comings.* L. V. c. 2. p. 56.

pour reformer son armée, voyant que les Suisses ne vouloient pas venir l'y attaquer, il en partit le 27 mai pour rentrer dans le comté de Romont, et le 10 juin, il mit le siège devant Morat, petite ville à cinq lieues de Berne, où Adrien de Bubenberg, qui jusqu'alors avoit été le chef du parti bourguignon dans le sénat de Berne, s'étoit enfermé avec une brave garnison de deux mille hommes, promettant de défendre la place à toute extrémité (1). Il étoit important en effet, pour la confédération, de gagner du temps; car les Suisses, dispersés dans leurs pâturages, où ils avoient compté que leur victoire leur assureroit un long repos, n'arrivoient que lentement au secours de Berne. Pendant dix jours, on vit entrer successivement dans cette ville les différentes bandes des confédérés; les milices de Strasbourg et celles de plusieurs villes de Souabe vinrent aussi joindre les Suisses; le jeune duc René II de Lorraine, avec tout ce qu'il avoit pu rassembler de cavaliers lorrains et allemands, avoit quitté la cour de Louis XI à Lyon, qui ne lui donnoit aucune assistance, pour rejoindre les Bernois; enfin les Zuricois, qu'on avoit attendus les derniers, arrivèrent le 21 juin au soir. Dès le lendemain matin, l'armée suisse traversa la Saane ou Sarine, rivière qui coule

(2) Müller-Gesch. der Schweiz. B, V, cap. 1, p. 47.

1476.

à moitié chemin, entre Berne et Morat. (1)
 La nuit avoit été noire et pluvieuse; le matin du 22 juin, les Suisses, forts de trente-quatre mille hommes, dont quatre mille de cavalerie, se rangèrent en bataille derrière la colline, assez élevée et couverte de bois, qui suit les bords de la Sarine. Des nuages épais couvroient le ciel, et il pleuvoit à flots; les Bourguignons étoient aussi sortis de leur camp, autour de Morat, et ils s'étoient rangés en bataille; mais, jusqu'à midi, chaque armée attendit l'attaque de l'autre. Les Bourguignons, transis par la pluie, voyant leur poudre mouillée ainsi que les cordes de leurs arcs, firent alors un mouvement pour rentrer dans leur camp. Ils jugeoient que les Suisses avoient renoncé à les attaquer dans la forte position qu'ils occupoient, couverts par un fossé profond, derrière lequel étoit une haie vive; d'autre part, instruits par l'expérience de Grandson, ils étoient déterminés à ne pas en sortir. Mais, pendant ce temps, les Suisses, couverts par la colline et le bois, s'étoient avancés jusque tout près d'eux, et, profitant de ce mouvement qu'ils observèrent, ils s'élancèrent vers le large passage où le fossé et la haie étoient interrompus, de manière à former en quelque sorte une porte dans la position des Bourguignons. En même temps

(1) Muller. L. V, c. 1, p. 57. — D. Calmet, Hist. de Lorraine. L. XXX, p. 333. — Barante, T. XI, p. 60.

les plus robustes montagnards se précipitèrent dans le fossé, arrachèrent la haie, et s'efforcèrent de transporter au-delà leur artillerie. Les deux armées étoient à peu près égales en nombre, mais celle du duc n'avoit plus l'ensemble et la confiance en elle-même que la bataille de Grandson avoit détruits. Sa résistance fut cependant obstinée : deux attaques des Suisses sur la haie vive et le fossé qui fermoient le camp furent repoussées ; l'artillerie emportoit des rangs entiers aux assaillans. Enfin Hans de Hallwill, qui commandoit l'avant-garde suisse, ayant marché le long du retranchement, se tourna, et entra dans le camp. Ce fut là que furent tués le duc de Sommerset, commandant des Anglais ; le comte de Marle, fils aîné de Saint-Pol ; les sires de Grunberghes, de Rosimbos, de Mailli, de Montagu, de Bournonville, et beaucoup d'autres des meilleurs officiers de Charles. Adrien de Bubenberg, sortant de Morat à la tête de la garnison, attaqua par-derrière l'aile gauche, que commandoit le grand bâtard de Bourgogne ; Hirtenstein, qui commandoit l'arrière-garde des Suisses, en continuant à se déployer sur la gauche, tourna entièrement la position des Bourguignons, et commença à leur couper la retraite sur le pays de Vaud. Charles vit de nouveau la bataille perdue, son armée détruite et son camp au pouvoir des ennemis.

1476.

Le rago dans le cœur, il prit encore la fuite avec trois mille chevaux environ; mais cette troupe fut bientôt dispersée, et quand il arriva à Morges, sur le lac de Genève, il n'avoit pas plus de douze compagnons. Les Suisses, qui, cette fois, ne manquoient pas de cavalerie, poursuivirent avec acharnement les fuyards; huit ou dix mille Bourguignons demeurèrent sur le champ de bataille: plus de la moitié d'entre eux avoit été tué de sang-froid après le combat. (1)

Si Charles avoit paru presque hors de lui après sa première défaite, sa fureur après la seconde, sa défiance de tout le monde et ses emportemens furent ceux d'un insensé. De Morges, il s'étoit rendu à Gex, au pied du Jura; la duchesse Yolande, régente de Savoie et sœur de Louis XI, qui étoit alors à Genève, vint lui rendre visite, de même qu'elle l'avoit fait après sa première défaite, et elle lui offrit de remplacer les équipages et les serviteurs qu'il avoit perdus. Au lieu de lui en savoir gré, Charles comprit que, dès qu'il seroit éloigné, Yolande rechercherait l'ami lié du roi son frère, et peut-être celle des Suisses.

(1) Muller. L. V, c. 1, p. 65-79. — J. Molinet, c. 51, p. 198. — Phil. de Comines. L. V, c. 3, p. 365-368. — Olivier de la Marche. T. IX, p. 256. — J. de Troyes, p. 337. — Pauli Amilii, p. 354. — Guaguini Compend., p. 155, verso. — F. Belcgrü. L. III, p. 72. — Bavante, F. XI, p. 89-89.

Il entra en fureur à cette idée, et, comme Yolande le quittoit pour retourner à Genève, il donna ordre à Olivier de la Marche de lui dresser une embuscade sur la route, de l'enlever avec le jeune duc de Savoie son fils, et de le conduire à Saint-Claude. Olivier de la Marche exécuta, quoiqu'à contre-cœur, cet ordre déloyal. Mais, au moment où il assailloit le convoi savoyard, le précepteur du jeune duc, profitant de l'obscurité de la nuit, le cacha dans un champ de blé; pendant ce temps, la Marche; croyant l'arrêter, se saisit du second frère, et quand il l'amena au duc, peu s'en fallut qu'il ne payât sa méprise de sa tête. Toutefois Charles fit enfermer le fils avec sa mère au château du Rouvre en Bourgogne. (1)

Après s'être abandonné quelque temps à sa rage et à son dépit, Charles recommença avec plus d'ardeur que jamais à donner des ordres pour rassembler une troisième armée destinée à le venger des Suisses. Il convoqua les États de la Franche-Comté à Salins, tandis que ceux de Bourgogne étoient assemblés à Dijon, et ceux du Brabant à Bruxelles; mais partout également le duc et ses ministres trouvèrent les députés du peuple las de souffrir, de payer et d'être inju-

(1) Olivier de la Marche, T. IX, no. 8, p. 240. — Mullon B. V, c. 1; p. 84. — Comines, L. V, c. 4, p. 569. — Barante, T. XI, p. 90.

1476.

riés. L'obéissance étoit à bout, la crainte qu'inspiroient les menaces de Charles ne surpassoit plus celle que causoient ses projets. Partout on lui répondit que ses sujets seroient prêts à sacrifier leur vie pour le ramener en sûreté dans ses domaines; mais qu'ils ne pouvoient se dépouiller davantage pour faire aux Suisses une guerre qui leur paroissoit sans motifs (1). Le duc, pour garder contre les Suisses l'entrée de la Franche-Comté, avoit été s'établir à la Rivière, château près de Pontarlier et de Joux, où il avoit, avec peine, rassemblé quatre mille hommes. Il y passa près de deux mois dans la solitude, s'abandonnant à son humeur noire et à ses emportemens, faisant trembler ceux qui l'approchoient, et ne permettant pas à un ami de lui parler, de peur qu'il ne fût témoin de sa honte et de sa douleur. Cet accès d'abattement et cette solitude achevoient sa ruine. Pendant sa retraite, ceux qu'il avoit jusqu'alors fait trembler se reprirent courage, et se déclarèrent contre lui: le jeune duc René de Lorraine, secondé par les Suisses et les Alsaciens, entra dans son duché de Lorraine, et en reconquit la plus grande partie. Jean de Rubeimpré, sire de Bièvre, défendit avec courage contre René la place de Nancy; mais

(1) *Quinquid Compend. d. IX, l. 53*, révisé par J. de Troyes, p. 555. — Muller. H. V., cap. 1, p. 86. — *Bavaria. T. XI*, p. 94-102.

sa garnison ne recevant plus de nouvelles du duc Charles, qui ne répondoit à aucun des messages qu'on lui adressoit, força Rubempré à capituler, et à rendre la ville le 6 octobre. (1)

Le roi Louis au contraire redouloit dans le même temps d'activité : il avoit pris ses mesures pour avoir les plus promptes nouvelles de Suisse, et il apprit en effet dès le lendemain la défaite du duc à Morat. Aussitôt il écrivit au comte de Dammartin, qui étoit alors à Senlis, de se tenir prêt, mais de respecter toujours la trêve. Bientôt la nouvelle de l'arrestation de sa sœur la duchesse de Savoie, puis l'arrivée d'un secrétaire de celle-ci, qui venoit réclamer sa protection, lui donnèrent l'occasion d'intervenir d'une manière plus efficace. Il étoit parti de Lyon pour retourner à Tours lorsque le comte de Bresse et l'évêque de Genève, oncles du jeune duc de Savoie, l'atteignirent à Roanne, et lui demandèrent, au nom des trois États de Savoie, de prendre leur prince et ses sujets sous sa protection. Ces États avoient été assemblés à la demande du bâtard de Bourbon, amiral de France, et du sire du Ludé, gouverneur du Dauphiné. Ils renirent à Louis, pour gage de leur fidélité et de leur entier détachement des

(1) Hist. de Bourgog. L. XXI, p. 459. — J. Molinet, c. 32, p. 205. — Amelgard. E. V, c. 84 f. 589. — Berant. T. XI, p. 118. — D. Calmet, Hist. de Lorraine. L. XXX p. 204.

1476.

intérêts de Bourgogne, leur jeune duc et son frère, avec les places de Chambéry et de Montmélian. L'évêque de Genève fut chargé du gouvernement de la Savoie, le comte de Bresse de celui du Piémont, et cet État se trouva aussi complètement dans la dépendance de Louis XI qu'aucune des provinces de sa monarchie. (1)

Charles avoit révolté même ses amis par sa mauvaise foi et son ingratitude en arrêtant la duchesse Yolande; en même temps il avoit manqué son but : le jeune duc Philibert, qu'il avoit voulu tenir en son pouvoir, étoit, aussi-bien que ses États, aux mains de son rival. Dès-lors il sembla n'y plus songer; il mit peu de soin à faire garder Yolande; et Louis d'Amboise, sire de Chaumont, gouverneur de Champagne, que Louis avoit chargé de prendre sous ses ordres cent lances, pour favoriser l'évasion de sa sœur, n'y trouva point de difficulté; il l'amena en peu de jours au Plessis-lès-Tours, où le roi l'attendoit. Celui-ci aimoit sa sœur, d'autant plus peut-être qu'il lui trouvoit plus d'esprit d'intrigue et plus d'indépendance, plus des qualités et surtout des défauts qu'il avoit lui-même. Il ne lui garda point de ressentiment pour s'être attachée si constamment à ses ennemis. « Soyez la bienvenue, madame la Bourguignonne », lui dit-il

(1) Guichenot, Hist. de Savoie. T. II, p. 142. — Barante, T. II, p. 208.

en riant, comme il la recevoit à la porte de son château. Ce fut le seul reproche qu'il lui adressa, et auquel elle répondit en protestant qu'elle n'étoit point Bourguignone, mais fort bonne Française. Il la prit sous le bras, la mena en sa chambre, lui fit fort bon accueil, la combla de présens, lui rendit ses enfans; son trésor, ses châteaux, et, au bout de huit jours, la fit reconduire en Savoie. Il conserva pour elle, jusqu'à la fin de sa vie, l'affection d'un bon frère; mais il préféra ne pas la garder près de lui pour se soustraire à son esprit d'observation et à sa finesse. (1)

Le bâtard de Bourbon, amiral de France, avoit été envoyé en ambassade en Suisse par le roi après la bataille de Morat; il avoit assisté à la diète de Fribourg; et il avoit cherché à engager les Suisses à poursuivre la guerre contre le duc de Bourgogne, et à achever sa ruine; mais ni les éloges qu'il prodiguoit à leur bravoure, ni ses promesses d'assistance, ni ses présens, ne pouvoient effacer le souvenir de l'abandon où les avoit laissés le roi dans le moment de leur

(1) Brantôme, *Dames illustres*. T. V, Disc. vi, p. 194-196. — Guichenon. T. II, p. 144. — Comines. L. V, c. 4, p. 378. — Mullet. *Le V. c.* p. 96. — Barante. T. XI, p. 111. Yolande avoit reçu son nom de Yolande d'Aragon, mère de sa mère, qui étoit aussi celle de Louis, et par laquelle la finesse, la dextérité et l'esprit d'intrigue semblaient être entrés dans la famille des Valois.

1476.

plus grande nécessité. L'amiral réussit cependant à faire la paix du duc de Savoie avec les Suisses. Ceux-ci lui rendirent le pays de Vaud, à l'exception de Morat, d'Aigle, Bex, etc.; sous condition qu'il ne le donneroit point en apanage au comte de Romont, ou à nul autre, et qu'il leur paieroit cinquante mille florins pour les frais de la guerre (1). L'amiral engagea aussi les Suisses à envoyer en ambassade au roi ceux qui s'étoient le plus distingués dans leurs batailles, Bubenberg, Hallwill, Diesbach. Louis les reçut au Plessis avec tant de prévenance, les combla de tant de présents, les enivra de tant de louanges, en même temps qu'il les pressoit de lui raconter avec détail toutes leurs victoires, que leurs préjugés contre lui s'effacèrent enfin, et qu'ils lui promirent que les Suisses fourniroient trente mille hommes au duc de Lorraine pour recouvrer sa souveraineté. Louis s'engagea à payer les cinq sixièmes de leur solde; et à faire attaquer en même temps le duc de Bourgogne de tous les côtés. (2)

Peut-être le roi croyoit-il avoir assez fait pour encourager les Suisses en leur promettant cette aide, sans avoir intention de leur donner jamais autre chose que de l'argent; peut-être n'eut-il point le temps de faire avancer ses troupes, car

(1) Muller. L. V, c. 1, p. 97. — Barante. T. XI, p. 104.

(2) Muller. L. V, c. 1, p. 97. — Barante. T. XI, p. 104.

les événemens marchoient rapidement ; le duc Charles couroit à sa perte, et elle fut accomplie avant que Louis eût rompu la trêve qu'il avoit conclue avec lui. Le duc de Lorraine, René II, jeune, actif, noble de caractère, aimé et respecté de tous ceux qui l'approchoient, étoit cependant trop foible pour braver seul la puissance de Charles, même dans sa décadence. C'étoit le 23 juillet qu'il avoit quitté les Spisses, assemblés en diète à Fribourg ; dès-lors, jusqu'au mois d'octobre, il avoit profité de ce que Charles étoit demeuré solitaire à Salins, puis à la Rivière, bouillant contre la fortune, ne voulant écouter aucun conseil, donner aucun ordre, ni répondre à aucune lettre. René, pendant ce temps, avoit rassemblé à Strasbourg ses sujets éparpillés, et les auxiliaires qu'avoient pu lui fournir les villes de l'Alsace, et il avoit ainsi mis sous les armes six ou sept mille hommes, qui lui avoient suffi pour reprendre possession de son duché (r). Tout à coup cependant le duc Charles s'étoit réveillé, en apprenant que René pressoit le siège de Nancy ; sa colère lui avoit rendu son activité ; il rassembla six mille hommes, débris de ses anciennes armées, et, à leur tête, il se mit en marche pour la Lorraine, ayant d'avoir reçu la nouvelle que le sire de Bièvre avoit eu

(r) De Colmet, *Histoire de Lorraine*, L. XXX, p. 1030.
Amelgard L. 4, chapitre, § 66.

1476.

pitulé à Nancy, le 6 octobre. Sombre, taciturne; toujours irrité, il conduisoit ces vieilles bandes de Bourgogne, sans affection, sans confiance; elles de leur côté, avoient perdu leur gaité; comme l'éclat de leurs armures; mais elles conservoient, avec leur sévère discipline, la même obéissance et la même bravoure. A leur tête, il arriva le 22 octobre devant Nancy; recommençant ainsi, une troisième campagne d'hiver, après que celles de Neuss et de Grandson lui avoient été si défavorables (1).

L'armée qu'avoit commandée le duc de Lorraine étoit déjà dissipée; il n'avoit plus d'argent pour la payer, et ses auxiliaires avoient achevé le service qu'ils avoient promis de faire pour lui gratuitement. Ce jeune prince laissa, pour tenir garnison à Nancy, tous ses serviteurs les plus fidèles, les suppliant de défendre la ville de concert avec les bourgeois, au moins deux mois pendant qu'il iroit chercher des secours. Il accourut en Suisse; mais malgré l'affection et la reconnaissance qu'il avoit inspirées aux chefs avec lesquels il avoit combattu à Morat, il ne suffisoit pas qu'il invoquât leur aide, il lui fallut courir à Berne, à Zurich, à Lucerne, et vaincre les lenteurs d'une confédération avant d'obtenir

(1) Møller. t. V, c. 1, p. 99. — J. Mølhnet, c. 33, p. 211.
— *Pl. de Cominac*, t. 4, p. 37-38. — *Murelgardus*
L. 4, c. 1, p. 38. — *Barante*, t. 4, p. 314.

les secours dont les assiégés de Nancy avoient 1476.
un si pressant besoin. Ce fut le 25 novembre
seulement que la diète de Luterne rendit un
décret qui lui permettoit de lever six mille
hommes, à la solde de quatre florins et demi
par mois pour le simple soldat. Il en partit huit
mille, qui se mirent joyeusement en route, et
l'on en retint mille autres qui vouloient partir
aussi : René n'avoit pas assez d'argent pour en
prendre davantage. Ce fut seulement le jour de
Noël qu'ils sortirent de Bâle et des terres de la
confédération helvétique. Ce jour-là le froid
étoit excessif. (1)

Mais si les Suisses eurent à souffrir dans leur
marche des rigueurs de la saison, l'armée de
Bourgogne en souffroit davantage en Lorraine,
où, depuis deux mois, elle faisoit la guerre. La
terre étoit couverte de neige, tout le pays étoit
ennemi, les vivres manquoient, les maladies se
multiplioient, et, malgré le dépérissement de
son armée, malgré les murmures des soldats, le
duc Charles faisoit donner aux murailles de
Nancy des assauts meurtriers. Tandis que quel-
ques capitaines et que beaucoup de soldats
l'abandonnoient, l'homme qui avoit le plus ga-
gné sa confiance, Nicolas, comte de Campo-
Basso, étoit entré en traité avec ses ennemis.

(1) Muller, B. V. cap. 1. p. 109. — D. Calmet, Histoire de
Lorraine, t. III, p. 1050. — Barthe, F. III, p. 107. r.

1476. Ce condottiere avoit plu à Charles-le-Téméraire par sa science militaire, et plus encore par ses manières insinuanes, sa souplesse, et sa promptitude à exécuter tout ce qui lui étoit commandé. Sous ces dehors, Campo Basso cachoit le ressentiment mortel d'un affront impardonnable. En même temps il jugeoit son maître, et il le regardoit comme un fou vertel qui devoit à sa ruine. C'est ainsi qu'il s'exprima sur son compte dans un pèlerinage qu'il fit par dévotion à Saint-Jacques de Galice (1). Regardant dès-lors sa chute comme prochaine et inévitable, il vouloit la faire tourner à son profit. Il offrit à Louis ou d'abandonner Charles sur le champ de bataille, ou même de l'arrêter et de le lui livrer. Louis ne crut pas qu'il fût sincère dans cette offre, il la jugea concertée avec le duc de Bourgogne, auquel il dénonça Campo Basso. Le duc, à son tour, n'en crut pas Louis, et redoubla de confiance envers son condottiere (2). Ce dernier, à l'approche du duc René, entra aussitôt en correspondance avec lui par l'entremise de Siffredi de Baschi, maître d'hôtel de ce duc : il lui fit dire qu'il se sentoit toujours le cocu argevin, que lui et les siens avoient toujours été au service des ancêtres maternels de René, qu'il le serviroit

(1) Jean de Troyes, p. 332.

(2) Phil. de Comines, l. IV, ch. 28; p. 339, de L. V, a. 8, p. 282, par Égards de Comines dans Comines, t. IV, p. 22.

roit encore en entravant le siège de Nancy, De' Baschi, en voulant porter aux assiégés les nouvelles de l'approche de son maître, se laissa prendre par les Bourguignons. Charles ordonna qu'il fût pendu, malgré les représentations et les instances du grand bâtard de Bourgogne et des comtes de Chimay et de Nassau, qui se récrioient contre la punition d'un serviteur fidèle, pour avoir fait une action honorable. Campo Basso, au contraire, apprenant que de' Baschi offroit au duc de lui faire des révélations, hâta son supplice, pour lui en ôter le moyen. Plus de cent vingt Bourguignons furent pendus par représailles, les jours suivans, pour le venger. (1)

1456.

En traversant l'Alsace avec ses huit mille Suisses, le duc de Lorraine avoit recueilli les milices de ses alliés de Strasbourg et du comté de Ferrette, puis il avoit été joint par les Lorrains; qui prenoient les armes à son approche. Le 4 janvier 1477, il passa la Meurthe avec dix-neuf ou vingt mille hommes, et il se trouva à deux lieues des assiégeans. Ce fut le moment que prit le comte de Campo Basso pour déserteur avec sa troupe; mais les Suisses refusèrent de le recevoir, déclarant qu'ils ne vouloient rien avoir de commun avec un traître; et les Français ne le laissèrent pas entrer dans le duché de

1477.

(1) Phil. de Comines. L. V. c. 6, p. 384. — Muller. L. V.

1477. Bar, pour ne point enfreindre leur neutralité. Il prit alors position près du confluent de la Meurthe et de la Moselle, pour attendre les événemens, arrêter les fuyards et s'enrichir de leurs dépouilles. (1)

Lorsque l'armée du duc Nicolas passa la Meurthe à Saint-Nicolas-du-Pont, tous les capitaines du duc de Bourgogne lui conseillèrent de se retirer à Pont-à-Mousson, et de là dans le Luxembourg, pour reformer son armée, qui étoit fort réduite en nombre, tandis que son adversaire seroit en peu de semaines forcé de licencier la sienne, faute d'argent pour la payer. Mais l'orgueil de Charles ne put se soumettre à reculer devant un jeune homme; il ne croyoit point avoir en tête tant d'ennemis; il répondoit à ceux qui vouloient lui en faire connoître le nombre, que les Allemands ne savoient pas quitter leurs poëles en hiver. Enfin il s'écria : « Par saint George ! ce soir nous allons donner l'assaut à la ville, demain nous aurons la bataille. » Les assiégés étoient réduits à la dernière extrémité, et René put trembler que sa capitale ne fût prise sous ses yeux au moment où il venoit la secourir. Il alluma des feux sur le clocher de Saint-Nicolas pour annoncer sa

(1) Comines. Liv. V, c. 8, p. 398 et 400. — Chron. de J. Meunet. T. XLIII, c. 50, p. 326. — Hist. de France, t. V, p. 17. — B. Calmet. T. XXX, c. 106.

venue ; un marchand de Mirecourt réussit ensuite à pénétrer dans la ville ; et il rendit le courage aux bourgeois en leur promettant son secours pour le lendemain. L'assaut fut repoussé, et cette dernière et imprudente attaque acheva la ruine de Charles. Le lendemain dimanche 5 janvier, veille des Rois (1), le duc de Bourgogne s'arma de grand matin pour recevoir la bataille, aussi fier, aussi inébranlable que de coutume ; il étoit seulement plus sombre encore. Le lion doré, cimier de son casque, étoit tombé comme il le mettoit sur sa tête, *Ipse est signum Dei*, s'écria-t-il, et il ne permit point qu'on le rattachât. Il s'élança sur son cheval noir, nommé *Moreau*, pour ranger son armée en bataille. Sa position étoit forte. Son artillerie dominoit la route par laquelle arrivoient les Lorrains ; son front étoit couvert par le ruisseau d'Hénillecourt, coulant entre deux haies, sa gauche étoit appuyée à la rivière, sa droite à une pente couverte de bois ; la neige tomboit par flocons. L'avant-garde seule de René, forte de neuf mille hommes, étoit supérieure à toute l'armée de Bourgogne. Pendant qu'elle attaquoit de front, et qu'elle s'efforçoit, quoique sans succès, de pénétrer entre la droite de Charles et la colline, au haut de cette même colline on

(1) Monnet donne cette date d'une manière précise, p. 533. Muller dans son ouvrage de 5 et le 6, p. 116, note 545.

1477.

entendit tout à coup retentir les cors terribles d'Ury et d'Underwald. Les Suisses la franchirent, et, se précipitant sur les Bourguignons, ils les accablèrent bientôt par leur impétuosité. La bataille ne fut ni longue ni meurtrière; ce fut la poursuite qui fut terrible; elle se continua deux heures encore après la chute du jour. De retour de cette poursuite, le duc René rentra dans sa capitale, qu'il venoit de délivrer; il demandoit à chacun des nouvelles de son cousin le duc de Bourgogne; personne ne savoit ce qu'il étoit devenu. Le lendemain, on le chercha sur le champ de bataille; on y trouva les corps du sire de Rubempré, de Contay, de Jacques Galéotto, le fidèle commandant des Italiens; de Frédéric de Florsheim, de Vaux-Marcus. On interrogea les prisonniers, le grand bâtard de Bourgogne, son fils aîné, les comtes de Nassau, de Rothelin, de Chinay, Hugues de Châteauguyon, Olivier de la Marche; le fils du sire de Contay, Josse de Lalaing; aucun ne pouvoit dire ce qu'étoit devenu leur maître; chacun, au moment où les Bourguignons s'étoient dispersés, ne s'étoit plus occupé que de son propre péril, et la nuit étant déjà avancée, chaque fuyard n'avoit pu voir les autres. Ce ne fut que le mardi 7 janvier qu'on découvrit enfin le corps de Charles, à moitié enfoncé dans la vase d'un ruisseau; avec plusieurs autres cadavres de

pouillés. Sa tête étoit fendue de l'oreille à la bouche, et il étoit percé de deux coups de pique, l'un dans les cuisses, l'autre au bas des reins. Plusieurs crurent qu'il avoit été tué par des gens apostés par le comte de Campo Basso; d'autres, qu'un homme d'armes sourd, nommé *Claude de Bazemont*, qui le poursuivoit, ne l'avoit pas entendu quand il disoit son nom; et l'avoit achevé comme il enfonçoit dans la glace; d'autres encore en plus grand nombre, nioient qu'on eût pu reconnoître son corps défiguré, croyoient qu'il n'étoit point mort, et, pendant six ans, s'attendoient à le voir reparôître. (1)

Ce n'étoit pas l'amour, mais bien la crainte, qui faisoit croire aux sujets du duc de Bourgogne qu'il étoit encore vivant. On trembloit des vengeances terribles qu'il ne tarderoit pas à exercer sur ceux qui se seroient trop hâtés de croire à sa mort. Du reste, aucun souverain n'étoit aussi détesté. Quoiqu'il ne fût pas dépourvu de quelques qualités honorables, son orgueil indompté et la dureté de son caractère avoient détaché de lui ses serviteurs, ses soldats

(1) Maffier. L. V, c. 1, p. 119-128. — Comines. L. V, c. 8, p. 398-403. — *Journal de Troyes*, p. 350-357. — *Journal des maîtres d'hôtel*, Godefroy. T. III, p. 404. — *Olivier de la Marche*. T. IX, c. 8, p. 244-247. — J. Molinet, p. 35, p. 226-246. — *Amelgard*. L. V, c. 12, 13 et 14, p. 400, 402, 404. — *Histoire de Bourgogne*. L. XXI, p. 361-404. — *Baranté*. T. XI, p. 141-162. — D. Calvet, *Hist. des comtes de Flandre*, t. III, p. 1071. — *Duclos*. L. VIII, p. 199-206.

1477. et ses peuples : hautain dans le commandement, toujours menaçant, avare de récompenses, quoiqu'il fût prodigue pour une vaine pompe; il n'écoutoit jamais les avis de ceux qui l'approuchoient; il ne songeoit jamais à leur avantage, il ne leur adressoit jamais de paroles affectueuses, et il ne sentoit en effet rien pour eux. Plein de confiance dans sa bravoure, il avoit voulu devenir grand par la guerre, il avoit mis tous ses soins à former une armée redoutable, et à la recruter dans les pays qui fournissoient les meilleurs soldats. Il se proposoit toujours l'exemple d'Alexandre ou d'Annibal; toutefois il n'étoit point vraiment capitaine. Il avoit fatigué et usé son armée en l'exposant sans ménagement aux glaces de l'hiver, aux privations et aux maladies; il la détruisit dans les trois batailles qu'il perdit par sa faute. Les soldats, en petit nombre, qui avoient échappé à celle de Nancy ne le regardoient plus que comme un fou, dont ils étoient heureux d'être délivrés; les peuples avoient plus de raison encore de détester Charles, car il avoit anéanti tous leurs privilèges; il ne voyoit en eux que des contribuables destinés à nourrir ses soldats, il les pressuroit sans miséricorde, et il exerçoit sur eux des vengeances terribles s'ils lui adressoient quelque remontrance ou s'ils résistoient. (1)

(1) Mémoires de L. XI, c. 6, p. 409.

La succession de Bourgogne devoit être recueillie, au milieu de cette haine et de cette désorganisation universelle, par Marie de Bourgogne, fille unique de Charles; elle avoit alors vingt ans, étant née le 13 février 1457, d'Élisabeth de Bourbon, sa seconde femme. Le chancelier Hugonet et le sire d'Imbercourt, ses conseillers plus intimes, étoient alors auprès d'elle à Gand : pendant plusieurs semaines, ils n'auroient pas pu rassembler dix lances autour d'elle. Enfin les débris de l'armée qui avoit été défaite à Nancy vinrent se ranger sous ses ordres à Douai, à Lille et à Orchies.

De son côté, Louis, en apprenant la mort de son adversaire, résolut de se venger en une fois de tous les affronts qu'il avoit dévorés pendant les neuf ans et demi du règne de Charles-le-Téméraire. Dès l'an 1464, Louis avoit établi les postes dans son royaume; ce n'étoient encore que des relais distribués de quatre en quatre lieues sur les grandes routes, et destinés uniquement à porter les dépêches du gouvernement (1). Ce règlement commençoit seulement alors à être bien exécuté. Le sire de Craon, gouverneur de Champagne, qui commandoit l'armée du roi dans le Barrois, en profita pour

(1) Édit du 19 juin 1464. — Preuves de Duclos, p. 214. — Isambert, Recueil des anciennes lois françaises. T. X, p. 487.

1477.

lui donner, selon l'ordre qu'il en avoit reçu, les plus promptes nouvelles de ce qui se passoit devant Nancy. Le 9 janvier, de grand matin, le roi reçut au Plessis-lès-Tours l'annonce de la défaite de Charles. Il ne savoit point encore si ce prince étoit mort : cependant sa joie fut excessive. Il fit appeler à l'instant ses principaux serviteurs, qui étoient à Tours ; il leur communiqua ses lettres, et les retint à dîner avec lui. Avant la fin de la journée, il écrivit à M. de Craon de se saisir du duché et du comté de Bourgogne, s'il étoit vrai que le duc fût mort, afin de les garder pour sa filleule et bonne parente mademoiselle de Bourgogne, qu'il destinoit en mariage à son fils le dauphin (1) ; et il dépêcha le bâtard de Bourbon et le sire de Comines vers la Picardie et l'Artois, pour en agir de même dans ces deux provinces. Ses courtisans s'efforcèrent à table de montrer un visage aussi joyeux que lui ; la plupart trembloient cependant, en songeant que toute restriction étoit désormais ôtée à Louis, car ils savoyent que sa cruauté s'augmentoît toujours avec sa sécurité. Cette agitation intérieure étoit si forte qu'on observa qu'il n'y en eut aucun qui mangeât avec appétit à la table du roi. Immédiatement après son dîner, il partit pour aller en pèlerinage au

(1) Sa lettre est dans Molinet. T. XLIV, c. 37, p. 2.

Puy - Notre - Dame en Anjou , remercier Dieu 1477.
d'une aussi heureuse nouvelle. (1)

George de la Tremoille , sire de Craon , Charles d'Ambôise , comte de Brienne , le prince d'Orange , et l'évêque de Langres entrèrent en effet en Bourgogne avec sept cents lances. Ils publièrent une lettre que le roi avoit écrite le 31 janvier aux bonnes villes de ce duché , dans laquelle il leur disoit que , si leur duc étoit mort , ou prisonnier , ce que Dieu ne veuille , elles devoient se souvenir que leur duché appartenoit à sa couronne ; que , de plus , Mademoiselle , fille de Charles , étoit sa parente et sa filleule ; qu'il garderoit son droit comme le sien propre. Il invitoit donc les villes de Bourgogne à ne se mettre en aucune main que les siennes. Il avoit de plus adressé au clergé de Bourgogne une abolition générale pour toutes les offenses commises contre la couronne de France , par les sujets , tant du duché que du comté de Bourgogne , pendant les guerres du duc qui venoit de mourir. Les États du duché étoient assemblés à Dijon ; et dans le comté , Jean de Clèves , lieutenant du duc , étoit à Poligny , avec le sire de Traisnignies , son plus habile conseiller ; mais ils n'avoient point d'armée à opposer à celle du roi. Le prince d'Orange , le plus puissant seigneur des deux

(1) Phil. de Comines. L. V, ch. 20, p. 409. — L. de Troyes, p. 358. — Barante. T. XI, p. 177.

1477. Bourgognes, avoit depuis quelque temps embrassé le parti français. Les États se virent forcés à négocier. Le 29 janvier ils convinrent de mettre le duché de Bourgogne sous l'obéissance du roi, sous condition que les dommages commis par ses troupes seroient réparés; qu'une amnistie seroit accordée à tous ceux qui avoient servi contre le roi; qu'enfin l'Église, la noblesse, et le peuple seroient maintenus dans tous leurs privilèges. Ce traité fut confirmé par des lettres patentes du roi du 18 mars (1). Il ne décidoit rien sur le droit que prétendoit avoir Louis de réunir les Bourgognes à la couronne, à l'extinction de la ligne masculine qui les tenoit en apanage, tandis que Marie prétendoit que ces provinces avoient toujours été un fief féminin, et que les femmes en avoient en effet hérité à plusieurs reprises.

Les conseillers de Marie de Bourgogne défendoient le mieux qu'ils pouvoient ses droits avec leur plume; ils adressèrent en son nom, le 23 janvier, une lettre au conseil de Dijon, dans laquelle la princesse établissoit clairement que le duché de Bourgogne étoit un fief féminin, non un apanage; que, lorsque le roi Jean l'avoit concédé à son fils, Philippe-le-Hardi, il ne l'a-

(1) Histoire de Bourgogne. L. XXII, p. 474. — Preuves, p. 274, p. 265. — J. Molinet, c. 37, p. 5. — Amelgard. II, c. 7, f. 420. — Barante. T. XI, p. 187-191.

voit nullement limité à sa descendance masculine; que les comtés de Charolais, de Mâcon et d'Auxerre étoient soumis à la même loi d'hérédité; que le comté de Bourgogne enfin ne relevoit pas même de la couronne de France. Mais Louis n'en étoit pas encore à disputer sur le droit. Il prétendoit occuper, comme protecteur de la princesse Marie, ou comme père du dauphin, qu'il vouloit lui faire épouser, tous les fiefs qu'il ne comptoit pas réunir à la couronne. Les gentilshommes du duché de Bourgogne, auxquels Marie ne pouvoit promettre aucun secours, firent des traités particuliers avec MM. de Craon et d'Amboise. Châlons, Beaune, Verdun et Sémur, qui voulurent tenir pour la princesse Marie, furent assiégés, et ne furent admis à capituler qu'en payant de grosses rançons. Les trésors et les caves du duc, à Dijon, furent aussi saisis. Louis, qui s'aperçut que le comte de Craon, et Amboise, comte de Brienne, s'enrichissoient de ces dépouilles, voulut du moins leur faire sentir qu'il voyoit bien qu'ils en prenoient leur part. « Messieurs les comtes, leur « écrivit-il, je vous remercie de me mettre à « butin avec vous; je veux bien que vous ayez « la moitié de l'argent; mais je supplie que vous « mettiez à part le surplus pour réparer les places « de la frontière. » Les États du comté de Bourgogne s'étoient pendant ce temps assemblés à

1477. Dôle; mais reconnoissant qu'ils étoient hors d'état de se défendre, ils signèrent avec le cardinal d'Albi et les comtes de Craon et de Brienne, le 19 février, un traité qui mettoit leur province provisoirement entre les mains du roi. (1)

Du côté des Pays-Bas, les gens du roi n'avoient eud'abord pas moins de succès. Dès les premières nouvelles de la mort du duc, les villes qu'il tenoit en gage sur la Somme, entrèrent en traité avec le sire de Torcy, grand-maître des arbalétriers; elles engagèrent les Flamands qui y étoient en garnison à se retirer pacifiquement. Abbeville ouvrit la première ses portes aux gens du roi; Montdidier, Péronne et Montreuil-sur-Mer suivirent son exemple (2). A leur tour, les villes que le duc de Bourgogne avoit gardées comme dépouille du connétable, Ham, Bohain et Saint-Quentin, se soumirent volontairement à la France. Les bourgeois de chacune savoit qu'ils étoient Français et retournoient sans effort à leurs anciens maîtres. Il n'en étoit pas de même dans les villes de la Flandre et de l'Artois. Ces provinces étoient entrées par les femmes

(1) Le traité est rapporté par J. Molinet. T. XLV, c. 58, p. 6. — Hist. de Bourgogne. L. XXII, p. 477. — Barapte. T. XI, p. 194 et 209-217.

(2) Comines. L. V, c. 11, p. 414. — J. Molinet. T. XLIV, c. 40, p. 13. — Amelgaratus. L. VI, c. 2, f. 409. — J. de Troyes, p. 369. — Barante. T. XI, p. 201.

dans la maison de Bourgogne; par le même droit elles devoient passer à la femme dernière héritière de cette maison. Louis XI, qui arrivoit sur cette frontière, vouloit cependant s'en emparer aussi; soit qu'il crût qu'il ne pourroit engager la princesse Marie à épouser le dauphin, qui n'étoit qu'un enfant de sept ans, s'il ne la réduisoit auparavant aux dernières extrémités; soit qu'il voulût épuiser sur elle la vengeance qu'il n'avoit pas osé exercer sur son père.

Une grande fermentation régnoit à Gand, à Bruges, à Bruxelles, à Arras; le duc Charles avoit violé les chartes de toutes ces villes; il les avoit accablées d'impôts; aussi on s'y réjouissoit publiquement de sa mort: aucun bourgeois ne voulut se rendre à son service funèbre; aucun ne voulut continuer à payer les gabelles. Louis, instruit de cette fermentation, avoit beaucoup plus d'inclination à s'appuyer sur les bourgeois que sur les gentilshommes. Philippe de Comines, noble lui-même, et apparenté avec toute la noblesse des Pays-Bas, avoit cherché à gagner parmi elle des partisans à la France; mais Louis, encouragé par le succès, ne vouloit plus leur promettre le mariage de leur princesse avec son fils. Il songeoit alors à donner à des seigneurs français les comtés de Namur et de Hainaut; à des Allemands dont il feroit ses amis, le Bra-

1477. bant, la Hollande, et les provinces plus éloignées. Pour rompre les pratiques entamées par Comines, il envoya celui-ci sur les frontières du Poitou, pour traiter avec le duc de Bretagne (1), tandis qu'il fit passer dans les villes des Pays-Bas des agens secrets pour les encourager à recouvrer leur liberté, et leur promettre son appui, ou tout au moins sa neutralité. Le plus actif entre eux et le plus habile étoit Olivier Teufel, natif de Thielt, près de Courtrai, chirurgien-barbier du roi, qui étoit fort avant dans sa confiance. En France, on avoit traduit son nom, et on l'appeloit Olivier le Diable ou le Mauvais; le roi voulut qu'il s'appelât Olivier le Dain; il l'anoblit et lui donna la seigneurie de Meulan. (2)

Pendant ce temps, mademoiselle de Bourgogne envoya au roi, qui étoit à Péronne, une ambassade composée de son chancelier Hugonet, du sire d'Himbercourt, du protonotaire de Cluny; et de quelques autres personnages les plus considérables de son conseil. Ils étoient chargés de lui remettre une lettre écrite de sa main, par laquelle elle l'informoit qu'elle avoit pris possession de ses États; qu'elle les gouverneroit avec l'aide et par les conseils de la du-

(1) Phil. de Comines. T. XI, L. V, c. 13, p. 426.

(2) Godefroy, Preuves. T. V, p. 52-58. — Comines, c. 13, p. 495. — Barante. T. XI, p. 200.

chesse douairière, du sire de Ravenstein, du sire d'Himbercourt, et du chancelier Hugonet; lui demandant en même temps sa protection. Les ambassadeurs exposèrent ensuite leurs propositions : ils offroient au nom de la jeune duchesse de restituer au roi tout ce que la maison de Bourgogne avoit acquis par les traités d'Arras, de Conflans et de Péronne, et de lui rendre hommage pour la Bourgogne, l'Artois et la Flandre. En retour, ils supplièrent le roi de retirer ses armées, et d'observer la trêve de neuf ans conclue à Soleure. Le roi leur répondit qu'il ne vouloit point dépouiller sa filleule, mais que, selon la coutume de France, la garde noble d'une vassale mineure lui appartenoit, et qu'il venoit la prendre. En même temps il vouloit réunir à sa couronne les seigneuries qui y étoient réversibles; mais surtout il vouloit presser le mariage de mademoiselle de Bourgogne avec son fils le dauphin. A cette époque même, il étoit entré en traité avec le sire de Ravenstein et avec Crèvecoeur, baron d'Esquerdes, qui commandoient la nombreuse garnison d'Arras; ces gentilshommes paroisoient disposés à accepter les offres avantageuses que Comines leur avoit faites au nom du roi; tandis que les bourgeois d'Arras nourrissoient la haine la plus violente contre Louis et contre la France. Louis demanda aux ambassadeurs de mademoiselle de Bourgo-

1477. gne, comme gage de leur désir sincère de la paix, de lui faire livrer une partie de la ville d'Arras, séparée de l'autre, et en dehors de ses fortifications, qu'on nommoit la Cité. Elle ne dépendoit que de l'évêque et du chapitre, et le roi prétendoit qu'elle relevoit directement de lui. Les ambassadeurs y consentirent, et la cité d'Arras, qui n'étoit proprement qu'un faubourg, fut remise au roi le 4 mars. (1)

Les ambassadeurs étoient sans autorité pour traiter du mariage de leur maîtresse : ils convinrent cependant que, selon leur avis personnel, ce mariage étoit fort désirable. Ce n'étoit point ainsi qu'en jugeoient les Flamands. Le joug de Bourgogne leur avoit été odieux ; quatre puissans princes français les avoient successivement accablés et dépouillés de leurs privilèges. Que seroit-ce si le roi de France lui-même devenoit leur comte ? Ils auroient préféré de beaucoup que leur princesse épousât le fils du duc de Clèves, qui la demandoit alors en mariage, ou tout autre petit prince allemand : ils ne mettoient aucun intérêt à ce qu'elle conservât la Bourgogne ou l'Artois, qui n'avoient servi qu'à les opprimer, et d'où étoient sortis les conseillers du dernier duc, qui leur étoient

(1) Phil. de Comines, L. V, c. 15, p. 459. — J. Molinet. T. XLIV, c. 40, p. 20. — J. de Troyes, p. 359. — Amelgard. L. VI, c. 5, f. 412. — Barante. T. XI, p. 213.

particulièrement odieux ; c'étoient ceux - là même qui étoient alors en mission auprès du roi de France. 1477.

Les États de Flandre s'étoient assemblés à Gand, et les passions qui fermentoient dans le pays éclatèrent aussi bientôt dans leur assemblée : on n'y parloit que de remettre en vigueur les anciennes libertés, et de punir les traîtres Bourguignons qui avoient aidé au dernier duc à les ravir aux Flamands. On y applaudissoit au projet suggéré par Olivier le Dain et les autres agens de Louis, de séparer de nouveau les divers comtés qui avoient été réunis par la maison de Bourgogne d'une manière si fatale. On pressoit la princesse d'accepter la main du duc de Clèves, de repousser le mariage du dauphin, d'écartier surtout de ses conseils les ministres de son père. Après avoir obtenu ses promesses de se conformer aux vœux de la nation, les États envoyèrent une ambassade à Louis, pour le prier d'observer la trêve de Soleure, d'autant que leur princesse avoit promis de l'observer de son côté, de ne se gouverner que par le conseil de ses États, et de refuser toute influence aux ennemis de la paix, aux Bourguignons, funestes conseillers de son père. (1)

(1) Phil. de Comines. L. V, c. 16, p. 448. — J. Molinet. T. XLIV, c. 45, p. 64. — Barante. T. XI, p. 218.

1477. Louis XI, ne songeant qu'à rendre toujours plus difficile la situation de mademoiselle de Bourgogne, prit plaisir à la brouiller avec ses sujets et à la mettre en contradiction avec elle-même. Il dit aux députés de Gand, avec sa bonhomie affectée, qu'ils étoient bien dupes, s'ils croyoient que la princesse Marie se vouloit conduire par leurs conseils; qu'elle venoit de lui déclarer, à lui, tout le contraire; et non-seulement il leur montra la lettre de réance que lui avoient apportée les sires Hugonnet, Humbercourt et les autres qui venoient de repartir pour Gand, il la leur remit. Les députés, qui étoient de petits bourgeois, étrangers à la politique des cours et à la perfidie des princes, furent indignés de cette dissimulation. A leur retour à Gand, dans une audience publique, ils dirent que Louis n'avoit pas voulu leur accorder sa confiance, assuré par la princesse elle-même qu'elle ne vouloit gouverner que par ses conseillers bourguignons. Marie se levant aussitôt, protesta qu'elle n'avoit rien écrit de semblable; mais le pensionnaire de Gand, président de la magistrature, tira la lettre de son sein, et la lut à haute voix, lui donnant ainsi un démenti public. Cet affront sanglant, qui lui venoit de Louis XI, laissa dans son cœur une trace ineffaçable. Dès-lors l'idée de se marier avec le fils du roi qui l'avoit fait insulter,

lui fit horreur, d'autant que ce démenti fut fatal à ses conseillers. On sut bientôt à Gand qu'ils avoient eux-mêmes conseillé le mariage de leur princesse avec le dauphin, et promis de le favoriser. La fureur des Gantois contre eux étoit extrême; elle fut encore excitée par le duc de Clèves, qui vouloit marier son fils avec Marie; par les députés de Liège, venus avec leur évêque, pour demander justice de la tyrannie exercée sur eux par le dernier duc; par le farouche Guillaume d'Artemberg, sire de La Marche, surnommé *le Sanglier des Ardennes*, qui faisoit alors cause commune avec les Liégeois; par le comte de Saint-Pol enfin, qui ne songeoit qu'à venger son père. Le même soir, le chancelier, le sire d'Himbercourt et le protonotaire de Cluny furent arrêtés; ils furent accusés de trahison : leur procès fut instruit par-devant des commissaires : le protonotaire fut cependant relâché, comme étant ecclésiastique, mais les deux autres furent inhumainement torturés, condamnés à mort le sixième jour, et exécutés le 3 avril, jour de jeudi-saint, malgré les instances et les larmes de la princesse Marie; celle-ci, vêtue de deuil, parcourut à pied, en sanglotant, la place du Marché, remplie d'hommes armés, implorant tour à tour la pitié de chacun, sans pouvoir obtenir

1477. d'eux la grâce de ces vieux serviteurs de son père. (1)

(1) Phil de Comines. L. V, c. 17, p. 457-465. — J. Molinet, c. 45, p. 65. — Amelgard. L. VI, c. 4, f. 414. — Histoire de Bourgogne. T. IV, L. XXII, p. 473. — Duclos. L. VIII, p. 216-220. — Preuves. *Ibid.*, T. III, p. 367. — Barante. T. XI, p. 221-230.

CHAPITRE XX.

Négociations pour le mariage de l'héritière de Bourgogne. — Elle épouse Maximilien d'Autriche. — Supplice du duc de Nemours. — Revers de Craon, succès d'Amboise, généraux dit toi en Bourgogne. — Trêve d'un an. — Sa rupture par Maximilien. — Bataille de Glinégat. — 1477-1479.

LA politique de Louis XI avoit été couronnée par des succès qui dépassoient toutes ses espérances. Il s'étoit proposé de demeurer en paix avec les nations voisines, mais de rabaisser et de soumettre à l'obéissance les princes du sang, grands vassaux de la couronne ; et son habileté ou son bonheur lui avoient fait atteindre l'un et l'autre but. Tous les voisins de la France s'étoient montrés non moins empressés que lui de conserver la paix. Le roi qu'il redoutoit le plus, Édouard IV d'Angleterre, depuis qu'il étoit remonté sur le trône, ne songoit plus qu'à ses plaisirs. Frédéric III, empereur d'Allemagne, avoit alors soixante-deux ans, et dès le commencement de son règne, qui avoit déjà duré trente-sept ans, il avoit été noté pour son indolence, son avarice et sa lâcheté. En Espagne,

1477. Ferdinand et Isabelle, dont l'un devoit hériter de son père le royaume d'Aragon, l'autre avoit recueilli la succession du royaume de Castille à la mort de son frère Henri IV, étoient nominalement en guerre avec Louis XI, mais ils étoient trop occupés chez eux pour songer à troubler la France. Henri IV étoit mort le 11 décembre 1474 (1), sa fille Jeanne, surnommée la Bertranéja, fut mariée, au mois de juin suivant, à Alphonse V, roi de Portugal, qui étoit entré en Estramadure pour venir la protéger. Quelques grands seigneurs castillans s'étoient déclarés pour elle, mais le plus grand nombre avoit reconnu Isabelle, sœur du dernier roi, qu'ils prétendoient avoir été impuissant (2). Louis XI avoit fait alliance avec Alphonse de Portugal et Jeanne, il y avoit eu quelques hostilités entre les Français et les Espagnols, dans le Guipuscoa, autour de Fontarabie et dans le Roussillon; mais Louis, qui n'avoit pas même secouru les Suisses dans la guerre de Bourgogne qui lui importoit le plus, n'avoit mis aucune suite aux affaires d'Espagne, et s'étoit contenté de faire paroître sur la frontière quelques milices du voisinage. Pendant ce temps, la reine Jeanne, dont le parti avoit d'abord balancé celui de la reine Isabelle, se voyoit successivement abandonnée par tous les grands de

(1) Mariana, *Hist. de Esp.* L. XXIV, c. 4 et 5, p. 398.

(2) Mariana, l. XXIV, c. 7, p. 425.

Castille. Le roi Alphonse de Portugal fut défait à Toro, par Ferdinand d'Aragon, et n'espérant plus rien de ses amis d'Espagne, il prit, dans l'automne de 1476, la résolution imprudente de venir en France, pour demander à Louis XI de le replacer sur le trône de Castille (1). Alphonse V fut bien reçu à Tours, il fut fêté à Paris, où il fit son entrée le 23 novembre. Mais Louis s'excusa de lui promettre aucun secours sur l'inquiétude que lui causoit le duc de Bourgogne. Le roi de Portugal partit alors pour l'armée que celui-ci conduisoit devant Nancy; il s'offrit pour médiateur entre ce duc et celui de Lorraine, se figurant qu'il les engageroit à renoncer à leur querelle pour venir vider la sienne (2). Il ne fut point écouté, et ne reçut d'assistance d'aucune espèce. Alors, découragé de ses mauvais succès, honteux de s'être éloigné des amis qui combattoient pour lui afin de venir solliciter des étrangers, il résolut de renoncer à la couronne; il partit de nuit de Paris, en habit de pèlerin, pour aller à Rome, puis à Jérusalem, et s'enfermer enfin dans quelque couvent. Louis XI ne voulut pas le permettre: il fit courir après lui, il lui persuada de reprendre la couronne, et le fit partir d'Honfleur pour le Portugal, où Alphonse V arriva le 15 novembre 1477. Moins de deux ans

(1) Mariana. L. XXIV, c. 12; T. VIII, p. 459.

(2) J. de Troyes, p. 343.

1477. après, il fut obligé de traiter avec Ferdinand et Isabelle, et de renoncer à ses prétentions sur la Castille. (1)

Pendant que les puissances étrangères laissoient Louis XI en repos, il remportoit à l'intérieur du royaume et sur les princes ses parens des avantages qui doubloient sa puissance. Le duc de Bourgogne, qu'il n'avoit pas osé attaquer lui-même, étoit dompté par une main étrangère; il tomboit sans que Louis y eût contribué, si ce n'est par ses intrigues, et c'étoit Louis seul qui sembloit devoir recueillir toutes ses dépouilles. Déjà trois grandes provinces, la Bourgogne, la Franche-Comté et la Picardie étoient soumises; l'Artois étoit envahi; il faisoit attaquer le Hainaut; il intriguoit dans la Flandre; et la princesse sa filleule, qu'il vouloit dépouiller, sembloit presque sans ressources. Mais un ennemi plus redoutable que tous ceux qu'il avoit vaincus, s'élevoit à son tour pour remporter sur lui une plus déplorable victoire: c'étoit son propre caractère, toujours dissimulé, toujours impitoyable, mais qui, dès cette époque, ne fut plus marqué que par une effroyable férocité; soit que sa victoire sur les ennemis qu'il avoit craints jusqu'alors lui permît de développer dans toute leur noirceur les passions innées en lui, soit que la haine qu'il

(1) Mariana. L. XXIV, c. 15, p. 493.

trouvoit dans les autres augmentât la sienne, soit que la terreur s'y fût jointe, ou qu'enfin la maladie à laquelle il devoit succomber se fût déjà assez développée en lui pour détruire le reste de ce qu'il avoit d'humain; dès-lors sa conduite fut toujours plus odieuse, il s'enfonça dans le crime, et il ne régna plus que pour être l'horreur de ses sujets et du genre humain. 1477.

La victoire du parti populaire dans les États de Flandre, et la cruauté qu'il exerçoit envers les vaincus, avoient forcé les gentilshommes, les anciens conseillers du duc, et tous ceux qu'on nommoit les Bourguignons, à chercher un refuge auprès de Louis; les gentilshommes du Hainaut, pratiqués d'avance par Comines, s'étoient montrés assez disposés à lui livrer leurs forteresses; mais du Lude, qu'il avoit chargé de suivre la négociation commencée par l'historien de Louis XI, étoit un homme avide et vénal; qui voulut gagner sur les marchés qu'il avoit commission de conclure, ce qui les fit échouer (1). Dans la Picardie et l'Artois, où le roi étoit lui-même, il n'épargnoit pas l'argent; aussi le Tronquois, Montdidier, Roye, Moreuil, Vervins, Saint-Gobin, Marle, Rue, Landreecies se rendirent à lui successivement. Théroüane lui fut livrée par le peuple; Hesdin ouvrit ses portes après

(1) Phil. de Comines. T. XI, L. V, c. 13, p. 431.

^{1477.} une courte résistance ; Boulogne , arrière-fief du comté d'Artois , ville forte et qui auroit pu tenir long-temps , se rendit aussi au bout de cinq ou six jours. La ville d'Arras enfin consentit , le 1^{er} avril , à prêter serment d'obéir au roi , jusqu'à ce que la duchesse lui eût fait foi et hommage pour son comté d'Artois. Mais la bourgeoisie avoit en horreur le joug de la France , de plus elle avoit accueilli dans ses murs tous les réfugiés des autres provinces qui étoient le plus dévoués à la princesse Marie ; les habitans d'Arras crurent donc devoir donner avis à leur souverain du traité qu'ils venoient de faire ; ils demandèrent un sauf-conduit au bâtard de Bourbon pour la députation qu'ils devoient envoyer ; celui-ci , qui l'accorda , prétendit ensuite qu'il avoit cru que c'étoit seulement pour aller trouver le roi et non la princesse. Vingt-trois des premiers citoyens d'Arras furent envoyés au quartier-général français , et parmi eux Oudart de Bussi , auquel Louis avoit offert une charge de conseiller au parlement de Paris. Ils vinrent en effet trouver le roi à Hesdin , et après lui avoir exposé leur commission , ils lui demandèrent la permission de se rendre auprès de la princesse ; le roi leur répondit qu'ils étoient assez sages pour savoir ce qu'il leur convenoit de faire , et il les laissa partir. Mais ayant , sur ces entrefaites , reçu la nouvelle d'une victoire que ses gens avoient remportée sur une

troupe sortie de Douai, il ordonna à Tristan l'Ermitte de courir après les députés; celui-ci les trouva à Lens, où ils soupoient sans défiance; il les ramena à Hesdin, et leur fit aussitôt trancher la tête : ils étoient déjà enterrés lorsque Louis en fut averti : « Eh quoi! maître Oudart « aussi? s'écria-t-il. Ah! déterrez-le pour lui rendre son chaperon de juge. » En effet, par une atroce moquerie, il fit couvrir sa tête d'un mortier écarlate fourré d'hermine, tel que le portoient les présidens au parlement, et il fit attacher cette tête à un poteau pour présider, dit-il, sur le marché d'Hesdin. La ville d'Arras, effrayée de cette exécution, et de la défaite du corps qui marchoit de Douai à son secours, où six cents hommes étoient demeurés sur le champ de bataille, six cents autres, faits prisonniers, avoient été pendus ensuite, capitula de nouveau le 4 mai. Le roi y entra par la brèche le même jour. Il avoit promis aux bourgeois un pardon universel, mais il le viola presque aussitôt. La cruauté étoit pour lui une jouissance, et les misérables courtisans dont il étoit entouré, le sire du Lude surtout, ne songeoient qu'à s'enrichir par l'abus de la victoire. (1)

(1) J. Molinet. T. XLIV, c. 40, p. 24-26. — Phil. de Comines. L. V, c. 15, p. 444. — Amelgard. L. VI, c. 6 et 8, f. 416, 424. — Jean de Troyes, p. 559-564. — Cabinet de Louis XI, c. 7, p. 222. — Preuves de Godefroy, les deux traités. T. V, p. 59-73. — Barante. T. XI, p. 233-245.

1477. Après la conquête d'Arras, Louis suspendit la marche de ses armées pour recommencer la guerre d'intrigues, qui étoit plus de son goût; mais sa fausseté, son artifice et sa cruauté avoient excité tant de haine, que la tromperie lui étoit devenue plus difficile; et comme, d'autre part, elle le flattoit davantage, ce n'étoit que par des voies détournées qu'il sembloit vouloir parvenir à son but. Il négligeoit le moyen le plus simple de recueillir l'immense héritage du duc Charles, par le mariage du dauphin avec la princesse Marie de Bourgogne. Cette princesse de vingt ans avoit déjà assez de répugnance à accepter pour époux un enfant de huit ans, avant que Louis les eût redoublées, en lui faisant une guerre acharnée, en l'humiliant et la rendant témoin de la mort tragique de ses amis et de ses conseillers. Désormais, de tous les malheurs auxquels Marie pouvoit être réduite, celui qu'elle redoutoit le plus étoit d'avoir Louis XI pour beau-père. Quelques uns de ses conseillers, quelques uns de ses gentilshommes pouvoient trouver leur intérêt à s'attacher à une puissante monarchie, et à réunir deux États limitrophes, mais la masse du peuple, attachée à ses libertés, ne vouloit pas d'un souverain étranger, despotique chez lui, et qui avoit donné tant de preuves de sa cruauté et de sa mauvaise foi. De son côté, Louis ne pouvoit pas lui-même demander franchement le

mariage de son fils avec la princesse Marie ; par le traité de Pecquigny, il l'avoit déjà fiancé à une princesse d'Angleterre, et quoiqu'il respectât peu sa parole, il ne se sentoit pas encore en mesure de la rompre vis-à-vis d'Édouard IV. (1)

Cet engagement même avoit été un de ses motifs pour avoir chargé de ses négociations à Gand Olivier-le-Dain, son barbier, personnage adroit, mais subalterne, et qu'il se réservoit de désavouer au premier signe du mécontentement d'Édouard. Cependant chacun, et à la cour et même dans le peuple, savoit quel étoit l'objet de la mission d'Olivier ; le roi lui-même l'avoit annoncé aux députés des villes qui se soumettoient à lui. Il se croyoit sûr de l'adresse d'Olivier, mais la tête du barbier ambassadeur ne résista pas à l'enivrement de la vanité. Il se montra à la cour de Marie en grand équipage, habillé magnifiquement, et il s'y fit appeler le comte de Meulan. Quand il demanda son audience, la princesse Marie répondit : « Il faut que le roi mon cousin me croie bien malade, « puisqu'il m'envoie son médecin. » Lorsqu'elle le reçut, elle avoit autour d'elle le duc de Clèves, l'évêque de Liège et d'autres grands personnages. Après avoir lu ses lettres de créance, elle lui dit d'exposer ses propositions. Olivier répondit qu'il

(1) Phil. de Comines. T. XII, L. VI, c. 2, p. 13.

1477. avoit commission de ne le faire qu'à elle seule. On traita cette demande d'impertinente ; on lui dit qu'une princesse non mariée n'accordoit point d'audience secrète ; on menaça de le faire parler par force, ou de le jeter dans l'Escaut ; enfin on le bafoua si bien, qu'il se tint heureux, au sortir de cette audience, de s'échapper de la ville de Gand. Il arriva ainsi à Tournai, ville libre, qui se disoit française, et qui payoit au roi six mille livres par an pour sa protection : du reste, elle se gouvernoit par des magistrats de son choix ; elle se défendoit par ses propres forces, et elle ne consentoit jamais qu'aucune troupe, ou française ou bourguignone, entrât dans ses murs. Olivier profita de son séjour dans cette ville pour y introduire quelques gendarmes de M. de Mouy ; avec leur aide il surprit un des postes, et il fit entrer dans Tournai, le 23 mai, une garnison française, qui commença aussitôt à faire des courses sur le territoire flamand. (1)

Jusqu'alors les Gantois avoient considéré les avantages remportés par les Français dans la Bourgogne, la Picardie et l'Artois, comme ne leur causant aucun dommage. Ils vouloient que leur princesse fût peu puissante ; ils voyoient avec plaisir détacher de sa souveraineté des

(1) Phil. de Comines. T. XI, L. V, c. 14, p. 433. — J. Molinet, c. 41, p. 31. — Duclos, L. VIII, p. 230. — *Franc. Belcarii*. L. III, p. 88.

provinces qui n'avoient servi qu'à les opprimer ; ils désiroient la marier à un prince qu'ils n'eussent pas à redouter. Ils venoient de tirer de sa prison au château de Courtrai, Adolphe d'Égmont, duc de Gueldre, celui qui s'étoit signalé par sa haine contre son père ; et ils comptoient le faire épouser à Marie. Les courses de la garnison française de Tournai, qui avoit été portée à quatre cents lances, les firent songer à défendre leur territoire. De concert avec les bourgeois de Bruges et d'Ypres, ils formèrent une armée de douze ou quinze mille hommes, qui, sous la conduite d'Adolphe, vint brûler les faubourgs de Tournai. Comme ils se retiroient ensuite, les Gantois et les Brugelins prirent querelle ensemble. Les Français, en étant avertis, fondirent sur eux à l'improviste le 27 juin. Adolphe de Gueldre s'avança bravement pour les repousser ; il fut tué ; sa troupe fut mise en déroute, et la princesse Marie se réjouit plus de la défaite de ses soldats qu'elle n'auroit fait d'une victoire. Elle se crut délivrée en même temps d'un prétendant à sa main qui lui étoit odieux, et de l'insolence de ses sujets flamands. (1)

(1) Phil. de Comines. T. XI, L. V, c. 17, p. 466. — *Franç. Belcarii*. L. III, p. 81. — J. Molinet, c. 45, p. 68. — *Amelg.* L. VI, c. 6, f. 416. — J. de Troyes, p. 367. — *Histoire de Bourgogne*. L. XXII, p. 482. — *Duclos*. L. VIII, p. 233. — *Barante*. T. XI, p. 284.

1477.

La défaite des Flamands à Tournai fut cependant suivie de la dispersion ou de la captivité de toute leur armée. Dans le même temps, Louis avoit occupé Cambrai, ville libre, qui relevoit de l'Empire, mais qui n'avoit pas osé lui fermer ses portes (1). De là, il étoit venu joindre le comte de Dammartin, qui attaquoit le Hainaut, et qui faisoit alors le siège de Bouchain. Tannegui du Châtel, neveu de celui du pont de Montereau, y fut tué par un arquebusier, tandis que le roi s'appuyoit sur son épaule (2). La ville cependant se rendit le lendemain, et la garnison eut la vie sauve. Le Quesnoy fut assiégé ensuite, et se rendit le 2 juin. Avesnes, que le roi vint assiéger le 11 juin, fit plus de résistance. Les braves bourgeois repoussèrent un assaut avec une grande vaillance; le lendemain, ils tuèrent un capitaine de francs-archers que Louis XI envoyoit pour parlementer avec le sire de Perweis, leur commandant. Peut-être crurent-ils que celui-ci machinoit une trahison; peut-être se laissèrent-ils entraîner seulement à une fureur brutale. Le sire de Perweis s'enfuit aussitôt auprès de Louis XI, protestant qu'il n'avoit eu aucune part à cette violation des lois de la guerre; les habitans, effrayés de sa fuite, soutinrent mal un second assaut. La ville fut

(1) J. Molinet, c. 70, p. 235.

(2) *Ibid.*, c. 41, p. 29.

prise; aucun être vivant n'y fut épargné; le feu fut mis ensuite dans tous les quartiers à la fois, et huit maisons seulement échappèrent à l'incendie. (1)

Au lieu de profiter de la conquête d'une partie du Hainaut, et de la défaite de l'armée flamande, pour marcher sur Gand, Bruges ou Bruxelles, le roi, qui craignoit les entreprises hasardeuses, aima mieux retourner en arrière sur les villes de la Flandre française et du Hainaut, pour achever la conquête de ces deux provinces, et soumettre Valenciennes, Lille, Douai, et Saint-Omer. Il fit rassembler par force des milliers de paysans, dans la Brie, le Vexin, et le Beauvoisis, et il les envoya au sire de Dammartin, en lui ordonnant de faire faucher tous les blés autour de ces places de guerre, et de tout détruire dans les campagnes (2). Il s'approcha ensuite de Saint-Omer, où commandoit le sire de Bèveren, fils du grand bâtard de Bourgogne. Louis, qui s'étoit fait livrer par le duc René, le grand bâtard, fait prisonnier à Nancy, menaça de lui faire trancher la tête, si son fils ne livroit pas la ville. Bèveren ne se laissa pas ef-

(1) J. Molinet. T. XLIV, c. 42, p. 37. — Amelgardus. L. VI, c. 9, f. 425. — Duclos. L. VIII, p. 231. — Barante. T. XI, p. 276.

(2) Lettre de Louis XI, dans les Preuves de Duclos. T. III, p. 366. — Amelgard. L. VI, c. 10, f. 428. — Barante. T. XI, p. 286.

1477. frayer; il répondit qu'il aimoit tendrement son père, mais qu'il aimoit plus encore son honneur. Louis s'arrêta étonné; au lieu d'exécuter sa menace, il reçut à son service le grand bâtard de Bourgogne, qui, le 15 août, lui prêta serment de fidélité. Dès-lors ce bâtard demeura toujours attaché à la France, comme son fils au parti bourguignon. (1)

Les nouvelles que Louis recevoit de la Bourgogne, commençoient à lui donner de l'inquiétude. Les sujets de Charles, dans leur première joie, en se voyant délivrés de son joug, n'avoient pris aucune mesure pour se défendre contre le roi, et c'est ce qui avoit facilité ses conquêtes. Mais ils commençoient à s'apercevoir que les douces paroles et les belles promesses de Louis n'étoient accompagnées d'aucun effet, et la résistance s'organisoit de toutes parts. C'étoit à Jean II de Châlons, prince d'Orange, que Louis étoit surtout redevable de la conquête des deux Bourgognes. Aucun seigneur ne possédoit de si grands domaines dans ces deux provinces, ou n'avoit tant de crédit sur les Bourguignons. Louis en ressentit de la jalousie; et, au lieu de donner au prince d'Orange le gouvernement des Bourgognes, il en chargea George de La Tremoille,

(1) Hist. de Bourgogne. L. XXII, p. 480. — Preuves. *Ibid.*, n° 276, p. 376. — J. Molinet, c. 41, p. 35. — Barante. T. XI, p. 291.

1477-
 baron de Craon, son premier chambellan. Craon étoit fort avide, et signala son administration par des concussions de tout genre. Louis avoit donné aux Bourguignons les assurances les plus positives qu'il maintiendrait leurs propriétés et leurs privilèges; mais son premier principe en politique étoit de beaucoup promettre, et de peu tenir; il n'étoit pas fâché que les voleries de ses soldats appauvrirent et affoiblissent des provinces nouvellement conquises. Craon, d'autre part, refusoit de rendre au prince d'Orange beaucoup de places de son héritage que le sort des armes venoit de mettre entre ses mains. Le prince d'Orange, blessé dans ses intérêts propres et dans ceux de son pays, employa ses oncles, les sires de Château-Guyon, à le réconcilier avec Marie de Bourgogne. Celle-ci lui donna la lieutenance-générale des deux Bourgognes; les sires de Vaudrey, de Vergy, de Vienne, de Quingey, de la Baume, de Toulangeon, d'Andelot, de Digoine, et de Cottebrune, qui presque tous avoient été maltraités ou dépouillés par Craon, se joignirent au prince d'Orange. Celui-ci surprit Craon à Vesoul, dans la nuit du 19 mars, et lui tua beaucoup de monde; bientôt la révolte contre Louis s'étendit dans les deux Bourgognes. (1)

Le mauvais succès des armes du roi en Bour-

(1) J. Molinet, c. 39; T. XLIV, p. 10. — Ph. de Comines, T. XII, L. VI, c. 1, p. 1. — J. de Troyes, p. 366. Hist.

1477. gogne tenoit avant tout au choix qu'il avoit fait du sire de Craon pour les commander. Cet homme, dur, hautain et avare, avoit aliéné en même temps la noblesse, le peuple, et les voisins de la France. Il ne pouvoit arriver à temps pour réprimer les rébellions qu'il excitoit de toutes parts. En apprenant la révolte des Comtois, il marcha sur eux et les atteignit au pont de Magny; il les battit, mais avant de pouvoir passer le pont, il y perdit deux mille de ses soldats (1). Une sédition éclata à Dijon; il la reprima le 15 mai, et il força les habitans à prêter de nouveau serment de fidélité au roi; mais pendant ce succès, le Charolais lui étoit enlevé, et il fut obligé de le reconquérir encore une fois. C'étoit surtout avec des Suisses que le prince d'Orange, et les sires de Vauldre et de Toulgeon faisoient la guerre à Craon. La confédération suisse étoit bien déterminée à persister dans sa neutralité, et à cultiver l'amitié du roi; mais la jeunesse qui avoit remporté les dernières victoires, enflée d'orgueil pour de si grands succès, persuadée que rien ne pouvoit lui résister, et ne sachant plus rentrer dans la vie domestique, après avoir joui de la licence des

de Bourgogne. L. XXII, p. 485. — Duolos. L. VIII, p. 237. — Barante. T. XI, p. 249. — *Belcanius*. L. IV, p. 85.

(1) Histoire de Bourgogne. L. XXII, p. 487. — Barante. T. XI, p. 311.

camps, de la haute paie, et de l'abondance du pillage, se montrait prompt à s'enrôler sous les drapeaux de quiconque lui offroit une solde. Les malheurs de leurs voisins les Comtois, qu'ils voyoient opprimés, pillés et insultés par le sire de Craon, touchoient aussi les Suisses; l'insolence de ce même gouverneur envers eux les révoltoit; ils connoissoient personnellement le prince d'Orange, et ils le suivoient en grand nombre, encore que les cantons eussent menacé de la peine capitale ceux qui servoient contre la France. (1)

Le sire de Craon mit le siège devant Dôle; mais, après avoir donné deux assauts meurtriers à cette place, il convertit le siège en blocus: plus tard, il se laissa surprendre de nuit devant ses murs, et il y perdit toute son artillerie. Sallazar, un des capitaines qui s'étoient illustrés du temps de Charles VII, se laissa aussi surprendre à Gray le 29 septembre, et fut cause que cette ville fut brûlée. Ainsi la France perdoit, par les petites ruses du roi, par l'orgueil, la cruauté et la cupidité de Craon, la possession de la Franche-Comté, qu'elle ne recouvra que pour la perdre encore, et qu'elle ne put soumettre définitivement qu'au bout de deux cents ans. (2)

(1) Muller. B. V, cap. 2, p. 138. — Barante. T. XI, p. 525.

(2) Hist. de Bourgogne. L. XXII, p. 191. — De Belvoir. L. IV, p. 86.

1477. Louis XI voyoit de toutes parts se multiplier ses ennemis, et cet homme si habile ne savoit pas comprendre que c'étoit sa cruauté et sa perfidie qui les soulevoient : les villes qu'il bloquoit, supportoient tous les fléaux plutôt que de se rendre. Les campagnes qu'il faisoit dévaster, se couvroient de bandes de paysans armés, qu'il avoit réduits au désespoir, et qui cherchoient l'occasion de se venger. A la cour de la princesse Marie, il avoit gagné le sire de Lannoi à prix d'argent, et il reprenoit les négociations pour conclure un mariage entre elle et le dauphin ; mais cette alliance étoit également en horreur à Marie, à la noblesse et au peuple. Ce dernier, qui d'abord avoit désiré un prince foible pour qu'il respectât ses privilèges, commençoit à désirer un prince fort pour qu'il le défendît contre la France ; et tous les yeux se tournoient vers Maximilien, fils de l'empereur Frédéric III, celui, entre les prétendans à la main de cette princesse, que Charles-le-Téméraire sembloit avoir lui-même préféré. (1)

Parmi ces prétendans, le duc de Gueldre avoit été tué ; Jean, fils du duc de Clèves, qui depuis n'a marqué dans l'histoire que pour avoir eu soixante-trois bâtards, ne plaisoit pas à la princesse ; le comte de Rivers, frère de la reine

(1) *Francisci Belovarii Comment. L. III, p. 82. — Guagnini Compend. L. X, f. 157. — Barante. T. XI, p. 281, 295.*

d'Angleterre, qui s'étoit mis aussi sur les rangs, étoit regardé comme un trop petit seigneur pour une si haute alliance; le duc de Clarence, veuf de la fille de Warwick, auroit eu de meilleures chances si son frère, le roi Édouard IV, avoit voulu le seconder : sa sœur Marguerite d'York, veuve de Charles le-Téméraire, le favorisoit de tout son pouvoir; mais Édouard ne lui avoit point pardonné de s'être uni précédemment avec ses ennemis; il se défioit de lui, et ne vouloit pas lui permettre de s'élever à tant de puissance; en même temps tous les ministres d'Édouard recevoient secrètement des pensions de Louis, et lui vendoient basement les intérêts de l'Angleterre (1). La duchesse douairière, voyant l'impossibilité de marier la fille de son mari à son frère, ne songea plus qu'à faire réussir son union avec Maximilien. La jeune princesse exprima elle-même une volonté déterminée de n'avoir pas d'autre époux que lui. L'empereur et son fils descendirent le Rhin jusqu'à Cologne; Robert Guaguin, général des Malthurins, que le roi leur envoyoit à Francfort pour représenter, à eux et aux électeurs, que ce mariage pourroit brouiller la France et l'Empire, ne réussit pas même à obtenir une audience (2). Maximilien, accompagné par les

(1) Comines. T. XII, L. VI, c. 2 p. 14-16.

(2) Roberti Guaguini Compend. L. X, f. 10.

1477. électeurs de Mayence et de Trèves, les ducs de Saxe et de Bavière, les margraves de Brandebourg et de Bade, et environ huit cents lances de cavalerie allemande, se rendit de Cologne en Flandre, défrayé par ses nouveaux sujets; car l'avare Frédéric III ne lui avoit pas même donné de l'argent pour ce voyage. Il fut reçu cependant avec des transports de joie par les peuples, qui espéroient trouver en lui un libérateur. Il arriva à Gand le 18 août. Il ne savoit alors point le français, et la princesse de Bourgogne ne savoit point l'allemand; cependant sa tournure chevaleresque et sa noble physionomie sembloient promettre à Marie le défenseur dont elle avoit besoin. Ils se plurent; le soir même les fiançailles furent célébrées, et le mariage se fit presque sans pompe dès le lendemain. (1)

Dès le 27 août, huit jours après son mariage, Maximilien écrivit au roi pour se plaindre qu'il eût violé le traité de Soleure et envahi les domaines de sa femme, Marie de Bourgogne. Il annonçoit son désir de terminer à l'amiable tous les différends qui pouvoient exister entre les

(1) Le contrat de mariage, signé à Gand le 18 août, dans Dumont, T. III, p. 11, p. 9. — Phil. de Comines, T. XII, B. VI, p. 3, p. 27. — Olivier de la Marche, E. IX, p. 9, p. 49. — Jo. Melinet, c. 46, p. 81. — Amelgard, L. VI, p. 11, f. 43. — Hist. de Bourgogne, L. XXII, p. 483. — Franc. Beland, Comptes, L. III, p. 82. — Duclot, L. VIII, p. 23. — Barante, T. XI, p. 294-305.

deux gouvernemens; mais il ajoutoit que le courage et les secours de ses amis ne lui manqueroient pas si on continuoit à l'attaquer. Le caractère de Louis XI étoit toujours souple : il ne s'obstinoit point dans une entreprise dès qu'elle lui paroissoit hasardeuse ; il apprenoit que tous les partis en Flandre s'étoient réunis, dans leur enthousiasme pour leur nouveau souverain ; que beaucoup de chevaliers, beaucoup d'aventuriers, accouroient d'Allemagne pour tenter sous lui la fortune, dans un pays plus riche que le leur. Il avoit éprouvé à Saint-Omer, à Valenciennes, en Bourgogne, une résistance inattendue ; il offrit donc d'envoyer à Lens des ambassadeurs, qui y rencontrèrent ceux de Maximilien ; le 8 septembre, ils signèrent entre eux un armistice de dix jours, qui fut ensuite prolongé indéfiniment, sous la condition de s'avertir quatre jours d'avance, si l'on vouloit recommencer les hostilités ; quelque précaire que fût cette trêve, qui encore fut très mal observée, elle procura quelque repos au peuple, et elle termina la campagne pour cette année. (1)

Louis avoit écrit avec instance aux Suisses ; pour leur demander d'empêcher leurs compa-

(1) Dumont, Corps diplomat. T. III, P. II, p. 19. Amelgardus. L. VI, c. 12, f. 435. — Duclos. L. VIII, p. 245. — Barante. T. XI, p. 305.

1477.

triotés de s'engager dans les armées de ses ennemis. Les Suisses, qui n'avoient plus rien à craindre de la maison de Bourgogne, désiroient désormais rétablir la paix sur leurs frontières, et ils résolurent d'envoyer une double ambassade au roi et à la princesse Marie, pour leur offrir leur médiation. Ceux qui se rendoient auprès de Louis avoient été choisis parmi les vainqueurs de Morat; ils furent cependant traités par Craon, à leur passage en Bourgogne, avec une hauteur presque insultante. Lorsqu'ils arrivèrent en Picardie auprès du roi, ils ne purent obtenir audience: on leur faisoit dire que le roi les admettoit en sa présence, tantôt à Doulens, tantôt à Amiens, tantôt ailleurs; de nouveaux prétextes survenoient toujours pour différer, tandis qu'on cherchoit à les pratiquer en secret, à leur faire accepter des présens, et rien n'avançoit que la ruine de la Franche-Comté, qu'ils avoient voulu prévenir. Adrien de Babenberg, président de l'ambassade, croyant ses collègues déjà gagnés, et ne pouvant écrire en Suisse sans que ses lettres fussent interceptées, s'échappa sous un déguisement, et revint à Berne prévenir ses compatriotes de la mauvaise foi du roi. Dans le même temps, l'ambassade suisse envoyée dans les Pays-Bas y avoit été reçue avec égards, comblée de présens, mais qu'on lui donnoit publiquement pour

l'honorer, non pour la corrompre. Les conseillers de la duchesse avoient déclaré aux Suisses qu'ils ne conservoient aucune rancune pour les désastres du feu duc; car ils savoient bien que c'étoit lui qui avoit été l'agresseur. Ainsi Louis perdoit ses alliés par ses propres finesses, et il préparoit l'alliance perpétuelle des Suisses avec la maison d'Autriche, qui fut conclue l'année suivante. (1)

Après avoir signé la trêve de Lens, Louis avoit laissé l'armée de Flandre sous les ordres de l'amiral et du comte de Dammarville. Il avoit passé quelques jours à l'abbaye de la Victoire, qu'il affectionnoit beaucoup; de là il étoit venu à Paris au commencement d'octobre, puis il étoit allé s'établir à son château du Plessis, près de Tours, son séjour habituel. (2). Chaque jour il paroissoit devenir plus cruel et plus défiant. Son imagination étoit frappée par les complots dont retentissoit l'Europe; soit que les princes, en adoptant une politique perfide, se fussent rendus plus odieux, ou que les peuples, plus éclairés, ne pussent plus souffrir le joug sous lequel s'étoient courbés leurs pères, la résistance se multiplioit; elle éclatoit par des conspirations, qui coûtoient souvent la vie à des tyrans

(1) Muller. B. V, c. 2, p. 140, 146. — Hist. de Bourgogne. l. XXII, p. 490. — Barante. T. XI, p. 319.

(2) J. de Troyes p. 574.

1477.

Le 1^{er} septembre 1476, Nicolas d'Este avoit surpris la capitale de son oncle Hercule, duc de Ferrare; et s'étoit un moment assis sur son trône; tentative qu'il paya de sa tête. Au mois de juin de la même année, Gênes fut enlevée, par un hardi conspirateur, au duc de Milan, puis reprise par ses lieutenans. Le 26 décembre de la même année, ce duc, Galeaz Sforza, beau-frère de Louis XI et son grand allié, fut tué à coups de poignard en milieu du temple, en présence de toute sa cour. Enfin le 16 mars 1477, une nouvelle révolution chassa les Milanais de Gênes (1). Ces attaques répétées contre les princes portoient la terreur dans l'âme de Louis, qui se savoit plus odieux que tous les autres; les correspondances mêmes entre les princes du sang qu'il avoit saisis, celles qui lui avoient été livrées au moment du procès du connétable, ne lui permettoient pas de douter qu'un lien secret unît toujours ces princes contre lui; que leur projet ne fût toujours le même, de l'arrêter ou de le faire périr, de mettre le dauphin à sa place et de régner en son nom.

« Entouré d'ennemis, Louis trouvoit dans son propre cœur l'explication de leur conduite à son égard: n'aimant personne, il ne se croyoit aimé de personne, et les expressions d'affection et de

⁽¹⁾ Hist. des Républ. ital. T. X^e, p. 44 et suiv.

dévouement excitoient sa défiance ; car c'étoient celles-là même dont il faisoit usage pour tromper ceux qu'il vouloit perdre. Au lieu d'être dupe de la flatterie, comme le vulgaire des souverains, c'étoit à ses yeux une amorce pour les sots ; flatter, c'étoit s'amorger sur l'être flatté une supériorité d'esprit et d'adresse ; et en effet on voyoit à se courir ce qu'on n'avoit vu à aucune autre, le roi flatter les courtisans, et les mépriser à proportion de ce qu'ils acceptoient de flatterie. Ainsi détrompé de tout, offensé par les formes même qui furent inventées pour concilier et pour plaire, agri par ses souffrances intérieures et par la haine de l'univers, il s'abandonnoit toujours plus à son amertume, sa dureté, sa férocité, et il saisissoit avec fureur tout ce qui lui sembloit une occasion de se venger du genre humain.

L'année précédente, Louis XI avoit fait arrêter le duc de Nemours, qui avoit été son ami et le compagnon de sa jeunesse, et dont le père, le comte de Pardiac, avoit été son gouverneur. Nemours, depuis 1469, n'avoit pris part à aucun mouvement militaire ; il vivoit retiré dans ses terres, et il s'y faisoit aimer de ses vassaux : cependant il avoit continué, ainsi que le duc de Bourbon, à recevoir des messages des ducs de Bourgogne, de Guienne, de Bretagne et du comte de Flandre, et il avoit eu l'empresse de leur pro-

1477. jets contre le roi. Celui-ci le fit transférer à la Bastille le 4 août 1476, et fit commencer son procès par-devant des commissaires choisis dans le parlement. Bientôt la haine qu'il lui portoit se développa d'une manière effrayante. Il ordonna qu'il fût enchaîné et mis dans une cage de fer; il voulut qu'on ne le sortît jamais de cette cage, si ce n'est pour le torturer; qu'on le torturât bien étroit, écrivoit-il, pour le faire parler clair. Il accusoit le chancelier de n'avoir pas fait torturer le connétable; de peur qu'il ne le compromît lui-même, et le comte de Dammartin (1). Il soupçonnoit en même temps que, quand le chancelier vouloit ramener au parlement la connoissance du procès du duc de Nemours, c'étoit afin de trouver façon de le faire échapper. Lui, au contraire, afin d'être plus sûr de le faire condamner, il avoit partagé par avancées ses dépouilles entre les principaux juges. Au sire de Beaujeu, président de la commission, il avoit donné le comté de la Marche; à Boffile del Giudice; napolitain, qui avoit passé du service de René de Provence au sien, il donna le comté de Castres; à Saint-Pierre, le vicomté de Carlat; à Gra-

(1) Lettre de Louis à M. de Saint-Pierre, du 1^{er} oct. 1476. — Barante. T. XI, p. 335. — Pour cette dernière partie du règne de Louis XI, M. de Barante a publié grand nombre de lettres qui étoient restées, jusqu'à ce jour, manuscrites; aussi du roman de lui, à la tête de ce volume, sur l'auteur original.

ville, Nemours ; à de l'Isle, le vicomté de Muret : les moindres seigneuries furent partagées entre les autres conseillers, parmi lesquels on s'afflige de voir nommer Continès. 1477.

La torture n'arracha point au duc de Nemours d'aveux qui pussent fonder une condamnation, mais de lui-même, après trois mois de procès, il essaya s'il ne pourroit point toucher Louis, l'ancien compagnon de son enfance, en lui adressant, le 31 janvier 1477, une longue relation de toute la part qu'il avoit eue aux intrigues des princes. Il confessoit les avoir connues, mais sans y avoir jamais coopéré activement : il confessoit aussi avoir donné asile à quelques serviteurs de son cousin Jean d'Armagnac, après la mort de celui-ci. On voyoit, par cette lettre, que la ligue secrète des princes du sang et des grands contre Louis étoit alors composée du duc de Bourbon et de son frère le cardinal archevêque de Lyon, du comte du Maine et de son oncle le roi René, des comtes de Bresse et de Remont, de la maison de Savoie, du sire d'Urfé, agissant pour le duc de Bretagne, enfin du comte de Dantmartin, de son neveu et de son gendre. (1)

Le duc de Nemours étoit parvenu à se faire par des supplications touchantes, il signoit du noir

(1) Barante. T. XI, p. 330-343.

1497. de *pauvre Jacques*, que le roi lui donnoit dans le temps de leur première intimité. Louis, au lieu de lui répondre, joignit la lettre au procès, qu'il fit poursuivre. Obligé, par les réclamations même des gens de justice, à le renvoyer devant le parlement, ils appellèrent cette compagnie à Noyon ; pour y rendre sa sentence, sous la présidence du sire de Beaujeu ; il ne permit point aux pairs d'y prendre place ; il en écarta le chancelier, tandis qu'il y adjoignit les commissaires qu'il avoit nommés d'abord, avec plusieurs autres membres externes ; et, ayant ainsi tout-à-fait dénaturé ce tribunal suprême ; il en obtint, le 10 juillet, un arrêt de mort, qui fut prononcé au duc de Nemours le 4 août, et exécuté le même jour aux Halles. Le peuple vit tomber la tête de ce prince avec une profonde pitié. Il étoit aimé, on croyoit à son innocence ; et la haine qu'inspiroit Louis XI redoubla après se supplicier (1).

D'autre part, la haine de Louis XI contre le duc de Nemours se prolongea encore après sa mort ; il suspendit de leur office trois conseillers

(1) Barante. T. XI, p. 344-353. Il ne croit point que, comme on l'a dit, Louis ait fait placer les enfans du duc sous l'échafaud, pour que au coup de sang de leur père. — Prévost de Godefray, Comines, T. V, p. 49. — Phil. de Cominès. L. VI, c. 2, p. 95. — Jean de Troyes, p. 368. — Cabinet de Louis XI, c. 2, p. 225. — Isambert, Loix françaises. T. X, p. 77. — Duclos. L. VIII, p. 245. — Bèlcarri. L. III, p. 81.

au parlement, parce qu'ils avoient opiné en faveur de l'accusé. Le parlement réclama contre cette violence faite à la conscience des juges; et le roi répondit avec colère : « J'e pensois, vu
 « que vous êtes sujets de la couronne de France,
 « et lui devez votre loyauté, que vous ne vou-
 « lussiez pas approuver qu'on fit si bon marché
 « de ma peau. D'après ce que je vois par vos
 « lettres, je connois clairement qu'il y en a en-
 « core parmi vous qui volontiers seroient ma-
 « chineurs contre ma personne; et; afin d'eux
 « garantir de la punition, ils veulent abolir l'hor-
 « rible peine qui y est. Par quel sera bon que
 « je mette remède à deux choses : la première,
 « expurger la cour de telles gens; la seconde,
 « faire tenir le statut que j'ai une fois j'en ai fait,
 « afin que nul dorénavant ne puisse alléger les
 « peines pour crime de lèse-majesté. » (1)

Ces derniers mots paroissent faire allusion à l'ordonnance que Louis XI rendit le 22 décembre 1477, par laquelle il statua que quiconque, connoissant une conspiration, s'abstenoit de la révéler, se rendoit par là coupable de lèse-majesté, et méritoit la peine capitale (2). Cette ordonnance atroce fut appliquée cent cinquante

(1) Lettre de Louis XI, du 11 juin 1478. Barante, T. XI, p. 356.

(2) Isambert, Recueil de Lois françaises. T. X, p. 78.
 Laurière, Recueil. T. XVII, p. 315.

1477. ans plus tard au conseiller de Thou, sans que jamais cependant le parlement ait voulu la considérer comme une loi du royaume. (1)

Malgré sa dureté impitoyable, Louis XI sentoit bien qu'il ne pouvoit pas punir tous ses ennemis. Il sembloit vouloir seulement se donner le plaisir d'en sacrifier un à sa vengeance, tandis qu'il continuoit à employer tous les autres. Il savoit qu'il étoit en butte à une haine si universelle qu'il ne pourroit jamais faire autre chose que remplacer ses ennemis par d'autres ennemis, et, se défiant de tous, il croyoit encore pouvoir les conduire tous par l'intérêt ou la crainte. Ainsi, malgré les révélations du duc de Nemours, il ne témoigna aucun ressentiment au duc de Bourbon et au cardinal son frère, il ménagea les comtes de Bresse et de Romont, de peur qu'ils ne se donnassent à Marie de Bourgogne, et il laissa le comte de Dammartin à la tête de son armée de Flandre, encore qu'il fût entré dans un complot contre lui, parce qu'il le regardoit comme le meilleur homme de guerre de son temps. (2)

Par le même principe, Louis résolut de demeurer en paix avec le duc de Bretagne, quoiqu'il eût justement alors intercepté une corres-

(1) Barante, T. XI, p. 358. — Ducloux, L. VIII, p. 48. — Sainte-Aulaire, Histoire de la Fronde, T. I, c. 1, p. 83.

(2) Lettre de Louis à Dammartin, du 26 janvier 1478. — Barante, T. XI, p. 361.

pondance secrète de ce duc avec Édouard IV, par laquelle il pressoit le roi d'Angleterre de venir se mettre à la tête des mécontents de France; lui promettant en retour de lui faire retrouver les provinces qu'y avoient possédées ses ancêtres. Le duc n'avoit mis dans sa confiance que Landois, son trésorier et son secrétaire particulier, tandis qu'il avoit caché soigneusement ses projets à son chancelier Chauvin, qu'il envoya en ambassade, à la fin de février, auprès de Louis, pour répéter ses assurances plusieurs fois données d'affection et d'obéissance. Louis fit arrêter tout à coup Chauvin; puis, après l'avoir laissé douze jours en prison pour augmenter sa fureur, il lui présenta dix lettres du roi d'Angleterre, douze lettres du duc de Bretagne, qui ne laissoient aucun doute sur les menées de ce dernier, contraires au traité de Senlis. Louis ajouta qu'il savoit bien que Chauvin ignoroit cette perfidie, qu'elle étoit l'œuvre propre de Landois et de son secrétaire, et que, pour les convaincre, il donneroit au chancelier toutes ces lettres, dont il avoit su se procurer les originaux. La conséquence de cette apparente confiance fut que le secrétaire, convaincu de s'être laissé séduire par Louis XI, fut cousu dans un sac par ordre du duc, et jeté à la rivière, et que le duc lui-même se monta en presse à renouveler à Loudun, le 27 juillet, le traité de Senlis, s'ingé-

1477. geant de plus, par serment sur la croix de Saint-Laud, « que, tant que Louis vivroit, il ne le prendroit ni tueroit, il ne le feroit prendre ni tuer, n'attenteroit ne feroit mal à sa personne, « ne lui feroit guerre ne à son royaume. » Louis XI fit, le 22 août 1477, un serment semblable en faveur du duc de Bretagne. (1)

1478. Quoique l'armistice signé à Lens le 8 septembre eût été limité à dix jours, il avoit ensuite été prolongé, et il avoit suspendu les hostilités pendant tout l'hiver. Louis avoit consacré cette saison à augmenter son train d'artillerie, et à le diriger vers la Flandre (2). Dans les derniers jours d'avril 1478, il dénonça les hostilités, et il vint mettre le siège devant Condé. Cette ville, avec plusieurs châteaux du voisinage, se soumit au commencement de mai (3). Quoique Louis fût présent à cette armée, ce n'étoit pas cependant de ce côté qu'il vouloit faire les plus grands efforts. Il tenoit surtout à recouvrer les deux Bourgognes, et il avoit chargé de cette guerre Charles de Chaumont, sire d'Amboise, qui, en commandant l'armée française en Champagne, s'étoit acquis la

(1) Lobineau, Hist. de Bretagne. L. XIX, p. 727-729. — D. Morice, Hist. de Bretagne. L. XIV, p. 133. — Actes de Bretagne. T. III, p. 315. — Dugué, Hist. de Bretagne. T. III, L. VII, p. 49-53.

(2) Jean de Troyes, p. 375.

(3) J. de Troyes, p. 381. — F. Moïnet, c. 52, p. 128. — Beaupré, T. II, p. 401.

réputation de beaucoup de douceur, de sagesse et de probité. Il avoit renouvelé ses alliances avec René, duc de Lorraine ; il en avoit conclu une nouvelle avec les Vénitiens ; il avoit aussi cherché à exciter les Liégeois contre la maison de Bourgogne (1). Ces négociations toutefois lui apportèrent moins d'avantages qu'on lui craignoit de dommage de la signature, le 24 janvier, d'une paix perpétuelle entre les Suisses et Maximilien et Marie. Les premiers abandonnoient aux seconds, pour une somme de cent cinquante mille florins, tous les droits que la victoire avoit pu leur donner sur la Franche-Comté, et ils interdisoient à leurs soldats d'en engager sous les drapeaux de France (2). Bientôt Ambroise fit voir que sa bonne foi et sa probité lui réussissoient mieux que toutes des petites manœuvres de son maître. Sa prévenance et sa libéralité attirèrent en grand nombre sous ses drapeaux les Suisses qui s'étoient engagés sous ceux de Bourgogne ; à leur tête, il attaqua successivement les petites villes qui s'étoient révoltées contre son prédécesseur, il entra de force dans Verdun sur le Doubs, Seurre, Semur, Montsaugon, et enfin dans Beaune, en sorte que

(1) Alliance perpétuelle avec Venise, 9 janvier 1475. — *Diapere*. T. III, P. II, p. 63.

(2) Muller, *Gesch. der Schweiz*. B. V, cap. 2, p. 147.

1478. vers le milieu de juin, tout le duché de Bourgogne étoit de nouveau soumis à son pouvoir. (1)

Aux yeux de Louis XI c'en étoit assez pour une année. Il craignoit toujours, en poussant trop loin ses succès, d'engager ses rivaux à se coaliser contre lui. Il redoutoit Édouard IV, parce qu'il savoit bien que les Anglais le presseroient de faire la guerre à la France, et que les mécontents de France l'appeloient; il redoutoit l'empereur Frédéric, qui parloit d'émouvoir l'Empire en faveur de son fils Maximilien, et pour la défense du Cambresis, du Hainaut et de la Franche-Comté, qui étoient des fiefs impériaux (2). Il craignoit enfin de rencontrer les Flamands dans le premier feu de leur enthousiasme pour Maximilien. Celui-ci avoit assemblé à Bruges, le 30 avril, un chapitre de la Toison-d'Or; il avoit été déclaré chef de cet ordre. Les seigneurs de Flandre et de Hainaut, enchantés de sa jeunesse, de sa vaillance, de sa bonne mine, de l'éclat qu'il leur montrait; tandis que Charles les avoit rebutés par sa dureté, étoient impatiens de combattre sous ses

(1) Phil. de Comines. T. XII, L. VI, c. 4, p. 30. — Muller. B. V. cap. 1, p. 30. — Hist. de Bourgog. L. XXII, p. 492. — Barante. T. XI, p. 21.

(2) Lettre de Frédéric III, 31 janvier, pour ordonner un armement général de l'Empire contre la France. — Dumont. T. III, P. 4, p. 19.

yeux , et l'on assuroit que l'armée qu'il avoit assemblée à Mons comptoit vingt mille combattans. Mais plus son adversaire se monroit belliqueux , plus Louis affectoit de modération ; il ne parloit que de soumettre aux tribunaux ses contestations sur l'héritage de Bourgogne ; il adressoit au parlement de Paris l'exposition de ses griefs contre Charles-le-Téméraire ; il répondoit à Frédéric en protestant qu'il ne vouloit envahir aucune terre de l'Empire (1). Enfin il se retira à Arras à l'approche de Maximilien. Il donna ordre à ses soldats d'évacuer Condé , ce qu'ils firent en pillant la ville et y mettant le feu ; puis il proposa , le 8 juin , une trêve de huit jours pour entrer en négociation. Les commissaires se rencontrèrent au camp près de Vieux-Wendin. Louis consentit à retirer ses troupes du Hainaut et de la Franche-Comté , à évacuer Cambrai , à rendre Tournai à son ancienne neutralité ; et , sur ces bases , une trêve d'une année fut signée le 11 juillet. Elle laissoit à la France , comme fruits de la guerre , la conquête de la Picardie , de l'Artois et du duché de Bourgogne. (2)

(1) Hist. de Bourgogne. T. IV, L. XXII, p. 493, 494. — Preuves de Bourgogne, n° 280, p. 382. — Barante. T. XI, p. 374, 380, 406.

(2) Dumont, Corps diplomat. T. III, P. II, p. 26. — J. Molinet, c. 58, p. 152, et 60, p. 163. — Hist. de Bourgogne. L. XXII, p. 497. — Preuves. *Ibid.*, n° 286, p. 396. — Jean de

1478. Pendant la négociation de cette trêve, la duchesse Marie avoit donné, le 22 juin 1478, un fils à Maximilien, qu'il nomma *Philippe*, en mémoire de son aïeul maternel. C'étoit une garantie de l'alliance de la maison de Bourgogne avec celle d'Autriche, et de leur fusion future (1). Tandis que cette naissance controit les projets qu'avoit formés Louis, de s'emparer de l'héritage de Charles-le-Téméraire, le succès de nouvelles conspirations en Italie portoit le trouble dans son âme. Julien de Médicis avoit été tué, et son frère Laurent blessé, le 26 avril 1478, dans le temple de Florence; le pape Sixte IV étoit à la tête du complot, un cardinal et un archevêque le dirigeoient, des prêtres avoient porté les coups de poignard au moment de l'élévation de l'hostie (2). Louis crut voir le pape et les prêtres armés également contre lui; il envoyoit de toutes parts de magnifiques offrandes à Notre-Dame de la Victoire, à Notre-Dame de Cléry, à Saint-Fiacre, à Saint-Martin de Tours, à Sainte-Marthe de Tarascon; il se rendoit aussi en pèlerinage à différens sanctuaires (3). Mais lors

Troyes, p. 388. — Duclos. L. VIII, p. 259. — Baraute. T. XI, p. 414.

(1) J. Molinet, c. 59, p. 156. — Baraute. T. XII, p. 1.

(2) Voyez Républ. italiennes, T. XI, ch. 75, p. 94.

(3) J. de Troyes, p. 389.

même que sa dévotion envers ses idoles redou- bloit, Louis XI n'étoit point dominé par les pré- tres; il avoit ses dieux portatifs, ses images en plomb de la Vierge, dont il ornoit son cha- peau, et devant lesquelles il se mettoit en prières, ses patronnes dans divers sanctuaires, ses fétiches enfin (1) : mais, dans l'esprit du fêti- chisme, c'étoit lui-même qui exerçoit devant eux le sacerdoce; il n'avoit besoin d'aucun in- termédiaire entre ses idoles et lui. Le pape au contraire et les prêtres lui apparoissoient le plus souvent comme un pouvoir rival dont il étoit jaloux. Un cordelier nommé *Antoine Fradin* excitoit alors même à Paris, par ses prédica- tions, le plus grand enthousiasme, d'autant qu'il ne se contentoit pas de dénoncer les vices privés, il signaloit avec éloquence les vices pu- blics; ceux du gouvernement, ceux du roi lui- même. Olivier le Dain, qui alla l'entendre par ordre du roi, essaya de lui imposer silence; mais la fermentation ne fit que s'en accroître;

(1) « Il avoit au surplus, dit l'évêque Claude de Seyssel, « son chapeau tout plein d'images, la plupart de plomb ou « d'étain, lesquelles à tout propos, quand il lui venoit quel- « ques nouvelles bonnes ou mauvaises, ou que sa fantaisie lui « prenoit, il baisoit, se ruant à genoux, quelque part qu'il se « trouvât, si soudainement quelquefois, qu'il sembloit plus « blessé d'entendement que sage homme. » Panégyrique de Louis XII, par Claude de Seyssel; édit de Théod. Godefroy, in 4°. Paris, 1615, p. 93.

1478. les hommes juroient de le défendre, les femmes s'attroupoient autour du couvent des Cordeliers, avec des couteaux cachés sous leurs jupes. Une proclamation fut faite le 26 mai pour défendre ces attroupemens, sous peine de la vie, et cependant ils continuoient encore : enfin le moine Fradin fut exilé hors du royaume, et le premier président au parlement le fit partir le 2 juin (1). Quatre jours après, le parlement reçut ordre d'informer contre le prince d'Orange, sur la dénonciation d'un apothicaire, qui prétendit avoir été chargé par ce prince d'empoisonner le roi comme il baiseroit le coin de l'autel après la messe. (2)

Mais la crainte des empoisonnemens, des assassinats et des révoltes excités par les moines, n'engagea point Louis à montrer plus de déférence à la cour pontificale. Il publia à Sélomme, près de Blois, le 16 août, une ordonnance dans laquelle, après avoir signalé la part que le pape avoit prise à la conspiration des Pazzi contre les Médicis, pour enrichir un homme presque inconnu, son neveu Jérôme Riario, tandis qu'il auroit dû réserver toutes les ressources de l'Église pour défendre l'Italie contre les Turcs, il

(1) J. de Troyes, p. 382, 384. — Hist. de la ville de Paris. L. XVII, p. 871. — Barante. T. XII, p. 5.

(2) Hist. de Bourg. L. XXII, p. 492. — Barante. T. XII, p. 7. — Duclos. L. VIII, p. 261.

déclara ne pas vouloir souffrir davantage qu'on levât sur la France un argent prodigué ensuite à des usages si honteux : il interdit donc, sous les peines les plus sévères, aux ecclésiastiques de se pourvoir en cour de Rome de bulles expectatives, qu'il déclara contraires aux saints canons et aux décrets de l'Église; il défendit que ces bulles fussent à l'avenir exécutées; enfin il ordonna qu'aucun argent ne fût envoyé désormais à Rome pour obtenir de telles grâces, pas plus par lettres de change qu'en espèces monnoyées (1). Au mois de septembre, le roi assambla à Orléans un concile de l'Église gallicane, pour confirmer cette ordonnance, qui équivaloit à peu près au rétablissement de la pragmatique-sanction. Les prélats cependant, ne se trouvant pas assez nombreux pour une décision aussi importante, se contentèrent de demander au roi, ou de rassembler l'année suivante à Lyon toute l'Église de France, ou d'obtenir du pape qu'il convoquât un concile œcuménique (2). D'autre part, le roi envoya en Italie Philippe de Comines en ambassade auprès de la duchesse

(1) Isambert, Recueil des anc. Lois françaises. — Recueil des Ordonnances. T. XVIII, p. 425. Dès le 8 janvier 1476, Louis avoit annoncé le désir de convoquer un concile général à Lyon. Isambert, Recueil. T. X, p. 740.

(2) Labbe Concil. gener. T. XII, p. 1435, et T. XIII, p. 1465. — Raynaldi Ann. eccles. 1478, §. 13 et 14. — J. de Troyes, p. 390. — Fr. Belcarii. L. IV, p. 90.

1478. de Milan et des Vénitiens, pour les engager à faire passer des secours aux Florentins. Il paroissoit mettre le plus vif intérêt à défendre cette république contre les entreprises du pape; cependant il se contenta de solliciter pour elle ses alliés, et il ne lui envoya lui-même ni hommes ni argent (1). Il avoit aussi député à Rome, au mois de décembre, une ambassade solennelle pour offrir au pape sa médiation; mais Sixte IV trouva moyen, par ses artifices et ses lenteurs, de la rendre inefficace. (2)

Dans toute sa politique extérieure, Louis se proposoit pour but de maintenir la paix; c'étoit l'objet de l'activité prodigieuse qu'il déployoit dans ses négociations, des ambassades qu'il envoyoit dans tous les sens, des traités souvent contradictoires qu'il concluoit; mais si l'excès de sa finesse, en éveillant la défiance, lui faisoit souvent manquer son but, il éprouvoit aussi une difficulté extrême à maintenir cette paix qu'il désiroit, par l'état seul de fermentation où se trouvoit l'Europe, et par les révolutions qui éclatoient sans cesse autour de lui. La trêve de Vieux-Wendin lui sembloit avoir pourvu, au moins pour une année, à la tranquillité de ses frontières du côté des Pays-Bas et de l'Alle-

(1) *Comines*. T. XII, L. VI, c. 5, p. 40.

(2) *Histoire de Languedoc*. L. XXXV, p. 55. — *Raynaldi Annal. eccles.* 1479, §. 10 et 11.

magne ; mais il avoit encore à s'assurer de la continuation de la paix avec l'Italie, l'Espagne et l'Angleterre, et, dans chacune de ces contrées également, il eut besoin de son extrême activité pour y pourvoir. 1478.

Du côté de l'Italie, nous venons de dire quelles étoient les négociations de Louis avec les Florentins, les Vénitiens et le pape. Cette péninsule lui présentait encore d'autres motifs d'inquiétude. Jean Galeaz Sforza, qui avoit succédé, dans le duché de Milan, à son père, assassiné deux ans auparavant, n'étoit qu'un enfant de huit ans, sous la tutèle de Bonne de Savoie, sœur de la reine de France. Bonne venoit d'être violemment attaquée par les frères de son mari, qui vouloient s'emparer de la régence ; un des objets de la politique de Louis et de la mission de Comines en Italie étoit de la maintenir en possession du pouvoir (1). En Piémont, la duchesse Yolande, sœur de Louis et régente de Savoie, mourut le 29 août. Son fils Philibert I^{er} n'avoit que douze ans. Les oncles de celui-ci, Philippe, comte de Bresse, et le comte de Romont, vouloient se saisir de l'autorité. Louis XI avoit éprouvé tout récemment encore leur inimitié ; cependant, au lieu de leur montrer du ressentiment, il s'attacha à les gagner par des

(1) Hist. des Rép. italiennes. T. XI, c. 84, p. 66-77.

1478. faveurs nouvelles : il donna à Philippe de Bresse le comté de Lauraguais et une pension de douze mille livres, et il l'engagea à signer, le 13 septembre, un traité, par lequel ce comte lui promettoit de le servir envers et contre tous, tandis que le crédit de Louis fit désigner le comte de la Chambre pour gouverner la Savoie jusqu'à la majorité du jeune duc. (1)

Du côté de l'Espagne, Louis désiroit également une paix, à laquelle don Juan, roi d'Aragon, se refusoit toujours ; mais Ferdinand et Isabelle, qui ne se croyoient pas encore bien assurés en Castille contre Jeanne la Bertrandeja, qu'ils avoient exclue de l'hérédité de son père, montrèrent plus d'empressement à se réconcilier à la France. Un traité fut signé à Saint-Jean-de-Luz, le 9 octobre 1478, par lequel Ferdinand renonça à toute alliance avec Maximilien d'Autriche, et Louis promit de ne donner aucune assistance au roi de Portugal et à Jeanne. Ferdinand promit aussi de travailler à engager son père à se réconcilier avec la France, ou, s'il ne pouvoit y réussir, il promit qu'il ne lui donneroit point de secours (2). Cet engagement fut

(1) Guichenon, *Hist. de Savoie*. T. II, p. 145 et 169. — *Preuves. Ibid.* T. IV, p. 439. — Dumont, *Corps diplomat.* T. III, P. II, p. 45.

(2) *Traité de Paix*. T. I, p. 668 et 683. — Dumont, *Corps diplomat.* T. III, P. II, p. 46.

bientôt rendu inutile par la mort du vieux roi d'Aragon, survenue le 19 janvier 1479 : la couronne de Navarre passa à sa fille Éléonore, veuve du comte de Foix, celle même à l'ambition de laquelle son frère et sa sœur le prince de Viane et Blanche de Navarre avoient été sacrifiés. Elle ne porta que trois semaines cette couronne, acquise par tant de crimes, et elle mourut le 12 février suivant (1). Ferdinand hérita du royaume d'Aragon, qui se trouva dès lors réuni à celui de Castille; élevant ainsi au-delà des Pyrénées une puissante monarchie, rivale de la France, là où les prédécesseurs de Louis XI n'avoient encore vu que des princes peu redoutables, et qui n'en leur donnoient jamais d'inquiétude.

Du côté de l'Angleterre enfin, Louis ne négligeoit aucun moyen pour confirmer Édouard IV dans son indolence, et pour éviter une brouillerie qu'il sembloit redouter plus que toute autre. Édouard IV, qui avoit gagné huit ou neuf batailles, et qui n'avoit pas seulement la bravoure du soldat, mais le coup d'œil du général, ne s'élevoit au-dessus des autres hommes qu'au moment du combat. Dès qu'il rentroit dans son palais, on le voyoit dominé par sa femme; intempérant et avide de plaisirs, cruel sans but et impitoyable; nonchalant, et aussi désireux de

(1) Mariana, T. VIII, L. XXIV, c. 19, p. 517.

1478. la paix que son peuple l'étoit de la guerre. Pour l'entretenir dans ces dispositions, Louis XI lui faisoit payer avec une grande régularité les cinquante mille écus qu'il lui avoit promis annuellement, en même temps il répandoit seize mille écus par année en pensions parmi ses principaux conseillers; il recevoit toujours ses ambassadeurs avec un visage riant, il les combloit de présens, et sans leur donner jamais sur rien de réponses catégoriques, il les renvoyoit toujours contents (1). Il avoit à combattre l'influence de la sœur d'Édouard IV, Marguerite, duchesse douairière de Bourgogne, qui travailloit de tout son pouvoit à armer l'Angleterre contre la France, en représentant les ravages exercés dans les districts des Pays-Bas qui lui avoient été assignés pour douaire, comme des hostilités contre sa personne. Louis, au contraire, s'efforçoit de la séparer de la guerre qu'il faisoit contre la maison de Bourgogne, et il lui offroit une pension équivalente au revenu des pays où il étoit forcé de porter ses armes (2); d'autre part, un crime rapprocha Édouard IV de Louis XI. Ce roi n'avoit point pardonné au duc de Clarence, son frère, de s'être déclaré contre lui du temps de la rébellion de Warwick, il l'avoit de tout temps traité avec

(1) Comines. T. XII. L. VI, c. 2, p. 4-16.

(2) Lettre de Marguerite à Édouard, du 29 mars. — Preuves de Bourgog., n^o 281 et 283, p. 389. — Barante. T. XI, p. 390.

dé fiance , et lui avoit refusé les grâces et la part 1478.
 au gouvernement auxquelles Clarence croyoit
 avoir des droits : il étoit toujours plus aigri
 contre lui par sa femme , dont le père avoit péri
 dans la dernière guerre civile , et par son frère ,
 le cruel Richard , duc de Gloucester , qui lui suc-
 céda. Il fit condamner à mort , comme coupable
 de haute trahison , un ami intime de Clarence ,
 pour avoir proféré une imprécation contre lui ,
 au moment où il lui avoit tué un cerf qu'il aimoit ;
 et Clarence ayant à son tour témoigné avec em-
 portement combien il étoit indigné de cette in-
 justice , le roi avoit feint de prendre sa colère
 pour l'indication d'un complot , l'avoit fait ac-
 cuser de haute trahison , et condamner à un sup-
 plice effroyable , après quoi , par grâce , il l'avoit
 fait noyer le 11 mars , dans un tonneau de Mal-
 voisie. On assure qu'il avoit auparavant consulté
 Louis XI sur ce qu'il avoit à faire , et que celui-ci
 lui avoit répondu seulement par un vers de Lu-
 cain , pour l'engager à se presser (1). Edouard IV ,
 devenu plus odieux à ses sujets par ce fratricide ,
 mit aussi plus d'importance à conserver la paix
 au-dehors ; et par diverses négociations avec
 Louis , il prolongea la trêve de Pecquigny jusqu'à
 une année après la mort de l'un et l'autre roi ;

(1) *Tolle moras , sepè nocuit differre paratim.* — Cabinet
 de Louis XI , c. 8 , p. 236. — Rapin Thoyras. T. V , L. XIII ,
 p. 103. — *Guaguini Compend.* L. X , f. 158.

1478. il agréa même une trêve de cent ans, qui ensuite ne fut pas ratifiée, parce qu'il vouloit y faire comprendre le duc Maximilien de Bourgogne parmi ses alliés. (1)

En effet, Louis avoit bien consenti à une trêve d'une année avec Maximilien, et à des négociations de paix, par des commissaires qui s'assemblèrent à Cambrai; mais avant de la conclure, il vouloit obtenir de nouveaux avantages sur la maison de Bourgogne. Ses commissaires furent chargés d'affirmer, contre l'évidence historique, que tous les grands fiefs de France étoient soumis à la loi salique, et exclusivement masculins. Cette mauvaise foi irrita ses adversaires, qui manquèrent bien plus ouvertement encore à la probité. Quoiqu'à la trêve ne dût expirer qu'au mois de juillet, ils s'emparèrent par surprise, 1479. le 26 avril 1479, du château de Selles et de la ville de Cambrai, puis ils attaquèrent Bohain, près Guise, et, s'en étant rendus maîtres, ils en massacrèrent toute la garnison. (2)

Quoique Louis n'eût lui-même pas très bien observé la trêve, il se plaignit amèrement de sa violation. Pendant l'hiver; pour se préparer au

(1) Traité du 25 octobre 1477. Rymer. T. XII, p. 46, du 13 mars 1478. *Ibid.*, p. 52; et du 14 et 15 février 1479. *Ibid.*, p. 86, 101 et 103. — Hist. de Bourgogne. L. XXII, p. 496. — Barante. T. XII, p. 42.

(2) J. de Troyes, p. 400. — J. Molinet, c. 63, p. 187. — Barante. T. XII, p. 56.

renouvellement des hostilités, il avoit écarté de l'armée quelques uns de ceux dont il se défoit*, et entre autres le grand-maître comte de Damartin, alors âgé de soixante-huit ans, auquel il avoit donné sa retraite, que celui-ci ne demandoit pas. Aussi, quoiqu'il accompagnât ce congé d'expressions flatteuses, et qu'il laissât le comte très riche, celui-ci s'en tint pour fort offensé (1). En même temps le roi avoit cassé dix compagnies d'ordonnance; il avoit fait faire leur procès à quelques uns des capitaines soupçonnés d'avoir voulu passer au service de Maximilien; l'un d'eux, nommé d'Oriole, convaincu seulement d'avoir tenu des propos injurieux pour le roi, eut la tête tranchée ainsi que son lieutenant, et leurs corps, coupés en morceaux, furent attachés aux portes des villes frontières (2). Pour remplacer les compagnies d'ordonnance qu'il avoit licenciées, Louis XI solda des Suisses, qui, n'entendant point la langue française, et ne songeant qu'à leur paie, lui paroissoient plus à l'abri des intrigues, plus dévoués et plus obéissans. D'ailleurs ils étoient plus rapprochés du pays où il vouloit porter la guerre; renonçant

(1) Duclos. L. IX, p. 296. — Barante. T. XII, p. 49. — Cabinet de Louis XI, c. 9, p. 241, où l'on trouve la lettre du roi, la réponse du grand-maître, et l'état de ses traitemens montant à 25,200 liv. de rente.

(2) J. de Troyes, p. 397. — Duclos. L. IX, p. 295.

1479. à la conquête des Pays-Bas, qu'il avoit tentée en vain l'année précédente, il vouloit désormais tourner tous ses efforts contre la Franche-Comté.

Il donna ordre à Charles d'Amboise d'attaquer cette province dès qu'il reçut la nouvelle de la violation de la trêve. Celui-ci s'approcha de Dôle au commencement de mai, s'empara de plusieurs châteaux du voisinage, attira dans une embuscade les jeunes gens de l'université qui avoient pris les armes, et en tua le plus grand nombre ; il mit enfin le siège devant la ville. Les Suisses avoient abandonné les Comtois ; le prince d'Orange se trouvoit sans argent ; les bourgeois de Dôle, par une contribution volontaire, rassemblèrent entre eux assez d'argent pour lever dans le pays de Ferrette un corps de troupes auxiliaires ; comme elles entroient dans leur ville, un prêtre, à la porte, recevoit leur serment, puis les bourgeois se les partageant entre eux, leur offroient un verre de vin, et les faisoient asseoir à leur table ; mais ni la religion du serment, ni le lien de l'hospitalité ne pouvoient retenir ces hommes féroces. En chemin ils avoient secrètement traité avec Charles d'Amboise. En se relevant de là table où l'on venoit de les admettre, ils s'écrièrent : France ! France ! ville gagnée ! et égorgeant leurs hôtes, ils s'élançèrent sur les deux corps-de-garde où les bourgeois étoient en force ; en même temps les Français

entroient dans la ville ; presque tous les habitans furent massacrés ; la ville fut pillée pendant deux jours et ensuite brûlée : c'étoit la capitale de la Comté de Bourgogne, et les archives de la province périrent dans cet incendie. Poligny, Salins, Arbois, Vesoul et Auxonne furent prises ensuite l'une après l'autre. Les aventuriers suisses, qui formoient le nerf de l'armée française, se conduisirent dans cette guerre avec une atroce barbarie, et on assuroit que, depuis les grandes invasions des barbares au cinquième siècle, la province n'avoit jamais été si horriblement ravagée. La ville libre et impériale de Besançon fut à son tour obligée de capituler le 3 juillet, et de se mettre sous la protection du roi, de recevoir de lui un capitaine et un chef de justice, et de lui promettre la moitié du produit de ses gabelles : c'étoient les mêmes conditions auxquelles elle avoit traité précédemment avec les ducs de Bourgogne (1). Le roi, qui, pendant ce temps, étoit venu à Dijon, et qui prêta serment, le 31 juillet, de maintenir les privilèges et les immunités de la ville, s'occupa en même temps d'instituer un parlement en Bourgogne; il en avoit

(1) Capitulation de Besançon. Dumont. T. III, P. II, p. 68. — Histoire de Bourgogne. T. IV, L. XXII, p. 498-501. — Preuves. *Ibid.*, §. 292, p. 404. — J. de Troyes, p. 400. — Duclos. L. IX, p. 297. — Barante. T. XII, p. 58-63. — *Fr. Belcarit.* L. IV, p. 87.

1479. ordonné la création au mois de mars 1477, mais il ne put le mettre en activité, qu'au mois d'août 1480. (1)

Les sires du Lude et de Cérissais commandoient à Arras; avertis de la rupture de l'armistice, ils tentèrent de surprendre Douai; quelques hommes déguisés devoient s'emparer de la porte, tandis qu'avec le reste de leur troupe ils se tenoient cachés dans les blés; mais à peine étoient-ils arrivés au lieu de l'embuscade, que les coulevrines de la ville commencèrent à jouer sur eux. Les habitans d'Arras, qu'ils avoient rançonnés impitoyablement, et qui détestoient le joug français, avoient averti ceux de Douai de tous leurs projets. Il fallut se retirer; mais du Lude en conçut une rage indicible contre Arras, qu'il communiqua à Louis XI (2). Celui-ci jura de détruire une ville qui continuoit à le regarder son ennemi, encore qu'il fût son maître. Arras étoit cependant une des cités les plus riches et les plus industrieuses de ses États; elle étoit déjà célèbre par ses tentures de tapisserie; qu'en Italie on désignoit dès-lors sous le nom d'*Arazzi*. Au mois de juillet, Louis

(1) Preuves de l'Hist. de Bourg., nos 278 et 294, p. 379, 407. Lettre du 18 mars, portant création du Parlement de Bourgog. — Isambert. T. X, p. 767. — Laurière. T. XVIII, p. 252.

(2) J. Molinet, c. 64, p. 192. — Duclos. L. IX, p. 299. — Barante. T. XI, p. 244.

ordonna de raser les murailles et les fortifications d'Arras, d'en expulser, sans aucune exception, tous les habitans, et de les remplacer par une colonie qu'on tireroit des principales villes de son royaume. Il donna à cette ville nouvelle le nom de *Franchise*, en raison des privilèges étendus qu'il lui accordoit. Mais puissant pour faire le mal, il ne réussissoit pas si aisément à faire le bien. Ses francs-archers ne laissèrent pas dans Arras un seul habitant; les malheureux, forcés d'emporter leurs enfans et les seuls effets précieux dont ils pouvoient se charger, partoient à pied, sans savoir où se diriger; la plupart périrent de misère avant d'avoir trouvé moyen de s'établir; tandis que tous les efforts du roi furent vains pour repeupler sa ville nouvelle de Franchise. Ni les promesses ni les menaces, continuées pendant quatre ans, ne purent y fixer des habitans industrieux. (1)

Le maréchal de Gié et le sire d'Esquerdes avoient été chargés par Louis XI du commandement de la frontière de Flandre. Le duc Maximilien profitant du zèle que les Flamands mettoient à se distinguer à ses yeux, assembla à Saint-Omer une armée de vingt-sept mille combattans, avec laquelle il se mit en marche le 25

(1) J. Molinet, c. 64, p. 195. — Barante. T. XI, p. 247; T. XII, p. 67. — Recueil des Ordonn. Laurière. T. XVIII, p. 642.

1479. juillet, pour assiéger Théroouane. Le sire de Saint-André commandoit dans cette ville quatre cents lances et quinze cents arbalétriers ; le sire d'Esquerdes avoit à Blangy dix-huit cents lances, quatorze mille archers et une nombreuse artillerie ; sa gendarmerie, plus du double supérieure en nombre à celle de Maximilien, l'emportoit encore par sa réputation et le courage des chefs de chacune de ses compagnies. Il marcha vers Théroouane pour délivrer cette ville : les plus sages conseillers de Maximilien le pressoient d'éviter le combat, mais les Flamands, qui l'emportoient sur les Français par le nombre et la qualité de leur infanterie, lui persuadèrent au contraire de lever le siège pour avancer, et se mettre en bataille à Guinegatte, en couronnant la colline de ce nom (1). Il rangea en une seule ligne son infanterie flamande, armée de ses longues piques ; devant elle il dispersa en tirailleurs, ou, selon l'expression du temps, en herse, cinq cents archers anglais et trois mille arquebusiers allemands ; la cavalerie étoit placée sur les ailes ; les chevaliers portoient pour la plupart le bras droit désarmé, d'après un vœu de galanterie ou en signe de défiance.

Le 7 août, au point du jour, les Français, qui

(1) Phil. de Comines. T. XII, L. VI, c. 6, p. 46. — J. Molinet, c. 66, p. 199. — Hist. de Bourgogne. L. XXII, p. 501. — Duclos. L. IX, p. 300. — Barante. T. XII, p. 68.

avoient passé la nuit sur la colline d'Enghien , vis-à-vis des Flamands , descendirent dans la plaine qui sépare les deux collines , et y laissèrent leurs bagages. Ils commencèrent ensuite à monter la colline dont Maximilien occupoit le sommet , et à deux heures après midi seulement ils purent en venir aux mains. Le sire d'Esquerdes chargea avec impétuosité la cavalerie bourguignonne qui se trouvoit à l'aile gauche ; bientôt il la sépara de son infanterie , et il la força à prendre la fuite. Il auroit dû alors tourner sur les bataillons flamands , et les attaquant de front , en flanc et à revers , il les auroit probablement détruits ; mais chaque gendarme estimoit qu'il y avoit bien plus de profit à faire prisonnier un cavalier gentilhomme et capable de payer une bonne rançon qu'à tuer un fantassin , sur lequel il n'y avoit rien à gagner. Toute cette brillante cavalerie française , qui faisoit le nerf de l'armée , se mit donc à la poursuite de la cavalerie bourguignonne , qui fuyoit vers Aire et Saint-Omer , et avant la fin de la journée elle lui fit près de neuf cents prisonniers. Les deux infanteries , qui étoient demeurées vis-à-vis l'une de l'autre , se trouvoient dans une proportion de force inverse. Le duc Maximilien étoit en tête de la sienne , avec les comtes de Romont et de Nassau ; les Français n'étoient conduits que par des capitaines de francs-archers sans réputation , car les sires

1479. d'Esquerdes, de Torcy et tous les autres gentilshommes étoient à la poursuite de la cavalerie de Bourgogne, qu'ils ne quittèrent que quand elle arriva aux fossés d'Aire ou à ceux de Saint-Omer. Déjà les Français, en montant la colline, avoient beaucoup souffert du trait des archers et arquebusiers; ils attaquèrent cependant les milices flamandes avec vaillance, en même temps que le sire de Saint-André sortit de Théroutane à la tête de sa garnison, et vint les prendre par derrière. Mais ce dernier ayant rencontré sur son passage les riches bagages des Flamands, commença à les piller, en massacrant les femmes, les enfans et les prêtres, qu'ils avoient laissés sur leurs chariots: les autres vinrent se briser contre les longues piques des Flamands; ils furent mis dans une complète déroute, et comme ils se retiroient vers un village, ils furent arrêtés par une forte haie, où l'on en fit un horrible massacre. A leur tour, les Flamands les poursuivirent jusque dans la plaine, où ils trouvèrent leurs bagages, qu'ils pillèrent. Déjà la nuit approchoit quand ils virent revenir le sire d'Esquerdes à la tête de sa cavalerie victorieuse, mais harassée de fatigue. Celui-ci, étonné de trouver son armée vaincue en son absence, n'eut ni le temps ni la vigueur de renouveler le combat, et il se retira à Blangy pour y recueillir les fuyards. (1)

(1) Comines. L. VI, c. 6, p. 46-49. — J. Molinet, c. 66,

Douze ou quatorze mille combattans demeurèrent, à ce qu'on assure, sur ce champ funeste de Guinegatte. Il y avoit long-temps qu'on n'avoit vu un si grand nombre de morts ; la perte étoit à peu près égale des deux côtés, les bagages des deux armées avoient été également pillés ; les Français emmenoient de beaucoup le plus grand nombre de prisonniers, mais les Bourguignons s'attribuoient l'honneur du combat pour être demeurés maîtres du champ de bataille. L'un et l'autre parti s'attribua la victoire ; l'un et l'autre la célébra par des feux de joie ; l'un et l'autre cependant se sentoît trop affoibli pour en tirer aucun avantage. Louis XI avoit été fort irrité de ce que le sire d'Esquerdes avoit livré bataille sans son ordre et contre la règle qu'il avoit toujours prescrite de ne rien mettre au hasard ; il croyoit de plus qu'on le trompoit, et que la défaite étoit bien plus réelle qu'on n'avoit voulu le lui dire. Lorsqu'il fut enfin tranquillisé sur ses suites, il ne songea plus qu'à remédier au désordre qui l'avoit causée. Il ordonna que désormais tout le butin fût mis en un seul tas, pour être vendu à l'enchère, et le prix partagé entre tous les combattans. Il voulut surtout que les

P. 199. — J. de Troyes, p. 404. — *Guaguini Compend.* L. X, f. 159. — *Belcarius.* L. III, p. 83. — Histoire de Bourgogne. L. XXII, p. 501. — Duclos. L. IX, p. 300, 301. — Barante. T. XII, p. 68-81.

1479. prisonniers fussent mis au butin comme le reste. Qu'on fît comprendre aux simples soldats qu'ils auroient ainsi leur part à toutes les prises, aux officiers, qu'ils pourroient acheter les prisonniers les plus considérables pour fort peu d'argent, et gagner beaucoup en les mettant à rançon; en même temps il donnoit des ordres pour que ceux qui pourroient lui nuire ne fussent jamais délivrés. Enfin il indiquoit à M. de Saint-Pierre son motif secret pour avoir rendu cette ordonnance.

« M. le grand sénéchal, mon ami, lui disoit-il, « parlez à tous ces capitaines, chacun à part; « faites que la chose vienne comme je la de-
« mande, et incontinent que vous m'aurez fait
« ce service, avertissez-m'en pour me faire
« plaisir...; que ces prisonniers, même les plus
« gros, se vendent pour un rien, c'est ce que
« je demande; afin qu'une autre fois ils tuent
« tout et ne prennent plus ni prisonniers ni che-
« vaux, ni pillage; alors nous ne perdrons jamais
« de bataille.... Mais gardez qu'il ne reste un seul
« prisonnier dans Théroouane. M. le grand sé-
« néchal, si M. de Saint-André fait mine de vous
« désobéir, mettez lui vous-même la main au
« cou, et lui ôtez par force les prisonniers, et je
« vous assure que je lui ôterai bientôt la tête de
« dessus les épaules. » (1)

(1) Lettre du 5 septembre 1479. Barante. T. XII, p. 84, 85.
— Duclos. L. IX, p. 303. — Hist. de Bourg. L. XXII, p. 502.

CHAPITRE XXI.

Fin de la guerre avec la maison de Bourgogne. — Traité d'Arras. — Extinction de la maison d'Anjou. — Réunion de la Provence. — Le roi frappé d'apoplexie. — Redoublement de sa défiance et de sa dévotion. — Sa mort. 1479-1483.

CE fut une chose remarquable que, dans un règne aussi agité que celui de Louis XI, qui pendant vingt-deux ans fut sans cesse entouré d'ennemis, sans cesse aux prises, au-dedans avec tous les princes du sang, au-dehors avec les rois d'Angleterre, d'Aragon et de Castille, avec les ducs de Bourgogne et de Bretagne, tant de guerres n'aient été signalées que par deux batailles : celle de Montlhéry, et celle de Guinegatte, toutes deux livrées contre sa volonté, toutes deux indécises, toutes deux sans résultat. La bataille de Guinegatte avoit été une des plus sanglantes du siècle ; pas assez cependant encore pour le goût de Louis XI, qui auroit voulu que ses soldats ne fissent point de prisonniers. Après cette bataille, l'un et l'autre parti proclama qu'il avoit obtenu la victoire : l'un et l'autre se conduisit comme s'il avoit été battu.

1479.

En effet, Maximilien, au lieu de profiter du premier étonnement des Français, pour se rendre maître d'Arras, ou tout au moins entrer dans Théroüane, leva le siège de cette dernière ville, et permit aux milices de Flandre de se retirer. Il avoit perdu ses bagages et une partie de son artillerie; et ce ne fut qu'au bout de deux mois qu'il fut en état de se mettre de nouveau en campagne. De son côté, Louis étoit dégoûté de la guerre; il pensoit avec effroi que, malgré ses ordres, son royaume avoit été compromis; que la bataille, si elle avoit été tout-à-fait perdue, lui auroit enlevé toutes ses conquêtes; qu'avançant en âge, et commençant à sentir le poids des infirmités, il ne pouvoit plus se mettre lui-même à la tête de ses armées; en sorte qu'il resteroit toujours à la merci des imprudences de ses généraux. Il résolut donc dès-lors de travailler à obtenir une bonne paix. Il jugea cependant que, pour atteindre ce but, il ne devoit pas trop se presser, ou trop laisser connoître son envie; il se tint sur la défensive, et la bataille de Guinegatte fut le dernier fait d'armes de son règne. (1)

Cependant la guerre continua encore une année entière; mais, abandonnée sur mer à des courses de corsaires, sur terre à des courses de

(1) Phil. de Comine. VI, c. 6, p. 49.

partisans, elle étoit toujours plus empreinte des passions individuelles cupides et féroces, de ceux qui avoient les armes à la main, et elle augmentoit le désir des peuples d'obtenir enfin le bienfait de la paix. Au mois d'octobre, Maximilien ayant rassemblé autour d'Aire un millier de chevaux et trente mille fantassins, vint mettre le siège devant Melanoy. Ce château, où commandoit un capitaine Ramonet d'Occagne, avec cent vingt hommes de guerre, le retint trois jours, et fut enfin pris d'assaut. Le capitaine fut pendu par ordre du vainqueur, avec la plupart de ses compagnons. Cet acte de férocité en amena d'autres comme représailles. Louis donna commission à son prévôt des maréchaux, Tristan l'Ermite, de choisir cinquante des prisonniers plus distingués qu'il eût entre les mains, et de les aller pendre en face des portes d'Aire, de Saint-Omer, de Douai et de Lille (1). Maximilien attaqua ensuite plusieurs petits châteaux, dans l'espérance d'engager les Français à lui offrir de nouveau la bataille; il ne put y réussir, et au bout de peu de temps, il licencia son armée. En même temps, Guillaume Coulon, vice-amiral de France, couroit les côtes de Hollande avec une flotte armée en Normandie; il enleva

(1) J. Molinet. T. XLIV, c. 67, p. 224. — J. de Troyes, p. 406. — *Belcarius*. L. III, p. 24. — Barante. T. XII, p. 88. — Duclos. L. IX, p. 301.

1479. presque tous les vaisseaux qui revenoient de la pêche du hareng, et ceux qui faisoient le commerce des blés avec la Prusse. Les Hollandois, malgré leur supériorité maritime, n'avoient point d'armée navale pour protéger leurs marchands. (1)

Les négociations recommencèrent pendant l'hiver avec plus d'activité que jamais; et la naissance d'une fille de Maximilien et de Marie de Bourgogne, le 10 février 1480, qui fut connue sous le nom de Marguerite d'Autriche (2), leur donna une direction nouvelle. Louis proposa de faire épouser cette fille à son fils le dauphin, en lui assurant pour dot les conquêtes diverses qu'il avoit faites sur la maison de Bourgogne, à la réserve de l'Artois, qu'il auroit rendu à Maximilien. Les bourgeois des principales villes des Pays-Bas, et surtout les Gantois, prêtoient volontiers l'oreille à ces propositions; ils commençoient à connoître mieux Maximilien, à s'apercevoir que sa valeur et sa brillante chevalerie n'étoient que les attributs d'un homme vain et léger, qui n'avoit aucune suite dans ses projets, aucun ordre dans ses finances, aucun respect pour leurs libertés, et ils auroient, avec plaisir, saisi l'oc-

(1) J. de Troyes, p. 407. — Duclos. L. IX, p. 304. — Barante. T. XII, p. 89.

(2) J. Molinet, e. 68, p. 88.

casion de faire garantir dans un traité de paix leurs privilèges par la France. (1) 1480

Mais la veuve de Charles-le-Téméraire, Marguerite d'York, sœur d'Édouard IV, travailloit de toutes ses forces à contrarier ces menées du roi. Elle avoit conservé l'autorité principale dans la jeune cour de Bourgogne. Maximilien et Marie montrèrent de l'empressement à suivre ses conseils et à s'en reposer sur sa prudence ; et Marguerite, soit qu'elle eût adopté la haine de son mari contre Louis, soit qu'elle désirât le venger, ou qu'elle fût imbue des préjugés anglais, et de ce désir ardent de faire la guerre à la France qu'on retrouvoit dans tous les ordres de sa nation, n'avoit d'autre pensée que de déterminer son frère à rompre avec la France, et à s'allier à la maison de Bourgogne. Elle avoit prévenu Édouard IV des différens projets pour le mariage du dauphin, que Louis avoit successivement proposés à la maison de Bourgogne. Ils supposoient tous la violation du traité de Pecquigny, par lequel le dauphin étoit promis à une princesse d'Angleterre. En même temps, elle avoit proposé à son frère de faire épouser sa fille Anne à Philippe, fils de Maximilien (2). Le duc de Bretagne, qui nourrissoit toujours la même haine contre le roi, correspondoit avec la du-

(1) Phil. de Comines. T. XII, L. VI, c. 6, p. 50, 51.

(2) Ryme T. XII, p. 110.

1480. chesse Marguerite, et la secondoit de tout son pouvoir dans son projet pour faire déclarer Édouard contre la France.

Mais le plus grand danger pour Louis provenoit de la passion des Anglais pour recommencer la guerre. L'imagination remplie de leurs victoires de Crécy, Poitiers, et Azincourt, la plupart voyoient encore leurs maisons ornées de quelques dépouilles que leurs pères avoient rapportées de France. Les vieillards se plaisoient à répéter aux jeunes gens qu'un Anglais valoit toujours quatre Français en rase campagne; à leur désigner ces derniers comme leurs ennemis naturels, et à dénoncer Édouard IV comme un lâche, comme un traître à son pays, parce qu'il ne revendiquoit pas ces provinces de France sur lesquelles ses ancêtres avoient régné. Les efforts de Louis XI pour éviter la guerre ne servoient qu'à redoubler la présomption des Anglais. Tous les conseillers d'Édouard étoient accusés de trahison, parce qu'ils désiroient conserver la paix; et les historiens modernes eux-mêmes ont presque tous été entraînés par la prévention des contemporains. Cependant il seroit impossible de découvrir en quoi la possession de la Guienne et de la Normandie avoit jamais été utile à l'Angleterre. Ces provinces avoient été l'occasion de guerres continuelles, et n'avoient jamais supporté que la moindre part des dépenses en

hommes et en argent qu'elles avoient causées. 1480.
 Depuis bien long-temps, toutes les tentatives des Anglais pour les recouvrer avoient été vaines; chaque guerre avoit démontré combien les conquêtes sont difficiles à faire avec des troupes de débarquement; et les Anglais, qui par leurs clameurs étoient sur le point d'entraîner leur roi à la guerre, tour à tour le condamnoient pour sa sagesse, ou le louoient pour sa folie. (1)

Pendant ce temps, Louis XI avoit à Londres pour ambassadeur maître Charles de Martigny, évêque d'Elne, homme doué d'une grande habileté, et très zélé pour les intérêts de son maître. Louis fut fort étonné d'apprendre qu'il avoit signé, le 13 février, avec Édouard IV, un traité de trêve durant la vie des deux rois, et cent ans après la mort de l'un ou de l'autre; en convenant que, pendant tout cet espace de temps, la couronne de France payeroit à celle d'Angleterre cinquante mille écus par année, somme que les Anglais regardoient comme un tribut et une reconnaissance de leurs droits (2), et que, de plus, le duc Maximilien et le duc de Bretagne s'y trouvoient compris contre ses instruc-

(1) Rapin Thoyras. T. V, L. XIII, p. 109.

(2) Traités de Paix. T. I, p. 660, sous la date du 13 février 1478, qui doit être erronée, la confirmation d'Édouard étant du 12 mai 1480. — Rymer. T. XII, p. 113. Peut-être par un acte postérieur l'évêque d'Elne comprit-il les deux ducs dans la paix signée le 13 février 1479.

1480.

tions expresses. Au retour à Paris de l'évêque d'Elne, Louis donna commission, le 9 juillet, de le traduire en parlement pour lui faire son procès; mais cet habile négociateur exposa alors à la cour qu'il avoit trouvé dans le peuple anglais une telle passion pour faire la guerre à la France, un tel acharnement contre lui, qui alloit jusqu'à vouloir l'assassiner, qu'il n'avoit trouvé d'autre moyen pour empêcher la signature d'une ligue offensive contre la France, entre Édouard, les ducs de Bourgogne et de Bretagne, que celui de signer la trêve qui lui étoit offerte; supposant bien que, si elle ne convenoit pas à son maître, celui-ci ne la ratifieroit pas. (1)

Louis se conduisit comme son ambassadeur l'avoit prévu : il fit faire l'accueil le plus brillant aux ambassadeurs anglais, qui lui apportèrent le traité à ratifier; il leur fit donner des fêtes, il leur fit de riches présens en vaisselle d'argent; mais il fit naître mille prétextes pour différer de leur donner audience, et de ratifier le traité de trêve. Pendant ce temps, Chaumont d'Amboise étoit entré dans le Luxembourg; il avoit pris Virton d'assaut, Yvoi par capitulation; et M. de Chinay, qui lui étoit opposé, n'avoit

(1) Dumont, Corps diplom. T. III, P. II, p. 75. — Traité de Paix. T. I, p. 685. — Lettre de Paris d'un religieux, espien de Maximilien, dans Godefroy. T. V, p. 85. — Duclos. L. IX, p. 315, 524. — Barante. T. XII, p. 116.

point de forces suffisantes pour se défendre. (1) 1480

Cependant la guerre étoit sans résultats, et de part et d'autre on en revenoit aux négociations. La duchesse douairière de Bourgogne avoit passé en Angleterre vers la fin de juin, avec une ambassade solennelle, pour chercher à engager son frère à donner une assistance plus efficace à Maximilien. Elle commençoit à acquérir du crédit sur ce frère, ébranlé en même temps par les vœux si ardens de son peuple pour la guerre. Édouard regrettoit seulement la pension annuelle de cinquante mille écus qu'il recevoit de la France, et dont il ne rendoit point compte à son parlement; il demandoit que le duc de Bourgogne lui continuât cette pension, qu'il ne consentoit pas même à laisser imputer sur la dot de sa troisième fille Anne, que Marguerite lui demandoit en mariage pour le fils de Maximilien. A ce prix, il consentoit à faire passer en Flandre quinze cents archers anglais qui seroient payés par Maximilien. Marguerite, comptant que, si les Anglais commencent une fois la guerre, ils feroient ensuite d'eux-mêmes bien d'autres efforts, avoit ordre de tout promettre, plutôt que de ne pas conclure; elle paroissoit sur le point de réussir, lorsqu'elle reçut la nouvelle qu'une trêve de sept mois entre Louis et

(1) Espion de Maximilien. Godefroy. T. V, p. 85. — J. Molinet, c. 71, p. 239. — Baranté. T. XII, p. 121.

1480. Maximilien avoit été signée le 21 août. Le duc Maximilien, toujours plus embarrassé dans ses affaires, toujours plus pressé par le besoin d'argent, plus distrait par une guerre civile qui avoit éclaté en Hollande, avoit mieux aimé faire cet arrangement, absolument contraire aux paroles que Marguerite donnoit pour lui en Angleterre, que de s'engager à des dépenses si grandes, dont il entrevoyoit si peu de fruits. (1)

De son côté, Louis désiroit désormais une paix durable, qui lui assurât une partie des conquêtes qu'il avoit faites sur la maison de Bourgogne. Il vouloit obtenir la réunion à la couronne de tout ce qui en avoit été détaché à titre d'apanage, tandis qu'il auroit laissé à l'héritière de Bourgogne tous les fiefs auxquels elle avoit des droits héréditaires. Louis XI, qui avoit beaucoup vieilli, qui sentoit la diminution de ses forces, qui entrevoyoit les approches de la mort, quoiqu'il cherchât sans cesse à faire illusion à cet égard et aux autres et à lui-même, avoit franchement renoncé à de nouvelles conquêtes. Tous ses généraux lui inspiroient de la défiance, et il avoit mieux mettre à la tête de ses armées les transfuges qu'il engageoit à force

(1) J. Molinet, c. 73, p. 248. — Preuves de Godefroy. Continues. T. V, p. 96-128. — Rymer. T. XII, p. 123-135 — J. de Troyes, p. 400. — Barante. T. XII, p. 127. — Duclos. L. IX, p. 326.

d'argent à quitter les drapeaux de ses ennemis; tels que d'Esquerdes, qui commandoit ses troupes en Picardie, après avoir été si long-temps conseiller du duc de Bourgogne. Au reste, le roi se défioit des soldats comme des chefs, et du peuple comme des soldats. L'organisation militaire que Charles VII avoit donnée au royaume excitoit son inquiétude; il avoit affoibli la discipline des compagnies d'ordonnance, et il avoit ôté le recours par-devant la justice ordinaire, en faveur de ceux qui se sentoient vexés par les gens de guerre. C'étoit la cause la plus universelle des souffrances et des murmures du peuple. Les francs-archers lui étoient suspects depuis la bataille de Guinegatte; il les cassa, et changea en une taxe de quatre livres dix sols par mois, les frais que faisoient les paroisses pour l'entretien de chaque archer. Il exempta également les gentilshommes de servir dans l'arrière-ban, moyennant une certaine somme; et, changeant ainsi en argent presque toutes les redevances militaires de son royaume, il se confia uniquement aux mercenaires suisses pour sa défense. Il envoyoit aux cantons des ambassadeurs, il leur faisoit de magnifiques présens, et il cherchoit à se les attacher par des prévenances de tous genres. (1)

(1) Barante. T. XII, p. 175 et 182. — Muller. T. V, c. 2, p. 153. — J. de Troyes, p. 413.

1480.

Enfin, Louis n'accordoit pas plus de confiance à ses ambassadeurs qu'à ses soldats. Du Bouchage, et Louis de Forbin, seigneur de Solliers, étoient les négociateurs qu'il avoit choisis pour traiter avec Maximilien, et, quoiqu'ils fussent au nombre des hommes qu'il aimoit le plus, il ne les épargnoit pas dans sa correspondance avec eux. « A l'égard de ce que vous m'écrivez, leur « disoit-il dans sa lettre du 8 novembre, que vous « avez accordé d'aller à Théroüane de peur de « rupture, n'accordez rien pour un tel motif. « Vous êtes bien bêtes si vous croyez qu'à cette « grande assemblée ils veulent conclure quelque « chose de raisonnable; car la douairière y est, « et pas pour autre chose que tout troubler. « D'ailleurs, où il y a beaucoup de gens, on se « tient toujours en grande fierté et en grandes de- « mandes; et l'on a honte de confesser sa con- « science devant tant de personnes » (*). Dans sa lettre du 13 novembre, il leur disoit : « M. de « Genthod et les gens du duc d'Autriche ne vous « ont jamais dit deux fois la même chose; mais « autant de fois que vous m'avez écrit c'a été « nouveaux propos. Si vous êtes si fous d'ajou- « ter foi à chose que vous dit M. de Genthod, « parce qu'il est de Savoie et se dit mon servi- « teur, je vous réponds que ce n'est qu'un allez-y

(*) La lettre est dans Barante. T. XII, p. 145.

« voir... Ils mentent bien; mentez bien aussi... » 480
 « Vous voyez donc bien, sanglantes bêtes que
 « vous êtes, qu'il ne s'agit que de savoir le prier,
 « et de n'ajouter foi qu'à ce que vous verrez. (1) »
 Dans cette crainte continuelle et de l'incapacité
 de ses négociateurs, et de leurs trahisons, et de
 l'animosité de Marguerite, et de la mauvaise
 foi des Bourguignons, il refusoit successivement
 toutes les places qui lui étoient offertes pour
 ouvrir les conférences; et il laissa passer l'année
 entière sans avoir avancé d'un pas vers la con-
 clusion. (2)

Louis avoit compté de s'appuyer dans sa né-
 gociation avec Maximilien sur l'autorité de la
 cour de Rome; il protestoit de son zèle pour
 l'Église, pour la défense de la chrétienté, de son
 désir ardent de faire la paix pour que tout l'Oc-
 cident fût mieux en état de se défendre contre
 les Turcs. Ce motif n'étoit pas sans valeur réelle.
 Les conquêtes de Mahomet II commençoient à
 répandre la terreur en Italie; et cette année
 même, le 28 juillet, une armée turque débarqua
 à Otrante, s'empara de cette ville, et en en-
 sacra tous les habitans. (3) Louis demanda à
 Sixte IV de lui envoyer comme légat à latere,
 son neveu favori, Julien de la Rovere, cardinal

(1) La lettre dans Savante. T. XII, p. 149.

(2) Histoire de Bourgogne. L. XXII, p. 509.

(3) Républ. italiennes. T. XI, c. 88, p. 198.

1480. de Saint-Pierre *ad Vincula*, le même qui se montra si fougueux lorsqu'il occupa plus tard la chaire de saint Pierre, sous le nom de Jules II. Ce cardinal arriva avec l'autorité de contraindre, par les censures et l'excommunication, Louis et Maximilien à faire la paix. Quoique Louis en fût averti, il donna, le 14 juin, une déclaration pour le recevoir avec toutes les prérogatives de légat *à latere*. Les gens du roi firent cependant opposition aux facultés octroyées au légat; et Louis fit insérer dans les registres du parlement une protestation secrète contre la prétention du légat au pouvoir de l'excommunier; il ne la reconnoissoit qu'autant qu'elle se soit exercée contre son adversaire (1). Ce fut au mois de septembre que le cardinal Julien de la Rovère arriva à Paris. Il fut reçu hors de la porte Saint-Jacques par toute la magistrature; la ville étoit tendue de tapisseries sur son passage, comme pour le roi Olivier de Dain, le premier, lui donna un festin magnifique; puis le cardinal de Bourbon, puis l'abbé de Saint-Denis. En le comblant d'honneurs, Louis sembloit vouloir s'assurer que, dans sa médiation, il seroit favorable à la France (2); mais ce fut justement ce qui fit manquer sa négociation. Le conseil de Bourgogne en conçut de

(1) Dumont, Corps diplomat. T. III, p. 75. — Barante, T. XII, p. 105, 133.

(2) Jean de Troyes, p. 400.

la défiance, et ne voulut pas le recevoir (1). La Rovère crut alors que ses intentions secrètes avoient été trahies par l'archevêque de Rhodes, qui l'accompagnoit dans son ambassade ; il demanda au roi, le 29 octobre, de le faire enlever et conduire sous sûre garde au château d'Avignon, qui appartenoit au légat. Cette commission fut exécutée par du Bouchage, avec le secret qu'on jugeoit suffisant pour éviter le scandale. Mais le conseil de Bourgogne ne se montra pas ensuite plus disposé à recevoir la Rovère, et les négociations durent procéder sans lui. (2)

Le légat cependant, qui revint trouver le roi à Orléans, y termina les différends que Louis avoit eus long-temps avec la cour de Rome ; ceux particulièrement qui avoient suivi l'arrestation du cardinal Balue et de l'évêque de Vendun. Ces deux malheureux prélats étoient depuis dix ans enfermés dans des cages de fer ; leurs médecins attestèrent que leur santé ne pourroit supporter plus long-temps une si dure captivité. La cour de Rome s'engagea à les faire juger ; et, sous cette condition, ils furent rendus au cardinal de la Rovère. Les poursuites contre eux furent cependant bientôt abandonnées par la France,

(1) Preuves de Godefroy. T. V, p. 89-98.

(2) Duclôs. L. IX, p. 554. — Barante. L. XII, p. 144.

1480. et le cardinal Balue ne tarda pas à devenir très puissant à la cour de Rome. (1)

Le temps que Louis consacroit à ces longues négociations avec la maison de Bourgogne n'étoit point perdu pour les développemens de la puissance royale ; d'autres négociations continuoient en même temps sur toutes ses frontières, et de tous les côtés également il imprimoit une plus haute idée de son pouvoir. Depuis la mort de sa sœur Yolande, duchesse régente de Savoie, Louis avoit fait déférer la régence par les États de Savoie au comte de la Chambre, et la garde du nouveau duc Philibert, qui n'avoit pas plus de douze ans, à Étienne de Grolée, sire de Lays. Ces mesures ne purent point empêcher une guerre civile en Savoie, entre les oncles du jeune duc, qui prétendoient à la régence, et les seigneurs qui en étoient en possession ; mais l'un et l'autre parti recouroit à l'arbitrage de Louis, et le temps sembloit approcher où le duché de Savoie partageroit le sort des autres duchés qui tomboient successivement sous la domination de la France (2). Des guerres civiles plus longues encore et plus acharnées désoloient

(1) Cette négociation se trouve dans les Preuves de Charles VIII, de Godefroy, p. 311-322. — *Raynaldi Annal. eccles.* 1481, §. 16. — Duclos. L. IX, p. 337. — Barante. T. XII, p. 155.

(2) Guichenon, Histoire de Savoie. T. II, p. 145. — Barante. T. XII, p. 94.

la république de Gênes; mais Louis XI n'avoit point le même espoir d'en tirer parti chez un peuple qui, au milieu de ses convulsions, mon-
 1480. troit tant de zèle pour la liberté, tant de jalousie pour ses droits. La faction des Adorni, qui, à cette époque, venoit d'être chassée de Gênes par les Fregosi, et qui cherchoit partout des appuis pour rentrer dans sa patrie, lui offrit alors, s'il l'aidoit à recouvrer le pouvoir, de lui faire dé-
 férer la seigneurie de Gênes. On assure que Louis XI, éclairé par son expérience et celle de ses prédécesseurs, répondit : « Les Génois
 « se donnent à moi, et moi je les donne au dia-
 « ble. » (1).

Louis avoit resserré son alliance avec Ferdin-
 and et Isabelle, rois d'Aragon et de Castille, et il avoit reçu d'eux, au mois de juillet 1479, une ambassade, à laquelle il fit rendre les plus
 grands honneurs (2). Il avoit accueilli à sa cour Alexandre, duc d'Albany, frère de Jacques III, roi d'Écosse, que la tyrannie de son frère avoit
 forcé à s'enfuir : il lui avoit donné une hospitalité généreuse; mais il ne lui avoit point permis de tenter d'expédition contre son frère, pour

(1) *Uberti Foletæ Hist. Genuens.* L. XI, p. 648. — *P. Bizzarri Hist. Genuens.* L. XV, p. 354. L'un ni l'autre n'ont aucune connoissance de la négociation avec la France. — *Ducles.* L. X, p. 414. — *Barante.* T. XII, p. 96.

(2) *J. de Troyes*, p. 402.

1480. ne pas exciter ainsi la défiance du roi d'Angleterre (1). Il avoit acheté de Nicolle de Blois, femme de Jean de Brosse, comte de Penthièvre, les droits à la Bretagne qu'elle pouvoit tenir de Jeanne-la-Boiteuse son aïeule; il ne chercha point à les faire valoir, mais il se les réserva commê un moyen d'inquiéter le duc de Bretagne, si celui-ci continuoit à correspondre avec ses ennemis (2). Enfin il avoit contracté une alliance avec la ville de Nimègue et les États de Gueldre et de Zutphen, pour contraindre Maximilien à remettre en liberté les enfans d'Adolphe d'Egmont leur duc, que la maison de Bourgogne retenoit en prison depuis l'époque où elle avoit acheté de leur aïeul leur patrimoine. (3)

A l'intérieur du royaume, les princes du sang, diminués en nombre et intimidés, avoient cessé d'être redoutables : cependant Louis les surveilloit toujours avec la même jalousie, et ne perdoit pas une occasion de les humilier. Le duc de Bourbon lui causoit surtout de la défiance, par l'attachement héréditaire qu'avoient pour lui ses vassaux, et par l'esprit d'indépendance qui le faisoit vivre toujours dans ses terres, éloigné de la cour. Louis chargea de le surveiller un de

(1) J. de Troyes, p. 403. — *Buchanani rerum Scotticar.* L. XII, p. 395.

(2) Actes de Bretagne. T. III, p. 343.

(3) Duclos. L. IX, p. 312. — Barante. T. XII, p. 108.

ses nouveaux favoris, Jean Doyat, qu'il fit bailli de Montferrand, après l'avoir débauché du service de ce duc. Doyat chercha de toutes manières à vexer le duc de Bourbon son ancien maître, à restreindre ses droits, à limiter ses juridictions : il fit traduire en parlement le chancelier du duc, son procureur général, son capitaine des gardes et ses principaux officiers, en les accusant d'avoir entrepris sur l'autorité royale. Il fit tenir à Montferrand les grands jours d'Auvergne par une commission composée d'un président et cinq conseillers au parlement, qui s'annoncèrent comme chargés de réformer tous les abus dans le Bourbonnais, le Nivernais, le Forez, le Beaujolais, le Lyonnais et la Marche. Toutefois le duc de Bourbon prit vivement la défense de ses officiers, il résista de tout son pouvoir aux entreprises contre son autorité ; et, après un procès qui se prolongea presque autant que le règne de Louis XI, le parlement reconnut ses droits et l'innocence de ses officiers. (1)

Un prince du sang plus puissant, mais qui avoit cessé de causer à Louis de la jalousie, René d'Anjou, roi titulaire de Sicile et souverain de Provence, mourut à Aix le 10 juillet

(1) *Fr. Belcarii Comment.* l. III, p. 84. — *Guaguini Compend.* l. X, f. 159. — *Duclos.* l. IX, p. 307, 354. — *Barante.* T. XII, p. 101, 208. — *J. de Troyes,* p. 408.

1480. 1480, à l'âge de soixante-douze ans et trois mois. Fort affoibli depuis plusieurs années, de tête aussi-bien que de corps, il étoit uniquement gouverné par Palamède de Forbin, que Louis XI avoit eu soin de gagner (1). Les fils et les petits-fils de René l'avoient précédé au tombeau ; mais il lui restoit un neveu, Charles, comte du Maine, et deux filles, Yolande et Marguerite : la première avoit transmis tous ses droits à son fils René II, duc de Lorraine, et la seconde, exilée d'Angleterre, où elle avoit régné, puis demeurée long-temps captive, et ayant vu égorger son fils unique sous ses yeux, avoit cédé tous ses droits à Louis XI, et elle renouvela cette cession le 19 octobre 1480 (2). Charles du Maine étoit l'héritier légitime des prétentions de René au trône de Naples, du comté de Provence et des duchés d'Anjou et de Bar, et, après lui, René II n'avoit pas un titre moins clair à Naples, à la Provence et au Barrois, qui étoient tous des fiefs féminins. Louis occupoit cependant déjà presque tout l'Anjou, et, profitant des besoins de René I^{er}, que ses prodigalités tenoient toujours à court d'argent, il s'étoit fait passer par lui, le 11 janvier 1480, un bail de la ville et prévôté de Bar, pour six ans, en vertu

(1) Hist. de René d'Anjou. T. III, p. 164.

(2) Esambert, Recueil de Lois françaises. T. X, p. 828. — Collection Laurière. T. XVIII, p. 585.

duquel il occupoit aussi ce duché (1). René cependant avoit voulu assurer son héritage à son petit-fils le duc de Lorraine; mais il y avoit mis pour condition que ce duc quittât les armes de son duché pour prendre l'écusson d'Anjou. René II offrit seulement d'écarteler ses armoiries; et, pour cette querelle ridicule, envenimée par les agens de Louis, l'aïeul et le petit-fils se refroidirent l'un pour l'autre, et René l'Ancien appela son neveu, et après lui le roi de France, à recueillir son héritage. (2)

Charles IV, roi titulaire de Sicile, ne conserva que dix-sept mois et ce titre et la souveraineté de la Provence. Prince foible et valétudinaire, il s'abandonna entièrement à la domination de ce Palamède de Forbin, premier ministre de son prédécesseur, que Louis avoit gagné par des présens; et comme il manifestoit déjà l'intention de laisser après lui la Provence au roi Louis XI, plusieurs barons provençaux se déclarèrent ouvertement pour René II, et essayèrent même d'établir son bon droit par les armes. Charles n'eut pas le temps de les réduire

(1) D. Calmet, Hist. de Lorraine. L. XXX, p. 1082.

(2) Lettres-patentes de René Ier, à Aix, le 15 novembre 1479, en faveur de René II. Dans Dumont, Corps diplomat. T. III, P. II, p. 71. — Hist. de René. T. III, p. 143, 158. — Nostradamus, Hist. de Provence. P. VI, p. 644. — Bouchet, Hist. de Provence. T. II, p. 476. — Barante. T. XII, p. 104. — Duclos. L. IX, p. 321.

1481. à l'obéissance; il mourut lui-même à Aix en Provence, le 11 décembre 1481, après avoir fait un testament, par lequel il nommoit le roi Louis son héritier universel (1). Palamède de Forbin, qui avoit persuadé à Charles de faire ce testament, en donna avissi promptement à Louis que, huit jours après, il put déployer de pleins pouvoirs pour prendre possession de la Provence au nom du roi. Il réduisit à l'obéissance les partisans de René II, qui s'étoient soulevés à Aix; il y assembla les États de Provence, par lesquels il fit reconnoître la validité du testament de Charles et l'autorité du roi, au nom duquel il leur promit le maintien de leurs privilèges; il accomplit enfin la réunion de cette grande province à la France, dont elle étoit séparée dès les temps des premiers Carlovingiens. Louis, en donnant à Palamède de Forbin un pouvoir presque absolu sur la contrée qu'il annexoit à la couronne, lui dit en plaisantant: « Tu m'as fait comte (de Provence), je te fais roi. » Paroles dont la maison de Forbin a fait sa devise. (2)

(1) Testament et codiciles de Charles d'Anjou. Dumont, Corps diplomat. T. III, P. II, p. 82, 88, 91. — Traités de Paix. T. I, p. 690.

(2) Nostradamus, Hist. de Provence. P. VI, p. 649 et suiv. — Bouchet, Hist. de Provence. T. II, p. 481-492. — Duclos. L. IX, p. 363. — Barante. T. XII, p. 222. Le Maine, apanag^e de Charles, fut en même temps réuni à la couronne, et Louis

René, comte du Perche, fils du duc d'Alençon, fut à son tour en butte à la défiance et à la cruauté de Louis. Il n'avoit pris aucune part aux intrigues ou aux rébellions de son père, mais il menoit une vie fort dissolue ; ses désordres, ses excès et ceux de ses domestiques l'avoient exposé à quelques poursuites judiciaires. Il en avoit pris de l'humeur, et il faisoit ses préparatifs pour sortir du royaume, lorsque le sire du Lude le fit arrêter au château de la Roche-Valbot. Il fut conduit à Chinon, et enfermé dans une cage de fer, où on lui donnoit à manger avec une fourche au travers des barreaux, comme à une bête féroce. Au bout de six jours d'un traitement si rigoureux, il tomba malade ; on le sortit alors de sa cage pour le moment de ses repas, mais on l'y renfermoit d'abord après, et on le tint ainsi douze semaines. Cependant des commissaires instruisoient son procès, plusieurs de ses serviteurs et son frère bâtard furent mis à la torture, sans qu'on pût trouver d'autre crime à lui reprocher que celui d'avoir voulu s'enfuir du royaume. Louis pressoit toujours sa condamnation, mais les commissaires ne trouvoient pas qu'il y eût moyen de le prononcer ; ils firent donc transporter le comte du Perche à Vincennes, et ils renvoyèrent toute

accorda de grandes franchises à la ville du Mans. — Isambert. T. X, p. 845.

1481. la procédure au parlement (1). Elle traîna longtemps encore. Enfin le parlement n'osant ni condamner un innocent, ni offenser le roi en prononçant l'absolution de celui dont il vouloit la tête, par un lâche accommodement, prononça, le 22 mars 1482, une sentence dans laquelle il n'énonçoit aucun crime du comte du Perche, et cependant il le condamnoit à demander pardon au roi, à lui donner caution de son obéissance, à lui remettre tous ses châteaux, et à tenir prison jusqu'à ce que toutes ces choses fussent accomplies. (2)

Presque tous les princes du sang qui, au commencement du règne de Louis XI, lui avoient causé tant d'inquiétude, étoient réduits à l'obéissance. Il ne restoit point de grands seigneurs, point de grands barons, qui pussent résister à l'autorité royale, et la féodalité, comme puissance opposée au trône, étoit effectivement abattue; les seigneurs ne pouvoient plus conduire leurs vassaux à l'armée, et leur droit même de commander le guet et la garde dans les villes et bourgs où ils étoient châtelains fut singulièrement restreint par Louis, qui permit aux habitans de s'en dispenser par une légère redevance pécuniaire. (3)

(1) Duclos. L. IX, p. 357. — Barante, T. XII, p. 210, d'après les papiers de le Grand.

(2) Duclos. L. IX, p. 260. — Barante. T. XII, p. 278.

(3) De Tours, 20 avril 1479. — Recueil d'Isambert. T. X, p. 809.

Louis ne rencontra donc point d'obstacles lorsqu'il essaya de diriger son activité vers l'administration intérieure du royaume. Dans ce but, il avoit rétabli les foires de Lyon et de Caen, et augmenté leurs franchises; il avoit planté des mûriers, et il avoit cherché à encourager l'éducation des vers à soie; il faisoit faire des recherches pour établir dans tout le royaume un seul poids et une seule mesure; il faisoit recueillir et comparer les coutumes, soit des provinces de France, soit des pays étrangers, avec l'intention de soumettre désormais la monarchie à une seule loi, et de remédier ainsi à la longueur et à la multiplicité des procès (1). Il accordoit de nouveaux et plus amples privilèges à l'université de Paris; mais en même temps, prenant parti dans des querelles de métaphysique qu'il ne pouvoit entendre, il se déclara pour les réalistes contre les nominaux; défendant, sous peine de bannissement, d'enseigner la doctrine de ces derniers, et ordonnant que tous les livres des nominaux fussent apportés au premier président du parlement, pour être gardés sous sa clef (2). D'un autre côté, Louis XI favorisoit une découverte qui devoit rendre vaine, non seulement ces précautions contre une secte de philosophie, mais toute tentative

(1) Phil. de Comines. T. XII, L. VI, c. 6, p. 51.

(2) Hist. de l'Université. T. IV, L. VIII, p. 363, 387.

1481.

de l'autorité pour enchaîner l'esprit humain. Sur la demande de deux docteurs en théologie, l'un et l'autre anciens recteurs de l'université, Guillaume Fichet et Jean de la Pierre, trois imprimeurs allemands, élèves de Jean Fust, furent invités à Paris, et y fondèrent, dans les bâtimens mêmes de la Sorbonne, la première imprimerie française. Ce fut en 1470, ou treize ans après l'impression du psautier in-folio de Mayence, premier de tous les livres imprimés qui porte la date certaine de 1457. Le premier des trois imprimeurs allemands, Ulrich Gering de Constance, se fixa seul à Paris, et lorsqu'il y mourut, en 1510, il partagea ses biens entre les collèges de la Sorbonne et de Montaigu. Louis XI lui avoit accordé sa protection. Ainsi l'art nouveau qui devoit élever la raison de l'homme au-dessus du sacerdoce et de la royauté, fut introduit par le plus jaloux des collèges de prêtres et le plus despotique des rois. (1)

Mais, quoique Louis eût le talent de découvrir ce qui convenoit à la France, les vices de son caractère ne lui permettoient jamais de le vouloir avec suite, et de l'accomplir. Son ambition et la crainte des ennemis qu'il se suscitoit à toute heure lui avoient fait augmenter sans me-

(1) Hist. de l'Université. T. IV, L. VIII, p. 326-337. — D. Félibien, Hist. de Paris. L. XVII, p. 861-866. — Barante. T. XII, p. 160.

sure le nombre de ses soldats et les charges qu'il imposoit au royaume. Charles VII, à sa mort, avoit seulement dix-sept cents lances, qui lui coûtoient environ 1,800,000 francs. Louis en avoit quatre ou cinq mille, avec vingt-cinq mille gens de pied, et la taille du royaume étoit montée à 4,700,000 francs (1). Ce poids étoit devenu absolument insupportable ; les paysans étoient réduits au désespoir. Les vexations des gens de guerre et celles des gardes-chasse du roi, toujours plus jaloux de la préservation de son gibier, exposoient tous les cultivateurs à tous les genres de violences personnelles et d'outrages. Le roi savoit combien, par ces diverses causes, il s'étoit fait détester, il étoit persuadé que tout le monde en vouloit à sa vie, et ses précautions, pour se mettre en garde contre les attaques de ses ennemis et de ses sujets, avoient dégénéré en manie.

Il préféroit à tous les autres, pour sa résidence, le château du Plessis, nommé aussi Montils-lès-Tours, mais, pour y exercer une surveillance plus sévère, il en avoit écarté sa femme Charlotte de Savoie et son fils le dauphin, qu'il faisoit élever à Loches. Il se faisoit suivre en tous lieux par un page qui tenoit un épieu prêt pour son usage, et qui, pendant la nuit, de

(1) Phil. de Comines. L. VI, c. 7, p. 66.

1481.

laissoit appuyé au chevet de son lit. Indépendamment de sa garde d'archers écossais, il en avoit formé une seconde, composée de cent gentilshommes, commandés par Claude de la Châtre, ancien favori de son frère, qu'il avoit d'abord persécuté. Chaque jour il ajoutoit de nouvelles tourelles à son château, de nouvelles murailles, de nouveaux fossés, et il en avoit fait le lieu le plus triste et le plus sombre de la terre. Il n'y recevoit à demeure ni les princes du sang, ni les grands, ni même ses conseillers; ceux-ci étoient logés à Tours, et, quoique le roi les appelât chaque jour auprès de lui, il resentoit autant de défiance d'eux que de ses ennemis. Il craignoit les choses invisibles comme les choses visibles; alarmé sur sa santé, il s'entouroit de médecins; il s'entouroit d'astrologues pour lire dans l'avenir et repousser de funestes influences; avec moins de forces, il vouloit qu'on lui crût toujours la même activité, et son esprit étoit en effet dans un mouvement continu. Il faisoit à chaque heure de nouveaux projets; il entroit dans de nouvelles intrigues, il retrouvoit même, du moins pour la chasse, dont il étoit toujours passionné, son activité corporelle, et l'on s'émerveilloit des courses qu'il faisoit encore à la poursuite du gibier dans l'Anjou et le Poitou. (1)

(1) *Franc. Belcarit Comment.* t. IV, p. 94-95. — Phil. de

C'étoit pour une de ces parties de chasse que Louis XI étoit venu aux Forges, dans la forêt de Chinon, au mois de mars 1481, lorsqu'un dimanche, après dîné, il fut frappé d'une attaque d'apoplexie. Il demeura quelque temps privé de parole et de connoissance; cependant son médecin, Angelo Catho, lui ayant fait respirer le grand air, et administrer quelques remèdes, il commença à reprendre un peu ses sens. Pendant trois jours, sa parole demeura embarrassée, et, excepté Comines, personne ne paroissoit l'entendre. Pendant douze jours, il fut obligé de s'interdire toute espèce de travail: cependant il ne redoutoit rien tant que de laisser échapper aucune partie de son autorité. Au moment de son accident, quelques uns de ceux qui le servoient ne voulurent pas ouvrir les fenêtres, comme il leur en faisoit signe, il les chassa de son hôtel pour les punir de cette désobéissance. Dès qu'il eut un peu recouvré la parole, il commença à se faire lire toutes les dépêches arrivées pendant les dix ou douze jours de sa maladie; ce n'étoit pas qu'il pût encore les comprendre, mais il craignoit par-dessus tout qu'aucun des assistans s'aperçût de son incapacité. (1)

Comines. L. VI, c. 7, p. 67. — Guaguini. L. X, p. 209. —
Barante. T. XII, p. 174.

(1) Comines. T. XII, L. VI, c. 7, p. 53. — Fr. Belcarius.

148L

Bientôt le roi reprit ses habitudes accoutumées ; mais les princes ses voisins , à qui l'on avoit d'abord annoncé sa mort , n'en abandonnèrent pas de sitôt l'espérance , et se mirent en mesure pour attaquer le royaume au moment où ils apprendroient l'événement après lequel ils soupiroient. Le duc de Bretagne , dans ce but , contracta de nouvelles alliances , et avec Maximilien d'Autriche , et avec le roi d'Angleterre (1). Le lieutenant qui commandoit à Aire pour Maximilien , tenta même , au mépris de la trêve , de s'emparer d'Hesdin , se confiant à quelques traîtres qui s'étoient adressés à lui , et qui lui avoient promis de lui livrer cette ville ; mais le traité étoit double , comme on s'exprimoit alors ; il étoit concerté avec ceux contre lesquels il paroïsoit dirigé ; ce furent ses propres soldats qui tombèrent dans le piège , et qui y périrent presque tous. (2)

Louis avoit fait rassembler par le sire d'Esquerdes , auprès de la Seine et du Pont-de-l'Arche , une armée de vingt mille hommes de pied , dans laquelle se trouvoient réunis les six mille Suisses qu'il avoit pris à sa solde. L'entre-

L. LV, p. 93. — Guaguini. L. X, f. 159. — J. de Troyes, p. 415. — Duclos. L. IX, p. 330. — Barante. T. XII, p. 189. (1) Rec. des de Godefroy. T. V, p. 153, 167, 169, 178, 187 et 192. — Rymer. T. XII, p. 142.

(2) J. Molinet, c. 82, p. 284.

tien de cette armée, à laquelle étoient joints deux mille cinq cents pionniers et quinze cents hommes d'armes d'ordonnance, devoit lui coûter 1,500,000 francs par année. Cette armée devoit marcher toujours avec un camp retranché, entouré d'une forte palissade mobile, qu'on revêtoit de fossés et de boulevards, pour en faire une forteresse. Louis XI, encore bien foible, vint la passer en revue le 15 juin; mais il la licencia ensuite, parce qu'à cette époque même la trêve avec Maximilien fut prolongée d'une année⁽¹⁾. Le roi continuoit à désirer vivement la paix : c'étoit lui qui avoit suggéré au pape une ligue de trois ans entre les princes chrétiens pour résister aux attaques des Turcs, et qui sollicitoit le pontife de frapper de censures ecclésiastiques ceux qui ne s'y associeraient pas, en suspendant toute autre hostilité; mais Sixte IV craignit de compromettre son autorité en s'arrogeant le droit de juger entre des princes trop puissans. (2)

Louis XI sentoit d'autant plus le besoin de la paix avec la maison d'Autriche que, malgré ses efforts, il voyoit reparaître encore la ligue qui lui avoit donné de si longues inquiétudes,

(1) J. de Troyes, p. 416. — *Fr. Belgerii*. L. IV, p. 94. — *Guaguini*. L. X, f. 159, verso. — Barante, T. XII, p. 206.

(2) *Raynaldi Ann. eccles.* 1481, §. 2 et suiv.

1481. et qu'il craignoit surtout de laisser son fils, dans sa minorité, aux prises avec elle. Un secret accord subsistoit toujours entre Maximilien, héritier de la maison de Bourgogne, Édouard V et François II, duo de Bretagne; et c'étoit celui-ci, prince foible, voluptueux, incapable, dominé tour à tour par sa maîtresse et ses favoris, qui prenoit à tâche de maintenir l'union entre les deux autres, sa haine contre Louis XI lui donnoit, pour cette intrigue une suite et une persistance qu'on ne retrouvoit dans aucune autre de ses actions. Son chancelier Guillaume Chauvin, homme sage et pacifique, s'étoit efforcé d'apaiser les querelles avec la France; mais la dame de Villequier, maîtresse du duc, et Landois, son trésorier, avoient le cœur tout anglais. Ils obtinrent de leur maître que Chauvin fût arrêté le 5 octobre 1481, et livré à Landois. Celui-ci le traita avec une dureté inouïe, le transféra de prisons en prisons, le fit coucher sur la paille, souvent privé de nourriture, tandis que ses biens furent confisqués, qu'on ne laissa pas même un lit à sa femme et à ses enfans; et que le parlement de Rennes abandonnant lâchement un homme qui, pendant dix-huit ans, avoit été à la tête de la magistrature, refusa de faire auprès du duc aucune démarche pour le réclamer. Chauvin, que des commissaires nommés exprès pour lui faire son procès n'avoient pu

condamner, mourut enfin de privations, de tourmens et de misère, le 5 avril 1482, et son corps étoit si décharné que ses amis même ne purent le reconnoître. (1)

L'arrestation de Chauvin causa beaucoup de chagrin à Louis XI, en transportant tout le pouvoir, dans le duché de Bretagne, aux mains de ses ennemis. Il accueillit l'appel que ce chancelier avoit interjeté au parlement de Paris, et il fit signifier au duc de Bretagne l'ordre d'y déférer. Mais Louis n'avoit guère le droit de réclamer pour les cours régulières et contre la justice prévôtale : lui-même, dans ses terreurs continues, ne vouloit recourir qu'à celle-là. Il se faisoit amener tous ceux qui étoient accusés, et que, sur les indices les plus légers, il croyoit toujours coupables : il les livroit à son prévôt Tristan l'Ermitte, qui, le plus souvent, les faisoit pendre ou enfermer dans un sac et jeter à la rivière, sans prendre seulement la peine de s'informer de l'accusation. Aussi Brantôme raconte-t-il que l'ordre du supplice étoit quelquefois transmis par un signe. Louis indiqua de l'œil au grand-prévôt un capitaine picard qu'il voyoit entrer dans la salle où il dînoit. Tristan crut qu'il s'agissoit d'un moine qui se trouvoit

(1) Lobineau, Hist. de Bret. L. XX, p. 756-758. — D. Morice, Hist. de Bret. L. XIV, p. 140. — Daru. T. III, L. VII, p. 63.

1487. à côté de lui ; il le fit saisir dès qu'il descendit à la cour, enfermer dans un sac et jeter à la rivière. Cependant Louis apprit, dès le lendemain, que le capitaine picard avoit été vu sur la route d'Amiens, et quand Tristan expliqua qui c'étoit qu'il avoit fait jeter à l'eau, le roi se contenta de s'écrier : « La pàque Dieu ! c'étoit le « meilleur moine de mon royaume. » (1)

Claude de Seyssel, qui se proposoit, il est vrai, de relever Louis XII aux dépens de Louis XI, insista plus qu'aucun autre historien sur ces odieuses exécutions. « Bien souvent ; « dit-il, sans grands indices, il faisoit prendre « et géhenner plusieurs gens, tant nobles qu'au- « tres, et quelquefois, comme l'on dit, mourir ; « dont puis après, étant avèrifi de leur inno- « cence, se repentoit et tâchoit de l'amènder en « quelque façon ; et s'il le commandoit chaude- « ment, il avoit Tristan l'Hermite, son prévôt « des maréchaux, homme sans pitié, qui l'exé- « cutoit aussi promptement, et n'y avoit de lui « aucun appel ; tellement que l'on voyoit autour « des lieux où ledit roi se tenoit, grand nombre « de gens pendus aux arbres, et les prisons et « autres maisons circonvoisines pleines de pri- « sonniers, lesquels on oyoit bien souvent, de « jour et de nuit, crier pour les tourmens qu'on

(1) Bramôme. Barante. T. XII, p. 216.

« leur faisoit, sans ceux qui étoient secrètement 1481.
« jetés en la rivière. » (1)

Le roi cependant devenoit chaque jour plus maigre et plus languissant, et de temps en temps il avoit de nouvelles attaques, que les uns représentent comme d'épilepsie, d'autres d'apoplexie. A son retour de Normandie, il en eut une plus forte à Fhouars, pendant laquelle il demeura deux heures sans connoissance. Tandis qu'il sembloit être entre la vie et la mort, Comines, du Bouchage et ses autres serviteurs le vouèrent à saint Claude, ce qui le détermina, au printemps suivant, à se rendre en pèlerinage dans la petite ville de ce nom en Franche-Comté. (2)

Le royaume n'avoit pas moins que le monarque besoin de la protection des saints; la guerre étoit, il est vrai, suspendue; mais la tyrannie, qui s'aggravoit chaque jour, tenoit chaque citoyen, jusqu'aux plus obscurs, dans un état d'anxiété, de terreur et de souffrance; en même temps les intempéries des saisons redoublaient les calamités publiques : un froid excessif au milieu de l'hiver avoit été suivi du débordement des rivières, au moment de la

(1) Panégyrique de Louis XII, par Claude de Seyssel; éd. de Théod. Godefroy, in-4°, p. 91. Paris, 1615. — Éd. de Comines de Godefroy. T. III, p. 295.

(2) Comines. T. XII, Liv. VI, c. 7, p. 61. — Belcarit. L. IV, p. 94.

1481. fonte des glaces, puis d'un printemps pluvieux et de gelées tardives, qui avoient détruit les récoltes (1); le vin manqua presque absolument; après la moisson de 1481, le blé s'éleva à un prix
1482. excessif, et l'hiver qui vint ensuite fut signalé par une effroyable mortalité, surtout parmi les pauvres; elle atteignit ensuite les gens des classes plus élevées, et la duchesse de Bourbon, les archevêques de Narbonne et de Bourges, l'évêque de Lisieux, le premier président au parlement Jean le Boulanger, et une foule de personnages notables, y succombèrent au printemps de l'année 1482. (2)

Vers le milieu de mars, Louis XI partit pour le pèlerinage auquel ses courtisans l'avoient voué. Il prit avec lui une suite de huit cents lances, faisant six mille combattans. Il passa par Amboise pour y voir son fils le dauphin : il lui donna sa bénédiction, et il confia sa garde à son gendre Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu, qu'il nomma en même temps lieutenant-général du royaume (3). Il visita les deux Bourgognes, où le sire de Baudricourt avoit remplacé Charles de Chantonnay d'Amboise, mort l'année précédente, et où il avoit maintenu une assez

(1) J. de Troyes, p. 413.

(2) J. de Troyes, p. 418, 421. — *Franc. Belcarii*. L. IV, p. 96. — *Guaguini*. L. X, f. 159, verso.

(3) *Guaguini*. L. X, f. 159, verso. — J. de Troyes, p. 420.

grande tranquillité (1). Il marqua son séjour à Saint-Claude par ses libéralités envers cette abbaye : il ne mettoit plus de bornes à ses profusions envers les sanctuaires, depuis que l'état de sa santé lui inspiroit le désir de gagner ou de fléchir le ciel ; et s'il avoit vécu encore longtemps, il auroit entièrement dépouillé la couronne en faveur des églises. Il étoit plus prodigue encore envers son médecin. Jacques Cottier de Poligny lui avoit persuadé qu'ayant étudié son tempérament depuis son enfance, il étoit seul en état de lui rendre la santé ; qu'un autre à sa place, qui ne l'auroit point vu dans sa vigueur, le tueroit par les remèdes qu'il lui feroit prendre. « Je sais bien, lui disoit-il quelquefois, qu'un matin vous m'en voyerez comme vous faites d'autres ; mais, par la mort Dieu ! vous ne vivrez point huit jours après ! » « De ce mot-là, ajoute Comines, s'épouvantoit tant, qu'après ne le faisoit que flatter et lui donner ; quoique ledit médecin lui fût si très rude, que l'on ne disoit point à un valet, les outrageuses et rudes paroles qu'il lui disoit » (2). Louis avoit assuré à Cottier dix mille écus par mois de traitement fixe ; il y joignoit encore de fréquens présens, en sorte que Cottier se trouva porté sur

(1) Hist. de Bourgogne. L. XXII, p. 512.

(2) Phil. de Comines. L. VI, c. 12, p. 100. — *F. Belcarri.* L. IV, p. 96.

1482. les comptes de l'épargne pour quatre-vingt-dix-huit mille écus en huit mois ; il fut fait premier président de la chambre des comptes ; son neveu fut évêque d'Amiens, et tous ses amis obtinrent, à sa recommandation, de nombreux offices. D'étranges et effrayans remèdes étoient cependant administrés au roi par Cottier. Les médecins étoient alors persuadés que dans le sang résidoit la vie ; et que, s'ils pouvoient, opérer ce qu'ils nommoient la transfusion du sang, ou faire passer celui d'un enfant dans les veines d'un vieillard, ils rendroient à ce dernier la jeunesse. Quelques années plus tard, plusieurs enfans furent victimes d'une tentative, pour faire passer leur sang dans les veines du pape Innocent VIII (1). La rumeur publique accusa Cottier, pour atteindre le même but, d'avoir eu recours à un procédé non moins criminel, mais qui montre plus d'ignorance, ou plus de charlatanisme. On assure qu'il fit baigner Louis dans le sang des enfans, qui devoit, disoit-il, renouveler le sien, et qu'il le lui fit boire. (2)

Ni les prières des moines, ni les secours de la médecine, n'arrêtoient les progrès de la maladie du roi ; ses attaques, durant lesquelles il perdoit connoissance, devenoient de plus en plus fréquentes ; il étoit dans un état effrayant de mai-

(1) En 1492. *Diario di Stefano Infessura*, p. 1241.

(2) *Guagnini*, f. 160, verso. — J. de Troyes, p. 445.

greur ; et Comines, en le revoyant à Beaujeu, comme il revenoit de son pèlerinage de Saint-Claude, ne pouvoit comprendre qu'il eût la force de voyager (1). Comines avoit été envoyé par Louis, comme médiateur dans les guerres civiles de Savoie. Le roi avoit commencé par promettre son appui aux gentilshommes que les États avoient chargés de la tutèle du jeune duc Philibert, mais les princes, leurs ennemis, lui ayant offert en secret des conditions meilleures, il avoit fait déclarer tout à coup, contre le comte de la Chambre les troupes françaises qu'il lui avoit envoyées d'abord, comme auxiliaires. Ce comte avoit été arrêté, avec leur aide, et enfermé dans un cachot de France ; et le jeune Philibert, alors âgé de dix-sept ans, avoit été amené par Comines, à la cour de Louis ; mais là, se livrant sans retenue à ses passions, et surtout à son goût pour la chasse, il s'étoit épuisé au milieu des fêtes, et il étoit mort enfin à Lyon, le 29 avril. Son frère Charles, alors âgé de quatorze ans, lui succéda (2).

Tandis que Comines rendoit compte à Louis des intrigues qu'il avoit habilement dirigées en Savoie, il apprit de lui, en retour, un événement plus important, la mort de Marie, dernière hé-

(1) Phil. de Comines. L. VI, c. 7, p. 62.

(2) Phil. de Comines. L. VI, c. 7, p. 62. — Guichenon, Hist. de Savoie. T. II, p. 146, 148. — Duclos. L. X, p. 370. — Barante. T. XII, p. 226.

1482. ritière de la maison de Bourgogne, survenue à Bruges, le 27 mars 1482. Cette princesse, alors âgée de vingt-cinq ans, avoit été jetée à bas de son cheval dans une chasse à l'oiseau; une funeste modestie lui avoit fait cacher à son médecin toutes les conséquences de sa chute, et elle étoit morte de la gangrène qui s'étoit mise à ses blessures. Elle laissoit de son mariage avec l'archiduc Maximilien un fils et une fille, alors élevés à Gand, et que les bourgeois de cette ville déclarèrent vouloir garder comme gages de leurs privilèges.

Le 2 mai, les États de Flandre refusèrent à Maximilien, qui s'étoit conduit de manière à perdre entièrement leur confiance, la tutèle de ses enfans; les États de Brabant la lui déférèrent, mais sous des conditions qui lui laissoient fort peu de pouvoir. La Hollande étoit déchirée par les guerres civiles des Hœcks et des Kabelljauws, factions dont l'animosité héréditaire ne se rattachoit point à des querelles politiques ou à des sentimens qu'on pût avouer. Frédéric III, père de Maximilien, le prince le plus avare de l'Europe, ne lui envoieoit aucun secours. Les Pays-Bas étoient dans un désordre universel; le commerce des grandes villes étoit ruiné; les campagnes étoient ravagées; il ne restoit plus d'armée pour couvrir le Luxembourg menacé par les Français, et cependant Maximilien, suspect à tous

ses sujets, se refusoit à la paix, sans se mettre en état de soutenir la guerre; il dissipoit dans les fêtes, et par une prodigalité insensée, les impôts qu'il arrachoit avec peine à ses sujets des Pays-Bas; il affectoit de couvrir d'un profond secret ses résolutions politiques, mais ce secret ne cachoit que son imprévoyance, sa légèreté et son incapacité. (1)

Le roi, après avoir reçu la nouvelle de la mort de Marië, dont il eut, dit Cominès, très grande joie, se rapprocha lentement de Tours; accablé par la maladie, il n'avançoit qu'à petites journées, et il s'arrêta à plusieurs reprises à Notre-Dame-de-Cléry, à Mâung-sur-Loire, à Saint-Laurent-dés-Eaux. Il donna en chemin audience aux ambassadeurs des États de Flandre, avec lesquels il vouloit traiter de la paix. Son armée, qui étoit fort brillante, étoit commandée par M. d'Esquerdes. La trêve signée pour sept mois, le 27 août 1480, après avoir été prolongée d'une année, n'avoit pas été renouvelée, mais Louis, qui, même dans le feu de la jeunesse, avoit évité les actions hasardeuses et interdit les batailles à ses généraux, tenoit davantage encore à cette politique depuis qu'accablé par la maladie, il craignoit de devoir d'un instant à l'autre

(1) Phil. de Cominès. L. VI, c. 7, p. 62. — J. Molinet, c. 85, p. 301. — Amelgardus. L. VI, c. 19 jusqu'à 29, f. 449-473.

1482. laisser la couronne à un enfant. Ses armées avoient soumis Bohain, puis Aire (1), après quoi elles continuoient à menacer; elles ravageoient le pays, mais elles n'avançoient pas. En même temps Louis négocioit avec les Gantois; il proposoit de faire épouser au dauphin Marguerite d'Autriche, fille âgée de deux ans de Maximilien et de Marie, qui lui auroit apporté pour dot les provinces des Pays-Bas où l'on parle la langue française; toutefois il demandoit le secret, pour ne pas offenser Édouard IV, à la fille duquel le dauphin étoit promis par le traité de Pecquigny. (2)

La négociation n'avançoit que lentement, lorsque les Pays-Bas furent alarmés par l'attentat de Guillaume de La Mark. On savoit que ce prince et chef de brigands; surnommé le Sanglier des Ardenes, étoit secrètement soutenu par le roi de France, qui lui fournissoit de l'argent et des armes, et qui lui avoit permis d'envoyer à Paris tous les mauvais sujets qu'il desiroit éloigner de sa capitale. Le Sanglier avoit été long-temps l'allié de l'évêque de Liège, Louis de Bourbon, qu'il protégeoit et qu'il faisoit trembler; l'évêque, hâï de ses sujets, qu'il avoit

(1) J. Molinet, c. 86, 87, p. 304, 306. — Jean de Troyes, p. 426.

(2) Comines L. VI, c. 9, p. 74. — Amelgard. L. VI, c. 32, f. 482.

placés sous le joug des ducs de Bourgogne, et sur lesquels il avoit attiré tant de calamités, avoit cru ne pouvoir se passer de l'appui du Sanglier des Ardennes, auquel il avoit donné la riche seigneurie de Franchemont, et qu'il laissoit disposer de tous les offices à sa cour; mais cet homme farouche ayant un jour tué de sa main le secrétaire et garde du sceau de l'évêché, Louis de Bourbon puisa du courage dans sa colère, et l'exila. Guillaume de La Mark se retira pendant quelques semaines en France, pour recruter sa bande de routiers, puis, rentrant tout à coup dans l'évêché de Liège, il rencontra, le 30 août 1482, l'évêque dans un chemin creux, accompagné d'un petit nombre de ses serviteurs; il le frappa de sa dague à la gorge, et le fit achever par ses satellites à coups de hache, puis jeta son corps dans la Meuse, après-quoi il entra dans Liège, et il contraignit le chapitre à nommer son fils pour succéder à l'évêché: (1)

Quoique Louis XI n'avoût pas ouvertement son alliance avec le Sanglier des Ardennes, cette catastrophe, qui inspira de l'effroi dans tous les Pays-Bas, redoubla le désir des peuples de terminer une guerre qui exposoit leurs pro-

(1) J. Molinet, c. 88, p. 308. — Amelgard. L. VI, c. 29 et 30, p. 473, 475. — J. de Troyes, p. 428. — Duclos. L. X, p. 378. — Barante. T. XII, p. 246.

1482. vances à la domination d'hommes qui leur inspiroient tant d'horreur. Les États de Flandre, de Brabant, de Hainaut et des autres seigneuries bourguignonnes, s'assemblèrent à Alost, et signifèrent à Maximilien leur volonté de terminer la guerre. Ils lui désignèrent en même temps quarante-huit députés, auxquels Maximilien donna de pleins pouvoirs le 6 novembre. Louis, de son côté, donna les siens à M. d'Esquerdes, à Olivier de Coëtneux, gouverneur d'Arras, La Vacquerie, premier président du parlement de Paris, et Jean Guérin, son maître-d'hôtel. Ces plénipotentiaires se réunirent à Arras; toutes les conditions de la pacification avoient été convenues d'avance, en sorte que leurs conférences furent courtes. Le traité d'Arras fut signé le 23 décembre 1482. Marguerite d'Autriche, fille de Maximilien, devoit être remise au roi, pour qu'il l'élevât, comme sa fille et la femme de son fils. Elle lui apportoit pour dot les comtés d'Artois et de Bourgogne, les seigneuries de Mâcon, Auxerre, Salins, Bar-sur-Seine et Noyers; tous ces pays, que la France avoit déjà conquis, devoient être gouvernés par le dauphin, selon leurs anciens privilèges, et faire retour à l'archiduc si le mariage ne s'accomplissoit pas. La ville de Saint-Omer devoit demeurer neutre jusqu'à la consommation de ce mariage, et Louis renonçoit à ses prétentions sur celles de Lille,

Douai et Orchies. La haute souveraineté du roi et le droit d'hommage sur la Flandre étoient reconnus; mais, d'autre part, le roi abandonnoit la juridiction du parlement de Paris sur cette province, dont il confirmoit toutes les libertés et tous les privilèges. Une amnistie générale étoit accordée aux serviteurs de la maison de Bourgogne dans les pays cédés au roi, et la restitution de tous leurs biens leur étoit promise. De plus, pour réparer les désastres de la guerre, une exemption de tailles pendant six ans étoit accordée au comté d'Artois. (1)

Ainsi Louis, qui déclinait rapidement vers la tombe, et qui s'affoiblissoit chaque jour, voyoit tous les soucis qui avoient empoisonné sa vie se dissiper avant que la vie elle-même fût arrivée à son terme. La paix d'Arras étoit le complément des victoires qu'il avoit remportées sur les princes du sang; elle achevoit d'anéantir leur ligue si long-temps menaçante; elle assuroit à la monarchie les deux Bourgognes et l'Artois; elle garantissoit sa frontière au nord et

(1) Le traité d'Arras se trouve dans J. Molinet, T. XIV, c. 91, p. 318-362. — Dument, Corps diplomat. T. III, P. II, p. 100-110. — Charles VIII, de Godefroy, p. 524-556. — Comines de Godefroy. T. V, p. 272-326. — Sur les négociations, voyez J. Molinet, c. 90, p. 315. — Phil. de Comines. L. VI, c. 9, p. 78. — Oliv. de la Marche, c. 10, p. 268. — Amelgard. L. VII, c. 1, f. 485. — J. de Troyes, p. 452. — Duches. L. X, p. 588. — Barante. T. XII, p. 286-298.

1482. au levant, et elle le réconcilioit avec l'Empire et la maison d'Autriche.

Il est vrai qu'elle offensoit le voisin que Louis avoit le plus constamment ménagé, Édouard IV d'Angleterre, dont la fille, promise au dauphin par le traité de Pecquigny, étoit déjà désignée à sa cour sous le nom de madame la dauphine. Édouard, dans son premier ressentiment, annonça qu'il alloit recommencer la guerre contre la France, et ressaisir par les armes une couronne qu'il prétendoit être unie à celle d'Angleterre. Quoiqu'il fût sans alliés pour entreprendre cette guerre, le peuple anglais en accueillit la nouvelle avec une vive explosion de joie; mais cette joie ne fut pas longue, non plus que l'inquiétude qu'elle pouvoit causer à Louis XI: Édouard IV mourut inopinément le 9 avril 1483, à la suite, autant qu'on peut le conjecturer, de quelque excès de table. Il étoit dans sa quarante-deuxième année: son fils aîné, proclamé sous le nom d'Édouard V, n'avoit que douze ou treize ans, et de nouvelles révolutions se préparoient, qui devoient ôter à l'Angleterre toute influence sur le continent. (1)

Le duc de Bretagne, toujours ennemi de Louis XI, se croyoit, malgré la paix conclue avec

(1) Ph. de Comines. L. VI, c. 9, p. 81. — Rapiu Thoyras. T. V, L. XIII, p. 118. — Duclos L. X, p. 395. — F. Belcarri. L. IV, p. 98. — Polydori Vergilii. L. XXIV, p. 538.

lui, dans un imminent danger : il avoit demandé des secours à l'Angleterre, et il faisoit des armemens pour se défendre; mais il n'avoit garde de commencer lui-même les hostilités, et Louis ne songeoit point à l'attaquer (1). Le duc de Savoie étoit tombé avec le Piémont dans une dépendance presque absolue de la France. Il en étoit de même du royaume de Navarre, gouverné par une sœur de Louis XI, Madelaine, veuve de Gaston, comte de Foix. Cette princesse avoit été successivement régente pendant le règne de ses deux enfans mineurs, François Phoebus, qui avoit succédé, en 1480, à Éléonore, et qui mourut le 29 janvier 1483, et Catherine, qui venoit de lui succéder. Elle sentoit bien que tout son appui étoit en France, et qu'elle ne se maintiendrait au milieu de la noblesse factieuse de Navarre que par son dévouement absolu au roi son frère (2). Ferdinand et Isabelle, rois d'Aragon et de Castille, étoient déjà engagés dans la guerre contre les Maures; qui se termina, douze ans plus tard, par la conquête de Grenade; et en même temps ils venoient de soumettre leurs sujets à un joug nouveau, à un tribunal d'inquisition plus sévère, plus actif que ceux qu'on avoit vus jusqu'alors dans les autres

(1) Lobineau. L. XX, p. 738. — D. Morice. L. XIV, p. 142.

(2) Mariana, *Hist. de Esp.* L. XXIV, c. 19, p. 520, et c. 22, p. 546.

1483.

États de la chrétienté. Thomas de Torquemada, qu'ils avoient nommé inquisiteur général, avoit en peu d'années fait brûler deux mille personnes; il en avoit réconcilié dix-sept mille à l'Église, par la terreur qu'il leur avoit inspirée; il en avoit forcé plusieurs milliers à s'enfuir dans les États voisins. Dans la première fermentation que causoit en Castille une persécution si cruelle, si contraire aux anciennes mœurs d'un peuple qui jusqu'alors avoit accordé une grande tolérance aux Maures et aux Juifs, si destructive des anciennes lois, des anciennes formes de procédure protectrices de la liberté, les rois d'Espagne étoient trop occupés chez eux, trop inquiets de la résistance de leurs sujets, pour ne pas ménager soigneusement leur paix avec la France. (1).

Le nombre des princes du sang qui avoient donné tant d'inquiétude à Louis XI étoit bien réduit. Le duc de Bourbon étoit âgé, d'une santé languissante; on n'avoit point d'enfants; son frère, le sire de Beaujeu, étoit gendre du roi; le comte de Montpensier, leur oncle étoit âgé de quatre-vingts ans; François, comte de Vendôme, par qui la maison de Bourbon fut continuée, n'en avoit que douze. Louis d'Orléans, gendre du roi, et son cousin Charles d'Angoulême, l'un

(1) Mariana, T. VIII, L. XXIV, c. 17, p. 502.

1483.
 âgé de vingt-un ans, l'autre de vingt-cinq ;
 avoient prêté serment au roi qu'ils n'entreprendroient rien contre le dauphin. Le comte du Perche, héritier d'Alençon, étoit toujours prisonnier à la Bastille. Jean, comte de Nevers, âgé de soixante-huit ans, n'avoit pas de fils, et quoiqu'il fût le dernier mâle de la maison de Bourgogne, il s'étoit senti trop foible pour élever aucune prétention à l'héritage de la branche aînée.

Cet état de la maison royale dans ses diverses branches, rassuroit quelque peu Louis sur le délaînement où seroit son fils après sa mort. Le dauphin Charles n'avoit que douze ans, sa jeunesse avoit été malade, et Louis sacrifiant tout soin de son esprit au désir de fortifier sa santé, l'avoit laissé croupir dans l'ignorance ; cependant, depuis qu'il sentoit que sa vie approchoit de son terme, il avoit commencé à le préparer aux fonctions difficiles qui lui seroient dévolues. Ayant été le voir à Amboise, le 21 septembre 1482, il lui adressa, en présence des princes du sang et des plus grands personnages de son royaume, une allocution qu'il destinoit à lui servir de règle dans son gouvernement futur ; il lui retraça tous les devoirs d'un roi ; il lui recommanda de conserver en place tous les officiers qu'il avoit nommés lui-même, reconnoissant qu'il devoit attribuer les principaux troubles

483. de son règne à ce qu'il n'en avoit pas lui-même agi ainsi à l'égard des ministres de son père ; il lui nomma, comme dignes de toute sa confiance, du Bouchage et Gui Pot, bailli de Vermandois, pour la politique ; d'Esquerdes pour commander les armées ; maîtres Olivier et Jean Doyat pour l'intérieur ; il lui demanda, après y avoir réfléchi et avoir consulté ses gens et officiers, d'en prendre l'engagement précis en levant la main. Après quoi il fit dresser procès-verbal par un notaire de cette promesse solennelle de son fils, et il la fit déposer aux archives et dans ses diverses cours de justice (1). Louis XI fit en même temps composer, ou composa lui-même une instruction sur l'art de régner, qu'il intitula *le Rosier des guerres*. On peut à bon droit s'étonner que ce livre, fruit de l'expérience du roi le plus spirituel qu'ait eu la France, ne soit pas imprimé ; d'autant que, composé avec réflexion et loin des tentations qui avoient si souvent fait dévier Louis des lois de la morale, il vaut bien mieux que n'avoit valu sa conduite. C'étoit au nom de sa propre expérience qu'il traçoit des règles à son fils. « Pour ce que, disoit-il en commençant,

(*) Ce procès-verbal est dans les Preuves de Comines de Godofroy, T. V, p. 376-382, et dans celles de Charles VIII, p. 307. — Hist. de Comines. T. XII, L. VI, c. 11, p. 90. — J. de Troyes, p. 43. — Barante, T. XII, p. 257. — *Franc. Belgarum*. L. IV, p. 99.

« des choses qui sont sçues et connues par expérience, on sait mieux et plus au vrai parler que de celles qu'on ne sait que par ouï dire ; et parce que nous avons contemplé et ramené en mémoire aucunes choses qui, en notre temps, sont advenues en notre royaume de France touchant le gouvernement, garde et défense d'icelui, tant du vivant et règne de notre feu père de noble mémoire, le roi Charles VII, que Dieu absolve, que du nôtre.... » Et il continuoit en entremêlant des maximes de morale et de religion à celles de prudence mondaine. (1)

Pendant l'hiver de 1482 à 1483, la disette, conséquence de la mauvaise récolte précédente, commença à se faire sentir plus cruellement; les maladies se multiplièrent, et prirent presque le caractère d'une peste. Hélié de Bourdeille, archevêque de Tours, aux prières duquel Louis s'étoit recommandé pour le recouvrement de sa santé, se hasarda à lui faire quelques remontrances sur le malheur des peuples, le fardeau des tailles, la manière sévère dont plusieurs prélats avoient été traités. Louis en témoigna le plus vif ressentiment; il regarda comme un acte

(1) Le manuscrit que j'ai eu en mains est un petit in-folio en lettres gothiques, à la Bibliothèque du Roi, sous le n^o 7433. Duclos en a donné quelques extraits dans ses Preuves. T. III, p. 382-395.

1483. de trahison envers lui la compassion montrée à ceux qu'il avoit punis, et il fit adresser les plus sévères réprimandes par le chancelier à l'archevêque, pour avoir voulu se mêler des affaires d'État quand le roi ne lui demandoit que des prières. Quant à la cherté dont le peuple se plaignoit, Louis crut y remédier en autorisant des commissaires qu'il nomma à se faire livrer de préférence à tous autres les blés des marchands à un prix réputé raisonnable. Cette violence fit au contraire disparaître des marchés le peu de blé qui y restoit encore : on ne trouvoit plus à en acheter dans la Beauce pour l'approvisionnement de Paris. Jean de la Vacquerie, premier président au parlement, se rendit auprès du roi, et lui remontra fortement le mal que produisoient ses édits. Le roi s'en porta d'abord à menaces contre lui, mais la Vacquerie, qui étoit accompagné de beaucoup de présidens et de conseillers en robes rouges, répondit gravement : « Sire, nous remettons nos charges entre vos mains, et nous souffrirons tout ce qu'il vous plaira, plutôt que d'offenser nos consciences en vérifiant des édits que nous croyons contraires au bien du royaume. » Louis, étonné de cette noble résistance, écouta les raisons qui lui étoient alléguées, retira ses édits, et fit ouvrir ses greniers. Tout le parlement sentit combien il s'étoit élevé en dignité par l'indépendance qu'avoit montrée

son chef, et le nom du président de la Vacquerie demeura en vénération parmi les magistrats. (1)

1481.

Cependant Louis étoit retourné s'enfermer dans son château de Plessis, et il n'en sortoit plus. Il avoit fait entourer ce château d'un treillis de fer, armé de pointes; il avoit fait semer dans les fossés dix-huit mille chausse-trapes; quatre cents archers y montoient la garde; quarante étoient sans cesse en faction, prêts à tirer sur quiconque oseroit approcher, personne ne pouvoit entrer sans être fouillé avec la dernière rigueur (2). Comme Louis n'avoit plus la force de monter à cheval pour suivre la chasse, on lui procura en petit un divertissement analogue; celui d'une chasse aux souris, et il parut prendre plaisir à cette image du passe-temps qui lui avoit été le plus cher. Il craignoit que le bruit de sa mort ne se répandît depuis qu'on ne pouvoit plus le voir, et il s'étudia à occuper le public, dans l'Europe entière, par l'activité de ses négociations, par ses messagers qui se répandoient en tous pays pour acheter les animaux les plus rares,

(1) Bodin, De la République. L. III, c. 4, p. 290; édit. de Lyon, in-folio. 1580. Ce fait n'est point dans les registres du Parlement. Garnier a rapporté, T. X, p. 45, le texte des premiers auteurs qui en ont parlé.

(2) Phil. de Comines. L. VI, c. 8, p. 71. — Duchesne. L. X, p. 397.

1483. des chiens, des chevaux, des élans de Pologne, des rennes de Suède, des panthères de Barbarie, qu'on lui amenoit à grands frais, et qu'il ne regardoit pas même ensuite. En général, il ne vouloit donner d'audience à personne, pour qu'on n'observât pas sa maigreur effrayante; mais s'il consentoit à se montrer à quelqu'un, ce n'étoit plus que revêtu d'habits somptueux, tandis que, jusqu'alors, il avoit poussé la simplicité de sa toilette jusqu'à l'affectation. Son activité inquiète se faisoit éprouver plus péniblement encore à ses serviteurs; il leur faisoit des grâces qu'il retiroit presque aussitôt; il les avançoit, les destituoit, les changeoit sans cesse, tourmenté de l'idée que s'il ne faisoit pas sentir son pouvoir à toute heure, on le croiroit vaincu par le mal, et on cesseroit de le craindre. En même temps, le prévôt Tristan, qu'il appeloit son compère, veilloit avec un redoublement de défiance sur tout ce qui approchoit du château, et, sur le plus léger soupçon, faisoit mettre à la torture ceux qu'il arrêtoit, puis jeter dans un sac à la rivière, ou pendre aux arbres de la forêt. (1)

Les pratiques superstitieuses se multiplioient chaque jour avec les actes de cruauté; de nouveaux dons étoient envoyés aux églises pour

(1) *Fr. Belcarii*. L. IV, p. 97. — *Guaguini*. L. X, f. 160. — *Phil. de Comines*. E. VI, c. 8, p. 71. — *Barante*. T. XII, p. 300-306.

en obtenir des prières ; de nouveaux couvens étoient fondés tantôt pour accomplir des vœux faits dans son adolescence et oubliés ensuite , tantôt pour rapprocher de lui , dans sa décrépitude , ceux dont il sollicitoit les prières. Dans son parc même du Plessis , il fonda deux ermitages , l'un occupé par Jacques Rosa , qu'il appela de Lombardie avec sept ou huit de ses compagnons ; l'autre , par Robert Refortillo , plus connu sous le nom de saint François de Paule , fondateur des Mimes , ou sous celui du saint homme de Calabre (1). Il se faisoit apporter de toutes parts les reliques les plus rares ; Sixte IV lui en envoya un si grand nombre , que leur déplacement causa presque un soulèvement dans Rome. Bajazet II , sultan des Turcs , lui offrit toutes celles de Constantinople : c'étoit , il est vrai , le prix pour lequel il vouloit se faire livrer son frère Gem ou Zizim , qui , vaincu dans une guerre civile , étoit réfugié chez les chevaliers de Rhodes , et venoit d'être envoyé par eux en France , dans la commanderie de Bourgameuf , près de Guéret (2). Il se fit apporter

(1) Phil. de Comines. L. VI, c. 8, p. 69. — *Fr. Belcarii*. L. IV, p. 96 et 102. — *Guaguini*. L. X, f. 160. — *Duclos*. L. X, p. 399. — *Barante*. T. XII, p. 339, 347. — *Preuves de Godefroy*. T. V, p. 368.

(2) *Pauli Emilii Veron.*, p. 357. — *Franc. Belcarii*. L. IV, p. 101.

1483.

de Reims la sainte ampoule, pour se faire sacrer une seconde fois, ou même, si elle avoit contenu assez d'huile pour cela, s'en faire oindre par tout le corps; elle étoit encore sur son buffet à l'heure de sa mort. (1)

Mais ce redoublement de piété n'introduisoit pas le moindre sentiment de compassion dans le cœur de Louis XI. Les cris des torturés et des suppliciés se confondoient à toute heure dans son parc avec les chants des moines; aucun de ceux qui avoient excité le moindre soupçon dans l'esprit du roi ou de Tristan l'Ermite ne pouvoit obtenir de grâce; aucun de ceux qui étoient enfermés dans d'horribles cachots ou dans des cages de fer, ne pouvoit espérer d'élargissement. Sa défiance s'étendoit chaque jour plus loin, jusqu'à ceux qu'il avoit long-temps regardés comme ses plus fidèles serviteurs; ce fut dans ses derniers jours qu'il suspendit Palamède de Forbin du gouvernement de Provence, et qu'il destitua le chancelier Pierre Doriole pour le remplacer par Guillaume de Rochefort. Dans le même temps aussi, voyant de sa galerie son gendre le sire de Beaujeu, sa fille et le comte de Dunois rentrer au château du Plessis, il envoya son capitaine des gardes au-devant d'eux tâter

(1) Phil. de Comines. L. VI, c. 10, p. 87. — Paul. Æmile croit que son intention étoit de faire sacrer son fils sous ses yeux; p. 557.

leurs gens, et s'assurer s'ils n'avoient point d'armes sous leurs habits..(1)

Un seul événement fit diversion aux sombres pensées de tout ce qui approchoit le roi pendant les derniers mois de son existence, ce fut l'arrivée de Marguerite d'Autriche, l'enfant âgée de deux ans, qui étoit destinée à épouser le dauphin. Des ambassadeurs français avoient été envoyés à Gand le 15^e mars pour recevoir les sermens de Maximilien, et son venir du moment où la jeune princesse leur seroit remise (2). Maximilien avoit prêté le serment avec beaucoup de solennité dans l'église de Saint-Jean de Gand, ce qui n'empêcha point, qu'au moment où il apprit le mort du roi, il n'envoyât des agens aux rois d'Espagne, au duc de Bretagne, au duc de Lorraine, à tous les princes du sang et aux principaux gentilshommes des deux Bourgognes, pour les engager à rompre ce traité et à attaquer la France de toutes parts (3). Les Gantois eux-mêmes connoissoient la mauvaise foi de Maximilien; car après avoir consigné sa fille à Hesdin, le 19 mai, au sire de Beaujeu et à sa femme, qui étoient chargés par le roi de la recevoir, ils la firent accompagner par une

(1) Phil. de Comines. L. VI, c. 12, p. 99. — Duclos. I. X, p. 401. — Barante. T. XII, p. 330.

(2) J. Molinet. T. XLIV, c. 94, p. 575.

(3) Les instructions qu'il donne à tous ses agens sont dans Godefroy, Preuves de Comines. T. V, p. 555-568.

1483. garde nombreuse, pour que l'archiduc ne la fit pas enlever en chemin.

La petite princesse fit son entrée à Paris le 2 juin, et fut fiancée au dauphin le 23 du même mois, avec une grande magnificence. Louis XI étoit déjà trop affoibli pour prendre aucune part à ces fêtes. Il ne voulut pas même recevoir la nouvelle ambassade que lui envoyoit les Flamands. C'étoit à son gendre et à sa fille, le sire et la dame de Beaujeu, qu'il renvoyoit toutes les affaires, encore que sa défiance se réveillât aussi quelquefois contre eux, en sorte que s'il avoit eu un retour de santé, il les auroit probablement punis d'avoir exercé le pouvoir qu'il leur avoit confié. (1)

Enfin, le 25 août 1483, une nouvelle attaque d'apoplexie ne lui laissa plus de doute à lui-même sur sa mort prochaine. Dès qu'il eut repris la parole et la connoissance, il fit appeler le sire de Beaujeu. « Allez à Amboise, dit-il, trouver
« le roi mon fils ; je l'ai confié, ainsi que le gou-
« vernement du royaume, à votre charge, et aux
« soins de ma fille. Vous savez tout ce que je lui
« ai recommandé, veillez à ce que ce soit fidèle-
« ment observé. » Dès ce moment, en effet, son fils fut à ses yeux le roi ; il lui envoya à Amboise

(1) J. de Troyes, p. 439. — J. Mélinet, c. 95, p. 378. — Comines. L. VI, c. 12, p. 94. — Duclos. L. X, p. 405. — Barante. T. XII, p. 323, 329.

le chancelier, avec les sceaux et les gens de la chancellerie; il lui envoya aussi les gens de son conseil, ses capitaines des gardes avec une partie de ses archers, et toute la vénerie (1). Maître Olivier et Jacques Cottier, son médecin, décidèrent avec les confesseurs qu'il falloit lui annoncer qu'il ne restoit plus pour lui aucune espérance. « Ni ne gardèrent, dit Cominès, la « révérence et humilité qu'il appartenoit au cas; « comme eussent fait ceux qu'il avoit de long- « temps nourris, et lesquels, peu auparavant, « il avoit éloignés de lui pour ses imaginations.... « Mais signifièrent à notre roi les dessusdits sa « mort en brièves paroles et rudes, disant : Sire, « il faut que nous nous acquittions; n'avez plus « d'espérance en ce saint homme ni en autre « chose, car sûrement il est fait de vous; et pour « ce pensez à votre conscience, car il n'y a nul « remède. » Tout persuadé que Louis étoit de sa mort prochaine, il ne voulut pas se soumettre à ce qu'un homme s'arrogeât l'autorité de lui prononcer ainsi sa sentence. Il répondit : « J'ai « espérance que Dieu m'aidera, car, par aven- « ture, je ne suis pas si malade comme vous « pensez. » (2)

Cependant Louis ne montra plus aucune foi-

(1) Cominès. L. VI, c. 11, p. 91. — *Belcarii*. L. IV, p. 102. — J. de Troyes, p. 443.

(2) Phil. de Cominès. L. VI, c. 12, p. 95.

1483. blessé à l'idée de la mort, qui lui avoit jusqu'alors inspiré tant d'effroi. Il avoit réglé d'avance et sa pompe funèbre, et le monument qu'il vouloit qu'il lui fût élevé. Il ne cessa, avec une activité redoublée et un esprit toujours plus clairvoyant, de parler des affaires de son royaume; il recommanda que, pendant cinq ou six ans au moins, on le maintînt en paix, et on laissât au peuple si cruellement foulé, le temps de reprendre ses forces; ensuite il répéta des prières et des versets de psaumes, puis il recommença à parler politique, continuant ainsi, presque sans interruption, jusqu'au 30 août, qu'il expira entre sept et huit heures du soir. (1)

(1) Phil. de Comines. T. XII, L. VI, c. 12, p. 96. — J. Molinet, c. 98, p. 591. — Amelg. L. VII, c. 8 à 17, f. 505 à 524. — Registre de la Ch. des Comptes, dans les Preuves de Godefroy à Charles VIII, p. 351. — *Fr. Belcarii*. L. IV, p. 102. — *Guaguini*. L. X, f. 160. — *Pauli Æmilii Veronensis*. R. 357. — Duclos. L. X, p. 406. — Barante. T. XII, p. 357.

CHAPITRE XXII.

Succession de Charles VIII. — Débats sur la régence. — États-Généraux de Tours; ils laissent le gouvernement à la dame de Beaujeu; ils réduisent les tailles; ils signalent de nombreux abus; ils sont renvoyés avec promesse d'être assemblés de nouveau tous les deux ans.
— 1483-1484.

À la nouvelle de la mort de Louis XI, le peuple français respira, comme si un pesant fardeau avoit été ôté de dessus la poitrine de chacun. 1483. Il n'y avoit, en effet, aucun des ordres du royaume, les prêtres seuls exceptés, peut-être, qui ne considérât son gouvernement avec terreur. Les princes du sang, auxquels on avoit pu reprocher à bon droit tous les malheurs de la France, pendant tout le siècle précédent, avoient tout à coup perdu leur impunité. Contraints à l'obéissance, traduits devant les tribunaux, languissant dans des cachots et des cages de fer, ou portant leur tête sur l'échafaud, ils avoient appris à invoquer la protection de ces lois qu'ils avoient si longtemps bravées. La noblesse, écartée du gouvernement, soumise à des parvenus qu'elle méprisait, séparée de la milice, qu'elle ne conduisoit

1483. plus à la guerre, qu'elle pouvoit à peine commander pour la garde de ses châteaux; forcée d'obéir, non seulement aux lois, mais aux ordres de tous les gouverneurs; souvent enfin décimée par des supplices, se sentoit dépouillée de toute son importance. L'armée, quoique nombreuse, bien payée, et vivant à discrétion dans les provinces, étoit mécontente de la fréquente destitution de ses officiers, et de la manière timide dont on l'employoit à la guerre. Elle étoit offensée de la préférence que le roi accordoit aux étrangers, aux transfuges bourguignons, aux Écossais, et surtout aux Suisses. La magistrature s'indignoit de voir les lois foulées aux pieds; tous les procès d'état déferés à des commissaires; tous ceux qui concernoient des personnages moins importants, abandonnés à la justice prévôtale de Tristan l'Ermitte; tandis que le roi faisoit éprouver, en toute occasion au parlement de Paris sa mauvaise humeur, sa défiance et ses menaces. La bourgeoisie avoit d'abord été flattée des égards que le roi lui monroit, de la familiarité de sa conversation avec les marchands intelligens; des encouragemens qu'il avoit donnés au commerce, par la stabilité des monnoies et la garantie des franchises des foires. Mais le commerce ne peut se passer longtemps de liberté et de légalité; les caprices du pouvoir, les guerres constantes avec les pays

où florissoit l'industrie; la ruine de Dinant, de Liège, d'Arras, avoient atteint par leurs contrecoups tous les marchands français, et le poids des impôts achevoit de les accabler. Les paysans enfin étoient réduits par la rapacité du fisc, et par celle des soldats, à la plus excessive misère. Plusieurs avoient déserté leurs métairies; d'autres ayant vu déjà saisir tout leur bétail, étoient forcés de s'atteler eux-mêmes à la charrue avec leurs enfans; pour ne pas laisser leurs champs en friche.

Cependant ceux qui avoient approché de Louis; ceux qui avoient entendu sa conversation, si abondante en idées; si rapide; si variée; ceux qui lisoient ses lettres, où tant de connoissance des hommes; un esprit si net et si fin se développoient avec tant d'originalité, ressentoient pour lui une admiration qui sembloit d'autant plus vive, que leur intelligence à eux-mêmes étoit plus exercée. Philippe de Comines, l'homme le plus spirituel de sa génération; et Brantôme, le plus spirituel de la génération suivante; ont tous deux parlé de Louis XI comme du plus habile des rois. L'abbé Legrand, dans le volumineux et plat ouvrage dont celui de Duclos n'est guère qu'un extrait (1), avoit dit

(1) L'histoire manuscrite de Louis XI, en vingt-six livres, répondant chacun à une année, de l'abbé Legrand, est conservée à la Bibliothèque, en trois cartons in-folio. Elle ne vaut

1483.

de Louis XI, que c'étoit un grand roi; et Duclos avoit terminé son histoire par cette phrase souvent citée: *Que tout mis en balance c'étoit un roi.* La phrase n'avoit aucune justesse. Louis XI étoit un homme extraordinaire; mais ses qualités et ses défauts étoient ceux qu'on doit le moins désirer dans les rois, et qu'on trouve en effet le plus rarement chez eux. L'influence que Louis exerça sur la nation française n'est pas facile à apprécier. L'esprit de cette nation subit, à peu près vers cette époque, une révolution prodigieuse. La pensée, jusqu'alors asservie, prit un libre essor; la politique étrangère commença; l'habileté, la raison d'État, présidèrent aux alliances, au lieu des intérêts de famille, des rois, ou de leurs passions aveugles; la politique intérieure s'éleva à des considérations d'utilité générale et de droit des peuples; la législation devint une science, et la magistrature grandit en même temps par la profondeur de ses études et par la vertueuse indépendance de son caractère. Les écoles acquirent une vie nouvelle; et les lettres devinrent l'ornement nécessaire de quiconque prétendait la peine d'être imprimée. Claude de Seyssel remarque dans son *compte de la prévention de « ces gens qui parlent incessamment de Louis XI, de ses faits et de ses dits, et le haut louent « jusques aux cieux; disant qu'il a été le plus sage et le plus « puissant, le plus libéral, le plus vaillant et le plus heureux « qui jamais fut en France. » Panegyrique de Louis XII. Paris, 1615, in⁸, p. 79.*

tendoit à quelque distinction. Mais dans cette révolution prodigieuse, quelle part peut-on attribuer au monarque qui conduisit le premier avec esprit les affaires du royaume, tandis que le développement simultané de l'intelligence en Italie et en Allemagne, que le mélange plus intime des nations, que l'arrivée des Grecs en Europe, que la renaissance des lettres anciennes, que les controverses religieuses, que l'invention de l'imprimerie enfin, doivent en réclamer une si grande : c'est ce que nous croyons impossible de déterminer.

La mort de Louis XI. laissa retomber le gouvernement entre les mains des hommes ordinaires, et dans l'ornière qu'avoient suivie les Valois avant lui. On vit recommencer le pouvoir des princes du sang; leurs prétentions rivales et leurs guerres civiles; l'indépendance de la noblesse, l'exclusion des classes inférieures de toutes les grâces que la cour distribuoit. Mais d'autre part on vit la nation s'élever elle-même à la connoissance de ce qui lui convenoit, et qu'elle avoit droit de prétendre, on la vit exprimer avec force ses volontés, et obtenir d'importantes réformes. On vit le royaume augmenté en étendue, en puissance, en richesse, par les importantes conquêtes de Louis XI, acquérir en Europe une influence qu'il n'avoit point obtenue même sous ce monarque. On vit l'armée enfin qu'il avoit

1483. organisée, inspirer par de grandes victoires, la terreur aux nations voisines. Louis XI avoit tourmenté la France pour la mettre en état de porter les fruits qu'il ne vit jamais mûrir, mais qui firent la gloire du règne de son successeur.

Il y avoit près de deux mois que Louis XI étoit entré dans sa soixante-unième année quand il mourut. On remarqua avec étonnement qu'aucun des Capétiens n'avoit encore atteint cet âge, tant la vie luxurieuse et l'indulgence pour tous les appétits grossiers, sont fatales à la nature humaine (1). Sa femme, Charlotte de Savoie, lui survécut quatre mois seulement. Il l'avoit tenue habituellement éloignée de lui, tantôt à Amboise, tantôt à Loches, et il n'avoit en elle aucune confiance. « Des dames, dit Comines, il ne s'en est point mêlé tant que j'ai été avec lui; car à l'heure de mon arrivée, lui mourut un fils nommé Joachim, né l'an 1459, dont il eut grand deuil; et fit lors vœu à Dieu, en ma présence, de jamais ne toucher à femme qu'à la reine sa femme; et combien qu'ainsi le devoit faire selon l'ordonnance de l'Église; si fut ce grand chose, à en avoir tant à son commandement, de persévérer en cette promesse; et vu encore que la reine n'étoit point de celles

(1) *Patrii Emilit Veronens.*, p. 357. — *Belcarius*. L. IV, p. 102. — Louis XI disoit lui-même qu'il ne dépasseroit jamais sa soixantième année, terme de la vie de ses prédécesseurs.

« où on devoit prendre grand plaisir. Mais, au 1483
 « demeurant, fort bonne dame » (1). Louis ne
 voulut pas que la reine eût après lui aucune part
 au gouvernement; et, accoutumée comme elle
 l'étoit au repos et à la retraite, elle ne fit aucun
 effort pour y parvenir (2). Il avoit eu d'elle trois
 enfans, qui lui survécurent. Anne, mariée à
 Pierre II, sire de Beaujeu, étoit alors âgée de
 vingt-deux ans, étant née en 1461. On lui trou-
 voit beaucoup de l'esprit et du caractère de son
 père; et Louis, qui la préféroit à ses autres en-
 fans, l'avoit spécialement chargée, avec son
 mari, de diriger le nouveau roi Jeanne; née
 trois-ans plus tard, et mariée en 1476 à Louis,
 duc d'Orléans, le plus prochain héritier du
 trône, étoit petite, maigre, noire, voûtée, et
 si laide, que son père ne pouvoit souffrir de la
 voir; et que, lorsqu'elle avoit à paroître devant
 lui, elle se tenoit toujours cachée derrière sa
 gouvernante (3). Charles enfin, qui commen-
 çoit à régner sous le nom de Charles VIII, étoit
 né le 30 juin 1470; il étoit donc âgé de treize
 ans et deux mois. Il avoit vécu dans une pro-

(1) L. VI, c. 13, p. 107.

(2) Godefroy a imprimé son testament? du 1^{er} décembre,
 p. 363, et l'inventaire des biens délaissés par elle le 19 dé-
 cembre et 3 janvier 1481, p. 367. — Hist. de Charles VIII,
 fol. 1684.

(3) Barante. T. XII, p. 305.

1483. fonde retraite, à Amboise; il y avoit éprouvé plusieurs maladies, et, pour ménager sa santé, son père avoit ordonné qu'on suspendît ses études, assurant qu'il sauroit assez de latin, s'il entendoit bien cette phrase : *Qui nescit dissimulare nescit regnare* (1). La figure de Charles VIII portoit les traces des maladies de sa jeunesse. Petit de taille, avec une grosse tête enfoncée dans ses épaules, il étoit disproportionné dans tous ses membres; et ses jambes menues et grêles sembloient ne pouvoir porter son corps. Son esprit étoit de même affaibli faute d'exercice : il ne savoit se fixer à rien; n'ayant jamais connu de devoir, il étoit incapable d'application. Non seulement il ne savoit rien, mais il ne pouvoit rien apprendre; et l'enivrement du pouvoir royal venant ajouter encore à cette incapacité, il repoussa les conseils de ceux qui étoient le plus propres à le diriger, et il n'en voulut suivre que d'autres que ceux de ses anciens domestiques. (2)

La mort de Louis XI, et le jeune âge de ses enfans laissent retomber le gouvernement aux mains de ceux qui s'empareroient de l'esprit ou de la personne du jeune prince. Louis XI n'a-

(1) Pierre Desréy, à la suite de Monstrelet. T. III, f. 208. — *Fr. Separii*. L. IV, p. 703. — *Guaguini Compend.* L. XI, f. 161.

(2) *Frinc. Guicciardini*. Lib. I, p. 43; édition in-4° de 1645. — *Bernardi Oricellarii de Bello ital. Comm.*, p. 91.

voit pourvu qu'au soin de sa personne, en le recommandant au sire et à la dame de Beaujeu. Il n'avoit point fait de testament, ni aucun acte authentique qui indiquât seulement quelle étoit sa volonté pour l'avenir. Légalement, Charles VIII. entré dans sa quatorzième année, étoit majeur; aussi n'y avoit-il eu ni régence ni tutèle de nommée; mais cette fiction de la loi étoit démentie par le sentiment universel. A la cour, parmi la noblesse, dans la nation, chacun savoit que Charles VIII. n'étoit qu'un enfant, hors d'état de se conduire lui-même, et bien plus incapable encore de gouverner les autres. Sa sœur, exclue du trône par son sexe, sembloit à plus juste titre encore, être exclue par son âge du gouvernement. Le sire de Beaujeu, son mari, cadet d'une branche éloignée de la maison royale, n'avoit par lui-même aucun droit à l'autorité. Le duc de Bourbon, frère aîné du sire de Beaujeu, étoit aussi fort éloigné du trône; d'ailleurs, il étoit retenu au lit huit mois de l'année par la goutte. Le duc d'Orléans, et son cousin le duc d'Angoulême, qui devoient succéder à la couronne, si Charles mourait sans enfans, étoient tous les deux fort jeunes; l'un avoit vingt-un ans, l'autre vingt-quatre; et l'on hésitoit à confier la conduite d'un adolescent à un autre adolescent. Les autres princes du sang, objet de la défiance et des persécutions du dernier roi, sem-

1483. bloient avoir bien moins de droits encore. On les vit tous accourir à Amboise après de Charles VIII ; mais, dès leur arrivée, ils trouvèrent le pouvoir aux mains du sire et de la dame de Beaujeu, qui s'étoient logés au donjon du château, et qui avoient accoutumé la garde à recevoir leurs ordres. (1)

Madame, c'est ainsi qu'on appeloit Anne de France, femme du baron de Beaujeu, s'aperçut bien qu'elle exaltoit contre elle du mécontentement et de la jalousie ; aussi eut-elle soin de faire signer par tous les princes du sang qui étoient présents ; les premiers actes qu'elle fit faire à son frère, tandis qu'elle s'abstenoit elle-même d'y mettre son nom. Le 11 septembre, le roi signa seul, du nom de Charles Petit, une ordonnance qui confirmoit la chambre des comptes, jusqu'à ce qu'il y fût autrement pourvu (2) ; mais le 22 septembre ; les ducs d'Orléans et de Bourbon, les comtes de Clermont et de Danois, le chancelier Guillaume de Rochefort, qui le même jour avoit été confirmé dans ses fonctions ; les sieurs de Châtillon et de Torcy signèrent après le roi, une seconde ordonnance plus importante, qui

(1) Saint-Gelais, Hist. de Louis XII, p. 45 ; édit. de Godé-
froy, in-4°. 1622.

(2) Preuves de Charles VIII. Godé-
froy, p. 352. Peut-être
aussi le mot Petit, qu'on trouve en petit caractère à la suite de
son nom est-il le nom d'un secrétaire.

révoquoit toutes les aliénations du domaine faites par Louis XI. Ainsi, trois semaines après la mort de ce roi si redouté, on cassa déjà ses actes; on révoquoit tous les dons qu'il avoit faits à ceux qu'il aimoit; et c'étoit un enfant, deux princes du sang toujours tremblans devant lui, et trois ou quatre gentilshommes, qui anéantissoient ainsi ses bienfaits, sans que sa fille ou son gendre apposassent seulement leur nom à cet acte de souveraineté (1). Un mois plus tard, le jeune roi avoit été conduit à Blois; le comte du Perche avoit été remis en liberté, et avoit pris le nom de duc d'Alençon; les comtes d'Angoulême, de Bresse, de Vendôme, de Montfort, de Dunois, de Comminges, le bâtard de Bourbon, amiral, le dauphin d'Auvergne; beaucoup d'autres seigneurs et beaucoup de prélats étoient arrivés à la cour. La lutte pour le pouvoir devenoit déjà plus animée; cependant il n'y avoit encore aucun chef reconnu ni de la famille ni de l'État. Les princes convinrent entre eux que tout au moins il convenoit d'en présenter un à l'armée. Le duc de Bourbon, qui après le vieux Montpensier, son oncle, étoit l'aîné des princes du sang, et en même temps le plus puissant, fut désigné par eux comme le plus propre à représenter l'autorité royale. En conséquence, on

(1) Preuves de Charles VIII. Godefroy, p. 555.

1483. lui accorda, le 23 octobre, des lettres patentes, pour le faire connétable de France, office qui étoit demeuré vacant depuis la mort de Saint-Pol, et en même temps lieutenant-général par tout le royaume. Dans ces lettres, le jeune roi s'exprime ainsi : « Cette matière a été débattue « entre les seigneurs de notre sang et lignage, « prélats, barons et autres notables personna- « ges, en notre grand conseil... et a été par eux « remontré que, pour le bien de nous, sûreté « et entretenement de notre royaume, et de « toute la chose publique d'icelui, et conduite « de nos gens de guerre; attendu notre jeune « âge, étoit très nécessaire, convenable et ex- « pédient, pourvoir à l'état et office de conné- « table de France » (1). Cette délégation de la puissance royale, faite par un enfant de treize ans, fut sanctionnée seulement par les signatures de douze grands seigneurs; princes, ou bâtards de la maison de France; de cinq évêques, et de dix-sept grands officiers ou barons, parmi lesquels le sire et la dame de Beaujeu ne sont point nommés. Comme une sorte de compensation de cette faveur accordée à la maison de Bourbon, celle d'Orléans demanda aussi des grâces. Les deux jeunes princes regardoient comme leur gardien et leur chef, François d'Or-

(1) Preuves de Charles VIII. Godefroy, p. 359.

léans, comte de Dunois, fils du fameux bâtard mort en 1468. Il étoit beaucoup plus âgé que ses cousins; il passoit pour fort habile en politique, et il étoit marié à Agnès de Savoie; sœur de la reine mère. Il se fit donner le gouvernement du Dauphiné, avec une pension de 3,960 ducats, assise sur le Briançonnais. (1)

Le duc de Lorraine, René II, ne tarda pas à profiter de ce que la France n'avoit proprement point de chef et point de gouvernement, pour venir à la cour réclamer l'héritage de son aïeul René I^{er}, roi titulaire de Sicile; dont Louis XI l'avoit dépossédé. Son droit sur le duché de Bar et le comté de Provence ne pouvoit pas être affecté, disoit-il, par le testament de son oncle Charles du Maine, parce que les fiefs et les souverainetés ne peuvent être légués par leur détenteur au préjudice de l'héritier légitime. Indépendamment de son droit, René II avoit l'appui du duc de Bourbon, qui songeoit alors, malgré son âge avancé, à épouser une sœur de René, et celui de plusieurs autres amis. Il fut aussi favorisé par Anne de Beaujeu, qui, sans se montrer, menoit son frère à sa volonté, et qui cherchoit des appuis pour se mettre plus ouvertement à la tête du gouvernement. On lui rendit donc le duché de Bar, qui étoit

(1) Preuves de Charles VIII. Godefroy, p. 362. — Lancelot, Mém. de l'Acad. des Inscrip. T. VIII, p. 713.

1483. simplement engagé au roi ; on lui donna le commandement de cent lancés d'ordonnance , et on lui promit 36,000 francs par an durant quatre ans , terme que l'on prenoit pour examiner ses droits au comté de Provence. (1)

Quelques mois s'étoient écoulés depuis la mort de Louis XI ; mais le gouvernement de Charles VIII , au lieu de s'affermir et de se régulariser , devenoit tous les jours plus chancelant : la reine-mère étoit tombée malade , et bientôt après elle étoit morte ; le duc de Bourbon étoit retenu au lit , perclù de la goutte ; tous les princes du sang , tous les seigneurs , élevoient des prétentions rivales ; Maximilien , dans les Pays-Bas , vouloit revenir contre le traité d'Arras , et le conseil , pour se concilier du moins les Flamands , alors en différend avec ce prince , consentit à suspendre pour dix ans tout droit de ressort du parlement de Paris sur leur pays (2). En Angleterre , le féroce Richard III , frère d'Édouard IV , s'étoit fait proclamer roi dès le 22 juin , et il ne tarda guère ensuite à faire mourir les enfans de son frère. Dans des circonstances si difficiles , le sceptre de Louis XI ne pouvoit plus être porté par un enfant de treize ans et demi , secrètement dirigé par une femme de vingt-deux

(1) Mém. de Comines. T. XII, L. VII, c. 1, p. 150. — Prouves de Charles VIII. Godefroy, p. 381.

(2) Prouves de Charles VIII. Godefroy, p. 394.

ans ; la souffrance universelle, la haine qu'avoit excitée le gouvernement de Louis, appeloient une réforme : on commençoit de toutes parts à invoquer des États-Généraux ; comme seuls capables d'opérer cette réforme, seuls juges des intérêts nationaux, seule source d'une autorité légitime.

Les membres du conseil sentirent en effet la nécessité de s'appuyer sur cette grande autorité nationale, et les États-Généraux furent convoqués pour se rassembler à Tours le 5 janvier 1484. Nous n'avons point l'ordonnance de convocation, et nous ne savons ni sa date, ni quels furent les princes qui la signèrent ; mais il paroît que, comme mesure préparatoire, les conseillers de Charles VIII crurent convenable de punir, avant l'élection des députés de la nation, les hommes qui, sous le dernier régime, s'étoient rendus les plus odieux. Olivier le Dain, le barbier et le confident de Louis XI, fut pendu, ainsi qu'un valet à lui, nommé Daniel, sur l'accusation d'une femme, qui prétendit qu'il lui avoit fait acheter la grâce de son mari par le sacrifice de sa vertu, tandis qu'il le faisoit étrangler la même nuit. Ses biens meubles et immeubles furent confisqués, et donnés plus tard au duc d'Orléans (1). Jean Doyat, qui avoit particulièrement offensé le duc de Bourbon, fut battu

(1) Comines de Godefroy, Preuves. T. V, p. 55. — Preuves de Lenglet du Fresnoy. Comines. T. XII, L. VI, n° 17, p. 455.

1483.

de verges ; il eut la langue percée ; et il perdit les deux oreilles ; l'une lui fut coupée à Paris , et l'autre à Montferrand : le médecin Cottier fut exilé , après qu'on lui eut fait rendre 50,000 écus des bienfaits du roi. En même temps , les exilés furent rappelés : Darsé , revenant de Bretagne , fut fait grand-écuyer ; Poncet de Rivière fut fait maire de Bordeaux ; les biens du prince d'Orange , en Bourgogne , lui furent restitués , et Philippe de Savoie , comte de Bresse et frère de la reine-mère , revint à la cour prendre rang avec les princes du sang. (1)

Pendant que de toutes parts en France on s'occupoit de nommer les députés aux États-Généraux , le jeune roi avoit été conduit successivement à Baugency , à Mehun-sur-Yèvre , à Orléans , à Notre-Dame de Cléry et à Amboise. Il revint à la fin de l'année au château de son père , à Montils-lès-Tours , pour y recevoir les députés de la nation. (2)

Tant d'années s'écouloient entre une assemblée d'États-Généraux et une autre , qu'aucune règle , ou sur la nomination des députés , ou sur les pouvoirs de leur assemblée , ne pouvoit être regardée comme universellement établie. Les

(1) J. Desrey, Chronique à la suite de Monstrelet , f. 209 , verso. — Guichenon. T. II , p. 169. — Fr. Belcarii. L. IV , p. 103, 104. — Guaguini. L. XI , f. 161.

(2) Mém. de l'Acad. des Inscript. T. VIII , p. 714.

Etats qui avoient été tenus à Tours en 1468, 1483.
 sous Louis XI, n'avoient duré que huit jours ; ils ne s'étoient presque occupés que de l'apanage qu'il convenoit de donner au frère du roi ; et ils avoient bien peu fait pour la défense des droits nationaux. Les seconds États - Généraux de Tours, en 1484, ont eu une tout autre importance (1). Dignes émules de ceux qui furent assemblés sous le roi Jean, en 1355, ils osèrent réclamer leurs droits comme représentants de la nation ; ils portèrent la main à tous les abus, ils signalèrent toutes les réformes, ils invoquèrent enfin cette ancienne constitution française qui toujours avoit été dans les cœurs, qui jamais n'avoit été pratiquée, et à laquelle leurs efforts ne purent pas donner une plus longue vie, encore qu'ils révélassent aux peuples, plus clairement, quels étoient leurs droits. Les écrivains contemporains, comme s'ils craignoient d'offenser la majesté royale en présentant cette assemblée au grand jour, ne lui ont consacré que quelques lignes (2). Mais un homme d'état, Jean Masselin, official de

(1) Nous avons constamment, dans cette histoire, commencé l'année au 1^{er} janvier : l'année légale ne commençoit cependant en France qu'à Pâques ; aussi ces États sont-ils rangés par les anciens historiens sous l'année 1483.

(2) Guaguin ne les nomme pas même. Fol. 161, Lib. XI. — Paulus Æmilius leur accorde douze lignes, p. 358. — Belcaarius leur consacre neuf lignes. L. IV, p. 105. — Comines se contente de les nommer. L. VII, c. 1, p. 132.

1483. l'archevêque de Rouen, et l'un des membres de l'assemblée qui soutinrent ses droits avec le plus de courage, nous en a laissé un procès-verbal en latin; c'est peut-être le monument le plus curieux de ce siècle, et il est étrange qu'on ne l'ait jamais imprimé. Les bornes de cet ouvrage nous forcent à resserrer en peu de pages sa narration; nous nous attacherons, du moins, à la suivre jour par jour. (1)

1484. La grande salle de l'archevêché de Tours, où les États-Généraux avoient été assemblés en 1468, avoit été de nouveau préparée pour recevoir les représentans de la nation. Cette fois, elle étoit divisée en deux parquets: au milieu du premier, de quatre pieds plus élevé que l'autre, étoit le trône, sur lequel siégeoit le jeune roi; à sa droite étoit assis, à quelque distance, le connétable; à sa gauche, le chancelier; entre eux et le trône se tenoient debout le comte Du-

(1) Le manuscrit de Masselin, que j'ai obtenu de la Bibliothèque du Roi, a appartenu à J. d'Estrées, archevêque de Cambrai. Il y est rangé sous le n° 351; il est d'une belle écriture, mais rempli de fautes: les pièces officielles sont omises. Il commence à la page 25 et finit page 239; petit in-folio. Garnier en a donné un extrait tome X, page 83, qui a été reproduit dans la Collection des États-Généraux, et autres assemblées nationales. 20 vol. in-8°. 1788. T. X, p. 1-162; et dans les anciennes Lois françaises d'Isambert. T. XI, page 18-96. MM. Henrion de Pansey, Rœderer, et les autres qui ont parlé de ces États, se sont contentés de l'extrait de Garnier.

nois, le sire d'Albret, le comte de Foix et le prince d'Orange; plus en arrière étoient assis deux cardinaux, six pairs ecclésiastiques et six princes du sang, savoir : les ducs d'Orléans et d'Alençon, les comtes de Vendôme et d'Angoulême, les sires de Beaujeu et de Bresse, représentant les pairs laïques; une vingtaine de seigneurs étoient debout derrière eux. Tel étoit le cortège du roi, à la première séance royale, le 15 janvier 1484. (1)

En face de ces seigneurs, que Roederer regarde comme une sorte de chambre haute, étoient rangés, sur deux bancs semi-circulaires, les députés de la nation : les évêques, barons et chevaliers prirent place au premier, les autres députés au second. En tout, on trouve dans le catalogue les noms de deux cent quarante-six députés. La France étoit très inégalement divisée en bailliages au nord, en sénéchaussées au midi, et ces deux divisions ne comprenoient pas toutes les provinces. Vingt-six bailliages, dix-huit sénéchaussées et seize comtés, du pays, envoyèrent des députations, la plupart composées de trois membres, un ecclésiastique, un gentilhomme et un bourgeois : quelques unes cependant comptoient quatre membres, cinq et davantage, sans égard ou à la proportion entre

(1) Masselin décrit la salle en grand détail, f. 27 et 28, et Roederer en a donné le plan Louis XII, p. 426.

2484. les ordres, ou à l'étendue et l'importance de la division territoriale. De plus, la Bourgogne n'envoya que huit députés, la Guienne trois, la Provence quatre et le Dauphiné treize. Les populations s'étoient proposé seulement de faire entendre leurs réclamations, non d'augmenter leur influence par de plus nombreux suffrages. Aucune règle n'avoit été prescrite aux provinces, sur la manière de procéder aux élections, chacune avoit suivi ses usages locaux; mais il paroît qu'en général, les trois ordres avoient procédé en commun. Enfin les États de Flandre et ceux de quatorze bailliages et une sénéchaussée n'envoyèrent point de députés. (1)

A leur arrivée à Tours, toutes les députations avoient été présentées à Charles VIII, le 7 janvier, par le sire de Beaujeu. Le jeudi 15, la séance royale fut ouverte par un discours de Guillaume de Rochefort, chancelier. Il exprima le désir qu'avoit le jeune roi de connoître ses sujets, et d'être connu d'eux; il exposa l'appel qu'il avoit fait aux princes du sang pour former son conseil, la confirmation des officiers de son père dans leurs emplois, l'économie qu'il s'étoit prescrite, les réformes qu'il avoit commencées en licenciant six mille Suisses que son père entretenoit à grands frais, le renvoi de quelques

(1) La liste est dans les Preuves de Charles VIII. Godefroy, p. 401.

troupes nationales, la mission d'ambassadeurs aux puissances étrangères pour conserver la paix, l'intention qu'il avoit de pourvoir avec les revenus de son domaine à ses dépenses personnelles, et la nécessité où il étoit de recourir aux États pour les dépenses que requéroit la sûreté du royaume. Enfin il les invitoit à signaler tous les abus en leur promettant une liberté entière, et les assurant que leurs plaintes ne seroient point jugées importunes. (1)

Le discours du chancelier, qui fut fort long, remplit toute la première séance; le lendemain fut consacré à des offices religieux. En même temps, les États convinrent, au lieu de délibérer par ordres, de se séparer en six bureaux, sous les noms des six nations de France, de Bourgogne, de Normandie, d'Aquitaine, de Languedoc et de Langue-d'Oïl. La première comprenoit Paris, l'Île-de-France, la Picardie, la Champagne, la Brie, le Nivernois, le Mâconnais, l'Auxerrois et l'Orléanais; la seconde, les deux Bourgognes et le Charolais; la troisième, la Normandie, Alençon et le Perche; la quatrième, la Guienne, l'Armagnac, Foix, Agénois, Périgord, Querci et Rouergue; la cinquième, le Languedoc, le Dauphiné, la Provence et le Roussillon; la sixième, le Berri, le

(1) Masselin, Proc.-verb, f 28, verso, à 59.

1484.

Poitou, l'Anjou, le Maine, la Touraine, le Limousin, l'Auvergne, le Bourbonnais, Forez, Beaujolais, Angoumois et Saintonge (1). Jean Devilliers de Groslayes, abbé de Saint-Denis, premier député de Paris, fut élu pour président; on lui donna deux secrétaires. Un autre député de Paris, le chantre Jean Henri, dans la séance du 17, répondit au discours du chancelier; il rendit compte de l'organisation que s'étoit donnée l'assemblée, et de sa résolution de se retirer dans les bureaux des six nations pour y préparer son travail sur les réformes qu'elle demandoit, et rédiger ses cahiers. (2)

Les députés, sortis mal volontiers du sein de leurs familles, étoient impatiens de terminer leur mission et de retourner dans leur province. Ils se mirent donc avec ardeur à l'ouvrage; dès le 23 janvier, ils eurent une assemblée générale pour lire la première ébauche de leurs cahiers; une seconde assemblée fut fixée au 2 février, afin de les revoir lorsqu'ils seroient mis au net. En même temps cependant toutes les questions s'agitoient entre les députés : le tiers-état et le clergé inférieur demandoient le rétablissement de la pragmatique-sanction, pour mettre des bornes à la simonie de la cour de Rome; les évêques, au contraire, trouvoient qu'on ne pou-

(1) Masselin, f. 40, verso.

(2) Masselin, f. 40-42.

voit traiter cette question sans manquer de respect à la cour de Rome et attaquer l'indépendance de l'Église ; les provinces de Touraine, d'Anjou et du Maine demandoient avec instance la suppression de la gabelle, qui avoit causé dans leurs campagnes des vexations inouïes ; les autres provinces ne croyoient pas possible de remplacer une branche aussi importante du revenu public, sans établir un impôt qui seroit plus vexatoire encore. L'évêque du Mans se fit introduire dans le comité qui étoit occupé de la rédaction des cahiers ; il déclara qu'il étoit chargé, par les ducs d'Orléans et d'Alençon, les comtes d'Angoulême, de Dunois et de Foix, d'exhorter l'assemblée à supprimer les pensions et les gratifications accordées sous le règne précédent, et à chasser tous les conseillers du feu roi (1). C'étoit le parti d'Orléans qui commençoit à se mettre en opposition avec celui de Bourbon, et qui recherchoit l'appui du peuple pour contre-balancer la secrète influence d'Anne de Beaujeu sur son frère. Les grands qui avoient souffert sous le précédent règne adressoient, à leur tour, aux États-Généraux pour obtenir un redressement. Le sire de Croy reconnoît ses terres, qui ne lui avoient point été rendues, malgré les stipulations formelles du traité d'Ar-

(1) Masselin, f. 44, verso

1484. ras ; Charles d'Armagnac redemandoit l'héritage de son père ; les fils du duc de Nemours réclamoient contre la sentence qui avoit coûté la vie à leur père ; enfin René II, de Lorraine, se prétendoit injustement dépouillé de l'héritage de la maison d'Anjou, et vouloit se faire rendre la Provence. (1)

Le travail préparatoire étant achevé dans les bureaux des six nations, Jean de Rely, docteur en théologie, fut chargé de lire les cahiers dans l'assemblée générale du 3 février. Cette lecture très longue fatigua l'assemblée ; cependant la discussion s'engagea aussitôt entre les députés qui avoient demandé le rétablissement de la pragmatique-sanction et les évêques qui, élus eux-mêmes par la cour de Rome, se faisoient les défenseurs de tous les abus (2). A la chaleur avec laquelle le tiers-état s'engageoit dans cette discussion, le clergé auroit pu reconnoître l'orage qui le menaçoit. Son pouvoir sur les esprits étoit affoibli, sa richesse excitoit la jalousie, les laïques scrutoient d'un œil sévère tous les abus de son organisation, et l'esprit qui, dans la génération suivante, devoit animer les réformateurs, commençoit à se manifester.

Le mardi 3 février, la discussion dans l'assemblée générale s'engagea sur la gabelle ; les dépu-

(1) Masselin, f. 46 et 49.

(2) Masselin, f. 45, 46.

tés de l'Anjou, du Maine et du pays Chartrain assurèrent que, dans leurs provinces, plus de cinq cents personnes avoient été punies du dernier supplice, dans les dernières années, sous prétexte d'avoir fait la contrebande du sel; ils affirmèrent que des innocens avoient souvent été confondus avec les coupables; bien plus; que les fermiers du sel s'étoient fait assurer par leur bail, dans un article secret, la confiscation des biens des familles les plus riches, qu'ils se chargeoient ensuite de faire tomber dans quelque transgression contre les lois de la gabelle. Les députés des autres provinces objectèrent qu'il y avoit d'autres subsides qui leur paroisoient plus lourds encore que la gabelle, et qu'il étoit plus urgent de supprimer. Ils renvoyèrent donc cette partie du travail à la commission, pour chercher ou quel autre impôt on pourroit substituer à la gabelle, si on se déterminoit à la supprimer, ou, si on la conservoit, quelle modification on devoit apporter à ses lois pour qu'elle cessât d'être aussi vexatoire. (1)

Le mercredi 4 février, le président ouvrit la délibération sur une matière bien plus importante encore; c'étoit la garde et l'éducation du roi. Jusqu'alors la fiction de la loi qui le tenoit pour majeur avoit été admise comme une réa-

(1) Masselin, f. 48.

1484.

lité. La dame de Beaujeu lui suggéroît secrètement ce qu'il avoit à dire ; tous les princes du sang présens à Tours avoient été appelés à son conseil ; et plusieurs des grands officiers ou des ministres de Louis XI se joignirent à eux : mais le conseil commençoit à se partager entre les deux branches de Bourbon et d'Orléans ; la seconde étoit mécontente de l'influence qu'exerçoit en secret la dame de Beaujeu , et à mesure que les affaires devenoient plus compliquées et plus délicates , on sentoît davantage la nécessité de définir à qui devoit rester le pouvoir. Le président , probablement à la suggestion du comte de Dunois , chef du parti d'Orléans , proposa de fixer le nombre des conseillers qui devroient former le gouvernement du roi , et qui décideroient entre eux sur chaque question à la majorité des suffrages. Il annonça qu'outre les princes , quinze des ministres formés par Louis XI étoient admis dans le conseil , savoir : les sires de Beaujeu , d'Albret , de Dunois , de Richebourg , de Toucy , d'Alby , d'Esquerdes , de Gié , de Genlis , du Lau , de Baudricourt , de Cominges , d'Argenton (Comines) , de Saint-Vallier et de Périgueux , et il proposa que les États en nommassent neuf autres , pour porter leur nombre total à vingt-quatre (1). En même temps

(1) Masselin . t. 50 , 51.

le président remarqua que , pour que tout le royaume fût également représenté dans le conseil du prince , il convenoit que la nomination des neuf conseillers se fit ou par bailliage ou par tête , car la division par nation étoit fort inégale ; la nation de Paris équivaloit seule à deux ou trois autres , et elle n'auroit point une influence proportionnée à sa population ou à sa richesse si elle ne nommoit pas plus de conseillers que les autres. 1484.

Cette proposition causa beaucoup de tumulte et éveilla la jalousie entre les nations , qui ne reconnoissoient point la supériorité prétendue par celle de Paris. En même temps , la liste des conseillers présentés par le président fut reconnue comme ayant été faite à dessein pour favoriser le parti d'Orléans : les trois derniers conseillers , en particulier , lui étoient tout-à-fait dévoués , et le sire de Beaujeu fit dire aux États , par le sénéchal de Normandie , que non seulement il désiroit écarter ces trois-là , qui avoient été nommés après coup , mais même plusieurs des autres. La délibération se prolongea pendant les trois séances du 4 , du 5 et du 6 ; elle fut fort tumultueuse , et le président fut exposé à beaucoup de reproches ; les membres , à leur tour , s'accusèrent réciproquement d'avoir communiqué l'état des délibérations aux princes , encore qu'ils fussent sous le serment du secret.

1484. Les Bourguignons, Normands, Aquitains et Languedociens étoient à peu près convenus cependant de choisir seulement huit conseillers entre les quinze dont on leur avoit donné la liste, et de leur en adjoindre dix-huit autres, dont trois seroient élus par chaque nation, pour former en tout un conseil de vingt-six. Les deux ducs d'Orléans et de Bourbon devoient le présider, et l'un et l'autre amenoit avec lui son chancelier, les sires de Valan et de Oullant, qui votoient avec les autres, ce qui auroit porté en tout le conseil à trente personnes. (1)

Dans la séance du 6, l'évêque de Coutances fut introduit aux États; il déclara qu'il étoit envoyé par les ducs d'Orléans et de Bourbon et les seigneurs du conseil, pour leur donner le rôle des conseillers tels qu'ils avoient été provisoirement nommés par le roi, la reine sa mère, et les ducs d'Orléans et de Bourbon, pour subvenir aux affaires les plus pressées. Le président fit d'abord difficulté de communiquer ce rôle aux États : on le lui arracha enfin par une réclamation universelle; mais il importoit de savoir si les princes exigeoient que ces quinze conseillers, les mêmes que nous avons nommés ci-dessus, et qu'ils déclaroient eux-mêmes provisoires, restassent tous au conseil. Masselin, le rédac-

(1) Masselin, f. 53, 55.

teur de notre procès-verbal, fut envoyé en députation, avec onze de ses collègues, auprès du roi et des princes, pour obtenir sur ce sujet une déclaration explicite. « En même temps, « dit-il, nous devons les remercier de ce qu'ils « nous communiquent si bénévolement leurs secrets, comme si nous étions leurs égaux et non « leurs sujets. » La députation ne reçut du roi que des paroles vagues; mais le duc de Bourbon lui dit expressément qu'il n'avoit point entendu gêner les États, ou les empêcher de retrancher ses conseillers, d'en ajouter d'autres, et de les porter au nombre qu'ils croiroient convenable: le duc d'Orléans, chez lequel ils se rendirent ensuite, leur laissa la même liberté, quoiqu'à regret et d'une manière moins explicite. (1)

Dans la séance du samedi 7 février, après que Masselin eut rendu compte de la manière dont la députation avoit été reçue, les avocats des enfans du duc de Nemours furent introduits dans l'assemblée: ils exposèrent combien avoit été injuste la condamnation arrachée à des commissaires contre ce duc; ils se plaignirent du scandale avec lequel ses dépouilles avoient été partagées entre eux par avance; pour les intéresser à sa perte. Ils dirent comment sa femme

(1) Masselin, f. 55-62.

1484.

étoit morte de chagrin; comment ses enfans, neveux de Louis XI, étoient réduits à la misère; comment l'aîné d'entre eux étoit alors même au lit et malade. Les députés furent vivement touchés de tant de malheurs : cependant ils répondirent que, dans ce moment, ils ne s'occupoient que des affaires générales du royaume; que, quand ils les auroient terminées, ils accorderoient toutes leur attention à la requête des enfans de Nemours. Ils chargèrent aussi Jean de Rely, qui devoit présenter leurs cahiers au roi, de lui recommander les enfans de Nemours à la fin de sa harangue. (1)

La délibération sur la formation du conseil royal fut reprise dans la séance du lundi 9 février : au commencement de cette séance, un envoyé du duc d'Orléans pria les États de ne point s'occuper de la constitution du gouvernement, puisqu'ils ne vouloient point laisser à ce duc la prééminence qui lui étoit due. En effet, la résolution qui paroissoit prévaloir de réduire à huit les quinze conseillers déjà nommés par les princes, devoit tourner au désavantage du duc d'Orléans, dont les créatures seroient écartées. On se contenta de répondre à l'envoyé du duc d'Orléans qu'il avoit été mal informé; mais ceux qui étoient dévoués à ce

(1) Masselin, f. 63 et 64.

prince, dans le sein même des États, avancèrent alors que l'assemblée nationale n'avoit aucun droit de s'occuper de la tutelle ou de la régence ; que, par l'essence du gouvernement monarchique, le pouvoir étoit dévolu à la famille royale ; que si le roi étoit hors d'état de l'exercer lui-même, les princes du sang le remplaçoient, sans que les députés de la nation eussent autre chose à faire que de présenter leurs doléances et de régler la levée des impôts. (1)

Philippe Pot, seigneur de la Roche, député de la noblesse de Bourgogne, réfuta cette proposition avec éloquence, dans un long discours où l'on est étonné de trouver des principes presque républicains. Après avoir montré qu'aucune loi n'a déferé le gouvernement aux princes du sang dans les minorités ; qu'on ne sait pas même si, sous le nom de *princes du sang*, on doit comprendre, comme on l'avoit fait à la séance royale, ceux qui sont alliés par les femmes à la famille royale, ou seulement ceux qui en sont descendus de mâle en mâle ; qu'une lutte entre eux, si elle n'étoit pas soumise à la décision des États-Généraux, ne pourroit se terminer que par les armes. Il ajouta : « Avant toute chose, je désire que vous soyez bien

(1) Masselin, f. 65 et 66.

1484. « convaincus que la chose publique n'est que
 « la chose du peuple ; que c'est lui qui l'a
 « confiée aux rois ; que, quant à ceux qui l'ont
 « possédée de toute autre manière, sans avoir
 « eü le consentement du peuple, ils n'ont pu
 « être réputés que des tyrans et des usurpateurs
 « du bien d'autrui (1). Il est aussi évident
 « que notre roi ne peut point gouverner la
 « chose publique par lui-même ; il est donc
 « nécessaire qu'il la conduise par les soins et
 « le ministère d'autrui. Mais la chose du peu-
 « ple, dans un tel cas, ne doit point revenir,
 « ou à quelqu'un des princes en particulier, ou
 « à plusieurs ; elle appartient à tous. C'est au
 « peuple qui l'a donnée que la chose du peu-
 « ple doit revenir, pour qu'il la reprenne comme
 « étant sienne ; d'autant plus qu'une longue sus-
 « pension du gouvernement, ou une mauvaise
 « administration, occasionnent toujours la ruine
 « du peuple..... Or, j'appelle peuple, non
 « point la populace ou seulement les sujets du
 « royaume, mais les hommes de tous les états ;
 « aussi, sous le nom d'États-Généraux, j'entends
 « que les princes eux-mêmes sont compris, et
 « que, entre tous ceux qui habitent le royaume,
 « aucun n'est exclu de ce titre. En effet, per-
 « sonne ne nie, je pense, que les princes sont

(1) Mässelin, f. 69, recto.

« compris dans la noblesse, dont ils sont seulement les membres les plus distingués » (1). Pour confirmer cette théorie sur la souveraineté des États-Généraux, le seigneur de la Roche invoqua le souvenir de ceux qui furent assemblés sous Philippe de Valois, et qui décidèrent à qui de lui ou d'Edouard III devoit appartenir la couronne, et celui des États qui déférèrent la régence au dauphin Charles, tandis que le roi Jean étoit prisonnier des Anglais. (2)

Le débat sur la formation du conseil fut fort long, et il fut impossible d'amener les six nations à s'entendre. Les Parisiens, ou la nation de France, vouloient s'en rapporter à la décision des princes; les Bourguignons et les Normands vouloient, au contraire, que les États prissent sur eux la formation du conseil. Mais ils n'étoient pas entièrement d'accord entre eux sur les bases; les Aquitains; après avoir voté avec les Normands, s'en séparèrent pour se rapprocher des Parisiens: les Languedociens et ceux de la langue d'oil ne s'accordoient ni avec les autres, ni entre eux; leurs députés se contredisoient mutuellement: la journée s'écoula en discussions; et il fut enfin convenu que, dans la séance royale qui étoit convoquée pour le lendemain, les députés annonçeroient

(1) Masselin, f. 69, verso.

(2) Masselin, f. 70.

1484. qu'ils n'étoient point encore d'accord sur cet objet. (1)

Le roi enfant vint présider la séance royale le mardi 10 février après midi; les ducs d'Orléans et de Bourbon, les comtes d'Angoulême et de Foix, les sires de Beaujeu et de Bresse, l'entouroient, avec un grand nombre de seigneurs; Jean de Rely, chanoine et député de Paris, lui adressa une longue harangue fort pédantesque; après quoi, il commença la lecture des cahiers qui avoient été rédigés; mais, après trois heures de lecture, on s'aperçut que Charles VIII, qui n'y comprenoit pas un mot, n'en pouvoit plus de fatigue, et l'on renvoya le reste au lendemain (2). Dans l'intervalle entre les deux séances, les députés cherchèrent à s'accorder sur la nomination du conseil. Mais il est plus difficile encore de s'entendre sur les personnes que sur les choses: les ambitions privées avoient été mises en jeu, et ceux qui n'espéroient pas arriver eux-mêmes au conseil vouloient du moins y faire arriver des gens de leur langue (3). En même temps, il paroît que la dame de Beaujeu, qui dirigeoit le parti de Bourbon, l'emporta en adresse sur le comte de Dunois, qui dirigeoit le parti d'Orléans; elle montra

(1) Masselin, f. 72 à 75.

(2) Masselin, f. 75, 76.

(3) Masselin, f. 77, 79.

une grande confiance dans les États, un grand désir de s'en rapporter à ce qu'ils ordonneroient. Le duc d'Orléans, au contraire, envoya quelqu'un de sa maison aux nations assemblées, leur dire : « Qu'il avoit appris avec mécontentement que les États vouloient confier la garde et le gouvernement du roi à lui-même, duc d'Orléans, et à la dame de Beaujeu ; que, pour tout ce qui regardoit le gouvernement, la garde et la régence, il ne croyoit devoir entrer en partage avec personne ; que les États se contentassent donc de décider que le sire et la dame de Beaujeu demeureroient auprès de la personne du roi, et rien de plus » (1). Le sire et la dame de Beaujeu feignirent de céder, pour l'amour de la paix, à un arrangement qui leur donnoit réellement tout l'avantage ; ils envoyèrent l'évêque de Coutances aux États, dire qu'ils étoient également informés de la phrase convenue qui avoit donné offense au duc d'Orléans, et par laquelle ils étoient appelés, en commun avec lui, à la garde et au gouvernement du roi (*custodiam atque regimen*) ; qu'ils prioient les États de la supprimer. Les députés, voyant que les deux factions d'Orléans et de Bourbon étoient d'accord, crurent devoir se conformer à leurs

(1) Masselin, f. 80, verso

1484. désirs, et ils se contentèrent d'exprimer « que
 « le sire et la dame de Beaujeu devroient rester
 « auprès de la personne du roi comme ils y
 « avoient été jusqu'alors. » (*Dominus et Domina
 de Beaujeu sint circa regis personam, sicut
 hactenus fuerunt.*) Ces négociations rempli-
 rent la plus grande partie de la journée du
 mercredi 11 février: Le roi s'étoit cependant
 rendu à la séance royale; mais, sur l'observa-
 tion du chancelier que les députés n'étoient pas
 encore d'accord, il les congédia et les remit au
 lendemain (1)

Les six nations n'étoient point d'accord, en ef-
 fet, sur l'organisation du gouvernement, qui, sous
 le nom de *chapitre du conseil*, formoit le sixième
 chapitre de leurs cahiers. Les deux nations de
 Normandie et de Bourgogne continuèrent jus-
 qu'à onze heures du matin, le jeudi 12 février,
 à lutter contre les quatre autres, et à demander
 que les États réglassent en vertu de leur sou-
 veraineté quels devoient être les dépositaires du
 pouvoir. Enfin, leurs députés se voyant aban-
 donnés par tous les autres, qui craignoient de dé-
 plaire à de si grands princes, ils s'accordèrent à
 rédiger ce chapitre dans les termes suivans : (2)

« Le roi étant dans sa quatorzième année, et
 « montrant une sagesse, une prudence et une

(1) Masselin, f. 81, 82.

(2) Masselin, f. 85.

« discrétion au-dessus de son âge, expédiera lui-même toutes les lettres-patentes, réglemens et ordonnances, d'après les délibérations de son conseil. 3484.

« Il ordonnera tout en son nom, et personne que lui n'aura le pouvoir de faire aucune ordonnance, en quelque genre que ce soit. Les États supplient le roi de présider lui-même son conseil le plus souvent qu'il lui sera possible, afin qu'il puisse se former de bonne heure aux affaires, et apprendre à bien gouverner.

« En l'absence du roi, le duc d'Orléans, premier prince du sang, présidera le conseil, et conclura à la pluralité des voix.

« Après le duc d'Orléans et en son absence, le duc de Bourbon, connétable de France, présidera; enfin, le sire de Beaujeu, qui a déjà rendu des services si importants à l'État, aura la troisième place, et présidera en l'absence des ducs d'Orléans et de Bourbon.

« Les autres princes du sang auront ensuite séance et voix délibérative dans le conseil, suivant l'ordre de leur naissance.

« Et d'autant que les affaires dont le conseil doit prendre connoissance sont en grand nombre, et qu'il est utile que le conseil soit toujours rempli d'hommes intelligens et laborieux, les États pensent qu'il seroit à propos que l'on tirât des six nations douze personnes recom-

1484. « mandables par leur probité et leurs lumières,
 « et qu'on les associât aux anciens conseillers
 « d'état; ils laissent le choix de ces douze nou-
 « veaux conseillers au roi et aux princes.

« Enfin, les États considérant avec quelle pru-
 « dence le roi a été jusqu'ici élevé et nourri,
 « souhaitent qu'il ait toujours auprès de sa per-
 « sonne des gens sages, éclairés et vertueux,
 « qui continuent de veiller sur sa santé, et de
 « lui inspirer des principes de modération, et de
 « vertu » (1)

Ainsi se termina par un acte de foiblesse et par une décision qui ne décidait rien, une délibération dans laquelle les représentants de la nation s'étoient d'abord élevés aux plus hauts et aux plus nobles principes sur la constitution des États. Après avoir énoncé que toute souveraineté leur appartenoit, ils l'abandonnoient au hasard, en la remettant à un enfant, sans lui donner ni conseil de tutelle ni régence, sans préciser même quels étoient les membres de sa famille qu'il devoit consulter. Après avoir voulu que la nation fût représentée dans son conseil par douze membres des États, ils lui abandonnoient à lui-même le choix de ces membres, par un calcul étroit et

(1) Garnier, *Hist. de France*. T. X, p. 104. — Isambert, *Anc. Lois françaises*. T. XI, p. 27. — Godefroy, qui a inséré dans les *Preuves de Charles VIII* les cahiers des États, n'a pas osé donner le chap. vi ou du Conseil, p. 418.

égoïste de la langue de Paris, qui étoit bien sûre que ce seroit dans cette langue plus que dans aucune autre que le roi feroit son choix. La dame de Beaujeu n'étoit pas même nommée dans cet acte, et, en effet, aucune loi, aucun usage, aucune volonté nationale ne pouvoit lui déférer la régence; le duc d'Orléans, au contraire, demuroit le chef ostensible du gouvernement, et croyoit l'être toujours. Cependant la dame de Beaujeu, qui avoit accoutumé son frère à lui obéir et à la craindre, en lui faisant présider le conseil en écartoit le duc d'Orléans, et en le faisant présider par son mari, simple baron de Beaujeu; en écartoit le duc d'Alençon, le comte d'Angoulême, et les autres princes du sang, qui plus qualifiés que lui, ne vouloient pas siéger au-dessous de lui. Ainsi fut constitué sans que personne l'eût prévu, sans que personne en eût eu l'intention, le gouvernement qu'on nomma de *Madame*; et lorsque le duc d'Orléans voulut maintenir le droit qu'il croyoit tenir en même temps et de son rang de premier prince du sang, et de la présidence du conseil qui lui avoit été déférée par les représentans de la nation, il fut traité en rebelle, et tous les historiens ont continué dès-lors à le considérer comme un factieux.

Dans la séance du jeudi 12 février, que le roi vint présider avec les princes du sang, Jean de Rely termina la lecture des cahiers que les États

1484.

avoient rédigés (1). Ces cahiers, qui contenoient les doléances de la nation, et qui devoient, selon la promesse que le chancelier en fit dans la même séance, au nom du roi, devenir ensuite l'objet des délibérations de son conseil, comprenoient, outre le chapitre sur le conseil que nous avons rapporté, cinq autres chapitres, dont nous nous contenterons de donner un résumé rapide. Le cahier de l'Église contenoit trois demandes : que le roi se fît sacrer sans retard ; qu'il rétablît les libertés de l'Église, telles que les conciles de Constance et de Bâle les avoient définies, et que l'ordonnance de Bourges, ou la pragmatique-sanction les avoit garanties à la France ; qu'enfin il maintînt les privilèges et les immunités du clergé dans ses biens et dans ses personnes : privilèges que le précédent roi avoit souvent violés. (2)

Le cahier de la noblesse avoit aussi trois objets principaux : le service militaire, la chasse, et la préférence accordée par Louis XI aux étrangers sur des régnicoles. Quant au premier, qui étoit souvent, entre les mains du roi, plutôt un moyen de vexation que de défense nationale, la noblesse demandoit que l'arrière-ban ne fût convoqué que pour des besoins réels ; qu'il fût payé, que les vassaux demeurassent sous les

(1) Masselin, f. 84, 85.

(2) Il est imprimé en entier Preuves de Charles VIII. Godfroy, p. 404. — Isambert. T. XI, p. 33.

drapeaux de leurs seigneurs; qu'enfin un plus long terme fût accordé aux gentilshommes pour acquitter les dettes qu'ils avoient contractées pour la guerre. Quant à la chasse, ils exposoient que leur ancien droit avoit été envahi par Louis XI; qu'on les avoit exclus des chasses royales; que les grands-veneurs étoient venus chasser chez eux, quand même le roi n'étoit pas dans la province; qu'enfin la multiplication du gibier réservé au roi avoit dévasté leurs propriétés. Quant aux étrangers, ils demandoient enfin que la garde des châteaux-forts, des places frontières, que les capitaineries de gens d'armes, sénéchaussées, bailliages et autres offices, fussent confiés à des gentilshommes français plutôt qu'à des aventuriers étrangers, que le dernier roi avoit trop favorisés, au risque d'être trahi par eux. (1)

Le cahier du tiers-état, ou des *communes*, représentoit la misère excessive à laquelle *le pauvre peuple jadis nommé français, et ores de pire condition que le serf*, avoit été réduit. Il attribuoit sa pauvreté aux exactions de la cour de Rome et aux ventes de tous les bénéfices, soit avant la pragmatique-sanction, soit depuis sa suppression, qui faisoient passer tout l'argent du royaume en Italie; aux soldes payées à des

(1) Preuves de Charles VIII. Godfroy, p. 406. — Isambert, Anciennes Lois françaises. T. XI, p. 37.

1434. soldats étrangers, aux vexations des gens de guerre, qui, cheminant sans cesse de province en province, et logés chez le laboureur, « après « que celui-ci avoit déjà payé la taille pour être « défendu, et non pillé par eux, ne se conten- « tent pas de ce qu'ils trouvent en son logis, « mais le contraignent à grands coups de bâton « à aller chercher du vin à la ville, du pain « blanc, du poisson et des épiceries. » Il attribue encore la misère à la charge intolérable des tailles et subsides, qui s'est accrue en Normandie de 250,000 à 1,200,000 livres; et dans les autres provinces à proportion. Les représentans de la nation assurent que les paysans de plusieurs districts se sont enfuis en Bretagne ou en Angleterre, que d'autres sont morts de faim, que d'autres ont, dans leur désespoir, tué leurs femmes et leurs enfans, puis eux-mêmes; qu'enfin les paysans de plusieurs villages auxquels on a saisi leur bétail, s'attèlent eux-mêmes à la charrue avec leurs femmes et leurs enfans; que d'autres, pour éviter qu'on ne saisisse leurs boeufs, n'osent labourer leur champ que de nuit. La manière de lever la taille aggravoit encore son poids déjà intolérable; car le paysan qui avoit acquitté sa quote-part se voyoit emprisonner pour acquitter celle de son voisin, et non seulement le capital, mais encore tous les frais de justice.

Pour porter remède à des maux si cruels, les États demandoient que le roi retirât à lui tout le domaine de la couronne, qui avoit été presque tout aliéné par le feu roi, et qui auroit dû suffire à sa dépense; que les pensions accordées aux seigneurs fussent supprimées ou grandement réduites; « car, disent-ils, il n'est point
« à douter que, au payement d'icelles, y a au-
« cunes fois telle pièce de monnoie qui est partie
« de la bourse d'un laboureur, duquel les pères
« enfans mendient aux huis de ceux qui ont les
« dites pensions, et souvent les chiens sont nour-
« ris du pain acheté des deniers du poure labou-
« reur, dont il devoit vivre. » Les États deman-
dent encore que le roi réduise ses gendarmes
au nombre qu'en entretenoit Charles VII, et qui
lui suffit pour reconquérir la Normandie et la
Guienne, et qu'il les oblige à observer les or-
donnances par lesquelles le même roi avoit pro-
tégé le peuple contre leurs exactions. Les États
ne doutent point qu'après ces réductions, les
revenus du domaine, joints aux anciennes im-
positions, gabelles et équivalens, ne suffisent à
l'entretien du roi et la défense du royaume,
sans recourir aux tailles, dont ils demandent
l'entière suppression; et dans tous les cas, « ne
« soient imposées ni exigées les dites tailles ni
« aides équipollens à tailles, sans premièrement
« assembler les dits trois États; et déclarer les

1484. « causés et nécessités du roi et du royaume pour
 « ce faire, et que les gens des dits États le con-
 « sentent, en gardant les privilèges de chacun
 « pays. » (1)

Dans le chapitre de la justice, les États, après avoir rappelé l'importance de la justice, et l'obligation du roi de la faire rendre à ses peuples par des hommes probes et instruits, demandent l'observation de la règle introduite par Charles VII, savoir, que le tribunal où il vient de vaquer une place de juge choisisse trois personnes capables, entre lesquelles le roi en nommera une. Ils demandent également l'observation de l'ordonnance du dernier roi, « pour que
 « l'officier royal, en bien exerçant son office, soit
 « assuré de l'état de sa vie, et d'être continué en
 « icelui »; qu'aucun juge ne puisse être privé de sa charge s'il n'est convaincu de prévarication; que ceux qui en ont été privés arbitrairement puissent se pourvoir en justice pour les recouvrer. Ils demandent de plus la suppression de tous les offices extraordinaires et de nouvelle création, et l'abolition du cumul; chacun ne pouvant tenir qu'un office royal, en sorte que, par l'impétration d'un second, le premier doive être censé vacant.

Les États indiquent ensuite les réformes qui

(1) Samberth, *Anciennes Loix françaises*. T. XI, p. 39 à 49.
 — Godefroy n'en a donné qu'un extrait fort incomplet. *Preuv.*
de Charles VIII, p. 493.

leur paroissent nécessaires dans tout l'ordre judiciaire. Ils voudroient que le grand-conseil, présidé par le chancelier, fût composé d'un nombre invariable de conseillers instruits des lois des diverses parties du royaume; que les droits des officiers du sceau, ainsi que des secrétaires du roi, fussent fixés par un tarif qu'ils ne pussent pas dépasser; que l'appel ne fût jamais refusé; ou en la chancellerie, ou au parlement, et que, pour l'é luder, on n'évoquât jamais les causes au grand-conseil, lorsqu'une autre cour de justice en seroit déjà saisie; que la réforme s'étendît jusqu'aux parlemens eux-mêmes, où les procédures sont devenues plus longues, les épices plus ruineuses; et où l'ordre du tableau a cessé d'être observé; que le nombre des sergens fût déterminé; qu'enfin les commissions judiciaires et les justices prévôtales, scandale du règne précédent, fussent pour jamais abolies; que ceux qui ont exercé ces justices prévôtales, au préjudice des sujets du roi, soient punis tellement qu'ils servent d'exemple à tous autres; que les sentences rendues par eux soient cassées, les confiscations restituées et les bannis rappelés; que la vénalité des offices de judicature soit supprimée : enfin, pour accomplir la réforme et maintenir le bon ordre, les représentans de la nation demandent « que le dit seigneur roi doive déclarer et approuver que les

1484. « États du royaume, Dauphiné et pays adjacens, « seront assemblés au temps et terme de deux « ans prochainement venans, et ainsi continués « de deux ans en deux ans. » (1)

Dans le chapitre intitulé *de la marchandise*, les États représentoient le commerce comme la première source de l'opulence nationale ; ils demandoient qu'il fût traité avec franchise et libéralité, qu'il fût permis aux Français de commercer avec tous les pays qui n'étoient pas en guerre avec le roi ; que les lettres de représailles ne fussent accordées qu'avec les solennités de droit qui en assuroient la publicité ; que les péages fussent modérés, et que leurs produits fussent employés à procurer la bonne confection et la sûreté des ponts et des routes ; que le commerce enfin fût interdit aux officiers de justice et de finance, qui en abusoient pour le monopole. — Mais les marchands consultés pour la confection de ce chapitre des cahiers y introduisirent aussi quelques dispositions dictées par la jalousie mercantile. Ils se plainquirent de la multiplication des foires, qui aidoient les marchands étrangers à leur faire concurrence ; ils demandèrent que deux des quatre foires de Lyon fussent supprimées ; que les deux autres fussent

(1) Isambert, *Anciennes Lois françaises*. T. XI, p. 49-64. — Preuves de *Codefroy Charles VIII*, par extrait, p. 411-416, en supprimant tout ce qui lui a paru plus hardi.

transportées dans une ville plus éloignée des frontières ; que l'importation des draps et des étoffes de soie fût prohibée ; que la sortie de l'argent hors du royaume fût empêchée. (1)

La forme que les États-Généraux de France avoient adoptée pour intervenir dans la législation de leur pays , ne pouvoit jamais amener une réforme vraiment utile : ils se contentoient d'exposer des doléances qu'ils soumettoient au roi, et celui-ci, après les avoir examinées, choisissoit la partie qu'il lui convenoit de changer en loi, et supprimoit le reste. Le chancelier promit que les cahiers seroient examinés dans le conseil du roi, et que des commissaires des États y seroient appelés pour défendre et expliquer chacune de leurs observations. Les députés conclurent de ce discours que, selon leur demande, douze membres de leur corps seroient appelés au conseil par le choix des princes ; que de plus, seize commissaires choisis par eux plaideroient dans ce conseil la cause de la nation telle qu'ils l'avoient exposée dans leurs cahiers (2). Mais ce n'est point ainsi que les princes ou le chancelier entendoient les droits de la nation. Après avoir obtenu une sorte d'assentiment national à l'or-

(1) Isambert. T. XI, p. 65-67. — Charles VIII de Godefroy, p. 416.

(2) Masselin, f. 85.

1484. ganisation nouvelle, ils ne songeoient plus qu'à renvoyer au plus tôt l'assemblée, qui leur inspiroit de la jalousie. Ils firent démeubler la salle des États, pour leur indiquer qu'il étoit temps de finir; ils n'introduisirent point de membres des États dans le conseil, mais ils choisirent eux-mêmes parmi les députés des États seize commissaires pour discuter avec eux les cahiers. L'abbé de Saint-Denis, président des États, qui étoit entièrement dans les intérêts du ministère, annonça aux députés, dans la séance du 14 février, le choix fait par le roi de seize d'entre eux pour défendre leurs cahiers, donnant à entendre en même temps que leur mission à eux-mêmes étoit par-là terminée. Cependant les États répondirent avec chaleur qu'ils avoient beaucoup fait en abandonnant au roi la nomination des douze nouveaux conseillers qu'ils le prioient d'introduire sans retard dans son conseil; mais que quant à leurs commissaires, pour défendre leurs opinions, ils entendoient les nommer eux-mêmes. (1)

La nomination des commissaires par le chancelier avoit augmenté la jalousie entre les nations. Sur les seize, il y en avoit six de Parisiens et quatre de Languedoc, tandis que les autres nations étoient à peine représentées : la fermentation étoit grande parmi les députés;

(1) Masselin, f. 97-100.

pour la calmer, le chancelier autorisa chaque nation à choisir un commissaire et à l'ajouter à ceux qu'il avoit nommés lui-même. Il les convoqua pour le mercredi 18 février au château de Montils, où les délibérations commencèrent. Mais celles-ci ne firent que redoubler le mécontentement des députés, parce qu'ils reconnurent aussitôt que les comptes qu'on leur communiquoit, comme étant un état des dépenses et des recettes du royaume, étoient falsifiés. (1)

Pour calmer cette agitation, les princes sentirent la nécessité de se rendre à l'assemblée générale qui fut convoquée pour le jeudi 19 février. Les ducs d'Orléans et de Bourbon; le sire de Beaujeu, les comtes de Foix et de Dunois, et le sire d'Albret s'y rendirent ensemble. Tous les princes étoient d'accord dans leur résistance aux efforts du peuple pour se mettre au fait de ses affaires, ou pour obtenir plus d'économie. Le duc de Bourbon, comme connétable, exposa que, pour la défense du royaume, il étoit nécessaire d'entretenir au moins deux mille cinq cents lances d'ordonnance, et il indiqua leur répartition sur les diverses frontières; il offrit de faire entendre aux Etats les capitaines qui avoient commandé sur chaque frontière,

(1) Masselin, Procès-verbal, f. 101.

1494. pour donner des renseignemens plus précis (1). Masselin fut chargé de lui répondre dans la séance du 20 février, que les Etats n'avoient point arrêté, comme le connétable avoit paru le supposer, la réduction de l'armée à deux mille lances d'ordonnance; qu'avant de songer à ses dépenses, il falloit connoître ses revenus; qu'ils demandoient donc avant tout un état des recettes sous les trois divisions de domaines, de subsides et de tailles; qu'ils demandoient également l'état des dépenses sous les quatre chefs de maison du roi, gages des officiers, armées, et pensions, que, seulement après avoir obtenu ces connoissances, les Etats pourroient voter sur la force de l'armée. (2).

Le chancelier promit que tous les renseignemens que lui demandoient les députés leur seroient donnés, et en effet il introduisit auprès d'eux, dans la séance du samedi 21 février, les six généraux des finances, et les six trésoriers; mais soit qu'il se flattât que des provinciaux novices dans les affaires ne sauroient pas distinguer la vérité, ou que les comptes du trésor fussent tenus avec un grand désordre, les députés de chaque province se récrièrent sur la fausseté de ces comptes, quant à leur province à chacun. Une vive agitation s'ensuivit; enfin le juge de

(1) Masselin, f. 102, 105.

(2) Masselin, f. 110, 111.

Forez, orateur de la langue d'Oil, proposa comme moyen de sortir d'embaras, et d'éviter de perdre un temps précieux à l'examen d'états falsifiés, d'accorder au roi, pour deux ans, la même taille que le royaume avoit payée à Charles VII, sous condition de maintenir le même nombre de gendarmes d'ordonnance. (1)

Cette base fut en effet adoptée par le chancelier lui-même pour la discussion; mais en réclamant 1,500,000 livres de taille annuelle, au lieu de 1,200,000 qu'en payoit le royaume sous le règne de Charles VII, parce qu'il assurait que cette augmentation équivaloit tout au plus à la dépréciation de la monnoie, et que le peuple, qui, à l'avènement du roi, étoit taxé à 4,404,000 liv. pour la taille, se trouveroit trop heureux d'être déchargé des deux tiers (2). Dès-lors la délibération dégénéra en disputes souvent ignobles entre les provinces, pour se soustraire chacune à sa part du fardeau commun. Les États finirent par accorder une taille de 1,200,000 francs pour deux ans, et 300,000 francs en sus pour l'année 1484 seulement. (3)

Ce fut dans la séance du samedi 28 février que les États accordèrent ce subsidé. Ils demandèrent en même temps que les députés de la na-

(1) Masselin, f. 119, 125.

(2) Masselin, f. 155

(3) *Ibid.*, f. 157

1484. tion fussent convoqués de nouveau dans deux ans, que le roi fixât dès-lors, par un décret ferme et invariable, le temps et le lieu de leur assemblée. « Car ils n'entendent pas, dirent-ils, que « aucuns deniers soient imposés, si les États ne « sont appelés et n'ont donné leur consentement « exprès, en conservant les libertés et les privilèges de chaque province. » En réponse, le chancelier, en acceptant la concession des États, s'excusa sur la chaleur de la discussion, pour avoir peut-être dans le débat précédent exagéré en quelque chose les droits de la couronne. (1)

Le même jour, le chancelier proposa que, pour accélérer les affaires, les États nommassent trois députations : l'une traiteroit de la répartition de l'impôt entre les provinces avec les sires de Beaujeu, de Dunois, de Torcy, de Comminges, et les évêques de Coutances et d'Alby ; l'autre traiteroit des affaires du clergé avec le cardinal de Bourbon, la troisième traiteroit de la justice avec le chancelier. Les États acceptèrent cette division, et ne témoignèrent aucun étonnement de ce que le duc d'Orléans, président du conseil, s'étoit laissé exclure également de tous les bureaux (2).

Cette division acheva cependant de faire perdre aux États leur force et leur considéra-

(1) Masselin, f. 159, 160. — Isambert. T. X, p. 80.

(2) Masselin, f. 162. — Isambert. T. X, p. 83

tion, en mettant les députés sans cesse aux prises les uns avec les autres. La répartition de 1,500,000 francs de taille entre les six généralités donna surtout lieu à des disputes extrêmement aigres; le débat fournit en même temps beaucoup de détails curieux sur l'état de misère auquel le royaume étoit réduit (1). Dans le bureau du cardinal de Bourbon archevêque de Lyon, les députés des États rencontrèrent le cardinal de Tours, et beaucoup d'archevêques et d'évêques, qui accusèrent vivement les États de s'être mêlés des affaires ecclésiastiques, quoiqu'elles ne les regardassent nullement, et d'avoir ainsi empiété sur l'autorité de la cour de Rome. Les députés répondirent avec chaleur qu'ils ne reconnoissoient point les prélats pour juges des intérêts du royaume en matière ecclésiastique, et qu'ils prétendoient les régler non seulement sans eux, mais même malgré eux. Le procureur du roi prit ensuite la parole; il déclara que la pragmatique-sanction étoit à ses yeux un des plus beaux privilèges du royaume; qu'il étoit déterminé à la faire exécuter, et que si les commissaires du roi appuyoient l'opposition des prélats, il en appelleroit au parlement. (2)

Dans le troisième bureau enfin, le chancelier n'excita pas moins de mécontentement par

(1) Masselin, f. 168, 173.

(2) Masselin, f. 186, 187.

1484.

sa manière de procéder à l'examen du cahier de la justice : il avoit autour de lui huit conseillers, auxquels il faisoit lire le cahier des États, article par article; après quoi il leur demandoit à chacun si l'article du cahier méritoit d'être pris en considération, priant en même temps les commissaires des États de ne point interrompre cet examen préparatoire. Si les conseillers n'approuvoient pas l'article, le chancelier le biffait, et ce ne fut qu'après une dispute assez vive qu'il permit aux commissaires de parler auparavant pour la défense de leur rédaction. (1)

La discussion sur le traitement ou l'indemnité que devoient recevoir les députés pour avoir assisté aux États, contribua aussi à les diviser et à les déconsidérer. Le tiers-état demandoit que chaque ordre payât ses députés. Les ordres privilégiés prétendoient que la seule fonction du clergé devoit être de prier pour le bien de tous, celle de la noblesse de combattre, et celle du tiers-état de payer. Ils refusoient donc avec empressement de contribuer en rien à maintenir leurs propres députés, et Masselin nous a conservé le discours de Philippe de Poitiers, député de la noblesse de Champagne; qui fut, dans cette occasion, le principal champion du privilège. Pour arriver à son but, il énonça des principes tout-à-fait démocratiques qui contrastent d'une

(1) Masselin, f. 176.

manière ridicule avec la cause qu'il soutenoit. « Les députés du tiers-état, dit-il, prétendent « être seuls députés du peuple; mais qu'ils re-
 « gardent autour d'eux, qu'ils lisent la teneur
 « des procurations; ils verront qu'ils ne sont pas
 « plus les procureurs du peuple que ne le sont
 « les ecclésiastiques ou les nobles; car chaque
 « député tient ses pouvoirs de tous les électeurs
 « des trois États, et non du sien seulement....
 « Ils ne sont eux-mêmes pas plus peuple que la
 « noblesse; car ils trouvent comme elle moyen
 « de se soustraire aux charges que paie le peu-
 « ple. » Si l'on oublioit qu'il s'agissoit pour les
 nobles de ne pas payer leur part d'une somme de
 cinquante mille francs que les députés des trois
 ordres aux États-Généraux devoient recevoir
 comme honoraires, et que dans tout ce siècle,
 aucun orateur ou sacré ou profane ne songeoit
 à la bonne foi de son argumentation ou à la con-
 sistance de son caractère, pourvu qu'il fût in-
 génieux ou érudit, on tireroit de ce discours des
 conclusions sur l'égalité des ordres dans l'an-
 cienne constitution française qui seroient tout-
 à-fait démenties par les faits. Le chancelier con-
 vint que le peuple seul devoit payer les députés
 des trois ordres, mais il demanda au clergé et à
 la noblesse, pour l'amour de Dieu, et à cause de
 la détresse à laquelle étoient réduits les contri-
 buables, de se charger, pour cette fois seulement,

de payer l'indemnité de leurs propres députés. (1)

Au milieu des discussions générales, les affaires des grands avoient été de temps en temps ramenées à la connoissance des États. Dans la séance du 19 février, le sire de Castelnau et Olivier Le Roux demandèrent à être entendus pour protester que l'avocat des enfans d'Armagnac les avoit accusés à tort d'avoir empoisonné la comtesse d'Armagnac; Robert de Balzac protesta également contre la partie de l'accusation qui le concernoit; mais le baron d'Albret et le comte de Foix confirmèrent tous les faits à leur charge, et les États renvoyèrent les uns et les autres à se pourvoir par-devant les tribunaux (2). Les Flamands adressèrent aussi leurs ambassadeurs aux États, pour se plaindre de ce que le traité d'Arras n'étoit pas exécuté, et que les terres confisquées au comte de Romont et au sire de Croy n'étoient pas restituées (3). Le duc de Lorraine enfin réclama de nouveau de la justice des États la restitution de la Provence (4). Ceux-ci ne refusèrent point de les entendre, mais en général cependant ils surent se renfermer dans la législation, et ils laissèrent au gouvernement le soin de satisfaire ou les grands, ou les peuples étrangers.

(1) Masselin, f. 178, 184.

(2) Masselin, f. 106, 107.

(3) *Ibid.*, f. 108.

(4) *Ibid.*, f. 137.

L'examen des cahiers continuoit dans les trois bureaux, et les députés étoient très mécontents de la manière dont on y procédoit : quelques unes de leurs demandes étoient déclarées justes ou admissibles, quelques autres étoient rejetées, mais aucune correction n'étoit rendue exécutoire, aucune expédition ne leur étoit donnée de la décision du conseil; tous se plaignoient hautement de ce que, après avoir accepté l'argent des États, on leur répondoit d'une manière si vague qu'ils ne savoient point encore ce qui étoit agréé ou ce qui ne l'étoit pas. (1)

Le dimanche 7 mars, enfin, les députés furent convoqués inopinément, pour deux heures après midi, à une séance royale. Le chancelier leur adressa un discours dans lequel il célébra leur patriotisme, leur prudence et leur sagesse; il leur promit que le jeune roi se gouverneroit désormais par leurs conseils; il les exhorta à porter à leur tour cette promesse dans leurs provinces. Il leur annonça que le roi, d'après le conseil de ses médecins, étoit obligé de partir le lendemain matin pour Amboise, mais que les ministres et les princes du sang restoient et continueroient avec eux à examiner leurs cahiers. En effet, pendant la semaine suivante, les députés eurent encore plusieurs conférences dans les trois bureaux de l'Église, de l'impôt et de la

(1) Masselin, f. 255, 256

1484. Justice. Ils se rassemblèrent de nouveau, le dimanche 14 mars, en assemblée générale; plusieurs vouloient ne point se séparer que toute l'affaire de leurs cahiers ne fût terminée, mais le plus grand nombre, soit par impatience de regagner leurs foyers, soit pour complaire à la cour, convinrent de nommer trois députés par nation pour assister à l'examen de la petite partie de leurs cahiers qui n'étoit pas terminée; après quoi ils se séparèrent (1) avec la conscience d'avoir plus fait pour la liberté de la France qu'aucun de leurs prédécesseurs. Peu après, on publia au nom du roi les réponses faites aux cahiers des États-Généraux, indiquant l'un après l'autre les articles par leurs premiers et leurs derniers mots. Le roi répondit le plus souvent « qu'il accorde et concédoit l'effet du présent article » (2). Il ne joignit point cependant à ce consentement, de formule exécutoire; il ne publia point d'ordonnances qui changeassent en lois nationales les vœux exprimés par la nation et agréés par le roi; ainsi ses réponses ne furent que de vaines paroles, et l'assemblée solennelle des députés de la nation une fois séparée, rien ne se trouva changé dans les désordres et les abus du gouvernement.

(1) Masselin, f. 220-239.

(2) Isambert, Anciennes Lois françaises. T. XI, p. 89-96.
— Charles VIII de Godefroy, Preuves, p. 418.

TABLE CHRONOLOGIQUE

ET ANALYTIQUE

DU TOME QUATORZIÈME.

SUITE DE LA SIXIÈME PARTIE.

CHAPITRE XII. *Dernières années de Charles VII; sa défiance du dauphin et du duc de Bourgogne. — Condamnation du duc d'Alençon. — Mort d'Arthur III de Bretagne. — Campagnes en Italie de René d'Anjou et de son fils. — Révolutions d'Angleterre. — Mort de Charles VII.*

— 1457-1461..... page 1

1456. La période brillante du règne de Charles VII finit avec la retraite du dauphin à la cour de Bourgogne..... *ibid.*

1457. 8 avril. Réunion du Dauphiné sous la main royale; cette province incorporée à la France. 3

Les conseillers de Charles VII encouragent son indolence et sa défiance; il rentre dans l'ombre..... 4

Le dauphin Louis établi à Gênappe; générosité du duc de Bourgogne à son égard..... *ibid.*

Le duc de Bourgogne brouillé avec son fils comme Charles VII avec le sien..... 7

Le comte de Saint-Pol, vassal de Philippe et de Charles, excite le second contre le premier. 9

Charles fait assembler une armée; il promet sa fille à Ladislas-le-Posthume, roi de Hongrie. 10

1457.	26 décembre. Le roi, après avoir accueilli l'ambassade de Ladislas, apprend sa mort subite.....	page 11
	22 septembre. Mort de Pierre II, duc de Bretagne; succession d'Arthur III son oncle...	12
	20 août. Descente des Français en Angleterre; ils brûlent Sandwich. Guerres civiles en Angleterre.....	14
1458.	3 avril. Traité de réconciliation à Londres, entre les maisons d'York et de Lancastre..	16
	Convocation des pairs à Montargis pour juger le duc d'Alençon; refus des ducs de Bourgogne et de Bretagne.....	17
	Le parlement transféré à Vendôme; séance royale le 22 août.....	18
	Plaidoyer des ambassadeurs de Bourgogne en faveur du duc d'Alençon.....	20
	10 octobre. Le duc d'Alençon condamné à mort; Charles le retient en prison.....	21
	26 décembre. Mort d'Arthur III, duc de Bretagne; succession de François d'Étampes..	22
1459.	28 février. François II de Bretagne fait hommage au roi à Montbazou.....	24
	Correspondance blessante de Charles VII avec le duc de Bourgogne et le dauphin.....	26
	Les courtisans de Charles cherchent en vain à le déterminer à attaquer la Bourgogne....	27
	États de Languedoc, seuls États provinciaux que Charles continuât à assembler.....	29
	Levée des tailles dans le reste du royaume; vexations qu'elles causent.....	31
	Levée des aides; querelle qu'elle occasionne avec l'université de Paris.....	32

1459. Cessation des études et des sermons ordonnée par l'université dans ses querelles. *page* 33
 Armagnac jugé par le parlement ; il se retire à Bruxelles puis à Rome..... 34
 Pie II succède à Calixte III ; il convoque à Mantoue une diète , pour résister aux Turcs. 36
 Charles fait valoir à cette diète les prétentions de René au royaume de Naples ; tentatives de René en Italie..... 37
 Expéditions de son fils Jean duc de Calabre ; il est nommé gouverneur de Gênes pour la France..... 40
 Les Napolitains appellent le duc de Calabre pour les délivrer de Ferdinand d'Aragon.. 41
 Ce duc ayant soumis les rebelles génois passe au mois d'octobre à Naples..... 43
 Le congrès de Mantoue se sépare sans assurer la défense de la chrétienté..... 44
 1460. Les Angevins aux prises avec les Aragonais dans le royaume de Naples..... 45
 7 juillet. Le duc de Calabre remporte une grande victoire sur Ferdinand à Sarno... 47
 Importance de Gênes pour la guerre de Naples ; Charles mécontente cette ville à l'occasion de l'Angleterre..... 48
 Rapides révolutions d'Angleterre causées par le caractère violent et cruel de Marguerite d'Anjou..... 49
 19 juillet. Bataille de Northampton ; défaite de la reine par le comte de la Marche..... 52
 Fin décembre. Bataille de Wakefield ; le duc d'York défait par la reine , et tué..... 53
 1461. 15 février. La reine, victorieuse à Barnard-

	Heath, est défaite le 29 mars à Townton. par Édouard IV.....	page 54
1461.	9 mars. Gênes se soulève et chasse les Fran- çais.....	56
	17 juillet. Attaque d'une armée française pour recouvrer Gênes; elle est défaite.....	57
	Charles du Maine veut engager Charles à at- taquer le duc de Bourgogne.....	59
	Le parlement de Paris évoque à lui les juge- mens de la Vaudesie d'Arras.....	61
	Charles se figure que son fils veut l'empois- sonner.....	63
	Charles VII se laisse mourir de faim; il expire le 22 juillet.....	64
CHAPITRE XIII. <i>Succession de Louis XI; son extrême ac- tivité. — Changement de ministère. — Abolition de la pragmatique-sanction. — Négociations de Louis avec les rois d'Espagne pour assurer la succession de Navarre à la comtesse de Foix. — Revers du duc Jean de Calabre et de la reine Marguerite d'Anjou. — Rachat des villes situées sur la Somme. — 1461-1463.....</i>		
1461.	Joie de Louis à la mort de son père; activité qu'il déploie.....	<i>ibid.</i>
	Les conseillers de Charles VII se donnent à Louis, et rejettent sur Dammartin tous leurs torts.....	68
	6 août. Funérailles de Charles VII; Louis XI immédiatement proclamé.....	70
	Empressement des courtisans accourus à Aves- nes auprès du nouveau monarque.....	71
	Déchaînement de tous les courtisans contre Antoine de Chabannes comte de Dammartin.	72

1461. 18 août. Louis XI accompagné par le duc de Bourgogne est sacré à Reims.	page 74
Le duc de Bourgogne demande à Louis de pardonner à tous ses ennemis.	76
Caractère de Louis XI; activité de son esprit, sa défiance universelle, ses études.	77
Il cause une révolution en faisant entrer l'esprit dans le gouvernement des nations.	78
31 août. Entrée du roi à Paris, précédé et reçu par le duc de Bourgogne.	80
Septembre. Louis change toute l'administration; il pardonne Alençon et Armagnac. . .	81
Louis prend congé du duc de Bourgogne et quitte Paris pour Tours.	83
Grâces que Louis accorde à la maison d'Anjou, et au comte de Foix.	84
Louis découvre un traité secret entre Charolais et le duc de Bretagne; il éloigne le premier par des faveurs.	86
18 décembre. Louis reçoit l'hommage de François II duc de Bretagne.	87
Il promet des dégrèvements d'impôt qu'il n'accorde pas; ses lois sévères contre la chasse. . .	88
Nombreux soulèvements; punition de la ville de Reims.	90
L'évêque d'Arras sollicite Louis au nom de Pie II d'abolir la pragmatique sanction. . .	91
La nomination aux bénéfices avoit passé aux souverains séculiers.	92
Les papes avoient voulu l'usurper; résistance du parlement et de l'université.	94
27 novembre. Lettre de Louis XI à Pie II qui révoque la pragmatique-sanction.	96

	Remontrances du parlement ; il continue à faire exécuter la pragmatique	page 98
1462.	Louis veut marier malgré elle la duchesse Françoise de Bretagne ; il offense le duc de Bretagne	99
	20 mars. Arrivée de Louis à Bordeaux ; mort de Pothon de Xaintrailles	101
	Appui que Louis XI donne au comte de Foix pour l'élever au trône de Navarre	102
	Le fils et la fille aînée du roi de Navarre sacrifiés pour faire place à la cadette, comtesse de Foix	104
	Soulèvement de la Catalogne et de l'Aragon contre Jean roi de Navarre et d'Aragon	106
	3 mai. Entrevue de Louis à Salvatierra avec Jean II, qui lui cède le Roussillon	107
	Louis envoie des secours au roi Jean, et lui offre sa médiation pour le réconcilier avec le roi de Castille	108
	Vie errante de Louis ; sa simplicité. Grâces qu'il accorde à la Guienne	109
	Le parlement s'oppose quelquefois à ses libéralités ; lettres de jussion	111
1464.	24 mai. Prononcé de Louis ; son entrevue sur la Bidassoa avec Henri IV de Castille	112
	Revers qu'éprouvent les princes d'Anjou à Naples et en Angleterre	115
	Les alliés de Louis, le duc de Milan et le pape, combattent Jean d'Anjou duc de Calabre	116
	Revers du duc de Calabre ; il est forcé enfin à abandonner le royaume de Naples	118
	Accueil que fait Louis XI à Marguerite d'Anjou ;	

- il lui donne deux mille hommes pour rentrer en Angleterre..... page 119
1463. Dernière défaite de Marguerite ; elle se retire en Flandre, puis dans le Barrois..... 121
- Maladie du duc de Bourgogne ; autorité que s'arroge le comte de Charolais ; supplice de Toustain..... 122
- Louis s'attache la maison de Croy par des bienfaits..... 124
- Septembre. Entrevue de Louis avec Philippe, de qui il rachète les villes de la Somme.... 125
- CHAPITRE XIV. *Jalousie des princes contre Louis XI. — Le comte de Charolais se met à la tête de l'administration des États de Bourgogne ; il fait alliance avec les princes français. — Guerre du bien public. — Bataille de Montlhéry. — Négociations et traité de Conflans. — 1463-1465.* 127
- Activité, familiarité et jéffiance de Louis XI. *ibid.*
- Le comte de Dammartin lui demande grâce ; il est exilé, il préfère se constituer prisonnier. 129
- Admiration de quelques hommes pour Louis XI, haine des grands et du peuple..... 130
- Progrès dans le sentiment moral du peuple, qui explique cette haine..... 131
1463. 18 juillet. Alliance entre Charolais et le duc de Bretagne ; leurs négociations en Angleterre. 133
- Octobre. Louis pendant son séjour à Hesdin négocie de son côté avec Edouard IV..... 134
- Sa discussion avec le duc de Bretagne sur la régle des évêchés de ce duché..... 136
- Louis cherche à dissuader le duc de Bourgogne de marcher à la croisade..... 137
1463. 3 janvier. États de Bruges ; le comte de Charolais réconcilié à son père..... 139

1464.	Nouvelle entrevue à Lille de Louis et Philippe ; le dernier ajourne son projet de croisade. <i>page</i>	141
	Mort de Marie d'Anjou mère du roi ; arrestation de Philippe de Bresse son beau-frère. . .	142
	Le duc de Bretagne dénonce le roi aux princes du sang, comme ayant conjuré contre eux avec les Anglais.	144
	Alliances du roi avec le duc de Milan, les Suisses, et le roi de Bohême.	<i>ibid.</i>
	Causes du mécontentement des divers princes du sang.	146
	Le roi veut racheter de Philippe les châtellenies de Flandre, mécontentement de celui-ci. .	147
	Septembre. Charolais fait arrêter le bâtard de Rubempré, qu'il accuse d'avoir voulu l'enlever.	148
	5 novembre. Justification du roi par le chancelier ; ses paroles haitives à Charolais. . .	149
	Réponses du duc de Bourgogne et de Charolais au chancelier de France.	151
	18 décembre. Assemblée de Tours, où le roi rend compte de ses démêlés avec la Bretagne. .	153
	Tous les princes du sang promettent à Louis de le seconder ; ils s'arment.	154
1465.	Février. Les deux bâtards de Bourgogne reviennent d'une croisade malencontreuse.	155
	2 mars. Re chute de Philippe de Bourgogne, les Crois se retirent en France. 14 avril, Charles gouverne pour son père.	156
	4 janvier. Mort du vieux duc d'Orléans ; Charolais s'offre pour chef aux princes français. .	159
	Secrètes conférences à Notre-Dame de Paris pour la ligne du Bien public.	160

1465. Mars. Le duc de Berri s'échappe de Poitiers, et va joindre le duc de Bretagne.....	page 161
Évasion de Chabannes ; tous les princes se dé- clarent contre le roi.....	163
13 mars. Manifeste du duc de Bourbon ; 16 mars, manifeste du roi.....	165
L'armée de Bourgogne n'est prête qu'au 15 mai, le roi veut la gagner de vitesse.....	168
Louis s'avance dans le Berri et le Bourbonnais ; il négocie avec les princes.....	169
4 juillet. Armistice de Riom avec le duc de Bourbon, le roi marche vers Paris.....	170
15 juillet. Charolais et Louis XI se dirigent sur Montlhéry.....	172
16 juillet. Bataille de Montlhéry ; disposition des deux armées.....	174
Imprudence de Charolais, lâcheté du comte du Maine qui lui est opposé.....	176
Louis met en déroute l'aile gauche des Bourgui- gnons, retraite de Saint-Pol.....	177
Situation critique de Charolais pendant la nuit ; il apprend enfin que la victoire lui demeure.	178
18 ^e juillet. Le roi se retire à Paris, les Bretons et Bourguignons se réunissent à Étampes....	180
10 août. Le roi va chercher des renforts en Normandie. 22 août, les princes somment Paris.....	182
28 août. Le roi rentre à Paris, diversion du duc de Milan et des Liégeois.....	183
Conférences de la Grange aux Merciers ; défec- tions dans l'armée du roi.....	185
Entrevue du roi et de Saint-Pol. 29 septembre, Rouen livré au duc de Bourbon.....	187

1465. Entrevue de Louis et de Charolais, sur la Seine;
 seconde entrevue à Conflans....., ... page 188
- Effroi dans le camp de Bourgogne, parce que
 Charolais s'était mis aux mains du roi..... 190
- Immenses concessions faites par Louis aux
 princes ligués..... 191
- 5 et 29 octobre. Traité de Conflans, qui termine
 la guerre du Bien public..... 192
- CHAPITRE XV. *Changement dans la politique de Louis XI;
 il reprend la Normandie à son frère. — Charolais détruit
 Dinant; il succède à son père; sa guerre contre Liège. —
 Louis abandonne les Liégeois; il assemble à Tours les
 États-Généraux; il force le duc de Bretagne à signer le
 traité d'Ançenis. — 1465-1468.....* 194
- La haine manifestée contre Louis XI n'étoit
 jusqu'alors pas motivée..... *ibid.*
- Il avoit rétabli la paix sur toutes les frontières
 et l'ordre à l'intérieur..... 195
- La guerre du Bien public lui fait sentir que ses
 grands le blâment pour le bien qu'il fait
 comme pour le mal..... 197
- Louis XI n'en conçoit de colère contre per-
 sonne, mais voit dans les événements une
 façon politique..... 198
- 1465 31 octobre. Hommage de Charles pour la Nor-
 mandie; et des autres princes mécontents.. 199
- Le roi retire sa confiance à la maison d'Anjou,
 et il gagne à lui le duc de Bourbon..... 200
- Il rappelle aux emplois les serviteurs de son
 père, et il écarte ceux qu'il avoit d'abord
 choisis..... 202
- 15 novembre Armée de Charolais assemblée à
 Mézières pour attaquer le pays de Liège... 203

1465. Brouilleries des ducs de Bretagne et de Normandie à l'occasion du gouvernement de Rouen. page 205
 25 novembre. Le duc de Bretagne s'empare de la Basse-Normandie; il traite le 23 décembre à Caen avec Louis XI. 206
1466. Janvier. Le roi reprend la Normandie; son frère se retire en Bretagne. 208
 Le roi renvoie ou punit plusieurs de ses anciens favoris; il cherche à gagner le comté de Saint-Pol. 209
 Il déclare la sûreté de sa couronne compromise en laissant la Normandie à son frère. 211
 22 janvier. Les Liégeois se soumettent à Charolais et le nomment leur mainbourg perpétuel. 212
 28 juillet. Rassemblement de l'armée de Charolais pour marcher contre Dinant. 214
 25 août. Dinant se rend à discrétion; destruction de cette ville. 215
 10 septembre. Seconde soumission de Liège; le duc de Calabre tente de ramener le prince Charles au roi. 216
 Les réformateurs du bien public se séparent sans rien faire, à cause d'une maladie pestilentielle à Paris. 218
1467. Inquiétude du duc de Bretagne, ses alliances avec les Anglais, les Danois, de Savoie. 220
 15 juin. Mort de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne; succession de Charles-le-Téméraire. 221
 29 juin. Soulèvement de Gand; danger que court Charles. 222

1467. 1^{er} juillet. Charles sort de Gand après avoir rendu aux Gantois leurs privilèges... page 223
- Septembre. Charles calme les mouvemens du Brabant, et est reconnu par tous ses États. 224
- Louis emploie les commissaires du bien public à restreindre l'amnistie et faire valoir ses droits. 225
- Louis reconnoît que la ligue du Bien public existe toujours contre lui entre les princes. 227
- 7 juin. Entrevue de Louis à Rouen avec le grand comte de Warwick. 229
- 14 septembre. Revue de la milice de Paris, que Louis organise en compagnies. 230
- Les hostilités commencent par les Liégeois contre Bourgogne, et par le duc d'Alençon contre Louis. 231
- Louis recouvre le duché d'Alençon, punit quelques intrigans, et renouvelle les négociations. 233
- Louis veut ou protéger les Liégeois contre Bourgogne, ou que celui-ci lui abandonne les Bretons. 235
- Le cardinal Balluë signe une trêve de six mois avec Bourgogne, qui en profite pour marcher contre Liège. 236
- 28 octobre. Victoire du duc de Bourgogne sur les Liégeois à Brustein. 237
- 11 novembre. Députation des Liégeois pour se soumettre au duc; tumulte dans la ville en l'absence des députés. 239
- 2^e décembre. Retour du duc à Bruxelles après avoir soumis l'État de Liège. 240
1468. 13 janvier. Trêve entre Louis XI et le duc de

	Bretagne ; inquiétude que lui insprouient les princes du sang.	page 241
1468.	1 ^{er} avril. Il convoque les États-Généraux à Tours pour les opposer aux princes du sang.	243
	6 avril. Discours du chancelier à l'assemblée, recommandant l'obéissance.	245
	Discours du roi ⁶ , propositions de réforme faites par les États.	247
	Résolution des États de ne pas permettre l'aliénation de la Normandie.	249
	2 juillet. Mariage de Charles-le-Téméraire à Marguerite d'York ; alliance des Bretons avec Édouard IV, 3 avril.	251
	8 juillet. Le roi assemble son armée ; il observe les Pays-Bas ; ses généraux entrent en Bretagne.	253
	10 septembre. Terreur du duc de Bretagne ; il signe une paix séparée à Ancenis.	254

CHAPITRE. XVI. *Louis demande une entrevue à Charles-le-Téméraire ; il y est arrêté. — Traité de Péronne. — Prise de Liège. — Trahison de Ballue. — Réconciliation de Louis avec son frère, qu'il fait duc de Guienne. — Révolution d'Angleterre. — Édouard IV, chassé par Warwick, se réfugie en Hollande. — 1468-1470.*

	Le succès obtenu par le traité d'Ancenis ne pouvoit s'affermir que par la soumission du duc de Bourgogne.	<i>ibid.</i>
	Mécontentement dans les États du duc de Bourgogne ; grand-prévôt des maréchaux ; supplices.	257
	Dammartin presse Louis d'attaquer à force ouverte le duc de Bourgogne.	260

1468. Louis XI échouoit dans ses projets par les défauts de son propre caractère.	page 261
Crédit du cardinal de Ballue; il persuade au roi de négocier avec le duc de Bourgogne.	<i>ibid.</i>
Le roi désire avoir une conférence personnelle avec le duc.	263
Acharnement de Louis contre plusieurs militaires; supplice de Charles de Melun.	264
8 octobre. Sauf-conduit de Charles à Louis, pour une conférence à Péronne.	266
9 octobre. Le roi arrive à Péronne, en même temps qu'une armée où se trouvent tous ses ennemis.	268
Nouvelles de Liège; soulèvement dans cette ville; captivité de l'évêque; massacre des chanoines.	270
Colère de Charles; il retient le roi prisonnier dans le château de Péronne.	271
Offres humiliantes de Louis pour avoir la paix; hésitation dans le conseil du duc.	273
14 octobre. Entrevue de Charles avec Louis; traité de Péronne; serment sur la croix de Saint-Laud.	274
21 octobre. Arrivée des deux souverains devant Liège; vaillante défense des Liégeois.	276
31 octobre. L'armée de Bourgogne entre dans Liège par la brèche.	278
Pillage de Liège; félicitations que Louis adresse à Charles.	279
2 novembre. Retour de Louis dans ses États; incendie de Liège.	280
Conduite de Dammartin pendant la captivité du roi; le traité de Péronne publié le 19 novembre.	281

- Louis donne quelques secours au duc de Calabre, qui entreprend la conquête de l'Aragon. page 283
1469. 26 janvier. Le comte de Dammartin lieutenant du roi dans les provinces du Midi. 285
- Louis offre le duché de Guienne comme apanage à son frère. 286
- Ballue correspond avec le duc de Bourgogne pour empêcher cet arrangement. 287
- Avril. Trahison de Ballue découverte; il est arrêté ainsi que l'évêque de Verdun. 288
- 29 avril. Le duché de Guienne, uni à plusieurs provinces, est accordé à Charles de France. 290
- Dammartin chasse le comte d'Armagnac de ses États, et accorde la paix au duc de Nemours. 291
- 19 août. Charles de France mis en possession de la Guienne. 24 septembre. Son entrevue avec le roi. 292
- 1^{er} août. Le roi fonde l'ordre de chevalerie de Saint-Michel; le duc de Bretagne le refuse. 296
- Le roi surveille le duc de Bourgogne, et accroissement de puissance de celui-ci. 297
- 9 mai. Le duc de Bourgogne reçoit en engagement l'Alsace et les villes forestières. *ibid.*
- Négociation de Louis avec Paul II sur Ballue; il fait enfermer les deux prélats dans des cages de fer. 299
- Inquiétude de Louis sur les affaires d'Angleterre; sa liaison avec Warwick. 300
- Alliance de Warwick avec le duc de Clarence; soulèvemens nombreux en Angleterre. 301
1470. Mai. Clarence et Warwick, défaits à Stamford, se réfugient en France. 303

1470. 25 juin. Hostilités du duc de Bourgogne contre Warwick et la France; modération de Louis.....	page 304
Louis réconcilie Warwick à Marguerite d'Anjou, et le presse de repasser en Angleterre.	306
Mi-septembre. La flotte de Bourgogne dissipée par la tempête; Warwick passe en Angleterre.	307
Le roi Édouard, craignant d'être livré par son armée, s'embarque à Lynne pour la Hollande.....	309
11 octobre. Édouard, fugitif, arrive à Alckmaer, d'où il passe à la Haye.....	310
CHAPITRE XVII. <i>Assemblée des notables. — Surprise de Saint-Quentin. — Courte guerre en Picardie contre Charles de Bourgogne. — Édouard IV recouvre la couronne d'Angleterre. — Mort du duc de Guienne. — Charles en accuse le roi. — Il attaque Beauvais et ravage la Normandie. — Sa retraite. — Trêve de Senlis. — 1470-1472...</i>	
1470. Louis XI toujours entouré de princes secrètement ligués contre lui.....	<i>ibid.</i>
Concert d'accusations contre Louis XI, qui n'étoit pas pire que les autres.....	312
Législation libérale du roi; discipline de l'armée; armement de la milice.....	314
Magistratures municipales; protection du commerce.....	315
Inamovibilité des offices royaux; recours à une assemblée nationale.....	316
Alliance de Louis avec Henri VI; convocation des notables.....	317
Composition de cette assemblée; elle dégage Louis du traité de Péronne.....	319

1470. Plusieurs des notables secrètement ennemis du roi; politique du connétable..... page 321
 Ses intrigues avec le duc de Guienne, auquel il veut faire obtenir la fille du duc de Bourgogne..... 322
 Charles-le-Téméraire hésite entre Henri VI et Édouard IV; il ne se prépare point à la guerre..... 323
1471. Janvier. Retraite du bâtard Baudouin; surprise de Saint-Quentin; Amiens se donne au roi. 325
 Hostilités; le roi et le duc s'attaquent par des accusations honteuses..... 327
 L'armée française passe la Somme; attaque combinée contre le duc de Bourgogne..... 329
 Traîtres dans le camp du roi; les deux armées en présence..... 330
 Charles écrit au roi pour la paix; trêve de trois mois conclue à Amiens le 4 avril..... 332
 Charles donne en cachette des secours à Édouard IV, qui s'embarque le 10 mars pour l'Angleterre..... 333
 Marche d'Édouard IV de Ravenspur à Londres; il est rejoint en route par ses partisans. 334
 14 avril. Warwick défait et tué à la bataille de Barnett..... 335
 4 mai. Défaite de Marguerite d'Anjou à Tewksbury; sa captivité; meurtre de son mari et de son fils..... 338
 Destruction du parti de la Rose Blanche en Angleterre; étendue de ce revers pour Louis XI..... 340
 Louis XI isolé; tous les États voisins, tous les princes à l'intérieur, sont ses ennemis.... 341

1471. Défections du comte de Foix et du duc de Lorraine, qui s'allient aux ennemis du roi. *p.* 343
- Juillet. Charles de France, à la persuasion du duc de Bourgogne, s'évade de la cour et se retire en Guienne. 345
- Projet du duc de Bourgogne d'anéantir l'autorité royale au profit de princes indépendans. 346
- Autre projet de mariage pour le duc de Guienne, que le roi traverse. 347
- 3 octobre. Traité du Crotoy entre Louis XI et Charles, par lequel ils veulent se tromper réciproquement. 349
1472. Janvier. Le duc de Guienne sollicite de nouveau Bourgogne de lui donner sa fille. . . . 351
- Danger du roi; il recueille jusqu'aux plus foibles associés; sa dévotion à la Vierge; *l'Angelus*. 352
- Mort de la maîtresse du duc de Guienne; maladie du duc; soupçons d'empoisonnement. 353
- 24 mai. Mort du duc de Guienne; Louis refuse de ratifier le traité du Crotoy; et s'empare de la Guienne. 355
- Louis accusé d'empoisonnement; procès en Bretagne; anecdote du fou du roi. 356
- Reprise des hostilités. 12 juin. Prise et massacre de Nesle par le duc de Bourgogne. . . 358
- 16 juin. Soumission de Roye. 27 juin. Bourgogne attaque Beauvais. 360
- Belle défense de Beauvais; les capitaines français y accourent de toutes parts. 361
- 22 juillet. Le duc lève le siège de Beauvais; il ravage la Normandie. 363
- Le roi attaqué de tous les côtés à la fois. . . . 364

1472. Louis se charge de tenir tête au duc de Bretagne, qui appelle les Anglais dans le royaume. page 367
- Louis entre en négociation avec le duc de Bretagne, qui lui demande une trêve. 368
- Louis gagne Lescun, favori du duc de Bretagne, et Comines, attaché au duc de Bourgogne. 369
- 3 septembre. Le duc de Bourgogne quitte la Normandie pour marcher contre Saint-Pol. 371
- 15 octobre. Trêve signée avec la Bretagne; conférence de Louis avec Lescun. 372
- L'union entre les princes s'affaiblit; négociations de Senlis. 374
- 11 novembre et 22 mars suivant. Trêve de Senlis entre Louis XI et le duc de Bourgogne. 376
- CHAPITRE XVIII. *Louis profite des entreprises de Charles sur l'Empire pour abattre le duc d'Alençon et le comte d'Armagnac, et affaiblir la maison d'Anjou. — Il soumet de nouveau le Roussillon. — Il excite les Suisses contre Charles. — Celui-ci laisse ruiner son armée au siège de Neuss. — Descente d'Édouard IV à Calais. — Louis le détache de Charles. 377*
- Longue lutte de Louis XI contre les princes du sang, et non contre la féodalité. *ibid.*
- Dépravation profonde de ces princes, non moins odieux que Louis XI. 378
1472. Depuis la trêve de Senlis Charles-le-Téméraire va chercher d'autres ennemis hors de France. 379
- Il veut s'agrandir en Allemagne; il achète l'héritage du duc de Gueldre. 381
1473. 3 mai. Adolphe de Gueldre, condamné à une

	prison perpétuelle pour son impiété envers son père.....	page 382
1473.	Louis XI profite des occupations de Charles pour se venger du duc d'Alençon.....	384
	Août. Il prend possession du duché d'Alençon; il s'y croit sauvé par un miracle.....	385
	Janvier. Louis fait assiéger Jean V comte d'Armagnac dans Lectoure.....	386
	6 mars. Capitulation d'Armagnac dans Lectoure; il est tué au mépris du traité.....	387
	La comtesse d'Armagnac empoisonnée, Lectoure brûlée. Ministres qu'employoit Louis.	388
	Soumission des autres princes du midi; mort du comte de Foix.....	390
	Février. Soulèvement du Roussillon, massacre des Français; Jean II d'Aragon vient à Perpignan.....	392
	14 juillet. Suspension d'armes en Roussillon.	
	17 septembre, nouveau traité entre Louis et Jean II.....	394
	Prolongation de la trêve avec le duc de Bretagne, intrigues de Landois avec les Anglais.	395
	Défiance de Louis contre les princes d'Anjou, le roi René, son fils et son petit-fils.....	396
	9 août. Surprise de Metz par Nicolas de Lorraine. 13 août, mort de Nicolas; on le croit empoisonné.....	398
	Succession de René II de Lorraine; il s'allie à Louis XI. Mort du comte du Maine et du comte d'En.....	399
	Soupçons contre le duc de Bourbon; Louis marie ses deux filles à Pierre de Beaujeu et	
	• Louis d'Orléans.....	401

1473. Décembre. Le comte de Saint-Pol renvoie les Français de Saint-Quentin et s'empare de cette ville. page 403
1474. 20 janvier. Le roi traite de nouveau avec Saint-Pol. 404
1473. 29 septembre. Entrevue de Charles-le-Téméraire à Trèves avec l'empereur Frédéric III. 405
- Novembre. Demandes de Charles à Frédéric; ils se séparent mécontents l'un de l'autre. . . *ibid.*
1474. Charles traverse la Lorraine, puis le comté de Ferrette; tyrannie de son landvoght, P. de Hagembach. 407
- Charles promet à Robert de Bavière, archevêque de Cologne, de le rétablir dans son évêché. 408
- Jean Hardi veut empoisonner le roi; son supplice; le duc de Bourgogne soupçonné de l'avoir suscité. 409
- Accord de Bovines non ratifié, entre Louis et Charles, contre le connétable. 410
- Conférence de Ham, entre Louis et le connétable de Saint-Pol. 412
- 3 janvier. Charles érige un parlement à Malines pour sa nouvelle monarchie. 413
- Négociations de Louis et de Charles avec les Suisses. 415
- 10 avril. Soulèvement du comté de Ferrette; supplice de P. de Hagembach. 417
- 30 juillet. Charles avec une redoutable armée met le siège devant Neuss ou Nuits. 418
- Le pape excommunie celui de Charles ou de Louis qui se refuseroit à la paix. 419

1474.	12 mai. Sédition à Bourges pour les impôts ; sévérité de Louis contre cette ville... page	420
	Le roi René veut vendre son héritage à Charles. Août. Le roi se saisit de l'Anjou.....	421
	Le roi d'Aragon veut tromper Louis, qui le trompe à son tour et ravage le Roussillon..	423
	Octobre. Les hérauts d'armes d'Édouard IV déclarent la guerre à la France.....	424
	25 juillet. Traités du duc de Bourgogne avec Édouard contre la France.....	425
	Résistance que Charles rencontre à Neuss; dé- faite de son maréchal à Héricourt par les Suisses.....	427
1475.	Souffrances de l'armée de Bourgogne, qui con- tinue tout l'hiver le siège de Neuss.....	429
	10 mars. Perpignan se rend aux Français. Or- dres atroces de Louis à du Bouchage.....	430
	Mai. Succès et cruautés de Louis XI en Picar- die; débarquement d'Édouard IV à Calais..	431
	27 juin. Charles lève le siège de Neuss, mais n'ose pas montrer son armée à Édouard...	433
	Louis désire la paix, sachant qu'il étoit peu aimé des peuples, et haï des princes.....	434
	20 juin. Défaite du comte de Koussi à Guipy, et de Jacques de Saint-Pol, le 27 juin, près d'Arras.....	436
	Édouard IV mécontent du duc de Bourgogne; il se dégoûte de la guerre.....	437
	Irrésolutions du connétable, ses craintes; il fait tirer sur les Anglais qui s'approchent de Saint-Quentin.....	439
	12 août. Le duc de Bourgogne quitte le roi d'Angleterre rempli de soupçons contre lui.	440

1475. Louis demande la paix à Édouard IV. Préliminaires signés le 13 août. page 441

CHAPITRE XIX. *Traité de Pecquigny, de Soleure, et de Senlis. — Supplice du connétable. — Guerre du duc de Bourgogne contre les Suisses. — Ses défaites à Grandson, à Morat, à Nanci. — Sa mort. — Embarras de sa fille. — Louis envahit les deux Bourgognes et la Picardie. —*
1475-1477. 443

Portrait que P. de Compièges fait de Louis XI.

Sa libéralité, sa connoissance des hommes. *ibid.*

Mépris de Louis pour l'étiquette; il permet qu'Édouard IV lui refuse le titre de roi. . . 445

Il dépêche un faux héraut au camp anglais; ses prévenances à Édouard IV, et à sa cour. 446

Retour du duc de Bourgogne au camp d'Édouard pour troubler la négociation. 447

Contay caché dans le cabinet de Louis pour entendre la conversation d'un agent du connétable. 448

Hospitalité de Louis à Amiens pour l'armée anglaise. 449

1475. 29 août. Entrevue de Louis et Édouard à Pecquigny; il l'invite à Paris, et s'en afflige ensuite. 450

13 septembre. Traité de Soleure entre Louis et le duc de Bourgogne, qui abandonne au roi le connétable. 452

9 octobre. Traité de Senlis entre Louis et le duc de Bretagne. 453

Effroi du connétable; Saint-Quentin livré au roi; le connétable se met à Mons entre les mains du duc de Bourgogne. 454

1475.	Le roi renonce à protéger le duc de Lorraine , pour prix de l'extradition du connétable, qui lui est livré le 24 novembre.....	page 456
	Procès et condamnation du connétable, exé- cuté à Paris le 19 décembre.....	457
	Septembre. Charles entre en Lorraine; ses con- dottieri italiens.	459
	29 novembre. Charles se rend maître de Nanci; ses cruautés en Lorraine.....	460
	14 octobre. Les Suisses déclarent la guerre au comte de Romont , et ravagent le pays de Vaud.	461
1476.	11 janvier. Le duc de Bourgogne envahit la Suisse avec une puissante armée.....	463
	28 février. Grandson livré au duc, qui fait pendre toute la garnison.....	464
	3 mars. Bataille de Grandson.....	466
	Défaite de Charles-le-Téméraire; sa fuite; perte de son trésor.	468
	Louis tire parti de la victoire des Suisses. Il force à la soumission la maison d'Anjou. . .	469
	Tous les princes de la maison d'Anjou lui font cession de leurs droits; il laisse en possession le roi René.	471
	Le duc de Nemours assiégé à Carlat, arrêté, et conduit à Pierre-Encise.	472
	Soumission du duc de Bourgogne au roi; sa retraite; ses projets de vengeance.....	474
	Brouillerie du roi avec le légat d'Avignon; le duc prend la défense du dernier.	475
	10 juin. Le duc de Bourgogne met le siège de- vant Morat.....	476
	22 juin. Bataille de Morat.....	478

1476. Défaite de Charles ; il fait arrêter à Gex la duchesse de Savoie et son fils. page 480
 Charles demande des secours que ses États lui refusent. Sa retraite au château de Rivière. . . 481
 Le duc René II recouvre la Lorraine ; le roi fait délivrer la duchesse de Savoie sa sœur. . . . 482
 Accueil que Louis fait à Tours à la duchesse de Savoie ; il lui rend ses États. 484
 Ambassade de Louis aux Suisses, et des Suisses à Louis ; il les flatte et les comble de présents. 485
 22 octobre. Charles amène une nouvelle armée devant Nanci, et en forme le siège. . . 487
 25 décembre. Les Suisses donnent huit mille hommes à René II pour secourir Nanci. . . . 489
 Campo-Basso offre de trahir le duc de Bourgogne ; supplice de Siffren de' Baschi. 490
 1477. 4 janvier. René II passe la Meurthe avec l'armée suisse. Charles livre un assaut à Nanci. 491
 5 janvier. Bataille de Nanci ; défaite du duc de Bourgogne. 493
 7 janvier. Le corps de Charles est retrouvé enfoncé dans la glace. 494
 Marie de Bourgogne, sa fille, appelée à recueillir sa succession ; explosion de la haine des peuples. 495
 9 janvier. Le roi donne ordre à ses généraux de saisir les deux Bourgognes, la Picardie et l'Artois. 497
 29 janvier. Le duché de Bourgogne se soumet au roi en réservant ses privilèges. 499
 19 février. Soumission du comté de Bourgogne ; voleries des généraux du roi. 500

1477. Les places de Picardie se soumettent au roi. La Flandre et l'Artois s'y refusent. page 502
- Le roi envoie son barbier, Olivier-le-Diable, pour soulever la bourgeoisie de Flandre. . . 503
- Le roi traite avec les ambassadeurs de la duchesse, et se fait livrer la cité d'Arras le 4 mars. 504
- Fermentation en Flandre; États de Gand; nouveaux ambassadeurs envoyés à Louis. . . 506
- Louis XI donne aux seconds ambassadeurs la lettre de créance de Marie aux premiers. . . 508
- 3 avril. Hugonnet et Himbercourt, conseillers et ambassadeurs de Marie, exécutés à Gand. 509
- CHAPITRE XX. *Négociations pour le mariage de l'héritière de Bourgogne. — Elle épouse Maximilien d'Autriche. — Supplice du duc de Nemours. — Revers de Craon. — Succès d'Amboise. — Généraux du roi en Bourgogne. — Trêve d'un an. — Sa rupture par Maximilien. — Bataille de Guinegate. — 1477-1479.* 511
1477. Politique de Louis XI. La paix au-dehors, la soumission des princes du sang au-dedans. *ibid.*
- Guerres civiles de Castille; succession d'Isabelle; le roi de Portugal vient chercher des secours en France. 512
- Louis n'ayant plus à craindre la maison de Bourgogne, laisse triompher son odieux caractère. 514.
- Du Lude fait manquer la soumission du Hainaut, conquête de l'Artois par Louis. 515
- Avril. Cruauté de Louis envers Arras; moqueries mêlées aux supplices. 516
- Répugnance de Marie pour épouser le dauphin, qui lui étoit offert; aversion de ses peuples. 518

1477. Ambassade d'Olivier-le-Diable à Gand; sa vanité; sa fuite; surprise de Tournai... page 519
- 27 juin. Défaite des Flamands devant Tournai; mort d'Adolphe de Gueldre... 520
- Juin. Conquêtes de Louis dans le Hainaut; prise de Bouchain, le Quesnoy; massacre d'Avesnes... 522
- Louis mécontente le prince d'Orange, qui lui fait reperdre la Bourgogne... 524
- La hauteur et l'avaricé de Craon, lieutenant de Louis en Bourgogne, multiplient ses ennemis... 525
- Les Suisses, en dépit de leurs gouvernemens, servent le prince d'Orange contre le roi... 526
- La haine des Flamands pour Louis leur fait désirer Maximilien pour souverain... 528
- 19 avril. Mariage de Maximilien d'Autriche avec Marie de Bourgogne... 529
- 8 octobre. Trêve de Sens entre Louis et Maximilien... 530
- Louis mécontente les Suisses, tandis que Maximilien et Marie regagnent leur amitié... 531
- Nombreux complots en Italie; terreur qu'ils causent à Louis... 533
- Le roi flatteur de ses courtisans; il fait instruire le procès du duc de Nemours... 534
- 31 janvier. Lettre de Nemours au roi, contenant sa confession... 537
- 4 avril. Le duc de Nemours exécuté aux Halles; les juges qui vouloient l'absoudre punis... 538
- 22 décembre. Ordonnance contre ceux qui ne révelent pas une conspiration... 539
- Correspondance du duc de Bretagne décou-

	verte; renouvellement du traité avec lui. p.	540
1478.	Avril. Reprise des hostilités; Chaumont d'Amboise en Bourgogne; ses succès.....	542
	11 juillet. Trêve signée au camp lez le Vieux-Wendin.....	544
	26 avril. Conspiration des Pazzi; Louis très superstitieux, mais se défiant des prêtres..	546
	2 juin. Exil du moine Fradin. 16 août. Ordonnance contre la cour de Rome.....	547
	Septembre. Concile gallican à Orléans; ambassade de Comines en Italie.....	549
	Négociations de Louis pour la paix en Italie, Espagne et Angleterre; troubles à Milan et à Turin.....	550
	9 octobre. Traité de Saint-Jean-de-Luz avec Ferdinand et Isabelle; puissance formidable de ceux-ci.....	552
1479.	Négociations de Louis avec l'Angleterre; supplice du duc de Clarence, le 11 mars.	553
	26 avril. Les Bourguignons, au mépris de la trêve, surprennent deux petites places, puis Cambrai.....	556
	Cruautés de Louis; il licencie ses gendarmes, et solde des Suisses.....	557
	Surprise et massacre de Dôle; capitulation de Besançon; soumission de la Franche-Comté.	558
	Juillet. Louis fait raser les murailles d'Arras, et en chasse tous les habitans.....	560
	Maximilien assiège Théroouane; le sire d'Esquerdes veut délivrer cette ville.....	561
	7 août. Bataille de Guinegatte; victoire de la cavalerie et défaite de l'infanterie française..	563
	Chagrin de Louis XI; ordres qu'il donne pour	

1479. partager le butin et déguster de faire des prisonniers..... page 565

CHAPITRE XXI. *Fin de la guerre avec la maison de Bourgogne. — Traité d'Arras. — Extinction de la maison d'Anjou. — Réunion de la Provence. — Le roi frappé d'apoplexie. — Redoublement de sa défiance et de sa dévotion. — Sa mort. — 1479-1483.....* 567

Il n'y eut que deux batailles dans le règne de Louis XI, et toutes deux indécises..... *ibid.*

La guerre continue une année après la bataille de Guinegate sans nouveaux exploits..... 568

480. 10 février. Naissance de Marguerite d'Autriche; Louis fa demande pour le dauphin..... 570

Marguerite d'York et le peuple anglais désirent rallumer la guerre..... 571

13 février. Trêve signée par l'évêque d'Elne, commune aux ducs de Bourgogne et de Bretagne..... 573

Marguerite d'York auprès d'Édouard IV, sur le point de le décider à la guerre..... 575

27 août. Trêve de sept mois signée par Maximilien; défiance de Louis qui lui fait désirer la paix..... 576

Novembre. Correspondance de Louis avec ses ambassadeurs pour traiter de la paix..... 578

La paix désirée pour la défense de la chrétienté. 28 juillet. Prise d'Otrante par les Turcs..... 579

Septembre. Mission de Julien de la Rovère en France; il échoue à traiter la paix; Ballue remis en liberté..... 580

Intervention de Louis dans les guerres civiles

	de Savoie; il refuse d'intervenir dans celles de Gênes.....	page 582
1480.	Négociations avec les rois d'Espagne, d'Écosse, la Bretagne, les États de Gueldre.....	583
	Vexations que Jean Doyat fait subir au duc de Bourbon.....	584
	10 juillet. Mort de René d'Anjou, roi de Sicile.	585
	René, pour une dispute d'armoiries, déshérite René II de Lorraine, son petit-fils.....	586
1481.	11 décembre. Mort de Charles du Maine, dernier des Angevins; réunion de la Provence.	587
	Arrestation et procès de René d'Alençon, comte du Perche.....	589
	Abaissement de l'aristocratie; limite au droit de commander le guet et la garde.....	590
	Administration intérieure de Louis; établissement d'une imprimerie en Sorbonne.....	591
	Oppression du royaume par l'augmentation des gendarmes et de la taille.....	592
	Séjour de Louis au Plessis-lès-Tours; précautions qu'il y prenoit pour sa garde.....	593
	Mars. Première attaque d'apoplexie du roi; les princes voisins se préparent à attaquer la France.....	595
	15 juin. Louis passe en revue son armée, puis il prolonge la trêve.....	596
	5 octobre. Chauvin, chancelier de Bretagne, arrêté; son maître le laisse périr de misère.	598
	Justice prévôtale de Tristan l'Ermitte; grand nombre de victimes.....	599
	Mauvaises récoltes; misère et maladies pendant l'hiver.....	601
1482.	Mars. Pèlerinage de Louis XI à Saint-Claude;	

	ses prodigalités envers les églises et son médecin.	page 602
1482.	Fréquentes attaques de la maladie du roi ; le duc Philibert de Savoie vient mourir à sa cour.	604
	27 mars. Mort de Marie de Bourgogne ; les États de Flandre refusent à Maximilien la tutelle de ses enfans	605
	A l'expiration de la trêve, Louis contient son armée et offre la paix.	607
	30 août. Assassinat de l'évêque de Liège par le Sanglier des Ardennes	608
	Les États des Pays-Bas forcent Maximilien à la paix.	609
	23 décembre. Traité d'Arras.	610
1483.	9 avril. Mort d'Édouard IV.	612
	29 janvier. Succession de Catherine en Navarre, sous la régence d'une sœur de Louis XI.	613
	Foiblesse des princes du sang ; éducation donnée au dauphin.	614
	Louis fait promettre à son fils de conserver en place ses ministres ; son <i>Rosier des guerres</i>	615
	Louis repousse les remontrances de l'archevêque de Tours ; il défère à celles du parlement.	617
	Activité et manies de Louis durant sa dernière maladie.	619
	Progrès de sa superstition ; religieux qu'il appelle ; reliques ; sainte ampoule.	620
	19 mai. Marguerite d'Autriche confiée aux Français, amenée à Paris, et fiancée au dauphin.	623

1483. 25 août. Dernière attaque d'apoplexie du roi. p.	624
30 août. Mort de Louis XI.....	625
CHAPITRE XXII. — Succession de Charles VIII. — Débats sur la régence. — États-Généraux de Tours; ils laissent le gouvernement à la dame de Beaujeu; ils réduisent les tailles; ils signalent de nombreux abus; ils sont renvoyés avec promesse d'être, assemblés de nouveau tous les deux ans. — 1483-1484.	
Soulagement de tous à la mort de Louis XI; son oppression sur tous les ordres.....	<i>ibid.</i>
Admiration que les gens habiles ressentoient pour Louis XI.....	629
Révolution à cette époque dans l'esprit de la nation française.....	630
Après Louis XI la cour déchoit de nouveau, mais la nation grandit.....	631
Décembre. Mort de Charlotte de Savoie, sa veuve; ses enfans.....	632
Charles VIII majeur à treize ans et deux mois; l'autorité de sa sœur Anne de Beaujeu n'étoit point légale.....	633
Tous les princes du sang se réunissent à Amboise; premiers actes du gouvernement qu'ils signent tous.....	634
23 octobre. Le duc de Bourbon nommé par les princes connétable de France.....	637
Grâces accordées à Dunois; René II de Lorraine demande l'héritage de son aïeul René I ^{er}	638
Embarras des princes; plaintes de la nation; l'autorité des États-Généraux invoquée.....	640
Convocation des États-Généraux; punition de quelques favoris de Louis XI.....	641

	États-Généraux de Tours à peine nommés par les historiens contemporains.....	page 643
1484.	15 janvier. Séance royale d'ouverture; composition de l'assemblée.....	644
	Discours d'ouverture du chancelier; les États se séparent en six nations.....	646
	Rapidité du travail des députés pour préparer leurs cahiers avant le 2 février.....	648
	Nombreuses questions agitées en même temps dans les États-Généraux.....	649
	2 février. Assemblée générale pour la lecture des cahiers; discussion sur la pragmatique-sanction et sur la gabelle.....	650
	4 février. Discussion sur le conseil du roi; division entre les branches d'Orléans et de Bourbon.....	651
	Discussion animée sur la formation du conseil et sur les adjoints pris dans le corps des États.	653
	7 février. Rapport d'une députation envoyée aux princes; plainte des enfans de Nemours.	655
	Prétention du duc d'Orléans d'exercer de droit la régence sans le vote des États.....	656
	Philippe Pot établit la souveraineté du peuple et de ses représentans aux États.....	657
	10 février. Séance royale pour commencer la lecture des cahiers.....	660
=	Le sire et la dame de Beaujeu jouent le duc d'Orléans; décision des États conforme à leur demande.....	661
	12 février. Rédaction définitive du chapitre sur le conseil du roi.....	662
	Foiblesse des États, qui renoncent à l'influence qu'ils auroient dû avoir sur le conseil.....	664

718. TABLE CHRONOLOGIQUE.

	Le gouvernement de madame de Beaujeu constitué sans aucune base légitime.....	page 665
1484.	12 février. Lecture des cahiers à la séance royale; demandes du clergé et de la noblesse.	666
	Cahier des communes; tableau de la misère du peuple et de ses causes.....	667
	Chapitre de la justice; inamovibilité; tarif des droits.....	670
	Chapitre de la marchandise.....	672
	14 février. Le roi choisit dans les États seize commissaires pour examiner les cahiers avec ses ministres.....	673
	19 février. Assemblée où le duc de Bourbon demande deux mille cinq cents laques pour la défense nationale.....	675
	21 février. Faux états de dépense; les États accordent 1,200,000 livres de taille et 300,000 de don gratuit.....	676
	28 février. Les États accordent le subside; leur division en trois bureaux pour les cahiers..	677
	Examen des cahiers; dispute entre les ordres sur l'indemnité aux députés.....	678
	Le chancelier engage, pour cette fois seulement, les ordres privilégiés à indemniser leurs propres députés.....	680
	Plaintes et protestations de quelques grands adressées aux États.....	682
	7 mars. Séance royale pour congédier les États; dernière séance le 14 mars.....	683

FIN DE LA TABLE.

DE L'IMPRIMERIE, DE CRAPELET,

RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

537



00036508

v

